HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, prieur d'Argenteüil, ci-devant sous-precepteur du Roi d'Espagne, de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

TOME SIXIÉME.

Depuis l'an 429. jusques à l'an 483.

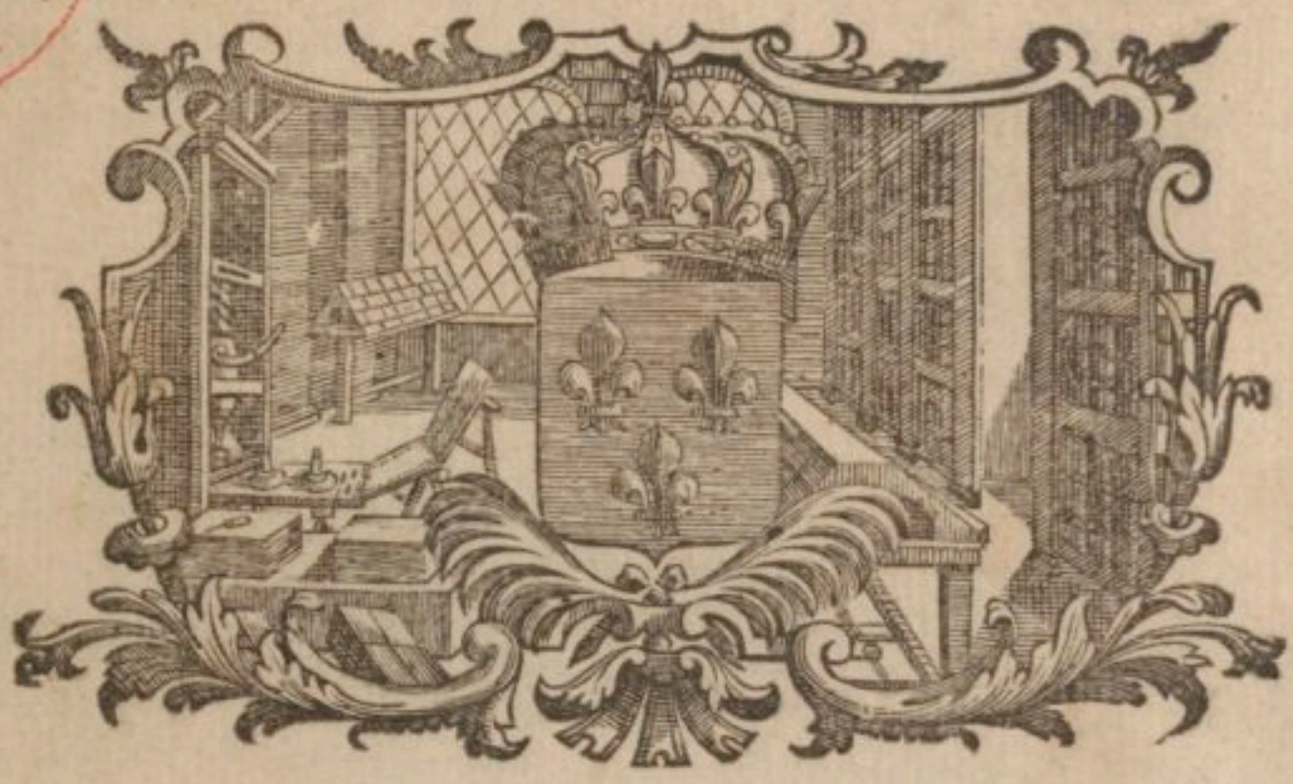

A PARIS,
QUAI DES AUGUSTINS,

Chez { EMERY, à Saint Benoist.
SAUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XXII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.

I. *Hereſie de Neſtorius.* II. *Oppoſition des Catholiques.* III. *Lettres de ſaint Cyrille aux Solitaires.* IV. *Sa premiere lettre à Neſtorius.* V. *Violences de Neſtorius.* VI. *Memoire de Mercator contre les Pelagiens.* VII. *Lettre de Neſtorius au pape ſaint Celeſtin.* VIII. *Seconde Lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius.* IX. *Autres lettres de S. Cyrille.* X. *Seconde lettre de Neſtorius à S. Cyrille.* XI. *S. Cyrille écrit à l'empereur & aux princeſſes.* XII. *Il écrit au pape, &c.* XIII. *Traité de l'incarnation par Caſſien.* XIV. *Lettre au pape contre Neſtorius.* XV. *Miſſion de S. Germain & de S. Loup en Bretagne.* XVI. *Commencemens de ſainte Genevieve.* XVII. *Saint Germain & ſaint Loup vainqueurs des Pelagiens.* XVIII. *Et des Saxons.* XIX. *Lettres de Jean d'Antioche à Neſtorius.* XX. *Sa réponſe.* XXI. *Derniere lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius.* XXII. *Ses douze anathêmes.* XXIII. *Convocation du concile d'Epheſe.* XXIV. *Derniers ouvrages de ſaint Auguſtin.* XXV. *Déſolation de l'Afrique.* XXVI. *Mort de ſaint Auguſtin.* XXVII. *S. Alexandre fondateur des Acemetes.* XXVIII. *Autre lettre de Neſtorius au pape.* XXIX. *Ses derniers ſermons.* XXX. *Commencemens de Theodoret.* XXXI. *Ecrits contre Neſtorius.* XXXII. *Loi pour les Aſiles.* XXXIII. *Fin de ſaint Paulin de Nole.* XXXIV. *Arrivée des évêques à Epheſe.* XXXV. *Retardement de Jean d'Antioche.* XXXVI. *Proteſtation de Neſtorius & de Candidien.* XXXVII. *Ouverture de concile.* XXXVIII. *Citations de Neſtorius.* XXXIX. *Examen de ſa doctrine.* XL. *Dépoſition contre Neſtorius.* XLI. *Autorité des peres.* XLII. *Sentence contre Neſtorius.* XLIII. *Lettre à l'Abbé Dalmace.* XLIV. *Relation de Neſtorius.* XLV. *Arrivée de Jean d'Antioche.* XLVI. *Lettre de l'em-*

An. 428.
430.
435.
22. Juin.
10. Juillet.
11.

pereur par Pallade. XLVII. *Arrivée des légats du pape.* XLVIII. *Ils*
16. *confirment la déposition de Nestorius.* XLIX. *Lettres synodales.* L.
17. Juillet. *Plainte de S. Cyrille & de Memnon.* LI. *Citations à Jean d'Antioche.*
22. LII. *Sentence contre lui.* LIII. *Lettres synodales.* LIV. *Lettres des schismatiques.* LV. *Lettres du Comte Irenée.* LVI. *Sixiéme session.*
31. *Requête de Charisius.* LVII. *Prétentions des évêques de Chipre.* LVIII. *Autres affaires particulieres.* LIX. *Canons du concile d'Epheſe.*

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

An. 431. Septemb. I. *Arrivée du Comte Jean à Epheſe.* II. *Plaintes des Catholiques.* III. *Lettres de leur part.* IV. *Lettres des ſchiſmatiques.* V. *Lettres de ſaint Iſidore de Peluſe.* VI. *Remontrances des Catholiques de C. P.* VII. *Leurs réponſes au concile.* VIII. *Députation du concile à la cour.* IX. *Députez oüis à Calcedoine.* X. *Fin du*
25. Octob *concile d'Epheſe.* XI. *Lettre du pape pour la doctrine de S. Auguſtin.* XII. *Article touchant la grace.* XIII. *S. Patrice en Irlande.* XIV. *Lettres du pape à C. P.* XV. *Mort de S. Celeſtin. S. Sixte III. pape.*
432. XVI. *Diviſion en Orient.* XVII. *Ariſtolaüs envoyé pour la paix.* XVIII. *Lettre de ſaint Cyrille à Acace de Berée.* XIX. *Paul d'Emeſe à Alexandrie.* XX. *S. Cyrille agit à C. P.* XXI. *Reconciliation de*
433. *Jean d'Antioche.* XXII. *Suite de la reconciliation.* XXIII. *Ecrits de Vincent de Lerins.* XXIV. *Ecrits de ſaint Proſper.* XXV. *Ecrits de*
434. *Mercator.* XXVI. *Schiſmatiques en Orient.* XXVII. *Mort de Maximien. Proclus évêque de C. P.* XXVIII. *Pourſuites contre les ſchiſmatiques.* XXIX. *Juſtification de ſaint Cyrille.* XXX. *Lettre de S. Iſidore.* XXXI. *Autres pourſuites contre les ſchiſmatiques.* XXXII.
435. *Réunion de Theodoret & des Ciliciens.* XXXIII. *Alexandre chaſſé à Hieraple.* XXXIV. *Fin de Neſtorius.* XXXV. *Second voyage d'A-*
437. *riſtolaüs.* XXXVI. *Ecrits de Theodore de Mopſueſte.* XXXVII. *Dépu-*
438. *tation des Armeniens à Proclus.* XXXVIII. *Concile d'Antioche*
429. *pour Theodore.* XXXIX. *Juriſdiction du pape ſur l'Illyrie.* XL. *Tranſlation des reliques de ſaint Chryſoſtome.* XLI. *Autres tranſlations.* XLII. *Priſe de Carthage par les Vandales.* XLIII. *Ecrits de Salvien.* XLIV. *Concile de Riés.* XLV. *Mort de ſaint Sixte. S. Leon*
440. *pape.* XLVI. *Mort de Jean Domne évêque d'Antioche.* XLVII
441. *Coutume des égliſes.* XLVIII. *Perſecution en Afrique.* XLIX

Lettre de ſaint Leon aux évêques de Mauritanie. L. *Lettres à Ruſtique de Narbonne.* LI. *Premier concile d'Orange.* LII. *Concile de Vaiſon.* LIII. *Lettres de ſaint Leon.* LIV. *Manichéens découverts à Rome* LV. *Pelagiens recherchez.* LVI. *Vicariat de Theſſalonique.* 442. 443.

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

I. MOrt *de S. Cyrille. Ses écrits.* II. *Ses lettres canoniques.* III. *Lettres de ſaint Leon à Dioſcore.* IV. *Plaintes contre ſaint Hilaire d'Arles.* V. *Lettres de ſaint Leon.* VI. *Vertus de ſaint Hilaire.* VII. *Second voyage de ſaint Germain en Bretagne.* VIII. *Sa fin.* IX. *Priſcillianiſtes en Eſpagne.* X. *Lettre de ſaint Leon à ſaint Turibius.* XI. *Lettres aux évêques de Sicile.* XII. *Mort de Proclus. Flavien évêque de C. P.* XIII. *Theodoret relegué.* XIV. *Ses écrits.* XV. *Sa lettre à Dioſcore.* XVI. *A Flavien.* XVII. *Députation de Syrie à C. P.* XVIII. *Irenée de Tyr dépoſé.* XIX. *Pourſuites contre Ibas.* XX. *Arbitrage de Tyr.* XXI. *Jugement à Beryte.* XXII. *Lettres d'Ibas à Maris.* XXIII. *Commencemens d'Eutyches.* XXIV. *Concile de C. P. Premiere & ſeconde ſeſſion.* XXV. *Troiſiéme ſeſſion. Citations à Eutychés.* XXVI. *Quatriéme & cinquiéme ſeſſion.* XXVII. *Sixiéme ſeſſion.* XXVIII. *Septiéme ſeſſion. Comparution d'Eutychés.* XXIX. *Sa condamnation.* XXX. *Marcel abbé des Acemetes.* XXXI. *Lettre d'Eutychés à ſaint Leon.* XXXII. *Lettre de Flavien.* XXXIII. *Reviſion de la condamnation d'Eutychés.* XXXIV. *Convocation d'un concile à Epheſe.* XXXV. *Lettre de ſaint Leon à Flavien.* XXXVI. *Autres lettres de S. Leon.* XXXVII. *Lettre de ſaint Pierre Chryſologue à Eutychés.* XXXVIII. *Ouverture du faux concile d'Epheſe.* XXXIX. *Requête d'Eutychés.* XL. *Lecture des actes de C. P. &c.* XLI. *Condamnation de Flavien.* XLII. *Ravennius évêque d'Arles.* XLIII. *Concile d'Epheſe condamné à Rome.* XLIV. *Lettre de Theodoret à ſaint Leon.* XLV. *Reglement ſur les provinces d'Arles & de Vienne.* XLVI. *Lettre de Valentinien à Theodoſe.* XLVII. *Mort de Theodoſe. Marcien empereur.* XLVIII. *Concile de C. P. ſous Anatolius.* XLIX. *Lettre de S. Leon à Marcien.* L. *Ravages d'Attila en Gaule.* LI. *Preliminaire du concile de Calcedoine.*

An. 444. 447. 448. 449. 450. 451.

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

An. 451. I. OUverture du concile de Calcedoine. II. Dioſcore accuſé. III.
8. Octobre. Theodoret admis. IV. Plaintes contre Dioſcore. V. Autres
10. Octob. plaintes. VI. Erreurs d'Eutychés. VII. Doctrine de S. Cyrille. VIII.
13. Octob. Flavien juſtifié. IX. Violences de Dioſcore. X. Seconde action. XI.
Approbation de la lettre de ſaint Leon. XII. Troiſiéme action. Dioſ-
core cité. XIII. Requêtes contre lui. XIV. Sa condamnation. XV.
17. Quatriéme action. Lettre de S. Leon encore approuvée. XVI. Réta-
bliſſement des cinq évêques. XVII. Remontrances des Egyptiens.
20. XVIII. Requêtes des abbez ſchiſmatiques. XIX. Jugement entre
Photius de Tyr & Euſtache de Beryte. XX. Cinquiéme action. Dé-
22. finition de foi rejettée. XXI. Autre approuvée. XXII. Sixiéme ac-
tion. Marcien preſent. XXIII. Septiéme action. Accord entre Maxi-
25. me & Juvenal. XXIV. Huitiéme action. Theodoret rétabli. XXV.
26. Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas. XXVI. Onziéme &
27. douziéme action. Affaire de Baſſien & Etienne d'Epheſe. XXVII.
29. Treiziéme action. Reglement entre Nicomedie & Nicée. XXVIII.
30. Quatorziéme action. Jugement entre Sabinien & Anaſtaſe de
31. Perrha. XXIX. Quinziéme action. Canons de Calcedoine. XXX. Pré-
1. Novemb rogatives de C. P. XXXI. Fin du concile de Calcedoine. XXXII.
Lettres de ſaint Leon aux évêques de Gaule. XXXIII. Lettres con-
tre la prétention d'Anatolius. XXXIV. Loix pour le concile. XXXV.
Proterius évêque d'Alexandrie. XXXVI. Theodoſe faux évêque de
Jeruſalem. XXXVII. Saint Euthymius lui réſiſte. XXXVIII. Et l'ab-
453. bé Gelaſe. XXXIX. S. Leon arrête Attila. XL. Aëtius archidiacre de
C. P. maltraité. XLI. Lettre de Marcien aux moines de Paleſtine.
XLII. Mort de ſainte Pulquerie. XLIII. Chef S. Jean à Emeſe.
XLIV. Juvenal rétabli à Jeruſalem. XLV. Lettres de S. Leon aux
évêques du concile, &c. XLVI. Lettres à Maxime d'Antioche &
454. à Theodoret. XLVII. Fin de Theodoret. LXVIII. Concile de Gau-
le. XLIX. Lettres de S. Leon à Proterius. L. Queſtion de la Pâque.
455. LI. Satisfaction d'Anatolius. LII. Autres letires de S. Leon. LIII.
Loix de Marcien pour l'égliſe. LIV. Mort de Valentinien III. Ma-
xime & Avitus empereurs. LV. Charité de l'évêque de Carthage.
LVI. Genſeric perſecute les Catholiques. LVII. Suite de la perſecu-
tion. LVIII. Endocie quitte le ſchiſme.

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

I. *Mort de Marcien. Leon empereur.* II. *Timothée Elure intrus à Alexandrie.* III. *Lettres de S. Leon ſur ce ſujet.* IV. *Evêques d'Egypte à C. P.* V. *L'empereur Leon conſulte les évêques.* VI. *S. Jean le Syrien & S. Baradat.* VII. *Commencemens de S. Simeon Stylite.* VIII. *Il monte ſur la colomne.* IX. *Ses occupations.* X. *Lettres de S. Leon à C. P.* XI. *Decretales à Nicetas & à Neonas.* XII. *Réponſes des métropolitains à l'empereur.* XIII. *Succeſſions d'évêques.* XIV. *Timothée Solofaciolo évêque d'Alexandrie.* XV. *Autres decretales de S. Leon. Sa mort.* XVI. *Hilarus pape.* XVII. *Mort de l'imperatrice Eudocie.* XVIII. *Mort de S. Simeon Stylite.* XIX. *Troiſiéme concile d'Arles.* XX. *Concile de Tours.* XXI. *Concile de Vienne.* XXII. *Concile de Rome.* XXIII. *Lettres d'Hilarus contre ſaint Mamert de Vienne.* XXIV. *Autre concile de Rome.* XXV. *Commencemens de ſaint Daniel Stylite.* XXVI. *Loi pour les aſiles.* XXVII. *Anthemius empereur d'Occident.* XXVIII. *Mort d'Hilarus. Simplicius pape.* XXIX. *Mort d'Aſpar & d'Ardabure.* XXX. *Loix de Leon pour l'égliſe.* XXXI. *Pierre le Foulon à Antioche.* XXXII. *Mort de ſaint Euthymius.* XXXIII. *Mort de Leon. Zenon empereur.* XXXIV. *Fin de l'empire d'Occident.* XXXV. *S. Severin de Norique.* XXXVI. *Sidonius évêque de Clermont.* XXXVII. *S. Patient évêque de Lyon.* XXXVIII. *S. Mamert de Vienne. Rogations.* XXXIX. *Mamert Claudien. Ses écrits.* XL. *Monaſtere du Mont Jura, &c.* XLI. *Retractation de Lucidus.* XLII. *Ordinations memorables.* XLIII. *S. Perpetuus. S. Loup de Troyes.* XLIV. *Commencemens de ſaint Remy.* XLV. *Autres ſaints en Gaule.* XLVI. *Lettre circulaire de Baſilique.* XLVII. *Saint Daniel Stylite à C. P.* XLVIII. *Efforts des Schiſmatiques.* XLIX. *Retour de l'empereur Zenon.* L. *Révolutions à Antioche & à Alexandrie.* LI. *Martyrius patriarche de Jeruſalem.* LII. *Calendion patriarche d'Antioche.* LIII. *Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.* LIV. *Henotique de Zenon.* LV. *Variations de Pierre Monge.* LVI. *Mort du pape Simplicius & ſes decretales.* LVII. *Felix II. pape.* LVIII. *Ses lettres à Acace & à Zenon.*

An. 457.
458.
460.
461.
462.
463.
465.
467.
471.
473.
476.
483.

APPROBATION DES DOCTEURS.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'Egliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des Martyrs & les ouvrages des Peres qui ont ſoutenu la doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette Hiſtoire des premiers ſiecles : où, ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes, ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus précieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foi & des mœurs; & les fideles ſeront animez en voyant les triomphes de leurs Peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.

NESTORIUS avoit amené d'Antioche le prêtre Anaſtaſe ſon *Syncelle* & ſon confident, qui prêchant un jour dans l'égliſe de C. P. dit: Que perſonne ne nomme Marie mere de Dieu. C'étoit une femme, & il eſt impoſſible que Dieu ſoit né d'une créature humaine. Cette parole ſcandaliſa beaucoup de perſonnes, tant du clergé que du peuple. Car ils avoient appris de

AN. 428.

I. Hereſie de Neſtorius.

Sup. liv. XX. n. 54. Liberat. c. 4. Socr. VII. c. 32. Evagr. I. c. 2.

AN. 428.

tout tems, dit l'hiſtorien Socrate, à reconnoître Jeſus-Chriſt pour Dieu, & à ne le point ſéparer de la divinité. Neſtorius ſoutint ce que le prêtre Anaſtaſe avoit avancé, & nous avons de lui pluſieurs ſermons ſur cette matiere.

Ap. Mar. Mercat.

Edit Garn. p. 55. Caſſ. VII. In car. c 6. Proſp. Chr. an. 428. libera. c. 2.

Le premier fut prononcé, comme l'on croit, le jour de la nativité de Notre-Seigneur 25. Decembre 428. ſous le conſulat de Felix & de Tauru. Car ce fut dès cette année, la premiere du pontificat de Neſtorius, qu'il commença à publier ſon héréſie. En ce ſermon il parle d abord ſur la providence, d'où il paſſe à la réparation du genre humain, & ayant rapporté ces paroles de ſaint Paul: Par un homme la mort, & par un homme la réſurrection, il ajoute: que ceux-là l'écoutent qui demandent, s'il faut nommer Marie mere de Dieu ou mere d'un homme, *Theotocos* ou *Anthropotocos*. Dieu a-t'il une mere? Les payens ſont donc excuſables de donner des meres aux dieux? Paul eſt donc menteur, quand il dit de la divinité de Jeſus-Chriſt: Sans pere, ſans mere, ſans genealogie? Non Marie n'a pas enfanté un Dieu; car ce qui eſt né de la chair eſt chair: la créature n'a point enfanté le créateur, mais un homme inſtrument de la divinité. Le ſaint Eſprit n'a point créé le Dieu verbe ſuivant ce qui eſt dit: Ce qui eſt formé en elle eſt du ſaint Eſprit. Dieu s'eſt incarné; mais il n'eſt point mort: il a reſſuſcité celui dans lequel il s'eſt incarné. Et enſuite: j'adore l'habit à cauſe de celui qui le porte: j'adore celui qui paroît au dehors, à cauſe du Dieu caché, qui en eſt inſéparable.

2. *Cor.* XV.

Heb. VII. 3. *Joan.* III. 6.

Matth. I. 20.

Serm. I. *edit. Garn. p.* 8.

Dans un autre diſcours il reprend les évêques ſes prédeceſſeurs, en ces termes: Je vois beaucoup de

AN. 428.

pieté & de zele dans le peuple, mais peu de connoiſſance dans les choſes divines: ce n'eſt pas leur faute; mais comment le pourrai-je dire? C'eſt que ceux qui les ont inſtruits n'ont pas eu le tems de le faire exactement. Il continua de propoſer ſes erreurs ſur la perſonne du fils de Dieu, prétendant que l'écriture ne le nomme jamais Dieu, quand il s'agit de ſa naiſſance temporelle ou de ſa mort, mais ſeulement Chriſt, Fils, ou Seigneur. On croit que ce fut alors qu'Euſebe avocat à Conſtantinople, ſimple laïque, mais très-vertueux & très-bien inſtruit de la religion, s'éleva contre Neſtorius en pleine égliſe, & enflammé de zele dit à haute voix: C'eſt le verbe éternel lui-même qui a ſubi la ſeconde naiſſance ſelon la chair, & d'une femme. Le peuple s'émût: la plûpart & les mieux inſtruits donnerent de grandes loüanges à Euſebe: les autres s'emporterent contre lui: Neſtorius les ſoutint, & déclama contre Euſebe dans un troiſiéme ſermon prononcé quelque tems après au commencement de Janvier 429. & peut-être le jour de l'Epiphanie: où ſous prétexte de combattre les Ariens & les Macedoniens, il attaque en effet la doctrine catholique, ſoutenant toujours qu'on ne doit pas dire que le Verbe divin ſoit né de Marie, ou qu'il ſoit mort, mais ſeulement l'homme en qui étoit le Verbe.

Cyr. l. 1. cont. 1. Neſt. p. 20. E.

Ed. Garn. p. 1.

II. Oppoſition des Catholiques.

L'avocat Euſebe, qui fut depuis évêque de Dorylée, dreſſa alors une proteſtation en ces termes: Je conjure par la ſainte Trinité celui qui prendra ce papier, de le faire connoître aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux lecteurs, aux laïques qui demeurent à Conſtantinople, & de leur en donner copie, pour la

1. Part. Conc. Eph. c. 1.

AN. 428.

conviction de l'hérétique Neſtorius, qui eſt dans les ſentimens de Paul de Samoſate, anathematiſé il y a cent ſoixante ans par les évêques catholiques. Enſuite il fait le parallele de la doctrine de l'un & de l'autre, rapportant leurs propres paroles, & montre que Neſtorius ſoutient comme Paul, qu'autre eſt le verbe, autre eſt Jeſus-Chriſt, & non pas un ſeul comme enſeigne la foi catholique. A quoi il oppoſe le ſymbole qui étoit en uſage à Antioche: un peu different quant aux paroles de celui de C. P. dont nous nous ſervons, mais le même quant au ſens. Il rapporte auſſi l'autorité de ſaint Euſtache évêque d'Antioche, qui avoit aſſiſté au concile de Nicée: le tout pour montrer que Neſtorius n'a pas ſuivi la tradition de cette égliſe, où il a été élevé. Vers le même tems Marius Mercator, qui étoit alors à Conſtantinople, publia une lettre adreſſée à tous les fideles: où il fait auſſi le parallele de la doctrine de Neſtorius & de Paul de Samoſate, montrant les convenances & les differences. On croit que ces pieces parurent dans le même mois de Janvier. L'hiſtorien Socrate, qui étoit à C. P. dans le même temps, dit que par la lecture des écrits de Neſtorius, & par la converſation de ſes ſectateurs, il trouve qu'il n'étoit point dans l'erreur de Paul ni de Photin, puiſqu'il reconnoiſſoit en Jeſus-Chriſt l'hypoſtaſe du verbe divin; mais, dit-il, il avoit peur du mot *Theotocos*, comme d'un fantôme, & cela lui arriva par ſon extrême ignorance: car comme il étoit naturellement éloquent, il ſe croyoit ſçavant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, & il dédaignoit d'étudier les livres des anciens interprêtes de l'écriture, enflé par ſa facilité de parler, & s'eſtimant au-deſſus de tous les au-

Caſſ. VI. de incarn. c. 3.

Edit. Garn. p. 27.

Socr. VII. c 32

tres. Ce ſont les paroles de Socrate, qui montre enſuite qu'Origene & Euſebe de Pamphile s'étoient ſervis du mot de *Theotocos*, & en rapporte les paſſages.

AN. 429.

Pluſieurs commencerent dès-lors à ſe ſéparer de la communion de Neſtorius, à le traiter d'heretique & à parler librement contre lui. Il y en eut même qui menacerent de le jetter dans la mer. C'eſt la perſecution dont il ſe plaint dans un ſermon qu'il prononça au commencement du Carême de cette année 429. où il parle de la peine du peché de nos premiers parens, conformément à la doctrine catholique, & contre les erreurs des Pelagiens; & toutefois c'étoit en preſence de Julien, & des autres Pelagiens refugiez à Conſtantinople, que Neſtorius traitoit bien d'ailleurs, & dont il ſe déclaroit le protecteur. Celeſtius après être retourné à Rome vers l'an 424. avoit été chaſſé d'Italie par ordre du pape Celeſtin, & étoit venu à C. P. avec Julien d'Eclane, Florus, Oronce & Fabius, tous évêques dépoſez & chaſſez d'Occident pour leur hereſie. Ils ſe plaignirent à l'empereur & à Neſtorius, comme étant des catholiques perſecutez injuſtement. Neſtorius les entretenoit dans l'eſperance de les faire rétablir: & ne laiſſoit pas de prêcher contr'eux en leur preſence, ſoit qu'ils lui euſſent déguiſé leur doctrine: ou par quelqu'autre raiſon. Nous avons trois de ces ſermons qui parlent aſſez correctement du peché originel. Les deux premiers ſont ſur l'hiſtoire de la création de l'homme que l'on liſoit au commencement du Carême: le troiſiéme ſur la tentation de Jeſus-Chriſt. Nous avons ce dernier entier & en grec: mais il ne nous reſte des autres que la traduction, ou plûtôt les extraits de Mercator.

Edit. Garn. I. parte p. 76.

Præf. Mercat. p. 73.

Epiſt. Neſtor ad Cœleſt.

Apud Mercat.

T. 7. S. Chryſoſt. Gr. p. 301.

AN. 429.

Sup XXIV. *c.* 54. 1. *p. conc. Eph. c.* 1.

Ap. Mercat. Garn. p. 219.

Proclus évêque titulaire de Cyzique, qui faiſoit ſeulement les fonctions de prêtre à C. P. y prononça en ce même tems un ſermon ſur l'incarnation à une grande fête; c'eſt-à-dire, comme l'on croit le jour de l'Annonciation 25. de Mars. Il y établit hautement la doctrine catholique; que le fils de Marie n'eſt pas un pur homme, mais vraiment Dieu; qu'il eſt vrai de dire que Dieu a ſouffert & qu'il eſt mort: que la ſainte Vierge doit être nommée proprement mere de Dieu, *Theotocos*, ſans que ce nom donne matiere de riſée aux Gentils, ni de calomnies aux Ariens. Neſtorius qui étoit préſent, fut extrêmement choqué de ce diſcours, d'autant plus qu'étant fort élegant, il avoit attiré de grands applaudiſſemens. Il y répondit ſur le champ: car c'étoit l'uſage; que quand un prêtre ou un autre évêque avoit parlé dans l'égliſe en préſence de l'évêque; il ajoutât auſſi quelque parole d'inſtruction. Neſtorius ſoutient donc en ce ſermon, que l'on ne doit point dire ſimplement Dieu eſt né de Marie; mais Dieu le verbe du pere étoit joint à celui qui eſt né de Marie; Je ne puis ſouffrir, ajoûte-t'il, que l'on diſe que Dieu a été fait pontife: ce que Proclus avoit dit en paſſant. Neſtorius ſoutient que c'eſt l'homme & non pas le Verbe Dieu qui eſt reſſuſcité, & qu'il faut diſtinguer le temple du Dieu qui y habite. C'eſt, dit-il, une calomnie groſſiere de m'imputer l'erreur de Photin. Il donne pour commencement au verbe divin l'enfantement de Marie; & moi je dis que le Dieu verbe exiſte toujours avant les ſiécles. Neſtorius avouë toutefois qu'il paroît contraire aux autres docteurs de l'égliſe. Il fit trois autres ſermons contre celui de Proclus, mais il l'attaque toujours ſans le nommer. Il

Part. 2. *ap. Mercat. p.* 27. *ſerm.* 4.

Garn. p. 27. *ſerm.* 4.

n. 2.

Ap. Merc. Gar. ſerm. 5. 6. 7. *p.* 29. *&c.*

AN. 429.

s'adreſſe à Arius, à Apollinaire & aux autres hérétiques.

III. Lettre de ſaint Cyrille aux ſolitaires.

Ces ſermons de Neſtorius furent recueillis dans un livre où ils étoient rangez par ordre avec des chifres & tout ce qui pouvoit ſervir à les faire retenir. Ils ſe répandirent bien-tôt dans toutes les provinces d'Orient & d'Occident, & furent portez juſqu'à Rome, mais ſans nom d'auteur. On les ſema dans les monaſteres d'Egypte, & ils y exciterent des diſputes. Saint Cyrille évêque d'Alexandrie en fut averti par quelques moines, qui vinrent le trouver, ſuivant la coutume, apparemment pour celebrer avec lui quelque fête. Il apprit d'eux que ces ſermons ébranloient les eſprits legers; en ſorte que quelques-uns ne pouvoient preſque plus ſouffrir que Jeſus-Chriſt fût reconnu pour Dieu, & vouloient qu'il ne fût qu'un inſtrument de la divinité, ou un vaſe qui la portoit, *Theophoros*.

Cyr. in Neſt. 1. *p.* 3 *E. Cyril. ep. ad mon.* 1. *p. conc Eph. c.* 2 *ep. ad Neſt. ibid c.* 6. *epiſt. ad Cœleſt. ibid. c.* 14.

Saint Cyrille craignant donc que l'erreur ne prît racine; écrivit une lettre generale aux moines d'Egypte: où il dit: qu'ils auroient mieux fait de s'abſtenir entierement de ces queſtions ſi difficiles, & que ce qu'il leur en écrit, n'eſt pas pour entretenir leurs diſputes; mais pour leur donner de quoi défendre la verité. J'admire, dit-il, comment on peut mettre en doute ſi la ſainte Vierge doit être appellée mere de Dieu. Car ſi Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt eſt Dieu, comment la ſainte Vierge ſa mere n'eſt-elle pas mere de Dieu? C'eſt la foi que les apôtres nous ont enſeignée, quoiqu'ils n'ayent pas uſé de ce mot: c'eſt la doctrine de nos peres, entre autres d'Athanaſe d'heureuſe mémoire; & il en rapporte deux paſſages. Il

Epiſt. ad mon. n. 3.

n. 4.

Ath. or. III. *in Ar n.* 29. 33. *Cyr. n.* 5.

AN. 430.

prouve enſuite que celui qui eſt né de la ſainte Vierge, eſt Dieu par nature puiſque le ſymbole de Nicée dit, que le fils unique de Dieu engendré de ſa ſubſtance, eſt lui-même deſcendu du ciel, & s'eſt incarné. Il ajoute: Vous direz peut-être: La Vierge eſt-elle donc mere de la divinité? Nous répondons: Il eſt conſtant que le Verbe eſt éternel & de la ſubſtance du pere. Mais dans l'ordre de la nature, encore que les meres n'ayent aucune part à la création de l'ame, on ne laiſſe pas de dire qu'elles ſont meres de l'homme entier, & non pas ſeulement du corps; & ce ſeroit une impertinente ſubtilité de dire: Eliſabeth eſt mere du corps de Jean & non pas de ſon ame. Nous diſons de même de la naiſſance d'Emmanuel: puiſque le Verbe ayant pris chair eſt nommé fils de l'homme. Saint Cyrille employe ici l'exemple de ſaint Jean-Baptiſte, parce que Neſtorius s'en étoit ſervi dans un de ſes ſermons, en diſant: Jean a reçu l'eſprit de Dieu dès le ventre de ſa mere, & toutefois on ne dit point qu'elle ſoit mere de l'eſprit. Dans le reſte de la lettre aux ſolitaires, ſaint Cyrille prouve au long l'unité de Jeſus-Chriſt, par l'abaiſſement du fils de Dieu qui s'eſt anéanti pour prendre la forme d'eſclave: par l'adoration que toutes les créatures lui rendent, parce qu'il eſt nommé Dieu & Seigneur; parce qu'il eſt mis au deſſus de Moyſe & de tous les prophetes: parce qu'il nous a rachetez par ſa mort. Enfin s'il n'étoit veritablement Dieu, les Juifs & les Gentils auroient ſujet de nous reprocher que nous adorons un pur homme.

n. 6. 9. n. 12.

Ap. 9. Cyr. l. 1. In Neſtor. p. 19. D.

n. 13.

Phil. II. 6. & n. 16. n. 21.

21. 25. 27.

S. Cyrille auſſi-bien que Theophile ſon oncle & ſes autres prédeceſſeurs, écrivoit tous les ans des lettres paſcales pour marquer les fêtes mobiles, & particulierement

ticulierement la pâque; & nous en avons trente. Dans la dix-ſeptiéme, il parle du myſtere de l'Incarnation, & refute les erreurs de Neſtorius, particulierement ſon premier ſermon: or cette lettre annonce la pâque prochaine pour le douziéme jour du mois Egyptien Pharmouthi qui revient au ſeptiéme d'Avril, auquel jour fut effectivement la pâque en 429. Ainſi cette dix-ſeptiéme lettre paſcale de ſaint Cyrille doit avoir été écrite avant le ſixiéme de Janvier 429. car ces lettres ſe liſoient dans les égliſes le jour de l'Epiphanie. On croit que ſaint Cyrille écrivit vers le même temps ſes ſcolies ſur l'Incarnation, où il explique les mots de Chriſt, Jeſus, Emmanuel; & la nature de l'union de l'humanité avec le Verbe: pour montrer que cette union eſt réelle & ſubſtantielle. Ce traité eſt fait pour l'inſtruction de ceux qui n'étoient pas aſſez verſez en cette matiere: la methode en eſt géometrique, commençant par l'explication des termes, & paſſant des propoſitions plus ſimples aux plus compoſées.

AN. 429.

v. Garner. præf. Schol. p. 216.

La lettre aux ſolitaires d'Egypte fut bien-tôt portée à C. P. où ſaint Cyrille avoit des eccleſiaſtiques pour les affaires de ſon égliſe: elle y fut d'une grande utilité; & pluſieurs magiſtats en écrivirent à ſaint Cyrille, pour le remercier. Mais Neſtorius en fut extrémement irrité; il y fit répondre par un nommé Photius; & chercha d'ailleurs tous les moyens de nuire à ſaint Cyrille. Il y avoit à C. P. quelques Alexandrins que ſaint Cyrille avoit condamnez pour leurs crimes, ſelon les canons, l'un pour avoir opprimé injuſtement des aveugles & des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre ſa mere, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une ſervante, & avoir toujours eu une

Cyr. epiſt. 1. ad Neſt. 1. p.

C. 12.
C. 8. init.

AN. 429.

très-mauvaise réputation. Il en nomme trois, Cheremon, Victor, Sophronas, & ajoute un jeune homme fils d'un nommé Flavien. Nestorius se servit de ces gens-là pour calomnier saint Cyrille & les engagea à presenter des requêtes contre lui à Nestorius même, & à l'empereur Théodose.

C. 12. *Cyrill. Apol. Conc. Eph. part. 1. 3. 13. p. 1054. c.*

IV. Premiere lettre de saint Cyrille à Nestorius.

Saint Cyrille apprit par des gens dignes de foi qui vinrent à Alexandrie, le chagrin que Nestorius avoit contre lui. D'ailleurs il reçut une lettre du pape saint Celestin & de plusieurs évêques qui étoient avec lui, apparemment assemblez en concile. Ils l'avertissoient qu'ils avoient reçu les copies des sermons de Nestorius; & demandoient s'il en étoit effectivement l'auteur, témoignant en être fort scandalisez. Il venoit aussi de toutes les églises d'Orient des personnes qui en murmuroient. Saint Cyrille voïant tout cela fut tenté de déclarer à Nestorius par une lettre synodale, qu'il ne pouvoit demeurer dans sa communion s'il ne changeoit de langage & de sentimens; mais il fit réflexion, comme il dit, qu'il faut tendre la main à nos freres pour les relever quand ils sont tombez; & il se résolut à lui écrire pour essaïer de le ramener. Comme Nestorius se plaignoit principalement de sa lettre aux solitaires, il dit: Ce tumulte n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui se sont répandus, soit qu'ils soient de vous ou non; & qui faisoient un tel desordre, que j'ai été obligé d'y remedier. Vous n'avez pas raison de vous plaindre & de crier contre moi, vous qui avez excité ce trouble: corrigez plûtôt votre discours, & faites cesser ce scandale universel en nommant mere de Dieu la sainte Vierge. Au reste ne doutez pas que je ne sois préparé à souf-

Ep. ad Cœlest. 6. 14.

Epist. ad Nest. 6. 6.

frir tout pour la foi de Jesus-Christ, même la prison & la mort. AN. 429.

Nestorius ne vouloit point répondre à cette lettre: mais le prêtre d'Alexandrie que saint Cyrille en avoit chargé le pressa tant, qu'il ne pût s'en dispenser. Sa réponse n'est qu'un compliment affecté sur cette douce violence. L'experience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons, pour moi je conserve la patience & la charité fraternelle, quoique vous ne l'aïez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de plus fâcheux. Cette lettre fit voir à saint Cyrille qu'il n'y avoit rien à esperer de Nestorius, & ce qu'il apprit ensuite le montra encore plus clairement. c. 7. c. 14.

V Violence de Nestorius.

Il y avoit à C. P. un évêque nommé Dorothée, interessé, flateur, étourdi: qui en pleine assemblée, Nestorius étant assis dans sa chaire, se leva & dit à haute voix: Si quelqu'un dit que Marie est mere de Dieu, qu'il soit anathême. Tout le peuple fit un grand cri & s'enfuit hors de l'église, ne voulant plus communiquer avec ceux qui tenoient de tels discours. En effet, excommunier ceux qui nommoient la sainte Vierge mere de Dieu, c'étoit excommunier toutes les églises, tous les évêques vivans, qui parloient ainsi par tout le monde, & tous les saints morts qui avoient parlé de même. Or on ne pouvoit douter que Nestorius n'approuvât le discours de Dorothée, puisque non-seulement il ne lui en avoit rien dit, mais il l'avoit admis sur le champ à la participation des saints mysteres. c. 10. c. 22. ad Acac. c. 10.

Quelques-uns des prêtres de C. P. après avoir averti plusieurs fois Nestorius publiquement dans leur assemblée, voyant qu'il persistoit toujours à ne pas nommer la sainte Vierge mere de Dieu & J. C. Dieu c. 30. Libell. Basil n. 2.

AN. 429. vraiment & par nature, ſe ſéparerent ouvertement de ſa communion ; d'autres s'en retirerent ſecretement. D'autres pour avoir prêché contre ce nouveau dogme, dans l'égliſe de la paix maritime, furent interdits de la prédication, ce qui fit que le peuple privé des inſtructions catholiques qu'il avoit coutume d'entendre, s'écria : Nous avons un empereur, mais nous n'avons point d'évêque. Quelques-uns de ce peuple furent arrêtez & battus dans la priſon. Quelques-uns reprirent Neſtorius en face dans l'égliſe & devant le peuple & furent très-maltraitez. Un moine des plus ſimples, pouſſé de zele, ſe mit au milieu de l'égliſe, où le peuple étoit aſſemblé, & voulut empêcher Neſtorius d'y entrer, comme étant une heretique, il fut battu & mis entre les mains des préfets, qui le firent encore foüetter publiquement, un crieur marchant devant lui, & il fut envoyé en exil.

n. 3. Baſile diacre & archimandrite, Thalaſſius lecteur & moine, & quelques autres allerent trouver Neſtorius à l'évêché ſuivant ſon ordre, pour s'aſſurer s'ils avoient bien entendu ce qu'ils avoient oüi dire de lui. Après les avoir remis juſqu'à trois fois, enfin il leur demanda ce qu'ils vouloient. Vous avez dit, dirent-ils, que Marie n'eſt mere que d'un homme de même nature qu'elle ; & que ce qui eſt né de la chair eſt chair : ce qui n'eſt point orthodoxe en ce ſens. Auſſi-tôt il les fit prendre, & une troupe d'officiers les mena battant juſques dans la priſon de l'évêque, où ils furent dépoüillez, attachez à des poteaux, puis étendus par terre & frappez à coups de pieds. On les y garda long-temps, leur faiſant ſouffrir la faim. Puis ils furent livrez au préfet de C. P. qui les

fit mettre dans une autre priſon chargez de chaînes. Il les fit enſuite amener à ſon prétoire, & comme il ne ſe préſenta point d'accuſateurs, il les renvoïa par ſes officiers à leur premiere priſon. Enfin Neſtorius les fit venir, & après une explication captieuſe de ſa doctrine il les renvoya. AN. 429.

Baſile & Thalaſſius préſenterent une requête à l'empereur en leur nom & de tous les moines: où après avoir expoſé toutes ces violences de Neſtorius, ils prient l'empereur de ne pas ſouffrir que l'égliſe ſoit corrompuë de leur temps par les heretiques. Ce n'eſt pas pour nous vanger, ajoutent-ils, Dieu le ſçait; mais afin que la foi en Jeſus-Chriſt demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordonner ici maintenant l'aſſemblée d'un concile œcumenique, pour réunir l'égliſe & rétablir la prédication de la verité, avant que l'erreur s'étende plus loin. Que cependant il ne ſoit permis à Neſtorius d'uſer ni de violence ni de menace contre perſonne, juſqu'à ce que l'on ait reglé ce qui regarde la foi; & que ceux qui voudroient inſulter aux catholiques, ſoient réprimez par le préfet de Conſtantinople. Que ſi vous mépriſez notre requête, nous proteſtons devant le roi des ſiecles qui viendra juger les vivans & les morts; que nous ſommes innocens des maux qui pourront arriver. Ils ſe plaignirent dans cette requête que Neſtorius n'emploïe pas ſeulement pour ſe ſoutenir, ſes clercs & ſes ſyncelles, mais encore quelques-uns des autres dioceſes, qui ſuivant les canons devroient ſe tenir en repos dans les villes où ils ont été ordonnez. On appelloit ſyncelles, les clercs qui étoient les plus attachez à l'évêque, & qui couchoient dans ſa chambre pour

n. 30. n. 4. n. 5. n. 40.

AN. 429.

être de fideles témoins de la pureté de ſes mœurs.

VI. Memoire de Mercator contre les Pelagiens. *ad Garn. p. 5.*

Marius Mercator donna vers le même temps un memoire contre Celeſtius chef des Pelagiens qui étoient à C. P. Il le donna à l'égliſe de C. P. non pas à l'évêque, mais au clergé catholique & à pluſieurs perſonnes de pieté : il le préſenta auſſi à l'empereur Theodoſe, & l'ayant donné en grec qui étoit la langue du païs, il le traduiſit en latin qui étoit ſa langue naturelle. Il eſt datté du conſulat de Florent & de Denis, qui eſt l'an 429. Mercator y rapporte ſommairement ce qui s'étoit paſſé à l'égard de Celeſtius & de Pelage depuis vingt ans, c'eſt-à-dire, depuis le commencement de leur hereſie. Il marque leurs erreurs, leur condamnation, leurs diverſes tentatives, & il conclut en ces termes : Pelage & Celeſtius étant convaincus de ces erreurs ſi impies, Julien & les autres qui ſont avec lui, doivent au moins à préſent les condamner pour ſatisfaire à l'égliſe ; & s'ils accuſent quelqu'un d'avoir de mauvais ſentimens contre la foi, ils doivent le déſigner par ſon nom: on leur répondra ſuivant l'ordre de l'égliſe, car pluſieurs de ceux qui étoient aſſociez à Julien l'ont quitté pour condamner Pelage, & ſe ſoumettre au ſiege apoſtolique ; & renonçant à leurs erreurs, ils ont été jugez dignes de miſericorde.

VII. Lettre de Neſtorius à Celeſtin. *1. Part. conc. Eph. c. 16. Ap. Mayc. Garn. p. 66. part. 1.*

Neſtorius ne tint pas grand compte de cette déclaration qui ne s'adreſſoit pas à lui, & ne le reconnoiſſoit point pour évêque ; mais il prit occaſion de ces Pelagiens qui étoient à C. P. pour écrire au pape ſaint Celeſtin & tâcher de le prévenir en ſa faveur. Voici les termes de ſa lettre : Julien, Florus, Oronce & Fabius, qui ſe diſent évêques d'Occident, ſe ſont ſou-

vent adreſſez à l'empereur ſe plaignant de ſouffrir perſécution, encore qu'ils ſoient catholiques: ils ont fait les mêmes plaintes devant nous; & ayant été ſouvent rejettez, ils ne ceſſent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, ſans être inſtruits de la verité de leur affaire; mais de peur qu'ils n'importunent davantage l'empereur, & que nous ne nous diviſions pour leur défenſe, faute de les connoître, quoique peut-être vous les aïez condamné canoniquement: aïez la bonté de nous en informer, car les nouvelles ſectes ne meritent aucune protection de la part des vrais paſteurs. Ce diſcours de Neſtorius n'étoit pas ſincere, & il ne pouvoit ignorer que les Pelagiens avoient été condamnez à C. P. par Atticus ſon prédeceſſeur, huit ou dix ans auparavant. Auſſi montre-t'il le vrai ſujet de ſa lettre en continuant ainſi:

AN. 429.

Sup. liv. XXIV. n. 25.

De-là vient, qu'ayant auſſi trouvé en cette ville une alteration conſiderable de la vraie doctrine en quelques-uns, nous employons tous les jours pour les guerir la rigueur & la douceur. C'eſt une maladie approchante de celle d'Apollinaire & d'Arius. Ils réduiſent l'Incarnation du Seigneur à une eſpece de confuſion: diſant que le Dieu Verbe conſubſtantiel au pere, a été édifié avec ſon temple, & enſeveli avec ſa chair, comme s'il avoit pris ſon origine de la Vierge mere de Chriſt *Chriſtotocos*; & ils diſent que la même chair n'eſt pas demeurée après la réſurrection, mais qu'elle a paſſé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer la Vierge *Theotocos*; quoique les peres de Nicée aïent dit ſeulement que notre Seigneur Jeſus-Chriſt s'eſt incarné du ſaint-Eſprit, & de la Vierge Marie; ſans parler des écritures, qui la nom-

AN. 429.

ment par tout mere de Chriſt & non du Dieu Verbe. Je crois que votre ſainteté aura déja appris par la renommée les combats que nous avons ſoutenus ſur ce ſujet, & qui n'ont pas été inutiles: car pluſieurs ſe ſont corrigez & ont appris de nous, que l'enfant doit être conſubſtantiel à ſa mere; qu'il n'y a aucun mélange du Dieu Verbe avec l'homme; mais une union de la créature & de l'humanité du Seigneur, jointe à Dieu & tirée de la Vierge par le ſaint-Eſprit. Que ſi quelqu'un employe le nom de *Theotocos* à cauſe de l'humanité jointe au Verbe & non à cauſe de celle qui l'a enfantée, nous diſons que ce mot ne lui convient pas, car une vraie mere doit être de la même nature que ce qui eſt né d'elle. On peut toutefois le ſouffrir à cauſe que le temple du Verbe, inſéparable de lui, eſt tiré d'elle: non qu'elle ſoit mere du Verbe, car une perſonne ne peut enfanter celui qui eſt plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Neſtorius envoya au pape ſes écrits ſur l'Incarnation, ſouſcrits de ſa main, par un homme de qualité nommé Antiochus.

Cœleſt. epiſt. ad ler. C. P.

VIII. Seconde lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius.

AN. 430.

Vers ce temps-là ſaint Cyrille écrivit ſa dix-huitiéme lettre paſcale pour l'année 430. où la pâque étoit le quatre de Pharmouthi, c'eſt-à-dire le 30. de Mars. Il y traite de l'Incarnation & refute au long les erreurs de Neſtorius. Enſuite il reçut des lettres de ſes clercs réſidans à C. P. particulierement du diacre Martyrius qui y faiſoit les affaires de l'égliſe d'Alexandrie. Ils envoyerent à ſaint Cyrille la réponſe que le prêtre Photius avoit fait à ſa lettre aux ſolitaires; & quelques nouveaux ſermons de Neſtorius. Ils lui apprirent auſſi qui étoient ceux qui répandoient contre lui

lui des calomnies à C. P. & que les ſectateurs de Neſtorius parloient de paix & de reconciliation. Sur ces avis S. Cyrille écrivit une ſeconde lettre à Neſtorius au mois de Mechir, indiction 13. c'eſt-à-dire, vers le commencement de Fevrier 430. peut-être dans le concile qui ſe tenoit ſelon la coûtume avant le carême.

AN. 430.
Conc. Chalced. Act. 1. p. 158.

Dans cette lettre ſaint Cyrille marque d'abord qu'il eſt averti des calomnies que l'on répand contre lui, & qu'il en connoît les auteurs ; mais ſans s'y arrêter il vient à Neſtorius, & l'exhorte comme ſon frere à corriger ſa doctrine, & à faire ceſſer le ſcandale, en s'attachant à la doctrine des peres. Il entre enſuite dans l'explication du myſtere de l'Incarnation, & dit, qu'il faut admettre dans le même J. C. les deux generations, l'éternelle par laquelle il procede de ſon pere, la temporelle par laquelle il eſt né de ſa mere; que quand nous diſons qu'il a ſouffert & qu'il eſt reſſuſcité, nous ne diſons pas que le Dieu Verbe ait ſouffert en ſa propre nature, car la divinité eſt impaſſible ; mais parce que le corps qui lui a été fait propre, a ſouffert, on dit auſſi qu'il a ſouffert lui-même; nous diſons ainſi qu'il eſt mort. Le Verbe divin eſt immortel de ſa nature, il eſt la vie même ; mais parce que ſon propre corps a ſouffert la mort, on dit que lui-même eſt mort pour nous. Ainſi ſa chair étant reſſuſcitée on lui attribuë la réſurrection. Nous ne diſons pas que nous adorons l'homme avec le Verbe, de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de diviſion ; mais nous l'adorons comme une ſeule & même perſonne, parce que le corps du Verbe ne lui eſt pas étranger. Et enſuite: C'eſt

Conc. Eph. p. 16 c. 8. ap. Merc. Garn. p. 45.

AN. 430.

ainſi que les peres ont oſé nommer la ſainte Vierge mere de Dieu, non que la nature du Verbe ou ſa divinité ait pris de la ſainte Vierge le commencement de ſon être; mais parce qu'en elle a été formé & animé d'une ame raiſonnable le ſacré corps auquel le Verbe s'eſt uni ſelon l'hypoſtaſe: ce qui fait dire, qu'il eſt né ſelon la chair. Il repete pluſieurs fois dans cette lettre ces mots d'union ſelon l'hypoſtaſe, & ne ſe contente pas du mot grec *Proſopon*, que nous rendons ordinairement par celui de perſonne, & qui n'étoit pas aſſez expreſſif pour l'unité. C'eſt la premiere fois que je trouve cette expreſſion d'union hypoſtatique; & cette lettre eſt la plus celebre de celles que S. Cyrille écrivit à Neſtorius.

IX. Autres lettres de S. Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. c. 12. Merc. Garn. p. 49.*

Saint Cyrille écrivit en même tems, comme l'on croit, & par la même occaſion à ſes clercs réſidans à C. P. ſur les propoſitions de paix que l'on faiſoit de la part de Neſtorius. J'ai lû, dit-il, le mémoire que vous m'avez envoyé, par où j'ai vû que le prêtre Anaſtaſe vous a parlé, faiſant ſemblant de chercher la paix, & vous a dit: Nôtre croïance eſt conforme à ce qu'il a écrit aux ſolitaires. Enſuite allant à ſon but, il a ajoûté: Il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Theotocos*. J'ai écrit que le concile a bien fait de n'en point faire mention, parce qu'on ne remuoit pas alors cette queſtion; mais il dit en effet, que Marie eſt mere de Dieu, puiſqu'il dit, que le même qui eſt engendré du pere s'eſt incarné & a ſouffert. Enſuite parlant d'un écrit de Neſtorius: Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'eſt le corps qui a ſouffert, & non pas le Dieu Verbe, comme ſi quelqu'un diſoit que le

Verbe impaſſible eſt paſſible. Il n'y a perſonne ſi inſenſé. Son corps ayant ſouffert, on dit qu'il a ſouffert lui-même: comme on dit que l'ame de l'homme ſouffre, quand ſon corps ſouffre; quoiqu'elle ne ſouffre point en ſa propre nature. Mais leur but eſt de dire, deux Chriſts & deux fils; l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu; & de faire ſeulement une union de perſonnes, *Proſopon*, & c'eſt pour cela qu'ils chicannent. AN. 430.

Il rapporte enſuite ce que diſoit Neſtorius; qu'il ne trouvoit pas ſon peuple inſtruit, & que c'étoit la faute de ſes predeceſſeurs. Quoi donc, dit ſaint Cyrille, eſt-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bienheureux Atticus? Que n'avouë-t'il plûtôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle? Si l'on m'accuſe, ajoûte-t'il, je ne refuſerai pas de faire un voyage & de me défendre dans un concile; mais qu'il ne s'attende pas à être mon juge: je le recuſerai; & s'il plaît à Dieu, il aura lui-même à ſe défendre de ſes blaſphêmes. Il ſe plaint que le mot de *Theotocos* eſt extraordinaire, & que ni l'écriture ni le concile ne l'a emploïé; mais où a-t'il trouvé dans l'écriture les mots de *Chriſtotocos* ou de *Theotocos*? Enfin, dit-il, quelque offenſé que je ſois, dites-leur que la paix ſera faite, quand il ceſſera d'enſeigner ainſi, & qu'il profeſſera la vraïe foi. S'il déſire la paix, qu'il écrive une confeſſion de foi catholique & ſincere, & qu'il l'envoïe à Alexandrie: j'écrirai de mon côté qu'il ne faut point fatiguer nos confreres les évêques, parce que nous ſçavons que ſes paroles ont un bon ſens. Mais s'il demeure dans ſa préſomption, il ne nous reſte que de nous y oppoſer de toutes nos forces. *Garn. p. 52. n. 20. 21.*

AN. 430.
Id. p. 50.

J'ai lû la requête que vous m'avez envoyée, comme devant être presentée à l'empereur ; mais parce qu'elle est pleine d'invectives contre notre frere, je l'ai retenuë, & j'en ai dicté une autre, où je le recuse pour juge, & je demande que cette cause soit portée à un autre tribunal : vous la présenterez s'il est besoin. Si vous voyés qu'il continuë à m'attaquer, écrivés-le-moi soigneusement, & je choisirai des hommes sages & pieux, des évêques & des moines, pour envoïer à la premiere occasion. Agissez donc vigoureusement, car je vais écrire ce qu'il faut, & à qui il faut. Je suis résolu de ne me point donner de repos, & de tout souffrir pour la foi de J. C.

1. P. conc. Eph. c. 21.

Saint Cyrille écrivit en effet plusieurs autres lettres sur ce sujet. Il y en a une à un ami commun de lui & de Nestorius, que l'on croit être Acace de Melitine, où il parle ainsi : S'il ne s'agissoit que de la perte de mon bien, pour faire cesser le chagrin de mon frere, j'aurois montré que rien ne m'est plus précieux que la charité ; mais puisqu'il s'agit de la foi, & que toutes les égliſes ont été scandalisées ; que pouvons-nous faire, nous à qui Dieu a confié la prédication de ses mysteres ; & sur qui seront jugez ceux que nous aurons instruits ? Car ils diront au jour du jugement, qu'ils ont gardé la foi, telle qu'ils l'ont reçûë de nous. Chacun des laïques rendra compte de sa vie : nous rendrons compte de tous ceux qui croïent en Jesus-Christ, je ne fais point d'état des injures & des calomnies. Je les oublie volontiers, Dieu en fera justice ; sauvons seulement la foi, & je ne cederai à personne en amitié pour Nestorius. Je le dis devant Dieu, je souhaite qu'il soit plein de gloire en Jesus-Christ, qu'il efface

les taches du passé, & qu'il montre que ce n'étoit que calomnie; s'il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, combien plus devons-nous aimer nos freres & nos collegues? mais si quelqu'un trahit la foi, nous sommes bien résolus de ne point trahir nos ames, quand il nous en devroit coûter la vie; autrement de quel front oserions-nous faire devant le peuple les éloges des Martyrs? AN. 430.

X. Seconde lettre de Nestorius à S. Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. c. 9. Merc. Garn. p. 57.*

Nestorius ayant reçu la seconde lettre de S. Cyrille, y répondit plus amplement, mais aussi plus aigrement. Il l'exhorte à lire avec plus d'application les écrits des anciens, & l'accuse d'avoir dit, que le Verbe divin fût passible, quoique S. Cyrille l'eût nié formellement. Il semble admettre l'unité de personnes, en disant, que le nom de Christ signifie la substance impassible, en une personne singuliere & passible *en monadico prosopo*, & que les deux natures sont liées en une personne, *eis henos prosopon synapheian*. Mais par ces mots il n'entendoit, comme il fait voir ailleurs, qu'une union de volonté & de dignité, en sorte que le Dieu & l'homme fissent un même personnage, une union morale & non pas une union réelle. C'est pourquoi il n'use pas du mot d'hypostase, mais de *prosopon*, qui en grec signifie moins qu'en latin celui de personne: il emploïe aussi le mot de *synapheia*, connexion; & non celui de *henosis*, union. Il soutient que la sainte Vierge ne doit être appellée que mere de Christ *Christotocos*; & non pas mere de Dieu, *Theotocos*: parce qu'encore que le corps de Jesus-Christ soit le temple de la divinité, on ne peut attribuer à la divinité les proprietez de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert, d'être mort: sans tomber dans les

AN. 430.

erreurs des païens, d'Appollinaire, d'Arius & des autres heretiques. En quoi il impoſe continuellement à S. Cyrille, lui faiſant dire que la divinité étoit née de Marie, ou étoit morte: au lieu qu'il diſoit que le Verbe divin eſt né & mort ſelon l'humanité qu'il a priſe.

n. 16. Je vous ſçai bon gré, ajoûte-t'il, du ſoin que vous prenez de ceux qui ſont ſcandaliſez chez nous; mais ſçachés que vous êtes trompé, par ceux que le ſaint concile a dépoſés ici comme Manichéens, & par vos propres clercs: car pour ce qui regarde notre égliſe, elle profite de jour en jour; le peuple avance dans la connoiſſance de Dieu: la maiſon royale eſt dans une extrême joïe, de ce que la doctrine eſt éclaircie, & que la foi catholique prévaut ſur toutes les hereſies. Le concile dont parle ici Neſtorius, paroît avoir été tenu à C. P. en 429. Les Manichéens prétendus, que l'on y avoit condamnés, étoient peut-être Mercator & les autres catholiques zelés contre les Pelagiens. Car ſur la remontrance de Mercator, Celeſtius, Julien & les autres Pelagiens furent chaſſez de C. P. & nous avons encore une lettre de conſolation écrite par Neſtorius à Celeſtius. Or le reproche ordinaire des Pelagiens contre les catholiques, étoit de les accuſer de Manichéiſme. C'eſt apparemment à ce concile que fut appellé le prêtre Philippe de C. P. un de ceux qui avoient été propoſés pour en être évêque. Comme il reprenoit les erreurs de Neſtorius, & ne vouloit plus communiquer avec lui, il le fit accuſer par Celeſtius d'être Manichéen. Enſuite il l'appella au concile: Philippe y vint prêt à ſe défendre, mais Celeſtius n'y comparut point. Neſto-

v. Garner. not. hic.

Commonit. tit.

Ap. Garn. p. 12 f. 71.

Commonit. Cyr. ad Poſſid.

rius prit donc un autre prétexte pour le condamner: qui étoit d'avoir tenu des assemblées particulieres, & celebré l'oblation dans sa maison, quoique presque tout le clergé témoignât qu'ils en usoient ainsi dans les occasions. On attribuë avec vrai-semblance à ce même concile un canon faussement attribué au concile d'Ephese, qui porte: Anathême à qui dira que l'ame d'Adam mourut par le peché, puisque le diable n'entre point dans le cœur de l'homme. Ce canon étoit Pelagien.

AN. 430.

Greg. lib. VI. epist. 31. v. Garn. 2. part. p. 63.

XI. S. Cyrille écrit à l'empereur & aux princesses.

Saint Cyrille voïant par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvoit sçavoir d'ailleurs, qu'il étoit appuïé de la cour, & que son heresie faisoit progrès à C. P. écrivit à l'empereur Theodose & aux princesses ses sœurs, de grandes lettres, ou plûtôt des traités sur la foi. Dans celui qu'il adressa à l'empereur, il marque les diverses heresies contre l'Incarnation: de Manés, de Cerinthe, de Photin, d'Apollinaire, & enfin de Nestorius; mais sans nommer personne, il refute chacune de ces heresies, & s'arrêtant sur Apollinaire, il marque qu'il nioit en Jesus-Christ l'ame raisonnable: craignant de le diviser en deux, s'il y reconnoissoit la nature humaine toute entiere. Enfin il refute amplement Nestorius, par les mêmes preuves qu'il avoit envoïées dans la lettre aux solitaires, y en ajoûtant quelques autres. Il insiste sur ces paroles du Pere éternel: Celui-ci est mon fils bien-aimé. Remarquez, dit saint Cyrille, qu'il ne dit pas: En celui-ci est mon fils, afin que l'on entende que ce n'est qu'un. Il insiste aussi sur l'Eucharistie, & dit: Jesus-Christ nous donne la vie comme Dieu, non-seulement par la participation du saint-Esprit,

p. 1. conc. Eph. c. 3. n. 6.

n. 7. 8. &c. n. 17.

n. 25. &c.

n. 36. Matt. XVII. 5.

n. 38.

AN. 430.

p. 1. conc. Eph. c. 4. n. 10. 9.

mais en nous donnant ſa chair à manger. Il s'étend encore plus dans le traité adreſſé aux princeſſes ſœurs de l'empereur, c'eſt-à-dire, Pulquerie, Arcadie & Marine, toutes trois vierges conſacrées à Dieu. Il y rapporte les paſſages de pluſieurs peres, pour montrer qu'ils ont uſé du mot de *Theotocos*, & reconnu l'unité de Jeſus-Chriſt; ſçavoir, S. Athanaſe, Atticus de C. P. Antiochus de Phenicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, S. Jean Chriſoſtome, Severien de Gabales, Vital, Theophile d'Alexandrie. Il eſt remarquable
c. 13. qu'il cite S. Chriſoſtome, après tout ce qui s'étoit paſſé. Enſuite il rapporte pluſieurs paſſages choiſis du nouveau Teſtament, pour prouver la divinité de J. C. & l'union du verbe avec l'humanité. S. Cyrille connoiſſoit le grand eſprit & la haute pieté de ces princeſſes particulierement de ſainte Pulquerie; c'eſt pourquoi il prenoit ſoin de les inſtruire à fonds ſur cette matiere.

XII.

S. Cyrille écrit au pape, &c.

1. p. conc. Eph. c. 14.

Il écrivit auſſi au pape S. Celeſtin une lettre, où il lui rend compte de tout ce qui s'étoit paſſé: de ſa lettre aux ſolitaires, de ſes deux lettres à Neſtorius, & de la neceſſité qui l'avoit engagée à s'oppoſer à lui. Il déclare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, & marque ainſi l'état de C. P. Maintenant les peuples ne s'aſſemblent point avec lui, c'eſt-à-dire, avec Neſtorius, ſinon quelque peu des plus legers & de ſes flateurs: preſque tous les monaſteres & leurs archimandrites, & pluſieurs du Senat ne vont point aux aſſemblées, craignant de bleſſer la foi; & enſuite: Vôtre ſainteté doit ſçavoir que tous les évêques d'Orient ſont d'accord avec nous, que tous ſont choqués & affligés, principalement

les

AN. 430.

les évêques de Macedoine. Enſuite: Je n'ai pas voulu rompre ouvertement la communion avec lui, avant que de vous avoir donné part de tout ceci. Aïez donc la bonté de déclarer votre ſentiment: s'il faut encore communiquer avec lui, ou lui dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il perſiſte dans ces opinions. Votre avis ſur ce ſujet doit être déclaré par écrit aux évêques de Macedoine & d'Orient. Et afin de mieux inſtruire votre ſainteté de ſes ſentimens & de ceux des peres, j'envoye les livres où les paſſages ſont marquez, & je les ai fait traduire comme on a pû à Alexandrie. Je vous envoye auſſi les lettres que j'ai écrites. Cette lettre au pape fut portée par le diacre Poſſidonius, qui fut auſſi chargé d'une inſtruction contenant en abregé la doctrine de Neſtorius, & la maniere dont il avoit dépoſé le prêtre Philippe. *Baluz. nov. coll. p. 308.*

Saint Cyrille écrivit en même tems à Acace de Berée, un des plus anciens & des plus illuſtres évêques de Syrie ordonné par ſaint Euſebe de Samoſate, environ cinquante ans auparavant. Saint Cyrille lui témoigne combien il eſt affligé de ce ſcandale, inſiſtant principalement ſur l'anathême prononcé par Dorothée contre ceux qui nommeroient la Vierge mere de Dieu, & ſur ce que pluſieurs nioient ouvertement la divinité de J. C. Acace dans ſa réponſe exhorte ſaint Cyrille à procurer la paix. Car il nous eſt venu, dit-il, pluſieurs perſonnes de C. P. tant clercs que laïques, qui ſemblent défendre la propoſition qu'on a avancée; & ſoutienent qu'elle n'a rien dans le fonds de contraire au ſymbole des Apôtres, ni à celui de Nicée; & enſuite: j'ai fait lire votre lettre au ſaint évêque Jean d'Antioche, qui en a été fort touché. Car encore qu'il ſoit arrivé depuis *Sup. l. XVII. n. 46. 1. p. conc. Eph. c. 22.* *Ibid. 23.*

AN. 430.

peu à l'épiſcopat, il a les mêmes ſentimens que nous autres vieillards; & ſe conduit ſi bien, que tous les évêques d'Orient en ont une grande opinion. Je vous exhorte auſſi à traiter cette affaire avec la douceur & la prudence qui vous conviennent.

XIII. Traité de l'Incarnation par Caſſien.

Epiſt. ad Neſt. 1. p. C. Eph. c. 18.

Cependant le pape ſaint Celeſtin ayant reçu les ſermons de Neſtorius, & enſuite ſa lettre & ſes écrits de ſa part par Antiochus, voulut avant que d'y répondre, faire tout traduire en latin. Il fit même compoſer un traité, pour ſoutenir la doctrine catholique contre cette nouvelle hereſie; & ce fut ſans doute par ſon ordre, que ſaint Leon alors archidiacre de l'égliſe Romaine en chargea Jean Caſſien, qui étoit plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage; parce qu'il étoit très-ſçavant dans la théologie, & que d'ailleurs il entendoit parfaitement le grec, & avoit demeuré longtemps à C. P. Ayant achevé ſes conferences depuis quelque-temps, il comptoit de demeurer dans le ſilence, mais il ne pût réſiſter à la priere de ſaint Leon. Il compoſa donc un traité de l'Incarnation, diviſé en ſept livres. Dans le premier, il rapporte la plûpart des hereſies contre ce myſtere; puis il parle des Pelagiens, dont il prétend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Neſtorius. Car, dit-il, croyant que l'homme par ſes propres forces peut-être ſans peché, ils jugent de même de Jeſus-Chriſt, qu'il n'étoit qu'un pur homme, mais qu'il a ſi bien uſé de ſon libre arbitre, qu'il a évité tout peché; qu'il n'eſt venu au monde que pour nous donner l'exemple des bonnes œuvres; qu'il eſt devenu Chriſt après ſon baptême, & Dieu après ſa reſurrection. Ce n'eſt pas toutefois ce que diſoit Neſtorius: car il diſoit expreſſément que le

Serm. 3. n. 6.

AN. 430.

Verbe divin avoit été uni à l'homme dès le ſein de Marie; la comparaiſon de ſainte Eliſabeth le fait voir manifeſtement, & ſon erreur ne conſiſtoit que dans la maniere de l'union. Auſſi Caſſien attribuë l'erreur qu'il rapporte à Leporius, dont il raconte ſommairement l'hiſtoire & la rétractation. Dans le ſecond & le troiſiéme livre, il prouve que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme, & que la Vierge doit être appellée mere de Dieu, *Theotocos*, non-ſeulement *Chriſtotocos*. Dans le quatriéme, il s'attache à montrer par l'écriture l'unité de Jeſus-Chriſt; il continuë dans le cinquiéme à montrer qu'elle eſt réelle & non pas morale, & refute pluſieurs propoſitions de Neſtorius. Dans le ſixiéme, il inſiſte ſur le ſymbole d'Antioche, ſuivant lequel Neſtorius avoit été baptiſé. Dans le dernier, il apporte les autoritez des peres grecs & latins, particulierement de ſaint Chryſoſtome ſon maître, & finit par une exhortation touchante à l'égliſe de C. P. Il ſuppoſe toujours que Neſtorius y préſide comme évêque, ce qui fait voir qu'il a achevé cet ouvrage avant ſa dépoſition & le concile d'Epheſe.

Serm. 4. n. 34. Serm. 5. n. 5.

Sup. liv. XXIV. n. 48.

XIV. Lettre du pape ſaint Celeſtin, contre Neſtorius

Neſtorius ne recevant point de réponſe du pape, lui avoit écrit une ſeconde lettre par Valere chambellan de l'empereur, qui fait mention de pluſieurs lettres précedentes au ſujet de Julien & des autres Pelagiens. Il prenoit ce prétexte, comme dans la premiere, pour parler des autres prétendus heretiques, qui combattoient ſelon lui le myſtere de l'Incarnation, & qui étoient en effet les Catholiques. Enfin le pape ſaint Celeſtin, ayant reçu par le diacre Poſſidonius la lettre de ſaint Cyrille, aſſembla un concile à Rome vers le commencement du mois d'Août 430. où les écrits

P. 1. conc. Eph. c. 17. Merc. Garn. p. 69.

Epiſt. ad Neſt. c. 18.

AN. 430.

Fragm. ap. Baluz. nov. coll. p. 379.

de Neſtorius furent examinez & comparez avec la doctrine des peres. Le pape y rapporta des autoritez de ſaint Ambroiſe, de ſaint Hilaire & de ſaint Damaſe : après quoi la doctrine de Neſtorius fut condamnée ; & ſaint Cyrille chargé de l'execution du jugement. De ce concile le pape écrivit ſept lettres de même datte : la premiere à ſaint Cyrille, la ſeconde à Neſtorius, la troiſiéme au clergé de C. P. la quatriéme à Jean d'Antioche, la cinquiéme à Rufus de Theſſalonique, la ſixiéme à Juvenal de Jeruſalem, la ſeptiéme à Flavien de Philippes ; c'eſt-à-dire, aux évêques des plus grands ſieges de l'empire d'Orient. Toutes ces lettres ſont dattées du troiſiéme des ides d'Août ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe, & le troiſiéme de Valentinien ; c'eſt-à-dire, l'onziéme d'Août 430. & le diacre Poſſidonius en fut chargé pour les porter à ſaint Cyrille, qui devoit enſuite les faire tenir à ceux à qui elles étoient adreſſées. Dans la lettre à ſaint Cyrille, le pape

1. p. conc. Eph. c. 15.

louë ſon zele & ſa vigilance, & lui déclare qu'il eſt entierement dans ſes ſentimens touchant l'incarnation : que ſi Neſtorius perſiſte dans ſon opiniâtreté, il faudra le condamner, mais qu'il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. Donc, ajoute-t'il, tous ceux qu'il a ſéparez de ſa communion doivent ſçavoir qu'ils demeurent dans la nôtre, lui-même ne peut avoir déſormais de communion avec nous, s'il continuë de combattre la doctrine apoſtolique. C'eſt pourquoi vous executerez ce jugement par l'autorité de notre ſiege, agiſſant à notre place, & en vertu de notre pouvoir ; en ſorte que ſi dans l'eſpace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathematiſe en termes formels ſa doctrine impie,

& ne promet de confeſſer à l'avenir touchant la gene- AN. 430.
ration de Jeſus Chriſt notre Dieu, la foi qu'enſeigne l'égliſe Romaine, & votre égliſe, & toute la chrétienté; votre ſainteté pourvoïe auſſi-tôt à cette égliſe, c'eſt-à-dire, à celle de C. P. & qu'il ſçache qu'il ſera abſolument ſeparé de notre corps.

Dans la lettre à Neſtorius, il marque comme il a été trompé dans la bonne opinion qu'il avoit conçuë de lui ſur ſa réputation. Il dit qu'il a lû ſes lettres & les livres qu'il lui a envoïez, & qu'il a trouvé ſes opinions touchant le Verbe divin contraires à la foi catholique. Parlant des Pelagiens, il dit : Quant à ces herétiques, ſur leſquels vous nous avez conſulté comme ſi vous ne ſçaviez pas ce qui s'eſt paſſé; ils ont été juſtement condamnez & chaſſez de leurs ſieges : Ce qui nous étonne, c'eſt que vous ſouffriez des gens qui ont été condamnez pour nier le peché originel, vous qui le croyez ſi bien, comme nous avons lû dans vos ſermons. Les contraires ne s'accordent jamais ſans donner du ſoupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'eſt paſſé ici, puiſqu'Atticus votre prédeceſſeur nous a envoyé des actes contre eux ? Pourquoi Siſinnius de ſainte memoire ne s'en eſt-il point informé, ſinon parce qu'il ſçavoit qu'ils avoient été juſtement condamnez ſous Atticus? Enfin, il conclut ainſi : Sçachez que ſi vous n'enſeignez touchant Jeſus-Chriſt notre Dieu ce que tient Rome, Alexandrie & toute l'égliſe catholique; ce que la ſainte égliſe de C. P. a tenu juſqu'à vous; & ſi dans dix jours, à compter depuis cette troiſiéme monition, vous ne condamnez nettement & par écrit cette nouveauté impie, qui veut ſeparer ce que l'écriture joint, vous êtes

1. p. 6. Eph. 6. 18.

p. 360. E.

AN. 430. exclu de la communion de toute l'église catholique. Nous avons adressé ce jugement par le diacre Possidonius, avec toutes les pieces, à l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à notre place; & que notre ordonnance vous soit connuë à vous & à tous nos freres.

P. 1. conc. Eph. c. 19. La lettre au clergé & au peuple de C. P. est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi catholique, & de consolations pour ceux que Nestorius persecutoit. *c. 20.* Le pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il a commencé à enseigner ces erreurs. Il ajoute, que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place saint Cyrille; puis il met la sentence qui termine la lettre précedente. La lettre à Jean d'Antioche contient en substance les mêmes choses, la condamnation de Nestorius, s'il ne se retracte dans dix jours, & la nullité des excommunications ou des dépositions par lui prononcées. Les trois autres lettres à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celles-ci. Juvenal avoit succedé depuis peu à Prayle, qui avoit tenu le siege de Jerusalem environ treize ans. *Sup. liv. XXII. c. 35.* Juvenal donna le premier évêque aux Arabes, qui campoient dans la Palestine, & que saint Euthymius avoit converti en grand nombre, & cet évêque fut Pierre auparavant nommé Aspebete pere de Trebon le premier de ces convertis: on le nomma l'évêque des camps: *Parembolon*, parce que ces Arabes campoient dispersez en divers quartiers. *Vita S. Euthim. tom. 1. Analect. gr. p. 29* *Sup. liv. XXIV. n. 35.*

XV. Vers le même tems le pape S. Celestin envoya dans la grande Bretagne S. Germain évêque d'Auxerre pour,

Mission de saint Germain & de

réſiſter à Agricola fils d'un évêque Pelagien nommé Severin, qui corrompoit les égliſes de Bretagne, en y ſemant ſon hereſie. Saint Germain y fut envoyé comme vicaire du pape, ſous le conſulat de Florentius & de Denis, c'eſt-à dire, l'an 429 Pelage étoit de la grande Bretagne: ainſi il n'eſt pas extraordinaire qu'il y eut des diſciples. Le diacre Pallade envoyé par le pape ſur les lieux, l'excita à y procurer du ſecours; & les évêques de Gaule de leur côté reçûrent une députation de la grande Bretagne, qui les invitoit à venir promptement defendre la foi catholique. On aſſembla pour ce ſujet un concile nombreux, & de l'avis de tous on pria ſaint Germain d'Auxerre, & ſaint Loup de Troïes, de ſe charger de cette entrepriſe: ainſi la miſſion de ce concile concouroit avec celle du pape.

ſaint Loup en Bretagne.

Proſ. Chr. an. 429.

Beda 1. hiſt. c. 17.

Conſtant. vit. S. Germ. c. 19.

Saint Germain étoit évêque depuis onze ans, comme il a été dit: ſaint Loup ſeulement depuis deux ans. Il étoit né à Toul d'une famille très-noble, avoit étudié dans les écoles des rheteurs, & acquis une grande réputation d'éloquence. Il épouſa Pemeniole ſœur de ſaint Hilaire évêque d'Arles. La ſeptiéme année de leur mariage, ils ſe ſeparerent d'un commun conſentement pour mener une vie plus parfaite: Loup quitta ſa maiſon paternelle, & ſe retira au monaſtere de Lerins, ſous la conduite de ſaint Honorat, qui en étoit alors abbé. Vincent frere de Loup ſe retira auſſi à Lerins, & fut prêtre & celebre par ſes écrits. Loup après s'y être exercé un an dans les jeûnes & les veilles, fit un voïage à Mâcon, pour diſtribuer aux pauvres ce qui lui reſtoit de bien; mais comme il y penſoit le moins, on l'enleva pour être évêque de Troïes, & il gouverna cette égliſe cinquante-deux ans.

Sup. liv. XXIII. n. 46.
Vita S. Lupi ap. Sur. Jul. 29.

Sup. liv. XXIV. n. 57.
Eucher. ad Hilar de laude erem.

XVI. Commencement de sainte Genevieve. *Const. v. S. Germ. c. 20. vita S. Genofevæ ap. Sur. 3. Janu.*

Saint Germain & saint Loup s'étant mis en chemin pour la grande Bretagne, arriverent au bourg de Nanterre près de Paris. Les habitans, sur la réputation de leur sainteté, vinrent au-devant d'eux en foule : Saint Germain leur fit une exhortation, & regardant ce peuple qui l'environnoit, il vit de loin une jeune fille, où il remarqua quelque chose de celeste. Il la fit approcher, & demanda son nom & qui étoient ses parens; on lui dit qu'elle s'appelloit Genevieve : son pere Severe & sa mere Gerontia se présenterent en même tems. Saint Germain les felicita d'avoir une telle fille, & prédit qu'elle seroit un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir son cœur, & si elle vouloit consacrer à Dieu sa virginité. Elle déclara que c'étoit son dessein, & pria le saint évêque de lui donner la benediction solemnelle des vierges. Ils entrerent dans l'église pour la priere de None, ensuite on chanta plusieurs pseaumes, & on fit de longues prieres, pendant lesquelles le saint évêque tint sa main droite sur la tête de la fille : il alla prendre son repas, & recommanda aux parens de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquerent pas, & saint Germain demanda à sainte Genevieve, si elle se souvenoit de ce qu'elle avoit promis. Oui, dit-elle, & j'espere l'observer par le secours de Dieu & par vos prieres. Alors regardant à terre, il vit une piece de monnoïe de cuivre, marquée du signe de la croix, il la ramassa, & la donnant à Genevieve, il lui dit : Gardez-la pour l'amour de moi, portez-la toujours penduë à votre col pour tout ornement, & laissez l'or & les pierreries à celles qui servent le monde : il la recommanda à ses parens, & continua son voyage.

Sainte

Sainte Genevieve pouvoit avoir alors quinze ans, car on remarque que depuiscet âge juſqu'à cinquante, elle ne mangea que deux fois la ſemaine, le dimanche & le jeudi; encore n'étoit-ce que du pain d'orge & des fêves; & ne but jamais de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer. Quelques jours après le départ de ſaint Germain, ſa mere voulut l'empêcher d'aller à l'égliſe un jour de fête, & ne pouvant la retenir, la frappa ſur la jouë. Auſſi-tôt elle perdit la vûë & demeura aveugle pendant deux ans. Enfin ſe ſouvenant de la prédiction de ſaint Germain, elle dit à ſa fille de lui apporter de l'eau du puits, & de faire le ſigne de la croix ſur elle. Sainte Genevieve lui ayant lavé les yeux, elle commença à voir un peu; & quand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vûë entierement. On montre encore le puits qui eſt en grande veneration.

XVII. S. Germain & S. Loup vainqueurs des Pelagiens.

Conſt. v. S. Germ. c. 12. vit. S. Lup. Sur. 29. Jul.

Saint Germain & Saint Loup s'étant embarquez en hyver, ſouffrirent une grande tempête, que S. Germain appaiſa, en jettant quelques goutes d'huile dans la mer, au nom de la Trinité. Arrivant en Bretagne, ils trouverent une grande multitude raſſemblée pour les recevoir: car leur arrivée avoit été prédite par les malins eſprits, qu'ils chaſſerent des poſſedez, & qui en ſortant confeſſerent qu'ils avoient excité la tempête. Les ſaints évêques remplirent bien-tôt la Bretagne de leurs inſtructions & de leur réputation. Ils prêchoient non-ſeulement dans les égliſes, mais dans les chemins & les campagnes, tant la foule qui les ſuivoit étoit grande; en ſorte qu'ils fortifioient par tout les catholiques, & convertiſſoient les heretiques. Tout étoit apoſtolique en eux, la vertu, la doctri-

ne, les miracles. Les Pelagiens ſe cachoient; mais enfin honteux de ſe condamner par leur ſilence, ils vinrent à une conference. Ils ſe préſenterent bien accompagnez & remarquables par leur richeſſe & leurs habits éclatans: une multitude infinie de peuple s'aſſembla à ce ſpectacle. Les ſaints évêques laiſſerent parler les heretiques les premiers; & après qu'ils eurent diſcouru long-tems, ils leur répondirent avec une grande éloquence ſoûtenuë des autoritez de l'écriture, en ſorte qu'ils les réduiſirent à ne pouvoir répondre: le peuple avoit peine à retenir ſes mains, & témoignoit
c. 24. ſon jugement par ſes cris. Alors un homme qui avoit la dignité de tribun, s'avança avec ſa femme, préſentant aux ſaints évêques leur fille âgée de dix ans & aveugle. Ils lui dirent de la préſenter aux Pelagiens, mais ceux-ci ſe joignirent aux parens, pour demander aux ſaints évêques la gueriſon de la fille. Ils firent une courte priere, puis ſaint Germain invoqua la ſainte Trinité; & ayant ôté de ſon cou le reliquaire qu'il portoit, il le prit à ſa main & l'appliqua devant tout le monde ſur les yeux de la fille, qui recouvra la vûë auſſitôt. Les parens furent ravis, le peuple épouvanté; & depuis ce jour tout le monde ſe rendit à la doctrine des ſaints évêques.

c. 25. Ils allerent enſuite rendre graces à Dieu au tombeau du martyr S. Alban, le plus fameux de la Bretagne; S. Germain fit ouvrir le ſepulcre & y mit les reliques de tous les apôtres & de pluſieurs martyrs, qu'il avoit ramaſſées de divers païs; puis il prit ſur le lieu même de la pouſſiere encore teinte du ſang de S. Alban, l'emporta avec lui, & à ſon retour bâtit une égliſe en ſon honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ſes reliques.

Lib. XVIII. *ſup. n.* 19.

Hiſt. Ep. Antiſt. p. 416.

XXIII. Vainqueurs des Saxons. *Conſt. l c. 28. Beda 1. hiſt. c. 14. 15.*

Les Saxons & les Pictes faiſoient la guerre aux Bretons ; les Pictes étoient des barbares de la partie ſeptentrionale de l'Iſle, ainſi nommés parce qu'ils ſe peignoient le corps de diverſes couleurs. Les Saxons étoient des peuples de Germanie, que les Bretons avoient appellez à leur ſecours contre les Pictes, & qui depuis s'étoient joints à eux, pour s'établir en Bretagne, comme ils firent environ vingt-cinq ans après. Les Bretons épouvantez eurent recours aux ſaints évêques. C'étoit le carême, & par leurs inſtuctions pluſieurs demanderent le batême, en ſorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à Pâques dans une égliſe de feuillées que l'on dreſſa en pleine campagne. Après la fête ils ſe préparerent à marcher contre les ennemis, animez de la grace qu'ils venoient de recevoir, & attendant avec grande confiance le ſecours de Dieu. Saint Germain ſe mit à leur tête, & ſe ſouvenant encore du métier qu'il avoit fait en ſa jeuneſſe, il envoya des coureurs pour reconnoître le pays, & poſta ſes gens à couvert dans une vallée, ſur le paſſage des ennemis, qui s'attendoient à les ſurprendre. S. Germain avertit les ſiens de faire tous le même cri dont il donneroit le ſignal. Il cria trois fois *Alleluya*, toute l'armée fit à même tems le même cri, qui étant multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit ſi terrible, que les barbares en furent épouvantez. Ils jetterent leurs armes, s'enfuirent en confuſion, abandonnerent leur bagage, & pluſieurs ſe noyerent en paſſant une riviere. Ainſi les ſaints évêques ayant délivré la Bretagne des Pelagiens & des Saxons, repaſſerent en Gaule & retournerent chez eux. Pour aſſurer encore plus la religion dans cette iſle, le pape S.

Celeſtin y renvoya le diacre Pallade, qu'il avoit ordonné évêque pour les Scots ou Ecoſſois; & ce fut le premier évêque de cette nation, qui juſques-là avoit été très-barbare. S. Jerôme témoigne qu'ils n'avoient point de mariages reglez, & qu'ils mangeoient la chair humaine, juſqu'à couper les mammelles des femmes, & les autres parties charnuës de ceux qu'ils trouvoient à l'écart. Saint Pallade fut envoyé évêque en Ecoſſe ſous le conſulat de Baſſus & d'Antiochus; c'eſt-à-dire, l'an 431.

Proſp. cont. col. p. 41.

Hier. ep. 83. ad Ocean. & 2. in Jovin. c.

Proſp. chr.

Saint Cyrille ayant reçu par le diacre Poſſidonius les lettres du pape ſaint Celeſtin, les envoya à ceux à qui elles étoient adreſſées, & accompagna de ſes lettres celles qui étoient pour Jean d'Antioche, & pour Juvenal de Jeruſalem, qui avoit ſuccedé à Praïle depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à ſe déterminer, déclarant que pour lui, il eſt réſolu de ſuivre le jugement du pape & des évêques d'Occident, pour conſerver leur communion. Il dit à Juvenal qu'il faut écrire à l'empereur, afin qu'il prenne l'interêt de la religion, & délivre l'égliſe de ce faux paſteur. Il marque à l'un & à l'autre qu'il a fait ſon poſſible, pour ramener Neſtorius à la raiſon.

XIX. Lettre de Jean d'Antioche à Neſtorius. *1. p. conc. Eph. 6. 21. c. 24.*

Jean d'Antioche étoit ami de Neſtorius, qui avoit été tiré de ſon clergé. Ainſi ſur la lettre de ſaint Cyrille, il lui écrivit, lui en envoyant la copie, & de celle du pape ſaint Celeſtin. Je vous exhorte, dit-il, à les lire de telle ſorte, qu'il ne s'éleve aucun trouble dans votre eſprit: puiſque c'eſt de-là que viennent ſouvent les diſputes & l'opiniâtreté pernicieuſe: Mais auſſi, dit-il, ne mépriſez pas cette affaire, car le démon ſçait pouſſer ſi loin par l'orgueil celles qui

1. p. conc. Eph. c. 25.

AN. 430.

ne ſont pas bonnes, qu'il n'y a plus de remede. Liſez ces lettres avec application, & appellez à cet examen quelques-uns de vos amis, à qui vous laiſſiez la liberté de vous donner des conſeils utiles, plûtôt qu'agréables. Encore que le terme de dix jours marqué par la lettre du très-ſaint évêque Celeſtin ſoit très-court, vous pouvez faire la choſe en un jour, même en peu d'heures. Car il eſt facile, en parlant de l'Incarnation de notre Seigneur, de ſe ſervir d'un terme convenable, uſité par pluſieurs des peres, & qui exprime veritablement ſa naiſſance de la Vierge. Vous ne devez ni rejetter ce terme comme dangereux, ni penſer qu'il ne faut pas vous dédire. Si vous êtes dans les mêmes ſentimens que les peres & les docteurs de l'égliſe, comme nous avons appris par pluſieurs amis communs, quelle peine avez-vous à déclarer votre ſaine doctrine, principalement dans ce grand trouble, qui s'eſt élevé à votre ſujet: Car ſçachez que cette queſtion eſt agitée auprès & au loin: toute l'égliſe en eſt émûë, & par tout les fideles en ſont tous les jours aux mains. Vous les verrez clairement par la choſe même. L'Occident, l'Egypte, & peut-être la Macedoine, ont réſolu de rompre l'union que Dieu a accordée à ſon égliſe, par les travaux de tant d'évêques, & principalement du grand Acace. Il entend Acace de Berée, & parle de l'union qui finit le ſchiſme d'Antioche du tems de l'évêque Alexandre, & du pape ſaint Innocent.

Il continuë à exhorter fortement Neſtorius d'employer le mot de mere de Dieu *Theotocos*, puiſqu'aucun des docteurs de l'égliſe ne l'a jamais rejettée, & que pluſieurs s'en ſont ſervis, ſans être repris par ceux

Sup. liv. XXIII. n. 7.

AN. 430.

qui ne s'en ſervoient pas. Il montre que l'on ne peut rejetter la ſignification de ce mot, ſans tomber dans des erreurs dangereuſes, puiſqu'il s'en ſuivra contre l'autorité manifeſte de l'écriture, que ce n'eſt pas Dieu qui s'eſt incarné & anéanti en prenant la forme d'eſclave. Il ajoûte : Si avant ces lettres pluſieurs étoient ſi emportez contre nous, que ne feront-ils point maintenant qu'elles leur donnent une ſi grande autorité ? Je vous écris ceci, non pas ſeul; mais avec pluſieurs évêques de vos amis, qui ſe ſont trouvez préſens, quand on m'a rendu ces malheureuſes lettres; ſçavoir, Archelaüs, Apringius, Theodoret, Heliade, Melece & Macaire, qui vient d'être ordonné évêque de Laodicée. Il ne marque le ſiege que de celui-ci, parce que Neſtorius connoiſſoit les autres. Jean d'Antioche écrivit en même tems au Comte Irénée ami commun, & aux évêques de Muſée & Helladius.

XX. Réponſe de Neſtorius.

Neſtorius ayant vû toutes ces lettres, répondit à Jean d'une maniere honnête, mais au fonds, il demeura toûjours opiniâtre dans ſon erreur. J'aurois crû, dit-il, être expoſé à toute autre calomnie, que d'errer contre la foi : moi qui ai tant combattu juſqu'à préſent contre tous les heretiques; & enſuite : J'ai trouvé ici l'égliſe diviſée, les uns appelloient la ſainte Vierge ſeulement mere de Dieu, *Theotocos*; les autres ſeulement d'un homme, *Anthropotocos* : pour les réünir, je l'ai nommée mere de Chriſt, *Chriſtotocos*; nom qui ſignifie clairement l'un & l'autre, le Dieu & l'homme. Soyez donc en repos ſur cette affaire, & perſuadé que j'ai toûjours les mêmes ſentimens ſur la vraie foi. Si nous nous voyons dans le concile que

Synod. Baluz. ad coll. Chr. L. c. 3.

nous eſperons avoir, nous reglerons toutes choſes ſans ſcandale & avec union. Vous devez-vous étonner moins que perſonne de la préſomption ordinaire de l'Egyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bien-tôt, s'il plaît à Dieu, on loüera notre conduite. Telle fut la réponſe de Neſtorius. AN. 430.

XXI. Derniere lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius

Cependant ſaint Cyrille, en execution de la commiſſion du pape, aſſembla un concile à Alexandrie : peut-être le concile ordinaire du mois d'Octobre, de tous les évêques de la province d'Egypte; & au nom de ce concile, il écrivit à Neſtorius une lettre ſynodale, pour ſervir de troiſiéme & derniere monition : lui déclarant, que ſi dans le terme marqué par le pape, c'eſt-à-dire, dans dix jours après la réception de cette lettre, il ne renonce à ſes erreurs : ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, & ne le tiendront plus pour évêque ; & que dès lors ils communiquent avec tous les clercs & les laïques qu'il a dépoſez ou excommuniez. Au reſte, ajoûtent-ils, il ne ſuffira pas que vous profeſſiez le ſymbole de Nicée ; car vous ſçavez y donner des interpretations violentes : il faut confeſſer par écrit & avec ſerment, que vous anathématiſez vos dogmes impies, & que vous croirez & enſeignerez ce que nous croyons tous, nous & tous les évêques d'Occident & d'Orient, & tous ceux qui conduiſent les peuples. Car le ſaint concile de Rome & nous tous, ſommes convenus, que les lettres qui vous ont été écrites par l'égliſe d'Alexandrie, ſont orthodoxes & ſans erreur. *1. p conc. Eph. c. 26.*

La lettre ſynodale contient enſuite la profeſſion de foi. Premierement, le ſymbole de Nicée, puis une explication ample & exacte du myſtere de l'in-

AN. 1430.

l'incarnation conforme à ce que ſaint Cyrille en avoit déja dit dans ſes autres lettres. Il y répond aux principales objections de Neſtorius, & tire un argument de l'Euchariſtie en ces termes: Nous annonçons la
n. 7. mort de Jeſus-Chriſt, & nous confeſſons ſa reſurrection & ſon aſcenſion en celebrant dans les égliſes le ſacrifice non ſanglant. Ainſi nous nous approchons des eulogies myſtiques, & nous ſommes ſanctifiez, participant à la chair ſacrée & au précieux ſang de notre Sauveur Jeſus-Chriſt; & nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaiſe, ni comme la chair d'un homme ſanctifié, & conjoint au verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité: mais comme vraiment vivifiante & propre au verbe. Car lui qui eſt vie de ſa nature comme Dieu, étant devenu un avec ſa chair, il l'a renduë vivifiante: autrement, comment la chair d'un homme ſeroit-elle vivifiante de ſa nature? Cette lettre finit par douze anathêmes, qui en renferment toute la ſubſtance, en ces termes.

XXII. Les XII. anathêmes de ſaint Cyrille.

1. Si quelqu'un ne confeſſe pas qu'Emmanuel eſt veritablement Dieu, & par conſéquent la ſainte Vierge mere de Dieu, puiſqu'elle a engendré ſelon la chair le verbe de Dieu fait chair; qu'il ſoit anathême,

2. Si quelqu'un ne confeſſe pas que le verbe, qui procede de Dieu le pere, eſt uni à la chair ſelon l'hypoſtaſe: & qu'avec ſa chair il fait un ſeul Chriſt, qui eſt Dieu & homme tout enſemble; qu'il ſoit anathême.

3. Si quelqu'un, après l'union, diviſe les hypoſtaſes du

AN. 430.

du ſeul Chriſt, les joignant ſeulement par une connexion de dignité, d'autorité ou de puiſſance, & non par une union réelle : qu'il ſoit anathême.

4. Si quelqu'un attribuë à deux perſonnes ou à deux hypoſtaſes, les choſes que les apôtres & les évangeliſtes rapportent, comme ayant été dites de J. C. par les ſaints ou par lui-même, & applique les unes à l'homme conſideré ſeparément du verbe de Dieu & les autres comme dignes de Dieu, au ſeul verbe procedant de Dieu le pere : qu'il ſoit anathême.

5. Si quelqu'un oſe dire, que Jeſus-Chriſt eſt un homme qui porte Dieu : au lieu de dire, qu'il eſt Dieu en verité, comme fils unique & par nature, entant que le Verbe a été fait chair, & a participé comme nous à la chair & au ſang : qu'il ſoit anathême.

6. Si quelqu'un oſe dire, que le Verbe procedant de Dieu le pere, eſt le Dieu ou le ſeigneur de Jeſus-Chriſt : au lieu de confeſſer, que le même eſt tout enſemble Dieu & homme, entant que le Verbe a été fait chair, ſelon les écritures : qu'il ſoit anathême.

7. Si quelqu'un dit, que Jeſus entant qu'homme a été poſſedé du verbe Dieu, & revetu de la gloire du fils unique, comme étant un autre que lui : ſoit anathême,

8. Si quelqu'un oſe dire, que l'homme pris par le Verbe doit être adoré, glorifié & nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre : car y ajoûtant toûjours le mot *Avec*, il donna cette penſée : au lieu d'honorer Emmanuel par une ſeule adoration, & lui rendre une ſeule glorification, en

AN. 430.

tant que le Verbe a été fait chair : qu'il ſoit anathême.

9. Si quelqu'un dit, que notre Seigneur Jeſus-Chriſt a été glorifié par le ſaint-Eſprit, comme aïant reçu de lui une puiſſance étrangere pour agir contre les eſprits immondes, & operer des miracles ſur les hommes: au lieu de dire, que l'eſprit par lequel il les operoit lui étoit propre: qu'il ſoit anathême.

10. L'écriture divine dit, que Jeſus-Chriſt a été fait le pontife & l'apôtre de notre foi, & qu'il s'eſt offert pour nous à Dieu le pere, en odeur de ſuavité. Donc, ſi quelqu'un dit, que notre pontife & notre apôtre n'eſt pas le verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'eſt fait chair & homme comme nous, mais un homme né d'une femme, comme ſi c'étoit un autre que lui; ou ſi quelqu'un dit, qu'il a offert le ſacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'eſt ſeulement pour nous, car il n'avoit pas beſoin de ſacrifice, lui qui ne connoiſſoit pas le péché: qu'il ſoit anathême.

11. Si quelqu'un ne confeſſe pas que la chair du Seigneur eſt vivifiante & propre au Verbe, même procedant de Dieu le pere, mais l'attribuë à un autre, qui lui ſoit conjoint ſelon la dignité, & en qui la divinité habite ſeulement: au lieu de dire, qu'elle eſt vivifiante, parce qu'elle eſt propre au verbe, qui a la force de vivifier toutes choſes: qu'il ſoit anathême,

12. Si quelqu'un ne confeſſe pas que le Verbe de Dieu a ſouffert ſelon la chair, qu'il a été crucifié ſelon la chair, & qu'il a été le premier né d'entre les

morts, en tant qu'il eſt vie & vivifiant comme Dieu: qu'il ſoit anathême. AN. 430

Voilà les douze fameux anathêmes de ſaint Cyrille, contre toutes les propoſitions heretiques, que Neſtorius avoit avancées. La lettre ſynodale qui les contient, ſe trouve dattée du trentiéme de Novembre, mais on croit que c'eſt plûtôt le jour où elle fut apportée à C. P. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé & au peuple de C. P. l'autre aux abbés des monaſteres de la même ville, par leſquelles ſaint Cyrille marque, qu'il a attendu à la derniere extrêmité, pour en venir à ce fameux remede de l'excommunication; & les exhorte à demeurer fermes dans la foi, & à communiquer librement avec ceux que Neſtorius avoit excommuniés. Pour porter ces lettres, on députa quatre évêques d'Egypte, Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire; & ils furent auſſi chargés de la lettre du pape S. Celeſtin à Neſtorius.

V. not. Balux. p. 422.

1. part. concil. Epheſ. c. 27. 28.

Conc. Epheſ. p. 584. A.

XXIII. Convocation du concile d'Epheſe.

Avant que ces députés arrivaſſent à C. P. l'empereur Theodoſe ordonna la convocation du concile general, en étant ſollicité de part & d'autre. Les catholiques le demandoient, comme il paroît par la requête de Baſile & des moines maltraittés par Neſtorius. Lui-même le demanda, croyant y prévaloir, par la puiſſance ſeculiere, & l'appui des Orientaux, & y faire condamner ſaint Cyrille ſur les plaintes de Cheremon & de ſes autres calomniateurs. La lettre de convocation eſt au nom de deux empereurs ſuivant la forme ordinaire, addreſſée aux metropolitains de chaque province. Celle qui s'eſt conſervée etoit addreſſée à ſaint Cyrille, & porte en ſub-

1. p. conc. Epheſ. c. 30. Evagr. 1. hiſt. c. 7.

p. 1. conc. Eph. c. 32.

AN 430.

ſtance : Les troubles qui ſont dans l'égliſe nous ont fait juger indiſpenſable, de convoquer les évêques de tout le monde, quelque répugnance que nous aïons à les fatiguer ; c'eſt pourquoi vôtre pieté fera enſorte, quand la prochaine fête de Paque ſera paſſée, de ſe rendre à Epheſe pour le jour de la Pentecôte, & d'amener avec elle les évêques qu'elle jugera convenables ; enſorte qu'il en reſte aſſés pour les affaires de la province & qu'il en vienne aſſés pour le concile. Perſonne cependant n'innovera rien en particulier, avant que le concile ſoit aſſemblé. Nous ne doutons pas que tous les évêques n y viennent promptement ; ſi quelqu'un y manque, il n'aura point d'excuſe devant Dieu ni devant nous. Donné à C. P. le treiziéme des calendes de Decembre, ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe & le troiſiéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Novembre l'an 430. La ville d'Epheſe fut choiſie comme de facile accès par mer & par terre, & abondante en toutes les choſes neceſſaires à la vie

Sacra per Joan. conc. Epheſ. pag. 721. c.

Outre la lettre circulaire, il y en eut une particuliere à ſaint Cyrille, où Theodoſe l'accuſe d'etre l'auteur du trouble de l'égliſe, & ſe plaint de ce qu'il a écrit deux lettres differentes, l'une à lui & à ſon épouſe Eudocia, l'autre à ſa ſœur Pulquerie, comme ſi la famille imperiale étoit diviſée : ajoûtant toutefois qu'il lui pardonne, & l'exhortant à concourir dans le concile à la tranquillité de l'égliſe. Cette lettre fait voir la préoccupation de l'empereur Theodoſe contre S. Cyrille.

XXIV. Derniers ou-

Saint Auguſtin fut appellé nommément au concile ſur ſa grande réputation : car on ne voit pas d'au-

tre raiſon de le diſtinguer entre tant d'évêques. Un officier nommé Ebagnius fut chargé de la lettre de l'empereur, mais n'étant arrivé à Carthage que vers Pâques de l'année ſuivante 431. il apprit que ſaint Auguſtin n'étoit plus au monde, & retourna à C. P. avec les lettres de l'évêque Capreolus à l'empereur pour lui en donner avis. Le dernier ouvrage de ſaint Auguſtin fut la ſeconde réponſe à Julien, qu'il laiſſa imparfaite. Julien avoit écrit quatre livres contre le premier livre de ſaint Auguſtin, des nôces & de la concupiſcence. Mais quand il eût vû le ſecond, il en compoſa huit pour y répondre ; & les adreſſa à Florus évêque Pelagien, un de ceux qui ſe retirerent avec lui à C. P. Julien ne ſçavoit pas que ſaint Auguſtin eût compoſé ſix livres, pour répondre à ſes quatre premiers : il ne ſçavoit pas même, ſi on l'en croit, que ſaint Auguſtin eût vû ces quatre livres, & il pouvoit l'ignorer, car il étoit en ce temps-là en Cilicie. Saint Auguſtin accablé d'autres occupations, avoit peine à ſe réſoudre à répondre à ces huit livres, qui ne contenoient que des injures & des diſcours vagues : toutefois ſaint Alypius le preſſa tant, qu'à la fin il l'entreprit : craignant pour les ignorans qui liroient cette réponſe de Julien, ſans en apercevoir la foibleſſe. Saint Auguſtin travailla à cet ouvrage juſqu'à la fin de ſes jours, & en compoſa ſix livres, qui répondent aux ſix premiers des huit de Julien. Il met d'abord ſes paroles, puis il répond article par article. Comme Julien ne faiſoit gueres que repeter ce qu'il avoit dit dans ſon premier ouvrage ; auſſi ſaint Auguſtin dans celui-ci eſt ſouvent obligé de redire ce qu'il avoit déja dit

AN. 431. vrages de ſaint guſtin.

Liberat breviar. c. 5.

AN. 430

Mais on ne laiſſe pas d'y trouver des paſſages très-forts & très-importans, où les mêmes verités ſont mieux développées, & miſes en un plus grand jour. Dans les dernieres années de ſa vie, & depuis ſes rétractations, il fit un extrait des preceptes moraux de l'écriture, qu'il nomma *ſpeculum*, c'eſt-à-dire, miroir, parce qu'en liſant, les fideles peuvent voir l'état de leur ame, & le progrès qu'ils font dans la vertu. Il n'y met que ce qui ſert à regler les mœurs, & encore les préceptes propoſés directement & ſimplement, ſans figure, & ſe ſert non pas de la verſion faite ſur le grec des ſeptante, comme il avoit accoutumé, mais de la verſion de ſaint Jerôme ſur l'hebreu, comme plus claire. Il commence aux loix qui ſont données après le décalogue dans l'Exode, & continuë à tirer les préceptes de morale de tout l'ancien teſtament, ſans omettre les livres que l'égliſe reçoit pour canoniques, quoi qu'ils ne ſoient pas dans le canon des Hébreux. Il commence l'extrait du nouveau Teſtament au ſermon de la montagne, & continuë juſqu'à l'Apocalypſe. Comme entre tant de paſſages de l'écriture il s'en rencontre quelques-uns qui ſemblent oppoſés, il avoit deſſein de les expliquer dans des queſtions qu'il propoſeroit enſuite; mais il n'exécuta pas ce deſſein.

XXV. Déſolation de l'Afrique.

Cependant les Vandales continuoient de ravager l'Afrique, & cette déſolation rendit très-amer à ſaint Auguſtin, le dernier tems de ſa vie. C'eſt ainſi qu'en parle Poſſidius évêque de Calame témoin oculaire; & il ajoûte: Il voyoit les villes ruinées, & à la campagne les bâtimens abattus, & les habitans

Poſſid. c. 28.

tués ou mis en fuite, les égliſes deſtituées de prê-

tres & de miniſtres, les vierges ſacrées & les autres religieux diſperſés de tous côtez. Les uns avoient ſuccombé aux tourmens, les autres avoient péri par le glaive : les autres en captivité aïant perdu l'integrité du corps, de l'eſprit & de la foi, ſervoient des ennemis durs & brutaux. Il voyoit que les hymnes & les loüanges de Dieu avoient ceſſé dans les égliſes, dont les bâtimens même en pluſieurs lieux étoient conſumés par le feu. Que les ſacrifices ſolemnels qui ſont dûs à Dieu, avoient ceſſé dans leurs lieux propres; c'eſt-à-dire, que faute d'égliſes, on les celebroit dans les maiſons, ou en d'autres lieux profanes. Que l'on ne demandoit point les ſacremens, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver quelqu'un pour les adminiſtrer à ceux qui les demandoient. Que ceux qui s'enfuïoient dans les bois, ſur les montagnes, dans les cavernes & les rochers, ou dans les fortereſſes, étoient pris & tués, ou mouroient de faim, manquant des choſes neceſſaires. Que les évêques & les clercs, à qui Dieu avoit fait la grace de ne pas tomber entre les mains des ennemis, ou de s'en ſauver après y être tombés, étoient dépoüillés de tout & réduits à la derniere mendicité, ſans qu'il fût poſſible de leur donner à tous les ſecours qui leur étoient neceſſaires. Que de ce grand nombre d'égliſes d'Afrique, à peine en reſtoit-il trois, Carthage, Hippone & Cirthe, qui ne fuſſent pas ruinées, & dont les villes ſubſiſtaſſent. AN. 430.

Dans ces allarmes, ſaint Auguſtin fut conſulté par Honorat évêque de Thiave, pour ſçavoir ſi les évêques ou les clercs devoient ſe retirer à l'approche des barbares. Saint Auguſtin lui envoya d'abord une c. 30. Epiſt. 228.

AN 430.

lettre qu'il avoit écrite ſur le même ſujet à un évêque nommé *Quodvultdeus*, & que nous n'avons plus; mais Honorat ne s'en contenta pas, ſe fondant ſur cette parole de Jeſus-Chriſt : Quand on vous pourſuivra dans une ville, fuïez dans une autre. A quoi un autre évêque ajoûtoit : Si le Seigneur nous a commandé de fuïr dans les perſecutions, où l'on peut gagner le martyre : combien plus dans les incurſions des barbares, où il n'y a que des ſouffrances ſteriles ? Saint Auguſtin répondit par une grande lettre, où il donne des regles pour ſe conduire en de telles occaſions. A cette parole de Jeſus-Chriſt il oppoſe ce qu'il dit, que le mercenaire s'enfuit quand il voit venir le loup; & ajoûte, que pour accorder ces deux autoritez, il faut dire que quand le péril eſt commun, les paſteurs & les miniſtres de l'égliſe ne doivent point abandonner le troupeau. Leur miniſtere lui eſt toujours neceſſaire, & particulierement en ces tems d'affliction, où le peuple a beſoin d'être conſolé & fortifié, où le péril preſſant fait courir à l'égliſe toutes ſortes de perſonnes, pour demander le baptême, la réconciliation, ou du moins la penitence. Alors ſi les miniſtres manquent, quel malheur pour ceux qui ſortent de ce monde ſans être regenerés ou déliés, quels reproches contre les miniſtres abſens ? Il faut craindre ces maux ſpirituels plus que tous les maux temporels, plus que la mort & les tourmens. Car le premier devoir du paſteur, eſt de donner au troupeau la nourriture neceſſaire ; & il ne doit pas en l'abandonnant, commettre un mal certain, par la crainte des maux incertains.

Matth. 10. 23.

Epiſt. 228 *n.* 6.

Joan. x. 12.

n. 2.

n. 8.

n. 7.

n. 5.

Que

AN. 430. n. 2. n. 6.

Que ſi les perſecuteurs cherchent le paſteur en particulier, & qu'il y ait d'autres miniſtres ſuffiſans pour le beſoin du troupeau, c'eſt le cas de s'enfuir, comme fit ſaint Paul à Damas, comme ſaint Athanaſe. Que ſi tout le troupeau s'enfuit, alors le paſteur doit ſuivre, puiſqu'il ne demeuroit que pour le troupeau. Il peut auſſi ſe retirer, quand il n'a plus de troupeau, comme il étoit arrivé à quelques évêques d'Eſpagne, dont le peuple avoit été tué, conſumé dans les villes aſſiegées, diſperſé ou emmené en captivité. Quelques miniſtres peuvent auſſi ſe réſerver pour le ſervice de l'égliſe, quand il y en a d'autres pour ſuppléer à leur défaut; mais ils ne doivent pas aiſément craindre de perir plûtôt que les laïques, ni ſe perſuader qu'ils ſont plus neceſſaires que les autres eccleſiaſtiques, puiſque ce ſeroit lâcheté ou préſomption. Que ſi tous veulent demeurer, quoique l'on juge neceſſaire que quelques-uns ſe retirent, le ſort en doit décider; & ſi l'on craint que tous les miniſtres demeurans ne donnent trop de confiance aux laïques, ils doivent les avertir qu'ils ne demeurent que pour eux. C'eſt ainſi que ſaint Auguſtin encourageoit ſes confreres.

n. 10. n. 12. n. 13. n. 13.

XXVI. Mort de ſaint Auguſtin.

Hippone fut bien-tôt aſſiegée par les Vandales, parce que le comte Boniface, qui leur faiſoit alors la guerre s'étoit enfermé dedans avec les Gots alliez des Romains. Le ſiege dura près de quatorze mois, & les Vandales ôterent aux aſſiegez la communication de la mer. Poſſidius & pluſieurs autres évêques du voiſinage, s'y étoient refugiez; & comme ils étoient un jour à table ſaint Auguſtin leur dit: Sçachez que pendant le temps de cette cala-

Poſſid. c. 29.

AN. 430.

mité, je prie Dieu, ou qu'il délivre cette ville des ennemis qui l'environnent, ou s'il en a disposé autrement, qu'il donne à ses serviteurs la force de souffrir sa volonté, ou du moins qu'il me retire de ce monde. Ils se joignirent avec lui depuis ce temps-là, pour faire tous à Dieu cette priere. Il prêcha dans l'église, avec toute la force de son esprit & de son courage, jusqu'à sa derniere maladie.

c.13. Ce fut une fievre qui lui prit le troisiéme mois du siege. Il pratiqua ce qu'il avoit coutume de dire à ses amis. Que personne après avoir reçû le baptême ne doit sortir de la vie sans penitence, même les chrétiens les plus vertueux, même les évêques. Il fit donc écrire les pseaumes de la penitence, qui sont en petit nombre, dit Possidius: apparemment les sept que nous nommons encore ainsi: il les fit attacher contre la muraille, près de son lit, & les lisoit, en versant continuellement des larmes. De peur d'être détourné de ce pieux exercice, environ dix jours avant sa mort, il demanda à ceux qui étoient auprès de lui, de ne laisser entrer personne dans sa chambre, qu'aux heures que les medecins venoient le visiter, ou qu'on lui apportoit de la nourriture; ce qui fut executé. Ainsi il passa tout ce temps en oraison. Il mourut avec une entiere connoissance, sans que sa vûë ou son oüie fut affoiblie, en présence de ses amis, qui prioient avec lui, aïant vécu soixante & seize ans, dont il avoit passé environ quarante dans la clericature. Le jour de sa mort fut le cinquiéme des calendes de Septembre, sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien; c'est-à-dire, l'an 430. le vingt-

Prosp. chr. cod. an.

huitiéme d'Août, jour auquel l'égliſe honore encore ſa mémoire. A ſes funerailles on offrit à Dieu le ſacrifice, en préſence des évêques. Il ne fit point de teſtament, parce qu'il étoit ſi pauvre, qu'il n'avoit pas de quoi en faire; mais il recommandoit toujours de conſerver avec grand ſoin la bibliotheque & tous les livres de ſon égliſe. Nous apprenons toutes ces particularitez de Poſſidius, qui avoit vécu familierement avec lui près de quarante ans. AN. 430.

Il racontre auſſi ſes miracles. Je ſçai, dit-il, qu'étant prêtre & étant évêque, comme on le preſſa de recommander à Dieu des poſſedez, il pria avec larmes, & les démons ſe retirerent. Je ſçai qu'étant malade au lit, quelqu'un le vint trouver avec un malade, & le pria de lui impoſer les mains, pour le guerir. Il dit: Si j'avois quelque pouvoir ſur les maladies, je me guerirois le premier. L'autre répondit: Il m'a été dit en ſonge: Vas trouver l'évêque Auguſtin, qu'il impoſe la main à ce malade, & il ſera gueri. Il le fit ſans plus differer, & auſſi-tôt le malade ſe retira en ſanté. Le même Poſſidius nous a laiſſé un catalogue des ouvrages de ſaint Auguſtin, tant des livres, que des ſermons & des lettres, où il en compte mille trente, avoüant toutefois qu'il n'a pû tout compter. Il s'y en trouve pluſieurs que nous n'avons pas. *Vitæ c. 18. Indic. Poſſid.*

XXVII. Saint Alexandre auteur des Acemetes.

Vers le même temps, mourut près de Conſtantinople S. Alexandre, fondateur du fameux inſtitut des Acemetes. Il nâquit dans l'Aſie mineure d'une famille noble, & étudia à Conſtantinople, puis il eut une charge dans le palais de l'empereur. Il reconnut bien- *Vita Boll. 15. Jan.*

AN. 430.

tôt la vanité du ſiecle, & la lecture de l'écriture ſainte l'en dégoûta davantage. Il quitta ſon emploi, diſtribua ſon bien aux pauvres, & alla en Syrie, où il embraſſa la vie monaſtique, ſous la conduite d'un abbé nommé Elie, dont la reputation l'avoit attiré. Après y avoir demeuré quatre ans, il ſe retira dans le deſert, à l'exemple du prophete Elie, & y demeura ſept ans. Il convertit Rabbula gouverneur d'une ville voiſine, & pluſieurs autres païens. Ils vouloient l'avoir pour évêque; & comme ils gardoient les portes de la ville, Alexandre ſe fit deſcendre la nuit par la muraille, dans une corbeille. Rabbula étant converti, mit en liberté ſes eſclaves, donna ſes biens aux pauvres, & ſe retira dans la ſolitude, où il mena la vie d'anachorete. Mais il en fut tiré depuis pour être évêque d'Edeſſe métropole de Meſopotamie. Sa femme ſe conſacra à Dieu de ſon côté, & bâtit un monaſtere, où elle s'enferma avec ſes filles & ſes ſervantes, & y finit ſaintement ſes jours.

Alexandre s'étant ſauvé de la ville où on vouloit le faire évêque, & aïant marché deux jours dans le déſert, ſe trouva dans un lieu qui ſervoit de retraite à trente voleurs. Il demanda à Dieu leurs ames: le capitaine ſe convertit le premier, & mourut huit jours après ſon baptême. Les autres aïant auſſi été baptiſez, firent un monaſtere de leur caverne, ſous la conduite d'un ſuperieur qu'Alexandre leur donna.

Les aiant quittez, il bâtit un monaſtere ſur le bord de l'Eufrate, & demanda à Dieu pendant trois ans d'y pouvoir établir une pſalmodie continuelle. Sa

communauté s'accrut tellement, qu'il eut juſqu'à quatre cens moines de differentes nations : des Syriens naturels du païs, des Grecs, des Latins, des Egyptiens. Il les diviſa en pluſieurs chœurs, qui ſe ſuccedant les uns aux autres, celebroient continuellement l'office divin ; & c'eſt le premier exemple de cette pratique. Ces moines de ſaint Alexandre obſervoient une exacte pauvreté, chacun n'avoit qu'une tunique, & ne ſe fourniſſoit de vivres que pour chaque jour. S'il en reſtoit, on les donnoit aux pauvres, ſans rien garder pour le lendemain. AN. 430.

Après avoir demeuré vingt ans dans ce monaſtere ſur l'Eufrate, il deſtina ſoixante & dix de ſes diſciples pour aller prêcher la foi aux Gentils : il en choiſit cent cinquante pour le ſuivre dans le deſert, & laiſſa les autres dans le monaſtere, ſous la conduite de Trophime. Il avoit autrefois été à Antioche, & y avoit montré un grand zele, en s'oppoſant à l'intruſion de l'évêque Porphire en 404. Il y revint au bout de vingt ans, ſous l'évêque Theodoſe, accompagné de ſes diſciples ; mais l'évêque prévenu contre lui le fit chaſſer, apparemment le prenant pour être de la ſecte des Euchites, ou Meſſaliens, à cauſe de ſa priere continuelle, de ſa vie errante, & du païs d'où il venoit. Un eccleſiaſtique nommé Malcus, accompagné de quelques laïques, alla par ordre de l'évêque, pour chaſſer Alexandre, & lui donna un ſoufflet. Alexandre ſans s'émouvoir, dit ſeulement ces mots de l'évangile : Or le nom du ſerviteur étoit Malcus. Le peuple qui le regardoit comme un prophete, prit ſa défenſe, & Malcus fut obligé de ſe retirer. Toutefois Alexandre fut contraint de quitter

Sup. liv. XXI. n. 47.

Sup. liv. XIX. n. 25.

Joan. XVIII. 10.

AN. 430.

Antioche par ordre du gouverneur, qui le relegua à Calcis avec ſes diſciples. S'étant déguiſé en mandiant, il alla dans un monaſtere nommé Crithen, & fut bien étonné d'y trouver ſon inſtitut de pſalmodie perpetuelle. Il jugea, comme il étoit vrai, que cette maiſon avoit été fondée par un de ſes diſciples.

Enfin il quitta la Syrie, & avec vingt de ſes moines il retourna à Conſtantinople, où il fonda un monaſtere près l'égliſe de ſaint Menne. En peu de temps il y eut juſqu'à trois cens moines de diverſes langues, Grecs, Latins & Syriens, tous catholiques, & dont pluſieurs avoient demeuré dans d'autres monaſteres. Il les diviſa en ſix chœurs, qui chantoient l'office tour à tour, ſe ſuccedant les uns les autres; enſorte que Dieu étoit loué en ce monaſtere à toutes les heures du jour & de la nuit. De-là leur vint le nom d'Acemetes *Acoimétai*, qui ſignifie en grec des veillans, ou gens qui ne dorment point, parce qu'il y avoit toujours une partie de la communauté qui veilloit. Comme ils ne travailloient point, & n'avoient autres biens que leurs livres, on admiroit comment ils pouvoient ſubſiſter, & on les ſoupçonnoit d'être de la ſecte des Meſſaliens. Alexandre fut arrêté par deux fois. On vouloit l'obliger à interrompre ſa pſalmodie perpetuelle: on renvoïa ſes diſciples à leurs premiers monaſteres, enſuite on le mit en liberté, croïant qu'il demeureroit ſeul. Mais le jour même qu'il ſortit de priſon, ſes moines le rejoignirent, & ils recommencerent leur pſalmodie. Il s'en alla avec eux vers l'embouchure du Pont-Euxin, y fonda un monaſtere, & y mourut vers l'an 430.

Nil. ap. Valeſ. in Theod. IV. 6. 11.

AN. 430.

XXVIII. Autre lettre de Neſtorius au pape. *Ap. Mercat. Garn. p.* 80.

Sur la fin du mois de Novembre 430. & après la convocation du concile d'Epheſe, Neſtorius écrivit au pape ſaint Celeſtin en ces termes: J'ai appris que le venerable Cyrille évêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été préſentées contre lui, cherche à éviter le ſaint concile, qui ſe doit tenir à cauſe de ſes accuſations; & s'attache à des paroles; ſçavoir, aux mots de *Theotocos* & *Chriſtotocos*, dont il admet l'un & rejette l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi je ne m'oppoſe pas à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourvû qu'ils ne l'entendent pas comme Arius & Apollinaire, pour confondre les natures, mais je n'heſite pas à préferer le mot de *Chriſtotocos*, comme employé par les anges & les évangeliſtes. C'eſt qu'il inſiſtoit ſur les paſſages de l'évangile, où en parlant de la nativité temporelle du Fils de Dieu, il eſt nommé Jeſus ou Chriſt. Il continuë: Si nous conſiderons deux ſectes contraires, dont l'une n'emploïe que le mot de *Theotocos*; ſçavoir, celle d'Arius ou d'Apollinaire: l'autre ne ſe ſert que d'*Antropotocos*; ſçavoir, celle de Paul de Samoſate, parce que la premiere ne reconnoît Marie, que mere de Dieu, & la ſeconde, ne la reconnoît que mere d'un homme: ne faut-il pas eſſaïer de ramener les uns & les autres, par un nom qui ſignifie les deux natures, qui eſt celui de mere de Chriſt, *Chriſtotocos*? J'ai écrit ceci à l'évêque d'Alexandrie, comme vous verrez par les lettres que je vous envoïe. Au reſte il a plû au très-pieux empereur d'indiquer un concile écumenique, pour y examiner d'autres affaires eccleſiaſtiques. Car pour cette queſtion de mots, je ne crois pas que la diſcuſſion en ſoit difficile. Il y a apparence

AN. 430.

que Neſtorius envoïa cette lettre avec celle de l'empereur, pour la convocation du concile écumenique.

XXIX. Ses derniers ſermons.

Cependant les quatre évêques députez par le concile d'Alexandrie, étant arrivez à Conſtantinople, allerent à la cathedrale un dimanche, pendant que l'on celebroit l'office, où tout le clergé étoit preſent, & preſque tous ceux qui portoient le titre d'illuſtres. Ce dimanche étoit le trentiéme de Novembre de la même année 430. Ils rendirent à Neſtorius les lettres de ſaint Cyrille & de ſaint Celeſtin: Neſtorius les prit, & leur dit de venir le lendemain le trouver en particulier; mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, & ne leur fit point de réponſe. Six jours après le huitiéme des ides de Decembre, c'eſt-à-dire, le ſixiéme du mois qui étoit un ſamedi, il fit dans l'égliſe un ſermon, qui eſt comme l'abregé de toute ſa doctrine. Il s'emporte contre ſaint Cyrille ſans le nommer, mais il le déſigne aſſez par le nom d'Egyptien: il le défie au combat, & l'accuſe de l'attaquer avec des fleches d'or, c'eſt-à-dire, en diſtribuant de l'argent, qui étoit un reproche que l'on faiſoit à Neſtorius même. Il marque l'oppoſition des évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melece & Flavien, & contre ſaint Chriſoſtome, tiré de la même égliſe, pour faire croire que la diſpute preſente n'eſt qu'une ſuite de la jalouſie de ces deux ſieges. Il ſe plaint qu'on lui fait un procès ſur le ſeul mot de *Theotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il ſe défend des erreurs de Paul de Samoſate & de Photin, qu'il rapporte & diſtingue ſoigneuſement: il propoſe le mot

Conc. Eph. act. 1. p. 503. B.

Ap. Mercat. Garn. ſerm. 12. v. not. Baluz. p. 422.

Libell. Baſil. n. 4.

mot de *Chriſtotocos*, comme le remede à toutes les erreurs. AN. 430.

Il fit encore un autre ſermon, le lendemain dimanche ſeptiéme de Decembre, où il dit nettement que la Vierge eſt mere de Dieu, & mere de l'homme: mais expliquant toûjours le mot de *Theotocos*, comme dangereux par ſes ſermons, il prétendoit répondre aux lettres des deux conciles de Rome & d'Alexandrie, que les députez d'Egypte avoient ſans doute publiées; mais comme les douze anathêmes de S. Cyrille étoient ce qu'il y avoit de plus fort contre Neſtorius, il entreprit de les combattre par douze anathêmes, qu'il propoſa de ſon côté. *Ap. Mercat. ſerm.* 13.

Jean d'Antioche aïant eu copie de la derniere lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius, fut auſſi choqué de ſes douze anathêmes, & crut qu'en voulant s'oppoſer à Neſtorius il avoit excedé lui-même, & étoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre aux deux plus ſçavans évêques de ſa province, André de Samoſate & Theodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André compoſa cet écrit au nom des Orientaux, qui l'approuverent en un concile. Theodoret mit ſon nom à ſon écrit, qui étoit plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phenicie & dans les païs voiſins, & l'envoïa à C. P. d'où Evoptius évêque de Ptolemaïde dans la Pentapole l'envoïa à ſaint Cyrille. André & Theodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Epheſe. *Liberat Brev. c.* 4. *Cyrill. præf. tom.* 4. *p.* 766.

XXX. Commencemens de Theodoret.

Theodoret, qui ſe rendit ſi fameux en cette diſpute, étoit né à Antioche vers l'an 387. ſes parens étoient nobles, riches & pieux, particulierement ſa

AN. 430.

mere, qui après treize ans de sterilité, obtint ce fils par les prieres du fameux solitaire Macedonius le Critophage. C'est pourquoi Il fut nommé Théodoret, c'est-à-dire Dieu-donné. Il reçut souvent dans son enfance la benediction de saint Pierre de Galatie & de saint Aphraate, & fut consacré à Dieu dès le berceau, suivant la promesse de ses parens. Il fut élevé dans un monastere, qui étoit à trois milles d'Apamée, & à soixante-quinze milles d'Antioche, où il venoit quelquefois, & y reçut l'ordre de lecteur étant encore jeune. Il contracta une amitié particuliere avec Nestorius, & Jean depuis évêque d'Antioche, & devint lui-même fort celebre pour sa doctrine & son éloquence. Enfin, il fut élevé malgré lui à l'épiscopat vers l'an 423. aïant passé jusques-là tout le temps de sa vie dans le monastere, dont il conserva toûjours les pratiques.

Theod. Philoth. c. 3.

Sup. l. XVII. n. 7. Philoth. c. 8. c. 9.

Epist. 81. Nom. p. 954. A.

Epist. 119. pag. 903. A.

Philoth. c. 12. p. 832. C.

La ville de Cyr, dont il fut évêque, étoit dans la partie de Syrie nommée Euphratesienne. On disoit que les Juifs l'avoient fondé en l'honneur de Cyrus au retour de la captivité. Elle étoit peu considerable par elle-même, mais elle avoit huit cens paroisses dans sa dépendance. Theodoret distribua son patrimoine aussi-tôt après la mort de ses parens, & ne fit aucune acquisition, ni de maison, ni de terre, ni même d'un sepulchre. Ni lui, ni les siens ne reçurent jamais rien de personne: pas un habit, pas un pain. Il ne possedoit que des haillons dont il étoit vêtu. Toutefois il bâtit des revenus de l'église, des galeries publiques & deux grands ponts, & fit reparer les bains. Il fit un aqueduc pour distribuer abondamment de l'eau dans la ville, qui n'en avoit point

Philoth. c. 17. fin.

Procop. l. 11. de ædif. just. c. 11.

Ep. 113. fin. Epist. 81.

AN. 431.

d'autre auparavant que de la riviere. Il ſollicita l'imperatrice Pulquerie, pour ſoulager le païs, tellement accablé d'impoſitions, que pluſieurs terres étoient entierement abandonnées. *Epiſt.* 45.

Quant au ſpirituel, il convertit & baptiſa plus de dix mille Marcionites en huit bourgades; il convertit une autre bourgade d'Eunomiens, & une d'Ariens; enfin il ne reſta point d'heretiques dans ſon dioceſe, où il en avoit trouvé un grand nombre. Mais ce ne fut pas ſans peine: il répandit ſouvent ſon ſang, il fut ſouvent pourſuivi à coup de pierres & en péril de mort. Il reconnoiſſoit avoir été beaucoup aidé dans ces converſions par les prieres du ſolitaire Jacques, dont il a écrit la vie, & des ſaints dont il avoit des reliques. Il combattit par ſes diſcours & par ſes écrits tous les ennemis de la religion: les païens, les Juifs, les Marcionites, les Ariens, les Eunomiens, les Apollinariſtes. Il prêchoit ſouvent à Antioche, où il dit qu'il a enſeigné ſix ans ſous l'évêque Theodote; treize ans ſous Jean, qui ſouvent battoit des mains & ſe levoit de joïe en l'écoutant; enſuite ſous Domus, toûjours avec de grands applaudiſſemens des auditeurs. Tel étoit Theodoret, qui prévenu d'une haute eſtime de Diodore de Tarſe & de Theodore de Mopſueſte, crut trouver dans les anathêmes de ſaint Cyrille des expreſſions qui favoriſoient l'erreur d'Apollinaire, contre laquelle il étoit extrêmement zelé. *Epiſt.* 113. *Leon. t.* 986. *D. Epiſt.* 145 *pag.* 10. *Philoth. c.* 21. *p.* 861. *Epiſt.* 145. *pag.* 1022. *Epiſt.* 83. *p.* 957. *D.* *Epiſt. ad Jean. Germ. tom.* 4. *p.* 703. *C.*

XXXI. Ecrits contre Neſtorius.

D'autre part, Marius Mercator qui étoit à C. P. publia une réponſe aux douze anathêmes de Neſtorius, qui ſert de défenſe à ceux de ſaint Cyrille. Le titre de ſa réponſe eſt: Les douze articles de blaſ- *Edit. Garn. p.* 116.

AN. 431.

phême de Neſtorius, par leſquels il contredit les lettres qui lui ont été envoyées par les ſaint Celeſtin évêque de Rome, & Cyrille d'Alexandrie, & s'efforce par des réponſes très-courtes de refuter les douze articles de foi qui lui avoient été envoyez. Nous avons mis les premiers ceux de l'évêque Cyrille, que l'égliſe Romaine a approuvez par un jugement veritable, & enſuite ceux de Neſtorius, les uns & les autres traduits du grec en latin : Cette verſion de Mercator a conſervé les anathêmes de Neſtorius, dont le texte grec ne ſe trouve plus. Mercator dans cette réponſe ſe cache ſous le nom general de catholique, & rapporte pluſieurs paſſages des ſermons de Neſtorius, dont il avoit fait un recueil contenant les cinq principaux.

Saint Cyrille de ſon côté fit trois ouvrages pour la défenſe de ſa doctrine, qui étoit celle de l'égliſe catholique. Il écrivit une apologie de ſes douze articles, pour réponſe au traité qu'avoit fait André de Samoſate, ſous le nom des Orientaux. Comme il ne s'étoit point nommé, ſaint Cyrille ne nomme point ſes adverſaires ; & il répond ſur chaque article : mettant d'abord le ſien, puis l'objection des Orientaux, puis ſa défenſe. Le ſecond ouvrage de ſaint Cyrille fut ſon apologie contre Theodoret. Elle porte en tête la lettre à l'évêque Evoptius, qui lui avoit envoïé ces objections ; & comme Theodoret s'étoit déclaré, ſaint Cyrille le combat ouvertement, & l'épargne moins qu'André de Samoſate : auſſi ſes objections contenoient des erreurs, qui furent depuis condamnées au cinquiéme concile general. Saint Cyrille ſuit la même méthode en cet ouvrage :

Cyr. tom. 6. p. 157.

Ap. Mercat. Cyr. 1. p. 132.

Cyr. tom. 6. p. 200.

Ap. Mercat. p. 178.

Coll. 5. tom. 5. conc. p. 504. tom. 3. E.

il met d'abord [ſon article, puis la réfutation de Theodoret, puis ſa défenſe. Ces deux ouvrages de ſaint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troiſiéme, fut ſa réponſe en cinq livres aux blaſphêmes de Neſtorius; c'eſt-à-dire, à ſes ſermons contre Proclus. Saint Cyrille y rapporte les paroles de Neſtorius qu'il refute à meſure, & y établit principalement la neceſſité du mot *Theotocos*, l'unité du fils de Dieu, ſes ſouffrances & ſon ſacerdoce. Ces trois ouvrages furent compoſez avant le concile d'Epheſe. AN. 430. *Tom. 6. init.*

Il arriva cependant un accident funeſte à C. P. Des barbares eſclaves d'un homme puiſſant, traitez cruellement par leur maître, ſe refugierent dans l'égliſe, & entrerent juſques dans le ſanctuaire, portant des épées. On les exhorta à ſe retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchoient le ſervice divin, & pendant pluſieurs jours ils tenoient leurs épees nuës prêts à ſe défendre contre quiconque approcheroit. Ils tuerent un clerc, en bleſſerent un autre, & enfin s'égorgerent eux-mêmes. Cette profanation de l'égliſe fut regardée comme un mauvais préſage. Pour prévenir de pareils accidens, l'empereur Theodoſe fit une loi addreſſée à Antiochus prefet du prétoire, & dattée du dixiéme des calendes d'Avril, ſous le conſulat du même Antiochus, c'eſt-à-dire, du vingt-troiſiéme de Mars 431. XXXII. Loi pour les Aſyles. *Socr. VII. c. 33.*

Elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui ſont en peril, & qu'ils ſeront en ſûreté, non-ſeulement près de l'autel & dans le lieu des prieres, c'eſt-à-dire, dans le corps de l'égliſe, mais dès l'entrée, & en tous les lieux compris dans

AN. 431.

l'enceinte du lieu ſacré : chambres, maiſons, bains, jardins, cours, galeries. Auſſi aïant tout cet eſpace de ſûreté, il ne leur ſera pas permis ni de manger, ni de coucher, ou demeurer dans le ſanctuaire ou dans le temple, & ils obéïront aux clercs qui les en empêcheront. Il eſt défendu à ceux qui ſe refugient dans les égliſes, d'y porter aucune arme de quelque eſpece que ce ſoit,, non-ſeulement dans le lieu ſacré, mais dans toute l'enceinte. Ceux qui n'obéïront pas ſeront chaſſez de l'aſyle, & même tirez par force & à main armée, s'il eſt beſoin. Et c'eſt le ſeul cas où il eſt permis d'entrer dans l'égliſe avec des armes. L'empereur déclare, que lui-même, qui par tout ailleurs eſt environné de ſes gardes, laiſſe les armes dehors en entrant dans l'égliſe, qu'il quitte juſqu'à ſon diadême, & n'entre dans le ſanctuaire que pour l'offrande. On voit entre autres choſes par cette loi, la quantité de bâtimens qui accompagnoient les égliſes & la grande enceinte qui les enfermoit. Outre l'extrait decette loi inſerée dans le codeTheodoſien, elle eſt entiere dans les conciles avec la datte de ſa publication en Egypte, indiction quatorziéme, le douziéme de Pharmouthi, c'eſt-à-dire, le ſeptiéme d'Avril 431. car c'étoit une loi generale pour tout l'empire.

Sup. l. XVIII. *n.* 42.

L. 4. C. *Theod. de his qui ad eccl. conf. l.* 9. *tom.* 3 *conc. p.* 1233.

XXXIII. Fin de S. Paulin de Nole.

Cette même année 431. l'égliſe d'Occident perdit ſaint Paulin de Nole. Il étoit évêque depuis environ vingt ans; & dans cette charge il n'avoit jamais cherché à ſe faire craindre, mais à ſe faire aimer de tout le monde. Dans les jugemens, il examinoit rigoureuſement, & décidoit avec douceur. Quoiqu'il eût autrefois donné ſi liberalement ſes biens, il

Uram presb. ep. ap. Paul. 143.

Pemer de vitâ conc. II. *c.* 8.

prenoit grand ſoin de ceux de l'égliſe, pour les diſpenſer fidelement, il donnoit à tous, il pardonnoit, il conſoloit, il édifioit les uns par ſes diſcours & par ſes lettres, les autres par ſes exemples: ſa réputation s'étendoit non-ſeulement dans tout l'empire, mais chez les barbares. Il étoit âgé, comme l'on croit, de ſoixante-dix-huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté; & comme on deſeſperoit de ſa vie, deux évêques Symmaque & Acyndinus vinrent le viſiter. Leur arrivée lui donna tant de joïe, qu'il ſembloit oublier ſa maladie; & comme étant prêt à aller à Dieu, il fit apporter devant ſon lit les vaſes ſacrez, afin d'offrir avec les évêques le ſacrifice pour recommander ſon ame à Dieu, & rendre la paix à ceux qu'il avoit ſeparés du ſaint miniſtere, ſuivant la diſcipline de l'égliſe. Après avoir tout accompli avec joïe, il dit tout d'un coup à haute voix: Où ſont mes freres? Un des aſſiſtans croïant qu'il parloit des évêques qui étoient preſens, dit: Les voici. Saint Paulin reprit: Je parle de mes freres Janvier & Martin qui viennent de me parler, & m'ont dit qu'ils alloient venir me trouver. Il entendoit ſaint Janvier évêque de Capouë & martyr, dont les reliques étoient dès-lors à Naples, & ſaint Martin de Tours, qui lui étoient apparus. Enſuite il étendit les mains au ciel, & chanta le pſeaume: J'ai levé mes yeux aux montagnes, & le reſte, & finit par une oraiſon. Alors le prêtre Poſthumien l'avertit, qu'il étoit dû quarante ſols d'or pour des habits que l'on avoit donnés aux pauvres. Saint Paulin répondit en ſoûriant doucement: Mon fils, n'en ſoïés point en peine, il ſe trouvera quelqu'un qui acquittera la dette

AN. 431.

Pſalm. 120.

AN. 430.

des pauvres. Peu de temps après entra un prêtre venant de Lucanie, envoïé par l'évêque Exuperance & ſon frere Urſace, homme du rang des clariſſimes, qui lui apportoit cinquante ſols d'or en pur don. Saint Paulin les aïant reçûs, dit : Je vous rends graces, Seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui eſpere en vous. Il donna deux ſols d'or de ſa main au prêtre qui les avoit apportés, & ordonna que du reſte on païat les marchands qui avoient donné des habits aux pauvres.

La nuit étant venuë, il repoſa juſqu'à minuit : puis ſa douleur de côté étant redoublée avec violence, joint le mal que lui avoient fait les medecins, en lui appliquant le feu pluſieurs fois inutilement : il ſouffrit beaucoup de ſon oppreſſion de poitrine, juſqu'à la cinquiéme heure de la nuit, c'eſt-à-dire, une heure avant le jour. A la pointe du jour, il ſuivit ſa coutume, éveilla tout le monde, & dit matines, ou plûtôt laudes, à l'ordinaire : le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres, & à tout le clergé, & les exhorta à la paix : puis il demeura ſans parler juſqu'au ſoir. Enſuite comme s'éveillant, il reconnut le temps de l'office des lampes, c'eſt-à-dire, des vêpres, & étendant les mains, il chanta, quoique lentement : J'ai préparé une lampe à mon Chriſt. *Pſalm.* 131. 17. Après quelque temps de ſilence, vers la quatriéme heure de la nuit, c'eſt-à-dire, dix heures, tous les aſſiſtans étant bien éveillez, ſa cellule fut ébranlée d'un ſi grand tremblement de terre, qu'ils ſe proſternerent pour prier, tout épouvantez, ſans que ceux qui étoient hors de la chambre s'apperçuſſent de rien. Alors il rendit l'eſprit, & ſon viſage, & tout

ſon

son corps parut blanc comme la neige. Il mourut le dixiéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Bassus & d'Antiochus, c'est-à-dire, l'an 431. le 22. de Juin, jour auquel l'église honore encore sa memoire. Les circonstances de sa mort ont été écrits par un prêtre nommé Uranius, qui y avoit été present. Il nous reste des écrits de saint Paulin cinquante-deux lettres & vingt-six poëmes, dont il y en a dix à la louange de S. Felix, avec les fragmens de quelques autres.

AN. 431.

Martyr. R. 22. Jun.

XXXIV. Arrivée des évêques à Ephese.

Incontinent après la fête de Pâques, qui cette année 431. fut le 17. d'Avril, saint Cyrille & Nestorius partirent chacun de leur côté, pour se rendre à Ephese en diligence. Nestorius étoit accompagné d'un grand nombre de troupes, & des deux comtes Candidien & Irenée. Candidien étoit comte des domestiques, c'est-à-dire, capitaine des gardes de l'empereur, pour prêter main forte au concile; Irenée y alloit sans aucune autorité, seulement par amitié pour Nestorius, qui étoit aussi accompagné de dix évêques, & en trouva plusieurs déja assemblez à Ephese. Saint Cyrille partit d'Alexandrie accompagné de cinquante évêques; c'est-à-dire, de la moitié ou environ de ceux de sa dépendance: les autres étoient demeurez, pour prendre soin des églises. Le tems lui fut favorable jusqu'à Rhodes, d'où il écrivit à son clergé & à son peuple une lettre pleine de charité paternelle: le reste du voyage ne fut pas si tranquille, & il eut quelque tempête à essuïer. Enfin il arriva à Ephese quatre ou cinq jours avant la Pentecôte, qui cette année 431. étoit le septiéme de Juin. Incontinent après son arrivée, il

Epist. Theod. 1. p. conc. Eph. c. 35.

Epist. schism. 1. p. conc. Ephes. p. 605. E.

1. p. conc. Eph. c. 33.

Apolog. ad Theod 3. p. c. 13. p. 1052. D.

AN. 431.

écrivit encore à son clergé & à son peuple une lettre, où il dit : Le méchant, la bête qui ne dort point, va & vient de tous côtez pour attaquer la gloire de Jesus-Christ, mais le malheureux se frappe lui-même, & perira avec ses enfans. On veut qu'il entende Nestorius, mais c'est plûtôt le démon auteur de toutes les heresies : quoiqu'il puisse avoir voulu marquer par cette énigme les cabales du parti contraire. Juvenal de Jerusalem arriva cinq jours après la pentecôte avec les évêques de Palestine, entre lesquels étoit Pierre, autrefois nommé Aspebete, que Juvenal avoit ordonné premier évêque des Sarrasins à la priere de S. Euthymius; parce que ces Sarrasins ou Arabes du desert campoient toujours, on le nommoit l'évêque des camps, en grec *Parembolôn*. Saint Euthymius lui recommanda en partant de s'attacher à saint Cyrille & à Acace de Melitine, & de suivre toûjours leurs sentimens. Saint Euthymius avoit été lui-même en son enfance disciple d'Acace. Flavien de Thessalonique avec les évêques de Macedoine arriverent aussi à tems à Ephese.

Socr. VII. c. 34.

Vita S. Euth. p. 41. to. Analect. Ibid. p. 9. 29. 41.

Evagr. liv. c. 3.

Mais Jean d'Antioche, & les Syriens se firent attendre long-tems. Ils prétendoient qu'il leur étoit impossible de se rendre à Ephese au jour marqué : c'est-à-dire, à la pentecôte. Car les évêques ne pouvoient quitter leurs églises avant le nouveau dimanche ou le dimanche du renouvellement. C'est ainsi que les Orientaux appellent encore le jour de l'octave de pâques, auquel les nouveaux baptisés quittoient l'habit blanc & recevoient la benediction de l'évêque. Ce dimanche étoit cette année le 26. d'Avril. Il falloit commencer par s'assembler à Antioche,

AN. 431.

dont quelques uns de ces évêques étoient éloignez de douze journées : ils ne pouvoient donc s'y trouver que le huitiéme de Mai. D'Antioche à Epheſe il y avoit trente journées: ainſi quand ils n'auroient ſéjourné à Antioche qu'un ſeul jour, ils ne pouvoient arriver à Epheſe que le huitiéme de Juin, le lendemain de la Pentecôte. C'eſt ainſi que les Orientaux s'excuſoient depuis.

Tandis qu'on les attendoit, les évêques aſſemblez à Epheſe traitoient la queſtion de l'Incarnation dans leurs ſermons & dans leurs converſations particulieres. Nous avons un ſermon de ſaint Cyrille prononcé en ce tems-là, où d'abord il donne de grandes louanges aux évêques aſſemblez : puis il ſaluë avec éloges la ville d'Epheſe, l'apôtre ſaint Jean, dont les reliques y repoſoient, & la ſainte Vierge Marie dont il releve toutes les grandeurs, repetant à chaque article le titre de mere de Dieu. Il vient enſuite à Neſtorius, & dit qu'en vain il ſe confie aux comtes & aux autres magiſtrats, qui le protegent, étant gagnés par ſes préſens. Il lui reproche ſes blaſphêmes, pires que ceux des Juifs, des Païens, & de tous les autres heretiques, & emploïe contre lui les expreſſions les plus fortes, comme contre un ennemi déclaré de l'égliſe, qui a mépriſé les avis ſalutaires qui lui ont été donnés. Saint Cyrille en prend à temoin le pape S. Celeſtin, qu'il qualifie de pere, de patriarche & d'archevêque de toute la terre, & conclut que Neſtorius doit être dépoſé du ſacerdoce. En ce ſermon il fait mention d'un autre, qu'il avoit prononcé le jour précedent, où il parloit de la perdrix allegorique, dont fait mention le prophete Jeremie.

Liberat. brev. c. 5.
Tom. 5. oper. Cyr. part. 2. pag. 379.
p. 382. B.
p. 384. E.
p. 382. B.
Jerem. VI. 11.

AN. 431.

Acace de Melitine fit auſſi un ſermon, où après avoir complimenté les évêques aſſemblés, il explique la foi de l'égliſe inſiſtant ſur l'unité & la divinité de Jeſus-Chriſt, & la conſequence neceſſaire de donner à Marie le titre de mere de Dieu. Il y dit en paſſant, que la croix eſt honorée avec les autels de Jeſus-Chriſt, & qu'elle brille ſur le front des égliſes. On lut auſſi en cette occaſion deux ſermons de Theodote d'Ancyre ſur la nativité de notre Seigneur, où il refutoit amplement l'erreur de Neſtorius. Ces deux évêques Acace & Theodote, quoique catholiques, étoient amis de Neſtorius; & pendant le ſéjour d'Epheſe ils eurent pluſieurs converſations avec lui, dans leſquelles ils remarquerent qu'il perſiſtoit dans ſon hereſie. Saint Cyrille de ſon côté fit des extraits des livres de Neſtorius, dont nous n'avons que la verſion de Mercator.

Conc. Eph. p. 3. c. 7.

Ibid. c. 9. 10.

Conc. Eph. act. 1. p. 497. B.

Edit. Garn. p. 103.

XXXV. Retardement de Jean d'Antioche.

Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou ſix journées d'Epheſe, fit ſçavoir qu'il étoit proche par des officiers du maître des offices, & écrivit à ſaint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié & d'un grand empreſſement de ſe rendre auprès de lui. Je ſuis déſormais à la porte, dit-il, par les prieres de votre ſainteté, après avoir beaucoup ſouffert en ce voyage: car il y a trente jours que je marche ſans relâche: quelques-uns des évêques ſont tombez malades en chemin, & nous avons perdu pluſieurs chevaux. Priez donc que nous puiſſions achever ſans peine ces cinq ou ſix journées, & embraſſer votre chere & ſainte perſonne. Les ſaints évêques Jean, Paul, Macaire, ſaluent votre ſainteté: nous ſaluons tous les freres qui ſont avec vous. Cependant arriverent deux

1. p. conc. c. ult.

évêques de sa suite tous deux metropolitains, Alexandre d'Apamée, & Alexandre d'Hieraple. Comme S. Cyrille & les autres évêques se plaignoient à eux du retardement de Jean, ils dirent plusieurs fois: Il nous a chargés de vous dire, que s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile, mais que l'on fasse ce qu'il faut faire.

AN. 431. *Relat. ad Celest. act. v. conc. p. 600.*

Il y avoit déja plus de deux cens évêques assemblez à Ephese de differentes provinces. La lettre de l'empereur pour la convocation du concile marquoit le jour précis, auquel ceux qui ne se trouveroient pas seroient sans excuse. Il s'étoit passé plus de quinze jours au-delà. Plusieurs évêques & plusieurs clercs étoient incommodés de la dépense d'un si long séjour, plusieurs étoient malades, il en étoit mort quelques-uns. Tout le concile crioit que Jean d'Antioche ne vouloit pas s'y trouver, parce qu'il craignoit de voir déposer Nestorius, tiré de son église, dont la confusion retomboit sur lui. Il étoit déja arrivé des évêques qui venoient de plus loin. Si Jean d'Antioche agissoit de bonne foi, il n'avoit point sujet de se plaindre, puisqu'il avoit mandé expressément par les deux Alexandres que l'on pouvoit commencer sans lui. Par toutes ces raisons, saint Cyrille & la plûpart des évêques résolurent de tenir le concile le vingt-deuxiéme de Juin dans la grande église dédiée à la sainte Vierge.

Epist. Cyr. ad Dalm. Act. 1. p. 562. C.

XXXVII. Protestation de Nestorius & de Candidien. *Act. 1. p. 453. D.*

Le jour précedent vingt-uniéme de Juin, ils en firent avertir Nestorius par quatre évêques, Hermogene de Rhinocorure en Egypte, Athanase de la Paralie, c'est-à-dire, de la côte maritime, Pierre des Camps, c'est-à-dire, des Sarrasins, Paul évêque de Lampe. Ces

AN. 431.

quatre évêques allerent trouver Neſtorius, pour l'avertir de venir au concile le lendemain. Il répondit qu'il verroit, & qu'il iroit s'il devoit y aller. Ils donnerent le même avis à ſix ou ſept évêques, qui ſe trouverent avec lui, & qui firent la même réponſe. Neſtorius demanda à Memnon évêque d'Epheſe de lui faire ouvrir l'égliſe de ſaint Jean, voulant y tenir ſon aſſemblée à part; mais Memnon le refuſa, & le peuple d'Epheſe fort zelé pour la doctrine catholique s'y oppoſa fortement. Le même jour vingt-uniéme de Juin, les évêques du parti de Neſtorius firent une proteſtation adreſſée à ſaint Cyrille & à Juvenal de Jeruſalem, par laquelle ils déclarent, qu'il faut attendre Jean d'Antioche, & ne point recevoir ceux qui ont été dépoſés & excommuniés par leurs évêques. Cette proteſtation fut ſouſcrite par ſoixante & huit évêques, de Syrie, d'Aſie & de Thrace; dont les principaux étoient Tranquilin d'Antioche de Piſidie, Alexandre d'Apamée, Helladius de Tarſe, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Hieraple, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Neſtorius n'y paroît point. Ils firent auſſi déclarer par des évêques, qu'ils s'aſſembleroient quand le comte Candidien les convoqueroit.

Synodic. c. 7.

Relat. Neſtor. Act. 1. p. 566. B.

Conteſt. Candid. Synodic. c. 9.

Candidien fit de ſa part tous ſes efforts, pour empêcher la tenuë du concile, avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Comme il ſçut que ſaint Cyrille & les autres étoient aſſemblez le matin dans l'égliſe de la ſainte Vierge, il y accourut, & leur repreſenta que la volonté de l'empereur étoit, que perſonne ne s'aſſemblât en particulier; & que tout ſe fît d'un commun conſentement. Les évêques lui demanderent

à voir la lettre de l'empereur. D'abord il la refuſa, diſant que tous ceux qui devoient aſſiſter au concile n'y étoient pas: ils dirent qu'ils ne ſçavoient point les ordres de l'empereur, & le preſſerent tant, qu'il leur montra la lettre, qu'il avoit tenuë ſecrete juſqu'alors. Quoique cette lettre fût adreſſée au concile, c'étoit proprement la commiſſion de Candidien, qui parloit ainſi aux évêques: Il lui eſt ordonné d'aller à votre ſaint concile, ſans prendre aucune part aux queſtions des dogmes: car cela n'eſt pas permis à celui qui n'eſt pas du nombre des évêques. Mais il doit éloigner abſolument de la ville d'Epheſe tous les ſeculiers & les moines: de peur que ces perſonnes, qui ne ſont point neceſſaires, ne faſſent du tumulte, & n'empêchent les déliberations paiſibles de votre ſainteté. Il doit auſſi prendre ſoin que les diſputes ne produiſent point de diviſions, & que tout ſe paſſe ſans aigreur. Sur tout, nous lui avons enjoint d'empêcher abſolument que perſonne de vous ne ſe retire: ſoit pour retourner chez lui, ſoit pour venir à notre cour, ou pour aller ailleurs: ni que l'on propoſe aucune autre queſtion, avant que celle dont il s'agit ſoit décidée. Nous voulons auſſi que ni dans votre concile, ni au tribunal public d'Epheſe, on n'intente aucune action civile ou criminelle contre perſonne, mais que tout ſoit renvoyé à cette ville de C. P. Au reſte ſçachés que le magnifique Irenée accompagne ſeulement par amitié le très-pieux évêque Neſtorius, & ne doit prendre aucune part ni aux queſtions du concile, ni à la commiſſion du très-glorieux Candidien.

AN. 431.

1. p. C. c. 75.

AN. 431.

Les évêques ayant oüi la lecture de cette lettre, perſiſterent dans la réſolution de commencer le concile; & Candidien continua de s'y oppoſer, les ſuppliant d'attendre ſeulement quatre jours. Il recommença pluſieurs fois, ſans rien obtenir; & ſe tenant mépriſé, il ſe retira en colere, & dreſſa ſur le champ une proteſtation contre eux, qu'il fit publier à Epheſe le même jour dixiéme des calendes de Juillet, & en envoya copie à l'empereur.

XXXVIII. Ouverture du concile. *Epiſt. Cyr. p. 574. C.*

Après qu'il ſe fut retiré, les évêques commencerent le concile ce même jour, ſelon les Egyptiens le vingt-huitiéme de Pauni, ſelon les Romains le dixiéme des calendes de Juillet, après le treiziéme conſulat de Theodoſe, & le troiſiéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, le lundi vingt-deuxiéme de Juin 431. dans l'égliſe nommée ſainte Marie. L'évangile étoit poſé ſur le trône du milieu; qui étoit ſur le ſiege de l'évêque, pour marquer la preſence de Jeſus-Chriſt: les évêques étoient aſſis des deux côtez. A cette premiere ſeance ils étoient au nombre de cent cinquante-huit, & Beſſula diacre de Carthage député pour toute l'Afrique. Saint Cyrille étoit le premier, comme tenant la place du pape ſaint Celeſtin, ainſi que portent les actes; mais il auroit auſſi pû préſider par la dignité de ſon ſiege. Enſuite étoient Juvenal de Jeruſalem, Memnon d'Epheſe, Flavien de Philippes, comme tenant la place de Rufus de Theſſalonique, métropolitain de Macedoine. Puis Theodote d'Ancyre, Firmius de Ceſarée en Cappadoce, Acace de Melitine en Armenie, Iconius de Gortine en Crete, Perigene de Corinthe; tous métropolitains; & les autres, juſqu'au nombre

Cyrill. apol. ad Theod. p. 1044. D. tom. 3. conc.

Tom. 3. p. 445.

AN. 431.
Tom. 3. conc. p. 452.

nombre qui a été dit, la plûpart de Grece, de l'Asie mineure, de Palestine & d'Egypte.

Quand ils furent tous assis, Pierre prêtre d'Alexandrie & primitier des notaires dit : Le reverendissime Nestorius ayant été ordonné évêque de la sainte église de Constantinople, quelques jours après on apporta de ses sermons qui troublerent ceux qui les lurent, ensorte qu'il en est arrivé un grand tumulte dans l'église. Le très-pieux évêque d'Alexandrie Cyrille l'ayant appris, lui écrivit une premiere & une seconde lettre, pleines de conseils & d'avertissemens, qu'il rejetta, & entra en contestation. De plus Cyrille ayant appris qu'il avoit envoyé à Rome des lettres & des recueils de ses sermons, il écrivit de son côté au très-pieux évêque de Rome Celestin, par le diacre Possidonius, à qui il dit : Si vous trouvez qu'il ait reçu les sermons & les lettres de Nestorius, rendez-lui aussi les miennes : sinon rapportez-les ici sans les rendre. Le diacre ayant trouvé que les sermons & les lettres avoient été données, fut obligé de rendre aussi les siennes; & le très-saint évêque de Rome a écrit ce qui convenoit & qui contient une décision préciſe. Donc puisque le saint concile est assemblé ici par ordre de l'empereur, nous sommes obligez de déclarer que nous avons entre les mains les papiers qui regardent cette affaire, pour en user comme il plaira à votre pieté. Juvenal évêque de Jerusalem dit: Qu'on lise la lettre de nos très-pieux empereurs, adressée à chacun des métropolitains, & qu'elle soit mise à la tête des actes que l'on écrit maintenant. Le prêtre Pierre la répresenta, & elle fut lûë. Firmus évêque

AN. 431.

de Cesarée dit : Que le très-saint Memnon évêque d'Ephese nous rende témoignage, combien il s'est passé de jours depuis notre arrivée. Memnon dit : Depuis le terme marqué dans la lettre de l'empereur, il s'est passé seize jours. Saint Cyrille dit : Le saint concile a attendu avec assez de patience l'arrivée des saints évêques qui devoient venir. Mais puisque plusieurs évêques sont tombez malades, que quelques-uns sont décedez, & qu'il est à propos de satisfaire aux ordres de l'empereur, & de traiter la matiere de la foi, pour l'unité de toute l'église : qu'on lise de suite les pieces qui concernent la matiere ; vû principalement que le très-magnifique Candidien comte des domestiques, a fait lire au concile un second ordre de l'empereur, qui porte, que l'on examine & que l'on regle ce qui regarde la foi, sans aucun délai.

XXXVIII. Citations à Nestorius.

Theodote d'Ancyre dit : La lecture des pieces se fera en son tems ; maintenant l'ordre demande que le très-pieux évêque Nestorius soit présent, afin que ce qui regarde la religion soit reglé d'un commun consentement. Hermogene de Rinocorure dit : Nous fûmes hier envoyez par votre sainteté pour avertir le très-pieux Nestorius de se trouver à ce saint concile. Il répondit : Je verrai, & si j'y dois aller j'irai. Les trois autres évêques qui avoient été députez avec lui ; sçavoir, Athanase de la Paralie, Pierre des Camps & Paul de Lampe, rendirent le même témoignage. Flavien évêque de Philippes dit : Que quelques évêques aillent encore l'avertir de se trouver au concile. On en députa trois ; sçavoir, Theodule d'Eluse en Palestine, Anderius de Chersonese en Crete, &

p. 453. *C.*

Sup. n. 36.

AN. 431.

Theopempte de Cabaſe en Egypte. On y joignit Epaphrodite lecteur & notaire d'Hellanique évêque de Rhodes, & on les chargea d'une monition par écrit, qui faiſoit mention de celle du jour précedent. Quand ils furent de retour, le prêtre Pierre dit: Puiſque les pieux évêques, que le ſaint concile avoit envoyé, ſont preſens; nous les prions de déclarer quelle réponſe ils ont reçu. L'évêque Theopempte dit: Nous avons été à la maiſon du très-pieux Neſtorius; & voyant quantité de ſoldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on l'avertît; mais ils nous en ont empêché, en diſant: Il eſt en particulier, il repoſe; & nous avons ordre de ne laiſſer entrer perſonne pour lui parler. Nous avons dit: Il eſt impoſſible que nous retournions ſans réponſe: car le ſaint concile lui envoye une monition pour l'inviter à s'y trouver. Quelques uns des clercs étant ſortis, nous ont dit la même choſe que les ſoldats. Et comme nous inſiſtions en demandant réponſe, le tribun Florentius, qui accompagne le comte Candidien, eſt ſorti, & nous a fait demeurer, comme nous allant ſatisfaire. Nous avons attendu: enſuite Florentius étant ſorti avec les clercs de Neſtorius, nous a dit: Je n'ai pû le voir, mais il m'a mandé de vous dire; que quand tous les évêques ſeront aſſemblez, il ſe trouvera avec eux. Nous l'avons pris à témoin, lui, tous les ſoldats & les clercs, & nous nous ſommes retirez. Les deux autres évêques députez certifierent ce rapport. Ces ſoldats par qui Neſtorius ſe faiſoit garder lui étoient donnez par le comte Candidien.

p. 456. D.

Epiſt. Cyr. ad Dalm. p. 562 E.

Flavien évêque de Philippes, dit: Pour ne rien omettre de la procedure eccleſiaſtique, puiſqu'il eſt

AN. 431.

P. 457. B.

clair que le très-pieux Neſtorius étant averti hier & aujourd'hui n'a point comparu, il ſera cité une troiſiéme fois, par Anyſius évêque de Thebes, Domnus d'Oponte, Jean d'Hepheſte & Daniel de Darne. Ils y allerent effectivement avec Anyſius notaire & lecteur de Firmus de Cappadoce qui portoit une monition par écrit, en ces termes: Par cette troiſiéme citation le très-ſaint concile obéiſſant aux canons appelle votre pieté, vous accordant ce délai avec patience. Daignez donc venir au moins à preſent, pour vous defendre des dogmes heretiques que l'on vous accuſe d'avoir propoſez publiquement dans l'égliſe; & ſçachez que ſi vous ne vous preſentez, le ſaint concile ſera obligé de prononcer contre vous ſelon les canons.

Quand ils furent revenus, le prêtre Pierre les pria de faire leur rapport. Jean évêque d'Hepheſte dans l'Auguſtamnique en Egypte, dit: Suivant les ordres de votre pieté nous avons été au logis du très-pieux Neſtorius, & nous avons trouvé devant la porte quantité de ſoldats avec des bâtons: nous avons prié qu'on nous laiſſât demeurer ſous le portail, ou qu'on l'avertît que nous étions envoyez par le ſaint concile, avec une troiſiéme monition, pour l'inviter avec douceur à y venir. Nous ſommes demeurez-là long-tems, ſans que les ſoldats nous permiſſent même de nous mettre à l'ombre: au contraire ils nous repouſſoient rudement, & ne nous faiſoient aucune réponſe honnête. Nous leur diſions: Nous ſommes quatre évêques, on ne nous a pas envoyez pour lui faire injure, mais ſeulement pour l'inviter régulierement à venir dans l'égliſe prendre ſéance au concile. Enfin les ſoldats

nous ont renvoyez, en disant : Que nous n'aurions point d'autre réponse, quand nous demeurerions jusqu'au soir à la porte de la maison. Et ils ont ajouté, que c'étoit pour cela qu'ils y étoient, pour ne laisser entrer personne de la part du concile ; & que Nestorius leur avoit donné cet ordre. Les trois autres évêques certifierent ce rapport. AN. 431.

Juvenal de Jerusalem dit : Quoique trois monitions suffisent suivant les loix de l'église, nous sommes prêts d'en faire une quatriéme au reverendissime Nestorius. Mais puisqu'il a mis autour de sa maison une troupe de soldats, qui ne permettent pas d'en approcher, il est clair que c'est le reproche de sa conscience qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc passer outre, suivant l'ordre des canons, & pourvoir à la conservation de la foi. Qu'on lise premierement l'exposition de Nicée : afin que lui comparant ce qui a été avancé touchant la foi, on puisse approuver ceux qui s'y trouveront conformes, & rejetter ceux qui ne s'y accorderont pas. On lut le symbole de Nicée, puis le prêtre Pierre dit : Nous avons entre les mains une lettre du très-saint archevêque Cyrille, écrite au reverendissime Nestorius, pleine de conseils & d'exhortations : si votre sainteté l'ordonne je la lirai. Acace de Melitine demanda qu'elle fût lûë : c'étoit la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius qui commence ainsi : J'apprens que quelques-uns me calomnient. Après qu'elle eût été lûë, saint Cyrille dit : Vous avez oüi ma lettre : je ne crois pas m'y être écarté de la foi catholique & du symbole de Nicée, je vous prie d'en dire votre sentiment.

XXXIX. Examen de la doctrine.

p. 460. *C.*

p. 461. *A. Sup. n.* 8.

AN. 431. Juvenal de Jeruſalem dit : Après la lecture du ſymbole de Nicée & de la lettre du très-ſaint archevêque Cyrille, l'un & l'autre ſe trouve conforme, je m'accorde à cette ſainte doctrine, & je l'approuve. Firmus de Ceſarée en Cappadoce dit, s'adreſſant à ſaint Cyrille : Votre ſainteté a expliqué plus en détail ce que le ſaint concile de Nicée avoit dit en abregé, & vous nous l'avez rendu plus ſenſible. C'eſt pourquoi je n'y trouve rien d'équivoque : tout s'accorde parfaitement, il n'y a aucune nouveauté. Ainſi j'y conſens, recevant les ſentimens des ſaints évêques mes peres. Memnon d'Epheſe, Theodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, dirent en ſubſtance la même choſe. Ce dernier non-ſeulement en ſon nom, mais au nom de Rufus de Theſſalonique & de tous les évêques d'Illyrie, qu'il aſſura être dans la même foi. Acace de Melitine, Iconius de Crete, Helladique de Rhodes, Pallade d'Amaſée, & la plûpart des autres évêques opinerent de même, chacun en particulier juſqu'au nombre de cent vingt-ſix, diſant en diverſes paroles la même choſe ; qu'ils trouvoient la lettre de ſaint Cyrille conforme au ſymbole de Nicée, & en approuvoient la doctrine. Tous les autres évêques qui n'avoient pas opiné en particulier, témoignerent être du même avis. Alors Pallade d'Amaſée, dit. Il eſt dans l'ordre de lire auſſi la lettre du reverendiſſime Neſtorius, dont le reverendiſſime prêtre Pierre a parlé au commencement, pour voir ſi elle s'accorde à la foi de Nicée. On lut la ſeconde qui commence : Je ne m'arrête pas aux injures de votre merveilleuſe lettre. Aprés qu'elle eut été lûë, ſaint Cyrille demanda au concile ce qu'il en penſoit. Juve-

p. 461. E.

Sup. n. 10. p. 493.

nal de Jeruſalem dit : Elle ne s'accorde point du tout avec la foi de Nicée. J'anathematiſe ceux qui croyent ainſi : cette doctrine eſt éloignée de la foi catholique. Flavien de Philippes dit : Tout le contenu de la lettre qui a été lûë combat entierement la foi de Nicée, & nous jugeons ceux qui croient ainſi, étrangers de la vraie foi. Firmus de Cappadoce dit : Il s'eſt couvert au commencement d'une apparence de pieté ; mais dans la ſuite du diſcours il n'a pû cacher ſa penſée, & a montré à découvert qu'il ne s'accorde, ni avec la foi de Nicée, ni avec la lettre de l'archevêque Cyrille. AN. 431.

Acace de Melitine s'étendit un peu plus que les autres, & dit : La lettre de Neſtorius a fait voir que ce n'eſt pas ſans ſujet, qu'il a craint de venir au concile. Il ſçait en ſa conſcience, qu'il a falſifié les divines écritures & paſſé les bornes des peres, & de-là vient cette crainte qui l'oblige à environner ſa maiſon de ſoldats. Car ſa lettre fait voir clairement qu'il a ôté les paroles que le ſymbole de Nicée & les ſaints évêques ont employées en parlant du Fils unique de Dieu, afin de n'attribuer l'Incarnation qu'à la ſeule chair ; en diſant, que la naiſſance & la mort ne conviennent ſimplement qu'au temple de Dieu. En quoi il a impoſé à l'écriture ; comme ſi elle n'attribuoit la naiſſance & la ſouffrance qu'à l'humanité, & non à la divinité. Acace veut dire que Neſtorius ſemble nier la generation éternelle du Verbe. Il continuë : Il a auſſi calomnié les lettres de Cyrille, comme ſi elles diſoient que Dieu eſt paſſible : ce que ni lui, ni aucun autre catholique n'a ſongé à dire. Et il a fait voir par tout, qu'il ne confeſſe l'unité de Dieu avec la chair, p. 490.

AN. 431.

que de nom seulement, & qu'en effet il la nie entierement. Il s'est convaincu lui-même d'avoir employé une doctrine étrangere, en disant qu'il vient d'éclaircir les dogmes. Tout cela étant éloigné de la verité & plein d'impieté, j'y renonce & m'éloigne de la communion de ceux qui parlent ainsi.

Les autres évêques opinerent dans le même sens, condamnant la lettre de Nestorius comme contraire

p. 501. B. au symbole de Nicée, & après que trente-quatre eurent opiné; tous s'écrierent ensemble: Celui qui n'anathematise pas Nestorius, soit anathême. La foi orthodoxe l'anathematise: le saint concile l'anathematise. Qui communique à Nestorius soit anathême. Nous anathematisons toute la lettre & les dogmes de Nestorius. Nous anathematisons tous l'heretique Nestorius. Nous anathematisons tous ceux qui communiquent à Nestorius. Nous anathematisons la foi impie de Nestorius. Toute la terre anathematise sa religion impie. Qui ne l'anathematise pas soit anathême. Puis ils ajouterent: Qu'on lise la lettre du très-saint évêque de Rome. Juvenal dit: Qu'on lise aussi la lettre que le très-saint archevêque de Rome Celestin a écrite touchant la foi. Le prêtre Pierre lut la traduction

Sup n. 14. greque de la lettre du pape saint Celestin à Nestorius; puis il ajouta: Notre très-pieux évêque Cyrille a écrit en conformité de cette lettre, & nous avons la sienne entre les mains: nous la lirons si vous l'ordonnez. Flavien de Philippes dit: Qu'on la lise aussi & qu'on l'insere aux actes.

XL. Dépositions contre Nestorius.

Sup. n. 11. Le prêtre Pierre lut la troisiéme lettre de saint Cyrille à Nestorius, qui est la lettre synodale avec les douze anathêmes; puis il ajouta: Ces lettres de Celestin

Celeſtin & de Cyrille ont été envoyées & renduës à Neſtorius par les évêques Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire. Je demande que Theopempte & Daniel qui ſont ici preſens ſoient interrogés ſur ce ſujet. Flavien de Philippes dit: Qu'ils déclarent s'ils ont rendu les lettres. Theopempte évêque de Cabaſe dit: Nous allâmes à la cathedrale un jour de dimanche comme on celebroit l'office, & nous rendîmes ces lettres à Neſtorius en préſence de tout le clergé, & preſque de tous les illuſtres. Daniel évêque de Darne dit la même choſe. Flavien de Philippes dit: Satisfit-il aux lettres? Il nous dit, reprit Daniel, de revenir le lendemain le trouver en particulier: mais quand nous y allâmes, il nous ferma les portes, & ne daigna pas nous répondre. Theopempte ajoûta: Après avoir pris ces lettres il y ſatisfit ſi peu, qu'il fit dans l'égliſe des diſcours encore pires que devant, & continuë juſqu'à preſent.

AN. 431. p. 504.

Sup. n. 29.

Fidus évêque de Joppé dit: Qu'il perſevere encore aujourd'hui dans la même doctrine; les évêques Acace & Theodote, qui ſont ici, le peuvent dire. Ils ont eu des entretiens avec lui, juſques-là que l'un d'eux fut en peril. Nous les prions & les conjurons par les ſaints évangiles, qui ſont preſens, de dépoſer dans ces actes ce qu'ils ont oui dire à Neſtorius, même depuis trois jours. S. Cyrille dit: Puiſqu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance, mais de la plus capitale de toutes; je veux dire, de la vraïe foi en Jeſus-Chriſt: il eſt raiſonnable que les évêques Theodote & Acace pieux & ſinceres comme ils ſont, diſent ce qu'ils ont oui à Epheſe. Theodote d'Ancyre dit: Je ſuis affligé pour mon ami, mais je

Sup. n. 34.

AN. 431.

préfere la religion à toutes les amitiés; & quelque repugnance que j'y ſente, il faut répondre ſur les faits dont on m'interroge: quoique notre témoignage ne ſoit pas neceſſaire, car ces ſentimens paroiſſent aſſez par ſa lettre. Ce qu'il y a dit du Verbe divin, qu'on ne pouvoit lui attribuer les foibleſſes humaines, il l'a dit encore ici: comme il avoit ſoutenu qu'on ne devoit point dire que Dieu eût été engendré d'une Vierge, ni nourri de ſon lait: ainſi il a dit ici pluſieurs fois, qu'il ne falloit point parler d'un Dieu de deux ou trois mois. Ce n'eſt pas nous ſeuls, mais pluſieurs autres, qui l'avons oüi parler ainſi à Epheſe il y a peu de jours.

Acace de Melitine dit: Quand il s'agit de la foi, toute affection particuliere doit ceſſer. Ainſi quoique j'aie aimé Neſtorius plus que perſonne, & deſiré le ſauver en toute maniere, je dirai la verité, pour ne pas perdre mon ame. Si-tôt que je fus arrivé à Epheſe, j'eus une converſation avec lui; & le voïant dans le mauvais ſentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il déclara de bouche, qu'il quittoit cette penſée. Dix ou douze jours après aiant repris ce diſcours, je ſoutenois la verité. Je vis qu'il la combattoit, & que par une interrogation abſurde, il mettoit les répondans dans la neceſſité de nier entierement que la divinité du Fils unique ſe fût incarnée, ou de confeſſer que la divinité du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit, s'eſt incarnée avec le Verbe divin, qui ſeroit une hereſie. Ainſi cette interrogation étoit malicieuſe, & tendoit à renverſer la foi. Enſuite dans une autre converſation, un évêque qui étoit avec lui, prit la parole, & dit;

qu'autre étoit le Fils qui a ſouffert, autre le Verbe divin. Ne pouvant ſouffrir ce blaſphême, je pris congé de la compagnie & me retirai. Un autre de ceux qui étoient avec lui prenoit le parti des Juifs, diſant que leur crime n'étoit pas contre Dieu, mais contre un homme. AN. 431.

XLI. Autorités des peres, &c.

Flavien demanda enſuite que les autorités des peres ſur le ſujet, fuſſent lûës & inſerées dans les actes. Le prêtre Pierre dit, Nous avons en main les livres des peres, des évêques & des martyrs, dont nous avons choiſi quelque peu d'articles que je lirai, s'il vous plaît; & Flavien l'aïant encore demandé, il lût un paſſage du livre de ſaint Pierre évêque d'Alexandrie & martyr, touchant la divinité: un de ſaint Athanaſe contre les Ariens: un de ſa lettre à Epictete: un de la lettre du pape ſaint Jules à Docimus: un de la lettre du pape ſaint Felix à Maxime & au clergé d'Alexandrie: deux des lettres paſcales de Theophile d'Alexandrie, la cinquiéme & la ſixiéme; nous n'avons de toutes ces pieces que celles de ſaint Athanaſe. Le prêtre Pierre lût encore un paſſage du traité de l'aumône de ſaint Cyprien: deux du traité de la foi de ſaint Ambroiſe: un de la lettre de ſaint Gregoire de Nazianze à Cledone, où ſont les anathêmes: un de ſaint Baſile: un de ſaint Gregoire de Nyſſe: deux d'Atticus de C. P. deux de ſaint Amphiloque, dont nous n'avons plus les ouvrages. Ce ſont en tout douze peres, dont les autorités ſont rapportées; mais quelques exemplaires retranchent les deux derniers, & Vincent de Lerins n'en compte que dix. *p. 508.* *Comm. 2.*

Le prêtre Pierre dit: Nous avons auſſi en main *p. 520 A.*

AN. 431.

les livres des blaſphêmes du reverendiſſime Neſtorius, d'un deſquels nous avons choiſi quelques articles. S'il plaît au ſaint concile nous les lirons. L'évêque Flavien dit: Qu'ils ſoient lûs & inſerés dans les actes. Tous les évêques y conſentirent. On lût vingt articles tirés du livre de Neſtorius, qui étoit un recueil de ſes ſermons diviſé par cahiers, dont on compte juſqu'à vingt-ſept. Après cette lecture, Flavien dit: Puiſque ces diſcours de Neſtorius ſont des blaſphêmes horribles, qu'ils ſoient inſerés aux actes, pour ſa condamnation.

p. 529. C. Le prêtre Pierre dit: Le reverendiſſime metropolitain & évêque de Carthage Capreolus a écrit une lettre au ſaint concile par le diacre Beſſula; je la lirai ſi vous l'ordonnés, & j'en lirai auſſi la traduction. Elle portoit que ſaint Auguſtin appellé nommément au concile, étoit mort quand la lettre de l'empereur fût apportée; & qu'encore que cette lettre fût principalement adreſſée à ſaint Auguſtin, Capreolus l'aïant reçûë, avoit écrit à toutes les provinces d'Afrique, pour aſſembler un concile national, qui choiſiroit des députés pour le concile univerſel; mais la déſolation du païs, & les ravages des Vandales empêcherent les évêques de s'aſſembler. Le terme étoit même trop court. Les lettres de l'empereur n'arriverent à Carthage qu'à Pâques; en ſorte qu'il ne reſtoit pas deux mois juſqu'au concile univerſel; & ce temps n'étoit pas ſuffiſant pour aſſembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. Ainſi ne pouvant envoyer une députation ſolemnelle, Capreolus voulut au moins obſerver la diſcipline, & marquer ſon reſpect au concile univerſel, en envoïant un

diacre pour porter ſes excuſes. Il prie donc les évêques de reſiſter courageuſement à ceux qui voudroient introduire dans l'égliſe de nouvelles doctrines ; & de ne point ſouffrir que l'on remette en queſtion ce qui a déja été jugé, ni que l'on donne atteinte aux déciſions des peres. S. Cyrille demanda que cette lettre de Capreolus fût inſerée aux actes, comme portant clairement que les anciens dogmes de la foi devoient être maintenus, & les nouveautés rejettées. Tous les évêques s'écrierent : Nous diſons tous le même, nous le ſouhaitons. AN. 431.

XLII. Sentence contre Neſtorius. p. 533.

Enſuite on prononça la ſentence de condamnation contre Neſtorius en ces termes : Neſtorius aïant entre autres choſes refuſé d'obéïr à notre citation, & de recevoir les évêques envoïés de notre part, nous avons été obligés d'en venir à l'examen de ſes impietés ; & l'aïant convaincu, tant par ſes lettres, que par ſes autres écrits, & par les diſcours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvés par témoins, de penſer & d'enſeigner des impietés : réduits à cette neceſſité par les canons, & par la lettre de notre très-ſaint pere & collegue Celeſtin évêque de l'égliſe Romaine : après avoir ſouvent répandu des larmes, nous en ſommes venus à cette triſte ſentence. Notre ſeigneur Jeſus-Chriſt qu'il a blaſphemé, a déclaré par ce ſaint concile, qu'il eſt privé de toute dignité épiſcopale, & retranché de toute aſſemblée eccleſiaſtique. Cyrille évêque d'Alexandrie, j'ai ſouſcrit en jugeant avec le concile. Juvenal évêque de Jeruſalem, j'ai ſouſcrit en jugeant avec le concile. Tous les autres évêques preſens ſouſcrivirent de même au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit. Quelques-

AN. 431. 23. Juin.

uns se qualifient évêques par la grace ou par la miséricorde de Dieu : quelques-uns évêques de l'église catholique d'un tel lieu. Il y en a qui souscrivent par la main d'un prêtre : l'un aïant mal à la main, d'autres étant malades. Quelques évêques arriverent au concile après cette premiere session, & souscrivirent aussi ; ensorte que Nestorius fut dépose par plus de deux cens évêques : car quelques uns tinrent la place de ceux qui ne purent se trouver à Ephese. Telle fut la premiere session du concile, qui dura depuis le matin jusqu'à la nuit fermée : quoique ce fût aux plus longs jours, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme Juin ; & qu'en ce jour le soleil se couche à Ephese à sept heures onze minutes. Le peuple de la ville demeura du matin au soir à attendre la décision du concile ; & quand ils apprirent que Nestorius étoit dépose, ils commencerent tout d'une voix à donner des benedictions au concile, & à louer Dieu de ce que l'ennemi de la foi étoit tombé. Au sortir de l'église, ils conduisirent les évêques avec des flambeaux jusqu'à leurs logis, & les femmes porterent des parfums devant eux. On alluma beaucoup de lampes dans la ville, & on témoigna une grande joïe.

p. 548. E.

Epist. Cyr. c. 3. Conc. p. 573.

Le lendemain vingt-troisiéme de Juin, on fit signifier à Nestorius la sentence de sa déposition, en ces termes : Le saint concile assemblé à Ephese par la grace de Dieu, & l'ordonnance de nos très-pieux empereurs : A Nestorius nouveau Judas. Sçache que pour tes dogmes impies & ta désobéissance aux canons, tu as été dépose par le saint concile, suivant les loix de l'église, & déclaré exclu de tout degré ecclesiastique le

p. 549.

vingt-deuxiéme jour du preſent mois de Juin. La ſentence fut affichée dans les places, & publiée par les crieurs. Le même jour le concile écrivit à Eucharius défenſeur de l'égliſe de C. P. aux prêtres, aux économes & au reſte du clergé, pour leur ſignifier la dépoſition de Neſtorius faite le jour précedent, leur recommandant de conſerver tous les biens de l'égliſe, pour en rendre compte au futur évêque de C. P. qui ſera ordonné, dit la lettre, ſuivant la volonté de Dieu, & la permiſſion de nos très-pieux empereurs. AN. 431.

XLIII. Lettre à l'abbé Dalmace, &c.

En même-temps ſaint Cyrille écrivit à l'abbé Dalmace, & à ceux qui étoient de ſa part à C. P. ſçavoir les évêques Macaire & Potamon; deux de ceux que le concile d'Egypte avoit députés à Neſtorius l'année précedente: car les deux autres Theopempte & Daniel étoient à Epheſe. Il y avoit auſſi deux prêtres de ſaint Cyrille à C. P. Timothée & Euloge. La lettre eſt donc adreſſée à ces cinq, les évêques Macaire & Potamon, l'abbé Dalmace, les prêtres Timothée & Euloge. L'abbé Dalmace étoit de tous les moines de C. P. le plus renommé pour ſa ſainteté. Il avoit porté les armes ſous Theodoſe le grand, & ſervi dans la ſeconde compagnie de ſes gardes, vivant dès lors dans la pieté. Pour mieux ſervir Dieu, il quitta ſa femme & ſes enfans, excepté ſon fils Fauſte, avec lequel il alla trouver l'abbé Iſaac, & embraſſa la vie monaſtique ſous ſa conduite. Iſaac avoit habité le deſert dès ſon enfance, & pratiqué toutes ſortes de vertus: ce fut lui qui prédit la mort à l'empereur Valens. Sous ſa conduite Dalmace vint à un ſi haut degré de perfection, qu'Iſaac en mourant l'établit

Ibid.

Menolog. 3. Aug.

Sup. l. XVI. n. 37.

AN. 431. hegumene, c'eſt-à-dire, ſuperieur du monaſtere ſous le patriarche Atticus. On dit qu'il paſſa quarante jours ſans manger, & qu'il fut autant de temps en extaſe. L'empereur le viſitoit, & il étoit en grande veneration au Senat; on lui donna à lui & à ſes ſucceſſeurs abbez du même monaſtere à perpetuité, le titre d'Archimandrite, c'eſt-à-dire, chef de tous les monaſteres de C. P. & ſaint Cyrille lui donne ce titre dans ſa lettre. L'égliſe Grecque honore la memoire de tous les trois, d'Iſaac, de Dalmace & de Fauſte le même jour, ſçavoir le troiſiéme d'Août.

Conc. Eph. pag. 752.

Dans cette lettre, S. Cyrille inſtruit Dalmace & les autres de tout ce qui s'étoit paſſé dans le concile: le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Neſtorius & ſa dépoſition; & conclut ainſi: Puiſque le comte Candidien a envoïé, comme j'ai appris, des relations: veillés & avertiſſés, que les actes de la dépoſition de Neſtorius ne ſont pas encore achevés de mettre au net: c'eſt pourquoi nous n'avons pû envoïer la relation, qui doit être preſentée à l'empereur; mais s'il plaît à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvû qu'on nous permette d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que ſi les actes & la relation tardent à venir, ſçachés qu'on ne nous permet pas d'envoïer. Adieu. Les actes furent portés enſuite apparemment par les évêques Theopempte & Daniel qui ſe trouverent depuis à C. P. & qui avoient prévenu le comte Irenée.

Act. 1. p. 563

Conc Eph. p. 700. D. 717. B.

XLIV. Relation de Neſtorius. *Baluz. Synod. p. 11.*

Dès le lendemain de la ſeſſion du concile, c'eſt-à-dire, le mardi 23. de Juin, le comte Candidien propoſa un édit à Epheſe, par lequel il proteſte contre ce qui avoit été fait le jour précedent: avertiſſant

ſant de nouveau tous les évêques d'attendre l'arrivée de Jean d'Antioche & des autres évêques qui venoient. Il envoïa en même-temps une relation à la cour, ſoit celle de Neſtorius, ſoit une autre conforme, nous avons celle de Neſtorius, adreſſée à l'empereur, en ces termes. AN. 431.

Etant convoquez à Epheſe par votre pieté, nous nous y ſommes rendus ſans délai, & nous avons voulu ſuivant vos ordres, attendre les évêques qui venoient de toutes parts; mais voyant que les Egyptiens le trouvoient mauvais, & croyoient que nous affections de differer : nous avons promis de nous aſſembler, quand le comte Candidien le voudroit. Lui qui ſçavoit que l'évêque Jean d'Antioche & ceux de ſa ſuite étoient proches, & qu'il en venoit d'autres d'Occident, ſignifia à tous d'attendre leur arrivée. Nous demeurâmes en repos, obéiſſant à vos ordres; mais les Egyptiens & les Aſiatiques, au mépris des loix eccleſiaſtiques & imperiales, s'aſſemblerent à part, & firent ce que votre majeſté apprendra de tout le monde. Et aïant répandu dans la place les ſoldats de leur parti, ils ont rempli la ville de confuſion, courant autour de nos maiſons, & nous faiſant des menaces terribles. L'évêque Memnon étoit le chef de la ſédition, il avoit fermé les égliſes, afin que nous n'euſſions pas même où nous refugier étant pourſuivis; mais il avoit ouvert aux autres la grande égliſe, & y avoit préparé leur ſéance : Nous vous ſupplions donc & vous conjurons, puiſque nous ſommes venus à Epheſe par votre ordre ſans prévoir une inſulte ſi barbare, de pourvoir à notre ſûreté, & d'ordonner que le concile ſe tienne dans les regles, ſans qu'aucun des clercs ou des moines, ſoit des nôtres, ou des *Conc. Eph. p. 563. E.*

AN. 431. Egyptiens y ait entrée, ni aucun des évêques, qui ſont venus ſans être appellez, pour troubler le concile ; mais qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province, avec le métropolitain, & encore de ceux qui ont connoiſſance de ces ſortes de queſtions, ou d'ordonner que nous retournions chez nous en ſûreté ; car ils nous menacent même de nous faire perdre la vie.

La demande de deux évêques de chaque province avec le métropolitain, étoit artificieuſe : car il y avoit peu de métropolitains ſous le patriarche d'Alexandrie. Cette lettre étoit ſouſcrite par Neſtorius, Fritilas d'Heraclée, Helladius de Tarſe, Dexien de Seleucie, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Apamée, Eutherius de Tyane, Baſile de Theſſalie, Maxime d'Anaſarbe, Alexandre d'Hieraple, Dorothée de Marcianople ; onze en tout. Cependant le comte Candidien fatiguoit les évêques du concile par ſes ſoldats ; empêchoit que l'on ne leur apportât les choſes neceſſaires à la vie, & donnoit liberté de les inſulter aux gens que Neſtorius entretenoit auprès de lui : particulierement aux païſans des terres de l'égliſe, qui étoient en grand nombre, qui chargeoient d'injures les évêques du concile.

Epiſt. Men. p. 761. D.

Quand les actes de la dépoſition de Neſtorius furent mis au net, on les envoïa à l'empereur avec une lettre ſynodale, contenant tout ce qui s'étoit paſſé, les raiſons de ne pas attendre les Orientaux, la contumace de Neſtorius & le reſte. Il y eſt parlé du pape en ces termes : Nous avons loué le très-ſaint évêque de Rome Celeſtin, qui avoit déja condamné les

p. 372. C.

dogmes heretiques de Neſtorius, & porté contre lui la ſentence avant la nôtre. La concluſion eſt telle, Nous prions votre majeſté d'ordonner que la doctrine de Neſtorius ſoit bannie des égliſes; que ſes livres, quelque part qu'on les trouve, ſoient jettez au feu; & que ſi quelqu'un mépriſe ce qui a été ordonné, il encourre votre indignation. Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de Conſtantinople pour leur faire part de la dépoſition de Neſtorius, comme d'une agréable nouvelle. C'eſt dans cette lettre que le concile joint enſemble ſaint Jean & la ſainte Vierge, comme honorant également la ville d'Epheſe: or il eſt certain par une autre lettre, que le ſepulchre de ſaint Jean y étoit, dans une égliſe de ſon nom. Saint Cyrille écrivit la même nouvelle de la dépoſition de Neſtorius à ſon clergé & à ſon peuple d'Alexandrie, & aux moines d'Egypte. Cependant il fit quelques ſermons; l'un dans l'égliſe de ſainte Marie, à l'occaſion des ſept évêques qui quitterent le parti de Neſtorius pour ſe réunir au concile, un autre dans la ſynaxe ou liturgie, celebrée apparemment le vendredi vingt-ſixiéme de Juin, après que Reginus évêque de Chipre & quelques autres eurent parlé. Dans ces ſermons ſaint Cyrille déclame fortement contre Neſtorius.

AN 431.

p. 573. A

p. 605.

p. 576.

p. 584.

p. 580.

XLV. Arrivée de Jean d'Antioche.

Cinq jours après ſa dépoſition, c'eſt-à-dire, le ſamedi vingt-ſeptiéme de Juin, Jean d'Antioche arriva à Epheſe. Le concile l'aïant appris, envoïa au-devant de lui des évêques & des clercs, tant par honneur que pour lui faire entendre, qu'il ne devoit point voir Neſtorius dépoſé par le concile. Les ſoldats qui accompagnoient Jean d'Antioche, empêcherent les dé-

Epiſt. Memn. p. 761. E.

AN. 431.

27. Juin.

putez du concile de lui parler dans le chemin; mais ils ne laisserent pas de le suivre jusqu'à son logis, & y attendirent plusieurs heures, pendant lesquelles on ne leur permit point de le voir, & on leur fit souffrir plusieurs affronts. Enfin l'évêque Jean les envoya querir par des soldats. Quand ils lui eurent déclaré ce qu'ils étoient chargez de lui dire de la part du concile, il les abandonna au comte Irenée, aux évêques & aux clercs de sa suite, qui les battirent jusqu'à mettre leur vie en peril. Les députez vinrent faire leur rapport au concile, de la maniere dont ils avoient été traittez; montrant même les marques des coups qu'ils avoient reçus; & il en fut dressé des actes, en présence de l'évangile, c'est-à-dire, en plein concile; mais nous ne les avons plus; ce qui montre qu'il nous manque quelques actes du concile d'Ephese.

Epist. ad Cœlest. p. 664. A.

Apol. Cyr. A.

Acta concil. p. 590.

Pendant que Jean faisoit attendre les députez du concile, il tenoit lui-même le sien avec les partisans de Nestorius. Car si-tôt qu'il fut descendu de chariot & entré dans sa chambre; étant encore tout poudreux, avant que d'ôter son manteau, il commença à proceder contre saint Cyrille & Memnon d'Ephese, & contre tout le concile. Le Comte Candidien qui étoit allé au-devant de lui, commença l'action, & selon les actes de ce prétendu concile, il parla ainsi: J'aurois bien souhaité rendre les lettres des empereurs suivant leurs ordres en présence de vôtre pieté & de tout le concile; mais il y a cinq jours que le reverendissime évêque Cyrille, Memnon évêque de cette ville, & les évêques qui sont avec eux s'assemrent dans l'église. Je voulus les en empêcher, &

les priai d'attendre que vous fuſſiez tous préſens. Ils demanderent qu'on fit la lecture de la lettre de l'empereur, & m'y contraignirent, pour ne leur pas donner prétexte de déſobéïſſance ; mais avant que de ſortir, je les avertis de ne rien faire avec précipitation, comme ſçavent pluſieurs évêques qui étoient entrez avec moi : ils eurent ſi peu d'égard, qu'ils chaſſerent honteuſement les évêques envoyez par le très-ſaint Neſtorius & ceux qui les accompagnoient ; ils me chaſſerent moi-même, & ne voulurent pas entendre la lecture de la proteſtation que les évêques leur avoient envoyée J'ai fait connoître tout cela à nos maîtres ; déclarant que j'attendois l'arrivée de votre ſainteté & des évêques qui l'accompagnent. AN. 431.

L'évêque Jean demanda la lecture de la lettre de l'empereur. Tous les évêques ſe leverent, & Candidien la lût. Enſuite l'évêque Jean le pria de dire, s'il étoit arrivé quelqu'autre choſe ; Candidien dit : Le lendemain, ne ſçachant rien de ce qui s'étoit paſſé, j'appris tout d'un coup qu'ils avoient dépoſé le très-ſaint évêque Neſtorius. Je trouvai la ſentence de la dépoſition affichée, je l'arrachai, je la lus, & l'envoyai aux empereurs : un peu après j'entendis encore des crieurs publics qui paſſoient par la place, & publioient ſolemnellement la même dépoſition. Voïant cela, je leur envoïai des défenſes de rien faire contre les ordres de l'empereur, & je fis enſorte que les évêques qui ne s'étoient point aſſemblez avec eux, attendiſſent votre arrivée. L'évêque Jean dit : Ont-ils procedé ſelon les canons & ſelon les ordres de l'empereur, avec connoiſſance de cauſe, ou condamné Neſ- p. 591. C. 594.

AN. 431. Juin.

torius par défaut ? Candidien dit : Tous les évêques qui étoient avec moi ſçavent qu'ils ont jugé ſans examen. Jean d'Antioche dit : La maniere dont ils en ont uſé à notre égard s'accorde à ce procedé : car au lieu de ſaluer fraternellement des gens qui viennent d'un ſi long voyage, & leur témoigner de l'affection, ils ſont venus d'abord nous troubler & nous fatiguer avec leur petulance ordinaire. Mais le ſaint concile qui eſt avec moi, ne les a pas ſeulement écoutez ; il examinera ce qu'il ſera à propos d'ordonner contre de telles entrepriſes.

Après cela le comte candidien ſe retira, & Jean d'Antioche demanda aux évêques ce qu'il falloit faire ſur un tel mépris des lettres de l'empereur. Le concile dit : Il eſt clair que le reverendiſſime Cyrille & le reverendiſſime Memnon, qui l'a ſecondé en tout, ont contrevenu à ſes ordres ; comme nous ſçavons très-bien, nous qui ſommes ici avant vôtre pieté, & qui avons vû toutes ſes entrepriſes. Car Memnon a fermé les égliſes, particulierement celles des Martyrs & du ſaint Apôtre, ſans permettre aux évêques d'y celebrer même la Pentecôte. Il a ramaſſé une multitude de païſans pour troubler la ville ; & envoïé ſes clercs dans les maiſons des évêques, leur faire de terribles menaces, s'ils ne ſe trouvoient à leur aſſemblée ſéditieuſe. Leur mauvaiſe conſcience les obligeoit à tout remplir de confuſion ; de peur que l'on ne recherchât la doctrine heretique que nous avons trouvée dans les articles envoïez depuis peu à Conſtantinople par Cyrille, dont la plûpart conviennent avec l'impieté d'Arius, d'Apollinaire & d'Eunomius. Il faut donc que nous combattions courageuſement pour la religion ;

& que les chefs de cette hereſie & de cette révolte ſoient condamnez ſelon leurs crimes & ceux qu'ils ont ſéduits à proportion. AN. 431. Juin.

Jean d'Antioche dit : Cyrille & Memnon auteurs du deſordre, pour avoir mepriſé les loix de l'égliſe & les ordonnances de l'empereur, & à cauſe de ces articles heretiques doivent être dépoſez, & ceux qu'ils ont ſéduits doivent être excommuniez ; afin que reconnoiſſant leur faute, ils anathematiſent les articles heretiques de Cyrille, & s'aſſemblent avec nous, pour examiner fraternellement les queſtions & confirmer la foi. Le concile approuva cette propoſition, la ſentence fut prononcée & ſouſcrite par quarante-trois évêques, dont les principaux étoient Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Jean de Damas, Dorothée de Marcianople, Alexandre d'Hieraple, Dexien de Seleucie, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Helladius de Tarſe, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Tels ſont les actes du faux concile des Orientaux : où l'on reçoit des accuſations vagues, ſans faire parler aucun témoin particulier, ſans examiner aucune piéce, ſans oüir, ni même citer les accuſez. p. 601. 602 C. p. 664. C.

Ils ne publierent pas cette ſentence à Epheſe, & les évêques du concile ne ſçurent rien de leur procedure ; mais ils l'envoïerent à Conſtantinople avec des lettres à l'empereur, aux princeſſes, au clergé, ſenat & au peuple, dans leſquelles les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon ſont repetées en diverſes manieres. Ils les accuſent de s'être ſervis pour leurs prétenduës violences, des mariniers Egyptiens & des païſans Aſiatiques, & d'avoir mis des écriteaux aux maiſons p. 604. D.

AN. 431.

de ceux qu'ils vouloient attaquer. Jean d'Antioche dit que ſaint Cyrille lui avoit écrit deux jours avant la tenuë de ſa ſeſſion, que tout le concile attendoit ſon arrivée.

Juin.

XLVI. Lettre de l'empereur par Pallade.

Cependant la relation de Candidien étoit arrivée à Conſtantinople, & l'empereur prévenu par ſes artifices, avoit envoïé un reſcrit par un magiſtrien nommé pallade. On nommoit magiſtriens; c'eſt-à-dire, officiers du maître des offices, ceux que l'on nommoit autrement agens de l'empereur. Le reſcrit apporté par Pallade, déclaroit nul ce qu'une partie des évêques avoit fait à Epheſe, par cabale & par paſſion; c'eſt-à-dire, la dépoſition de Neſtorius. C'eſt pourquoi, diſoit l'empereur, juſqu'à ce que les dogmes de la religion ſoient examinez par tout le concile, & que nous envoïons quelqu'un pour connoître avec Candidien ce qui s'eſt paſſé, & empêcher les deſordres: nous ordonnons qu'aucun des évêques aſſemblez à Epheſe ne s'en retire. Et quoique ces lettres doivent ſuffire pour les empêcher, nous avons ordonné aux gouverneurs des provinces de n'en laiſſer paſſer aucun. Cette lettre étoit dattée du troiſiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat d'Antiochus; c'eſt-à-dire, du vingt-neuviéme Juin 431. ſept jours après la ſeſſion du concile.

Conc. Eph. p. 704.

Conc. Eph. p. 745.

Le concile répondit par le même Pallade, ſe plaignant que le comte Candidien a prévenu l'empereur avant qu'il pût ſçavoir la verité par la lecture des actes; qu'il empêche encore de la faire connoître, & que Jean d'Antioche n'eſt arrivé que vingt-un jours après le terme préfix du concile Nous prions, ajoûtent-ils, vôtre majeſté, de rappeller le Comte Candidien

Candidien avec cinq évêques du concile, pour soutenir devant vous ce qui s'est fait; car ceux qui se sont écartez de la foi, sont si adroits à déguiser leur erreur, qu'ils avoient seduit quelques évêques, qui sont revenus, & ont condamné Nestorius avec nous. En sorte qu'il n'en est demeuré avec lui & avec Jean d'Antioche, que trente-sept ou environ; dont la plûpart se sont attachez à Nestorius, se sentant coupables & craignant le jugement du concile. Nous vous en envoyons les noms: les uns sont des heretiques Pelagiens, les autres déposez depuis plusieurs années. Au reste le concile a le consentement de tous les évêques du monde, parce que celui de Rome y a assisté avec ceux d'Afrique, par le très pieux archevêque Cyrille. Nous sommes si pressez que nous ne pouvons écrire au long ce que le comte Irenée nous a fait souffrir; mais si vous nous accordez notre demande, les cinq qui se rendront près de vous, vous instruiront de tout. Nous sommes plus de deux cens qui avons prononcé la sentence de déposition contre Nestorius, avec le consentement de tout l'Occident; mais nous sommes peu qui avons souscrit à cette lettre, quoiqu'en présence de tous; parce que le magistrien Pallade nous presse, & ne peut attendre la longueur de ces souscriptions. Ensuite sont les noms des schismatiques, au nombre seulement de trente-quatre.

AN. 431. Juillet.

Les schismatiques ne manquerent pas de répondre aussi à l'empereur par le même Pallade. Leur lettre est pleine de flateries pour l'empereur, & de calomnies contre saint Cyrille & le concile. Ils font mention de la sentence qu'ils avoient portée dans leur conci-

Conc. Eph. p. 705.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

AN. 431. Juillet.

liabule : ils repetent la demande de Neſtorius, que chaque métropolitain ne fut accompagné que de deux évêques de ſa province, diſant que de leur part ils n'en avoient pas amené davantage ; que les Egypriens ſont cinquante, & les Aſiatiques dépendans de Memnon, quarante : qu'il y a douze heretiques Meſſaliens de Pamphile, ſans les autres qui accompagnent Memnon, & quelques dépoſez & excommuniez ; ce qui fait, diſent-ils, une troupe d'ignorans, propres ſeulement à faire de la confuſion. Mais enfin de leur propre aveu, il n'y avoit gueres moins de cent cinquante évêques contre eux. Nous penſions, diſent-ils, que vos lettres les rendroient plus ſages ; & après que la lecture en a été faite, nous avons été à l'égliſe de l'apôtre ſaint Jean, pour remercier Dieu & le prier pour votre majeſté ; mais ſi-tôt qu'ils nous ont vûs, ils en ont fermé la porte ; & comme après avoir fait nos prieres dehors, nous retournions ſans avoir dit mot à perſonne : il eſt ſorti une troupe de valets, qui ont arrêté quelques-uns de nous, ont ôté les chevaux aux autres, en ont bleſſé quelques-uns, & nous ont pourſuivis avec des bâtons & des pierres juſqu'à une grande diſtance. Memnon avoit préparé tout cela de loin : ne permettant à perſonne de prier dans les égliſes, ni de traiter paiſiblement les affaires eccleſiaſtiques. C'eſt pourquoi nous vous prions de faire chaſſer de cette ville, principalement ce tyran, que nous avons dépoſé, & qui trouble tout, de peur que ſa conduite ne ſoit recherchée.

Une lettre que Memnon écrivit au clergé de Conſtantinople vers le même tems, nous découvre le ſujet

de ce tumulte & de ces prétenduës violences des catholiques. Les évêques que le concile avoit envoyez au-devant de Jean d'Antioche, & qui avoient été si mal traitez, après en avoir fait leur plainte au concile, le déclarerent excommunié; & lui firent signifier l'excommunication. Car le concile apprit que l'on avoit affiché en un certain quartier de la ville un écrit sans nom & sans souscription, qui contenoit la sentence de Jean contre Cyrille, Memnon & tout le concile. Il alloit tous les jours solliciter le conseil public de la ville d'Ephese & les magistrats, afin d'obtenir un decret, pour ordonner un autre évêque à la place de Memnon; mais les habitans de la ville qui étoient tous catholiques, se saisirent des églises, & y demeuroient, de peur que Jean n'executât ce qu'il avoit proposé. Il vint même à l'église de saint Jean l'Evangeliste, après avoir signifié qu'il y alloit faire l'ordination; le peuple lui résista, & comme il avoit amené des gens armez, il y eut une sédition, dans laquelle quelques-uns des pauvres de cette église furent laissez demi-morts. Tout cela paroît par la lettre de Memnon qui finit en priant le clergé de Constantinople de publier les violences de Jean & de ceux qui étoient avec lui, & d'obtenir que l'on fit tirer d'Ephese les comtes Candidien & Irenée qui n'y faisoient que du trouble. Irenée se retira de lui même, car les schismatiques l'envoyerent à Constantinople pour agir plus efficacement en leur faveur: ils le chargerent d'une autre lettre & d'une autre relation contenant les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon, & tendant à faire transferer ailleurs le concile. La lettre porte créance pour le comte Irenée.

AN. 431.

Sup. n. 45. Epist. Memn. p. 764. C.

Conc. Eph. p. 713. E.

AN. 431. XLVII. Arrivée des légats du pape. *Conc. Eph. p. 610*

Cependant les légats du saint siege arriverent à Ephese; & aussi-tôt on tint la seconde session du concile, dans la maison épiscopale de Memnon: selon les Romains le sixiéme des ides de Juillet, selon les Egyptiens le seiziéme d'Epiphi, c'est-à-dire, le dixiéme de Juillet de la même année 431. Saint Cyrille présidoit toujours comme tenant la place du pape, Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes vicaire de Rufus de Thessalonique, Theodote d'Ancyre, Firmius de Cappadoce, & tous les autres évêques y assistoient, & le diacre de Carthage Bessula. *n.* 612. On fit entrer & asseoir avec eux les députez d'Occident, qui étoient trois; deux évêques, Arcade & Projectus, & Philippe prêtre. Il parla le premier & dit: Nous rendons graces à l'adorable Trinité de nous avoir fait venir à votre sainte assemblée. Il y a longtemps que notre pere Celestin a porté son jugement sur cette affaire, par ses lettres au saint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées: maintenant il vous en envoye d'autres que nous vous representons, faites-les lire & inserer aux actes ecclesiastiques. Les deux évêques députez, Arcade & Projectus demanderent la même chose; & comme tous les trois parloient latin, on expliquoit ce qu'ils disoient en grec, qui étoit la langue du concile. Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de saint Celestin; & Sirice notaire de l'église Romaine la lût en latin. Juvenal évêque de Jerusalem demanda qu'elle fût inserée dans les actes. Tous les évêques demanderent qu'elle fût traduite & lûë en grec. Le prêtre Philippe dit: On a satisfait à la coutume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du siege apostolique: mais nous avons eu soin

de faire traduire celle-ci en grec. Les évêques Arcade & Projectus ajouterent la raiſon, parce que pluſieurs évêques n'entendoient pas le latin. Pierre prêtre d'Alexandrie lut donc la traduction grecque de la lettre du pape ſaint Celeſtin. AN. 431. *p. 614.*

Elle commence ainſi: L'aſſemblée des évêques témoigne la préſence du ſaint Eſprit: car le concile eſt ſaint par la veneration qui lui eſt dûë, comme repreſentant la nombreuſe aſſemblée des apôtres. Jamais leur maître, qu'ils avoient ordre de prêcher ne les a abandonnez. C'étoit lui-même qui enſeignoit, lui qui leur avoit dit ce qu'ils devoient enſeigner; & qui avoit aſſuré qu'on l'écoutoit en ſes apôtres. Cette charge d'enſeigner, eſt venuë également à tous les évêques: nous y ſommes tous engagez par un droit hereditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers pays du monde, ſuivant ce qui leur a été dit: Allez, inſtruiſez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes freres, que nous avons reçu un ordre general, & qu'il a voulu que nous l'executions tous, en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous ſuccedé en dignité. *Act.* XV. *Luc.* X. 16. *Matth.* XXVIII. 19.

Le pape ſaint Celeſtin reconnoît par ces paroles que c'eſt Jeſus Chriſt même qui a établi les évêques pour docteurs de ſon égliſe en la perſonne des apôtres; il ſe met lui-même en leur rang, & déclare qu'ils doivent concourir tous enſemble à conſerver le pieux dépôt de la doctrine apoſtolique. C'eſt à quoi tend le reſte de la lettre, & il y employe la conſideration du

AN. 431.
10 Juillet.

lieu où ils ſont aſſemblez; la ville d'Epheſe où S. Paul & S. Jean avoient annoncé l'évangile. S. Jean, dit la lettre, dont vous honorez les reliques preſentes. Elle porte créance pour les évêques Arcade & Projectus, & le prêtre Philippe, qui aſſiſteront, dit-elle, à ce qui ſe fait, & executeront ce que nous avons déja ordonné. La datte eſt du huitiéme des ides de Mai, qui eſt le huitiéme du même mois, la même année 431.

Conc. Eph. p. 615. D.

Après cette lecture, tous les évêques s'écrierent: Ce jugement eſt juſte. A Celeſtin nouveau Paul: à Cyrille nouveau Paul: à Celeſtin conſervateur de la foi: à Celeſtin qui s'accorde avec le concile: tout le concile rend graces à Celeſtin. Un Celeſtin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de toute la terre. L'évêque Projectus dit: Conſiderez la forme de la lettre du pape: il ne prétend pas vous inſtruire comme des ignorans; mais vous rappeller ce que vous ſçavez, afin que vous executiez ce qu'il a jugé il y a long-temps. Firmius de Cappadoce dit: Le ſaint ſiege de Celeſtin a déja reglé l'affaire, & donné ſa ſentence, par les lettres adreſſées à Cyrille d'Alexandrie, à Juvenal de Jeruſalem, à Rufus de Theſſalonique, & aux égliſes de C. P. & d'Antioche. En conſequence & en execution de cette ſentence, nous avons prononcé contre Neſtorius un jugement canonique: après que le terme qui lui avoit été donné pour le corriger, a été paſſé, & que nous ſommes demeurez long-temps à Epheſe au de-là du jour preſcrit par l'empereur.

p. 918

L'évêque Arcade, un des légats dit: La lenteur de la navigation & le tems contraire nous ont empêchez d'arriver auſſi-tôt que nous eſperions; c'eſt pourquoi

nous vous prions de nous faire inſtruire de ce que vous avez ordonné. Le prêtre Philippe fit la même requiſition: après avoir rendu graces au concile des acclamations en l'honneur du pape, & relevé la primauté de ſaint Pierre. Theodote d'Ancyre dit: Dieu a montré combien la ſentence du concile eſt juſte, par l'arrivée des lettres du très-pieux évêque Celeſtin, & par votre preſence. Mais puiſque vous demandez ce qui s'eſt paſſé, vous vous en inſtruirez pleinement par les actes mêmes de la dépoſition de Neſtorius. Vous y verrez le zele du concile, & la conformité de ſa foi avec celle que Celeſtin publie à haute voix. Ainſi ſe termina la ſeconde ſeſſion du concile. AN. 431.

Les légats du pape avoient un ordre par écrit, datté du même jour que la lettre au concile, c'eſt-à-dire, du huitiéme de Mai, & conçû en ces termes: Memoire du pape Celeſtin aux évêques & aux prêtres qui vont en Orient. Quand par la grace de Dieu, comme nous eſperons, vous ſerez arrivez au lieu où vous allez, tournez toutes vos penſées ſur notre confrere Cyrille, & faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons auſſi de conſerver l'autorité du ſiege apoſtolique: puiſque les inſtructions qui vous ont été données, portent que vous devez aſſiſter au concile; mais que ſi on vient à quelque contention, vous devez juger de leur avis ſans entrer en diſpute. Que ſi vous voyez que le concile ſoit fini, & que tous les évêques ſoient retournez, il faut vous informer comment les choſes ſe ſont terminées. Si c'eſt en faveur de l'ancienne foi catholique, & ſi vous apprenez que mon frere Cyrille ſoit allé à Conſtantinople, il

Coll. Baluz. p. 381.

AN. 431. 11. Juillet.

faut que vous y alliez, & que vous presentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement & qu'il y ait de la division, vous jugerez par l'état des choses ce que vous devez faire avec le concile de notredit frere. Nous n'avons plus les instructions mentionnées dans cet ordre; mais nous avons une lettre du pape à l'empereur Theodose en datte du quinziéme de Mai, portant créance pour les trois légats, & une pour saint Cyrille, en datte du septiéme, portant qu'il faut toujours recevoir à penitence celui qui retracte ses erreurs.

Conc. Eph. p. 619: 621.

XLVIII. Les légats confirment la déposition de Nestorius.

Le lendemain cinquiéme des ides de Juillet ou dix-septiéme d'Epiphi, c'est-à-dire, l'onziéme de Juillet la même année 431. le concile s'assembla au même lieu, dans la maison épiscopale de Memnon. Juvenal de Jerusalem demanda aux legats du pape, s'ils avoient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile l'avoit ordonné. Le prêtre Philippe dit avoir trouvé par la lecture des actes, que l'on avoit en tout procedé canoniquement. Toutefois il demanda qu'ils fussent encore lus en plein concile, & l'évêque Arcade fit la même requisition. Memnon d'Ephese ordonna qu'on y satisfît, & Pierre prêtre d'Alexandrie lut les actes de la premiere session; dont on insera dans cette troisiéme le commencement & la sentence de déposition contre Nestorius. Après cette lecture, le prêtre Philippe dit: Personne ne doute que saint Pierre chef des apôtres, colonne de la foi & fondement de l'église catholique a reçu de notre Seigneur Jesus-Christ les clefs du royaume, & la puissance de lier & délier les pechez, & que jusqu'à present il vit, & exerce

p. 622. *p. 623.* *p. 626.*

ce

ce jugement dans ſes ſucceſſeurs. Notre ſaint pape l'évêque Celeſtin, qui tient aujourd'hui ſa place, nous a envoyé au ſaint concile, pour ſuppléer à ſon abſence. Nos très-chrétiens empereurs ont ordonné la tenuë de ce concile, pour conſerver la foi catholique, qu'ils ont reçûë de leurs ancêtres. Il reprend enſuite ſommairement la procedure faite contre Neſtorius, & ajoûte: Donc la ſentence prononcée contre lui demeure ferme, ſuivant le jugement de toutes les égliſes, puiſque les évêques d'Orient & d'Occident ont aſſiſté au concile, par eux ou par leurs députez; c'eſt pourquoi Neſtorius doit ſçavoir qu'il eſt retranché de la communion du ſacerdoce de l'egliſe catholique.

AN. 431. 11. Juillet.

L'évêque Arcade opina enſuite, & conclut ainſi: Suivant la tradition des apôtres & de l'égliſe catholique, ſuivant auſſi le décret du très-ſaint pape Celeſtin, qui nous a envoyez, pour être de ſa part les executeurs de cette affaire, & ſuivant les décrets du ſaint concile: nous déclarons à Neſtorius, qu'il eſt dépoüillé de la dignité épiſcopale, & ſeparé de toute l'égliſe & de la communion de tous les évêques. L'évêque Projectus conclut ainſi ſon opinion: Moi auſſi par l'autorité de la légation du ſiege apoſtolique, étant avec mes freres executeur de la ſentence, je déclare, que Neſtorius ennemi de la verité & corrupteur de la foi, eſt privé de la dignité épiſcopale, & de la communion de tous les évêques orthodoxes. Saint Cyrille dit: Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du ſiege apoſtolique & de tout le concile des ſaints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont executé la ſentence du très-ſaint évêque Celeſtin, & ap-

p. 627. C.

AN. 431.

prouvé celle que ce ſaint concile a prononcé contre l'heretique Neſtorius: il faut joindre les actes de ce qui s'eſt paſſé hier & aujourd'hui aux actes precedens, afin qu'ils marquent leur conſentement par leurs ſouſcriptions. Les légats offrirent de ſouſcrire; le concile ordonna qu'on leur préſentât les actes; & ils ſouſcrivirent tous trois à la dépoſition de Neſtorius. Ainſi finit la troiſiéme ſeſſion du concile.

XLIX. Lettres Synodales. *Conc. Epheſ. p. 630.*

Il rendit comte à l'empereur de cette action par une lettre ſynodale, qui porte: Dieu favoriſant votre zele, a excité celui des évêques d'Occident pour vanger l'injure de Jeſus-Chriſt; car quoique la longueur du chemin les ait empêchez de venir tous vers nous, ils ſe ſont aſſemblez chez eux en preſence du très-ſaint évêque de Rome Celeſtin; ils ont approuvé nos ſentimens ſur la foi, & retranché du ſacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût aſſemblé, Celeſtin avoit déja déclaré la même choſe par ſes lettres au très-ſaint évêque Cyrille, qu'il avoit même commis à ſa place; maintenant il l'a encore déclaré à ce ſaint concile d'Epheſe, par d'autres lettres, qu'il a envoyées par les évêques Arcade & Projectus & le prêtre Philippe ſes vicaires. Etant arrivez, ils nous ont déclaré le ſentiment de tout le concile d'Occident: & ont témoigné, même par écrit, qu'ils ſont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'eſt pourquoi nous en faiſons part à votre majeſté, afin que vous connoiſſiez, que la ſentence que nous venons de prononcer, eſt le jugement commun de toute la terre. Ainſi, puiſque le ſujet de notre aſſemblée eſt heureuſement terminé, nous vous ſupplions de nous permet-

tre de nous retirer : car quelques-uns d'entre nous ſont preſſez de pauvreté ; d'autres affligez de maladies ; d'autres courbez de vieilleſſe ; enſorte qu'ils ne peuvent porter plus long-tems le ſéjour en pays étranger ; & qu'il eſt déja mort des évêques & des clercs. Toute la terre eſt d'accord, hors quelque peu de perſonnes, qui préferent l'amitié de Neſtorius à la religion. Il eſt juſte de ſonger à lui donner un ſucceſſeur, & de nous laiſſer en repos, joüir de la confirmation de la foi, & prier tranquillement pour votre majeſté. Cette lettre fut ſouſcrite par ſaint Cyrille, & par tous les autres évêques. AN. 431.

Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de C. P. pour leur déclarer la dépoſition de Neſtorius, & les exhorter à demander à Dieu, qu'on lui donne un digne ſucceſſeur. Cette lettre eſt ſouſcrite premierement par ſaint Cyrille, puis par le prêtre Philippe légat du pape, qui prend le titre de prêtre de l'égliſe des apôtres : puis par Juvenal de Jeruſalem : par les deux évêques légats Arcade & Projectus : par Firmus de Ceſarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Epheſe, Theodote d'Ancyre, Berinien de Perge : après quoi il eſt dit : Quoique ceux qui ont dépoſé Neſtorius, ſoient plus de deux cens, nous nous ſommes contentez de ces ſouſcriptions. *t. 6344*

L.
Plainte de S. Cyrille & de Memnon.
16. Juillet.

Cinq jours après la troiſiéme ſeſſion, le concile en tint une quatriéme dans l'égliſe de ſainte Marie, le dix ſept des calendes d'Août, c'eſt-à-dire, le ſeiziéme de Juillet. Saint Cyrille y eſt nommé le premier, tenant la place du pape ſaint Celeſtin, puis les trois légats ; d'abord les deux évêques Arcade & projectus, puis le prêtre Philippe ; puis Juvenal, Memnon,

AN. 431. 16. Juillet.

& les autres. Il ſemble par cette diverſité de rangs dans les ſéances & les ſouſcriptions, qu'ils ne les obſervoient pas ſcrupuleuſement, & nous ne voyons aucun incident ſur ce ſujet. En cette action, comme il s'agiſſoit des interêts de ſaint Cyrille, ce ne fut point le prêtre Pierre d'Alexandrie, qui fit fonction de promoteur; mais Heſychius diacre de Jeruſalem, qui dit: Le très-ſaint archevêque d'Alexandrie Cyrille, & le très-ſaint évêque d'Epheſe Memnon, ont preſenté une requête au très-ſaint concile. Nous l'avons en main; & la lirons ſi vous l'ordonnez. Juvenal de Jeruſalem en ordonna la lecture, & le diacre Heſychius la lut.

p. 635. Elle portoit les plaintes contre Jean d'Antioche, qui, en haine de la dépoſition de Neſtorius, avoit raſſemblé environ trente évêques de ce parti, les uns dépoſez depuis long-tems, les autres qui n'avoient point de ſiege, avec leſquels il prétend, diſoit la requête, nous avoir dépoſez, comme il paroît par un certain écrit injurieux qu'il a dreſſé: quoiqu'il n'ait aucun pouvoir de nous juger, ni par les loix de l'égliſe, ni par l'ordre de l'empereur, ni de rien entreprendre de ſemblable, principalement contre un plus grand ſiege. Et quand il l'auroit pû, il falloit obſerver les canons, nous avertir & nous appeller avec le reſte du concile, pour nous défendre. Mais il a tout fait en cachette, à la même heure qu'il eſt arrivé à Epheſe, & nous n'en avons rien ſçû juſqu'à ce jour. Il n'en auroit pas uſé ainſi contre le dernier des clercs qui ſont ſous ſa main. Puis donc qu'il eſt ici avec ſes complices, nous vous conjurons par la ſainte Trinité de les faire appeller, pour rendre comte de leur en-

trepriſe : car nous ſommes prêts de montrer qu'elle eſt impie & illegitime.

AN. 1431.

16. Juillet.

p. 638. E.

Acace de Melitine dit : L'accuſation auroit été inutile, quand elle auroit été vraie, & la demande des ſaints évêques Cyrille & Memnon eſt ſuperfluë : car il n'étoit pas permis à ceux qui s'étoient ſeparez du ſaint concile, pour ſe joindre à Neſtorius, & qui étoient chargez eux-mêmes d'un tel reproche, de rien entreprendre contre les préſidens de ce concile œcumenique. Mais puiſque vous avez jugé à propos de les pourſuivre, Jean d'Antioche, chef de ce ſchiſme, ſera appellé par les pieux évêques Archelaus, Paul & Pierre, pour rendre compte de ſon entrepriſe. Les trois évêques partirent en effet ; ſçavoir, Archelaus de Mynde en Carie, Paul de Lampe en Crete & Pierre des Camps en Paleſtine ; & quand ils furent venus, Firmus de Ceſarée en Cappadoce les pria de rendre compte de leur commiſſion.

LI. Citations à Jean d'Antioche.

p. 639.

L'évêque Paul dit : Approchant de la maiſon du reverendiſſime Jean d'Antioche, nous avons vû quantité de ſoldats, & d'autres perſonnes portant des armes, qui gardoient la porte : nous ſommes enfin approchez à peine, & nous avons dit : Nous ne ſommes que trois, le ſaint concile nous envoye porter au reverendiſſime évêque Jean des paroles de paix, ſur une affaire eccleſiaſtique. Beaucoup de monde s'eſt aſſemblé autour de nous ; & entre pluſieurs diſcours, on a parlé indignement contre le concile & la foi orthodoxe ; mais nous ne pouvons rapporter exactement ces paroles, à cauſe de la confuſion qu'il y avoit. L'évêque Archelaus dit : Nous avons eſſuyé un grand tumulte, & preſque été en peril. Les ſol-

AN. 431. 16. Juillet.

dats ont tiré l'épée & pris des pierres en nous menaçant. L'évêque Pierre ajoûta : Il y avoit là quelques clercs de Jean, à qui nous avons dit, que nous étions envoyez par le concile ; mais perſonne n'a voulu nous recevoir.

Saint Cyrille dit : Le concile voit que Mémnon & moi nous ſommes ici, parce que nous avons la conſcience nette ; mais l'heretique Neſtorius & Jean ſon défendeur rendent leur maiſon inacceſſible, de peur de venir au concile. Ordonnez-donc que la ſentence portée contre nous ſera déclarée nulle, & ſtatuez con-

p. 641. tre Jean, ainſi que vous jugerez à propos Juvenal de Jeruſalem dit : L'évêque Jean devoit reſpecter le ſiege apoſtolique de Rome, qui eſt ici preſent, & celui de Jeruſalem, qui a coûtume, ſuivant la tradition apoſtolique, de corriger & de juger celui d'Antioche. Toutefois afin d'obſerver les canons, envoyons-y encore des évêques, pour le citer une ſeconde fois. On y en envoya trois ; Thimothée de Thermeſe & d'Eudociade, Euſtache de Docimion, Eudoxe de Chomate en Lycie.

Quand ils furent de retour, Eudoxe dit : Etant arrivez à la maiſon de l'évêque Jean, nous avons trouvé autour des ſoldats avec les épées nuës, & quelques eccleſiaſtiques, que nous avons priez de nous annoncer. Ils ſont entrez, & ſont revenus nous dire : L'évêque Jean dit, qu'il n'a point de réponſe à faire à des gens dépoſez & excommuniez. Nous avons demandé, par qui nous avions été dépoſez & excommuniez. Ils nous ont dit : par l'évêque Jean d'Antioche. Et comme nous inſiſtions pour en ſçavoir davantage, ils nous ont dit : Nous ne refuſons

pas de vous le déclarer pardevant notaire. Saint Cyrille demanda encore, que la procedure de Jean fût déclarée nulle, & qu'il fût cité encore une fois. Memnon fit la même réquisition de nullité; sur quoi le concile declara nulle la procedure de Jean, attendu qu'il n'avoit osé venir pour la soûtenir : ordonna qu'il seroit fait rapport à l'empereur de ce qui s'étoit passé ce jour-là, & que Jean seroit cité une troisiéme fois. Ainsi finit la quatriéme session du concile.

AN. 431.

p. 643.

p. 646.

La cinquiéme fut tenuë le lendemain seiziéme des calendes d'Août, c'est-à-dire, le dix-septiéme de Juillet, dans l'église de sainte Marie. Saint Cyrille representa ce qui s'étoit passé le jour précedent, & ajoûta, que Jean & ceux de son parti avoient fait une chose honteuse & digne de la populace des carrefours. Car, dit-il, au lieu de se presenter au concile, pour y dire leurs raisons, avec la modestie chrétienne, puisque personne ne les en empêchoit, & que le concile n'est pas environné de soldats comme leurs maisons : ils ont composé un écrit plein d'insolence & d'ignorance, & l'ont affiché publiquement dans le theâtre, pour exciter toute la ville à sedition. S'ils l'ont fait pour nous affliger, de voir nos freres deshonorez & mocquez de tout le monde, ils y ont réüssi; mais si c'est, comme dit cet écrit, pour montrer que nous soûtenons l'heresie d'Apollinaire; qu'ils viennent encore à present nous en convaincre, s'ils peuvent, sans nous injurier par de vains discours. Pour nous, nous n'avons jamais tenu les opinions d'Apollinaire, ni d'Arius, ni d'Eunomius; mais nous avons appris dès l'enfance les saintes lettres, & nous avons

17. Juillet.

Conc. Eph. p. 649. *B.*

Epist. ad Cœlest. P. 1464. *C.*

AN. 431. 17. Juillet.

été nourris entre les mains des peres orthodoxes. Nous anathematisons Apollinaire, Arius, Eunomius, Macedonius, Sabellius, Photin, Paul, les Manichéens, & tous les autres heretiques; & de plus Nestorius inventeur de nouveaux blasphêmes, ceux qui sont dans sa communion, & ses sentimens, & ceux qui tiennent les opinions de Celestius & de Pelage. Nous prions le concile de faire appeller canoniquement Jean d'Antioche, & ceux qui ont avec lui composé cette calomnie contre nous; pour venir montrer ici que nous sommes heretiques, ou être condamnez eux-mêmes, vû principalement que comme porte leur écrit, ils ont porté ces vieilles calomnies aux oreilles des empereurs.

p. 650. Le concile députa trois évêques, Daniel de Colone, Commode de Tripoli en Lydie, Timothée de Germe en Hellespont, avec un notaire nommé Musone, & une citation par écrit contre Jean d'Antioche, portant dès-lors interdiction des fonctions de l'épiscopat; & que s'il n'obéissoit à cette troisiéme citation, on prononceroit contre lui selon les canons. Quand ils furent revenus, l'évêque Daniel dit: Etant allez à la maison de l'évêque Jean, nous sommes descendus de cheval assez loin, & nous avons déclaré doucement à ses clercs, que nous étions envoyez par le saint concile. Nous avons trouvé le prêtre Asphale, qui est de l'église d'Antioche, & poursuit à C. P. les affaires de cette église. Il nous a menez plus près de la maison, & nous accompagnoit, arrêtant ceux qui se jettoient sur nous. Nous avons aussi obligation aux soldats: car comme ils connoissent l'évêque Commode, étant logez dans sa ville, ils ont re-

tenu

tenu les clercs qui vouloient nous insulter. Asphale & les autres clercs ayant averti Nestorius; son archidiacre est descendu vers nous. Nous ne sçavons pas son nom; mais c'est un petit homme pâle, qui a la barbe claire. Il portoit un papier, qu'il nous a presenté en disant: Le saint concile vous envoye ceci, afin que vous le receviez. Nous avons dit: Nous sommes envoyez pour parler de la part du saint concile, & non pour recevoir des écrits. Le concile invite le seigneur Jean à y venir prendre séance. L'archidiacre a répondu: Attendez donc que je l'aille dire à l'évêque. Il y est allé, & étant revenu il nous a presenté encore le même papier, en disant: Ne nous envoyez rien, nous ne vous envoyons rien non plus: nous attendons une décision de l'empereur. Nous avons dit: Ecoutez donc ce que mande le concile. Mais il s'est retiré au plus vîte, en disant: Vous n'avez pas reçu mon papier, je n'écoute point ce que dit le concile. Les deux autres évêques confirmerent ce rapport.

AN. 431. 17. Juillet.

LII. Sentence contre Jean d'Antioche. p. 651.

Le concile dit: Cette citation est suffisante, afin que l'évêque Jean n'ait point d'excuse, & ne puisse prétendre cause d'ignorance. Saint Cyrille dit: Me voilà encore présent avec l'évêque Memnon, pour entendre les défenses de l'évêque Jean. Puisqu'il continuë de fuir: c'est au concile à ordonner. Le concile prononça la sentence en ces termes: Les injures que l'évêque Jean d'Antioche & ses complices ont faites aux évêques Cyrille & Memnon, devoient obliger le saint concile à porter contre eux une sentence digne de leur arrogance, après cette troisiéme citation, à laquelle ils n'ont pas voulu

AN. 431.
17. Juillet.

obéir ; mais nous croyons qu'il eſt de la douceur épiſcopale d'ſer de patience, c'eſt pourquoi, quant à preſent, nous retranchons ſeulement de la communion eccleſiaſtique Jean d'Antioche & ſes complices, Jean de Damas, Alexandre d'Apamée, Dexien de Seleucie, Alexandre d'Hieraple, & les autres qui ſont nommez, juſqu'au nombre de trente-trois, entre leſquels eſt Theodoret. Le concile ajoute: Il ne leur ſera permis d'uſer de l'autorité ſacerdotale, pour faire ni bien ni mal à perſonne, juſqu'à ce qu'ils ſe reconnoiſſent & confeſſent leur faute. Et ils doivent ſçavoir que s'ils ne le font promptement, ils attirent ſur eux la derniere condamnation. Bien entendu que leur procedure irréguliere contre Cyrille & Memnon n'a aucune force, comme il fut déja déclaré hier ; & que tout ce qui a été fait ſera rapporté à nos très-pieux empereurs. Juvenal de Jeruſalem, les trois députez de Rome, & tous les autres évêques ſouſcrivirent cette ſentence. Ainſi finit la cinquiéme ſeſſion.

LIII.
Lettre ſynodale.
Conc. Eph. p. 656.

Le concile écrivit aux empereurs une lettre, pour leur rendre compte de cette affaire. Elle porte, que trente évêques partiſans de Neſtorius, craignant la punition qu'ils meritoient pour leurs fautes, ont oſé s'aſſembler à part, & ſe donner le nom de concile : ayant à leur tête Jean d'Antioche, qui craignoit lui-même de rendre compte de ſon retardement. Ils ont prononcé, dit la lettre, une ſentence de dépoſition contre Cyrille chef du concile & contre Memnon, ſans aucun ordre canonique, ſans accuſation, ſans citation, ſans examen. Nous aurions mépriſé une entrepriſe ſi temeraire, n'étoit qu'elle

a été portée jusqu'à votre majesté. Nous avons donc procedé suivant les canons; nous avons reçu les plaintes de Cyrille & de Memnon. Nous avons appellé Jean d'Antioche jusqu'à trois fois; mais aïant environné sa maison de soldats & d'armes, il n'a pas voulu recevoir les évêques envoyez par le concile, ni daigné faire de réponse. Nous avons donc cassé tout ce qui avoit été fait contre Cyrille & Memnon, & excommunié ces rebelles, jusqu'à ce qu'ils viennent défendre leur procedure devant le concile. AN. 431.

Nous avons été obligez de vous faire ce rapport, afin que cette conjuration de coupables ne passe pas pour concile. Ainsi au grand concile de Nicée, quelques évêques se separerent, craignant d'être châtiez; mais le grand & saint empereur Constantin jugea si peu qu'ils fussent le concile, qu'il les fit punir pour leur schisme. En effet il est absurde que trente évêques s'opposent à un concile de deux cens dix, avec lesquels tous les évêques d'Occident, & par eux tout le reste du monde, ont joint leur suffrage. Encore de ces trente, quelques-uns sont dépossez depuis long-temps; d'autres sont dans l'erreur de Celestius; d'autres anathematisez, comme tenant l'opinion de Nestorius. Ordonnez donc que ce qui a été decidé par le concile universel contre l'impieté de Nestorius, demeure dans sa force; appuïé de votre consentement.

Le concile écrivit aussi au pape saint Celestin, pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait, depuis le commencement de la procedure contre Nestorius; de sa déposition, de l'entreprise de Jean d'An- *Conc. Eph p. 660.*

AN. 431. tioche & de ſa condamnation, en preſence des légats du ſaint ſiege. Ils ajoutent : Quant à nos freres Cyrille & Memnon, nous communiquons tous avec eux, même depuis cette entrepriſe, & nous celebrons avec eux la liturgie & les ſynaxes. Car ſi nous ſouffrons ceux qui voudront inſulter aux plus grands ſieges, & à ceux ſur leſquels ils n'ont aucun pouvoir : les affaires de l'égliſe tombent dans la derniere confuſion. Et enſuite : Après qu'on a lû dans le concile les actes de la dépoſition des impies Pelagiens & Celeſtiens, Celeſtius, Pelage, Julien, Perſidé, Florus, Marcelin, Oronce, & leurs complices ; nous avons auſſi ordonné que le jugement porté contre eux par votre ſainteté demeureroit ferme ; nous ſommes tous du même avis, & les tenons pour dépoſez. Pour vous inſtruire de tout plus exactement, nous vous envoïons les actes & les ſouſcriptions du concile. C'eſt ainſi que le concile d'Epheſe condamna les Pelagiens, confirmant le jugement du pape contre eux.

p. 665. C.

Conc. Eph. p. 468. Saint Cyrille prononça un ſermon dans ce temps-là, où il parle fortement contre Jean d'Antioche ; ſe plaignant de ce qu'au lieu de ſe joindre à lui pour combattre l'hereſie, il s'en eſt rendu le fauteur, juſqu'à attaquer ceux qui la combattent.

LIV. Lettres des ſchiſmatiques. *Conc. Eph. p. 667.* Les ſchiſmatiques écrivirent de leur côté à l'empereur une lettre où ils diſent : Cyrille & Memnon dépoſez par nous pour l'hereſie d'Apollinaire, ont donné des requêtes à ceux de leur parti, & nous ont appellé en jugement : nous avons répondu qu'il falloit attendre vos ordres ; mais ſe joüant des regles

de la religion, ils les ont rétablis dans le ſacerdoce, à ce qu'ils prétendent, eux qui étoient excommuniez & interdits. Nous vous prions donc de ſecourir au plûtôt la foi & les canons, & d'ordonner que nous ſortions d'ici, & que nous allions à Conſtantinople, ou du moins à Nicomedie, expliquer devant vous leur impieté & leur injuſtice; d'ordonner encore qu'avec chaque métropolitain il n'y ait que deux évêques, car la multitude eſt inutile, pour l'examen des dogmes, & ne cauſe que du tumulte. C'eſt ce qui fait que les autres ſont venus en ſi grand nombre, prétendant impoſer au peuple, par la quantité des ſouſcriptions. Pour nous, nous ne ſommes venus que trois de chaque province; & juſqu'à préſent obéiſſant à vos ordres, nous n'avons point envoyé d'évêques vers vous, comme ils ont fait. Nous vous prions encore d'ordonner que tout le monde ſouſcrive à la foi de Nicée, que nous avons jointe à cette lettre; que l'on n'y ajoute rien, pour dire que notre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt un pur homme, ou que ſa divinité eſt paſſible. A cette lettre ils joignirent un acte de leur prétendu concile, où ils tranſcrivirent le ſymbole de Nicée, & ajoutent que c'eſt là leur foi, & qu'ils rejettent les articles heretiques de Cyrille avec ſes anathematiſmes. Jean d'Antioche, & tous les autres du parti avoient ſouſcrit ce decret. p. 701.

AN. 431. Juillet.

En même-temps ils écrivirent à trois des plus puiſſans amis de Neſtorius: à Antiochus préfet du prétoire & conſul de cette année: à Valere maître des offices & conſul de l'année ſuivante: à Scolaſtique préfet de la chambre: la même lettre ſervit pour les dix premiers, & elle commence ainſi: Nous p. 709.

AN. 431. Juillet.

sommes réduits à l'extrémité: nous avons tous les jours, pour ainsi dire, la mort devant les yeux: les excès de Cyrille & de Memnon sont au-dessus de la fureur la plus barbare. On nous insulte continuellement, comme dans une guerre ouverte. On a déja deux fois mis des écritaux à nos maisons, pour les marquer à ceux qui devoient les attaquer: toutes les églises nous sont fermées. Consumez de maladie, nous n'osons montrer la tête, pour prendre un peu d'air. Nous vous supplions donc d'avoir pitié de nous, de nous délivrer de la mort, & de faire en sorte que nous allions à la ville imperiale rendre raison de notre foi, & prouver l'heresie & la malice de ces gens-là: autrement nous serons en proïe à leur fureur. Nous vous conjurons, par vos enfans, par ce que vous avez de plus cher, par le jugement de Dieu, de ne nous pas abandonner, & de nous tirer d'ici au plus vîte, afin que nous respirions librement. La lettre à Scolastique n'est pas si pathetique, quoiqu'elle contienne les mêmes plaintes; & ils le prient de faire en sorte que leurs lettres soient lûës à l'empereur. Ils envoïerent toutes ces lettres au comte Irenée, qui étoit à Constantinople, & reçurent de lui quelques jours après une relation de ce qui s'y étoit passé depuis son arrivée.

LV. Lettre du comte Irenée. *Conc. Eph. p. 717.*

A peine, dit-il, puis-je maintenant vous écrire, & trouver un porteur à mon gré. Les Egyptiens avoient prévenu de trois jours mon arrivée à Constantinople. Ils avoient préoccupé tout le monde par leurs mensonges & leurs calomnies contre nous; en sorte que les personnes constituées en dignité croient que cette belle déposition (il veut dire celle de Nestorius)

AN. 430. Juillet.

s'étoit faite par un jugement précedé d'une instruction réguliere, & dans l'assemblée de tous les évêques qui avoient prononcé tout d'une voix une sentence par défaut. Ils avoient persuadé au magnifique Scolastique, que Nestorius ne souffroit point que l'on prononçât à Ephese le mot de *Theotocos*. Toutefois par la force invincible de la verité & par vos prieres, aïant essuïé les premiers perils, j'ai fait en sorte de parler aux magistrats, & de leur exposer la verité de la chose. Ils ont été obligez de le rapporter à l'empereur; & enfin après plusieurs discours de part & d'autre, il a été résolu que l'empereur nous entendroit les Egyptiens & moi en présence des magistrats. J'avois beau protester que je n'étois pas venu pour ce sujet, que je n'avois pas reçu ces ordres des évêques, & que j'étois un simple porteur de lettres; j'ai pensé être mis en pieces pour ce discours.

Donc, par l'aide de Dieu, nos adversaires ont été condamnez, comme ne pouvant soutenir en aucune maniere, ni les actes de la déposition, ni les mensonges qu'ils ont avancez ici: car on montroit clairement que l'Egyptien n'avoit point convoqué la session dans l'ordre; qu'il ne pouvoit juger, étant lui-même un de ceux qui devoient être jugez; & qu'il ne devoit pas entamer la matiere sans le consentement du comte Candidien. On lut toutes ses protestations: la lettre de l'empereur au concile dont il étoit porteur, & tout le reste fut expliqué: en sorte que les ennemis de la verité furent condamnez tout d'une voix, & votre jugement reçu & approuvé. La déposition de l'Egyptien fut aussi-tôt envoïée dans l'église de la part

AN. 431.
22. Juillet.

de l'empereur, & tout ſon procedé jugé tyrannique & irrégulier. Tel fut l'évenement de cette audience.

Mais lorſque Jean medecin & ſyncelle de Cyrille fut venu, de la maniere que vous ſçavez, nous trouvâmes la plûpart des magiſtrats tous changez; & ils ne vouloient plus nous entendre parler de ce qui avoit été jugé devant eux. Les uns diſoient qu'il falloit ſoutenir ce qui avoit été fait de part & d'autre; & autoriſer les dépoſitions, non-ſeulement des deux perſonnes, mais des trois. D'autres, qu'il falloit caſſer également toutes les dépoſitions, & mander quelques-uns des évêques, pour ſçavoir la verité de ce qui s'étoit paſſé à Epheſe. Il y en a qui font tous leurs efforts pour être envoïez à Epheſe, avec des ordres de l'empereur, afin de regler l'affaire ſuivant ce qu'ils connoîtront. Ceux qui vous aiment prient Dieu que cet avis ne ſoit point ſuivi, connoiſſant bien les intentions & les motifs de ceux qui le ſouhaitent. Il en ſera ce qu'il plaira au Seigneur: cependant priez inſtamment pour moi, qui me ſuis expoſé à tant de perils, & n'en ſuis pas encore exempt; car Dieu m'eſt témoin que quand je fus appellé à l'audience de l'empereur, je ne m'attendois qu'à être jetté dans la mer. Telle eſt la lettre du comte Irenée. Le dernier avis l'emporta, & on envoya à Epheſe Jean comte des largeſſes, ou grand tréſorier.

LVI.
Sixiéme ſeſſion. Requête de Charitius.

Tandis qu'il venoit, le concile tint une ſixiéme ſeſſion dans la maiſon épiſcopale de Memnon, l'onziéme des calendes d'Août, ou le vingt-huitiéme d'Epiphi, c'eſt-à-dire, le vingt-deuxiéme de Juillet. Saint

AN. 431.

Saint Cyrille y préſidoit comme vicaire du pape; & les legats du ſaint ſiege n'y ſont nommez qu'à la fin après tous les évêques. Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires, dit: Le ſaint concile voulant pourvoir à la foi & à la paix des égliſes, a propoſé une définition que nous avons en main. Le concile ordonna de la lire, & de l'inſerer aux actes. On avoit mis en tête le ſymbole de Nicée; puis on avoit ajouté: C'eſt la ſainte foi dont tout le monde doit convenir: car elle ſuffit pour l'utilité de toute l'égliſe qui eſt ſous le ciel. Mais parce que quelques-uns font ſemblant de la confeſſer, & en expliquent le ſens à leur fantaiſie; il a été neceſſaire de propoſer les ſentimens des peres orthodoxes, pour montrer comment ils ont entendu & prêché cette foi, & comment tous ceux dont la foi eſt pure doivent l'entendre, l'expliquer & la prêcher. Le prêtre Pierre dit: Nous avons en main les livres des ſaints peres évêques & martyrs, dont nous avons extrait quelques articles. Le concile ordonna de les lire & de les inſerer aux actes. C'étoit les mêmes paſſages qu'on avoit lus à la premiere ſeſſion, pour la condamnation de Neſtorius.

Edit. Merc. ap. Baluz. p. 610.

Enſuite Chariſius prêtre œconome de l'égliſe de Philadelphie en Lydie, repreſenta au concile que quelques heretiques de cette province, voulant être inſtruits dans la doctrine de l'égliſe catholique, étoient tombez dans de plus grandes erreurs. Car deux prêtres nommez Antoine & Jacques étoient venus de Conſtantinople avec des lettres de recommandation d'Anaſtaſe & de Photius auſſi Prêtres, qui étoient alors avec Neſtorius. En vertu de ces lettres Jacques & An-

Sup. n. 41.

AN. 431. toine avoient été reçus comme catholiques par les évêques de Lydie, & avoient fait signer à ces heretiques qui se vouloient convertir, une exposition de foi pleine de dogmes impies. Pour plus grand éclaircissement Charisius donna sa requête par écrit au concile, avec la fausse exposition de foi, & les souscriptions de ceux qui avoient été trompez. La requête n'accusoit que le prêtre Jacques qui étoit venu à Philadelphie, & avoit trompé plusieurs personnes simples, même du clergé, en sorte qu'ils témoignoient par leurs lettres, que Jacques étoit catholique, & privoient Charisius de la communion & de ses fonctions comme heretique. A la fin de cette requête, Charisius mettoit sa confession de foi, qui étoit celle de Nicée.

Ensuite on lut la fausse exposition de foi, qui commençoit ainsi : Ceux qui veulent s'instruire exactement de la doctrine de l'église, ou se convertir de quelque heresie, doivent apprendre que nous croïons un seul Dieu pere éternel, & le reste. Le mystere de la Trinité y étoit assés bien expliqué, mais sur l'incarnation,
p. 677. E. on disoit : Nous ne disons pas deux fils, ou deux seigneurs; puisqu'il n'y a qu'un fils par essence, le Dieu Verbe, le fils unique du pere, auquel l'homme étant conjoint & participant à la divinité, participe aussi au nom & à l'honneur du Fils. Le Dieu Verbe est aussi seigneur par essence, & celui-ci lui étant conjoint participe à son honneur. C'est pourquoi nous ne disons ni deux fils, ni deux seigneurs; à cause de la conjonction inséparable du Verbe avec celui qu'il a pris pour nôtre salut, qui le rend Fils d'une maniere particuliere, bien au-dessus de celle selon laquelle nous sommes nommez enfans de Dieu. Nous

AN. 431.

22. Juillet.

disons donc qu'il y a un seul fils & seigneur Jesus-Christ, entendant principalement le Dieu Verbe, & joignant par la pensée ce qu'il a pris ; c'est-à-dire, Jesus de Nazareth. Cette exposition finissoit ainsi : Telle est la doctrine de l'église. Quiconque pense le contraire, qu'il soit anathême : quiconque ne reçoit pas la penitence salutaire, qu'il soit anathême : quiconque ne fait pas la Pâque suivant la regle de l'église catholique, qu'il soit anathême. Ces deux derniers anathêmes étoient mis à cause des heretiques qu'il s'agissoit de ramener, & qui étoient Quartodecimains ou Novatiens.

Les souscriptions étoient au nombre de vingt-une en cette forme : Moi Budius fils de Vinique de Philadelphie, Quartodecimain, aïant reconnu la verité de la foi orthodoxe, & prié l'évêque Theophane de me recevoir, je suis venu à la sainte église catholique, & j'anathematise toutes les heresies, particulierement celle des Quartodecimains où j'étois & je consens à l'exposition de la foi orthodoxe ci-dessus écrite, anathematisant tous ceux qui ne font pas la pâque comme la sainte église catholique & apostolique. Je le jure par la sainte Trinité & par la pieté & la victoire des empereurs Theodose & Valentinien ; & en cas de contravention, je me soumets à la severité des loix. Et l'exposition m'aiant été lûë, j'y ai souscrit par le senateur Hesychius, parce que je ne sçai pas écrire. Cet Hesychius souscrit ensuite pour lui-même en la même forme. Quelques-uns souscrivirent pour eux & pour toute leur maison. Plusieurs déclarent qu'ils ne sçavent pas écrire, même un prêtre nommé Patrice.

AN. 431.
22. Juillet.
p. 660 E.

Après cette lecture, le concile défendit de proposer ou d'écrire aucune autre profession de foi que celle de Nicée ; & ordonna que ceux qui en proposeroient quelqu'autre à ceux qui voudroient se convertir du paganisme, du judaïsme, ou de quelque heresie que ce soit, seroient dépossez, s'ils étoient évêques ou clercs, & anathematisez, s'ils étoient laïques. Pareillement, si quelqu'un évêque ou clerc est trouvé croïant ou enseignant le contenu dans l'exposition de foi rapporté par le prêtre Charisius sur l'Incarnation du Fils de Dieu, ou les dogmes pervers de Nestorius qui sont ici joints : le concile le condamne à la dépositon, & les laïques à l'anathême, comme il a été dit. On relut ensuite les extraits des livres de Nestorius, inserez dans la premiere session ; & ainsi finit la sixiéme session du concile. Cette exposition de foi qui y fut condamnée, étoit de Theodore de Mopsueste, & elle fut ensuite refutée par Marius Mercator.

Sup. 41.

Edit. Garn. p. 250.

LVII. Prétentions des évêques de Chipre.

31. Juillet 431.

Conc. Eph. p. 787.

La septiéme & derniere session du concile d'Epheſe fut tenuë dans l'égliſe de sainte Marie, le dernier de Juillet. Il faut lire ainsi, quoique les actes portent le dernier d'Août : car le concile ne s'assembla plus depuis l'arrivée du comte Jean. En cette septiéme session, Reginus évêque de Constantia dans l'isle de Chipre presenta une requête au concile en son nom, & de deux autres évêques, Zenon & Evagre : se plaignant que le clergé d'Antioche entreprenoit contre la liberté dont ils étoient en possession. A saint Epiphane évêque de Constantia métropole de Chipre, avoit succedé Sabin, & à Sabin Troïle. Après sa mort, Jean d'Antioche prétendant que l'isle de Chipre dépendoit

de ſon patriarcat, avoit obtenu deux lettres de Denis duc d'Orient, l'une à Theodore, gouverneur de Chipre, l'autre au clergé de Conſtantia : toutes deux pour empêcher que l'on n'élût un évêque de Conſtantia, juſqu'à ce que le concile d'Epheſe en eût decidé ; toutefois Reginus avoit été ordonné, nonobſtant cette défenſe. Après la lecture de ſa requête, & des deux lettres du duc Denis, le concile demanda aux évêques de Chipre d'en expliquer plus nettement le ſujet.

AN. 431.

31. Juin.

p. 800. C.

L'évêque Zenon dit : Qu'elles avoient été obtenuës par l'évêque & le clergé d'Antioche. Que vouloit l'évêque d'Antioche ? dit le concile. L'évêque Evagre répondit : Il prétend ſoumettre notre iſle, & s'attribuer le droit des ordinations contre les canons & la coutume établie. Le concile dit : N'a-t'on jamais vu l'évêque d'Antioche ordonner un évêque à Conſtantia ? Zenon dit : Depuis le tems des apôtres, on ne peut montrer que l'évêque d'Antioche, ni aucun autre y ſoit jamais venu ordonner. Le concile dit : Souvenons-nous du canon de Nicée, qui conſerve à chaque égliſe ſon ancienne dignité, montrez donc que l'évêque d'Antioche n'a point chez vous le droit d'ordination. Zenon dit : Nous l'avons déja déclaré, jamais il n'y eſt venu, ni n'a ordonné, ni dans la métropole, ni dans les autres villes. C'étoit le concile de notre province qui établiſſoit un métropolitain. Nous vous prions de conſerver l'ancienne coutume. Le concile dit : Inſtruiſez-nous ſi l'évêque de Troïle, qui vient de mourir, ou Sabin ſon prédeceſſeur, ou le venerable Epiphane, qui

AN. 431.

étoit avant eux, ont été ordonnez par un concile. Zenon dit: Et ceux que vous venez de nommer & tous les catholiques de Chipre ont été ordonnez ainſi, ſans que jamais l'évêque d'Antioche ou aucun autre, ait eu droit d'y ordonner.

p. 801. Après cette déclaration ſi préciſe, le concile prononça ſa ſentence, qui porte: Si l'évêque d'Antioche n'eſt point fondé en coûtume pour faire les ordinations en Chipre, comme les évêques de l'iſle l'ont declaré par écrit & de vive voix, ils ſeront conſervez dans la libre poſſeſſion de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques; ſuivant les canons & la coutume. Le même ſera obſervé dans toutes les autres provinces; enſorte qu'aucun évêque n'entreprenne ſur une province qui ne lui eſt pas ſoumiſe de tout temps, & ſi quelqu'un fait quelque entrepriſe par violence, qu'il la repare, de peur que ſous prétexte du ſacerdoce, le faſte de la puiſſance ſeculiere ne s'y introduiſe, & que nous perdions inſenſiblement la liberté que notre Seigneur Jeſus-Chriſt nous a acquiſe par ſon ſang. Chaque métropolitain pourra prendre copie de ces actes pour ſa ſûreté. Le concile ne pouvoit juger autrement ſur ce qui étoit avancé par les évêques de Chipre, en l'abſence de Jean d'Antioche, qui avoit refuſé de ſe préſenter. Mais s'il eut été préſent, il eût montré que ſon droit étoit bien fondé, & que ſa poſſeſſion d'ordonner les évêques de Chipre n'avoit été interrompuë qu'à l'occaſion des Ariens; comme il paroît par une lettre du pape ſaint Innocent à Alexandre d'Antioche, écrite environ vingt ans auparavant.

Innoc. p. 18. n. 2. Sup. XXIII. n. 7.

AN. 431.

31. Juillet.

LVIII. Autres affaires particulieres.

On rapporte à cette derniere seſſion du concile d'Epheſe, la deciſion de quelqu'autres affaires particulieres. Euſtache évêque de Side, métropole de Pamphylie, avoit été ordonné canoniquement mais enſuite fatigué par les affaires que lui ſuſciterent quelques perſonnes, quoiqu'il eût pû ſe juſtifier, il aima mieux, ſentant ſon peu de capacité pour l'action, quitter l'épiſcopat, & donna une rénonciation par écrit. Le concile de la province ordonna en ſa place Theodore, qui gouverna long-temps cette égliſe, Euſtache vint ſe preſenter au concile d'Epheſe, & demanda, non pas de rentrer dans ſon ſiege, mais ſeulement de conſerver le nom & les honneurs d'évêque; & rentrer ainſi dans ſa patrie, dont il étoit abſent depuis long-tems. Le concile fut touché des larmes de ce vieillard, & lui rendit la communion dont il avoit été privé à cauſe de ſa rénonciation, car regulierement il n'étoit pas permis à un évêque d'abandonner ſon égliſe. Le concile lui accorda auſſi le nom & le rang d'évêque; mais à la charge qu'il ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction, que par l'ordre ou la permiſſion de Theodore. C'eſt ce qui paroît par la lettre que le concile d'Epheſe en écrivit au concile de la province de Pamphylie; ajoutant à la fin : Si vous voulez le traiter encore plus charitablement, le concile en ſera content. *Conc. Eph. p. 805.*

Les évêques Valerien & Amphiloque de la même province de Pamphylie, parlerent au concile des Meſſaliens heretiques, qui étoient dans leurs païs. Valerien rapporta une ordonnance du concile tenu à C. P. ſous Siſinnius, quatre ou cinq ans auparavant. Elle fut *p. 309.* *Phot. cod. 52. p. 40.* *Sup. XXIV. n. 43.*

AN. 431.

31. Juillet.

aprouvée par le concile d'Epheſe, & il chargea Valerien, Amphiloque, & tous les évêques de Pamphilie & de Lycaonie, de la faire executer; en ſorte que tous ceux qui ſeroient infectez ou ſuſpects de cette hereſie, ſeroient ſommez de l'anathematiſer par écrit: les refuſans, s'ils étoient clercs, dépoſez & excommuniez: les laïques anathematiſez & qu'on ne permettroit pas à ceux qui en ſeroient convaincus, d'avoir des monaſteres. Le livre de ces heretiques, nommez Aſcetique, & preſenté par l'évêque Valerien, fut anathematiſé & tous les autres ſemblables.

Deux évêques de Thrace, Euprepius de Byze & Cyrille de Cele, preſenterent une requête au concile, où ils expoſerent que c'étoit une ancienne coutume dans leur province, que chaque évêque eut deux ou trois évêchez. Ainſi l'évêque d'Heraclée avoit Heraclée & Panion, l'évêque de Byze avoit Byze & Arcadiopolis; l'évêque de Cele avoit Cele & Galiopoli; l'évêque de Sabſadie avoit Sabſadie & Aphrodiſiade. Jamais ces villes n'avoient eu d'évêques particuliers; c'eſt-à-dire, que ces évêchez étoient perpetuellement unis. Or, ajoutent-ils, Fritilas évêque d'Heraclée a quitté le concile pour s'attacher à Neſtorius; ce qui nous fait craindre que pour ſe venger de nous, il ne prétende ordonner des évêques dans ces villes. Pour prévenir cette nouveauté, nous vous prions d'ordonner que nous ne ſoïons point privez de nos égliſes, où nous avons beaucoup travaillé, & que l'ancienne coûtume ne ſoit point alterée, le concile ordonna qu'il ne ſeroit rien innové à l'égard de ces villes d'Europe au préjudice des canons,

des

des loix civiles & de l'ancienne coutume, qui a force de loi.

AN. 431.
31. Juillet.
Leo. ep 92. al. 62. ad Max. c. 4.

Dans ce même concile d'Epheſe, Juvenal de Jeruſalem prétendit s'attribuer la primauté de la Paleſtine, & voulut prouver ſa prétention par des écrits ſuppoſez; mais ſaint Cyrille s'y oppoſa, & en écrivit au pape, le priant inſtamment de ne pas conſentir à cette entrepriſe. C'eſt ce qui paroît par une lettre de ſaint Leon, écrite vingt-deux ans après. Mais il n'eſt fait aucune mention de cette prétention de Juvenal dans les actes du concile: ce qui montre que nous ne les avons pas entiers, comme il a déja été marqué. Auſſi n'avons-nous qu'en latin la plûpart des actes de la derniere ſeſſion. *Sup. n. 45.*

LIX.
Canons du concile d'Epheſe.
Conc. Eph. p. 802.

En ce concile on dreſſa quelques canons, à la tête deſquels eſt une lettre ſynodale à toutes les égliſes, où ſont marquez les noms des ſchiſmatiques attachez à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoute: Le ſaint concile d'un commun conſentement les a retranchez de toute communion eccleſiaſtique, & leur a ôté toute fonction ſacerdotale. Enſuite ſont les canons, pour faire ſçavoir à ceux qui n'avoient pû aſſiſter au concile, ce qui avoit été reglé touchant ces ſchiſmatiques. Le premier canon porte, que le métropolitain qui aura quitté le concile œcumenique, pour s'attacher au conciliabule ſchiſmatique, ou qui ſera dans les ſentimens de Celeſtius: ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant excommunié & interdit: au contraire il ſera ſoumis aux mêmes évêques & aux métropolitains voiſins. Les ſimples évêques qui ont embraſſé le ſchiſme, ſoit d'abord, ſoit après avoir ſouſcrit la dépoſition de Neſto- *p. 804.* *Can. 12.* *c. 2.*

AN. 431.
31. Juillet.

rius, ſont retranchez du ſacerdoce & dépoſez. Les clercs qui auront été interdits par Neſtorius, ou par ceux de ſon parti, à cauſe qu'ils tenoient les bons ſentimens, ſeront rétablis; & en general, les clercs qui adherent au concile œcumenique, ne ſeront ſoumis en aucune maniere aux évêques ſchiſmatiques; mais les clercs qui embraſſeront le ſchiſme ou les erreurs de Neſtorius, ou de Celeſtius, ſont depoſez. Ceux qui auront été condamnez pour leurs fautes, par le concile, ou par leurs évêques, & rétablis par Neſtorius, ou ſes adherans: demeureront ni plus ni moins depoſez. Si quelqu'un veut ébranler, en quelque maniere que ce ſoit, ce qui a été fait au ſaint concile d'Epheſe: s'il eſt évêque ou clerc, il ſera depoſé; s'il eſt laïque, il ſera excommunié. A ces ſix canons, quelques éditions en ajoutent deux; ſçavoir, la définition du concile de ne rien ajouter au concile de Nicée, à l'occaſion du faux ſymbole de Theodore, & la conſervation des droits des provinces, à l'occaſion de la plainte des évêques de Chipre. C'eſt tout ce que nous connoiſſons des actes du concile general d'Epheſe.

c. 3.
c. 4.
c. 5.
c. 6.

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

AN. 431. Août.

I Arrivée du comte Jean à Epheſe *Conc. Eph. p. 723. Synod. Baluz. c. 16.*

CEpendant le comte Jean arriva à Epheſe, aïant fait une très-grande diligence. Auſſi-tôt il alla viſiter ſeparément les évêques de l'un & de l'autre parti: car leur diviſion empêchoit de les voir enſemble. Saint Cyrille & Memnon ne parurent point. Le comte Jean fit dire aux abſens, & dit lui-même aux preſens, de ſe trouver le lendemain tous à ſon logis, & ils lui parurent tous ſi animez les uns contre les autres, qu'il crut devoir mettre entr'eux des troupes de ſoldats, dans le voiſinage de leurs quartiers. Le lendemain, Neſtorius vint dès la pointe du jour. Jean d'Antioche vint un peu après avec les évêques de ſon parti: Saint Cyrille vint auſſi avec tous les autres excepté Memnon ſeul. Il s'éleva un grand tumulte; parce que ceux qui étoient avec ſaint Cyrille, c'eſt-à-dire, les Catholiques, ne pouvoient ſouffrir la preſence de Neſtorius. Le comte Jean voulut faire lire la lettre de l'empereur, dont il étoit chargé; mais les Catholiques ne vouloient point que Neſtorius, ni les Orientaux ſchiſmatiques fuſſent preſens, ni que l'on fit retirer ſaint Cyrille, comme les Orientaux prétendoient. Cela cauſa une grande diſpute, qui conſuma une bonne partie du jour. Le comte Jean propoſa de faire retirer tous les deux, Cyrille & Neſtorius; puiſqu'auſſi-bien ils n'étoient point nommez dans la lettre de l'empereur. Les catholiques s'y oppoſoient, & ne vouloient pas même que

AN. 431. Août. *Conc. Eph. p. 721.*

les schismatiques fussent presens; enfin le comte Jean l'emporta, & fit retirer saint Cyrille & Nestorius.

On fit donc vers le soir en presence de tous les autres, la lecture de la lettre de l'empereur. Elle étoit adressée au pape Celestin & à Rufus de Thessalonique, comme s'ils eussent été presens, & aux autres évêques, dont en comptant ces deux il y en avoit cinquante-un de nommez, mêlant indifferemment les schismatiques avec les Catholiques. Seulement, on avoit affecté de ne point nommer Nestorius, Cyrille & Memnon, les regardant tous trois comme deposez. La lettre le portoit expressément en ces termes: Nous avons approuvé la déposition de Nestorius, de Cyrille & de Memnon, que votre pieté nous a fait connoître; & c'est tout ce qu'elle contenoit de considerable. Elle faisoit mention d'une lettre d'Acace de Berée, qui n'ayant pû venir au concile, à cause de son grand âge, exhortoit tous les évêques à la paix: l'empereur envoyoit au concile cette lettre d'Acace, & donnoit pouvoir au comte Jean de faire ce qu'il jugeroit à propos.

P. 724. La lecture de la lettre de l'empereur fut écoutée patiemment par les schismatiques, & ils y applaudirent: au contraire, les catholiques témoignerent en être mal contens, parce qu'elle approuvoit la prétenduë déposition de Cyrille & de Memnon. Pour éviter un plus grand tumulte, le comte Jean fit arrêter tous les trois deposez. Le comte Candidien qui avoit été present à toutes les deliberations & les actions du comte Jean, se chargea de la garde de Nestorius; & on peut croire qu'il ne le traita pas durement. Saint Cyrille fut mis à la garde du comte

Jacques, capitaine de la quatriéme compagnie. Comme Memnon étoit abſent, le comte Jean fit venir l'œconome, le défenſeur & l'archidiacre de l'égliſe d'Epheſe, & leur déclara la condamnation de Memnon : leur enjoignant de garder avec grand ſoin l'argent de l'égliſe, comme en devant répondre. C'eſt qu'il ſuppoſoit le ſiege d'Epheſe vacant par cette dépoſition. AN. 431. Août.

Après cela le comte Jean deſcendit à la grande égliſe pour faire ſes prieres. Comme il ſçut que Memnon étoit dans l'évêché, il y envoya un des officiers de ſa ſuite, afin de ſçavoir s'il pourroit lui parler, ou s'il refuſeroit de le venir trouver. Memnon vint auſſitôt. Le comte Jean lui fit des reproches de ce qu'il n'étoit pas venu le matin. Memnon dit qu'il s'étoit trouvé mal ; & pour montrer que ce n'étoit pas une excuſe affectée, il alla de lui-même au logis du comte Jean, pour ſe ſoumettre aux ordres de l'empereur. Il fut mis auſſi entre les mains du comte Jacques, qui le fit garder comme ſaint Cyrille, par des ſoldats nommez ſcutariens & palatins. Le comte Jean écrivit auſſi-tôt à l'empereur la relation de ce qu'il avoit fait en cette premiere journée ; ajoutant qu'il exhortoit les évêques à la paix, & qu'il y feroit tout ſon poſſible quoiqu'il eut peu d'eſperance d'y réuſſir, tant il voyoit les eſprits alienez & aigris de part & d'autre.

II. Plaintes des Catholiques.

Les évêques catholiques, c'eſt-à-dire, tout le vrai concile, furent très-mal contens de ce procedé. Ils s'en plaignirent à l'empereur, par une lettre, où après avoir raconté l'entrepriſe des ſchiſmatiques contre les chefs du concile, ils ajoutent : Ils vous

AN. 431. Août.

Conc. Epheſ. p. 766. C.

ont envoyé cette dépoſition, comme faite par tout le concile ; & votre majeſté l'ayant reçuë a ordonné qu'elle ſubſiſtât, croyant qu'elle étoit émanée du concile, au lieu qu'elle eſt faite contre le concile, par les partiſans de Neſtorius, en vengeance de ce que nous l'avons depoſé. C'eſt pourquoi nous avons tous recours à votre pieté, vous priant que ce qui a été fait contre Neſtorius & ſes partiſans, demeure en ſa force, & que ce qu'ils ont fait contre les chefs de notre concile, ſoit declaré nul. Car ſi la ſentence du concile contre Neſtorius eſt raiſonnable, & ſi votre majeſté l'approuve : elle voit bien que ce que les partiſans de Neſtorius ont fait contre le concile, eſt abſolument nul, comme un effet de pure vengeance. Nous vous prions donc de nous délivrer enfin de cette affliction, & de nous faire rendre les chefs du concile, les ſaints évêques Cyrille & Memnon : car il eſt juſte que ceux qui ont combattu avec nous pour la défenſe de la religion ſoient honorez, & non pas condamnez avec ceux qui ont été convaincus de blaſphême contre Jeſus-Chriſt. Cette lettre fut ſouſcrite par Juvenal de Jeruſalem & tous les autres.

Epiſt. Cyr. ad C. P. Conc. Eph. p. 760.

Le concile fut encore plus troublé, en apprenant que le comte Jean n'avoit pas fait un rapport fidele à la cour ; en ſorte que l'on y déliberoit d'envoyer en exil ſaint Cyrille & Memnon, comme ſi leur dépoſition avoit été approuvée par le concile. Cela obligea les Catholiques d'écrire à l'empereur une autre lettre plus preſſante, où ils parlent ainſi : La

Conc. Eph. p. 768.

lettre qui nous vient d'être lûë par le comte Jean nous a mis dans un grand trouble, nous faiſant voir l'im-

AN. 431. Août.

posture que l'on a portée à vos oreilles, car votre majesté parle, comme ayant reçu de nous une relation qui contient la déposition des saints évêques Cyrille & Memnon. C'est pourquoi nous osons vous representer que le concile œcumenique, soutenu de tout l'Occident, avec le siege apostolique de Rome, toute l'Afrique & toute l'Illyrie, n'a point deposé ces saints évêques: au contraire, il estime leur zele pour la foi, & les juge dignes de recevoir de grandes louanges des hommes, & de Jesus-Christ la couronne de gloire. Nous n'avons deposé que l'heretique Nestorius, comme nous avons écrit à votre majesté. Nous avons encore été fort affligez de voir que par surprise on a mêlé avec nos noms ceux des partisans de Jean d'Antioche, qui se sont separez du concile, & des Celestiens deposez qui sont avec lui, & que vous n'avez envoyé qu'une lettre pour eux & pour nous. Cependant il y a long-temps que nous vous avons fait sçavoir comment ils se sont separez du concile: l'injure qu'ils ont faite à nos chefs, & l'excommunication que le concile a prononcée contre eux. Nous vous déclarons encore, que nous ne pouvons les recevoir à notre communion, tant à cause de cet excès, que parce qu'ils defendent toujours Nestorius, loin de souscrire à sa déposition, & parce qu'ils ont osé vous circonvenir. Nous vous supplions de nous rendre les saints évêques Cyrille & Memnon, & de procurer la conservation de la foi, qui paroît en son entier, dans les actes que nous avons faits contre Nestorius. Que si vous voulez être mieux informé de ce qui s'est passé entre nous & les schismatiques: nous vous supplions d'envoyer au concile telles per-

AN. 431.

Août.

III. Autres lettres des Catholiques.

Conc. Eph. p. 767.

ſonnes qu'il vous plaira, pour vous en inſtruire de vive voix.

Le concile écrivit auſſi aux évêques qui ſe trouvoient alors à Conſtantinople, aux prêtres & aux diacres de la même ville, en ces termes: Sçachez que nous ſommes à Epheſe, comme en priſon, enfermez depuis trois mois; ſans pouvoir, ni par mer, ni par terre envoïer ſûrement perſonne à la cour, ni ailleurs; car toutes les fois que nous avons fait ſçavoir de nos nouvelles, ceux qui les ont portées n'ont pû ſe ſauver que déguiſez par differens chemins, & au travers de mille dangers. La raiſon pourquoi nous ſommes ainſi gardez, c'eſt que l'on a fait de faux rapports à l'empereur, de tout ce qui nous concerne. Les uns ont dit, que nous faiſons des ſéditions, les autres, que le concile œcumenique a depoſé Cyrille & Memnon; d'autres, que nous ſommes entrez en conference amiable avec les ſchiſmatiques, dont Jean d'Antioche eſt le chef. Et de peur que la verité ne ſoit connuë, on nous enferme, & on nous maltraite. Dans cette extrémité, nous nous preſſons de vous écrire, comme vos vrais enfans du concile œcumenique, de ne pas abandonner la foi, & de vous proſterner avec larmes devant l'empereur, pour l'inſtruire de tout. Car nous n'avons jamais condamné Cyrille & Memnon; nous ne pouvons nous ſéparer de leur communion, & nous nous eſtimerions très-heureux d'être bannis avec eux. Nous ſommes auſſi réſolus de ne point recevoir à notre communion les ſchiſmatiques, juſqu'à ce qu'ils ayent réparé tous leurs excès, & d'abandonner plûtôt nos égliſes, ce qu'à Dieu ne plaiſe. Demandez

qu'on

qu'on ait pitié de nous, & qu'on nous délivre enfin de cet honnête exil : ſi nous ſommes dignes de voir l'empereur, qu'on nous le permette : ſi on nous en juge indignes, qu'on nous permette de retourner à nos égliſes, afin que nous ne periſſions pas tous ici de maladie ou de chagrin. A cette lettre étoit joint un petit memoire en ces termes : Le chaud & le mauvais air nous tuent : on enterre preſque tous les jours quelqu'un : on renvoye les valets malades. Sçachez toutefois, que quand on nous feroit tous mourir ici, nous ne ferons autre choſe que ce que notre Sauveur Jeſus-Chriſt a ordonné par nous. On croit que ce memoire étoit pour ſaint Dalmace en particulier.

AN. 431. Août.

p. 770. E.

Saint Cyrille écrivit au clergé & au peuple de Conſtantinople, marquant les deux lettres que le concile avoit écrites à l'empereur, & ajoute : Le comte Jean a employé mille moyens, pour obliger le concile à communiquer avec les ſchiſmatiques ; mais juſqu'ici on n'a pas voulu en entendre parler : tous demeurent fermes, en diſant que cela eſt impoſſible ; à moins qu'ils ne caſſent ce qu'ils ont fait contre les canons, qu'ils demandent pardon au concile, & qu'ils anathematiſent par écrit Neſtorius & ſa doctrine. Le comte Jean n'ayant pas réuſſi dans ce deſſein, s'eſt aviſé d'autre choſe, & a demandé au concile de lui donner une expoſition de foi par écrit, pour la faire ſouſcrire aux autres, & pouvoir dire à ſon retour : Je les ai raccommodez, ce n'étoit que des paſſions humaines qui les diviſoient. Le concile s'en eſt bien apperçu, & a réſiſté fortement, en diſant : Nous ne leur faiſons point d'injure : nous

Conc. Eph. p. 759.

AN. 431. Août.

n'avons pas été appellez ici comme des heretiques ; mais pour ſoutenir la foi, comme nous avons fait, & l'empereur n'a pas beſoin de l'apprendre, il la ſçait ; & il y a été baptiſé. Cette tentative n'a donc pas mieux réuſſi aux Orientaux. Ils ont voulu dreſſer une expoſition de foi, qui les a diviſez, & ils en diſputent encore. Les uns veulent bien nommer la ſainte Vierge *Theotocos*, avec *Anthropotocos* ; les autres diſent qu'ils ſe feroient plûtôt couper les mains que d'y ſouſcrire. Ainſi ils ſe rendent ridicules & ſe montrent heretiques. Inſtruiſez tout le monde de ceci, particulierement les abbez : de peur que le comte Jean ne rapporte à ſon retour les choſes autrement qu'elles ne ſont. Ne vous rebutez pas de travailler pour nous, & ſçachez que vous plairez par-là à Dieu & aux hommes. Ici même des évêques, qui ne nous avoient jamais vûs, ſont prêts de donner leur vie pour nous, & nous viennent dire en pleurant, qu'ils ſouhaitent d'aller en exil, ou de mourir avec nous. Nous ſommes tous dans une grande affliction, ayant des ſoldats qui nous gardent, & qui couchent à la porte de nos chambres, moi particulierement. Tout le reſte du concile ſouffre extrémement : pluſieurs ſont morts, les autres ſont réduits à vendre ce qu'ils ont pour fournir à la dépenſe.

Sup. l. XXV. *n.* 40.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Theopempte, à Daniel & à Potamon, trois évêques d'Egypte, qui étoient à Conſtantinople. Potamon y étoit demeuré depuis l'année précedente, Theopempte & Daniel avoient été à Epheſe, & aſſiſté à la dépoſition de Neſtorius. Il y a donc apparence qu'ils

étoient retournez à Conſtantinople, pour porter les premieres lettres du concile. Saint Cyrille leur écrit ainſi: On a publié ici pluſieurs calomnies contre moi; que pluſieurs baigneurs m'avoient ſuivi d'Alexandrie; que des religieuſes étoient ſorties; que la dépoſition de Neſtorius s'eſt faite par mes intrigues, contre l'intention du concile; mais, graces au Sauveur, les calomniateurs ont été convaincus, & le comte Jean étant arrivé à Epheſe, les a condamné, n'ayant rien trouvé de veritable. Il a vû auſſi que le concile a condamné Neſtorius, pouſſé par ſon propre zele, & ne pouvant ſouffrir ſes blaſphêmes. Depuis la lecture de la lettre de l'empereur, qui approuve la dépoſition de tous les trois, on nous garde, & nous ne ſçavons ce qui en arrivera; mais nous rendons graces à Dieu de l'honneur que nous avons de ſouffrir pour ſon nom; car ce ne ſera pas ſans récompenſe. Le concile n'a point voulu communiquer avec Jean d'Antioche, mais il eſt demeuré ferme, en diſant: Voilà nos perſonnes, voilà nos égliſes, voilà nos villes, vous êtes les maîtres. Il nous eſt impoſſible de communiquer avec les Orientaux, ſi leur procedure calomnieuſe contre nos confreres n'eſt caſſée, & s'ils ne confeſſent la foi catholique: car ils ſont dans les ſentimens de Neſtorius, & ne les cachent pas. Ces lettres du concile & de ſaint Cyrille furent portées à Conſtantinople par un mendiant cachées dans le creux d'une canne, qu'il tenoit à la main, demandant l'aumône par les chemins. On fut obligé d'uſer de cette induſtrie, parce que les partiſans de Neſtorius à Conſtantinople, gardoient les vaiſſeaux & les chemins, pour empêcher

AN. 431.
Août.
Conc. Eph. p. 772.

Conc. Eph. p. 752. C.

AN. 431. Août. IV. Lettres des schismatiques. *Synod Baluz. c. 17.*

que personne n'entrât ni ne sortît de la part du concile.

Les schismatiques de leur côté écrivirent à l'empereur par le comte Jean, soit qu'il retournât, ou qu'il fît tenir les lettres; comme il étoit porté par la lettre de l'empereur, que l'on devoit s'en tenir à la foi de Nicée. Ils en prennent occasion de se déclarer contre les douze articles de saint Cyrille, dont ils relevent les prétenduës erreurs: ils citent la lettre d'Acace de Berée, envoyée par l'empereur, & ajoutent: Il le sçait bien, lui qui est âgé de cent dix ans, qui a passé sa vie à combattre pour l'évangile, qui a assisté à plusieurs conciles, & a toujours eu les Apollinaristes dans son voisinage. En effet Berée étoit en Syrie comme Laodicée, dont étoit Apollinaire. Les Orientaux ajoutent; que le comte Jean leur avoit ordonné de la part de l'empereur, de s'expliquer sur le terme de la Mere de Dieu, ce qu'ils font, & mettent leur confession de foi, qui est catholique, & la même dont saint Cyrille se contenta depuis.

c. 18. En même tems ils écrivirent à l'église d'Antioche, c'est-à-dire, au clergé, aux moines & au peuple, pour les instruire de ce que le comte Jean avoit fait à Ephese, comme l'empereur avoit approuvé la condamnation de Cyrille & de Memnon, & comme ils étoient gardez étroitement; mais ils ne disent pas que Nestorius devoit être traité de même. Ils exhortent les prédicateurs à parler contre la prétenduë erreur de Cyrille, & tous de prendre garde à ceux qui la voudroient semer à Antioche, & les livrer aux Juges comme séditieux. Cette lettre est souscrite par Jean d'Antioche, & douze autres évêques. Ils écri-

virent encore à Acace de Berée : marquant tout de même la condamnation & la priſon de Cyrille & de Memnon, ſans parler de Neſtorius ; & ſe plaignant que leurs adverſaires écrivent par tout des lettres, pour remplir de ſéditions les villes & les provinces.

AN. 431. Août. c. 10.

V. Lettre de ſaint Iſidore de Peluſe.

Les lettres qui venoient d'Epheſe contre ſaint Cyrille, firent même impreſſion ſur ſaint Iſidore de Peluſe, un des plus illuſtres ſolitaires de ce tems-là. Bien que natif d'Alexandrie, il paſſa ſa vie à Peluſe. Il étoit prêtre, & joignit une profonde connoiſſance de la theologie aux auſteritez de la vie monaſtique. Il avoit écrit pluſieurs ouvrages, entr'autres un traité contre les Gentils ; mais il ne nous reſte que des lettres, au nombre de deux mille douze, écrites d'un ſtyle laconique & élegant. Voici celle qu'il écrivit à ſaint Cyrille en cette occaſion : La prévention ne voit pas clair, mais l'averſion ne voit goute. Si donc vous voulez éviter l'un & l'autre de ces défauts, ne portez pas des condamnations violentes, mais examinez les cauſes avec juſtice. Pluſieurs de ceux qui ſont aſſemblez à Epheſe, vous accuſent de vanger votre inimitié particuliere, plûtôt que de chercher ſincerement les interêts de Jeſus-Chriſt. Il eſt, diſent-ils, neveu de Theophile, il imite ſa conduite, & cherche à ſe faire valoir, comme l'oncle, qui répandit ſa fureur contre le bienheureux Jean : quoiqu'il y ait bien de la difference entre les accuſez.

Evagr. lib. 1. c. 15. Ephr. ap. Phot. c. 228. p. 777.

Suid. Iſid.

Iſid. lib. 11. ep. 137. 2. 8.

Lib. 1. epiſt. 310.

Saint Iſidore écrivit auſſi à l'empereur Theodoſe en ces termes : Si vous pouvez prendre le tems d'aller en perſonne à Epheſe, les jugemens qui s'y ren-

Ep. 311.

AN. 431. ADHE.

dront feront ſans reproche ; mais ſi vous abandonnez les ſuffrages à une paſſion tumultueuſe, qui garantira le concile des railleries ? Vous y apporterez le remede, ſi vous empêchez vos domeſtiques de dogmatiſer : car ils ſont bien éloignez de ſervir leur prince, & prendre en même tems les interêts de Dieu. Craignez qu'ils ne faſſent perir l'empire par leur infidelité, en le faiſant choquer contre l'égliſe, qui eſt la pierre ſolide, inébranlable ſuivant la promeſſe de Dieu. Dans une autre lettre à ſaint Cyrille, il marque que ſa foi ſur le myſtere de l'Incarnation, eſt entierement catholique.

t. ep. 323.

VI. Remontrances des Catholiques de C. P.

Le mendiant qui portoit les lettres du concile, arriva heureuſement à Conſtantinople, & les rendit aux évêques, au clergé, aux abbez, & particulierement à ſaint Dalmace. Le clergé de Conſtantinople préſenta en cette occaſion une requête à l'empereur, non moins ferme que reſpectueuſe. Si votre majeſté, diſent-ils, approuve la dépoſition de Cyrille & de Memnon, faite par les ſchiſmatiques, nous ſommes prêts à nous expoſer tous avec le courage qui convient à des chrétiens, aux mêmes perils que ces ſaints perſonnages ; perſuadez que c'eſt leur rendre la récompenſe convenable, de ce qu'ils ont ſouffert pour la foi. Nous vous ſupplions donc d'appuïer le jugement de ceux qui font le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des ſieges, & qui, après avoir examiné ſoigneuſement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce ſaint homme ; c'eſt ſaint Cyrille. Et n'expoſez pas toute la terre à une confuſion generale, ſous prétexte de procurer la paix, & d'empêcher la ſéparation d'une petite partie de l'Orient,

Conc. Eph. p. 778.

qui ne ſe ſepareroit pas, ſi elle vouloit obéïr aux canons. Car ſi le chef du concile œcumenique ſouffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui ſont de ſon avis; il faudra que tous les évêques du monde ſoient dépoſez avec ces ſaints perſonnages, & que le nom d'orthodoxe demeure à Arius & à Eunomius. Ne ſouffrez donc pas que l'égliſe qui vous a nourri, ſoit ainſi dechirée, ni que l'on voie des martyrs de votre tems; mais imitez la pieté de vos ancêtres, en obéïſſant au concile, & ſoutenant ſes decrets par vos ordonnances.

AN. 431. Août.

Saint Dalmace s'étant mis en priere ſur ce ſujet, une voix deſcenduë du ciel lui ordonna de ſortir de ſon monaſtere, où il étoit enfermé depuis quarante-huit ans, ſans en avoir voulu ſortir; quoique l'empereur l'eût ſouvent prié d'aſſiſter aux proceſſions qui ſe faiſoient à l'occaſion des tremblemens de terre. Il ſortit alors, & avec lui tous les moines de tous les monaſteres, conduits par leurs abbez. Ils marcherent vers le palais, chantant à deux chœurs; & un grand peuple de caholiques les ſuivit. Quand ils furent arrivez, les abbez entrerent dans le palais, étant appellez par l'empereur; les moines demeurerent dehors avec le peuple, continuant de pſalmodier. Les abbez ſortirent, ayant reçu une réponſe favorable. Tout le peuple s'écria: Les ordres de l'empereur? Les abbez répondirent: Allons à l'égliſe de ſaint Mocius, & l'on vous lira la lettre: vous apprendrez auſſi la réponſe de l'empereur. Ils y allerent tous, les moines & le peuple. Le chemin étoit par une des grandes ruës, & l'égliſe de ſaint Mocius à une extrémité de la ville près la porte dorée. Les moines marchoient

Conc. Eph. p. 751.

Cang. C. P. L. IV. n. 65.

AN. 431. Août.

toujours en chantant & portant des cierges, & ils arriverent au bout de la ville en chantant le dernier pſeaume. Le peuple les voyant paſſer, crioit contre Neſtorius.

Conc. Eph. p. 754

Quand ils furent arrivez à l'égliſe de ſaint Mocius, on lut la lettre du concile ; & le peuple s'écria tout d'une voix : Anathême à Neſtorius. Saint Dalmace monta à la tribune, & dit : Si vous voulez entendre, faites ſilence : ne vous troublez point, & donnez-vous patience. L'empereur a lû la lettre qui vient de vous être lûë, & en a été perſuadé. Je lui avois dit, quand il vint me voir, qu'il falloit écrire au ſaint concile, ce qu'on lui avoit dit ; mais on ne l'a point écrit. Pour ne le pas chagriner, j'ai laiſſé le reſte, que ceux qui lui ont fait le rapport n'ont pas déclaré. Je lui ai donc dit ce qui convenoit, que je ne puis à preſent vous dire : car ne croyez pas que je veuille me faire valoir. Le Seigneur briſera les os de ceux qui plaiſent aux hommes. L'empereur a entendu par ordre tout ce qui s'eſt paſſé, il en a rendu graces à Dieu, & a approuvé la procedure du concile, comme il étoit digne de lui. Ce ne ſont pas mes paroles qui l'ont perſuadé, mais il a ſuivi la foi de ſes peres. Enfin il a reçu la lettre comme il falloit, il l'a lûë ; & y ajoutant foi, il a dit : S'il eſt ainſi, que les évêques viennent. Je lui ai dit : On ne leur permet pas de venir. Perſonne, m'a-t'il dit, ne les empêche. Je lui ai dit : On les a arrêtez. De l'autre parti, pluſieurs vont & viennent librement ; mais on ne permet pas de vous rapporter ce que fait le ſaint concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde, pour ſoutenir le parti de Cyrille : Qui voulez-

Pſ. 62. b.

vous

lez-vous écouter, ſix mille évêques, ou un ſeul impie? J'ai dit ſix mille, en comptant ceux qui dépendent des métropolitains. Cela tendoit à avoir un ordre pour faire venir des évêques, comme il en vient de la part du concile, qui expliqueront ce qui s'eſt paſſé. L'empereur m'a répondu: Vous avez bien dit: priez pour moi. Je ſçai que l'empereur eſt attaché à Dieu & au ſaint concile, & n'écoutera plus les hommes pervers. Priez donc pour l'empereur & pour nous. Le peuple de Conſtantinople s'écria tout d'une voix: Anathême à Neſtorius.

AN. 431. Août.

VII. Réponſes des Catholiques de Conſtantinople au concile. *Conc. Eph.* p. 782.

L'empereur envoya donc un ordre aux évêques des deux partis, c'eſt-à-dire, de ſaint Cyrille & de Jean d'Antioche, d'envoyer d'Epheſe chacun les députez qu'ils jugeroient à propos, pour venir à la cour l'inſtruire de vive voix. Cet ordre fut adreſſé au comte Jean; & cependant ſaint Cyrille & Memnon devoient demeurer en priſon. En même tems les évêques, qui étoient à Conſtantinople, au nombre de ſept, répondirent aux peres du concile, par une lettre dattée du vingtiéme de Meſori, indiction quinziéme; c'eſt-à-dire, du treiziéme d'Août 431. où ils les felicitent de leurs ſouffrances, pour la bonne cauſe: offrant de les aller trouver; ou de demeurer à Conſtantinople, ſelon que le concile leur ordonnera. Le clergé de Conſtantinople leur écrivit auſſi; & à la tête de cette lettre ſont nommez les premiers, Dalmace, Tigrius, Samſon & Maximilien, comme les principaux prêtres. Nous avons, diſent-ils, fait lire publiquement dans l'égliſe vos lettres adreſſées à l'empereur, touchant la dépoſition de Neſtorius. Tout le peuple l'a approuvée comme nous,

p. 772.

p. 755.

AN. 431. Août.

& a fait plusieurs acclamations à votre loüange. Nous vous prions de songer désormais à rétablir notre église, car c'est la seule chose qui reste à faire ; c'est-à-dire, d'ordonner un évêque de Constantinople. Dalmace prêtre archimandrite, & pere des monasteres, avoit souscrit le premier ; mais il ne laissa pas d'écrire encore en son particulier au concile, pour le feliciter de sa victoire contre l'heresie. Alypius prêtre des apôtres écrivit aussi à saint Cyrille sur le même sujet, le regardant comme un confesseur & un martyr. Il dit à la fin : Le diacre Candidien qui vous rendra cette lettre, vous dira tout ce qui se passe ici, avec quelle liberté & quelle hardiesse nous avons parlé, & tout ce que nous avons fait.

Coll. Baluz. p. 654. Conc. Ephes. p. 785.

VIII. Députation du concile à la cour.

Les ordres de l'empereur ayant été déclarez à Ephese, par le comte Jean, le concile nomma huit députez ; sçavoir, le prêtre Philippe legat du pape, & sept évêques : Arcade, un des députez d'Occident, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Macedoine, Firmus de Cappadoce, Theodote d'Ancire, Acace de Melitine, Evoptius de Ptolemaïde ; avec une procuration portant ordre, premierement de ne communiquer en aucune maniere avec Jean d'Antioche & son conciliabule schismatique : que si l'empereur, ajoûtent les peres, vous oblige de communiquer avec eux ; vous ne lui obéirez, qu'à condition qu'ils souscriront à la déposition de Nestorius ; qu'ils demanderont pardon au concile par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos pr sidens : qu'ils anathematiseront la doctrine de Nestorius ; & qu'ils travailleront avec vous, pour nous faire rendre les saints ar-

Conc. Ephes. p. 780.

AN. 431. Août.

chevêques Cyrille & Memnon : en ce cas nous vous permettons de leur promettre votre communion, & de nous en écrire : afin que quand nous ſerons convenus avec vous, on puiſſe faire avec eux une paix ſolide. Mais vous ne leur promettrez point votre communion, que le ſaint concile n'ait retrouvé ſes préſidens. Sçachez au reſte, que ſi vous negligez quelqu'un de ces ordres, le ſaint concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, & ne vous recevra point à ſa communion. Berinien évêque de Perge ſouſcrivit le premier, puis tous les autres évêques. Le concile donna auſſi à ſes députez des memoires, pour contredire aux prétentions des Orientaux ; & une lettre à l'empereur, où ils inſiſtent principalement ſur la délivrance de Cyrille & de Memnon, & le congé de retourner tous à leurs égliſes. On peut croire qu'ils chargerent auſſi leurs députez des réponſes aux ſept évêques, qui leur avoient écrit de Conſtantinople, & à ſaint Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte à demeurer à Conſtantinople, & à continuer de faire connoître à l'empereur les fraudes des Orientaux. Comme nous croyons, ajoûtent-ils, que ce que nous vous avons déja écrit n'eſt pas venu à votre connoiſſance ; nous vous en envoyons des copies, & nous vous prions auſſi de nous faire ſçavoir, ſi no memoires ont été rendus à l'empereur, afin que s'il ne les a pas reçus, il ſçache les artifices qu'on a employez contre nous. Dans la lettre à ſaint Dalmace, le concile reconnoît que c'eſt lui ſeul à qui ils ont l'obligation d'avoir découvert la verité à l'empereur, & ajoûtent : Nous ſçavons qu'avant que Neſtorius vint à Conſtantinople, Dieu vous

p. 784.

Conc. Epheſ. p. 772.

Coll. Baluz. 653.

AN. 431. Août.

revela ce qu'il avoit dans le cœur, & que vous disiés à tous ceux qui venoient à votre cellule : Prenez garde à vous, mes freres, il est arrivé en cette ville une méchante bête, qui nuira à beaucoup de gens par sa doctrine.

Les Orientaux de leur côté députerent huit évêques; Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himerius de Nicomedie, Paul d'Emese, comme vicaire d'Acace de Berée; Macaire de Laodicée, vicaire de Cyrus de Tyr, Apringius de Calcide, vicaire d'Alexandre d'Apamée; Theodoret de Cyr, vicaire d'Alexandre d'Hieraple, Hellade de Ptolemaïde : La procuration dont ces députez furent chargez est très-generale, & porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à propos, soit devant l'empereur, soit dans le consistoire, dans le senat, ou dans un concile : avec promesse de ratifier tout ce qu'ils auront fait, & de souscrire leurs conventions, même synodalement. La seule exception est contre les chapitres de saint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Alexandre d'Hieraple souscrivit le premier avec la même restriction : puis Dorothée de Marcianople. Avec ce mandement, les députez furent chargez d'une requête à l'empereur; dans laquelle, sans parler des dépositions de Nestorius & des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cause des articles de Cyrille; & conjurent l'empereur par tout ce qu'il y a de plus saint, de veiller à la conservation de la foi, dont ils le font juge, & d'obliger leurs adversaires à en traiter en sa presence par écrit: soutenant, comme il est vrai, qu'on ne peut souffrir dans l'église deux doe-

Conc. Eph. p. 725.

trines differentes. Ils se plaignent en passant des entrepriſes de Juvenal de Jeruſalem, ſur la Phenicie & l'Arabie; & demandent la liberté de retourner à leurs égliſes, ſi la queſtion de la foi ne peut être alors terminée. AN. 431. Septembre.

Après que les députez furent partis, l'empereur envoya ordre à Neſtorius de ſe retirer d'Epheſe, lui permettant d'aller où il voudroit. Il demanda de ſe retirer au monaſtere de ſaint Euprepius près d'Antioche, où il avoit été élevé dans ſa jeuneſſe: ce qui lui fut accordé, avec les voitures & les commoditez neceſſaires pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le préfet du prétoire Antiochus, & ſa réponſe pleine d'actions de graces: diſant, que rien ne lui eſt plus honorable que d'être éloigné pour la religion: il demanda ſeulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ſes douze articles) ſoient nottés par des lettres de l'empereur, de peur que des ſimples ne ſoient ſurpris. *Evagr. l. c. 7.* *Baluz. ſynod. ex 24. c. 25.*

IX. Députez oüis à Calcedoine. *Conc. Eph. p. 731. E.*

Quand les députez des deux partis furent arrivez à Calcedoine, on les y fit demeurer; & on ne permit ni aux uns, ni aux autres, d'entrer à Conſtantinople, de peur d'exciter ſédition. Les Orientaux étant arrivez à Calcedoine, apprirent par bruit commun, que Neſtorius avoit été éloigné d'Epheſe; ce qui les affligea fort, voyant que ſa depoſition étoit confirmée. C'eſt ce qu'ils écrivoient à ceux de leur parti l'onziéme du mois Macedonien Gorpiée, c'eſt-à-dire, le quatriéme de Septembre; & que ce jour-là, ils attendoient l'empereur, qui devoit venir à a maiſon de Rufin près de Calcedoine, & y en-

AN. 431. Septembre. *Conc. Epheſ. p. 736. Synod. Baluz. c. 27.*

tendre les parties. L'évêque Himerius n'étoit pas encore arrivé : ainſi ils n'etoient que ſept évêques de part & d'autre.

L'empereur vint en effet. Il écouta favorablement les uns & les autres, & d'abord les Orientaux crurent avoir l'avantage. Les catholiques preſſoient la delivrance de ſaint Cyrille, & demandoient qu'il vînt, pour ſe défendre lui-même : les Orientaux ſoûtenoient qu'il falloit commencer par regler la foi. L'empereur ordonna que chacun lui preſentât ſa confeſſion. Les Orientaux dirent, qu'il leur étoit impoſſible d'en faire d'autre que celle de Nicée : ce que l'empereur trouva bon. Ils renvoyerent donc aux leurs la copie de l'expoſition de foi, qu'ils avoient apportée d'Epheſe : les priant de leur en envoyer deux nouveaux exemplaires ſouſcrits. Ils ajoutent : Tout le peuple de Conſtantinople paſſe ſans ceſſe vers nous, nous encourageant à défendre la foi ; & nous avons bien de la peine à les retenir, pour ne point donner priſe à nos adverſaires.

Sup. XXV, *n.* 54.

Conc. Epheſ. p. 732. *Synod. Baluz. p.* 30.

Theodoret écrivit la même choſe à ſon métropolitain Alexandre d'Hieraple ; mais apparemment depuis : car il ne paroit pas ſi bien eſperer. Nous n'avons omis, dit-il, ni honnêteté, ni fermeté, ni priere, pour exciter le prince & le conſiſtoire à ne pas négliger la foi, que l'on veut corrompre ; mais juſques ici nous n'avons rien gagné. Nous avons proteſté à l'empereur avec ſerment, qu'il nous eſt impoſſible de rétablir Cyrille & Memnon, & de communiquer avec les autres, qu'ils n'ayent rejetté les articles heretiques. Mais ceux qui cherchent leurs interêts plûtôt que ceux de Jeſus-Chriſt, veulent ſe

AN. 431. Septembre.

réconcilier avec eux, même malgré nous, c'eſt-à-dire, que quelques-uns des Orientaux commençoient dès-lors à parler de réünion. Pour notre ami, c'eſt-à-dire Neſtorius, ſçachez que toutes les fois que nous en avons fait mention, ſoit devant le prince, ſoit devant ſon conſiſtoire, on l'a pris à injure. Et le pis eſt, que l'empereur en a le plus d'averſion, & nous a dit: Que perſonne ne m'en parle, ſon affaire eſt reglée. Nous travaillons à nous tirer d'ici, & à vous tirer de là: car nous n'avons rien de bon à eſperer d'ici. Tous ſont gagnez par argent, & ſoutiennent qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité.

Le peuple, graces à Dieu, eſt en bon état, & vient à nous inceſſamment. Nous avons commencé à leur parler, & à tenir de grandes aſſemblées; & ils nous ont écoutez avec tant de plaiſir, qu'ils ſeroient demeurez juſqu'à une heure après midi, s'ils avoient pû ſouffrir l'ardeur du ſoleil. Ils étoient aſſembez dans une grande cour, enfermée de quatre galeries, & nous parlions de l'étage haut de la maiſon. Mais tout le clergé avec ces bons moines nous perſecutent fortement: en ſorte qu'il y eut un combat en revenant du Rufinien, la premiere fois que nous eûmes audience du prince: pluſieurs furent bleſſez, tant des laïques qui étoient avec nous, que de ces faux moines. L'empereur a ſçu que le peuple s'aſſembloit avec nous, & m'ayant rencontré ſeul, il m'a dit: J'ai appris que vous tenez des aſſemblées irregulieres. Je lui ai répondu: Puiſque vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Eſt-il juſte que ces heretiques excommuniez faſſent les

AN. 431. Septembre.

fonctions eccleſiaſtiques; & que nous, qui combattons pour la foi, n'entrions point dans l'égliſe? Il m'a dit: Que voulez-vous que je faſſe? J'ai répondu: Ce que fit le comte Jean quand il vint à Epheſe. Car voyant qu'ils celebroient les aſſemblées, & non pas nous, il les empêcha, en diſant. Juſqu'à ce que vous ayez fait la paix, je ne permettrai ni aux uns, ni aux autres de les celebrer. Vous deviez ordonner de même à l'évêque de cette ville: de ne laiſſer tenir les aſſemblées, ni à eux, ni à nous, juſqu'à ce que nous fuſſions d'accord. L'empereur m'a répondu: Je ne puis commander aux évêques. J'ai dit: Ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une égliſe & nous celebrerons l'aſſemblée, & vous verrez qu'il y a bien plus de peuple avec nous qu'avec eux. J'ai ajoûté: Dans nos aſſemblées il n'y a ni lecture des ſaintes écritures, ni oblations; mais ſeulement des prieres pour la foi & pour votre majeſté, & des diſcours de pieté. Il l'a approuvé, & ne nous en a point empêché juſqu'ici. Nos aſſemblées croiſſent toûjours; mais nous ſommes tous les jours en peril & en crainte, voyant la violence des moines & des clercs, & la facilité des grands. Il reſte un des ſermons que fit Theodoret en ce tems-là, & un de Jean d'Antioche, qui eſt ſon adieu, prononcé dans la même aſſemblée.

Conc. Epheſ. p. 733. p. 735.

p. 743. 744.

Les ſchiſmatiques ne manquerent pas d'envoyer d'Epheſe à leurs députez, la profeſſion de foi qu'ils demandoient; avec des lettres, où ils inſiſtoient toûjours ſur la condamnation des douze articles de ſaint Cyrille; ſoûtenant que c'étoit les autoriſer, que de confirmer la dépoſition de Neſtorius.

Ils

ils envoïerent en même temps à leurs députez l'exposition des douze articles que ſaint Cyrille venoit de faire à Epheſe, à la priere du concile. AN. 431. Septembre.

L'empereur entendit les députez juſqu'à cinq fois. Enfin retournant à Conſtantinople, il laiſſa les ſchiſmatiques à Calcedoine, & commanda aux députez catholiques de venir à Conſtantinople, pour y ordonner un évêque. Les ſchiſmatiques s'en plaignirent par une remontrance, que l'on compte pour la ſeconde : car la premiere eſt celle dont ils avoient été chargez en partant d'Epheſe. Dans celle-ci, les députez demeurez à Calcedoine proteſtent devant Dieu, que ſi les partiſans de l'hereſie (c'eſt ainſi qu'ils nomment les catholiques) ordonnent un évêque à Conſtantinople, avant que l'on ait reglé la doctrine : il y aura neceſſairement un ſchiſme, qui diviſera toute l'égliſe : car diſent-ils, & nous & toutes les provinces d'Orient, de Pont, d'Aſie, de Thrace, d'Illyrie, d'Italie, ne ſouffriront jamais que l'on reçoive les dogmes de Cyrille. Ils vous ont même envoyé un livre de ſaint Ambroiſe contraire à cette doctrine. C'eſt à l'empereur qu'ils parlent.

Part. 3. conc. Eph. c. 1. Epiſt. p. 745. Conc. Eph. p. 70. A.

p. 728. Baluz. Synod. t. 34.

Ils écrivirent en même temps à Rufus évêque de Theſſalonique, pour eſſayer de l'attirer à leur parti, en le prevenant contre le concile : afin qu'il ſe défiât de la relation de Flavien de Philippes ſon ſubdelegué à Epheſe Ils font encore mention dans cette lettre du livre de ſaint Ambroiſe, envoyé à l'empereur par l'évêque de Milan, qu'ils nomment Martin, & qui eſt plûtôt Martinien. Ils diſent qu'il leur a écrit, dont ils concluent que l'Italie eſt pour eux. Mais au mois de Septembre, où cette lettre fut

Conc. Eph. p. 736.

AN. 431. Septembre.

écrite, il n'y avoit pas encore assez de temps pour avoir porté à Milan les nouvelles de la division arrivée à Ephese à la fin de Juin, & en rapporter des lettres : ainsi celle de Martinien devoit avoir été écrite au concile d'Ephese en general, & être tombée contre son intention entre les mains des schismatiques. Car il est bien certain que toute l'Italie & tout l'Occident étoit attaché au pape & à saint Cyrille.

X. Fin du concile d'Ephese. *Coll. Baluz. p.* 156.

Cependant l'empereur Theodose écrivit au concile en ces termes : comme nous préferons la paix des égliſes à toute autre affaire : nous avons essayé de vous mettre d'accord, non-seulement par nos officiers, mais par nous-mêmes. Mais puisqu'il n'a pas été possible de vous réunir, & que vous n'avez pas même voulu entrer en discours sur les matieres contestées : nous avons ordonné que les évêques d'Orient s'en retournent chacun chez eux, & à leurs égliſes, & que le concile d'Ephese soit separé : que Cyrille aille à Alexandrie, & que Memnon demeure à Ephese. Au reste nous vous déclarons, que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux ; puisqu'on ne les a convaincus de rien devant nous, & qu'on n'a pas même voulu entrer en dispute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi, faites-le-nous sçavoir, sinon, songez à vous retirer incessamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder : Dieu sçait à qui il tient. On voit par cette lettre de l'empereur, aussi-bien que par celle des schismatiques, que les députez catholiques n'avoient point voulu disputer avec eux sur la doctrine devant l'empereur, comme si elle eût été douteuse ;

AN 431.

& s'étoient contentez de ſoutenir les actes du concile, & de montrer que la dépoſition de Neſtorius étoit juſte & canonique ; & celle de Cyrille & de Memnon, nulle & inſoutenable.

Octobre.

A ce coup les députez des ſchiſmatiques perdirent toute eſperance. Ils envoïerent à l'empereur une troiſiéme remontrance pleine de reproches, de proteſtations & de menaces de la colere de Dieu. Si vous ne vous rendez pas, diſent-ils, à cette priere, nous ſecouerons la pouſſiere de nos pieds, & nous crierons avec ſaint Paul : Nous ſommes innocens de votre ſang. Ils écrivirent auſſi à ceux de leur parti à Epheſe, qu'encore que l'empereur leur eût donné audience juſqu'à cinq fois, tous leurs efforts avoient été inutiles : que jamais Cyrille n'avoit voulu entrer en diſcuſſion de ſes douze articles, ni leurs juges l'y obliger, ni entendre parler de Neſtorius. Ils ſe plaignent de la tyrannie de Cyrille ; qui a, diſent-ils, gagné tout le monde par ſéduction, flatterie & par préſens : enſorte que lui & Memnon demeurent à leurs égliſes ; tandis que cet homme innocent, c'eſt Neſtorius, eſt renvoïé à ſon monaſtere. Telle fut la fin du concile d'Epheſe. Saint Cyrille arriva triomphant à Alexandrie, & y fut reçu avec une très-grande joïe, le troiſiéme jour d'Athyr, c'eſt-à-dire, le trentiéme d'Octobre.

Conc. Eph. p. 730. Synodic. c. 35.

Act. XVIII. 6.

Conc. Eph. p. 745.

Synod. c. 31.

Conc. Eph. p. 1057. D.

Cependant on proceda à l'élection d'un évêque de Conſtantinople. Les évêques qui étoient deja avec les légats du ſaint ſiége & les autres députez du concile d'Epheſe, préſiderent à cette élection. On propoſa encore Philippe & Proclus, comme avant l'élection de Neſtorius. Proclus l'eût emporté, ſi

Coll. Baluz. p. 581. c. 70.

Socr. VII. c. 35.

Sup. XXIV. n. 54.

AN. 431. quelques-uns des plus puiſſans ne s'y fuſſent oppoſez; ſous prétexte qu'il avoit été nommé évêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçu. Enfin on élut Maximien prêtre & moine, qui étoit en grande réputation de pieté depuis long-tems, pour avoir fait faire à ſes dépens des tombeaux pour la ſépulture des perſonnes pieuſes. Au reſte, il n'étoit ni homme de lettres, ni exercé aux affaires. Il fut d'autant plus agréable aux légats du pape, qu'il avoit été élevé dans l'égliſe Romaine. Il fut ordonné le dimanche vingt-cinquiéme d'Octobre de la même année 431. quatre mois après la dépoſition de Neſtorius.

25. Octobre.

[r] *Epiſt. Cœleſt. Conc. Eph. 3. p. c. 23. p. 1080. E. Socr. VII. c. 37.*

Auſſi-tôt après les évêques qui s'étoient aſſemblez en concile pour cette ordination, en donnerent avis au pape, à ſaint Cyrille, & autres évêques des grands ſieges, ſuivant la coutume. De ces lettres il ne reſte que celle qui fut adreſſée aux évêques d'Epire, que les ſchiſmatiques vouloient ſurprendre comme les autres, en faiſant croire qu'ils communiquoient au concile d'Ephéſe. Le concile de Conſtantinople leur envoïe pour plus grande ſûreté la lettre du concile d'Epheſe, où étoient les noms des ſchiſmatiques. Nous avons auſſi la lettre que Maximien en ſon particulier écrivit à ſaint Cyrille, où il lui demande le ſecours de ſes prieres & de ſes conſeils; & les réponſes de ſaint Cyrille, tant au concile qu'à Maximien, où il explique la foi de l'Incarnation, & anathematiſe de nouveau Apollinaire.

Conc. Eph. 3. p. c. 19. Conc. Eph. p. 801.

Sup. XXV. n. 59. 3. p. c. 17.

Ibid. c. 18. 19.

XI. Lettre du pape S. Celeſtin pour la doctrine de S. Auguſtin.

Les lettres au pape ſaint Celeſtin ſur l'ordination de Maximien furent portées par le prêtre Jean, &

le diacre Epictete, qui arriverent à Rome vers Noël. C'eſt environ le temps que le pape écrivit aux évêques de Gaule, pour la défenſe de ſaint Auguſtin ; dont quelques prêtres Gaulois continuoient d'attaquer la doctrine après ſa mort. Proſper & Hilaire qui en avoient écrit à ſaint Auguſtin, allerent à Rome, & ſe plaignirent au pape ſaint Celeſtin, ce qui lui donna occaſion d'écrire cette lettre. Elle eſt adreſſée à Venerius évêque de Marſeille, Leonce de Frejus, Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, & aux autres évêques des Gaules. Le pape leur reproche fortement leur négligence à réprimer ce ſcandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enſeigner à votre préjudice, votre ſilence en cette occaſion eſt ſuſpect de connivence & nous ſerions ſuſpects nous mêmes ſi nous nous taiſions. Tous ceux qui enſeignent mal, doivent ſçavoir qu'il leur convient plûtôt d'apprendre. Que faites-vous dans les égliſes, s'ils ont l'autorité de prêcher ? Si ce n'eſt que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis peu tirez d'entre les laïques. Venant à ſaint Auguſtin, il en parle ainſi : Auguſtin homme de ſainte memoire, a toûjours été dans notre communion, pour ſon merite, & n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais ſoupçon : ſa ſcience étoit telle, je m'en ſouviens, que mes prédeceſſeurs le comptoient entre les principaux docteurs ; il étoit aimé & honoré de tout le monde. C'eſt pourquoi vous devez réſiſter à ceux qui oſent attaquer ſa mémoire, & leur impoſer ſilence.

AN. 431.

Sup. XXIV. *n.* 58. 59.

Tom. 2 conc. p. 1611. *Celeſt. ep.* 1.

A cette lettre du pape ſaint Celeſtin, ſont joints neuf articles touchant la grace, citez comme partie

Ap. Leo. Queſn. p. 73.

AN. 431.

de la même lettre dès le commencement du ſiecle ſuivant.

V. Not. Serm. p. 1618. A. & Diſſ. 3. Queſn.

Ces articles ſont précedez d'un avertiſſement, qui porte : que quelques-uns, qui ſe glorifient d'être catholiques, & qui anathematiſent Pelage & Celeſtius, ne laiſſent pas de parler contre nos maîtres : comme s'ils avoient excedé les bornes neceſſaires, font profeſſion de n'approuver que ce que le ſaint ſiege a défini. C'eſt pourquoi l'on a cru devoir rechercher ce que les papes ont déja défini touchant la grace, contre les défenſeurs criminels du libre arbitre, & y joindre quelques ſentences des conciles d'Afrique, que les papes ont adoptées en les approuvant.

XII. Articles touchant la grace.

1. Par le peché d'Adam tous les hommes ont perdu le pouvoir *naturel* & l'innocence ; & perſonne ne peut ſortir de l'abîme de cette chûte, par le libre arbitre, ſi la grace de Dieu ne le releve. 2. Perſonne n'eſt bon par lui-même : il faut que celui qui ſeul eſt bon ſe communique à lui. 3. Perſonne même étant renouvellé par la grace du baptême, n'eſt capable de ſurmonter les attaques du démon & les deſirs de la chair : ſi par le ſecours journalier de Dieu, il ne reçoit la perſeverance dans la bonne vie. Ces trois articles ſont tirez de la lettre du pape ſaint Innocent, au concile de Carthage, écrite en 417. Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel, celui que l'homme avoit dans la juſtice originelle. 4. Perſonne n'uſe bien du libre arbitre, que par la grace de JESUS-CHRIST. Tiré de la lettre du même pape au concile de Mileve. 5. Tous les deſirs, les œuvres & les merites des ſaints, ſe doivent rap-

Ep. 24 tom. 2. Conc. p. 1284.

Ep. 25.

porter à la gloire de Dieu, parce que perſonne ne lui eſt agréable que par les dons qu'il a reçus de lui. Tiré de la lettre du pape Zozime, à tous les évêques du monde, y joignant la reflexion des évêques d'Afrique. 6. Dieu opere tellement dans les cœurs des hommes, & même dans le libre arbitre, que la ſainte penſée, le pieux deſſein, tout mouvement de la bonne volonté vient de Dieu: car ſi nous pouvons quelque bien; c'eſt par celui, ſans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape Zozime, qui eſt perduë. 7. La grace de Jeſus-Chriſt, par laquelle nous ſommes juſtifiez, ne ſert pas ſeulement pour la remiſſion des pechez commis, mais pour nous aider à n'en point commettre: non ſeulement en nous donnant l'intelligence des commandemens, pour ſçavoir ce que nous devons deſirer ou éviter; mais en nous faiſant aimer, & pouvoir ce que nous connoiſſons qu'il faut faire; & non-ſeulement pour le faire plus facilement, mais abſolument pour le faire. Tiré des canons trois, quatre & cinq du concile de Carthage, du premier de May 418. 8. Nous aprenons auſſi ce que nous devons croire, par les prieres établies dans tout le monde par les apôtres, & obſervées uniformément dans toute l'égliſe catholique, qui demandent que la foi ſoit donnée aux infideles, aux idolâtres, aux Juifs, aux heretiques; la charité aux ſchiſmatiques, la penitence aux pecheurs, la grace du baptême aux catécumenes. Ces prieres ne ſont pas de vaines formules, puiſque l'on en voit les effets en pluſieurs converſions, dont on rend graces à Dieu. 9. Les ceremonies des exorciſmes & du ſouffle, que toute l'égliſe obſerve,

AN. 431.

Sup. l. XXII. n. 56.

Sup. l. XXII. n. 48.

AN. 431. pour préparer au baptême, tant les enfans que les adultes, montre bien qu'elle les croit tous ſous la puiſſance du démon.

Il faut donc confeſſer que la grace de Dieu prévient les merites de l'homme; qu'elle n'ôte pas le libre arbitre; mais le délivre, l'éclaire, le redreſſe & le guerit. Dieu veut, tant il eſt bon, que ſes dons ſoient nos merites, & leur accorde la récompenſe éternelle. Il fait en nous, que nous voulons & faiſons ce qu'il veut: mais ſes dons ne ſont pas oiſifs en nous; nous cooperons à ſa grace, & ſi nous ſentons quelque relâchement, qui vient de notre foibleſſe, nous recourons promptement à lui. Quant aux queſtions plus profondes & plus difficiles, qui ont été traitées amplement, par ceux qui ont combattu les heretiques: nous ne les mépriſons pas, mais n'avons pas beſoin de les traiter. Il nous ſuffit d'avoir déclaré ce que nous croïons être de la foi catholique.

c. 13.

XIII. Saint Patrice en Irlande.

Sup. XXV. *n.* 15.

Bolland. 17. *Mart. tom.* 7. *p.* 522. §. 7.

Le pape ſaint Celeſtin aïant reçu avis de la mort de ſaint Pallade, qu'il avoit envoïé en Ecoſſe, ſubſtitua en ſa place ſaint Patrice, l'ordonna évêque, & l'envoïa prêcher la foi en Irlande. Saint patrice avoit environ cinquante-cinq ans, étant né vers l'an 377. en Ecoſſe, au territoire de la ville d'Alcud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de ſeize ans, il fut emmené captif en Irlande, & y demeura cinq ou ſix ans, pendant leſquels il apprit la langue & les mœurs du païs. Des pirates l'ayant mené en Gaule vers l'an 400. il s'en alla au monaſtere de ſaint Martin, c'eſt-à-dire à Marmontier, y reçut la tonſure monaſtique, & y demeura trois ans. Il retourna

dans

dans la grande Bretagne, puis il paſſa en Italie, où il employa ſept ans à viſiter les monaſteres du pays & des iſles voiſines. Il fut ordonné prêtre, & demeura trois ans auprès de ſaint Senieur; que l'on croit avoir été évêque de Piſe. Cependant il crut avoir reçû ordre de Dieu par des revelations, d'aller travailler à la converſion des Irlandois: il y alla, mais inutilement; & les barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, & paſſa environ ſept ans auprès de ſaint Germain d'Auxerre, puis il ſe retira dans l'iſle d'Arles; c'eſt-à-dire, à Lerins, & y demeura neuf ans. AN. 431.

Par le conſeil de ſaint Germain, il fit le voyage de Rome, & ce fut alors que le pape ſaint Celeſtin l'ordonna évêque, & l'envoya en Irlande l'an 432. Il y prêcha l'évangile avec grand ſuccès, ſon zéle étant ſoutenu par les miracles; & il eſt reconnu pour l'apôtre de cette iſle. Environ un an après il fonda le monaſtere de Sabal, vers la ville de Doun, & y mit pour abbé S. Dunnius ſon diſciple. Il fonda auſſi l'égliſe d'Armach, métropolitaine du pays. La vie de S. Patrice étoit auſtere: il fit tous ces voyages à pied juſqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à ſon épiſcopat: depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligerent à ſe ſervir d'un chariot. Ce fut lui qui introduiſit l'uſage des lettres chez les Irlandois, qui n'avoient auparavant autres monumens publics que des vers rimez, compoſez par leurs Bardes, & contenant leur hiſtoire. Saint Patrice fit encore deux voyages à Rome en 444. & 455. & mourut vers l'an 460. âgé de quatre-vingt-trois ans.

Le pape ſaint Celeſtin ayant reçu à Noël 431.

AN. 431. 15. Mars. XIV. Lettres de saint Celestin à C. P.

les lettres d'avis de la condamnation de Nestorius, & de l'élection de Maximien, évêque de Constantinople: les fit lire dans l'église saint Pierre, pour confirmer la foi de l'incarnation, qui est le sujet de la fête: & cette lecture attira les applaudissemens de tout le peuple. Ensuite le pape fit réponse par quatre lettres de même datte du jour des ides de Mars, sous le consulat d'Aëtius & de Valere, c'est-à-dire, du quinziéme de Mars 432. La premiere est adressée au concile d'Ephese, c'est-à-dire, aux évêques qui y avoient assisté: car il y avoit six mois que le concile étoit séparé. Le pape y felicite les peres de leur victoire sur l'heresie, de la déposition de Nestorius, & de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il dit, qu'il le regarde comme successeur immédiat de Sisinnius: tenant le siege pour vacant pendant le pontificat de Nestorius; & qu'il a assisté en esprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il se plaint que Nestorius soit retourné à Antioche, dont il a attiré l'évêque à son parti, & exhorte les peres à faire en sorte qu'il soit éloigné tout-à-fait, & envoyé dans quelque solitude. Il vient ensuite aux complices de Nestorius, & dit qu'il faut agir en ces occasions avec grande circonspection. S'ils se convertissent, ils ont la liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condamnez avec les auteurs de l'heresie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniez & chassez de leurs sieges, jusqu'à ce qu'ils se déclarent catholiques: quand même par surprise l'empereur les y auroit rétablis. Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a esperance de correction, nous desirons que vous

Tom. 3. Conc. Eph. 2069. p 3. c. 20.

lui écriviez, & que s'il ne condamne par écrit la nouvelle hereſie, l'égliſe ordonnera de lui, ſuivant qu'elle y eſt obligée par l'interêt de la foi. AN. 431. 15. Mars.

La ſeconde lettre eſt adreſſée à l'empereur Theodoſe: elle louë ſon zele pour la foi, & approuve l'ordination de Maximien, que le pape reconnoît pour membre de l'égliſe Romaine; mais il inſiſte principalement ſur la neceſſité d'éloigner Neſtorius, pour couper la racine de l'hereſie. A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particuliere; ſçavoir de maintenir la diſpoſition de l'illuſtre dame Proba, qui avoit laiſſé à quelqu'un des terres qu'elle avoit en Aſie, à la charge d'employer la plus grande partie du revenu à la ſubſiſtance des pauvres clercs, & des monaſteres, ce qui étoit mal executé. La troiſiéme lettre eſt à Maximien, pour l'exhorter à réparer les déſordres de l'égliſe de Conſtantinople, & à imiter la prédication de Jean, la vigilance d'Atticus contre les heretiques, la ſainte ſimplicité de Siſinnius. Il l'exhorte en particulier à s'oppoſer à l'erreur de Celeſtius, c'eſt-à-dire, de Pelage, dont les ſectateurs faiſoient toûjours de nouveaux efforts pour ſe relever. La quatriéme lettre eſt adreſſée au clergé & au peuple de Conſtantinople. Le pape y marque toute la ſuite de l'affaire, le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a reſſentie, le zele de ſaint Cyrille, & ſes efforts pour ramener Neſtorius, les démarches qu'il a faites lui-même: le concile demandé par Neſtorius, & auquel toutefois il n'a oſé ſe preſenter, le ſecours qu'il a recherché dans les Pelagiens. Enſuite le pape exhorte l'égliſe de Conſtantinople à écou-

Ibid. c. 21.

c. 22.

AN. 432. 15. Mars. p. 1071. D.

ter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine, qu'il a prise dans l'église Romaine, & à demeurer ferme dans la foi. Ces quatre lettres furent envoyées par le prêtre Jean & le diacre Epictete, qui avoient apporté à Rome celles de Constantinople; & comme ils étoient arrivés à Rome à Noël, ils devoient arriver à Constantinople vers Pâques, qui cette année 432. étoit le troisiéme d'Avril.

XV. Mort de S. Celestin. Sixte III. pape. *Sup. l.* XXIV. *n.* 32.

Le pape saint Celestin ne survécut que trois semaines à la datte de ces lettres, & mourut le sixiéme d'Avril de la même année: après avoir tenu le saint siege neuf ans & dix mois. On dit qu'il institua de chanter les pseaumes avant le sacrifice de la messe, au lieu qu'auparavant on se contentoit de lire les épîtres de saint Paul & l'évangile: ce qui signifie apparemment qu'il institua le pseaume de l'introïte, comme saint Augustin témoigne, que de son tems on avoit commencé à Carthage de chanter des pseaumes à l'offertoire & à la communion. Saint Celestin dédia la Basilique de Julie, & y offrit plusieurs vases d'argent, & plusieurs à saint Pierre, le tout du poids de 1136. livres Romaines, c'est-à-dire, 1704. marcs, valant 51120. livres. Saint Celestin fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna trente-deux prêtres, douze diacres, quarante-six évêques. Il fut enterré au cimetiere de Priscilla; & le saint siege vaqua vingt jours. Son successeur fut Sixte troisiéme du nom, natif de Rome, qui fut ordonné le vingt-sixiéme d'Avril 432. & tint le saint siege environ huit ans. Il étoit prêtre de l'église Romaine, & c'est à lui que saint Augustin

2. Retract. c. 11.

Chr. Prosp. & Marc. II. Sup. l. XXIII. *n.* 57.

avoit écrit cette lettre celebre touchant la grace.

AN. 432.

L'ordination de ſaint Sixte ſe fit d'un commun conſentement de tout le monde ; & en preſence de deux évêques Orientaux, Hermogene de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Caſſium, envoyez par les évêques qui avoient aſſiſté au concile d'Epheſe, avec des lettres de recommandation de S. Cyrille. S. Sixte les chargea de ſes réponſes à S. Cyrille & aux autres évêques : quoiqu'il eût déja ſuffiſamment déclaré ſon ſentiment, par les lettres dont il avoit chargé les clercs de l'égliſe de Conſtantinople, & un diacre de ſaint Cyrille. Nous avons les deux lettres dont il chargea les évêques Hermogene & Lampetius : la premiere à ſaint Cyrille en particulier, la ſeconde circulaire à tous les évêques qui les avoient députez. Elle ſert à deux fins ; premierement, à leur faire part de ſon ordination, ſuivant la coûtume : en ſecond lieu à procurer la réünion des égliſes d'Orient. Il louë le zele de ſaint Cyrille ; qui ſans eſprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avoit ſouffertes, ne ſonge qu'à rétablir la paix des égliſes. Le pape déclare qu'il eſt du même avis : que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin ; mais que l'on pourvoye aux égliſes de ceux qui ne voudront pas ſe réünir. Il déclare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'égliſe a condamné.

Baluz. Coll. p. 658.

XVI. Diviſion en Orient.

En effet, la diviſion étoit grande en Orient. Jean d'Antioche retournant chez lui après le concile d'Epheſe, écrivit d'Ancyre à Antiochus préfet du prétoire, que ni lui, ni ceux de ſon parti ne tenoient

Synod. Baluz. c. 38.

AN. 432. point pour évêques Maximien de Conſtantinople, ni ſes ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnez en d'autres égliſes: le priant de le déclarer à l'empereur & à ſon conſiſtoire. A Tarſe, Jean & ceux de ſon parti s'aſſemblerent en concile, & dépoſerent de
c. 66. 141. 174. nouveau ſaint Cyrille & les ſept évêques qui avoient été à Conſtantinople pour l'ordination de Maximien; ſçavoir, Arcade légat du pape, Juvenal de Jeruſalem, Flavien de Philippes, Firmus de Ceſarée
Socr. v. c. 34. Liberat. c. 6. en Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Acace de Melitine & Evoptius de Ptolemaïde. Jean étant retourné à Antioche, aſſembla encore un concile, où les Orientaux confirmerent de nouveau la dépoſition
Baluz. ſynod. c. 39. de ſaint Cyrille, & tout ce qu'ils avoient fait, & écrivirent à l'empereur, pour lui déclarer qu'ils déteſtoient les articles de ſaint Cyrille, & le prier de ne point ſouffrir qu'ils fuſſent enſeignez dans aucune égliſe.

Sup. liv. XXV. n. 27. Jean d'Antioche & ſon concile ſuſpendirent auſſi de leur communion Rabbula évêque d'Edeſſe, dont nous avons marqué la converſion. Il avoit aſſiſté
Synod. c. 43. au concile d'Epheſe, où d'abord il avoit ſuivi le parti des Orientaux. Depuis il avoit reconnu la doctrine de ſaint Cyrille, comme ſeule veritable, & avoit anathematiſé Theodore de Mopſueſte & ceux qui liſoient ſes écrits: il avoit auſſi condamné les écrits d'André de Samoſate & de Theodoret contre ſaint Cyrille. Sur la plainte d'André, le concile d'Antioche ordonna aux évêques d'Oſroëne de ne
c. 44. point communiquer avec Rabbula, juſqu'à ce qu'il eût été appellé & examiné juridiquement. Vers le même temps, Theodoret toûjours plein de ſes pré-

jugés, écrivit cinq livres de l'incarnation, pour combattre la doctrine de saint Cyrille & du concile d'Epheſe. Il n'en reſte que des extraits. Il écrivit auſſi des lettres de conſolation au peuple de Conſtantinople, dont une grande partie étoit toujours attachée à Neſtorius. AN. 431. *Merc. Garn. p. 265. Auct. Theod. Baluz. Synod. c. 40. 47.*

Les Catholiques de leur côté agiſſoient vigoureuſement contre les ſchiſmatiques, étant ſoûtenus par l'autorité de l'empereur. Firmus évêque de Ceſarée en Cappadoce vint à Thyane, pour y ordonner un évêque à la place d'Eutherius; mais le comte Longras envoya des Iſaures au ſecours d'Eutherius, qui ſe trouva le plus fort, & prit entr'autres celui que Firmus avoit ordonné à ſa place. Celui-ci dit qu'on l'avoit ordonné par force, prit un manteau militaire, & alla au théatre attendre les ſpectacles. A Marcianople métropole de la Meſie, à la place de Dorothée, partiſan de Neſtorius, on ordonna Saturnin; & Plaintha maître de la milice alla pour le mettre en poſſeſſion: le peuple y réſiſta vigoureuſement: toutefois il l'emporta à la fin, & demeura évêque de Marcianople. On voulut auſſi chaſſer Hellade de Tarſe, parce qu'il refuſoit de recevoir dans les dipty-ques le nom de Maximien. Il y eut pluſieurs autres évêques chaſſez. *c. 45.* *c. 40.* *Conc. C. P. tom. 4. pag. 183. 230. Synod. c. 48. 49. c. 47.*

Pour remedier à ces déſordres, l'empereur Theodoſe fit venir vers lui Maximien, & pluſieurs autres évêques, qui étoient demeurez à Conſtantinople depuis ſon ordination; & les conſulta ſur les moyens de procurer la paix à l'égliſe. Il faut, dirent-ils, commencer par convenir ſur la foi: que Jean

XVII. Ariſtolaüs envoyé pour la paix. *Epiſt. Cyr. ad Acac. Conc. Eph. p. 3. c. 35.*

AN. 432. d'Antioche anathematiſe la doctrine de Neſtorius, & approuve ſa dépoſition ; & que Cyrille de ſon côté oublie tout ce qui s'eſt paſſé à Epheſe. L'empereur ayant approuvé cet avis, écrivit une lettre à Jean d'Antioche, où il dit : Vous vous rendrez inceſſamment à Nicomedie ; ſans amener aucun évêque, mais ſeulement quelque peu de clercs, pour vous ſervir. Nous avons auſſi mandé au très-ſaint évêque Cyrille de s'y trouver ; mais nous ne voulons point que vous veniez, ni l'un, ni l'autre en notre préſence, que vous ne vous ſoyez vûs & parfaitement reconciliez. Cependant il ne ſe fera rien de nouveau touchant les dépoſitions & les ordinations d'évêques : toutes choſes demeureront en état. Les clercs ſuffiſent pour le ſervice des égliſes juſqu'à l'entiere réünion. Cette lettre parle du pape ſaint Celeſtin, comme vivant, ce qui marque qu'elle eſt écrite avant que la nouvelle de ſa mort fût arrivée à Conſtantinople, c'eſt-à-dire, avant la fin d'Avril 432. L'empereur écrivit en même-tems à Acace de Berée, comme au plus ancien évêque de Syrie, & qui avoit le plus de crédit ſur l'eſprit de Jean d'Antioche ; il écrivit auſſi à ſaint Simeon Stylite, à qui ſa vie miraculeuſe donnoit une grande autorité. Ariſtolaüs tribun & notaire fut chargé de ces lettres, & Plintha maître de la milice eut ordre de lui prêter main-forte.

Ibid. c. 24.

c. 26.

c. 25.

Jean d'Antioche en ayant avis, & craignant qu'on ne voulût le mener par force à Conſtantinople, écrivit à Alexandre d'Hieraple, le plus zelé des ſchiſmatiques, & lui dit : S'il dépend de moi d'aller ou non, il faut conſulter enſemble ce que je dois

Synod. Baluz. c. 50.

dois répondre : si on me veut faire violence, il faut du moins nous dire adieu. Encore ma ſanté eſt-elle ſi foible, que quelque effort que faſſe Cyrille, il eſt impoſſible de me mettre en chemin : quelques-uns même de mes amis m'ont écrit, que l'on veut attenter à ma vie pendant le voyage. Je vous prie donc après l'aſſemblée qui ſe tient d'ordinaire à Cyr en ce tems-ci, de venir au plûtôt avec le ſaint évêque Theodoret, & tous ceux que vous trouverez. Vous prendrez prétexte de venir ſaluer le maître de la milice. AN. 432.

Alexandre vint en effet à Antioche avec Macaire de Laodicée, André de Samoſate & Theodoret, & apparemment quelques autres. Ils trouverent faux les bruits qui s'étoient répandus, que l'on vouloit uſer de violence contre Jean d'Antioche. Ariſtolaüs même ne le preſſa point de venir à Nicomedie, & lui laiſſa tenir un concile à Antioche ; où les Orientaux dreſſerent ſix propoſitions, dont ils vouloient que ſaint Cyrille convînt. Il ne nous en reſte que la premiere, qui contenoit tout l'eſſentiel, & portoit : Nous nous tenons à la foi de Nicée, & à l'explication qu'en a donnée le bienheureux Athanaſe dans ſa lettre à Epictete. Mais nous rejettons les nouveaux dogmes avancez dans des lettres ou dans des articles, comme cauſant du trouble. Ils entendoient par-là, les écrits de ſaint Cyrille, & particulierement les douze articles. Acace de Berée écrivit à ſaint Cyrille, pour l'exhorter à la paix, & lui envoïa ces ſix propoſitions. Ariſtolaüs s'en chargea lui-même, & porta le tout à Alexandrie ; d'où il renvoya la réponſe de ſaint Cyrille à Acace, par un offi- *c.* 55. cier nommé Maxime. *Synod. Balur.*

AN. 431. XVIII. Lettre de S. Cyrille à Acace de Berée. c. 56.

Elle porte que les Orientaux demandent l'impoſſible, en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Epheſe. Je conviens, dit-il, que le ſymbole de Nicée eſt ſuffiſant; mais ce que j'ai écrit n'eſt que contre les nouvelles erreurs de Neſtorius; & ſi je le retracte maintenant, il s'enſuivra qu'il aura eu raiſon, & que nous aurons eu tort de le condamner & le dépoſer. Vous voyez donc que loin de vouloir la paix, ils nous ramenent à l'origine de la diviſion. Ils devoient plûtôt quand ils vinrent à Epheſe, condamner avec nous Neſtorius. Car s'ils étoient venus un peu trop tard, qui les empêchoit de prendre communication des actes, & d'approuver ce que tous les autres avoient jugé? Quand nous aurions eu tort en quelque choſe, falloit-il pour cela dédaigner même de nous parler? Il y avoit trois ans que nous ſouffrions les blaſphêmes de Neſtorius; & que nous nous efforcions tous, & vous-même de le ramener à la raiſon. Enfin le concile voyant qu'il perſiſtoit, même à Epheſe, & qu'il étoit incurable, opiniâtre & impenitent, l'a privé du ſacerdoce; mais en même tems le concile a confirmé la foi de Nicée. Pour moi, je veux bien oublier tous les outrages que j'ai reçûs, pour l'amour de Dieu, le reſpect de l'empereur qui le deſire, & l'utilité de l'égliſe, & pardonner tout comme à mes freres. Mais auſſi c'eſt la volonté de Dieu & de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation de Neſtorius, & qu'ils anathematiſent ſes blaſphêmes. Il ne tient qu'à cela que la paix des égliſes ne ſoit rétablie.

Et parce que quelques-uns m'attribuent inconſidé-

rement les erreurs d'Apollinaire, d'Arius, ou d'Eunomius; je déclare, que par la grace du Sauveur, j'ai toujours été orthodoxe; j'anathematiſe Apollinaire & tous les autres heretiques: je confeſſe que le corps de Jeſus-Chriſt eſt animé d'une ame raiſonnable; qu'il ne s'eſt point fait de confuſion; que le Verbe divin eſt immuable & impaſſible ſelon ſa nature. Mais je ſoutiens que le Chriſt & le Seigneur Fils unique de Dieu, eſt le même, qui a ſouffert en ſa chair, comme dit ſaint Pierre. Quant aux douze articles, ils ne regardent que les dogmes de Neſtorius, & lorſque la paix ſera renduë aux égliſes, & que nous pourrons écrire librement & fraternellement, il me ſera facile de contenter tout le monde ſur ces articles; car notre doctrine & notre conduite eſt approuvée de tous les évêques, par tout l'empire Romain, & nous devons avoir ſoin d'entretenir auſſi la paix avec eux. Au reſte, le tribun Ariſtolaüs a tellement adouci les eſprits du clergé d'Alexandrie, & de tous les évêques d'Egypte, affligez de ce que les Orientaux ont fait contre moi; qu'il m'a fort applani le chemin de la paix. Telle fut la réponſe de ſaint Cyrille à Acace de Berée. Le pape ſaint Sixte lui écrivit auſſi en même tems; apparemment pour l'exhorter à travailler à cette réunion.

AN. 431.

1. Pet. IV. 7.

Synod. c. 55.

La lettre de ſaint Cyrille fut reçûë diverſement par les Orientaux. Acace de Berée & Jean d'Antioche en furent contens. Ils trouverent qu'elle ſauvoit la doctrine, & que ſaint Cyrille reconnoiſſoit ſuffiſamment les deux natures en Jeſus-Chriſt; & ils crurent que l'on devoit uſer de condeſcendance pour le reſte. Acace écrivit donc à Alexandrie d'Hieraple de ſe trouver à

c. 55.

AN. 432.

Antioche s'il étoit poſſible, pour approuver la réponſe que Jean & les autres évêques qui s'y trouveroient, devoient envoyer à ſaint Cyrille, ou du moins de l'approuver par écrit: il écrivit auſſi la même choſe à Theodoret, & leur envoya à tous deux la lettre de ſaint Cyrille. Theodoret en approuva la doctrine, & crut que ſaint Cyrille étoit revenu de l'erreur, qu'il avoit ſelon lui ſoutenuë dans les douze articles; mais il refuſa de ſouſcrire à la condamnation de Neſtorius; diſant qu'il ne pouvoit condamner un homme, dont il n'avoit point été juge, qui étoit orthodoxe, & n'avoit été condamné que ſur de faux extraits de ſes œuvres.

c. 60. 61. 66. 70, 71. 72.

c. 57. 58. 64. 65. 69.

Mais Alexandre d'Hieraple rejetta abſolument la lettre de ſaint Cyrille, prétendant y voir toujours les mêmes erreurs; voulant qu'il commençât par condamner ſes douze articles, & ſoutenant qu'il ne falloit point uſer de condeſcendance en matiere de foi. Quand j'ai vû ce changement, dit-il, d'Acace & de Jean, j'ai ſouhaité que la terre m'engloutît; & ſi la crainte de Dieu ne m'avoit retenu j'aurois tout quitté, & m'en ſerois fuis au deſert. J'arracherois plûtôt mon œil droit, & je couperois plûtôt ma main droite, que de conſentir à cette impieté. Il propoſoit toutefois, que deux ou trois d'entre les Orientaux allaſſent en Egypte, pour s'aſſurer mieux des ſentimens de ſaint Cyrille. Maximin d'Anazarbe, Helladius de Tarſe, & Eutherius de Tyane, furent de l'avis d'Alexandre, & rejetterent entierement la lettre de ſaint Cyrille. André de Samoſate étoit de l'avis d'Alexandre, en ce qu'il croyoit que ſaint Cyrille étoit toujours dans l'erreur; mais il croyoit avec Theodoret, que l'on pou-

c. 58. 64.

c. 69.

c. 67. 68. 73. 74.

c. 59.

voit pour le bien de la paix, uſer de condeſcendance, & condamner en general ceux qui admettoient deux fils ; ou qui diſoient que Jeſus-Chriſt étoit un pur homme. AN. 432. c. 62. 63.

XIX. Paul d'Emeſe à Alexandrie.

Jean d'Antioche croyoit que c'étoit aſſez que ſaint Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire, & la confuſion des natures: c'eſt pourquoi, comme il deſiroit la paix, il alla à Berée voir le vieil évêque Acace, qu'ils regardoient tous comme leur pere, & qui procuroit la paix de tout ſon pouvoir. Après une mûre déliberation, ils réſolurent de prier Paul évêque d'Emeſe, d'aller en Egypte, pour conferer avec ſaint Cyrille; ſçachant combien les affaires ſe traitent mieux de vive voix. Paul étoit un vieillard habile, & homme de confiance, qui avoit ſouſcrit pour Acace de Berée au concile d'Epheſe. Il entreprit le voyage; & Jean d'Antioche donna part de cette réſolution à Alexandre d'Hieraple: l'exhortant à l'approuver, & lui repréſentant que le tems ne permettoit pas de traiter les choſes à la rigueur, ni de vouloir l'emporter abſolument; que ce n'étoit pas une occaſion de renoncer à tout, & de s'expoſer au martyre; & qu'il falloit plûtôt procurer la tranquillité de l'égliſe. Alexandre ne goûta pas cette propoſition, & demeura toujours dans ſa dureté; mais Dorothée de Marcianople, avec les autres évêques de Meſie, approuverent la députation de Paul: recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnoître en Jeſus-Chriſt deux natures ſans confuſion. c. 76. c. 77. 136.

Paul d'Emeſe étant arrivé à Alexandrie, fut obligé

AN. 431.

Cyr. ep. ad Act. 3. p. conc. Ephes. c 35. Synod. c. 80.

d'attendre quelque tems, à cauſe d'une grande maladie de ſaint Cyrille. Enſuite ſaint Cyrille s'entretint avec lui fort au long, ſur ce qui s'étoit paſſé à Epheſe contre lui; mais voulant tout oublier, & venir à quelque choſe de plus important, il lui demanda s'il apportoit quelque lettre de Jean d'Antioche; Paul lui en rendit une, où il diſoit : J'avois toûjours eu pour vous une inclination particuliere, même ſans vous avoir vû, mais ces articles ont été cauſe de la diviſion. Nous ne pouvions croire du commencement qu'ils fuſſent de vous, tant ils nous paroiſſoient éloignez de la doctrine de l'égliſe. Vous les avez deja bien corrigez; & nous avez donné de grandes eſperances, par la lettre à Acace, qui a réjoui tous ceux qui aiment la paix de l'égliſe. Quand elle ſera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjouis, c'eſt que vous avez reçû agréablement la lettre de notre pere commun, le bienheureux Athanaſe, qui ſuffit pour terminer tous les differends. Jean d'Antioche exhortoit enſuite ſaint Cyrille à concourir à la paix, pour faire ceſſer les anathêmes & les perſécutions réciproques des évêques, la diviſion des peuples, & les inſultes des Juifs & des Payens. Enfin il lui recommandoit Paul d'Emeſe, & le prioit de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même.

Saint Cyrille ne fut point content de cette lettre de Jean d'Antioche, à cauſe des reproches qu'elle contenoit, plus propres à l'aigrir qu'à l'appaiſer. Ainſi, quoique ce fût une lettre de communion, il ne voulut point le recevoir, & dit : Ceux qui devroient nous demander pardon du paſſé, veulent-

Epiſt. Acac. p. 1115. A. ep. ad Don. c. 38.

AN. 432.

ils nous offenſer de nouveau? J'attendois plûtôt quelque conſolation. Paul d'Emeſe aſſura avec ſerment, que leur deſſein n'avoit point été de l'offenſer, & que Jean avoit écrit ainſi par ſimplicité & par zele pour la vraie doctrine. Saint Cyrille voulut bien par charité diſſimuler & ſe payer de cette excuſe; mais avant que d'admettre Paul à la communion des prieres eccleſiaſtiques, il l'obligea à donner ſa déclaration par écrit, qu'il renonçoit au ſchiſme. Elle étoit conçuë en forme de lettre adreſſée à ſaint Cyrille preſent. Paul y marque, comme en execution de la lettre de l'empereur, Jean d'Antioche & Acace de Berée l'ont envoyé vers ſaint Cyrille, qu'il a trouvé diſpoſé à la paix, & qui lui a mis entre les mains un écrit contenant la foi catholique dans ſa pureté: ce qui étoit, ajoute-t'il, le plus important. Et parce qu'il faut auſſi regler ce qui regarde Neſtorius: je déclare que nous recevons l'ordination du très-ſaint évêque Maximien; que nous tenons Neſtorius, ci-devant évêque de Conſtantinople, pour dépoſé: que nous anathematiſons les impietez qu'il a enſeignées; & que nous embraſſons ſincerement votre communion, ſuivant l'expoſition que nous vous avons donnée touchant l'incarnation du Verbe, que vous avez reçûë comme votre propre foi; & dont la copie eſt inſerée à cet écrit. Et par cette communion, nous finiſſons tous les troubles excitez de part & d'autre, & ramenons les égliſes à leur premiere tranquillité. L'expoſition de foi ne ſe trouve plus inſerée à cette déclaration; mais ce doit être la même qui fut depuis inſerée à la lettre de Jean d'Antioche.

Conc. Eph. 3. p. c. 28.

AN. 432.

25. Décembre.
Ep. ad Theogn. D. 5. p. 2. Cyr. p. 152.
Conc. Epheſ. p. 3. c. 31.

Après cette déclaration, Paul fut admis aux prieres eccleſiaſtiques, & prit place comme évêque dans la grande égliſe d'Alexandrie. Il parla même au peuple en préſence de ſaint Cyrille, le jour de Noël vingt-cinquiéme de Décembre, & ſelon les Egyptiens vingt-neuviéme de Choïac la même année 432. Il commença par annonçer la paix avec les Anges; puis entrant dans le myſtere du jour, il dit nettement: Marie mere de Dieu enfante Emmanuël. Alors le peuple s'écria: C'eſt la foi; la voilà, c'eſt le don de Dieu. Cyrille orthodoxe, c'eſt ce que nous voulions entendre, Qui ne dit pas ainſi, ſoit anathême. Paul d'Emeſe continua: Qui ne dit pas & ne penſe pas ainſi, ſoit anathême & rejetté de l'égliſe. Il reprit ſon diſcours, & continuant d'expliquer le myſtere, il vint à dire: Car le concours des deux natures parfaites; je veux dire, de la divinité & de l'humanité, a formé un ſeul Fils, un ſeul Chriſt, un ſeul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore, & s'écria: Vous

Matth. XVI. 16. êtes le bien venu, évêque orthodoxe: digne de Cyrille: don de Dieu. Paul acheva ſon ſermon en peu de mots, anathematiſant expreſſément ceux qui diſoient deux Fils, ou qu'Emmanuel étoit un pur homme, &

Ibid. c. 32. relevant la confeſſion de ſaint Pierre, qui reconnoît un ſeul Fils du Dieu vivant. Enſuite il laiſſa la parole à ſaint Cyrille, ſelon la coutume.

Paul d'Emeſe, n'ayant pas eu ce jour-là aſſez de tems pour s'expliquer, prêcha encore dans la grande égliſe d'Alexandrie, huit jours après; ſçavoir le ſixiéme de Tibi, autrement le premier de Janvier 433. Le ſermon fut plus long, & il y expliqua exac-

tement

tement le myſtere de l'incarnation, contre les erreurs de Neſtorius & d'Apollinaire. Le peuple l'interrompit encore deux fois, par des acclamations favorables; & ſaint Cyrille parla enſuite en peu de mots ſur le même ſujet. AN. 433. c. 33.

Paul vouloit que la déclaration qu'il avoit donnée par écrit, ſervît à Jean d'Antioche, & à tous les évêques Orientaux, comme étant faite en leur nom : & qu'on ne leur demandât rien davantage. Mais ſaint Cyrille s'y oppoſa : ſoutenant, que la déclaration de Paul ne ſervoit qu'à lui ſeul, & voulut abſolument que Jean d'Antioche donnât auſſi ſa déclaration par écrit. Saint Cyrille tint ferme auſſi ſur quatre évêques dépoſez, pour le retabliſſement deſquels Paul inſiſtoit dès le commencement. C'étoit Hellade de Tarſe, Eutherius de Tyane, Himerius de Nicomedie & Dorothée de Marcianople. Saint Cyrille déclara, qu'il n'y conſentiroit jamais, & ils ne furent point compris dans la paix.

Cyr. epiſt. ad Acac. Mel. pag. 1116. B.

Eiſt. ad Dom. p. 1153. C.

Saint Cyrille dicta de concert avec Paul d'Emeſe la déclaration que Jean d'Antioche devoit ſouſcrire; & en chargea deux de ſes clercs, avec une lettre de communion pour lui : mais il leur défendit de lui rendre la lettre de communion, qu'il n'eût auparavant ſigné la déclaration. Les deux clercs accompagnerent le Tribun Ariſtolaüs, qui retourna à Antioche, s'ennuïant des longueurs de cette négociation. Il promit avec ſerment à ſaint Cyrille, que le projet de la déclaration ne ſe perdroit point. Et ſi l'évêque Jean, ajoûta-t-il, ne veut pas le ſouſcrire, je m'en irai droit à Conſtantinople, & je dirai à l'empereur, qu'il ne tient pas à l'égliſe d'Alexandrie, que la paix

Ep. ad Theogn. tom. 5. p. 153.

AN. 433.

ne ſe faſſe, mais à l'évêque d'Antioche. Cet écrit contenoit l'approbation de la dépoſition de Neſtorius, & la condamnation de ſes dogmes.

XX. S. Cyrille agit à C. P. *Epiſt. Epiph. Synod. c. 202.*

Cependant ſaint Cyrille agiſſoit puiſſamment à Conſtantinople, afin que les ordres de la cour preſſaſſent Ariſtolaüs de finir cette négociation, & Jean d'Antioche d'abandonner Neſtorius. Saint Cyrille écrivit pour cet effet à ſainte Pulquerie, à Paul préfet de la chambre, à Romain Chambellan; à deux dames, Marcelle & Droſeria; & il leur envoïa des bénédictions, c'eſt-à-dire, des préſens. Il en donna auſſi à un autre préfet nommé Chryſorete, qui étoit oppoſé aux interêts de l'égliſe; & il le fit ſolliciter de ſe déſiſter de ſes pourſuites, par deux autres officiers, à qui il envoïa des préſens. C'eſt ce qui paroît par une lettre d'Epiphane, archidiacre & ſyncelle de ſaint Cyrille, à Maximien de Conſtantinople; par laquelle il le preſſe d'agir de ſon côté, pour la concluſion de cette affaire. Suppliez, dit-il, l'imperatrice Pulquerie, qu'elle écrive fortement à Jean, afin qu'il ne ſoit pas mention de cet impie, c'eſt-à-dire, de Neſtorius: que l'on écrive auſſi à Ariſtolaüs, afin qu'il le preſſe. Priez le ſaint abbé Dalmace, qu'il mande à l'empereur, avec des conjurations terribles, & aux officiers de la chambre, qu'il ne ſoit plus mention de Neſtorius: priez auſſi le ſaint homme Eutychès, qu'il combatte pour nous. C'eſt celui qui fut depuis hereſiarque. Epiphane ajoûte: Vous verrez par le mémoire ci-joint, ceux à qui on a envoïé des preſens, & combien la ſainte égliſe d'Alexandrie a fait pour vous: car nos clercs ſont affligez, qu'elle ſoit dépoüillée à cauſe de ce trouble,

& qu'elle doive au comte Ammonius, quinze cens livres d'or, outre ce qui a été envoyé d'ici; & on lui a encore écrit de donner auſſi des préſens aux dépens de votre égliſe, à ceux que vous connoiſſez intereſſez, afin qu'ils ne chargent pas l'égliſe d'Alexandrie. Priez Pulquerie qu'elle faſſe mettre Lauſus à la place de Chryſorete, pour abattre ſa puiſſance; autrement nous ſerons toûjours maltraitez. Cette lettre nous fait voir en partie ce qui ſe paſſoit à Conſtantinople. AN. 433.

Quelques-uns y murmuroient de l'accord commencé; & faiſoient courir le bruit que ſaint Cyrille s'étoit retracté, & avoit condamné ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius. Car les Neſtoriens qui vouloient revenir, interprêtoient ainſi ſa lettre à Acace de Berée. Cela obligea ſaint Cyrille d'écrire aux prêtres Theognoſte & Charmoſyne, & au diacre Leon ſes apocriſiaires à Conſtantinople, c'eſt-à-dire, ſes agens, pour ſolliciter à la cour les affaires de ſon égliſe. Il leur raconte tout ce qui s'étoit paſſé juſques alors, depuis la lettre qu'Acace de Berée lui avoit écrite pour entrer en negociation, & conclut en ces termes: Ne laiſſez donc perſonne en peine: je ne ſuis pas ſi dépourvû de ſens, que d'anathematiſer ce que j'ai écrit. J'y perſiſte, & ſuis dans les mêmes ſentimens; car ils ſont bons, & conformes à l'écriture & à la foi de nos peres. *Epiſt. tom. 5 ap. Cyr. p. 152.* *Sup. n. 18.*

XXI. Reconciliation de Jean d'Antioche. *Conc. Eph. p. 306. 30.*

Jean d'Antioche ſe rendit enfin, & écrivit une lettre à ſaint Cyrille, où il dit, que pour le bien de l'égliſe; & pour ſatisfaire à l'ordre de l'empereur, il a donné commiſſion à Paul d'Emeſe de faire la paix, & de donner en ſon nom l'expoſition de foi, dont

AN. 433. ils ſont convenus en ces termes : Quant à la vierge Marie mere de Dieu, & la maniere de l'incarnation : nous ſommes obligez de dire ce que nous en penſons, non pour a joûter quoi que ce ſoit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer les myſteres ineffables ; mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confeſſons donc, que nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt le Fils unique de Dieu : Dieu parfait, & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps engendré du pere avant les ſiecles ſelon la divinité ; & le même engendré dans les derniers jours pour nôtre ſalut, de la Vierge Marie, ſelon l'humanité, le même ſubſtantiel au pere, ſelon la divinité, & conſubſtantiel à nous, ſelon l'humanité : car les deux natures ont été unies ; c'eſt pourquoi nous confeſſons un Chriſt, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union, ſans confuſion, nous confeſſons que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu, parce que le Verbe Dieu s'eſt incarné, & fait homme ; & par la même conception a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expreſſions des évangeliſtes & des apôtres, touchant Nôtre-Seigneur : nous ſçavons que les theologiens en appliquent les unes en commun, comme à une perſonne, & les autres ſeparément comme à deux natures ; attribuant à Jeſus-Chriſt celles qui ſont dignes de Dieu, ſelon la divinité, & les plus baſſes, ſelon ſon humanité.

Aïant reçu cette confeſſion de foi, nous ſommes convenus, pour procurer la paix univerſelle aux égliſes, & ôter les ſcandales ; de tenir pour dépoſé Neſtorius, jadis évêque de Conſtantinople ; & nous

anathematiſons ſes mauvaiſes & profanes nouveautez de paroles : parce que nos égliſes conſervent la ſaine & droite foi, comme votre ſainteté. Nous approuvons auſſi l'ordination du très-ſaint évêque Maximien, en l'égliſe de Conſtantinople, & nous ſommes dans la communion de tous les évêques du monde, qui gardent & enſeignent la foi pure & orthodoxe. AN. 433.

La paix étant ainſi faite, ſaint Cyrille annonça cette heureuſe nouvelle à ſon peuple en un petit ſermon, qu'il fit le vingt-huitiéme de Pharmouthi, indiction premiere, c'eſt-à-dire, le vingt-troiſiéme d'Avril 433. Il fit lire enſuite dans l'égliſe, la lettre de Jean d'Antioche & ſa réponſe, dont il chargea Paul d'Emeſe. Outre les témoignages de joye & d'amitié, elle contenoit auſſi la déclaration de Jean d'Antioche, & quelques éclairciſſemens de ſaint Cyrille ſur ſa doctrine, pour lever tous les ſcrupules des Orientaux. On m'accuſe, dit-il, de dire, que le ſacré corps de Jeſus-Chriſt a été apporté du ciel, & non pas tiré de la ſainte Vierge ; comment l'a-t-on pû penſer, puiſque preſque toute notre diſpute a roulé ſur ce que je ſoutenois, qu'elle eſt mere de Dieu ? comment le ſeroit-elle, & qui auroit-elle enfanté, ſi ce corps étoit venu du ciel ? Mais quand nous diſons que Jeſus-Chriſt eſt deſcendu du ciel, nous parlons comme ſaint Paul, qui dit : Le premier homme étoit de terre, & terreſtre : le ſecond eſt venu du ciel ; & comme le Sauveur lui-même : Perſonne n'eſt monté au ciel, que celui qui eſt deſcendu du ciel, le Fils de l'homme. Car encore que ce ſoit proprement le Verbe, qui ſoit venu du ciel,

Conc. Eph. p. 3. c. 29.

Ibid. c. 34.

p. 1108. E.

I. Cor. XV. 47.

Joan. III. 13.

AN. 433. on l'attribue auſſi à l'homme, à cauſe de l'unité de perſonne.

L'autre reproche étoit d'admettre un mélange, ou
p. 1109. *D.* une confuſion du Verbe avec la chair. J'en ſuis ſi éloigné, dit ſaint Cyrille, que je crois qu'il faut être inſenſé pour le penſer; & pour attribuer au Verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toujours ce qu'il eſt ſans alteration. Nous reconnoiſſons tous auſſi qu'il eſt impaſſible, quoiqu'il s'at-
1 Petr. IV. 1. tribuë les ſouffrances de la chair, comme ſaint Pierre a dit ſi ſagement: Jeſus-Chriſt ayant ſouffert en ſa chair, & non pas en ſa divinité. Il déclare encore, qu'il ſuit en tout la doctrine des peres, particulierement de S. Athanaſe, & le ſymbole de Nicée, ſans en alterer une ſyllabe, comme ayant été dicté par le ſaint Eſprit; & finit en ces termes: Ayant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de notre pere Athanaſe à Epictete, au préjudice de pluſieurs perſonnes: nous avons crû neceſſaire de vous en en-
p. 1112. *C.* voïer une copie tirée ſur les anciens exemplaires que nous en avons.

C'eſt que Paul d'Emeſe diſcourant avec ſaint Cyrille ſur la foi, lui demanda fort ſerieuſement, s'il convenoit de ce que ſaint Athanaſe avoit écrit à
Epiſt. ad Acac. Mel. in fine. Epictete. SaintCyrille lui dit: Avez-vous cette lettre ſans alteration; car les ennemis de la verité y ont beaucoup changé; pour moi je m'y accorde en tout & par tout. J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrois m'aſſûrer ſur les exemplaires que vous avez, ſi elle eſt falſifiée, ou non. Il prit donc les anciens exemplaires, & les aiant conferez avec ceux qu'il avoit apportez, il les trouva corompus; & pria ſaint

Cyrille de lui en donner des copies ſur les ſiens, & les envoïer à Antioche.

AN. 433.

XXII. Suite de la reconciliation. *Balux. Synod. c. 86.*

Jean d'Antioche ayant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Theodoret, lui promettant un plus grand éclairciſſement, après l'arrivée de Paul d'Emeſe, qui étoit en chemin pour revenir d'Egypte. Mais cette paix étoit ſuſpecte à Theodoret; & avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablît dans *c. 87.* leurs égliſes ceux qui avoient été dépoſez pour la cauſe qu'il eſtimoit bonne. Jean d'Antioche écrivit enſuite à tous les évêques d'Orient, pour leur an- *c. 2.* noncer la paix. Nous ſommes, dit-il, d'un même ſentiment, Cyrille & nous: nous conſervons la même foi. Il n'y a plus de difference, ni de ſujet d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite: tout y eſt clair, & conforme à nos propoſitions. Il approuve & loüe nos expreſſions, & expoſe la tradition des peres, qui étoit pour ainſi dire, en danger de perir d'entre les hommes. Il enſeigne clairement la difference des natures, avec l'identité de perſonne du Fils de Dieu: en ſorte qu'il doit ſatisfaire à tous ceux qui ſont de bonne volonté, & couvrir de confuſion les incredules, qui renouvellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoïe la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a ſatisfaits; & celle que je lui ai écrite: afin que vous voïés que dans cet accord je n'ai rien fait de honteux ni de ſervile.

Ariſtolaüs aïant ainſi heureuſement terminé ſa négociation, retourna à Conſtantinople, avec une *c. 91.* lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur; qu'il lui déclare que la paix eſt faite, que ſaint Cyrille & lui ſont ſatisfaits l'un de l'autre; qu'il approuve l'or-

AN. 433. dination de Maximien, & la dépoſition de Neſtorius, & anathematiſe ſa mauvaiſe doctrine. Nous vous prions, ajoûte-t-il, pour rendre au monde une joïe parfaite, & dont aucune ville ne ſoit privée : d'ordonner que les évêques qui ont été chaſſez de leurs égliſes pendant ces troubles, ſoient rétablis, & qu'il ne reſte aucune trace de l'animoſité paſſée. Vous en avez des exemples ; & en cas pareil on a remis les anciens évêques dans leurs ſieges, & ceux qui avoient été ordonnez pendant les troubles, ſont demeurez ſans fonction en attendant leur mort. Il ſemble que
c. 87. Jean d'Antioche écrivoit ainſi, pour ſatisfaire Theodoret & quelques autres ; qui ne vouloient point accepter la paix que les évêques dépoſez ne fuſſent rétablies.

Conc. Eph. p. 3. c. 27. Jean d'Antioche écrivit auſſi une lettre de communion en ſon nom, & des autres évêques qui étoient avec lui, adreſſée au pape ſaint Sixte, à ſaint Cyrille & à Maximien de Conſtantinople, où il approuve la ſentence du concile d'Epheſe contre Neſtorius : le tient pour dépoſé, anathematiſe ſes dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien, & embraſſe la communion de tous les évêques catholiques du monde. *Ibid. c. 41. init. c. 49.* Saint Cyrille écrivit de ſon côté au pape S. Sixte, & à Maximien de Conſtantinople, pour leur faire part de cette paix.

c. 41. Les lettres de ſaint Cyrille arriverent les premieres à Rome, & y trouverent le pape tenant un concile avec les évêques qui étoient venus celebrer l'anniverſaire de ſon ordination. Tout le peuple étoit aſ-
c. 41. 42. ſemblé dans l'égliſe ſaint Pierre, quand cette heureuſe nouvelle y fut publiée. Le pape écrivit à ſaint Cyrille

Cyrille & à Jean d'Antioche des lettres de congratulation; toutes deux de la même datte, du quinziéme des calendes d'Octobre, ſous le quatorziéme conſulat de Theodoſe avec Maxime; c'eſt-à-dire du dix-ſeptiéme de Septembte 433. Or le jour de l'ordination de ſaint Sixte, étoit le vingt-ſixiéme Avril: ainſi les évêques n'étoient venus qu'aprés ce jour, ou le concile avoit duré long-tems. Dans la lettre à ſaint Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais ſuivi l'erreur de Neſtorius, mais ſeulement qu'il a ſuſpendu ſon jugement. AN. 433. *p. 1177. A.*

Il y avoit des Neſtoriens en Eſpagne, qui ne vouloient pas que l'on dît que Dieu eſt né, & ſoûtenoient que c'eſt un pur homme, qui eſt né de la Vierge, & a ſouffert ſur la croix. Deux fideles nommez Vital & Tonantius, ou Conſtantius, aprés les avoir refutez, comme ils pouvoient, en écrivirent à Capréolus évêque de Carthage, le priant de les inſtruire ſur ce ſujet. Capréolus leur répondit par une grande lettre; où il marque d'abord, que cette hereſie a été condamnée en Orient, par le concile d'Epheſe; & ne laiſſe pas enſuite d'expliquer la foi catholique ſur ce myſtere, & la néceſſité de croire l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt. *Edit. Sirm. an. 1630.*

XXIII. Ecrits de Vincent de Lerins.

La même hereſie fut auſſi refutée en Gaule, par Vincent de Lerins, dans ſes avertiſſemens contre les hereſies, écrits vers le même tems. Car il dit vers la fin du ſecond, qu'il y a environ trois ans que le concile d'Epheſe a été celebré. Vincent étoit frere de ſaint Loup de Troïes; & aprés avoir paſſé une partie de ſa vie dans la milice ſeculiere, c'eſt-à-dire, appa- *Edit. Balux. p. 374.*

remment dans les charges publiques, il se retira au monastere de Lerins, où profitant de son loisir, il écrivit pour son usage deux mémoires, qui contiennent d'excellentes regles pour se garantir de toutes les heresies. Il y cache son nom sous celui de Peregrinus, c'est-à-dire, étranger. Il met pour fondement qu'il faut se tenir à l'autorité de la loi divine, & ensuite à la tradition de l'église catholique. L'écriture ne suffit pas, parce qu'on l'explique diversement, & chaque heretique prétend l'avoir pour soi. C'est donc de l'église catholique qu'il faut en apprendre le vrai sens; & dans l'église même, il faut s'en tenir à ce qui a toujours été cru par tout & de tous; car c'est-là ce qui est proprement catholique, c'est-à-dire, universel. Ainsi lorsqu'une partie de l'église se sépare de la communion du reste, il faut préferer tout le corps à ce membre retranché; & si une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'église, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit consulter les docteurs approuvez, qui ont vêcu en divers lieux & en divers temps, dans la communion de l'église, & tenir pour certain, ce que tous ont enseigné clairement, unanimement, & sans varier.

Common. inst. *p. 325.*

Il apporte ensuite l'exemple des Donatistes séparez du reste de l'église & des Ariens, qui avoient séduit ou opprimé presque tous les évêques d'Occident: on opposoit aux Donatistes le plus grand nombre, aux Ariens toute l'antiquité. Il insiste principalement sur cette maxime; qu'il n'est jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion; & quand Dieu permet que les personnages considerables dans l'église enseignent quelque nouveauté; c'est pour éprouver

P. 333. 336.

notre foi. Il en apporte pour exemple Neſtorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'eſtime des évêques & l'amour du peuple; qui en prêchant tous les jours, réfutoit les Juifs, les Gentils, les heretiques: quoiqu'il y eut en lui plus de merveilleux que d'utile, & plus de reputation que d'effet. Il rapporte auſſi l'exemple de Photin & d'Apollinaire; & explique les erreurs de tous les trois, qu'il refute ſommairement; s'attachant particulierement à établir contre Neſtorius l'uni é de perſonne en Jeſus-Chriſt, ſans préjudice de la diſtinction des natures. En Dieu, dit-il, il y a une ſubſtance en trois perſonnes: en Jeſus-Chriſt deux ſubſtances & une perſonne. Il marque que quelques-uns abuſoient du mot de perſonne: le prenant ſuivant la ſignification originaire du mot latin, pour un perſonnage feint comme ceux des theatres. Ainſi quand ils diſoient que Dieu s'étoit fait homme en perſonne, *per perſonam*, ils vouloient dire en apparence, retombant dans l'erreur des Manichéens. *p. 343.* *p. 345.*

Après cette digreſſion, il rapporte encore l'exemple d'Origene & de Tertullien; pour montrer que l'on ne peut jamais s'appuyer ſur l'autorité d'aucun docteur particulier; & il revient à la regle, de s'en tenir ferme à l'antiquité, & d'exclure toute nouveauté, qui eſt le caractere de l'hereſie; puiſque la doctrine chrétienne n'eſt pas une invention humaine, mais un dépôt que Dieu a confié à ſon égliſe. Non, dit-il, qu'il ne ſoit permis, & même utile de faire quelques progrès dans cette doctrine; mais ſeulement pour l'éclaircir & l'affermir ſans la changer; pour écrire ſommairement la tradition, & par un nouveau mot; exprimer la foi ancienne. Il marque enſuite les differentes ma- *p. 350.* *p. 355.* *p. 357.* *p. 359.* *p. 362.* *p. 707.*

niere de combattre les differentes hereſies, anciennes & nouvelles. C'eſt ce que contient le premier avertiſſement de Vincent de Lerins. Le ſecond contenoit l'application des regles précedentes, & la maniere d'employer les autoritez des peres, par l'exemple du concile d'Epheſe; mais ce ſecond memoire fut dérobé à Vincent, avant qu'il l'eut mis au net; & il ſe contenta d'ajouter à la fin du premier une recapitulation de tout l'ouvrage : finiſſant par les autoritez des deux papes ſaint Sixte & ſaint Celeſtin contre Neſtorius.

Gennad.Catal. c. 63.

XXIV
Ecrits de ſaint Proſper.

Quoique Vincent parle ſouvent dans cet ouvrage des Pelagiens, comme d'heretiques condamnez : on ne laiſſe pas de le ſoupçonner, d'être le même Vincent, auteur des objections auſquelles ſaint Proſper a répondu. Ce ſoupçon eſt fondé ſur la conformité du nom & le voiſinage de Caſſien, & des autres prêtres de Marſeille, qui attaquerent vers ce même temps la doctrine de ſaint Auguſtin ſur la grace, comme exceſſive & dangereuſe, par les conſéquences qu'ils en tiroient Ces prétenduës conſequences ſont renfermées en ſeize propoſitions fauſſes & ſcandaleuſes, qui ſe réduiſent à dire : que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes; qu'il en a prédeſtiné le plus grand nombre à la damnation, qu'à ceux-là, le ſalut eſt impoſſible, & que Dieu eſt l'auteur de leurs pechez. Saint Proſper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'egliſe en eſt éloignée. Il dit entr'autre choſe que la prédeſtination de Dieu n'eſt cauſe de la chute de perſonne, & qu'il n'abandonne point celui qui le doit quitter, avant que lui-même l'abandonne; au contraire, il l'empêche

Ad. 12.

ſouvent de le quitter, ou le fait revenir, 'après qu'il l'a quitté.

Saint Proſper répondit encore à quinze articles pro- *Ad. 14.*
poſez par des Gaulois, contre la doctrine de ſaint Auguſtin : qui ſe réduiſent à peu près au même ſens que ceux de Vincent. Sçavoir, que la prédeſtination impoſe aux hommes une neceſſité fatale de pécher : que le libre arbitre n'eſt rien ; que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes ; & que Jeſus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous. Saint Proſper, après avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, & *Ad. 3.*
les qualifie chacune en particulier. Il dit encore en cet ouvrage que ceux qui tombent ne ſont pas abandonnez de Dieu, afin qu'ils l'abandonnent ; mais ils l'ont laiſſez, & ont été laiſſez, & ſont changez de bien en mal, par leur propre volonté Et enſuite : Si Dieu *Ad. 12.*
fait tomber celui qui court bien, il rend donc le mal pour le bien, & punit injuſtement ce qu'il fait faire. Que peut-on penſer de plus inſenſé ? Et encore : Quoique la toute-puiſſance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber la force de ſe ſoûtenir : toutefois ſa grace ne les a point quittez, avant qu'ils l'euſſent quitté. Et encore : Celui qui dit que l'obéïſſance eſt ôtée à quelques juſtes, a mauvaiſe opinion *Sent. 7.*
de la bonté & de la juſtice de Dieu. Il ſoutient que *Sent. 12.*
l'on peut dire que tous hommes ne ſont pas ap- *Ad. 4.*
pellez à la grace : puiſqu'il y a des peuples à qui l'é- *Ad. 8.*
vangile n'a pas encore été prêché, & des enfans qui meurent ſans baptême. Dieu toutefois prend ſoin de tous les hommes, & il n'y en a aucun qu'il n'avertiſſe, ſoit par la prédication de l'évangile, ſoit par le témoi-

gnage de la foi, ſoit par la nature même, mais il faut attribuer aux hommes leur infidelité, & attribuer leur
Ad 9. foi au don de Dieu. Quoique J. C. ſoit mort pour tous; ſa mort toutefois ne profite qu'à ceux à qui elle eſt appliquée en particulier. Camille & Theodore prêtres, envoïerent de Genes à ſaint Proſper neuf paſſages extraits du livre de ſaint Auguſtin, de la prédeſtination & de celui de la perſeverance, qui leur faiſoient de la peine; & il leur fit voir par ſes réponſes, qu'il n'y avoit rien dans ces livres que de très-catholique.

Mais le principal ouvrage de ſaint Proſper, pour la défenſe de ſaint Auguſtin, eſt le livre contre le collateur, c'eſt-à-dire, contre Caſſien Auteur des collations ou conferences. Il l'écrivit vers l'an 432. puiſqu'il dit qu'il y a plus de vingt ans que l'égliſe combat les Pelagiens, ſous la conduite de ſaint Auguſtin: ce que l'on peut rapporter à ces premiers ouvrages, adreſſez à Marcelin en 412. Saint Proſper examine en celui-ci douze propoſitions de Caſſien, tirées de la treiziéme conference, où il fait parler l'abbé Cheremon. La premiere propoſition eſt catholique; établiſſant que Dieu eſt le commencement, non ſeulement de toute bonne œuvre; mais encore de toute bonne penſée; dans les autres propoſitions, Caſſien favoriſe les Pelagiens; prétendant que pluſieurs viennent à la grace ſans grace; que l'homme peut quelquefois de lui-même ſe porter à la vertu; que l'une & l'autre opinion eſt autoriſée par l'écriture: que le libre arbitre contribuë autant au ſalut que la grace: qu'Adam par ſon peché n'a pas perdu la ſcience du bien: que tous les merites des ſaints, ne doivent pas être rapportées à

n. 2.

Sup. liv. XXIII. n. 3.

Sup. l. XX. n. 3 XXIV. n. 56.

Dieu, en ſorte que l'on n'attribuë à la nature que le mal; que toute ame a naturellement des ſemences de vertu; enfin que Dieu procure entierement le ſalut des uns, & ne fait qu'aider les autres. En tout cela, ſaint Proſper montre que Caſſien favoriſe les Pelagiens, & ſe contredit lui-même. Il finit cet ouvrage en ſouhaitant que le pape ſaint Sixte chaſſe les Pelagiens cachez, comme ſes prédeceſſeurs ont chaſſé ceux qui l'étoient à découvert; déclarant qu'il veut les tolerer charitablement, tant qu'ils ne ſont point ſéparez de l'égliſe. Caſſien y eſt toujours demeuré; & cette cenſure, quoique très-juſte, n'a pas empêché que ſes conferences & ſes autres livres, n'aïent toujours été entre les mains des moines & des autres perſonnes de pieté; à cauſe de la ſaine doctrine, & de la haute ſpiritualité contenuës dans tout le reſte.

XXV. Ecrits de Mercator.

Marius Mercator écrivit auſſi vers ce temps-là ſon livre d'Annotations. Aïant reçu les livres de Julien contre ſaint Auguſtin, & les réponſes de ſaint Auguſtin, il fit des remarques ſur pluſieurs endroits des écrits de Julien, pour relever ſes erreurs, & les recueillir enſuite, à la priere d'un prêtre nommé Pientius. Il mit à la tête un petit avertiſſement au lecteur, où il explique ſommairement l'état de la queſtion, & l'hiſtoire de cette hereſie, dont il fait auteurs Theodore de Mopſueſte & Rufin le Syrien. Il parle de ſaint Auguſtin, comme mort: ce qui fait juger qu'il n'a donné cet ouvrage, que vers l'an 432. après le concile d'Epheſe, où il pouvoit avoir reçu par le diacre Baſſula les derniers écrits de ſaint Auguſtin. En cet ouvrage, Mercator met d'abord ſur chaque

Sup. l. XXIII. *n.* 1.

article les paroles de Julien, puis la réponſe de ſaint Auguſtin ; puis ce qu'il y ajoûte lui-même pour l'appuïer.

Ed. Gar. part. 2. p. 249.

Mercator écrivit auſſi contre quelques ouvrages de Theodore de Mopſueſte, qu'il regardoit comme l'auteur des deux hereſies de Neſtorius & de Pelage. Il refuta le ſymbole de Theodore, le même qui fut condamné au concile d'Epheſe, à la pourſuite du prêtre Charifius : il traduiſit des extraits d'un ouvrage de Theodore contre ſaint Auguſtin, & la doctrine du peché originel ; & d'un ouvrage touchant le myſtere de l'incarnation. A ces extraits traduits en latin, Mercator ajouta ſes notes pour les refuter.

Sup. l. XXV. n. 56.

XXVI. Schiſmatiques en Orient.

La réunion de Jean d'Antioche avec ſaint Cyrille trouva de part & d'autre des contradicteurs. Pluſieurs de ceux qui avoient ſoutenu Neſtorius au concile d'Epheſe, trouverent mauvais que Jean l'eut abandonné ; & les deux plus fameux de ceux-là furent Theodoret & Alexandre d'Hieraple, ſon métropolitain. Theodoret convenoit de la doctrine, & reconnoiſſoit ſaint Cyrille pour catholique, après l'explication qu'il avoit donnée dans les lettres à Acace de Berée & à Jean d'Antioche, où il confeſſoit nettement les deux natures en JESUS-CHRIST, rejettoit toute confuſion, & anathematiſoit l'hereſie d'Apollinaire. Il s'eſt retracté diſoit Theodoret, & a détruit ſes douze articles. Mais il ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner la perſonne de Neſtorius, qu'il croïoit injuſtement condamné, ſans que ſa doctrine eût été bien entenduë, il en écrivit ainſi à Neſtorius même. Alexandre d'Hieraple, rejettoit également

Synod. Baluz. 6. 88. 95. 110.

c. 120.

lement toutes les parties de l'accord. Il ne vouloit ni condamner Neſtorius, dont il tenoit la doctrine ſaine & conforme aux écritures, ni communiquer avec ſaint Cyrille, qu'il tenoit toujours pour heretique : il ſe ſépara même de la communion de Jean d'Antioche, & de tous ceux qui embraſſerent la paix. Soyez ſûr, dit-il à André de Samoſate, que je n'ai point de part avec eux : ſoit qu'on me propoſe l'exil, la mort, le précipice, le feu, ou les bêtes. Dieu me donnera la force de tout ſouffrir, plûtôt que de communiquer avec eux. Et à Theodoret: Je ne conſentirai point à ces propoſitions, que Paul à offertes, & que l'Egyptien a reçûës; quand on me condamneroit à mille morts, & quand le monde entier y conſentiroit. Il inſiſte principalement ſur le nom de mere de Dieu, qu'il ne veut admettre qu'en y ajoûtant celui de mere de Chriſt, comme Neſtorius.

AN. 433.

c. 96.
c. 100. 104.
c. 93.
c. 94.

Il étoit convenu avec Theodoret & avec André de Samoſate de ſe trouver à Zeugma, pour déliberer ſur cette affaire, & ils l'exhortoient tous deux à la paix : mais Alexandre répondit à Theodoret, qu'il étoit inutile de s'aſſembler, s'ils n'étoient point choquez de la conduite de Jean d'Antioche, qui avoit trahi la foi & condamné Neſtorius, le connoiſſant orthodoxe. Il répondit à André : il eſt inutile déſormais que je vous écrive, ou que vous m'écriviez ſur cette affaire. Je n'attens à quitter mon égliſe, que par la violence ſeculiere, pour ne paroître pas abandonner le troupeau de Jeſus-Chriſt. Et dans une autre lettre : Je ne communique plus, ni avec vous ni avec Cyrille : vous avez fait ce qui eſt en vous :

c. 97. 98. 99.
c. 161. 163.
c. 100.
c. 102.
c. 104.

Vous avez cherché la brebis égarée; elle ne veut pas être trouvée. Tenez-vous désormais en repos. Nous nous verrons les uns les autres devant le tribunal redoutable. André voyant Alexandre ainsi irrité contre
c. 106. lui, écrivit aux économes de l'église d'Hieraple: déclarant, qu'il veut demeurer dans la communion non seulement de Jean d'Antioche, mais de tous les évêques catholiques: de Sixte, de Cyrille, de Maximien, de Rabbula d'Edesse, d'Acace de Melitine,
c. 105. 109. & de tous les autres. Jean de Germanicie embrassa aussi la paix; & Jean d'Ancioche donna à Theodoret un pouvoir par écrit, mais secret, d'employer tous les moyens qu'il jugeroit à propos, pour ramener les opiniâtres.

c. 122. Maximien d'Anazarbe, & les évêques de la seconde
111. 112. Cilicie ses suffragans, demeuroient attachez à Nestorius. Ils tinrent donc un concile à Anazarbe, où Ma-
c. 113. ximien présida; ils y confirmerent la prétenduë déposition de saint Cyrille faite à Ephese: & déclarerent excommuniez tous ceux qui l'avoient reçu à leur communion, jusqu'à ce qu'ils eussent condamné ses douze articles: quand nous devrions, disent-ils, combattre jusqu'au fer & au feu, & être exposez aux bêtes. Hellade de Tarse Métropolitain de la premiere Cilicie, adhera à ce concile.

c. 114. Eutherius de Thiane, métropolitain de la seconde Cappadoce, & Hellade de Tarse, s'aviserent d'im-
c. 116. plorer le secours des évêques d'Occident, & inviterent Alexandre & Theodoret à se joindre à eux dans
c. 117. ce dessein. Pour cet effet ils dresserent une grande lettre au pape saint Sixte, où ils reprennent toute l'histoire du concile d'Ephese, des prétenduës erreurs

de saint Cyrille, & de la reconciliation de Jean d'Antioche. Nous nous prosternons à vos pieds, ajoûtent-ils, pour vous supplier de nous tendre la main, d'ordonner qu'on fasse une enquête de tout ceci, & d'y apporter le remede : rappeller les pasteurs chassez injustement, & rassembler les ouailles dispersées, qui sont en danger de leur salut : ne voulant pas recevoir de la main des heretiques, le baptême, ou la communion mystique, qu'on ne leur permet pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous qui sommes de differentes provinces, c'est-à-dire ; de l'Euphratesienne, de l'une & de l'autre Cilicie, de la seconde Cappadoce, de Bithinie, de Thessalie & de Mesie : nous serions allez il y a long-tems vous en porter nos plaintes, avec des torrens de larmes, si nous n'étions retenus par la crainte des loups, qui menacent nos troupeaux. Nous envoyons à notre place des clercs & des moines, pour exciter la ferveur de votre zele, à venir promptement à notre secours. Cette lettre fut envoyée, mais il est aisé de juger, qu'elle ne pouvoit avoir d'effet à Rome, où l'on avoit si solemnellement approuvé la doctrine de S. Cyrille, les actes du concile d'Ephese, & la reconciliation de Jean d'Antioche. Toutefois cette lettre n'est pas inutile, pour montrer que jusqu'aux extrêmitez de l'Orient, les évêques étoient persuadez qu'ils étoient tous en droit de s'adresser au pape, pour se plaindre des vexations de leurs superieurs, & des désordres de l'église.

AN. 1434.

c. 119.

XXVII. Mort de Maximien. Proclus évêque de C. P.

Cependant Maximien évêque de C. P. mourut subitement le douziéme d'Avril 434. sous le consulat d'Aspar & d'Areobinde, après avoir gouverné pai-

AN. 434.

Socr. VII. c. 40 Col. Lup. al. Synod. Baluz. c. 150.

siblement cette égliſe pendant deux ans & cinq mois. Le jour de ſa mort étoit le Jeudi-Saint. Les Neſtoriens qui étoient en grand nombre à C. P. s'aſſemblerent en pluſieurs endroits de la ville: demandant avec de grands cris; que Neſtorius fût rappellé, & menaçant de mettre la ville en peril & de brûler l'égliſe. L'empereur Theodoſe craignant qu'il n'y eût du trouble, fit ſur le champ élire & introniſer Proclus, avant que Maximien fût enterré, & Proclus fit ſes funerailles. Il avoit été lecteur dès ſa premiere jeuneſſe, & avoit étudié ſous les maîtres de rhetorique. Etant en âge d'homme, il s'attacha à l'évêque Atticus, & écrivoit ſous lui: comme il faiſoit du progrès, Atticus l'ordonna diacre: enſuite il fut prêtre, & Siſinnius l'ordonna évêque de Cyzique, comme il a été dit: Le peuple ne l'ayant point voulu recevoir, il demeura à C. P. faiſant les fonctions de prêtre: toutefois ſon ordination pour C. P. fut regardée comme une tranſlation; mais on rapporta des lettres du pape ſaint Celeſtin à ſaint Cyrille, à Jean d'Antioche & à Rufus de Theſſalonique, qui levoient la difficulté, & montroient que rien n'empêchoit une telle tranſlation. Ces lettres devoient avoir été données deux ans auparavant, lorſqu'il fut queſtion d'élire un évêque de C. P. à la place de Neſtorius. A l'occaſion de cette tranſlation, Socrate rapporte quatorze exemples d'évêques transferez pour l'utilité de l'égliſe.

Socr. c. 41.

Sup. l. XXIV. n. 44.

Socr. VII. c. 36.

Les évêques qui avoient élu Proclus, écrivirent une lettre ſynodique, que l'on envoïa en Orient, pour la faire ſigner à tous les évêques, ſous peine d'être dépoſez, comme ſchiſmatiques. Pour lui, il

Lup. c. 150.

imita toutes les bonnes qualitez d'Atticus, dont il avoit été disciple; & poussa encore plus loin la douceur & la patience, même envers les heretiques: croyant cette voye plus propre à les ramener, que celle de la rigueur. De son tems, sainte Melanie la jeune vint à C. P. à la priere de son oncle Volusien, qui étant préfet de Rome, y avoit été envoyé en ambassade. C'est le même Volusien ami du tribun Marcellin, à qui S. Augustin avoit autrefois écrit. Il étoit demeuré païen; mais alors il se convertit, par les exhortations de sa niéce, & les instructions de l'évêque Proclus; & étant tombé malade, il fut baptisé; & mourut peu de temps aprés. Cette même année 434. premiere de Proclus, le quinziéme de Decembre, l'empereur Theodose ordonna, que les biens des clercs & des moines, qui mouroient sans heritiers, appartiendroient à l'église ou au monastere.

AN. 434.

Vita S. Mel. ap. Sur. 31. Janu.

Phot. cod. 33.

Sup. XXII. n. 51. XXIV. n. 23.

L. 1. c. Theod. de bon. cleric. lib. 5.

XXVIII. Poursuites contre les schismatiques.

Jean d'Antioche reçut l'avis de l'ordination de Proclus, par une lettre de Taurus préfet du prétoire; & en témoigna bien de la joïe, par la connoissance particuliere qu'il avoit du mérite de Proclus. Mais, ajoûte-t-il dans sa réponse; comme vous avez fait cette bonne œuvre, je vous prie de penser aussi à la paix de ces quartiers: car il y a quelque peu d'indociles, qui tiennent à injure la paix que Dieu nous à donnée par le ministere de l'empereur; & qui abusent de votre douceur & de la nôtre. Jean d'Antioche n'en demeura pas là. Il envoya à C. P. un nommé Verius, qui sollicita & obtint un ordre de l'empereur, pour obliger tous les évêques d'Orient de communiquer avec lui, ou de quitter leurs églises. Cet ordre fut adressé au questeur Domitien, qui

Lup. c. 123.

c. 124.

AN. 434. le fit ſçavoir à Hellade de Tarſe, l'exhortant à y obéïr de bonne grace, & à ſe réünir à Jean, avec tous les évêques de la premiere & de la ſeconde Cilicie: avant qu'il fût obligé de publier ces lettres.

c. 125.

Il y eut auſſi un ordre de l'empereur, portant défenſes aux évêques Orientaux d'aller à la cour, ni de ſortir de leurs égliſes. Jean d'Antioche l'envoya à Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le notifiât à ſes ſuffragans. Mais Alexandre, qui ne communiquoit plus avec Jean, fit recevoir la lettre par ſon ſecretaire, & adreſſa la réponſe à l'officier de l'empereur qui lui avoit apporté la lettre de Jean. Au reſte il promit d'obéïr, c'eſt-à-dire, de ne point aller à la cour, & de demeurer chez lui. Cependant lui & les ſix évêques de ſa province écrivirent aux évêques de Syrie, de la premiere & de la ſeconde Cilicie, & de la ſeconde Cappadoce, pour les animer contre Jean d'Antioche; ſe plaignant que l'égliſe eſt troublée par des ordinations illicites, le ſacerdoce rendu venal & proſtitué à des gens d'une vie infâme. Alexandre marque dans ſa ſouſcription, qu'il y a plus d'un an qu'il ne communique plus avec Jean d'Antioche: ce qui convient à l'an 434. Melece de Mopſueſte, & trois autres de la ſeconde Cilicie, déclarerent qu'ils demeuroient fermes contre Jean d'Antioche: les évêques des autres provinces ne répondirent rien de déciſif. Les ordinations illicites, dont ſe plaignent ces ſchiſmatiques, ſont deux; particulierement celle d'Athanaſe, prêtre & économe de Dolichium, ordonné évêque de la même égliſe à la place d'Abib, & de Marinien, ordonné évêque de Barbaliſſe à la place d'Acilin. Il y avoit des repro-

c. 126.

c. 127.

c. 129.

c. 130.

c. 131.

c. 132.

c. 133. 135. 165.

ches contre les mœurs de ces deux nouveaux évêques Athanase & Marinien, & d'ailleurs on se plaignoit, que ces ordinations étoient faites sans le métropolitain & les évêques de la province. Mais s'agissant de chasser les schismatiques, on n'avoit garde de demander leur consentement. Alexandre d'Hieraple & ses suffragans, tenterent de mettre dans leurs interêts les princesses; c'est-à-dire, sainte Pulcherie, & ses sœurs. Ils leur envoyerent donc des clercs & des moines, chargé d'une lettre, où ils se plaignent de la persecution de Jean d'Antioche; qu'il a ordonné dans leur province deux évêques d'une vie scandaleuse: qu'il en a ordonné un de nouveau dans l'église du martyr saint Serge, qui est du dioceſe d'Hieraple. Ils supplient les princesses de representer à l'empereur tous ces desordres, & les faire reparer par son autorité; mais on ne voit pas que cette lettre ait eu d'effet. Alexandre se plaint encore d'ailleurs de cette église de saint Serge, qu'on lui avoit enlevée: où il dit avoir employé près de trois cens livres d'or, & enderté son église. C'est qu'il l'avoit rebâtie magnifiquement.

AN. 434.

c. 135.

165

Proclus de son côté voulut faire chasser de Marcianople Dorothée, métropolitain de Mesie, & écrivit contre lui au clergé & au peuple de cette église; mais ils étoient trop attachez à leur évêque, & le soutinrent fortement. Dorothée écrivant ces nouvelles à Alexandre d'Hieraple, l'invitoit de venir à Constantinople pour parler à l'empereur; & ce fut peut-être la cause de l'ordre, qui défendit aux Orientaux de venir à la cour.

c. 137.

Il y avoit au contraire des catholiques, qui blâ-

XXIX. Justification de S. Cyrille. *Conc. Epheſ d. 3. c. 37.*

moient S. Cyrille, & prétendoient qu'il s'étoit trop relâché dans l'accommodement avec les Orientaux. Ils reprenoient leur expoſition, & diſoient. Pourquoi Cyrille a-t-il ſouffert & même approuvé qu'ils nommaſſent deux natures ? Les Neſtoriens diſent qu'il eſt de leur ſentiment, & impoſent à ceux qui ne ſçavent pas exactement la verité. Il falloit que ces mauvais bruits fuſſent répandus à Conſtantinople, puiſque ſaint Cyrille les marque dans une lettre au prêtre Euloge, qui y reſidoit de ſa part, & qui eſt une inſtruction de la maniere d'y répondre, & une explication préciſe de la doctrine catholique ſur ce point. *Ibid. c. 38.* Il écrivit auſſi à Donat évêque de Nicopolis en Epire, pour prévenir ces ſortes de calomnies, qu'il eût retracté ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius ; & lui raconte tout ce qui s'étoit paſſé dans cet accord, & la négociation de Paul d'Emeſe.

Il en rendit compte à Acace, évêque de Melitine en Armenie, ſon ancien ami ; & après lui avoir rapporté le fait, il ajoûte : Les partiſans de Neſtorius déſeſperez de ſe voir abandonnez, reſſemblent à des gens qui ſe noyent, & ſe prennent à ce qu'ils peuvent. Ils déchirent malicieuſement ceux qui ne ſont pas dans leurs ſentimens. Ils diſent que les Orientaux n'ont point renoncé aux erreurs de Neſtorius, & m'accuſent moi-même de penſer le contraire de ce que j'ai écrit, & d'avoir reçu un nouveau ſymbole, comme au mépris de l'ancien. Mais quoi ? ſi Neſtorius avoit lui-même condamné ſes erreurs, & donné par écrit une confeſſion de foi catholique, diroit-on qu'il auroit fait un nouveau ſymbole ? Il explique enſuite combien l'expoſition de foi, qu'il avoit reçûë des

c. 35.

p. 1115. D.

Orientaux

Orientaux eſt differente de la doctrine de Neſtorius.

Le même Acace aïant demandé à ſaint Cyrille l'explication myſterieuſe du bouc émiſſaire, dont il eſt parlé dans le Levitique; ſaint Cyrille lui écrivit une grande lettre, où il dit, que c'eſt une figure de Jeſus-Chriſt: auſſi-bien que l'autre bouc, qui étoit immolé en même temps. Que ce dernier repreſente l'humanité, ſelon laquelle il a ſouffert pour nous; & l'autre ſignifie la divinité, ſelon laquelle il a été libre & exemt de la mort. Il explique de même les deux oiſeaux, que le lépreux devoit offrir pour ſa purification; à cette occaſion, il s'étend ſur le myſtere de l'Incarnation, & explique au long l'unité de perſonnes en deux natures. Saint Cyrille écrivit auſſi pour ſa juſtification à Succeſſus, évêque de Dioceſarée en Iſaurie, qui l'avoit conſulté, s'il falloit dire, qu'il y a deux natures en Jeſus-Chriſt. D'abord il établit contre Neſtorius, que Jeſus-Chriſt eſt un, & devant & après l'Incarnation: puis il ajoute, que cette union vient du concours des deux natures: qu'après l'union nous ne les diviſons plus; mais que nous diſons comme les peres, une nature de Dieu Verbe incarnée: ce qu'il explique auſſitôt, en diſant, qu'il y a deux natures unies; mais que Jeſus-Chriſt eſt un. Et il apporte l'exemple de la nature humaine, où chaque homme eſt un, quoique compoſé d'ame & de corps, qui ſont de nature ſi differente. Il répond enſuite à une autre queſtion; comment le corps de Jeſus-Chriſt eſt divin après la réſurrection; non qu'il ait changé de nature; mais parce qu'il eſt délivré des infirmitez humaines.

Levit. xvi. c. Cyr. epiſt. p. 121. Conc. Eph. 3. p. c. 36.

Epiſt. p. 127.

Lev. xiv. 4. &c.

Ep. Cyr. p. 1353

p. 137. Ex

Ep. p. 141. Succeſſus lui aïant envoié quelques objections ſur cette explication, il y répondit par une ſeconde lettre encore plus ample, pour montrer qu'en diſant une nature, il n'admet aucune confuſion, ni aucun mélange; parce que la divinité eſt immuable, & que l'humanité demeure entiere en Jeſus-Chriſt; puiſque ce n'eſt pas ſimplement une nature, mais une nature incarnée. Il marque dans l'écriture trois ſortes d'expreſſions en parlant de Jeſus-Chriſt; les unes qui conviennent à la divinité ſeule, les autres à l'humanité ſeule, les autres à toutes les deux enſemble. Ces deux lettres tendent comme les précedentes, à juſtifier ſaint Cyrille, au ſujet de la réunion avec les Orientaux.

p. 149. B.

Conc. Eph. 3. p. c. 40. Il écrivit une lettre à peu près ſemblable à Valerien évêque d'Icone, pour expliquer la foi catholique ſur l'Incarnation; & il ajoute à la fin: J'apprens que quelques impertinens publient que l'erreur de Neſtorius a prévalu chez les évêques d'Orient, c'eſt pourquoi j'ai cru neceſſaire de vous inſtruire ſur ce point. Il rapporte enſuite, comme Jean d'Antioche & les autres ſe ſont expliquez nettement, & ajoute: Si donc on les accuſe d'être dans d'autres ſentimens; ne le croïez pas: renvoïez ceux qui le diront, comme des trompeurs; & ſi l'on montre des lettres en leur nom, tenez-les pour ſuppoſées. Il écrivit de même à Maxime diacre d'Antioche, qui faiſoit difficulté de communiquer avec l'évêque Jean, parce qu'il avoit reçu à ſa communion des Neſtoriens, que Maxime ne croïoit pas bien convertis. Saint Cyrille lui conſeille de ſe contenter de leur abjuration exterieure, ſans vouloir trop penetrer dans leurs conſciences.

Epiſt. ad Max. to. 5. p. 192.

Saint Iſidore de Peluſe avoit blâmé ſaint Cyrille, comme entretenant la diviſion. Les exemples de l'écriture m'épouvantent, diſoit-il, & m'obligent de vous écrire ce qui eſt neceſſaire. Si je ſuis votre pere, comme vous dites, je crains l'exemple d'Heli : ſi je ſuis votre fils, comme il eſt plus veritable, puiſque vous repreſentez ſaint Marc, je crains l'exemple de Jonathas, qui n'empêcha pas ſon pere de conſulter la Pythoniſſe. Afin donc que nous ne ſoïons pas condamnez tous deux, finiſſez cette contention : ne tournez pas contre l'égliſe la vengeance d'une injure particuliere, & ne faites pas une diviſion éternelle, ſous prétexte de religion. Mais quand il eut appris ce que ſaint Cyrille avoit écrit pour contenter les Orientaux, il craignit qu'il ne ſe fût trop relâché, & lui écrivit en ces termes : Vous devez demeurer toujours invariable, ſans trahir par crainte l'interêt du ciel, ni paroître contraire à vous-même : car ſi vous comparez ce que vous venez d'écrire, avec vos écrits précedens, vous verrez que l'on peut vous accuſer de flaterie, de legereté, ou de varieté ; & de ne pas imiter ces illuſtres champions, qui ont mieux aimé paſſer toute leur vie dans un rude exil, que de prêter ſeulement l'oreille à une opinion erronée.

XXX.
Lettres de ſaint Iſidore de Peluſe.
Lib. 1. *epiſt.* 370.

Lib. 1. *ep.* 314.

On voit par la premiere de ces deux lettres, que ſaint Iſidore étoit alors fort âgé, puiſque ſaint Cyrille évêque d'un grand ſiege, le traitoit de pere. On voit dans l'une & dans l'autre la liberté avec laquelle il écrivoit, & qui reluit dans toutes ſes lettres. Il y en a grand nombre de dogmatiques : ſoit pour expliquer des paſſages difficiles de l'écriture ſainte, ſoit pour éta-

blir les dogmes de la religion. Il y en a de discipline, pour instruire les ecclesiastiques & les évêques mêmes, & en particulier pour les moines. Enfin il y en a de morale, pour l'instruction des laïques, de tous états & de toutes conditions.

Lib. III. ep. 195. Etant consulté sur l'effet du baptême des enfans, il répond: que c'est en avoir une idée trop basse, de croire qu'il ne sert qu'à purifier leur ame de la tache contractée par le peché d'Adam. Il l'orne de plus, de quantité de graces surnaturelles par la regeneration, la sanctification & l'adoption: l'homme devient un même corps avec Jesus-Christ, & est uni à sa chair, par la participation des saints mysteres. C'est qu'on ne donnoit point le baptême sans l'eucharistie, même *Lib. II. ep. 52.* aux enfans; & l'on tenoit l'un & l'autre necessaire pour le salut, comme il dit dans une autre lettre.

XXXIX. Autres poursuites contre les schismatiques.

Le premier ordre de l'empereur contre les Orientaux schismatiques n'aïant pas eu grand effet, il y en eut un *Coll. Lup. c. 142.* second contre quatre évêques en particulier; Hellade de Tarse, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hieraple, & Theodoret; portant qu'ils communiquassent avec Jean d'Antioche, ou qu'ils quittassent leurs *c. 143.* églises. Cet ordre fut adressé par le comte Titus vicaire d'Orient, à Denis maître de la milice, qui le si- *c. 144.* gnifia à chacun des quatre évêques. Hellade eut aussi avis de Constantinople par ses correspondans, que Proclus étoit en grand crédit; & qu'il devoit envoïer à Jean d'Antioche sa lettre synodique, avec des lettres de l'empereur; afin que ceux qui ne les recevroient point, fussent chassez de leurs églises. Hellade fit part de ces nouvelles à Melece de Mopsueste, lui deman-

dant ce qu'il falloit faire. Melece répondit ; qu'il ne pouvoit reconnoître pour évêque, ni Proclus, ni Jean d'Antioche ; & que quand tout le monde ſuivroit la vanité du ſiecle preſent, il étoit réſolu de garder ſa conſcience pure. Il dit ailleurs : Depuis l'union de Jean avec Cyrille, je n'ai reçu qu'une fois de ſes lettres par un magiſtrien ; mais je les jettai au viſage du porteur ; en ſorte qu'il n'oſa pas même demander réponſe. Auſſi ce Melece fut un de ceux qui perſevererent dans le ſchiſme juſqu'à la fin. c. 145. c. 155.

Le comte Titus écrivit à Theodoret, & en même temps aux moines, & en particulier aux trois plus illuſtres d'entr'eux, ſaint Jacques de Niſibe le jeune, ſaint Simeon ſtilite & ſaint Baradat. La lettre à Theodoret portoit ; que s'il ne conſenroit à la paix, il ſeroit chaſſé, & un autre ordonné à ſa place. Il ne fit que rire de cette menace ; mais il fut fort touché des inſtances que les ſaints moines lui firent pour la paix, & de leurs reproches. D'abord il en fut irrité, & prêt de dépit à quitter la ville & la province, & à ſe retirer en quelque ſolitude, pour rentrer dans la vie monaſtique ; mais ces ſaints moines lui promirent de l'accompagner, pour conferer tous enſemble avec Jean d'Antioche en un lieu nommé Gindare, à my-chemin de Cyr & d'Antioche : car Theodoret ne vouloit pas aller à Antioche, de peur de communiquer trop ouvertement avec Jean. Il fit part de tout ceci à Alexandre d'Hieraple, qui lui répondit : J'apprens que l'hereſie de ceux qui font Dieu paſſible prévaut à Conſtantinople & à Antioche, où on la prêche ouvertement. Il nomme ainſi la doctrine catholique. Je ſuis c. 146.

affligé, continuë-t'il, de l'empreſſement des ſaints moines contre nous; mais quand ils reſſuſciteroient tout ce qu'il y a de mort depuis le commencement du monde, je les prie de ſe tenir en repos, & de prier pour nous: s'ils nous condamnent, que Dieu leur pardonne, ils ne ſont pas de plus grande autorité que les
Gal. 1. 8. apôtres, ou les anges du ciel, que Jeſus-Chriſt anathematiſe par la bouche de ſaint Paul, s'ils prêchent au de-là de ſon évangile: ſi vous leur envoïez quelqu'un, aſſurez-les que quand même Jean me donneroit tout le roïaume des cieux, je ne communiquerai pas avec lui, juſqu'à ce que l'on ait corrigé ce qui a cauſé ce naufrage univerſel de la foi. Dieu ſoit loué: ils ont pour eux les conciles, les ſieges, les roïaumes, les juges; & nous avons Dieu & la pureté de ſa foi.

c. 148. Theodoret lui répondit: Je vous prie ne ſongez pas ſeulement à la foi, mais encore à la paix des égliſes, qui ſont en verité trop ébranlées; & nous devenons
c. 151 la fable du peuple. Et ailleurs: A ce que je vois, notre opiniâtreté ne produira rien de bon: les égliſes ſeront troublées, & nos troupeaux expoſez aux loups. Il eſt à craindre que Dieu ne nous puniſſe de cette rigueur exceſſive; & de ce que nous regardons plus notre interêt, que celui des peuples. Balancez le gain & la perte, & choiſiſſez le moindre mal. Alexandre
c. 152. repliqua: Il eſt inutile de tant redire les mêmes choſes; reliſez mes lettres, ſans m'importuner davantage. Vive Dieu, en comparant les avantages, je préfere le deſir de Dieu & du roïaume des cieux, à l'honneur & à la gloire du ſiecle; & en comparant les pertes,

j'aime mieux ſouffrir ici l'exil, la mort & les railleries des hommes, que le ſupplice éternel. Ne vous étonnez pas, ſi nous écrivons differemment. Vous croïez Cyrille catholique; & moi je le crois heretique. Quand on chaſſoit de notre temps les bienheureux évêques Melece, Euſebe, Barſes & les autres, Dieu prenoit ſoin de leurs égliſes, & il ne leur en a pas demandé compte. Faites ce que vous jugerez utile à la vôtre. Il dit encore, écrivant à Melece de Mopſueſte : Dieu ſe contenta d'un ſeul homme au temps du déluge, & de trois à Babilone dans la fournaiſe.

Sup. liv. XVI. *n.* 26. 33. XVII. *n.* 17.

c. 156.

XXXII
Réunion de Theodoret & des Ciliciens.

Theodoret aïant conferé avec Jean d'Antioche, convint qu'on ne parleroit point de la dépoſition de Neſtorius, mais ſeulement de la foi, dont ils étoient d'accord, & rentra ainſi dans ſa communion. Maximin d'Anazarbe, & les autres évêques de la ſeconde Cilicie, accepterent ces conditions; & écrivirent en corps à Jean d'Antioche, pour rentrer en ſa communion: à la réſerve de Melece de Mopſueſte, qui demeura dans le ſchiſme, diſant: Que m'importe d'être en grande ou petite compagnie. Theodoret fit encore entrer dans cette paix Hellade de Tarſe, & les autres évêques de la premiere Cilicie. Ceux d'Iſaurie ſe rendirent auſſi. Melece étant demeuré ſeul opiniâtre de toute la Cilicie, Jean d'Antioche le dépoſa, ordonna à ſa place évêque de Mopſueſte Chomaſius ou Thomas; & obtint un ordre de l'empereur, pour envoïer Melece en exil à Melitine en Armenie.

c. 160. 162. 163.

c. 157. 159.

c. 158.
c. 160. 161.
c. 166 168. 171.
c. 173. 174. 175.
c. 176. 177.

c. 179.

Theodoret fit alors ſes derniers efforts pour gagner Alexandre d'Hieraple. Il lui écrivit dans les

termes les plus soumis, disant: qu'il se jette à ses pieds,
c. 166. 168. & qu'il embrasse ses genoux. Il écrivit à Mocime œconome de son église. Il écrivit même à Nestorius, pour
c. 170. le prier d'exciter Alexandre à la paix, si toutefois cette
c. 167. lettre de Theodoret est veritable: Alexandre répondit à Theodoret: Je crois que vous n'avez rien omis, pour le salut de ma malheureuse ame; vous avez même fait plus que le bon pasteur de l'évangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenez-vous donc en repos, & cessez désormais de vous fatiguer, & nous aussi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens & les Isaures; mais quand tous ceux qui sont morts depuis le commencement du monde ressusciteroient, & nommeroient pieté l'abomination d'Egypte: je ne les croirois pas plus dignes de foi, que la science que Dieu m'a donnée. Et ensuite: Je ne suis pas insensé, je ne radote pas encore: épargnez, je vous prie, ma vieillesse: car je suis prêt à souffrir mille morts, plûtôt que de consentir à une telle communion. Après cela
c. 172. Alexandre ne vouloit plus, ni parler, ni écrire à aucun
c. 178. de ses amis sur le sujet de cette paix, ni même les voir, ni penser à eux.

Theodoret s'adressa donc à Jean d'Antioche, pour le prier d'avoir patience, & d'empêcher que l'on im-
c. 172. portunât davantage ce vieillard. Vous connoissez sa vertu, dit-il: il ne souhaite que d'être en repos: le temps pourra l'adoucir; & quand il ne changeroit pas, il n'y a rien à craindre. Il ne peut, ni ne veut exciter aucun trouble; mais s'il est chassé, il en arrivera un grand mal; l'église sera divisée à Constantinople & en plusieurs autres villes, où quelques-uns par

par ignorance le croïent défenſeur de la foi la plus pure, & vous vous attirerez de grands reproches.

AN. 435.

XXXIII. Alexandre chaſſé d'Hieraple.

Alexandre demeurant toujours inflexible, le comte Denis & ſon Lieutenant Titus lui écrivirent, pour l'exhorter en amis d'obéir à l'ordre de l'empereur, ſe ſoumettre au concile d'Epheſe & communiquer avec Jean d'Antioche; autrement qu'ils ne pourroient ſe diſpenſer d'en venir à l'exécution, le chaſſer de ſon égliſe, & l'envoïer en exil. Alexandre répondit qu'il étoit prêt de ſouffrir la perſecution: priant ſeulement qu'on le fît ſortir ſans bruit. Titus écrivit à Lybien gouverneur de l'Euphrateſie, de chaſſer Alexandre, s'il perſeveroit; & de mettre en ſa place celui que le concile des évêques auroit ordonné: lui donnant pouvoir de ſe ſervir pour cet effet, des ſoldats qui étoient dans la ville. Si vous avez beſoin, ajoute-t-il, de plus grande force, ou ſi notre preſence y eſt neceſſaire, il ſuffira d'en avertir. Lybien reçut cet ordre avec la lettre de l'empereur, qui y étoit jointe, le quinziéme d'Avril 435.

c. 182.

c. 183.

c. 184.

Alexandre obéit auſſi-tôt, & ſe retira, témoignant peu d'attachement à l'épiſcopat; mais toute la ville d'Hieraple fut dans une étrange conſternation. Ce n'étoit que larmes & cris dans les ruës: ils diſoient qu'ils avoient perdu leur pere & leur paſteur, qui les avoit inſtruits dès l'enfance. Ils relevoient ſa doctrine & la ſainteté de ſa vie. Ils s'emportoient contre les auteurs de ſon exil, & contre l'empereur même: ils fermerent les égliſes, & ne reſpiroient que la ſedition. Enfin ils menaçoient d'attenter ſur leur propre vie, ſi on ne leur rendoit leur évêque.

c. 185.

c. 186.

AN. 435. le gouverneur Lybien arrêta la ſédition, & fit ouvrir les égliſes, & celebrer les offices à l'ordinaire; mais il envoïa au comte d'Orient & à Jean d'Antioche la relation de tout ce qui s'étoit paſſé, & la requête du peuple d'Hieraple, faite par des acclamations dans l'égliſe. Jean d'Antioche leur écrivit, qu'il avoit emploïé tous les moïens poſſibles pour ramener Alexandre: Mais ſon arrogance, ajoute-t-il, & ſon obſtination l'ont rendu inexorable. Encore à preſent, s'il ſe corrige, nous ſommes prêts à le recevoir, & à vous le renvoïer avec joïe; que s'il veut lui-même ſe précipiter, nous avons ſatisfait à Dieu & aux hommes.

c. 188.

XXXIV. Fin de Neſtorius.

Neſtorius étoit demeuré juſques-là dans ſon monaſtere auprès d'Antioche. Enfin il y eut contre lui une loi de l'empereur Theodoſe, qui ordonna que ſes ſectateurs ſeront nommés Simoniens, comme imitateurs de Simon le Magicien, & que ſes livres ſeront ſupprimez & brulez publiquement: avec défenſe à ſes ſectateurs, de faire aucune aſſemblée ſous peine de confiſcation de tous leurs biens. Cette loi fut publiée en latin & en grec, afin que tout le monde en eût connoiſſance; & eſt dattée du troiſiéme des nones d'Août, ſous le quinziéme conſulat de Theodoſe, c'eſt-à-dire, du troiſiéme d'Août 435.

Conc. Eph. p. 3. c. 45. l. ult. C. Th. de har.

Conc. Eph. p. 3. c. 15.

L'année ſuivante 436. il y eut un reſcrit adreſſé à Iſidore preſet du pr toire & conſul: qui lui ordonne d'envoyer Neſtorius en exil à Petra avec confiſcation de tous ſes biens, au profit de l'égliſe de Conſtantinople.

Evag. 1. hiſt. c. 7. Neſtorius fut donc chaſſé de ſon monaſtere, où il avoit demeuré paiſiblement quatre ans entiers,

depuis sa dépoſition. Quoique le reſcrit de ſon banniſſement parle de Petra, qui eſt en Arabie, il eſt certain qu'il fut envoyé dans le déſert d'Oaſis, proche de l'Egypte: ſoit que l'ordre fut changé avant l'exécution, ou qu'on l'eût transferé d'un lieu à un autre. La ville d'Oaſis ou Ibis (car elle avoit ces deux noms) fut pillée quelque-temps après par les Blemmyens, barbares voiſins, qui enleverent pluſieurs captifs, & Neſtorius lui-même; mais enſuite ils les renvoïerent, & ils revinrent à Panapolis: d'où Neſtorius écrivit au gouverneur de Thébaïde, de peur qu'on ne l'accuſât de s'en être fui. Le gouverneur le fit conduire de Panopolis à Elephantine, qui étoit ſur la frontiere: puis il le fit ramener à Panopolis; & de-là encore transferer à un autre lieu du même territoire, & il eut ordre pour l'envoyer à un quatriéme exil. Enfin il mourut accablé de vieilleſſe & d'infirmitez; & on dit que ſa langue fut rongée des vers. AN. 436.

Les ſchiſmatiques comptoient juſqu'à quinze évêques, qui avoient perdu leurs ſieges, pour n'avoir pas voulu ſe réunir à ſaint Cyrille & à Jean d'Antioche; ſçavoir, Alexandre d'Hieraple, métropolitain de l'Euphrateſie, qui fut envoyé en Egypte aux mines de Famothis. Dans la même province, Abid de Dolichium chaſſé; Acilin de Barbaliſſe, auſſi chaſſé; & enſuite rétabli, en communiquant à Jean d'Antioche, ſans toutefois approuver la dépoſition de Neſtorius. Eutherius de Tyane, métropolitain de la ſeconde Cappadoce, relegué à Scythopolis; d'où il fut encore chaſſé, & mourut à Tyr; Zenobe de Zephyrium dans la premiere Cilicie, qui quit- *Coll. Lup. c. 190.*

AN. 436.

ta ſon égliſe de lui-même, & fut enſuite relegué à Tiberiade, d'où il fut encore chaſſé : Melece de Mopſueſte dans la ſeconde Cilicie, relegué à Melitine en Armenie, où il mourut. Ils prétendoient qu'Acace évêque catholique de Melitine, l'avoit fait beaucoup ſouffrir. Anaſtaſe de Tenedos & Pauſien d'Hypate, quitterent d'eux-mêmes leurs égliſes. Theoſebe de Chios, ou plûtôt Ceos en Bithynie, mourut dans ſon égliſe ſans en être chaſſé : quoiqu'il n'eût ni conſenti à la dépoſition de Neſtorius, ni communiqué avec ſaint Cyrille ; mais apparemment il étoit dépoſé. Voilà pour l'Aſie. En Europe, Dorothée de Marcianople, métropolitain de Meſie, fut chaſſé & relegué à Ceſarée de Cappadoce : Valeane & Eudoce de la même province, ſe retirerent d'eux-mêmes. Beſile de Lariſſe, métropolitain de Theſſalie ſouffrit beaucoup, à ce qu'ils diſoient, ſans jamais vouloir condamner Neſtorius. Maximin ou Maxime de Demetriade en la même province, quitta ſon égliſe auſſi-tôt après la dépoſition de Neſtorius. Julien de Sardique, métropolitain d'Illyrie, refuſa de même de le condamner. En tout, il n'y en eut que ſix de chaſſez.

XXXV.
Second voyage d'Ariſtolaüs.
Coll. Lup. c. 194. 192.

L'édit contre Neſtorius fut envoyé en Orient par le tribun Ariſtolaüs, pour le faire recevoir de tous les évêques. Nous avons la lettre ſynodale de ceux de la premiere Cilicie, c'eſt-à-dire, d'Hellade de Tarſe, avec quatre autres. Elle eſt adreſſée à l'empereur, & porte, qu'Ariſtolaüs étant venu chez eux par ſon ordre, ils ont obéi volontiers. Nous embraſſons, diſent ils, la communion du ſaint concile d'Epheſe ; nous tenons pour dépoſé Neſtorius, jadis évê-

que de C. P. & nous l'anathematiſons, à cauſe des impietez qu'il a enſeignées de vive voix, ou par écrit, nous conformant aux ſaints évêques Sixte de Rome, Proclus de C. P. Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, & tous les autres; & anathematiſons avec eux Neſtorius, & ceux qui ſoutiennent les mêmes impietez. Il eſt remarquable qu'ils donnent le ſecond rang à l'évêque de C. P. AN. 436.

Saint Cyrille ayant appris que quelques évêques d'Orient prétendoient n'être obligez qu'à ce que la lettre de l'empereur contenoit expreſſément: & ne condamnoient Neſtorius que de bouche, écrivit à Ariſtolaüs: que ſi l'on vouloit aſſurer la paix, il falloit les obliger, non ſeulement à anathematiſer Neſtorius & ſa doctrine, mais encore à déclarer, qu'il n'y a qu'un ſeul Jeſus-Chriſt fils de Dieu: le même engendré de Dieu avant les temps, & d'une femme dans les derniers temps ſelon la chair; en ſorte que c'eſt une ſeule perſonne, ſuivant qu'il l'explique dans ſa lettre. Il envoïa la même formule à Jean d'Antioche, comme neceſſaire pour lever toutes les chicannes. Car j'ai appris, dit-il, qu'il y a des évêques de vos quartiers, qui anathematiſant Neſtorius & ſes dogmes, ne laiſſent pas de prétendre les établir d'ailleurs; & ſoutiennent qu'il n'a été condamné, que pour le ſeul nom de mere de Dieu, qu'il ne vouloit pas admettre. Il ſe plaignit en particulier de Theodoret. Je croyois, dit-il à Jean d'Antioche, que m'ayant écrit, & aïant reçu mes lettres, il avoit embraſſé la paix ſincerement: cependant j'ai appris par le prêtre Daniel, qu'il n'a point anathematiſé les blaſphêmes de Neſtorius, ni ſouſcrit à ſa condamnation.

c. 194. 209.

c. 199.

c. 210.

AN. 437.

c. 117.

Jean d'Antiochus écrivit à Proclus, ſur ce ſecond voïage d'Ariſtolaüs, qu'il chargea apparemment de ſa lettre. Tous les évêques d'Orient, dit-il, comme ceux de tout le reſte du monde, ont reconnu & condamné l'erreur de Neſtorius, & approuvé ſa dépoſition. Nous ſommes tous d'avis de ne rien ôter, ni ajouter au ſymbole de Nicée. Nous l'entendons comme les ſaints évêques nos prédeceſſeurs: en Occident, Damaſe, Innocent, Ambroiſe: en Grece & en Illyrie, Methodius: en Afrique, Cyprien: à Alexandrie, Alexandre, Athanaſe, Theophile: à Conſtantinople, Nectaire, Jean, Atticus: dans le Pont, Baſile & Gregoire: en Aſie, Amphiloque, Optimus: en Orient, Euſtache, Melece, Flavien. Il inſere le ſymbole de Nicée; puis il ajoute: Nous vous mandons ceci, pour ſatisfaire ceux qui ont beſoin de l'être: car pour nous, nous avons fait & dit tout ce qu'il falloit il y a quatre ans, au retour du bienheureux Paul. C'eſt Paul d'Emeſe; & il paroît ici que cette lettre eſt de l'an 437. Mais je ne ſçai d'où vient ce fâcheux retour ſur nous & ſur toutes nos égliſes, tous les évêques de la côte maritime ont conſenti & ſouſcrit; ceux de la ſeconde Phenicie, les Ciliciens dès l'année paſſée, les Arabes par Antiochus leur métropolitain, la Meſopotamie, l'Oſroene, l'Euphrateſie & la ſeconde Syrie, ont approuvé tout ce que nous avons fait: vous avez reçu il y a long-temps la réponſe des Iſaures: tous ceux de la premiere Syrie ont ſouſcrit avec nous. Vous pourrez apprendre du tribun Ariſtolaüs, comment notre clergé a reçu ceci, & a loüé vos ſoins. Faites donc ceſſer déſormais tout ce tumulte, afin que reſ-

pirant des maux que nous avons soufferts, à cause du maudit Nestorius: nous puissions résister aux payens de Phenicie, de Palestine & d'Arabie: aux Juifs, principalement de Laodicée, & aux Nestoriens revoltez de Cilicie.

C'étoit en effet en Cilicie, que l'heresie de Nestorius avoit jetté de plus profondes racines. Nous avons vu que Melece de Mopsueste, seul de tous les évêques des deux Cilicies, avoit mieux aimé être dépose & banni, que d'embrasser l'union. Son prédecesseur Theodore de Mopsueste passoit pour avoir été le maître de Nestorius; & Theodore lui-même étoit disciple de Diodore, évêque de Tarse, & métropolitain de la premiere Cilicie. Aussi les Nestoriens voïant Nestorius rejetté de tout le reste du monde, & ses ouvrages condamnez au concile d'Epheſe, & depuis peu par l'édit de l'empereur, s'aviserent de répandre les écrits de ces deux évêques Theodore & Diodore, qui étoient morts dans la communion de l'église, & avoient laissé une grande réputation dans tout l'Orient. Ils étoient tous deux d'Antioche, où Diodore avoit soutenu la foi catholique pendant les deux persecutions des Ariens, sous Constantius & sous Valens; & Theodore avoit été ami particulier de saint Chrysostome. Diodore avoit écrit des commentaires, presque sur toute l'écriture sainte, s'attachant au sens litteral: un livre sur la Trinité, un contre les Apollinaristes; un contre le destin & les astrologues, & quelques autres ouvrages: on avoit aussi gardé beaucoup de ses lettres; mais ses écrits sont perdus, aussi-bien que ceux de Theodore. Il avoit composé des commentaires

XXXVI. Ecrits de Theodore de Mopsueste.

Liber brev. c. 10. Sup. liv. XII. n. 46. l. XVI. n. 26.

Sup. liv. XIX. n. 7. Phot. C. 213. Suid. Diod. p. 739. Socr. VI. c. 3. Sozom VIII. c. 2. Hier. script.

sur la plûpart des livres de l'écriture ; quinze livres de l'incarnation, vingt-cinq contre Eunomius, quatre contre Apollinaire & plusieurs autres ; dont il ne reste que des citations dans les auteurs qui l'ont accusé ou défendu.

Phot. Cod c. 4. 23. 81. 177. Genriad. c. 12.

Les Nestoriens rechercherent & firent valoir les écrits de ces deux évêques ; & des autres, qui avoient écrit contre Eunomius & Appollinaire, pour soutenir les deux natures en Jesus-Christ ; prétendant montrer que Nestorius n'avoit rien dit de nouveau, mais seulement suivi la doctrine des anciens.

Coll. Lup. c 199. Pour répandre davantage ces livres ; ils les traduisirent en Syriaque, en Armenien & en Persan. Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine, & Rabbula d'Edesse, évêques catholiques très-zelez, s'éleverent contre les livres de Theodore de Mopsueste ;

Ibid. c. 43. & Rabbula l'anathematisa publiquement dans l'église.

c. 206.

Saint Cyrille fut bien-tôt averti de cette nouveauté. Les catholiques d'Antioche lui écrivirent,

c. 205. & l'abbé Maxime vint le trouver à Alexandrie, où il lui dit que les Orientaux étoient toujours Nestoriens ; & que feignant de condamner Nestorius, ils soutenoient sa doctrine sous le nom de Theodore. Au contraire quelques évêques d'Orient écrivirent à saint Cyrille, qu'il ne falloit point reprendre les écrits de Theodore, puisqu'il n'avoit enseigné que la doctrine d'Athanase, de Basile & de Gregoire ; & que dans les églises, les peuples crioient : Croisse la foi de Theodore, nous croïons comme lui. Mais comme ces Orientaux se vantoient toujours de s'en tenir au symbole de Nicée, qu'ils tournoient

noient à leur ſens par de mauvaiſes interpretations : ſaint Cyrille compoſa une explication du même ſymbole, où il s'étend principalement ſur le myſtere de l'Incarnation. Il l'adreſſa à Maxime & à pluſieurs autres abbez d'Orient, qui la lui avoient demandé, & l'envoïa à Acace de Melitine, & au prêtre Lampo à Conſtantinople pour la preſenter aux princeſſes & à l'empereur à qui il écrivit pour le précautionner contre les écrits de Diodore & de Theodore. Il compoſa auſſi un petit traité de l'incarnation diviſé en trois chapitres. 1°. Que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu. 2° Que Jeſus-Chriſt eſt un & non pas deux 2°. Que le Verbe demeurant impaſſible, a ſouffert pour nous en ſa chair.

Cone. Eph. p. 3. c. 43.

Coll. Lup c. 205. 206. c. 198.

c. 208.

Rabbula évêque d'Edeſſe, écrivit de ſon côté à ſaint Cyrille, que le Neſtorianiſme étoit fort enraciné en Orient; que Theodore de Mopſueſte avoit enſeigné dans ſes écrits une autre doctrine, que celle qu'il prêchoit au peuple, & qu'il y avoit de ſes livres, où il conjuroit le lecteur, ſous peine d'anathême, de ne les point communiquer. Il diſoit que la ſainte Vierge n'eſt point vrayement mere de Dieu : que l'homme n'a point été uni au Verbe ſelon la ſubſtance, ou la ſubſiſtance, mais par la bonne volonté ; qu'il ne faut adorer Jeſus-Chriſt, que par la relation à Dieu, comme une image : que la chair de Jeſus-Chriſt ne profite de rien : que ſaint Pierre n'a point reconnu que Jeſus-Chriſt fût Dieu, & que l'égliſe eſt fondée ſur la foi en un homme. C'eſt ainſi que Rabbula rapporte la doctrine de Theodore. Il étoit aveugle, & dans une extrême vieilleſſe, & mourut peu de tems après.

Conc. 5. coll. 5 tom. & p. 469.

Matth. xvi. 16.

Theod. lect. Lib. 11. p. 165.

XXXVI. Députation des Armeniens à Proclus. *Liberat c.* 10.

Lui & Acace de Melitine, écrivirent auſſi aux évêques d'Armenie, de ne pas recevoir les livres de Theodore de Mopſueſte; parce que c'étoit un heretique, & l'auteur du dogme de Neſtorius. Les évêques de Cilicie ſe plaignirent du procedé de Rabbula & d'Acace: prétendant qu'ils n'agiſſoient que par jalouſie & par paſſion. Mais les évêques d'Armenie s'étant aſſemblez, envoïerent deux prêtres, Leonce & Aberius, à Proclus de C. P. ſelon la coûtume, avec leurs libelles, & un volume de Theodore de Mopſueſte; pour ſçavoir ſi Proclus approuvoit la doctrine de Theodore, ou celle de Rabbula & d'Acace. Le libelle des Armeniens portoit: Il y a eu un homme pernicieux, ou plûtôt une bête feroce, avec une figure diabolique d'homme, portant fauſſement le nom de Theodore: c'eſt qu'en grec, il ſignifie don de Dieu; qui a eu l'habit & le nom d'évêque, caché dans un coin du monde & dans un lieu obſcur, à Mopſueſte, ville mépriſable de la ſeconde Cilicie: deſcendu principalement de Paul de Samoſate, quoiqu'il ſe ſoit auſſi ſervi des paroles de Photin, & des autres hereſiarques dans ſon livre de l'Incarnation. Il étoit ſi ruſé & hardi, qu'il vouloit faire perir tous les hommes par la picqueure & le venin de ſa langue de ſerpent. Ils rapportoient enſuite pluſieurs paſſages de Theodore, l'accuſoient d'avoir été l'auteur de l'hereſie de Neſtorius; & concluoient en priant Proclus, que comme Neſtorius avoit été condamné nommément au concile d'Epheſe, il luiplût auſſi condamner nommément Theodore, & ceux qui ſuivoient ſa doctrine en Syrie & en Cilicie. Le titre de ce mémoire porte, qu'il a été

Tom. 5. Conc. p. 463.

préſenté par les prêtres & les diacres envoïés par les évêques, les prêtres, les moines & les autres de la grande Armenie, de Perſe & d'autres nations, à Proclus évêque de C. P.

Procl s aïant reçu ces pieces, & les aïant ſoigneuſement examinées, écrivit une grande lettre, qu'on appella le tome aux Armeniens, & qui dans quelques éditions latines, eſt dattée du quinziéme conſulat de Theodoſe, & du quatriéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, de l'an 435. L'adreſſe eſt aux évêques, aux prêtres & aux archimandrites de toute l'Armenie. Proclus y explique nettement la foi de l'Incarnation, c'eſt-à-dire, l'unité de perſonnes, ſans préjudice de la diſtinction des natures; & dit qu'un de la Trinité s'eſt incarné: expreſſion qui fut depuis bien relevée. Mais il n'y fait aucune mention de Theodore de Mopſueſte: & ſe contente de refuter les erreurs, ſans nommer les perſonnes. Proclus envoïa ce tome à Jean d'Antioche, par Theodore ſon diacre & par Maxime, les chargeant de ſuivre en tout la volonté de Jean, & ne pas troubler la paix des égliſes. Il joignit à ſon tome des articles propoſez comme heretiques, ſans nom d'auteur, priant Jean d'Antioche de ſouſcrire ſon tome, pour la conſervation de la foi, & de rejetter ces articles, mais les députez y ajoûterent le nom de Theodore de Mopſueſte, & de quelques autres anciens, pour les faire anathematiſer. Jean d'Antioche, & les évêques d'Orient aſſemblez avec lui, lûrent le tome de Proclus, l'approuverent & le ſouſcrivirent; mais ils refuſerent de condamner les articles joints, avec leurs auteurs; & croïant que Proclus en avoit chargé

Tom. 3. conc. p. 1217.
Tom. p. 1232. E.
p. 1225. D.
Liber. c. 10.
Facund. VIII. c. 2.
c. 1.

ſes députez, ils ſe plaignirent par une lettre ſynodale qu'il vouloit condamner Theodore, mort dans la paix de l'égliſe.

Ex. epſt. Cyr. to. 5. concil. p. 486.

Proclus déſapprouva ceux qui avoient ajoûté aux propoſitions les noms des auteurs, & ordonna à Maxime de ſuivre en tout la volonté de Jean d'Antioche. Jean de ſon côté écrivit à ſaint Cyrille, que l'on renouvelloit les troubles, & qu'il étoit à craindre, que quelques-uns ne retournaſſent aux erreurs de Neſtorius, après les avoir quittées. Que l'on étoit allé à C. P. ſolliciter l'empereur, de donner un ordre pour anathematiſer les livres de Theodore de Mopſueſte, & ſa perſonne : que ſon nom étoit grand par tout l'Orient, & ſes écrits fort eſtimés ; enſorte que les Orientaux aimeroient mieux ſe faire brûler, que de le condamner. Saint Cyrille en écrivit à Proclus. Nous avons eû, dit-il, bien de la peine à faire rejetter par toute l'égliſe les erreurs de Neſtorius : quelques Orientaux en ſont extrémement contriſtez ; car on ne guerit pas aiſément les eſprits malades : cependant tout eſt paiſible ; pourquoi donc réveiller le feu qui eſt éteint ? Je ſçai que dans les écrits de Theodore, il y a pluſieurs erreurs ; mais je crains que ſous ce prétexte, on ne recommence à défendre Neſtorius. Vous devez ſçavoir, qu'au concile d'Epheſe, on preſenta une expoſition de foi, qu'on diſoit être de lui, & qui ne valoit rien ; le concile la condamna, mais ſans faire aucune mention de lui, ni l'anathematiſer nommément ; ce que l'on fit par diſcretion, de peur que quelques-uns touchez de ſa reputation, ne ſe ſéparaſſent de l'égliſe. Uſons-en de même à pre-

ſent : en condamnant les erreurs de Neſtorius, on a ſuffiſamment condamné les erreurs ſemblables.

Mais enſuite un diacre nommé Baſile, prit le tome de Proclus, les mémoires des Armeniens, & quelques autres qu'il y joignit, vint à Alexandrie, & les préſenta à ſaint Cyrille, qui voyant que l'on abuſoit de ſa diſcretion, & que l'on ſoûtenoit les erreurs de Theodore de Mopſueſte, ſe crut obligé d'écrire contre lui, & de le traiter ouvertement d'heretique. Le diacre Baſile étant revenu à C. P. compoſa des mémoires, qu'il preſenta à Proclus, y joignant tout ce qu'il avoit preſenté à ſaint Cyrille ; & voyant que Proclus avoit déja envoyé aux Armeniens ſon tome ; il écrivit un petit livre, où il diſoit, qu'il falloit rejetter les livres de Theodore, comme ceux d'Arius & d'Eunomius. A cette occaſion quelques moines d'Armenie vinrent à C. P. portant des articles, qu'ils diſoient avoir extraits des livres de Theodore de Mopſueſte, & d'autres peres, qui avoient écrit du même temps contre Apollinaire. Ils en parlerent à beaucoup de gens, & exciterent du trouble à Conſtantinople, voulant obtenir un ordre de l'empereur, pour les faire anathematiſer. Enſuite ils parcoururent les villes & les monaſteres d'Orient : diſant, qu'il falloit condamner ces articles avec leurs auteurs, parce que le ſens en étoit Neſtorien. Etant protegez par quelques perſonnes puiſſantes, ils intimidoient par leurs menaces le clergé & le peuple, & troubloient le repos des moines.

Facund. lib. III. c. 3. Tom. 5. conc. p 487. B.

Facund. lib. III. p. 1. 6. d.

XXXVIII. Concile d'Antioche pour Theodore.

Sur cela le concile de toutes les provinces d'Orient aſſemblé à Antioche avec Jean, écrivit trois

AN. 463.

Col. Baluz. c. 943. Facund. VIII. c. 4.

lettres ſynodales à l'empereur, à Proclus, à ſaint Cyrille. La lettre à ſaint Cyrille porte, qu'ils ont approuvé le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoûtent-ils, il étoit inutile, puiſque tous, graces à Dieu, ſont dans les mêmes ſentimens; & quelquefois ce qui ſemble neceſſaire, cauſe du trouble, quand il n'eſt pas fait à propos. On nous a auſſi preſenté un autre tome, contenant des extraits de Theodore jadis évêque de Mopſueſte, que l'on vouloit faire anathematiſer. En ces extraits nous confeſſons, qu'il y a des paſſages douteux, & qui peuvent s'entendre autrement qu'ils ne ſont écrits, mais il y en a pluſieurs de clairs. Quant à ceux qui ſemblent obſcurs, nous en trouvons de ſemblables dans les anciens, à qui la condamnation de ceux-ci porteroit préjudice. Et à quelle confuſion n'ouvre-t-on point la porte, ſi l'on permet de combattre ce qu'ont dit les peres qui ſont morts? Autre choſe eſt, de ne pas approuver quelqu'un de leurs ſentimens, autre choſe de les anathematiſer; quand on n'étendroit pas l'anathême ſur les perſonnes. Quel avantage ne donne-t-on point aux Neſtoriens, ſi l'on condamne avec eux de tels évêques? Ne ſçait-on pas ce qui a obligé Theodore à parler ainſi, pour combattre les heretiques, à qui il s'oppoſoit, comme le défenſeur commun de tout l'Orient.

La lettre à Proclus commence par l'approbation & les louanges de ſon tome aux Armeniens. Enſuite les Orientaux ſe plaignent de ceux qui troublent l'égliſe, qui quittent leurs pays, & vont à C. P. calomnier leurs propres évêques. Ils ajoûtent: ils ne ſe contentent pas de nous calomnier, nous qui ſom-

mes vivans : ils attaquent le bienheureux Theodore après ſa mort, lui qui a enſeigné avec gloire pendant quarante-cinq ans, qui a combattu toutes les hereſies, qui n'a jamais en ſa vie reçu aucun reproche des Catholiques, & a été approuvé des évêques, des empereurs & des peuples. Et enſuite : Nous avons trouvé dans les anciens docteurs de l'égliſe mille choſes ſemblables à ce que l'on a malicieuſement extrait des livres de Theodore, pour vous le preſenter. Ils citent le martyr ſaint Ignace, ſaint Euſtache d'Antioche, ſaint Athanaſe, ſaint Baſile, les deux ſaints Gregoire de Nazianze & de Nyſſe, Flavien, Diodore, ſaint Jean Chriſoſtome, ſaint Ambroiſe, ſaint Amphiloque, Atticus, & concluent : Ce n'eſt donc pas à nous à juger ceux qui ſont morts avec honneur : cela n'appartient qu'au juge des vivans & des morts. La lettre à l'empereur contient à peu près les mêmes choſes, c'eſt-à-dire, les louanges de Theodore de Mopſueſte : qui a été eſtimé, non-ſeulement des évêques, mais encore, diſent-ils, de vôtre aïeul l'empereur Theodoſe, qui déſira de le voir, de l'entendre prêcher, & de l'entretenir ; & en fut charmé. Il a été ajoûtent-ils, diſciple de Flavien évêque d'Antioche, & compagnon de Jean de C. P. dont vous avez reſſuſcité la mémoire à la gloire de votre regne. C'eſt ce que Neſtorius avoit fait au commencement de ſon pontificat.

Fac. l. 11. c. 2.

Sup. l. XXIV. n. 54.

Saint Cyrille répondit à Jean & au concile d'Antioche, louant le tome de Proclus aux Armeniens : mais ajoûte-t'il, quant aux opinions décriees de Diodore, de Theodore & de quelques autres, qui ſe ſont portées

Conc. Eph. 3. p. c. 44. p. 1207. C.

à pleins voiles contre la gloire de Jesus-Christ : que perſonne, je vous prie, ne les attribuë aux ſaints peres Athanaſe, Baſile, Gregoire, Theophile, & aux autres : de peur dedonner occaſion de ſcandale. Nous ſouhaitons que chacun s'applique à ſes affaires particulieres, ſans exciter de nouveau dans les égliſes les troubles qui viennent d'être appaiſez, par la grace de Jesus-Christ, & la vigilance de tous les évêques. Ceux qui ont renoncé aux erreurs de Neſtorius doivent être reçûs, ſans leur reprocher le paſſé, de peur de rebuter les autres, qui voudroient ſe convertir. Exhortez vos clercs à ne rien dire dans les égliſes, qui ne ſoit conforme à la foi, & à ne point parler de ces matieres ſans neceſſité. Que ſi l'on accuſe *p.* 1210. quelques moines d'être retournez aux erreurs de Neſtorius, après être entrez dans la communion de l'égliſe ; jugez-les plûtôt dans l'égliſe, que de permettre qu'on les accuſe devant les tribunaux ſeculiers. *Facund.* VIII. *c.* 2 & 5. *p.* 345.

Proclus répondit à Jean & au concile d'Antioche, qu'il n'avoit point parlé d'anathematiſer Theodore, ni aucun autre après ſa mort ; & n'avoit point donné de tels ordres à ſon diacre Theodore. L'empereur fit auſſi réponſe à Jean & à ſon concile, les exhortant à maintenir la paix, ſans avoir égard à ceux qui vouloient la troubler ; & à tenir pour regle avec toute l'égliſe, qu'on ne doit rien attenter contre ceux qui ſont morts dans ſa communion.

XXXIX. Juriſdiction du *Tom.* 4. *conc. p* 1711. *conc. Rom. III. n.* 15.

Le pape Sixte ſoutenoit cependant ſa juriſdiction ſur l'Illyrie, comme il paroît par trois de ſes lettres : deux à des conciles d'Illyrie, une à Proclus. La

premiere

premiere eſt du huitiéme des ides de Juillet, ſous le quinziéme conſulat de Theodoſe, & le quatriéme de Valentinien; c'eſt-à-dire, du huitiéme de Juillet 435. elle eſt adreſſée au concile, qui devoit s'aſſembler à Theſſalonique, & exhorter les évêques à s'attacher plus aux loix eccleſiaſtiques, qu'à celles des princes. Il entend ſans doute la loi de Theodoſe, du quatorziéme de Juillet 421. dont le pape Boniface avoit obtenu la révocation. Il donne à Anaſtaſe évêque de Theſſalonique la même autorité que les papes précedens avoient donnée à ſes prédeceſſeurs. C'eſt-à-dire, que chaque métropolitain fera les ordinations dans ſa province, mais du conſentement de l'évêque de Theſſalonique: qu'il ne s'en fera aucune ſans ſa participation, & qu'il examinera ceux qui ſeront appellés à l'épiſcopat; que les cauſes majeures lui ſeront rapportées; qu'il choiſira d'entre les évêques ceux qui jugeront avec lui, ou qu'il députera pour juger ſans lui. L'évêque de Corinthe eſt averti en particulier, de ne point prétendre d'indépendance. Le pape ſe remet du ſurplus, à ceux qu'il envoye pour aſſiſter à ce concile.

AN. 437.

Sup. l. XXIV. *n.* 31.

La ſeconde lettre adreſſée auſſi à un concile d'Illyrie, & envoyée par le prêtre Artemius, eſt du quinziéme des calendes de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Sigiſvulte, c'eſt-à-dire du dix-huitiéme de Décembre 337. Elle porte que tout ce que font les évêques d'Illyrie, chacun en particulier, doit être rapporté à l'évêque de Theſſalonique; qu'il aſſemblera le concile, quand il jugera neceſſaire, & que ſur ſa rélation, le ſiege apoſtolique confirmera ce qui aura été fait. Ne

n. 17.

AN. 438.

croyez pas, ajoute-t'il, être obligé à ce que le concile d'Orient a voulu ordoner contre notre volonté, outre ce qu'il avoit jugé sur la foi de notre consentement. Il entend le troisiéme canon du concile de Constantinople en 381. qui donne le second rang à l'évêque de Constantinople. Il déclare Anastase vicaire du siege apostolique, comme Rufus son prédecesseur, & exhorte à la paix & à l'union. La troisiéme lettre de même datte du dix-huitiéme Décembre 437. est adressée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique, & ne recevoir aucun des évêques de sa dépendance, sans ses lettres formées, comme le pape l'observoit lui-même. Cette lettre est pleine de témoignages d'estime & de confiance pour Proclus. Le pape lui marque qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas. On croit que c'est l'évêque de Smirne, qui avoit assisté au concile d'Ephese; & que Proclus l'ayant jugé, il en appella au pape. Car les évêques d'Asie avoient peine à reconnoître la jurisdiction de l'évêque de Constantinople.

Sup. l. XVIII. *n.* 7.

n. 16.

V. Not. Holstein

XL. Translation des reliques de S. Chrysostome.

Au commencement de l'année suivante, Proclus fit rapporter à Constantinople les reliques de saint Jean Chrysostome, dont la memoire avoit déja été rétablie neuf ans auparavant; c'est-à-dire, en 428. Comme Proclus faisoit à l'ordinaire son panegyrique, le jour de la fête, qui étoit le vingt-sixiéme de Septembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendît l'évêque Jean. Proclus jugea aussi que c'étoit le moyen de réunir à l'église ceux qui s'étoient séparez à l'occasion de saint Chrysostome,

Ap. Bar. an. 438. *init.*

Socr. VI. *c.* 45. *Marcel. chr. hoc an.*

& qui tenoient encore à part leurs assemblées. Il en parla donc à l'empereur, & lui persuada de faire rapporter le corps du saint évêque, de Comane dans le Pont, où il avoit été enterré. Cela fut executé: le peuple alla au-devant; la mer du Bosphore fut couverte de barques & éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappellé de son premier exil. L'empereur appliqua ses yeux & son visage sur la châsse, demandant pardon pour son pere & sa mere, qui avoient offensé le saint, ne sçachant pas ce qu'ils faisoient. Les reliques furent transferées à Constantinople publiquement, avec grand honneur, & déposées dans l'église des apôtres. Ce qui acheva de réunir tous ceux qui étoient séparez à l'occasion de saint Chrysostome. Cette translation se fit trente-cinq ans après sa premiere déposition, le vingt-septiéme jour de Janvier, sous le seiziéme consulat de Theodose: c'est-à-dire, l'an 438. & c'est le jour où l'église Latine honore la memoire de saint Chrysostome. Cette même année 438. le quinziéme de Février fut publié le Code Theodosien c'est-à-dire, le recueil des constitutions des empereurs chrétiens, composé par l'ordre de Theodose le jeune; dont le dernier livre ne contient que les loix qui regardent la religion.

AN. 438.

Sup. l. XXII. *n.* 13.

Theod. V *hist. c.* 36.

Sup. l. XXI. *n.* 22.

Theod. lect. in fine.

XLI. Autres translations.

Ce fut aussi sous le pontificat de Proclus, que l'on découvrit à Constantinople des reliques des quarante martyrs, qui avoient souffert sous Licinius à Sebaste en Armenie. Sainte Pulquerie en eut révelation par le martyr saint Thyrse, qui lui apparut trois fois, & lui ordonna de transferer auprès de lui ces reliques, qui étoient cachées sous terre, les quarante martyrs pa-

Sozom. IX. *c.* 2. *Sup. liv.* X. *n.* 22.

AN. 438.

rurent eux-mêmes, revêtu de manteaux blancs. On trouva en effet leurs reliques ſous l'ambon ou pupitre de l'égliſe de ſaint Thyrſe : une table de marbre couvroit le cercuëil, & il y avoit une petite ouverture, qui répondoit à l'endroit où étoient les reliques, dans deux vaſes d'argent, environnez de quantité de parfums. Cette ouverture ſervoit à deſcendre des linges, pour faire toucher aux reliques. L'imperatrice ſainte Pulcherie fit mettre les reliques des quarante martyrs dans une châſſe très-prétieuſe, auprès de celle de ſaint Thyrſe, & cette tranſlation fut faite avec grande ſolemnité, comme une fête publique ; ainſi que le raconte l'hiſtorien Sozomene, qui étoit preſent. L'empereur Theodoſe voulant reconnoître les graces qu'il avoit reçûës de Dieu, accomplit des vœux qu'il avoit faits; & envoya l'imperatrice Eudocia ſon épouſe à Jeruſalem, ſuivant le vœu qu'elle avoit fait elle-même, ſi elle voyoit ſa fille mariée. Or ſa fille Eudocia, épouſa l'empereur Valentinien, qui vint exprès à Conſtantinople le vingt-uniéme d'Octobre 437. ſous le conſulat d'Aëtius & de Sigiſvulte. Eudocia fit ce voyage l'année ſuivante 438. & offrit de grands preſens aux égliſes de Jeruſalem, & de toutes les villes d'Orient, tant en allant qu'en venant. Elle bâtit en Paleſtine des monaſteres & des laures, & rétablit les murailles de Jeruſalem : d'où elle revint ſous le dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe avec Feſtus, c'eſt-à-dire, l'an 439. rapportant à Conſtantinople des reliques de ſaint Eſtienne, qui furent miſes dans l'égliſe de ſaint Laurent, avec des reliques de ce ſaint, & de ſainte Agnés.

Soc. VII. c. 47.

Id. c. 44. chr. Proſp. eod. chr. Marcel. eod. Chr. Paſch. eod Evagr. II. c. 20. 21. 22.

Chr. Marcel.

Theoa. teſt. in ane.

La même année 439. le dernier de Janvier, Theodoſe publia une loi contre les Juifs & les Samaritains, qui leur défend d'exercer aucune charge publique, même de geolier : de bâtir aucune nouvelle ſynagogue, & de pervertir aucun chrétien. La même loi défend aux payens, ſous peine de la vie, de faire des ſacrifices ; & renouvelle toutes les peines portées contre les Manichéens, & les autres anciens heretiques. AN. 439.

XLII. Priſe de Carthage par les Vandales.

Il y avoit encore des payens à la tête des armées Romaines. Littorius qui commandoit en Gaule les Huns auxiliaires, s'étant fié aux promeſſes des aruſpices & aux oracles des démons, fut battu par les Gots, qui ſe confioient en Dieu, & dont le roi avant le combat, prioit couché ſur un cilice. Cette défaite arriva cette même année 439. En Afrique, Cyrus qui étoit payen, étoit maître de la milice : ayant gagné les bonnes graces de l'imperatrice Eudocia, parce qu'il faiſoit bien des vers ; & il fut conſul l'an 441. préfet du prétoire, préfet de Conſtantinople & patrice, mais pendant qu'Eudocia étoit à Jeruſalem, les artifices de ſes ennemis ayant prévalu, il tomba en diſgrace. Il en profita pour ſe faire chrétien, & fut même évêque. Du tems qu'il commandoit en Afrique, Carthage fut priſe par les Vandales. Les Romains avoient fait la paix avec eux dès le quinziéme conſulat de Theodoſe, & le quatorziéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, l'an 435. en leur accordant une partie de l'Afrique, pour l'habiter. Mais deux ans après en 437. leur roi Genſeric voulant établir l'Arianiſme & ruiner la religion catholique dans les terres de ſon obéiſſance, perſecuta pluſieurs

Salu. l. 7. p. 164. 165.
Evagr. l. c. 19.
Suid. Chr. Nice. l. XIV. c. 46.

Proſp. chr. ibid.

idem.

évêques, dont les plus illuſtres étoient Poſſidius, Novat & Severien. Il leur ôta les égliſes, & les chaſſa même des villes; parce qu'ils reſiſtoient à ſes menaces avec une conſtance invincible. Il voulut auſſi pervertir quatre Eſpagnols, qui étoient en grand honneur auprès de lui, & que leur capacité & leur fidelité lui avoient rendus fort chers: leurs noms étoient, Arcade, Probus, Paſchaſe & Eutychien. Il leur ordonna d'embraſſer l'Arianiſme, ils le refuſerent très-conſtamment; & Genſeric, furieuſement irrité les proſcrivit, puis les envoya en exil: enſuite il leur fit ſouffrir de très-cruels tourmens; enfin il les fit mourir diverſement, & ainſi ils remporterent la couronne du martyre. Eutychien & Paſchaſe avoient un jeune frere nommé Paulillus, qui étoit fort agréable au roi, à cauſe de ſa beauté & de ſon eſprit. N'ayant pû le détourner de la religion catholique, par aucunes menaces, il le fit battre long-tems à coups de bâtons, & le condamna à la ſervitude la plus baſſe: ne voulant pas, à ce que l'on crut, le faire mourir, de peur de paroître vaincu par la conſtance d'un enfant.

Proſp. ibid.

Gennad deſcrip. Ap. Bar. an. 437. Ap. Ruin. hiſt. Perſ. p. 433.

Il ſe fit pluſieurs écrits pour ſoutenir les catholiques pendant cette perſecution. Nous avons une lettre d'Antonin Honorat évêque de Conſtantine à Arcade, un de ces quatre martyrs, pour le conſoler & l'encourager pendant ſon exil. Il l'exhorte à mépriſer ſes richeſſes, & ne ſe point laiſſer tenter par l'amitié du roi, ni attendrir par l'amour de ſa femme.

Gennad. c. 77. edit. à Sirm. an. 1630.

Victor, évêque de Cartenne en Mauritanie, compoſa un grand livre contre les Ariens, qu'il fit preſenter à Genſeric même. On trouve un abregé de

la foi contre les Ariens, écrit vers ce tems-là, par un auteur qui n'eſt pas connu. Une explication des paſſages touchant la Trinité, contre Varimade, diacre Arien, dont l'auteur étoit à Naples. Cerealis, évêque de Caſtelle en Mauritanie. Voconius, évêque de Caſtellane dans la même province, & un autre évêque Afriquain, nommé Aſclepius écrivirent contre les Ariens. AN. 439. *Ap. Vigil. Trapſ. p. 357. Gennad. c. 93. Id. c. 78. Id. c. 72.*

Genſeric voyant les Romains occupez ailleurs, & particulierement Aëtius, le principal de leurs chefs, appliquez aux affaires des Gaules : ſurprit Carthage au milieu de la paix, qui empêchoit de ſe défier de lui, & y entra le quatorziéme des calendes de Novembre, ſous le dix-ſeptiéme conſulat de Theodore, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme d'Octobre 439. Il en pilla toutes les richeſſes, faiſant ſouffrir pluſieurs tourmens aux citoyens pour les découvrir. Il dépoüilla les égliſes & y logea ſes gens, après en avoir chaſſé les prêtres & enlevé les vaſes ſacrez. Il traita cruellement tout le peuple; mais il ſe déclara principalement ennemi de la nobleſſe & des eccleſiaſtiques; & voulant introduire l'Arianiſme par toute l'Afrique il chaſſa les évêques de leurs égliſes, & fit pluſieurs martyrs. *Proſp. an. 439. Vict. Vitenſ. lib. 1. c. 4.* *Iſid. hiſt. Vand. Cara 467.*

XLIII. Ecrits de Salvien.

Salvien prêtre de Marſeille, auteur du tems, rapporte cette priſe de Carthage, comme un illuſtre exemple de la juſtice divine. Car cette grande ville étoit plongée en toutes ſortes de vices. Il ſembloit que le peuple y fut hors de ſon bon ſens: ce n'étoit qu'yvrognes couronnez de fleurs & parfumez, toutes les rues étoient pleines de ces lieux infames, & de pieges contre la pudeur: rien n'étoit plus commun, *Salv. de gubern. l. 7. p. 173. edit. Baluz. 1663.*

que les adulteres & les impuretez les plus abominables, qui se produisoient en public, avec la derniere impudence. On voyoit des hommes fardez & vétus en femmes se promener dans les ruës. Les orphelins & les veuves étoient opprimez: les pauvres tourmentez & réduits au desespoir prioient Dieu de
Id. l. 8. p. 190 livrer la ville aux barbares. Les blasphêmes & l'impieté y regnoient: plusieurs, quoique chrétiens à l'exterieur, étoient payens dans l'ame, adoroient la déesse Celeste; se dévoüoient à elle; & au sortir des sacrifices payens, alloient à l'église & s'approchoient du saint autel. C'étoit principalement les plus grands
Id. l 8. p. 193 &c. & les plus puissans qui commettoient ces impietez. Mais tout le peuple avoit un mépris & une aversion extrême des moines, quelques saints qu'ils fussent. Dans toutes les villes d'Afrique, & particulierement à Carthage, quand ils voyoient un homme pâle, les cheveux coupez jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monachal, ils ne pouvoient retenir les injures & les maledictions. Si un moine d'Egypte & de Jerusalem venoit à Carthage, pour quelqu'œuvre de
Id. 7. p 181. &c. pieté, si-tôt qu'il paroissoit en public, on s'éclatoit de rire, on le sifloit, on le le chargeoit de reproches. Les Vandales firent cesser ces désordres, & firent marier toutes les femmes débauchées, car ils avoient horreur des impudicitez si communes chez les Romains; & il en étoit de même des Goths.

L'ouvrage où Salvien parle ainsi, est adressé à l'évêque Salonius son disciple, fils de saint Eucher. Le sujet est de justifier la providence & lever le
p. 160. scandale, que plusieurs prenoient de la misere des chrétiens

chrétiens dans cette chute de l'empire Romain, & de la prosperité des barbares payens ou heretiques. C'est ce qui l'oblige à s'étendre sur les vices des Romains : & à montrer qu'il y avoit encore bien des restes d'idolâtrie, & que la plûpart n'étoient chrétiens que de nom, & pires que les barbares; dont il marque ainsi les vices. Les Saxons, dit-il, sont farouches, les Francs & les Goths infideles, les Gepides inhumains, les Huns & les Alains impudiques. Mais il louë les Francs de leur hospitalité; les Goths, les Vandales & les Saxons de leur chasteté. Il déclame principalement contre l'impureté & la passion des spectacles, au milieu des horreurs de la guerre & des calamités publiques. Il insiste sur l'injustice des puissans & des riches, & l'oppression des pauvres, qui faisoit préferer la domination des barbares à celle des Romains. Salvien fit un autre ouvrage, divisé en quatre livres, & adressé à l'église catholique, sous le nom de Timothée, où il combat l'avarice des chrétiens. Il se plaint dans le troisiéme livre, que les parens ne laissoient rien à leurs enfans, qui s'étoient consacrés à Dieu; & leur ôtoient ainsi le mérite de la pauvreté volontaire. Il avoit composé d'autres écrits que nous n'avons plus; & il étoit en telle réputation, que Gennade auteur du temps, l'appelle le maître des évêques.

Lib. 3. p. 14.
Lib. 4. p. 34.
p. 59.
Lib. 4. p. 82.
Lib. 5. p. 108.
p. 897.
Lib. 7. p. 172.
Lib. 7. p. 157.
Lib 6. p. 124. &c.
Lib 7. p. 153.
Lib. 4. p. 70. &c.
p. 275. &c.
In Catal. c. 6.

XLIV. Concile de Riés. *An. 439.*

Cette année 439. il se tint un concile à Riés en Provence à cette occasion. L'évêque d'Embrun étant mort, le siege demeura vacant pendant vingt mois, par la violence de quelques laïques, qui empêcherent l'élection canonique, que le clergé dési-

AN. 439.

roit. Enfin deux évêques y étant venus d'eux-mêmes, sans avoir l'autorité du métropolitain, ni les lettres des comprovinciaux, y ordonnerent un jeune homme nommé Armentarius : qui avoit été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui ceda à cette tentation. Il ordonna ensuite quelques clercs, même des excommuniés. Comme son ordination étoit entiérement irreguliere, les évêques voisins s'assemblerent à Riés le troisiéme des calendes de Decembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, le vingt-neuviéme de Novembre 439. Saint Hilaire d'Arles présida à ce concile, & il fut accompagné d'onze autres évêques ; les uns de la partie de la province de Vienne, la plus voisine de celle d'Arles, les autres de la seconde province Narbonoise & de celle des Alpes maritimes : dont Embrun étoit la capitale ; mais elle n'étoit pas encore métropole ecclesiastique. Entre ces évêques on connoît Auspicius de Vaison, Valerien de Cemele, & Maxime de Riés. Outre les douze évêques, il y eut un prêtre nommé Vincent, qui souscrivit au nom de Constantin évêque de Gap, absent.

V. not. posthum. Sirm.

Can. 2. §. 1. Conc. Taur. c. 3. to. 2. conc. p. 1156. D.

Ce concile déclara nulle l'ordination d'Armentarius, & ordonna qu'il seroit procedé à une élection canonique. Pour punir les deux évêques, qui avoient commis cet attentat, il leur défendit suivant le concile de Turin d'assister à aucune ordination, ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. Il usa d'indulgence à l'égard d'Armentarius ; & permit à celui des évêques à qui la charité l'inspireroit, de lui attribuer une église de son dioceſe, en laquelle il eût le nom de corévêque, ou seulement la com-

Conc. Reg. c. n. 3.

munion étrangere. Ce qu'il faut entendre au cas que cette égliſe ne lui fût pas donnée en titre. Le concile de Riés dit, qu'il ſuit en cela ce que le concile de Nicée avoit ordonné à l'égard de quelques ſchiſmatiques: c'eſt le huitiéme canon de Nicée touchant les Novatiens. Mais le concile de Riés reſtraint cette grace, à l'égard d'Armentarius en pluſieurs manieres. Il ne pourra être reçu dans la province des Alpes maritimes où il s'étoit intrus. On ne lui accordera qu'une égliſe de campagne, & non d'aucune ville: il ne pourra jamais offrir le ſacrifice dans les villes, pas même en l'abſence des évêques: dans ſon égliſe il ne pourra ordonner, même les moindres clercs: il ne fera autre fonction épiſcopale, que de confirmer les Neophytes, offrir avant les prêtres, conſacrer des vierges, & benir le peuple dans l'égliſe: il ne pourra avoir le gouvernement que d'une égliſe, ni paſſer à une autre, ſans renoncer à la premiere; c'eſt-à-dire, qu'on lui donne plûtôt le titre de corévêque, que le pouvoir; & qu'il ſera plus que prêtre, & moins qu'évêque. Quant aux clercs qu'il a ordonnés: ceux qui étoient excommuniés auparavant ſeront dépoſés, ceux qui ſont ſans reproche, l'évêque d'Embrun pourra à ſon choix les retenir dans ſon égliſe, ou les envoïer à Armentarius.

AN. 439.

Sup. liv. 11. n. 22.

c. 5.

c. 4.

Le concile ajoûte à cette occaſion quelques reglemens generaux. Tout prêtre peut donner la benediction dans les familles, à la campagne, & dans les maiſons particulieres, mais non pas dans l'égliſe: en Orient ils beniſſoient même en public. Quand un évêque ſera mort, perſonne ne viendra à l'égliſe vacante, que l'évêque voiſin pendant le temps des

c. 5.

V. Sirm. hic. c. 6.

AN. 439.

funerailles. Il y fera la fonction de visiteur; & durant ce temps, c'est-à-dire, jusqu'au septiéme jour de la mort, il fera l'inventaire des biens de l'église, puis il retournera chez lui, attendre comme les autres évêques, le mandement du métropolitain : sans lequel personne ne viendra à l'église vacante, de peur qu'il ne fasse semblant d'être forcé par le peuple. Il y aura deux conciles par an, suivant l'ancienne constitution, si les temps sont paisibles : ce que le concile ajoûte à cause des guerres & des calamités publiques, qui empêchoient souvent la tenuë des conciles.

C. 8. Nic. can. 8.

XLVIII. Mort de S. Sixte. S. Leon pape.

Prosp. chr. an. 439.

Julien d'Eclane ce fameux Pelagien souhaitant avec passion de recouvrer son siege, s'efforça de rentrer dans la communion de l'église, feignant d'être converti, & employant divers artifices pour le persuader au pape saint Sixte; mais le pape s'en défendit habilement par les bons avis de S. Leon son archidiacre, ce qui donna une grande joye à tous les catholiques. Le pape saint Sixte mourut peu de temps après, le cinquiéme des calendes d'Avril, sous le cinquiéme consulat de Valentinien avec Anatolius, c'est-à-dire, le vingt-huitiéme de Mars 440. après avoir tenu le saint siege près de huit ans. Il fit des ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna vingt-huit prêtres, douze diacres & cinquante-deux évêques en divers lieux.

An. 440.

Sup. n. 15. lib. pontif.

Il rétablit la basilique de sainte Marie, anciennement nommée de Libere, & y offrit un autel d'argent du poids de trois cens livres : j'entens la table sacrée, & y donna plusieurs autres vases d'argent du poids de mille cent soixante-cinq livres, un vase d'or de cinquante livres, & vingt-quatre chandeliers de cuivre

de quinze livres chacun. Il y donna en terres & en maiſons, le revenu de ſept cens vingt-neuf ſous d'or. Il donna au baptiſtere de ſainte Marie, tous les vaſes neceſſaires d'argent; entr'autres un cerf pour verſer l'eau, du poids de trente livres. Il mit à la confeſſion de ſaint Pierre un ornement d'argent du poids de quatre cens livres. Il orna auſſi la confeſſion de ſaint Laurent de colomnes de porphyre & d'argent: il y donna un autel de cinquante livres, une baluſtrade de trois cens livres, & au-deſſus l'abſide, ou tour de la voute, avec la ſtatuë de ſaint Laurent du poids de deux cens livres. Il fit toute la baſilique de ce ſaint, & y offrit grand nombre de vaſes d'argent, & un vaſe d'or orné de perles du poids de dix livres. Tout l'argent que le pape ſaint Sixte donna à ces deux égliſes, & dont le poids eſt exprimé, monte à deux mille ſix cens onze livres Romaines, faiſant plus de trois mille marcs. AN. 440.

De plus, l'empereur Valentinien offrit à ſa priere ſur la confeſſion de ſaint Pierre une image d'or, avec douze portes, les douze apôtres & le Sauveur; le tout orné de pierres précieuſes. A la baſilique de Latran, l'empereur mit un fronton d'argent à la place de celui que les barbares avoient enlevé, du poids de cinq cens onze livres. Il orna la confeſſion de S. Paul, d'or très-pur du poids de deux cens livres. Le pape S. Sixte fit auſſi orner le baptiſtere de Latran de colomnes de porphyre, qu'il y fit dreſſer avec une architrave de marbre, où il fit graver des vers, qui marquoient la vertu du baptême & la foi du peché originel contre les Pelagiens. Il fut enſeveli ſur le chemin de Tibur près du corps de ſaint Laurent. *Ap. Bar. an.* 440.

AN. 440.

Saint Leon archidiacre de l'égliſe Romaine fut élu pour lui ſucceder. Il étoit abſent, aïant été envoyé en Gaule, pour reconcilier Aëtius & Albin, chefs des armées Romaines. On envoya vers lui une députation publique; & en attendant ſon arrivée, l'égliſe Romaine demeura plus de quarante jours ſans paſteur, avec une paix & une patience merveilleuſe. Il étoit originaire de Toſcane, fils de Quintien; & apparemment né à Rome, qu'il nomme toujours ſa patrie. On croit que c'eſt lui, qui étant acolyte, fut envoyé en Afrique en 418. & porta à l'évêque Aurelius une lettre de ſaint Sixte, alors prêtre & depuis pape, à qui il fut toujours fort attaché. Etant diacre, il ſervit utilement le pape S. Celeſtin, & excita Caſſien à écrire contre Neſtorius.

Lib. Pontif. Sup. liv. XXIII. n 50.

XLIX. Mort de Jean. Domnus évêque d'Antioche.

La même année 440. mourut Jean évêque d'Antioche, après avoir rempli ce ſiege pendant dix-huit ans. Son ſucceſſeur fut Domnus ſon neveu fils de ſa ſœur. Il avoit été moine ſous la conduite de ſaint Euthymius, & fut ordonné diacre par Juvenal évêque de Jeruſalem l'an 428. à la dédicace de la Laure. Après le concile d'Epheſe, aïant appris que ſon oncle Jean tenoit le parti de Neſtorius, il en fut affligé, & pria ſaint Euthymius de le laiſſer aller à Antioche pour le ramener. Saint Euthymius lui dit: N'y allez pas, mon fils, il ne vous eſt pas avantageux: car encore que les méchans l'aïent entraîné pour un peu de temps, Dieu qui connoît ſa droiture, ne permettra pas qu'il ſe perde. Pour vous, ſi vous demeurés au lieu où vous avés été appellé, ſans vous livrer aux penſées, qui tendent à vous tirer du déſert, vous avancerés, & ſerés honoré ſelon Dieu. Si vous

Chronol. Niceph. Sup. liv. XXIV. n. 54. Vita S. Euthy. Analecta Gr. p. 31. p. 41. p. 42.

ne m'écoutés pas, vous ſuccederés à la chaire de votre oncle ; mais vous en ſerez privé par les méchans, qui vous auront auparavant entraîné malgré vous. Ainſi parla ſaint Euthymius. Domnus ne le crut pas : & ſans avoir reçu ſa benediction, il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le ſaint lui avoit prédit.

L'année précedente, Firmus évêque de Ceſarée en Cappadoce étant mort, les Ceſariens vinrent à Conſtantinople demander un évêque à Proclus. Comme il examinoit qui il leur pourroit donner, tous les ſenateurs vinrent le voir à l'égliſe un ſamedi. Entre eux étoit Thalaſſius, qui avoit été préfet du prétoire d'Illyrie ; & on diſoit qu'il l'alloit être d'Orient. Proclus mit la main ſur lui, & le déclara évêque de Ceſarée. C'eſt ici que Socrate finit ſon hiſtoire eccleſiaſtique, diſtribuée en ſept livres ; & contenant, dit-il, l'eſpace de cent quarante ans, depuis le commencement du regne de Conſtantin, juſqu'au dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe le jeune ; c'eſt-à-dire, depuis l'an 306. juſqu'en 439. ce qui ne fait toutefois que 133. ans. Sozomene avoit auſſi conduit ſon hiſtoire à la même année 439. depuis le troiſiéme conſulat de Criſpe & de Conſtantin le jeune, c'eſt-à-dire, depuis l'an 314. mais nous en avons perdu la fin. Ces deux hiſtoriens doivent être ſuſpects en ce qui regarde les Novatiens, auſquels ils paroiſſent favorables.

Socr. c. ult.

Sozom. prafas.

Il faut auſſi prendre avec précaution ce qu'ils rapportent l'un & l'autre des differentes coutumes des égliſes. Ils diſent que le jeûne du carême étoit de

L. Coûtumes des égliſes.

Socr. v. c. 22. Sozom. VII. c. 19.

ſix ſemaines avant pâques en Illyrie, en Grece, à Alexandrie, par toute l'Egypte, l'Afrique & la Paleſtine. A Conſtantinople & dans toutes les provinces d'alentour, juſques en Phenicie, on commençoit le carême ſept ſemaines avant pâques ; mais il y en avoit qui de ces ſix ou ſept ſemaines, n'en jeûnoient que trois par intervales, & cinq jours ſeulement chaque ſemaine. Quelques-uns jeûnoient trois ſemaines de ſuite comme à Rome, excepté le ſamedi & le dimanche. En quoi il y a apparence que Socrate ſe trompe, puiſqu'à Rome on jeûnoit le Samedi, toute l'année. Tous nommoient également carême ou quarantaine le temps de ce jeûne. Il y avoit encore diverſité dans la maniere de jeûner. Les uns s'abſtenoient de toutes ſortes d'animaux ; d'autres mangeoient du poiſſon, d'autres y joignoient la volaille : d'autres s'abſtenoient des fruits & des œufs : quelques-uns ne mangeoient que du pain ſec : d'autres pas même du pain. Quelques-uns ne jeûnoient que juſqu'à none, & mangeoient enſuite de tout indifferemment.

Les jours & la forme des aſſemblées eccleſiaſtiques étoient differens. Par tout on celebroit les ſaints myſteres le ſamedi comme le dimanche, hors à Rome & à Alexandrie. En quelques lieux d'Egypte on offroit les myſteres le ſamedi, mais au ſoir ; & on communioit après avoir mangé, contre la coutume univerſelle. A Alexandrie, on s'aſſembloit le mercredi & le vendredi, mais ſeulement pour lire & expliquer les écritures, & faire les prieres, ſans celebrer les myſteres. On y faiſoit lecteurs & chantres des catecumenes, au lieu que par tout ailleurs on n'ordon-

n'ordonnoit que des fideles. A Ceſarée de Cappadoce & dans l'iſle de Chypre, le ſamedi & le dimanche au ſoir, après les lampes allumées, c'eſt-à-dire, à l'office des vêpres; les prêtres & les évèques expliquoient toûjours les écritures. A Alexandrie les prêtres ne prêchoient point; mais l'évéque ſeul: ce qui avoit été introduit depuis Arius. L'évêque ne ſe levoit point pendant la lecture de l'évangile comme il faiſoit par tout ailleurs. C'étoit l'archidiacre ſeul qui liſoit l'évangile: ailleurs les diacres, en pluſieurs égliſes les prêtres, & l'évêque aux jours ſolemnels, comme à C. P. le jour de Pâques. A Rome, ni l'évêque, ni aucun autre n'enſeignoit dans les égliſes. Sozomene le dit, mais cela n'eſt aucunement vraiſemblable, & il eſt bien plus croïable que Sozomene, qui étoit à C. P. a été mal informé de ce qui ſe paſſoit à Rome. A Antioche l'autel étoit tourné à l'Occident, non à l'Orient, comme dans les autres égliſes. A Rome il n'y avoit que ſept diacres, ailleurs le nombre n'en étoit point déterminé. En Scythie, quoiqu'il y eût pluſieurs villes, il n'y avoit qu'un évêque: chés les autres peuples on conſacroit des évêques, même pour des villages, comme en Arabie & en Chypre. Enfin les uſages & les cerémonies avoient une varieté infinie ſelon les lieux, chaque égliſe gardant religieuſement ſes anciennes coûtumes.

V. Queſn. in S. Leon. Diſſ. 1. an. 440.

LI. Perſecution en Afrique. *Victor. Vitenſ. lib. 1. c. 4.*

Genſeric aïant pris Carthage, partagea ainſi les provinces d'Afrique. Il ſe reſerva la Byzacene, l'Abaritaine, la Getulie, & une partie de la Numidie: & diſtribua à ſon armée la Zeugitane & la proconſulaire. L'empereur Valentinien défendoit

encore les autres provinces, mais toutes déſolées. Genſeric manda aux Vandales de chaſſer de leurs égliſes les évêques, après les avoir dépoüillés de tout; ou s'ils refuſoient de ſortir, de les réduire en ſervitude perpetuelle; ce qui fut executé à l'égard de pluſieurs évêques & de pluſieurs laïques nobles & conſiderables par leur dignité. Quodvultdeus évêque de Carthage, & un grand nombre de clercs furent auſſi chaſſez & embarquez ſur des vaiſſeaux rompus, & toutefois ils arriverent heureuſement à Naples. Gaudioſe évêque d'Abitine qui étoit du nombre, fonda un monaſtere où il mourut auſſi-bien que Quodvultdeus; on conſerve encore à Naples les reliques de l'un & de l'autre dans ce monaſtere, qui eſt à preſent occupé par des religieuſes. L'égliſe honore ſaint Quodvultdeus le ſeiziéme d'Octobre, & ſaint Gaudioſe le vingt-huitiéme. On compte encore onze autres évêques ou clercs, dont les plus fameux ſont Priſcus & Caſtrenſis, qui après avoir ſouffert divers tourmens en Afrique, furent embarquez ſur un vieil bâtiment, ſoit dans le même voyage, ou dans un autre, & aborderent en Campanie, où ils gouvernerent diverſes égliſes. On en fait memoire le premier jour de Septembre.

c. 5.

Martyr. R. & ibi Baron.

Martyr. R & ibi Baron. v. Ruin. ad Victor. c. 9.

Genſeric ayant chaſſé l'évêque de Carthage avec ſon clergé, donna à ceux de ſa religion, c'eſt-à-dire, aux Ariens, l'égliſe nommée Reſtitute, où les évêques demeuroient toûjours, & ôta aux catholiques toutes celles qui étoient dans l'enceinte des murailles avec leurs richeſſes. Il s'empara auſſi hors la ville de toutes les égliſes qu'il voulut, & princi-

Vict. c. 5.

palement de deux grandes & magnifiques de ſaint Cyprien : l'une au lieu où il répandit ſon ſang, l'autre au lieu où ſon corps étoit enſeveli, nommé Mappalia. Il commanda aux catholiques d'enterrer leurs morts en ſilence, ſans chanter à l'ordinaire, & envoya en exil la partie des clercs qui étoit reſtée.

Les évêques & les autres perſonnes conſiderables, qui étoient demeurés dans les provinces diſtribuées aux Vandales, vinrent trouver Genſeric, comme il ſe promenoit ſur le bord de la mer près de Maxule, dans la province Proconſulaire, & le ſupplierent qu'après avoir perdu leurs égliſes & leurs biens, il leur fût au moins permis de demeurer pour la conſolation du peuple de Dieu, dans les pays dont les Vandales étoient déja les maîtres. Il leur fit dire : J'ai réſolu de ne laiſſer perſonne de votre nom & de votre nation ; & vous oſés me faire de telles demandes ? Il vouloit ſur le champ les faire jetter dans la mer, ſi les ſiens ne l'en euſſent empêché à force de prieres. Ces pauvres catholiques ſe retirerent penetrés de douleur ; & n'ayant plus d'égliſes, commencerent à celebrer les ſaints myſteres comme ils pouvoient.

Le comte Sebaſtien, gendre du comte Boniface, maltraité comme lui par les Romains, s'étoit enfin refugié en Afrique. Genſeric ne pouvoit ſe paſſer de ſes conſeils, & toutefois il le craignoit : en ſorte que voulant le faire mourir, il en cherchoit un pretexte dans la religion. Il lui dit donc un jour en preſence de ſes évêques & de ſes domeſtiques : Je ſçai que vous avez juré de vous attacher fidelement

Marcell. chr. an. 435. Proſp. an. 441. Victor. Vit. lib. 1. c. 6.

à moi, & vos travaux font voir la ſincerité de votre ſerment; mais afin que votre amitié ſoit perpetuelle, je veux que vous embraſſiez ma religion. Sebaſtien, trouvant une invention convenable pour le frapper, demanda que l'on apportât un pain blanc: puis le prenant entre ſes mains, il dit: Pour rendre ce pain digne de la table du roi, on a premierement ſeparé le ſon de la farine, & la pâte a paſſé par l'eau & par le feu. Ainſi dans l'égliſe catholique, j'ai paſſé par la meule & par le crible, jai été aroſé de l'eau du baptême, & perfectionné par le feu du ſaint Eſprit. Qu'on rompe ce pain: qu'on le trempe dans l'eau, qu'on le repaîtriſſe & qu'on le remette au four, s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulés. Il vouloit par cette parabole, montrer l'inutilité d'un ſecond baptême. Genſeric l'entendit bien, & ne ſçut qu'y répondre. C'eſt pourquoi il chercha enſuite un autre prétexte pour faire mourir le comte Sebaſtien; & il ſe trouve en quelques martyrologes honoré comme martyr.

Boll. 27. Mart.

LII. Lettres de ſaint Leon aux évêques de Mauritanie.

V. not. Queſ.

On rapporte a cette déſolation de l'Afrique deux lettres de ſaint Leon, qui ſont ſans datte: la premiere aux évêques de Mauritanie Ceſarienne: la ſeconde à Ruſtique de Narbonne. Saint Leon ayant été ſouvent averti par ceux qui venoient de Mauritanie, qu'il s'y faiſoit des ordinations irregulieres, donna commiſſion à l'évêque Potentius, qui alloit de Rome en cette province, de s'en informer, & le chargea d'une lettre aux évêques de la province, que nous n'avons plus. Potentius envoya au pape une ample relation de l'état de ces égliſes: ce qui

Epiſt. 1. al. 87.

l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Leon y marque d'abord, que les troubles du temps ont donné occaſion à ces déſordres, qu'il explique en particulier. Pluſieurs évêques avoient été élus par brigue ou par tumulte populaire. On avoit élu des bigames, des laïques, des heretiques convertis: quoiqu'il ſoit neceſſaire d'éprouver dans les ordres c. 4.
inferieurs ceux qui doivent être évêques : afin de
s'aſſurer non ſeulement de leur capacité, mais de c. 5.
de leur humilité. Il décide, que les bigames doivent être dépoſés & exclus, non ſeulement de l'épiſcopat, mais de la prêtriſe & du diaconat ; & il compte pour bigames, ceux qui ont épouſé des veuves. A plus forte raiſon, ajoûte-t'il, on doit dépoſer celui, qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois, ou qui en a épouſé une autre, après que la ſienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés étant ſimples laïques, le pape leur permet de demeurer évêques : ſans que cette diſpenſe puiſſe être tirée à conſequence, au préjudice des décrets du ſaint ſiége, & des ſiens en particulier. Ce qui marque, que cette décretale n'eſt pas la premiere de ſaint Leon ; mais les autres peuvent avoir été perduës. Il conſerve dans ſon ſiége Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec ſon peuple de l'hereſie c. 6.
des Novatiens, & Maxime Donatiſte converti, quoiqu'il eut été ordonné laïque ; mais à la charge, que l'un & l'autre donnera ſa profeſſion de foi par écrit. c. 7.
Quant à Aggar & Tiberien, qui avoient été ordonnés avec des ſéditions violentes, étant ſimples laïques : il en laiſſe le jugement aux évêques des lieux, ſe reſervant toutefois à décider ſur leur rapport ; il y

avoit eu des religieuſes violées par les barbares. Saint Leon les juge innocentes, & leur conſeille toutefois de s'humilier, & ne ſe pas comparer aux autres vierges.

LIII. Lettre à ſaint Ruſtique de Narbonne.

Ruſtique évêque de Narbonne étoit fils d'un évêque nommé Bonoſe; ſa mere ſœur d'un autre évêque nommé Arator, & veuve très-vertueuſe; prit grand ſoin de ſon éducation; & après qu'il eut étudié en Gaule, où il y avoit d'excellentes écoles, elle l'envoya à Rome pour achever de ſe former dans l'éloquence, ſans y rien épargner. Etant revenu auprès d'elle, il embraſſa la vie monaſtique, & reçut en ce temps-là des inſtructions ſur la maniere dont il devoit s'y conduire, par une lettre fameuſe de ſaint Jerôme, qui le renvoye à ſaint Proclus évêque de Marſeille, pour s'inſtruire de vive voix. Après que Ruſtique eut demeuré quelque temps dans le monaſtere, il fut ordonné prêtre de l'égliſe de Marſeille, qui ſemble avoir été ſa patrie, & enfin évêque de Narbonne l'an 427.

Inſcript. in not. Q. p. 754.
Hier. p. 4. c. 2.
c. 10.
V. not. Q. p. 785.

Saint Leon étant arrivé au pontificat, Ruſtique envoya ſon archidiacre Hermes le conſulter ſur divers points de diſcipline; témoignant par ſes lettres un grand deſir de quitter ſon ſiege pour vivre dans le repos & la retraite. Saint Leon ne le lui conſeille pas, & lui repreſente que la patience n'eſt pas moins neceſſaire contre les tentations ordinaires de la vie, que contre les perſécutions pour la foi: que ceux qui ſont chargez du gouvernement de l'égliſe, doivent garder courageuſement leur poſte, & ſe confier au ſecours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux queſtions propoſées par

Leon ep. 2. al. 92.

saint Ruſtique; Saint Leon y répond ainſi: Le prêtre ou le diacre qui s'eſt fauſſement dit évêque, ne doit point paſſer pour tel, puiſqu'on ne peut compter entre les évêques, ceux qui n'ont été ni choiſis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni conſacrés par les évêques de la province, du conſentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux évêques, ſont nulles; ſi elles n'ont été faites du conſentement de ceux qui gouvernoient les égliſes, auſquels ces clercs appartenoient. Cette reſtriction eſt difficile à entendre, à moins que l'on ne ſuppoſe, que ces faux évêques avoient effectivement le caractere épiſcopal: mais qu'ils l'avoient reçu par une ordination illegitime: comme Armentarius d'Embrun dépoſé au concile de Riés. ſi un prêtre ou un diacre demande d'être mis en penitence, il la doit faire en particulier; parce qu'il eſt contre la coûtume de l'égliſe, de leur impoſer la penitence publique.

Inquiſ. 1.

V. not. Queſn.

Sup. n. 47. Inquiſ. 2.

La loi de la continence, eſt la même pour les miniſtres de l'autel, que pour les évêques & les prêtres. Ils ont pû étant laïques ou lecteurs, ſe marier & avoir des enfans. Etant élevés à un degré ſuperieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles, comme s'ils ne les avoient point. Par les miniſtrés de l'autel obligés à la continence, ſaint Leon entend même les ſoûdiacres, comme il paroît par ſa lettre à Anaſtaſe de Theſſalonique. Il faut diſtinguer la concubine de la femme legitime: ainſi celui qui quitte ſa concubine pour ſe marier, fait bien; & celle qui épouſe un homme, qui avoit une concubine, ne fait point mal, puiſ-

Inquiſ. 3.

Epiſt. 12. al. 84. c. 4. Inquiſ. 4. 5. 6.

qu'il n'étoit point marié. Saint Leon ne parle ici que
Sup. liv. xx. n. 48. des concubines eſclaves ; & non de celles qui étoient
Conc. Tol. 1. c. 7. en effet des femmes legitimes, mais ſans en porter le titre ſuivant les loix.

Inquiſ 7. Ceux qui reçoivent la penitence en maladie, & ne veulent pas l'accomplir étant revenus en ſanté, ne doivent pas être abandonnez : il faut les exhorter ſouvent, & ne deſeſperer du ſalut de perſonne, tant qu'il eſt en cette vie. Il faut uſer de la même patience à l'égard de ceux, qui preſſés de mal, de-
Inq. 9. mandent la penitence, & la refuſent quand le prêtre eſt venu ; ſi le mal leur donne quelque relâche : s'ils demandent enſuite la penitence, on ne la
Inq. 8. leur doit pas refuſer. Ceux qui reçoivent la penitence à l'extremité, & meurent avant que d'avoir reçu la communion ; c'eſt-à-dire, la reconciliation, doivent être laiſſés au jugément de Dieu, qui pourroit differer leur mort. Mais on ne prie point pour eux, comme morts hors la communion de l'égli-
V. Queſn. ſe. En d'autres égliſes, on ne laiſſoit pas de prier
Inq. 10. pour eux. Les penitens doivent s'abſtenir même de pluſieurs choſes permiſes. Ils ne doivent point plaider, s'il eſt poſſible, & s'adreſſer plûtôt au
11. juge eccleſiaſtique qu'au ſeculier : ils doivent perdre
12. plûtôt que de s'engager au négoce, toûjours dan-
Inq. 10. gereux : il ne leur eſt point permis de rentrer dans la milice ſeculiere, ni de ſe marier, ſi ce n'eſt que le penitent ſoit jeune, & en peril de tomber dans la débauche ; encore ne lui accorde-t-on que par indulgence.

Inq. 14. Le moine qui après ſon vœu ſe marie, ou embraſſe la milice ſeculiere, doit être mis en penitence publique,

publique. Les filles, qui après avoir pris l'habit de vierge ſe ſont mariées, quoiqu'elles n'euſſent pas été conſacrées, ne laiſſent pas d'être coupables. C'eſt qu'il y avoit deux ſortes de vierges; celles qui ne s'étoient engagées que par le vœu: ou ſolemnel, en entrant dans un monaſtere; ou ſimple, en prenant l'habit, & demeurant chez leurs parens: celles qui avoient reçu la conſecration, qui ne ſe donnoit qu'à l'âge de quarante ans, comme ſaint Leon même l'ordonne, & par l'évêque un jour de fête ſolemnelle. 15. V. Queſt.

Ceux qui ont été abandonnez jeunes par leurs parens, qui étoient chrétiens, en ſorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême: doivent être baptiſez, ſans crainte de réïterer le ſacrement. Ceux qui ont été pris ſi jeunes par les ennemis, qu'ils ne ſçavent s'ils ont été baptiſez, quoiqu'ils ſe ſouviennent que leurs parens les ont menez à l'égliſe, il faut leur demander s'ils ont reçu ce que l'on donnoit à leurs parens; c'eſt-à-dire, l'euchariſtie: s'ils ne s'en ſouviennent pas, il faut les baptiſer ſans ſcrupule. Il étoit venu en Gaule des gens d'Afrique & de Mauritanie, qui ſçavoient bien qu'ils avoient été baptiſez, mais ils ne ſçavoient dans quelle ſecte. Saint Leon répond, qu'il ne faut pas les baptiſer, puiſqu'ils ont reçû la forme du baptême, de quelque maniere que ce ſoit: il faut ſeulement les réunir à l'égliſe catholique par l'impoſition des mains, avec l'invocation du ſaint Eſprit; c'eſt-à-dire, la confirmation. D'autres ayant été baptiſez en enfance, & pris par les payens, avoient vécu comme eux, étoient venus encore jeunes en terre des Ro- Inq. 6. 17. 18. Inq. 19.

AN. 441.

mains. Saint Ruſtique demandoit ce qu'on devoit faire, s'ils demandoient la communion. Saint Leon répondit : S'ils ont ſeulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiez par le jeûne & l'impoſition des mains : s'ils ont adoré les idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en penitence publique. On voit ici une impoſition des mains differente de la confirmation & de la penitence publique. Au reſte ces derniers articles font rapporter cette décretale au temps de l'incurſion des Vandales.

LIV. Premier concile d'Orange

Tom. 3. conc. p. 1446.

Vers le même temps les évêques de Gaules tinrent un concile dans l'égliſe de Juſtinien, au territoire d'Orange, le ſixiéme des ides de Novembre, ſous le conſulat de Cyrus ; c'eſt-à-dire, le huitiéme de Novembre 441. Saint Hilaire d'Arles y préſidoit, & on y voit les ſouſcriptions de ſeize autres évêques : dont les plus connus ſont : Conſtantin de Gap, Auſpicius de Vaiſon, Maxime de Riez, & ſaint Eucher de Lion: qui déclare qu'il attendra le conſentement de ſes comprovinciaux. Saint Eucher avoit été moine dans l'iſle de Lero, ami de ſaint Honorat & de Caſſien, qui leur adreſſa une de ſes conferences. Il avoit été marié, & ſes fils Veran & Salone furent tous deux évêques. Nous avons de lui quelques écrits de pieté. En ce concile d'Orange furent faits trente canons de diſcipline. Le premier porte : Que les heretiques, qui étant en danger de mort, deſireront ſe convertir, pourront recevoir des prêtres l'onction du crême & la benediction, au défaut de l'évêque : ce que quelques-uns entendent de la confirmation. Le ſecond canon & le plus fameux, eſt conçu en ces

Praf. coll. XI.

Genn. illuſt. c. 62.

Marc. chr. an. 456.

Sirmond. not. poſt.

termes : Aucun des miniſtres qui peuvent baptiſer, ne doit aller nulle part ſans avoir le crême, parce qu'il a été réſolu entre nous de n'en faire l'onction qu'une fois Si quelqu'un ne l'a pas reçûë dans le baptême, par quelque neceſſité, on en avertira l'évêque à la confirmation. Car il n'y a qu'une ſeule benediction du crême : non que l'onction réïterée porte quelque préjudice, mais afin qu'on ne la croïe pas neceſſaire. D'autres exemples ôtent la négation, & portent : Afin qu'on la croïe neceſſaire. Il eſt difficile de voir le ſens de ces paroles : & encore plus difficile de croire que l'on ait quelquefois donné la confirmation ſans onction ; comme ſemble dire ce canon avec la négation. On ne peut le prouver par aucune autre autorité, la pratique de toute l'égliſe y réſiſte, & la doctrine commune des theologiens eſt, que l'onction eſt eſſentielle à la confirmation. AN. 441.

Le concile d'Orange dit encore : On lira déſormais l'évangile aux catécumenes : on ne doit jamais les laiſſer entrer dans le baptiſtaire : il faut les ſeparer autant qu'il eſt poſſible de la benediction des fideles, même dans les prieres domeſtiques ; & ils doivent ſe preſenter, pour être benis à part. Les catecumenes poſſedez, ou énergumenes, doivent être baptiſez en cas de neceſſité, ou quand on jugera à propos. Les énergumenes baptiſez, qui font ce qu'ils peuvent pour être délivrez, doivent communier ; pour être fortifiez, ou même délivrez, par la vertu du ſacrement. Ceux qui ont été une fois agitez du démon publiquement, ne doivent point être admis dans le clergé : ou s'ils le ſont, ils ne feront aucune fonction. c. 18. c. 19. c. 20. c. 15. c. 14. c. 16.

AN. 441. On doit donner aux insensez tout ce que la pieté demande. Celui qui perd tout d'un coup la parole, peut
c. 13. recevoir le baptême ou la penitence, s'il témoigne
c. 12. par signe qu'il le veut ; ou si d'autres témoignent qu'il l'a voulu. Ceux qui meurent pendant le cours
c. 3. de leur pénitence, doivent recevoir la communion, sans l'imposition des mains établie pour la reconciliation. Ce qui suffit pour la consolation des mourans, suivant les décrets des peres, qui ont nommé viatique cettte communion. Si ils survivent, ils demeureront dans l'ordre des penitens, pour recevoir, après avoir acccompli leur penitence, l'imposition des mains & la communion légitime. Ce canon doit être expliqué par le treiziéme de Nicée : qui accorde aux mourans la communion, même de l'eucharistie ; à la charge d'achever leur penitence, s'ils reviennent en santé. On ne doit pas refuser aux clercs la penitence, quand ils la demandent. On peut l'entendre de la penitence secrete, comme dans la lettre de saint Leon à Rustique.

Supr. l. XI. n. 21. V. Sirm. not.

c. 4.

Sup. n. 53.

c. 11. Un évêque qui communique avec celui qu'un autre évêque a excommunié, est coupable, & l'on examinera la justice de l'excommunication, dans le pro-
c. 1. chain concile. Si un évêque veut bâtir une église dans le dioceſe d'un autre ; il doit obtenir sa permission, lui laisser la consecration, lui faire ordonner les clercs qu'il desire y avoir, & lui laisser tout le gouvernement de la nouvelle église. Si un seculier aïant bâti une église, la fait dédier par un évêque étranger ; cet évêque & tous les autres qui auront assisté à cette consecration, seront exclus de l'assemblée. On voit

ici les commencemens du droit de patronage : en ce que l'évêque fondateur, peut preſenter au dioceſain les clercs qu'il demande pour ſon égliſe. Si un évêque par infirmité perd l'uſage de la parole, il appellera un évêque pour faire les fonctions épiſcopales, & ne les fera pas exercer par des prêtres. AN. 441. c. 30.

Si un évêque veut ordonner un clerc, qui demeure ailleurs, il doit auparavant ſe réſoudre à le faire demeurer avec lui, mais il doit conſulter l'évêque avec qui il demeuroit auparavant; qui a peut-être eu ſes raiſons, pour ne les pas ordonner. On n'ordonnera point de diaconeſſes. Si deux évêques en ont ordonné un par force; celui-ci aura l'égliſe de l'un des deux, & on en ordonnera un à la place de l'autre: s'il a reçu l'ordination volontairement, ils ſeront tous trois condamnez. On n'ordonnera point à l'avenir de diacre marié, s'il ne promet de garder la continence, ſous peine d'être dépoſé: s'il a été ordonné devant, il ne ſera point promû à un ordre ſuperieur, ſuivant le concile de Turin. Les bigames pourront recevoir le ſoudiaconat & les ordres inferieurs. Les veuves feront profeſſion devant l'évêque dans la ſalle ſecrete, & recevront de lui l'habit. On mettra en penitence les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui auront manqué au vœu de continence. On ne doit pas livrer ceux qui ſe refugient à l'égliſe; mais les défendre par la réverence du lieu. Si quelqu'un prend les ſerfs de l'égliſe, au lieu des ſiens, qui s'y ſont refugiez, il ſera condamné très-ſeverement par toutes les égliſes. On réprimera auſſi par cenſure eccleſiaſtique, celui qui voudra réduire en ſervitude ceux qui auront été c. 84. c. 26. c. 21. c. 22. c. 2. c. 24. *Conc. Taur. t. 8. to. 12. Conc. p. 1157.* c. 27. c. 28. c. 5. c. 6. c. 7.

AN. 442.

affranchis dans l'égliſe ou recommandez à l'égliſe par teſtament. A la fin des canons on ordonne : qu'aucun concile ne ſe ſéparera ſans indiquer le ſuivant, & l'on marque celui de l'année prochaine 442. à Luciene dans le même dioceſe d'Orange.

LV. Concile de Vaiſon.

Nous avons de cette année 442. ſous le conſulat de Dioſcore, le jour des ides; c'eſt-a-dire le treiziéme de Novembre, un concile tenu à Vaiſon, ſous l'évêque Auſpicius. On y fit neuf ou dix canons, qui portent : Que les évêques Gaulois, paſſant d'une province à l'autre, n'auront point beſoin de témoignage, pourvû qu'ils ne ſoient point excommuniez : parce que le voiſinage les fait aſſez connoître; c'eſt-à-dire, que les lettres formées n'étoient que pour les étrangers. Les prêtres recevront tous les ans le ſaint crême de leur propre évêque, près de la pâque. Ils l'iront querir en perſonne, ou du moins par un ſoudiacre. On priera pour ceux qui meurent ſubitement dans le cours de leur penitence, quils accompliſſoient fidelement. Ceux qui retiennent les oblations des défunts, ou different de les donner à l'égliſe, ſeront excommuniez, comme ſacrileges & meurtriers des pauvres. On doit éviter, non-ſeulement ceux que l'évêque a excommuniez nommément, mais encore ceux dont il témoigne ſans le dire, n'être pas ſatisfait. Les évêques ne doivent pas accuſer ou excommunier legerement. Pour les fautes legeres, ils doivent aiſément ſe laiſſer fléchir par l'interceſſion des autres : pour les crimes, ils doivent ſe porter pour accuſateurs en forme. Si quelqu'un a commis un crime, que l'évêque ſeul connoiſſe, il peut l'obliger à ne ſe pas

Tom. 3. conc. p. 1456.

Can. 1.

V. Sirm.

c. 3.

c. 2.

c. 4.

c. 6.

c. 7.

c. 8.

preſenter devant lui dans l'aſſemblée publique, mais il demeure dans la communion de tous les autres, tant qu'il n'y a point de preuve contre lui. AN. 442.

Pour réprimer la mauvaiſe coutume qu'avoient les payens, d'expoſer leurs enfans; Conſtantin avoit ordonné en 331. qu'ils appartiendroient à ceux qui les auroient nourris & élevez, en qualité de leurs enfans, ou de leurs eſclaves à leur choix; ſans que les peres ou les maîtres euſſent aucun droit de les repeter. Honorius avoit ajoûté en 412. que celui qui leveroit l'enfant, prendroit pour ſa ſureté une atteſtation de témoins, avec la ſouſcription de l'évêque. On ne laiſſoit pas d'inquieter ceux qui avoient levé des enfans expoſez; ce qui faiſoit que perſonne n'oſoit s'en charger. C'eſt pourquoi le concile de Vaiſon ordonne: que les loix ſeront obſervées; & de plus, que le dimanche le diacre annoncera à l'autel, qu'on a levé un enfant expoſé, afin que ſi quelqu'un prétend le reconnoître, il ait à le déclarer dans dix jours; autrement celui qui le redemandera, ſera frappé de cenſure eccleſiaſtique, comme homicide.

Conc. Cart. VI. can. 132.

L. 1. G. Th. de expoſ. lib. 5.

L. 2. eod.

c. 9.

c. 10.

Peu de temps après la priſe de Carthage, c'eſt-à-dire, l'an 440. ſous le conſulat de l'empereur Valentinien, avec Anatolus, Genſeric paſſa en Sicile, la ravagea & aſſiega Palerme, qui ſoutint long-temps le ſiege. Maximien chef des Ariens en Sicile, condamné par les évêques catholiques, l'excita à les perſécuter, pour les obliger à embraſſer l'Arianiſme; & il y en eut quelques-uns qui ſouffrirent le martyre. En cette calamité de la Sicile, ſaint Leon envoya du

LVI. Lettre de ſaint Leon.

Chr. Idac. an. 16. Valent. Proſp. an. 440. Caſſiod. an. eod.

AN. 443

secours à Paschasin évêque de Lilybée, par Silanus diacre de l'église de Palerme : avec des lettres de consolation ; & en même tems il le consulta sur le jour de pâque de l'année suivante 444. comme il avoit déja consulté saint Cyrille d'Alexandrie. Paschasin répondit au pape : Qu'aprés avoir bien examiné la question, & calculé exactement : il avoit trouvé comme saint Cyrille, que le jour de pâque de l'année suivante, devoit être le dimanche neuviéme des calendes de Mai ; c'est-à-dire, le vingt-troisiéme d'Avril, dont il explique les raisons. Il y fait mention du miracle d'un baptistere de Sicile, arrivé l'an 417. sous le pontificat de Zosime.

Ap. Quesn. post. ep. 3.

Sup. liv. XXIII. n. 35.

Epist. 3. al. 1

La même année 443. saint Leon écrivit aux évêques de Campanie, de Picenum, de Toscane & de toutes les provinces suburbicaires, une lettre décretale. Picenum est aujourd'hui une grande partie de la marche d'Ancone. Trois évêques, Innocent, Legitime & Segece, furent chargez de porter dans les provinces cette décretale. : qui apparemment étoit le résultat d'un concile. Elle reprend divers abus. Que l'on élevoit au plus haut rang du sacerdoce des gens de condition servile, ou engagez à des devoirs incompatibles avec le service de l'église ; & quelquefois malgré leurs maîtres ; que l'on ordonnoit des bigames ; qu'il y avoit des clercs qui prêtoient à usure, ou sous leur nom, ou sous des noms empruntez, quoique l'usure fut défenduë même aux laïques. Le pape ordonne que tous ces abus soïent retranchez, sous peine aux évêques contrevenans, d'être interdits & privez de sa communion,

& il

& il leur recommande d'obſerver les decrets de ſaint Innocent & de ſes autres predeceſſeurs. La datte eſt du ſixiéme des ides d'Octobre, ſous le conſulat de Maxime & de Paterne, c'eſt-à-dire, du dixiéme d'Octobre 443.

AN. 443.

LVII. Manichéens découverts à Rome.

Entre ceux que la déſolation de l'Afrique & la crainte des Vandales fit paſſer en Italie, il y eut grand nombre de Manichéens qui ſe refugierent à Rome, & s'y cacherent quelque temps. Mais S. Leon les découvrit, & en avertit ſon peuple en pluſieurs de ſes ſermons: les exhortant à les dénoncer par tout à leurs prêtres; c'eſt-à-dire, à ceux qui étoient diſtribués dans les titres des differens quartiers. Il donne ces deux marques pour les connoître; qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du ſoleil, & au mépris de la reſurrection de J. C. & le lundi en l'honneur de la lune; & que recevant la communion avec les fideles, ils ne prennent que le corps de notre Seigneur, & non point le ſang; parce qu'ils abhorrent le vin. Il reprend auſſi une ſuperſtition, qui ſemble être venuë d'eux; que pluſieurs fideles entrant dans la baſilique de S. Pierre, après avoir monté les degrés, ſe retournoient pour ſaluer le ſoleil levant.

Proſp. chr. an. 443.

Serm. IV. de col. c. 3.

Serm. IV. de Quadr. c. 5.

Serm. VII. Nativ. c. 4.

Saint Leon ayant donc par ſes diligences découvert grand nombre de Manichéens, il y en eut qui abjurerent dans l'égliſe publiquement & par écrit, & furent reçus à penitence. D'autres qui demeurerent opiniâtres, furent condamnés par les juges ſeculiers au banniſſement perpetuel, ſuivant les loix des empereurs. Mais pour faire mieux connoître au peuple leurs erreurs & leurs infamies: le pape ſaint Leon en fit une obſervation juridique. Il aſſembla pluſieurs évêques &

Epiſt. 8. al. 2.

AN. 433.

Serm. 5. de jejun. dec. l. 4. Epiſt. 15. ad Tarib. c. 16.

pluſieurs prêtres, avec un grand nombre de citoïens, des perſonnes illuſtres, & une partie du ſenat. En cette aſſemblée il fit amener leurs élûs & leurs élûës : on leur fit découvrir pluſieurs choſes de leurs dogmes & des ceremonies de leurs fêtes ; & on prouva clairement l'infamie de leurs myſteres, pour ne laiſſer rien de douteux au moins credules, ni aux calomniateurs. Toutes les perſonnes qui avoient commis cette abomination étoient preſentes. Une jeune fille de dix ans ; deux femmes qui l'avoient nourrie & preparée au crime ; un jeune homme qui l'avoit corrompuë, & l'évêque Manichéen, qui avoit préſidé à la ceremonie. Toutes leurs confeſſions furent conformes, & ſi déteſtables, que les oreilles des aſſiſtans avoient peine à les ſouffrir. On en dreſſa des actes autentiques.

D. ſerm. v.

Incontinent après ſaint Leon rendit compte à ſon peuple de cette procedure, dans un ſermon du jeûne, du dixiéme mois ; c'eſt-à-dire, des quatre-temps de Decembre en 443. exhortant particulierement les femmes à fuir ces heretiques, ſans même leur parler, de peur de ſe laiſſer ſurprendre, par la curioſité d'écouter leurs fables. Il exhorte tout le monde à les dénoncer, & à déclarer où ils logent, où ils enſeignent, & ceux qu'ils frequentent : afin que l'on continuë à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'Epiphanie ſixiéme de Janvier 444. avertiſſant le peuple de ne ſe pas laiſſer ſurprendre à leur exterieur, à leurs abſtinences ſuperſtitieuſes, à la pauvreté de leurs habits, & à la pâleur de leurs viſages. On apprit par les confeſſions de ceux qui furent pris à Rome, qui étoient leurs docteurs, leurs évêques, leurs prêtres ; en quelles provinces & en quelles villes ils demeuroient.

Serm. XV. Epiph. c. 5. Proſp. chr. an. 443.

Plusieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables; ce qui obligea le pape d'écrire à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçussent quelques-uns sans les connoître, qui infectassent leurs églises. Il les instruit donc de ce qui s'étoit passé à Rome, & leur envoye les actes de leur conviction: les exhortant à les rechercher soigneusement & se tenir sur leurs gardes. La lettre est circulaire, datée du troisiéme des calendes de Fevrier, sous le dix-huitiéme consulat de Theodose avec Albin, c'est-à-dire du trentiéme de Janvier 444. Plusieurs évêques d'Orient imiterent sur ce point la vigilance de saint Leon.

AN. 444. *Epist. 3. al. 2.*

Il poursuivit aussi dans le même tems les Pelagiens, & principalement Julien d'Esclane qui étoit alors leur chef. Car encore que plusieurs eussent abjuré leur heresie, ils commençoient à la semer. Septimius évêque d'Altinum en Venetie en écrivit à saint Leon, & l'avertit, que dans cette province on avoit reçu à la communion catholique des prêtres, des diacres, & d'autres clercs de divers ordres, qui avoient été engagez dans l'heresie de Pelage: sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur; & que l'on souffroit même, qu'ils passassent en divers lieux, pour exercer leurs fonctions, au mépris des canons, qui ordonnoient la stabilité des clercs, dans les églises où ils avoient été ordonnés. Sur cet avis, saint Leon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province; lui ordonnant d'assembler son concile: pour y obliger tous ces clercs suspects de Pelagianisme; à condamner ouvertement & par écrit cette heresie; & approuver tous les decrets des conciles, confirmés

LVIII. Pelagiens recherchez. *Auct. de promiss. c. 6.*

Phot. bibl. cod. 54.

Leo. epist. 6. al. 86.

D. Epist. 6.

AN. 444.

par le saint siege, en termes si clairs, qu'il ne leur restât aucun prétexte de les éluder. Le pape recommande aussi le maintien des canons, pour la stabilité des clercs ; sous peine de dépositiön & d'excommunication : parce que les causes ordinaires de passer d'église en église, ne sont que l'ambition & l'interêt.

LIX. Vicariat de Thessalonique

Epist. 4.

Anastase évêque de Thessalonique, envoya demander à saint Leon l'autorité de son vicaire dans l'Illyrie, comme l'avoient euë ses prédecesseurs ; & saint Leon la lui accorda volontiers, par sa lettre dattée de la veille des ides de janvier, sous le consulat de Theodose pour la dix-huitiéme fois avec Albin ; c'est-à-dire, du douziéme de Janvier 444. Saint Leon dit : Qu'il ne fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anysius ; mais qu'il ne doit servir qu'à la conservation des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques: où l'on ne doit regarder que le mérite de la personne, & le service qu'elle a rendu à l'église, sans aucune vûë de

c. 4. faveur ni d'interêt. Personne, dit-il, ne doit-être ordonné évêque dans ces églises, sans vous consulter : car on les choisira avec un jugement plus meur, quand on craindra votre examen; & nous ne tiendrons point pour évêques, ceux que le métropolitain aura ordonnés sans votre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces : nous voulons, que vous ordonniés les métropolitains, & que vous les choisissiés avec un plus grand soin ; comme devant gouverner les autres. Que

c. 5. personne ne manque au concile quand il y sera appellé. Rien n'est plus utile que les frequentes assemblées des évêques pour corriger les fautes & confer-

ver la charité. Vous nous renvoyerez ſuivant l'ancienne tradition les cauſes majeures qui ne pourront être terminées ſur les lieux, & les appellations. Il ſe plaint, que contre les canons, on faiſoit tous les jours indifféremment les ordinations des prêtres & des diacres; & veut que l'on ne les faſſe que le dimanche, comme celles des évêques: ce qu'il faut entendre de la nuit du ſamedi au dimanche. Saint Leon écrivit aux métropolitain de l'Illyrie une lettre de même datte: pour les avertir du pouvoir, qu'il avoit donné à Anaſtaſe de Theſſalonique, & les exhorter à s'y ſoumettre & à obſerver les canons.

AN. 444. c. 6. Epiſt. 5.

Cette année 444. pâque étant le vingt-troiſiéme d'Avril, le vendredi-ſaint ſe rencontra le vingt-un qui étoit le jour de la fondation de Rome, où l'on avoit accoûtumé de faire des jeux du cirque; mais on les omit, pour le reſpect du ſaint jour de la paſſion.

Proſp. chr. integ. an. 444.

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

AN. 444.

I.

Mort de S. Cyrille, ſes écrits.

G. menol. 9. Jun conc. Chalc. Act. 3. p 496. D. Sup. XXII. n. 46. Gennad. ſcript. n. 56.

SAint Cyrille mourut la même année 444. le neuviéme de Juin, après avoir gouverné trente-deux ans l'égliſe d'Alexandrie, depuis l'an 412. Il laiſſa un grand nombre d'écrits : entr'autres des homelies, que les évêques Grecs apprenoient par cœur pour les prononcer. Les plus utiles pour l'hiſtoire, ſont les homelies paſcales : où le premier jour de carême, le premier de la ſemaine ſainte, c'eſt-à-dire, le lundi, le ſamedi & le jour de pâques ſont marqués, par les jours des mois Egyptiens, qu'il eſt facile de reduire aux Romains : ainſi ce ſont des caracteres certains des années. Nous en avons vingt-neuf, pour autant d'années tout de ſuite, dont la premiere eſt 414. où pâque fut le vingt-ſixiéme de Phamenoth, c'eſt-à-dire, le vingt-deuxiéme Mars; & la derniere eſt 442. où pâque fut le dix-ſeptiéme de Pharmouthi, c'eſt-à-dire, le douziéme d'Avril.

Les autres écrits de ſaint Cyrille que nous avons, ſont les dix-ſept livres de l'adoration en eſprit & en verité, écrits en forme de dialogue, entre lui & un nommé Pallade, pour montrer l'utilité de l'ancienne loi; même après la publication de l'évangile, par les ſens ſpirituels qu'elle enferme. C'eſt à peu près le même deſſein des douze livres des Glaphyres, qui ſont un commentaire ſur le pentateuque. *Glarphyren*, ſignifie profond ou élégant ; & l'un & l'autre convient à cet ouvrage, qui dévelope les myſteres de la loi. Nous avons auſſi cinq livres de commentaires, ſur Iſaïe : un

commentaire sur les douze petits prophetes, dix livres de commentaires sur saint Jean, qui restent de douze: car il n'y a que les fragmens du septiéme & du huitiéme: un traité de la Trinité, nommé le tresor: neuf dialogues sur la Trinité & l'Incarnation, plusieurs autres traités sur l'Incarnation, contre Nestorius, dont il a été parlé en son lieu: dix livres contre l'empereur Julien, pour la défense de la religion Chrétienne, adressé à l'empereur Theodose. Le dernier des ouvrages de saint Cyrille, est un livre contre les Anthropomorphites, dont il marque le sujet dans la lettre qui est à la tête, adressée à Calosyrius en ces termes. *Sup. liv. xv. n. 45.*

Quelques personnes étant venuës du mont Calamon, je leur ai demandé comment vivoient les moines de ce lieu-là. Ils m'ont dit, que plusieurs se distinguoient dans les exercices de pieté; mais que quelques-uns alloient & venoient, troublant le repos des autres par leur ignorance, & disant: que puisque l'écriture dit, que l'homme est fait à l'image de Dieu, il faut croire que Dieu a une forme humaine. Saint Cyrille montre l'absurdité de cette imagination, qui fait Dieu corporel & borné: puis il ajoûte: J'apprens qu'ils disent, que l'eulogie mystique, c'est-à-dire, l'eucharistie, ne sert de rien pour la sanctification, quand elle est gardée du jour au lendemain: mais c'est une extravagance. Jesus-Christ n'est pas alteré, ni son saint corps changé: la force de la benediction, & la grace vivifiante y demeure toûjours. D'autres disent, qu'il ne faut s'appliquer qu'à l'oraison, sans travailler. Mais qu'ils nous disent, s'ils valent mieux que les apôtres, qui prenoient du temps pour travailler,

quoiqu'ils fuſſent occupés à la parole de Dieu? L'égliſe n'admet point cette conduite. Si tous en uſoient ainſi, qui les nourriroit? Ce n'eſt qu'un prétexte d'oiſiveté & de gourmandiſe. Enfin il avertit Caloſyrius de ne pas permettre, que les catholiques euſſent commerce avec les Meleciens ſchiſmatiques, qui reſtoient encore en Egypte. Le traité qui ſuit cette lettre, contient les réponſes à pluſieurs queſtions ſubtiles de ces moines, ſur la création de l'homme. Caloſyrius étoit évêque d'Arſinoé, & aſſiſta au faux concile d'Epheſe en 449. & enſuite au concile de Calcedoine.

Tom 3.conc.p. 119. A. p 312.

Tom.3.p.2.p: 378.B.

Dans l'homelie de la cene myſtique, ſaint Cyrille parle ainſi contre les Neſtoriens : Qu'ils nous diſent, quel corps eſt la pâture des troupeaux de l'égliſe, & quel breuvage les rafraîchit? Si c'eſt le corps d'un Dieu, Jeſus-Chriſt eſt donc vrai Dieu, & non pas un pur homme. Si c'eſt le ſang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'eſt donc pas ſeulement Dieu, mais Verbe incarné. Que ſi c'eſt la chair de Jeſus-Chriſt qui eſt nourriture, & ſon ſang breuvage; c'eſt-à-dire, ſelon eux un pur homme; comment enſeigne-t-on qu'il ſert à la vie éternelle ; comment eſt-il diſtribué ici & par tout, ſans être diminué? Un ſimple corps n'eſt point ſource de vie à ceux qui le prennent. Et dans le commentaire ſur ſaint Jean; il dit, que par la reception de l'euchariſtie, notre chair eſt unie à celle de Jeſus-Chriſt, comme deux morceaux de cire fondus enſemble : afin que cette union nous uniſſe à ſa perſonne divine, qui a pris chair ; & que la perſonne du Verbe nous uniſſe au pere, auquel il eſt conſubſtantiel : enſorte que par

Lib.IV.c.2.p. 365.

Lib.X.c.3.p. 863.

Lib.XI.c.12. p.1001.1002.

ces

ces trois myſteres de la Trinité, de l'incarnation & de l'euchariſtie : nous ſommes élevés à une union étroite avec Dieu.

II. Lettres canoniques.

Nous avons deux lettres de ſaint Cyrille à Domnus évêque d'Antioche, qui ne peuvent être que des derniers temps de ſa vie, puiſqu'il ne ſurvêcut que quatre ans à l'élection de Domnus. L'une eſt en faveur d'Athanaſe évêque de Perrha, qui fut depuis lûë au concile de Calcedoine : l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui ſe plaignoit d'avoir été condamné ſans être oüi, & chaſſé de ſon ſiege, ſous prétexte d'une renonciation extorquée, & dépoüillé de ſes biens. Le ſujet de l'accuſation étoit d'avoir abuſé des revenus de ſon égliſe, ſur quoi ſaint Cyrille dit : que Pierre ne doit point en rendre compte, & que tous les évêques du monde ſont affligés d'une telle prétention, parce qu'encore qu'ils doivent conſerver à l'égliſe ſes immeubles & ſes meubles précieux, ils ont la libre adminiſtration des revenus. Enfin, on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation, donnés par crainte contre les loix de l'égliſe. Si un évêque eſt digne du miniſtere, qu'il y demeure : s'il eſt indigne, qu'il ſoit dépoſé juridiquement. *Ibid. p. 209.*

Sur la plainte des abbés de la Thebaïde, touchant quelques ordinations irregulieres, ſaint Cyrille écrivit aux évêques de la Lybie & de la Pentapole, pour leur enjoindre de s'informer exactement de la vie des ordinans ; s'ils étoient mariés ou non, & depuis quand : s'ils avoient été chaſſés par quelque évêque, ou de quelque monaſtere : afin de n'ordonner que des perſonnes libres & ſans reproche. *Ibid. p 211.*

AN. 445.

III. Lettre de S. Leon à Dioſcore.

T. eod. epiſt. 60. Liberat. c. 10.

Le ſucceſſeur de ſaint Cyrille dans le ſiege d'Alexandrie, fut Dioſcore ſon archidiacre, qui étoit en grande réputation de vertu, particulierement de modeſtie & d'humilité. Il n'avoit point été marié, & gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prêtant de l'argent ſans interêt aux boulangers & aux cabaretiers; afin qu'ils fourniſſent au peuple du pain blanc & d'excellent vin à bon marché. Mais on prétendoit, que pour trouver les fonds de cette dépenſe, il avoit exigé de grandes ſommes des heritiers de ſaint Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoïa à Rome le prêtre Poſſidonius, donner part de ſon ordination au pape ſaint Leon, qui fit réponſe par une lettre dattée du vingt-uniéme de Juin 445. Il y donne à Dioſcore quelques inſtructions, pour l'uniformité de la diſcipline: ne doutant pas que ſaint Marc n'eût enſeigné à ſon égliſe les mêmes regles que ſaint Pierre, dont il étoit diſciple. Saint Leon veut donc que l'on obſerve à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres & des diacres, que le dimanche; que ceux qui donnent l'ordre & ceux qui le reçoivent, ſoïent à jeun. Il veut auſſi que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'égliſe en ſi grand nombre qu'il ne peut y tenir enſemble, on ne faſſe point difficulté de réïterer le ſacrifice, autant de fois que l'égliſe, dans laquelle on le doit faire, ſera remplie de peuple, déclarant que c'eſt la coûtume de l'égliſe Romaine. On voit ici qu'à Rome & à Alexandrie, on n'offroit encore le ſaint ſacrifice que dans une ſeule égliſe, même aux plus grandes ſolemnités. Saint Leon dit: que le prêtre Poſſidonius étoit

Epiſt. 11. al 81.

Sup. l. XXVI. n. 19.

Ep. 4. ad. Anaſt. c. 6.

Sup l. XXV. n. 12.

parfaitement inſtruit des uſages de Rome, par les frequens voyages qu'il y avoit faits; ce qui fait croire que c'eſt le même qui avoit été envoyé par S. Cyrille au pape ſaint Celeſtin. AN. 445.

VI. Plaintes contre S. Hilaire d'Arles.

Cependant Celidonius évêque Gaulois, vint à Rome ſe plaindre de ſaint Hilaire d'Arles, qui l'avoit dépoſé dans un concile. Saint Hilaire faiſant ſa viſite avec ſaint Germain d'Auxerre, arriva à la ville dont Celidonius étoit évêque: apparemment dans la province de Vienne. Les Nobles & le peuple vinrent auſſi-tôt à eux, accuſant Celidonius d'avoir épouſé une veuve, & d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il étoit magiſtrat. Saint Hilaire & ſaint Germain ordonnerent, qu'on préparât les témoins. Pluſieurs autres évêques d'un grand merite s'aſſemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité poſſible: l'accuſation fut prononcée; & on jugea ſuivant les regles de l'écriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'épiſcopat. C'eſt de ce jugement qu'il vint ſe plaindre au pape ſaint Leon, vers la fin de l'an 444. Saint Hilaire l'ayant appris, paſſa les Alpes nonobſtant la rigueur de l'hyver, & vint à Rome à pied: car il faiſoit ainſi tous ſes voyages par amour pour la pauvreté. Après avoir viſité les égliſes des Apôtres & des martyrs, il vint ſe preſenter à ſaint Leon, avec toute ſorte de reſpect: le ſuppliant de maintenir à ſon ordinaire la diſcipline des égliſes, & ſe plaignant que l'on admettoit à Rome aux ſaints autels des évêques condamnés dans les Gaules, par ſentence du magiſtrat. Il le conjura, ſi ſa remontrance lui étoit agréable, de faire corriger ſecretement cet

Leo epiſt. 10. al. 89 vita S. Hilar. Arel. c. 16. 17.

abus. Je ſuis venu, ajoûta-t'il, ſeulement pour vous rendre mes devoirs, & non pour plaider ma cauſe; & je vous inſtruis de ce qui s'eſt paſſé, non par forme d'accuſation, mais par ſimple recit: ſi vous êtes d'un autre ſentiment, je ne vous importunerai pas davantage.

Saint Leon aſſembla un concile, pour juger cette affaire; & ſaint Hilaire y prit ſéance comme les autres évêques. Le concile ne fut pas content de ſes réponſes, & Saint Leon y trouva trop de hauteur. Il parut par les dépoſitions des témoins, que Celidonius étoit innocent de l'irregularité pour laquelle il avoit été condamné; c'eſt-à dire, d'avoir épouſé une veuve. Il fut donc abſous & rétabli dans ſon ſiege. Saint Hilaire demeura ferme dans ſon ſentiment; & quelque menace qu'on lui fît, encore même qu'il crût ſa vie en peril: il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avoit condamné. Voyant qu'il ne pouvoit perſuader le pape & ſon concile, il ſe retira; & nonobſtant les gardes qu'on lui avoit donnés, & l'hyver qui duroit encore, il revint à ſon égliſe.

Epiſt.10, c.4. Saint Leon examina enſuite avec ſon concile les plaintes de l'évéque Projectus, & d'un grand nombre de citoyens de ſa ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonoiſe. Projectus ſe plaignoit que Saint Hilaire étoit venu pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre évêque à ſa place, comme ſi elle eût été vacante: quoique ce fût dans une province étrangere à ſon égard: & où avant Patrocle aucun de ſes predeceſſeurs ne s'étoit attribué aucun droit. Que cette ordination s'étoit faite ſans

attendre le choix du clergé, ni les ſuffrages du peuple : avec une telle precipitation qu'Hilaire étoit venu & parti, ſans que perſonne en ſçût rien. Il ne paroît pas qu'il y eût d'autre preuve de ces faits, que les lettres de Projectus & de ſes citoyens. Mais ſaint Hilaire s'étoit rendu odieux au concile Romain, par la hardieſſe avec laquelle il s'étoit défendu dans l'affaire de Celidonius ; & encore plus par ſa retraite. Ainſi l'ordination qu'il avoit faite fut caſſée, & Projectus rétabli dans ſon ſiege. On accuſoit encore ſaint Hilaire, de s'attribuer l'autorité de regler toutes les égliſes des Gaules : c'eſt-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avoit autrefois compoſé la province Narbonoiſe. On l'accuſoit d'aller par les provinces, accompagné d'une troupe de gens armez, pour donner des évêques aux égliſes vacantes : d'indiquer des conciles, & de troubler les droits des métropolitains. Peut-être étoit-il obligé de prendre quelque eſcorte dans les païs occupez par les barbares, & troublez par la guerre. c. 2. c. 9. c. 7.

V. Lettres de ſaint Leon contre S. Hilaire.

Le concile de Rome lui défendit d'entreprendre ſur les droits d'autrui : le priva même de l'autorité qu'il avoit ſur la province de Vienne, lui défendit de ſe trouver à aucune ordination, le déclara retranché de la communion du ſaint ſiége ; & prétendit lui faire grace, de le laiſſer dans ſon égliſe, & ne le pas dépoſer. Tout cela paroît par la lettre de ſaint Leon aux évêques de la province de Vienne : où il releve dabord la primauté de ſaint Pierre, & l'autorité de l'égliſe Romaine ; & rapporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des égliſes, de préſomptueux & d'entrepre- ep. 10.

c. 5. nant. Il donne ces regles touchant les ordinations : qu'elles doivent être reſervées aux métropolitains : qu'elles doivent être paiſibles & tranquilles : que l'on doit avoir la ſouſcription des clercs, le témoignage
c. 7. des magiſtrats, le conſentement du ſenat & du peuple, & qu'il faut les celebrer le Dimanche. Il ajoûte : que chaque province doit ſe contenter de ſon
c. 8. concile, & que perſonne ne doit être excommunié legerement. Il déclare aux évêques des Gaules, qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces ; mais conſerver à chacun ſes droits
c. 9. & ſes privileges, & les maintenir dans l'union. Enfin il leur propoſe, de leur donner pour primat, s'ils le veulent bien, l'évêque Leonce, recommandable par ſon merite & par ſon grand âge : ſans préjudice des droits des métropolitains. On croit que ce Leon-
V. not. Queſn. ce étoit l'évêque de Frejus, & que ſaint Leon vouloit introduire en Gaule la diſcipline d'Afrique ; d'attribuer la primatie au plus ancien évêque, & non à un certain ſiege. Mais les Gaulois n'accepterent pas cette propoſition.

Int. Nov. Theod. tit. 14. Saint Leon voulut appuyer ſon jugement de l'autorité de l'empereur Valentinien, qui étoit alors à Rome, & obtint un reſcrit adreſſé au Patrice Aëtius, qui commandoit les troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en general contre ſaint Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de ſéditieux : qui a offenſé la majeſté de l'empire, & le reſpect dû au ſaint ſiege. C'eſt pourquoi, ajoûte l'empereur, nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre, n'employe les armes pour les affaires eccleſiaſtiques ; ni que les évêques des Gaules, ou des autres provinces,

entreprennent rien contre l'ancienne coûtume, ſans l'autorité du pape : qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné ; & que tout évêque qui étant appellé à ſon jugement aura negligé d'y venir, y ſoit contraint par le gouverneur de la province. Ce reſcrit eſt datté du huitiéme des ides de Juin, ſous le ſixiéme conſulat de Valentinien ; c'eſt-à-dire, du ſixiéme de Juin 445. AN. 445.

Le dix-neuviéme du même mois, autrement le treiziéme des calendes de Juillet, l'empereur Valentinien donna un autre édit contre les Manichéens, ſi bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il eſt adreſſé à Albin préfet du prétoire, & renouvelle contre eux toutes les anciennes peines : ordonnant de les pourſuivre par tout où ils ſeront découverts, & permettant à toute perſonne de les accuſer. L'empereur étoit à Ravenne l'année précedente, lorſque les Manichéens furent convaincus ; & apparemment le pape prit occaſion de ſon ſéjour à Rome, pour obtenir cet édit. *Nov. Valent, Lib. 2. tit. 2.* *Nov. 1. eod. lib.*

Deux ans après l'empereur Valentinien étant encore à Rome, fit une loi pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui foüilloient dans les ſepulchres, pour en tirer des marbres ou d'autres choſes plus precieuſes. On accuſoit de ce crime même des clercs ; & l'empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuſe que les autres. Il veut qu'ils perdent auſſi-tôt le nom de clercs ; qu'ils ſoient proſcrits & bannis à perpetuité ; & il ne veut pas que l'on épargne les évêques mêmes. La loi eſt adreſſée à Albin préfet du prétoire, & patrice, & dattée du troiſiéme des ides de Mars, ſous le conſulat de Cal- *Nov. Valent tit. 5.*

lypius, c'eſt-à-dire, du treizieme de Mars 447.

IV. Vertus de S. Hilaire d'Arles. *Vita Hilar. c.* 17.

Saint Hilaire étant de retour à Arles, s'appliqua tout entier à appaiſer ſaint Leon, & écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet. Il envoya premierement le prêtre Ravennius, qui fut ſon ſucceſſeur, puis les évêques Nectaire & Conſtantius. Auxiliaris préfet des Gaules, qui ſe trouvoit alors à Rome, les reçut avec grand reſpect; & s'entretint ſouvent avec eux des vertus de ſaint Hilaire, de ſa fermeté & de ſon mépris des choſes humaines. Il parla auſſi au pape ſaint Leon, comme il témoigne écrivant à ſaint Hilaire; & il ajoûte: Les hommes ont peine à ſouffrir, que nous parlions avec la hardieſſe qu'inſpire une bonne conſcience; & les oreilles des Romains ſont d'une extrême délicateſſe. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup ſans rien perdre. Accordez-moi cela, & diſſipez ces petits nuages, par un petit changement. Après cette réponſe, ſaint Hilaire reprit ſes fonctions paſtorales & ſes exercices de pieté, comme s'il n'eût fait que commencer, & s'y donna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il ſurvêcut, juſques en 449.

c. 3.

c. 8.

Sup. l. XXIV. *n.* 57.

Dès le commencement de ſon épiſcopat, il continua de pratiquer la pauvreté & la mortification, comme il avoit fait étant moine; ne portant qu'une tunique été & hyver, encore étoit-ce un cilice; marchant toûjours nuds pieds, & travaillant de ſes mains. On lui mettoit une table devant lui avec un livre & des filets: un notaire prêt à écrire étoit près de lui. Il liſoit & dictoit de temps en temps, remuant toûjours les mains cependant, pour noüer ſes cordes

c. 14.

c. 12.

&

& faire ſes filets. Il travailloit auſſi à la terre au delà de ſes forces : ayant été élevé ſuivant la nobleſſe de ſa race. On liſoit toujours pendant ſon repas, & il en introduiſit la coutume dans les villes. Le dimanche il ſe levoit à minuit, faiſoit à pied trente milles, qui ſont dix lieuës, aſſiſtoit à l'office, où il prêchoit, ce qui duroit juſqu'à la ſeptiéme heure, c'eſt-à-dire, une heure après midi. Il vivoit dans une maiſon commune avec ſes clercs, n'ayant que ſa cellule comme un autre. Il aimoit tellement les pauvres, que pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avoit d'argent dans les éligſes, juſqu'aux vaiſſeaux ſacrez, & ſe réduiſit à des patenes & des calices de verre. *Gennad. c. 68*

Il étoit fort éloquent ſelon le tems, & nous avons un échantillon de ſon ſtile dans l'éloge de ſaint Honorat ſon prédeceſſeur. Les jours de jeûnes il entretenoit le peuple par ſes diſcours, depuis midi juſqu'à quatre heures. S'il n'avoit pour auditeurs, que des gens ruſtiques, il s'accommodoit à leur portée par un ſtile ſimple; mais il le relevoit, s'il ſurvenoit des gens plus inſtruits, tant il étoit maître de ſon diſcours. Il avoit pluſieurs fois averti en particulier le préfet de ce tems-là, des injuſtices qu'il commettoit dans les jugemens, ſans qu'il ſe fût corrigé. Un jour il vint à l'égliſe accompagné de ſes officiers, pendant que ſaint Hilaire prêchoit. Le ſaint évêque interrompit ſon ſermon; diſant que le préfet n'étoit pas digne de recevoir la nourriture celeſte, après avoir mépriſé les avis qu'il lui avoit donnez pour ſon ſalut. Le préfet ſe retira chargé de confuſion, & ſaint Hilaire continua de parler. Tel *c. 11.* *c. 10.*

étoit ce ſaint évêque ; mais il s'épuiſa tellement par ſes jeûnes & ſes travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été écrite par Honorat évêque de Marſeille ſon diſciple, qui témoigne qu'on avoit de lui des homelies ſur toutes les fêtes de l'année, une expoſition du ſymbole, & grand nombre de lettres.

Gennad. c.ult. Vita tom. 1. S. Leon.

Martyr. R. 5. Mai. V. ibi Baron.

VII. Second voyage de ſaint Germain en Bretagne.

Vita S. Germ. per Conſt. c. 29.

Il fut lié d'amitié avec ſaint Germain d'Auxerre, qu'il nommoit ſon pere, & le reſpectoit comme un apôtre. Car ſaint Germain fut obligé d'aller à Arles, ſolliciter Auxiliaris préfet des Gaules, pour ſa ville d'Auxerre : qu'il trouva chargée d'impoſitions extraordinaires, à ſon retour de la grande Bretagne. Par tout où il paſſa dans ce voyage, le peuple alloit au-devant en foule, pour recevoir ſa benediction, avec les femmes & les enfans. A Aliſe, Nectariola femme d'un prêtre nommé Senateur, garda de la paille dont elle avoit garni le lit du ſaint évêque ; & un poſſedé en étant lié fut delivré. En arrivant à Arles, le préfet Auxiliaris alla contre l'ordinaire bien loin au-devant de lui. Il admira ſa bonne mine, la politeſſe & l'autorité de ſon diſcours, & le trouva au-deſſus de ſa réputation. Il lui fit de grands preſens, lui demanda la guériſon de ſa femme, depuis long-temps affligée de la fievre quarte. Il l'obtint ; & accorda auſſi à ſaint Germain la décharge qu'il demandoit pour ſon peuple.

c. 32.

c. 34.

Saint Germain étant de retour chez lui, fut appellé une ſeconde fois dans la grande Bretagne, pour ſecourir l'égliſe contre l'hereſie Pelagienne, qui recommençoit à s'y étendre. Saint Germain prit pour l'accompagner en ce voyage, ſaint Severe évêque de

Conſt. lib. II. c. 1.

c. 2.

Treves, diſciple de ſaint Loup de Troïes. Ils partirent l'an 446. En paſſant à Paris, ſaint Germain demanda des nouvelles de ſainte Genevieve, & apprit que ſa réputation étoit violemment attaquée par divers reproches : lui qui la connoiſſoit parfaitement, alla à ſon logis, & la ſalua ſi humblement, que tout le monde en fut ſurpris. Il parla au peuple pour ſa juſtification, & pour preuve de ſa vertu, montra à l'endroit où elle couchoit, la terre arroſée de ſes larmes. Ayant perſuadé tout le monde de ſon innocence, il continua ſon voyage, & paſſa heureuſement en Bretagne.

AN. 446. *Sup. l. XXV. n. 16.*

Les malins eſprits publierent ſon arrivée par toute l'iſle ; en ſorte qu'un nommé Elaphius, le premier du pays, ſans autre avis, vint au-devant des ſaints évêques, avec ſon fils, encore dans la fleur de ſa jeuneſſe, qui avoit le jarret retiré & la jambe ſeche. Un grand peuple les ſuivit ; & ſaint Germain ſçachant qu'ils avoient conſervé la foi catholique, pour la plûpart : & que l'hereſie étoit enſeignée par peu de perſonnes ; les chercha, les trouva & les condamna. Cependant Elaphius lui preſenta ſon fils. Saint Germain le fit aſſeoir, & lui maniant le jarret & la jambe, le guerit en preſence de tout le monde. Le miracle ayant affermi le peuple dans la foi catholique, ſaint Germain les exhorta à bannir l'erreur d'entre eux. Tous furent d'avis de chaſſer les heretiques de toute l'égliſe : on les amena aux deux évêques, pour les faire paſſer en Gaule bien avant : ainſi la Bretagne en fut delivrée, & conſerva la pureté de la foi.

Const. 11. c. 31

c. 4.

A peine ſaint Germain étoit de retour chez lui, *c. 5.*

qu'il fut appellé par une députation dans la côte Armorique, qui eſt aujourd'hui la Bretagne. Aëtius qui commandoit alors en Gaule, voulant punir ces peuples rebelles, y avoit envoyé pour les ſoumettre Eocharich, roi des Allemands, idolâtre & feroce. Saint Germain y marcha auſſi-tôt, & trouva déja dans le païs ce roi barbare, avec quantité de cavalerie. Il avança juſqu'à ce qu'il le rencontrât, & lui parlant par interprete, le ſupplia humblement de s'arrêter. Comme il refuſoit, il lui fit des reproches, & enfin prit la bride de ſon cheval, l'arrêta, & avec lui toute l'armée. Le barbare, étonné de ſa hardieſſe, écouta des propoſitions de paix; retourna à ſon poſte, & convint de ne point ravager la province: pourvû qu'elle obtînt ſon pardon de l'empereur ou d'Aëtius.

VIII. Fin de ſaint Germain d'Auxerre.

Pour l'obtenir ſaint Germain entreprit le voyage d'Italie, & alla trouver l'empereur à Ravenne. En paſſant chez ſon ami le prêtre Senateur, il guérit une
c. 6. fille muette depuis vingt ans; & dit à Senateur, qu'ils ne ſe reverroient plus en ce monde. A Autun, il guérit une fille, qui avoit une main retirée & les ongles enfoncez dans la chair. Il arriva à Milan un jour
c. 10. que pluſieurs évêques étoient aſſemblez, pour celebrer la fête de quelques ſaints; & entra dans l'égliſe pendant la meſſe, ſans être attendu, ni connu de perſonne. Mais un poſſedé s'écria du milieu du peuple, Germain, pourquoi nous viens-tu chercher en Italie? qu'il te ſuffiſe de nous avoir chaſſé de Gaule, & d'avoir vaincu l'Ocean avec nous par ta priere. Le peuple étonné demandoit qui étoit ce Germain. Enfin malgré la pauvreté de ſon habit, on le recon-

nut à la majeſté de ſon viſage. Il avoua qui il étoit, les évêques le ſaluerent avec reſpect, & le prierent de délivrer le poſſedé: il obéit, le tira à part dans la ſacriſtie, & le ramena gueri.

Il fit pluſieurs autres miracles pendant le reſte du voyage: en ſorte que tout le monde parloit de lui à Ravenne, où étoit la cour, & l'attendoit avec impatience. Il y entra de nuit pour ne point faire d'éclat; mais le peuple étoit ſur ſes gardes. Il fut reçu avec grande joye par l'évêque ſaint Pierre Chryſologue, par le jeune empereur Valentinien & ſa mere Placide. Elle envoya à ſon logis un grand vaſe d'argent, rempli de mets délicats, ſans aucun mélange de chair; ſaint Germain lui envoya de ſon côté un pain d'orge ſur une aſſiette de bois. L'imperatrice la fit depuis enchaſſer dans de l'or; & garda le pain, qui opera pluſieurs guériſons miraculeuſes. Le ſaint en fit pluſieurs à Ravenne, où ſix évêques l'accompagnoient continuellement. Le fils de Voluſien chancelier, c'eſt-à-dire, ſecretaire du patrice Sigiſvulte, étoit malade à l'extrémité d'une groſſe fievre. Le ſaint y alla à la priere des parens & des évêques. On vint au-devant dire qu'ils prenoient une peine inutile, & que le jeune homme étoit mort. Les évêques le prierent de ne pas laiſſer d'y aller. Ils le trouverent mort & froid; & après avoir prié pour le repos de ſon ame, ils s'en retournoient. Auſſi-tôt le peuple ſe mit à crier, & on preſſa le ſaint de demander à Dieu la vie du jeune homme, il ceda avec peine; & ayant fait ſortir tout le monde, il ſe proſterna près du mort, & pria avec larmes. Le mort commença à ſe mouvoir: il ouvrit les yeux, il remua

c. 12.

c. 13. 14.

c. 15. 16.

c. 17.

les doigts. Saint Germain le releva, il s'aſſit & revint peu à peu en parfaite ſanté. Saint Germain eut facile-
c. 18. ment obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, qui étoient le ſujet de ſon voyage; s'ils ne l'euſſent empêché eux-mêmes par une nouvelle revolte.

c. 19. Un jour après l'office du matin, comme il parloit avec les évêques de matieres de religion: il leur dit: Mes chers freres, je vous recommande mon paſſage. J'ai cru voir cette nuit notre Seigneur, qui me donnoit la proviſion pour un voyage, & il m'a dit que c'étoit pour aller dans ma patrie, & recevoir le repos
c. 20. éternel. Peu de jours après il tomba malade. Toute la ville en fut allarmée: l'imperatrice l'alla voir, & il lui demanda en grace de renvoyer ſon corps dans ſon païs; ce qu'elle lui accorda à regret. Il mourut donc à Ravenne le ſeptiéme jour de ſa maladie, qui
c. 21. étoit le dernier de Juillet. Saint Pierre Chryſologue prit ſa cuculle & ſon cilice: les ſix autres évêques partagerent entre eux le reſte de ſes habits. L'eunuque
c. 22. Acholius préfet de la chambre de l'empereur, dont il avoit guéri un domeſtique, fit embaumer le corps: l'imperatrice le revêtit d'habit précieux, & donna un coffre de ciprès pour le porter: l'empereur fournit les voitures, les frais du voyage, & les officiers pour l'accompagner: les évêques eurent ſoin qu'on lui
c. 24. rendît les devoirs de la religion à Ravenne, & pendant tout le voyage. Ainſi le convoi fut magnifique: le luminaire étoit ſi grand, qu'il brilloit même en plein jour. Par tout où il paſſoit, le peuple venoit au-devant & rendoit toutes ſortes de ſervices. Les uns applaniſſoient les chemins, ou réparoient les

Hiſt. Epiſc. Autiſſ. c. 7.

ponts : les autres portoient le corps, ou du moins chantoient des pſeaumes. Le prêtre Saturne diſciple du ſaint, étoit demeuré par ſon ordre à Auxerre, où il apprit ſa mort par révelation, & la déclara au peuple. Il partit avec une grande multitude, pour aller au-devant du corps juſqu'au paſſage des Alpes. A Vienne le corps fut dépoſé dans l'égliſe de ſaint Etienne, qui venoit d'être bâtie à la porte de la ville, par les ſoins du prêtre Severe, à la place d'un temple, où les païens adoroient cent dieux. Severe étoit Indien de nation, & fameux par ſes miracles. Saint Germain lui avoit promis en paſſant de venir à la dédicace de ſon égliſe ; & en effet le corps arriva le jour même de la dédicace, avant que l'office commençât. Il arriva à Auxerre cinquante jours après ſa mort, & ayant été expoſé dix jours à la veneration publique, il fut enterré le premier d'Octobre dans l'oratoire de ſaint Maurice, qu'il avoit fondé, où eſt à préſent l'abbaïe celebre de ſon nom. Saint Germain tint le ſiege d'Auxerre pendant trente ans & vingt-cinq jours ; par conſéquent il mourut en 448. Le ſiege fut vacant pendant quatre ans, apparemment à cauſe de la déſolation des Gaules par les barbares.

Adon. Chr. Aet. 6.

Heric. l. c. 25. Sup. l. XXIII. n. 46.

IX. Priſcillianiſtes en Eſpagne.

Il y avoit toujours des Priſcillianiſtes en Eſpagne. Saint Turibius évêque d'Aſtorga en Galice, en ayant découvert dans ſa ville, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace ; & ils en envoyerent les actes à Antonin évêque de Merida. Saint Turibius en écrivit au même Idace & à Ceponius, qui ſemblent avoir été les deux principaux évêques de Galice. Et

Idac. faſt. an. 21. Valent. Olymp. 306. Epiſt Tur. poſt. 15. Leon.

voici comme il parle dans cette lettre: J'ai voyagé en beaucoup de provinces, & j'ai trouvé par tout une même foi; mais étant revenu dans mon pays, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'église catholique a condamnées il y a long-tems, & que je croiois abolies, pulluler encore tous les jours; par le malheur de notre tems, qui a fait cesser les conciles. Ainsi on s'assemble au même autel, avec une créance bien differente: Car quand on presse ces heretiques, ils nient leurs erreurs, & les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils préferent aux écritures canoniques, mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que j'ai pû lire, soit qu'ils les tirent par interprétations, soit qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Dans les actes qui portent le nom de saint Thomas, il est dit, qu'il ne baptisoit pas avec l'eau, mais seulement avec l'huile: ce que toutefois nos heretiques ne font pas, mais les Manichéens le font. Ils ont encore des prétendus actes de saint André, ceux de saint Jean composez par Leucius; & le livre intitulé; la mémoire des Apôtres, où entr'autres blasphêmes, ils font parler notre Seigneur contre l'ancien testament. Il n'y a pas de doute que les apôtres ont pû faire les miracles contenus dans ces livres; mais il est constant que les discours ont été inserez par les heretiques. J'en ai tiré divers passages remplis de blasphêmes, que j'ai rangé sous certains titres, & j'y ai répondu selon ma capacité. J'ai cru vous en devoir avertir, afin que personne ne garde, ou ne lise ces livres, sous prétexte de ne les pas

Sup. l. VIII, *n.* 12.

pas connoître. C'eſt à vous à tout examiner & à condamner avec vos confreres, ce que vous trouverez contraire à la foi. Cette lettre étoit accompagnée d'un mémoire que nous n'avons plus. AN. 447.

X. Lettre de ſaint Leon à ſaint Turibius. *Leo epiſt. 15. al. 93.*

Saint Turibius envoïa à ſaint Leon une lettre & un mémoire ſemblable, par un diacre de ſon égliſe nommé Pervincus; & ſaint Leon lui répondit par une grande lettre du douziéme des calendes d'Août, ſous le conſulat de Calipius & d'Ardabure; c'eſt-à-dire, du vingt-uniéme de Juillet 447. Il y marque la punition des premiers Priſcillianiſtes, & ajoûte: Encore que l'égliſe rejette les executions ſanglantes, elle ne laiſſe pas d'être aidée par les loix des princes chrétiens; & la crainte du ſupplice corporel fait quelquefois recourir au remede ſpirituel. Mais depuis que les incurſions des ennemis ont empêché l'execution des loix; & que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares: l'erreur cachée a trouvé liberté au milieu des calamitez publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui en eſt infecté; puiſqu'il y a même des évêques qui l'enſeignent. *Sup. liv. XVIII. n. 30.*

Saint Leon répond enſuite aux ſeize articles que S. Turibius lui avoit envoïés, & qui contiennent les mêmes erreurs que j'ai rapportées en rapportant l'origine de cette héréſie. Saint Leon répond ſur chaque article préciſément & theologiquement, oppoſant à ces erreurs les autoritez formelles de l'écriture. Outre les livres apocriphes dont les Priſcillianiſtes ſe ſervoient, ils corrompoient encore les livres canoniques. C'eſt pourquoi ſaint Leon ordonne, que l'on ne faſſe aucun uſage de ces exemplaires falſifiés; & que *Sup. liv. XVII. n. 56. c. 15.*

AN. 447. les écritures apocriphes ſoient entierement ſuprimées. Parce qu'encore qu'elles euſſent quelque apparence de pieté, elles attiroient dans l'erreur, par les merveilles fabuleuſes qu'elles racontoient. Et comme quel-

6. 16. ques-uns gardoient des ſermons de Dictynnius, quoique pleins de ces erreurs; ſous prétexte qu'il étoit mort dans la communion de l'égliſe: ſaint Leon les défend comme les autres. Dictynnius avoit été evêque d'Aſ-

Sup. xx. n. 48. torga avant ſaint Turibius, & avoit abjuré le Priſcillianiſme au concile de Tolede tenu l'an 400.

Saint Leon marque dans ſa lettre la conformité

Sup. l. xxvi. n. 57. des Priſcillianiſtes avec les Manichéens; & envoïe à ſaint Turibius les actes de la procedure qu'il avoit faite à Rome contre eux. Il conclut en ordonnant, que l'on tienne un concile, où l'on examine s'il y a quelques évêques infectés de cette hereſie; & qu'on les ſépare de la communion, s'ils ne la condamnent. Il ſouhaittoit que le concile fût general, des provinces de Tarragone, de Carthage, de Luſitanie & de Galice; mais s'il s'y trouve quelque obſtacle, il veut du

Idac. Chr. an. 23. Valent. moins que les évêques de Galice s'aſſemblent à la diligence d'Idace, de Ceponius & de Turibius. Ces lettres de ſaint Leon, tant à ſaint Turibius qu'aux autres évêques d'Eſpagne, y furent portées par le diacre Pervincus; & quelques-uns en Galice ſe ſoumirent à ſes déciſions, mais en apparence ſeulement.

Il arriva, comme ſaint Leon l'avoit prévû, que les évêques d'Eſpagne ne purent s'aſſembler en concile general. Les provinces étoient trop diviſées: Rechila roi des Sueves, étoit maître de la Galice: le reſte étoit ſous la domination des Goths. Toutefois

il ſe tint deux conciles : l'un en Galice, l'autre des quatre provinces de Tarragone ; de Carthage, de Luſitanie, & de Betique : ſaint Leon écrivit au concile de Galice, par un notaire de l'égliſe Romaine, nommé auſſi Turibius ; & le concile des quatre provinces dreſſa une confeſſion de foi contre les Priſcilianiſtes, & l'envoya à Balconius évêque de Brague, alors métropole de Galice. Nous avons cette confeſſion de foi, ſuivie de dix-huit articles d'anathême, & c'eſt à peu près la même qui ſe trouve ſous le nom de ſaint Auguſtin, dans un ancien code de canons de l'égliſe Romaine. L'égliſe honore la mémoire du ſaint évêque Turibius le ſeiziéme d'Avril.

AN. 447.

Conc. Brac. II. c. 5. p. 837. A.

Tom. 2. co p. 1228.

V. Queſn. diſ. ſert. 14. Martyr. R. 16. Apr.

Les évêques de Sicile baptiſoient, non-ſeulement à Pâque & à la Pentecôte, mais encore à l'épiphanie, pour honorer le jour auquel ils croyoient que Jeſus-Chriſt avoit reçu le baptême. Saint Leon l'ayant appris, leur écrivit pour corriger cet abus : les exhortant à ſuivre la diſcipline du ſaint ſiege, d'où ils recevoient la conſecration épiſcopale. Ce qui fait voir que dans les provinces ſuburbicaires, c'eſt-à-dire, la partie meridionale d'Italie & la Sicile, il n'y avoit que le pape qui conſacrât les évêques. Toute la vie de Jeſus-Chriſt, dit ſaint Leon, a été une ſuite de miracles & de myſteres : mais l'égliſe ne pouvant les honorer tous à la fois, en a diſtribué la mémoire à divers jours. Or c'eſt principalement de ſa mort & de ſa reſurrection, que le baptême a tiré ſa vertu : & c'eſt le ſacrement qui repreſente plus expreſſément l'une & l'autre. Sa mort y eſt exprimée par l'abolition du peché ; les trois jours de ſa ſepulture, par les

XI.
Lettre aux évêques de Sicile.

Epiſt. 16. al. 4. V. not. ... Queſn.

AN. 447. trois immerſions : ſa reſurrection par la ſortie hors de l'eau. On y ajoûte le jour de la Pentecôte, en faveur de ceux qui n'ont pû être baptiſés à pâque ; ſoit parce qu'ils étoient malades, ou en voyage, ſoit par quelque autre empêchement ; parce que la deſcente du S. Act. 11. 37. Eſprit eſt la ſuite de la reſurrection du Sauveur. Auſſi voit-on, que ſaint Pierre baptiſa trois mille perſonc. 6. nes le jour de la Pentecôte. Il ne faut donc baptiſer qu'en ces deux jours ; & encore ceux que l'on aura choiſis après les avoir exorciſés, examinés, ſanctifiés par les jeûnes, & préparés par de fréquentes inſtructions. Ces deux jours ſont les ſeuls legitimes, pour c. 5. ceux qui ſont en ſanté & en liberté ; mais on peut baptiſer en tout temps en cas de neceſſité, comme en peril de mort, pendant un ſiege, dans la perſécution, dans la crainte du naufrage.

c. 6. Quant à la raiſon tirée du baptême de Jeſus-Chriſt, ſaint Leon marque premierement, qu'il n'eſt pas certain qu'il l'ait reçu le jour de l'épiphanie ; en diſant ſeulement que quelques-uns le penſent. De plus Jeſus-Chriſt n'a reçu que le baptême de ſaint Jean ; & cela pour accomplir toute juſtice, & montrer l'exemple : comme il a été circoncis, & a pratiqué les ceremonies legales. Mais il a inſtitué le ſacrement du baptême à ſa mort, par l'eau qui coula de ſon côté avec le ſang. Pour mieux conſerver l'uniformité de la diſcipline : ſaint Leon ordonne, que tous les ans trois évêques de Sicile ſe trouvent à Rome le vingt-neuviéme de Septembre, pour aſſiſter à l'un des deux conciles, qui ſe doivent tenir tous les ans ſuivant les canons. Cette lettre fut envoyée par les évêques Bacillus &

Paſcaſin, qui devoient faire rapport au pape de l'execution de ſes ordres. La datte eſt du douzieme des calendes de Novembre, ſous le conſulat d'Alipius & Calipius & d'Ardabure; c'eſt-à-dire du vingt-uniéme d'Octobre 447. AN. 447.

Au commencement de l'année précedente, il avoit écrit à Senecion, & aux autres métropolitains d'Achaïe, qui étoient au nombre de ſix, pour les maintenir dans la ſoumiſſion à l'évêque de Theſſalonique. Ils avoient témoigné être fort contens de ce que S. Leon avoit établi Anaſtaſe de Theſſalonique ſon vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces métropolitaïns avoit ſouvent fait des ordinations illicites, & de plus il avoit donné à la ville de Theſpie un évêque, qui y étoit entierement inconnu. Saint Leon les exhorte tous à venir au concile general d'Illirie, quand ils y ſeront appellés, c'eſt-à-dire, y envoyer deux ou trois évêques de chaque province; & il déclare que le métropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un évêque à ſon choix, ſans le conſentement du clergé & du peuple. Cette lettre eſt du huitiéme des ides de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Symmaque; c'eſt-à-dire, du ſixiéme de Janvier 446. *Leo. epiſt.* 13.

XII. Mort de Proclus. Flavien évêque de C. P.

Proclus mourut le vingt-quatriéme d'Octobre 447. après avoir tenu le ſiege de C. P. treize ans & trois mois: & ſon ſucceſſeur fut Flavien prêtre & tréſorier de la même égliſe. Cette ordination fut déſagréable à l'eunuque Chryſaphius préfet de la chambre, prévenu contre Flavien. Il excita l'empereur de demander à Flavien des eulogies, pour ſon ordination. Flavien lui envoya des pains blancs, comme un ſigne *Menol. Gr. Niceph. Chr. Sup.* XXVI. *n.* 30. *Niceph. Hiſt.* XIV. 47. *V. Garn. Diſſ. de lib. Theod. ad epiſt.* 11.

de benediction. Chryſaphius, qui prétendoit autre choſe, lui fit dire qu'il devoit envoïer de l'or. L'évêque répondit qu'il n'en avoit point, ſi ce n'étoit les vaſes ſacrés; mais que les biens de l'égliſe étoient à Dieu & deſtinés aux pauvres. Dès-lors Chryſaphius réſolut de mettre tout en œuvre, pour faire dépoſer Flavien, mais comme il étoit ſoutenu par Pulquerie, qui avoit toute l'autorité, il voulut commencer par l'éloigner elle-même des affaires. Chryſaphius perſuada donc à l'empereur par le moyen de ſa femme Eudocia, de demander à Flavien : qu'il ordonnât Pulquerie diaconeſſe. L'empereur l'envoya querir, & lui fit cette propoſition en ſecret : Flavien en fut affligé; mais ſans le témoigner à l'empereur, il écrivit ſecretement à Pulquerie, qu'elle ne ſe trouvât point en ſa preſence : de peur qu'il ne fût obligé de faire quelque choſe, qui ne fût agréable, ni à elle, ni à lui. Elle comprit de quoi il s'agiſſoit, & ſe retira à l'Hebdomon. L'empereur Theodoſe & l'imperatrice Eudocia furent fort irrités contre Flavien, de ce qu'il avoit decouvert leur ſecret; & tel fut le commencement de ſa diſgrace.

XIII. Theodoret relegué. *Epiſt.* 12. *Epiſt.* 11.

Theodoret ayant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, eſperant trouver en lui un protecteur : car il y avoit déja deux ans, qu'il avoit reçu ordre de l'empereur de ſe retirer à ſon dioceſe de Cyr, avec défenſe d'en ſortir. Le temps paroît par la lettre au conſul Nomus, dont le conſulat tombe en l'année 445. Le ſujet fut un ſermon, qu'on l'accuſa d'avoir fait à Antioche, après la mort de ſaint Cyrille en préſence de Domnus : où l'on préten-

doit, qu'il avoit dit : On n'oblige plus perſonne de blaſphémer. Où ſont ceux qui diſent, que c'eſt un Dieu qui a été crucifié ? Ce n'eſt pas Dieu, qui a été crucifié, c'eſt Jeſus-Chriſt homme. Il n'y a plus de diſpute, l'Orient & l'Egypte ſont unis : l'envie eſt morte, & l'hereſie enſevelie avec elle. On l'accuſoit encore d'avoir ordonné évêque de Tyr le comte Irenée : qui étoit bigame, & qui avoit agi au concile d'Epheſe avec tant de chaleur, pour le parti de Neſtorius. Enfin on accuſoit Theodoret de troubler l'égliſe, par les conciles qu'il aſſembloit continuellement à Antioche ; & c'eſt la ſeule cauſe que portoit la lettre de l'empereur. Il obéït & ſortit d'Antioche ſans dire adieu, à cauſe de ceux qui l'y vouloient retenir.

Conc. V. coll. 5. t. 5. p. 508. D.

Ep. 80. 77.

Mais il ſe plaignit à divers perſonnes, d'être ainſi noté & condamné ſans connoiſſance de cauſe. Il en écrivit au pape Anatolius, au préfet Eutrechius, au conſul Nomus, à Euſebe évêque d'Ancyre. Ce n'eſt pas, diſoit-il, que le ſéjour de Cyr me deplaiſe : je le dis en verité, je l'aime mieux que les villes les plus celebres, parce que Dieu me l'a donné en partage ; mais il me paroît inſupportable d'y être attaché par néceſſité. Cette conduite enhardit les méchans, & les rend plus indociles. Et ailleurs : Toutes les villes ſont ouvertes aux hérétiques, aux païens, aux Juifs ; & moi qui combats pour la doctrine de l'évangile, on me chaſſe de toutes les villes. Mais on dit que j'ai de mauvais ſentimens. Que l'on aſſemble donc un concile : que je m'explique en préſence des évêques & des magiſtrats ; & que les Juges diſent ce qui s'accorde à la doctrine des apôtres. Et

Ep. 79. 80. 81. 82.

Ep. 79.

Ep. 81.

enſuite : Je ne ſuis jamais venu moi-même à Antioche, ni ſous Theodote, ni ſous Jean, ni ſous Domnus ; mais j'ai obéï à peine, étant appellé cinq ou ſix fois, cedant aux menaces des canons contre ceux qui ne viennent pas aux conciles. Il marque dans ces deux lettres, qu'il eſt évêque depuis vingt-cinq ans: que pendant tout ce temps, perſonne ne l'a accuſé, & qu'il n'a accuſé perſonne ; & qu'aucun de ſes clercs ne s'eſt preſenté devant les tribunaux. Il rapporte auſſi pour ſa juſtification les biens ſpirituels & temporels qu'il a fait à ſon dioceſe.

Sup. l. XXV. n. 50.

Epiſt. 82.

Dans la lettre à Euſebe d'Ancyre, il dit : Ceux qui renouvellent l'hereſie de Marcion & des autres Docites, irrités de ce que je les refute ouvertement, ont eſſaïé de ſurprendre l'empereur, en me traitant d'heretique, & m'impoſant de diviſer en deux Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt. Mais ils n'y ont pas réüſſi : puiſque l'ordre qui a été donné contre moi, ne contient aucune accuſation d'hereſie. Enſuite : Je ſuis ſi éloigné de cette déteſtable opinion, que je ſuis fâché d'avoir trouvé quelques-uns des peres du concile de Nicée, qui en écrivant contre les Ariens, ont pouſſé trop loin la diviſion de l'humanité & de la divinité. Et afin que l'on ne croïe pas que la crainte me faſſe parler ainſi maintenant : on peut lire ce que j'ai écrit devant le concile d'Ephéſe, & après, il y a douze ans. Car par la grace de Dieu, j'ai expliqué tous les prophetes, les pſeaumes, & ſaint Paul. J'ai écrit il y a long-temps contre les Ariens, les Macedoniens, les Apollinariſtes & les Marcionites. J'ai compoſé un livre myſtique, un autre de la providence,

dence, un autre ſur les queſtions des Mages, la vie des ſaints, & pluſieurs autres. Je défie mes accuſateurs & mes juges d'y trouver aucune opinion, que je n'aye priſe dans la ſainte écriture. AN. 447.

XIV. Ecrits de Theodoret.

Des ouvrages dont Theodoret fait ici mention, nous n'avons plus les premiers contre les heretiques: ſi ce n'eſt qu'ils ſoient cachez ſous le nom de quelque autre auteur. Nous n'avons point non plus le livre myſtique, ni les réponſes aux Mages. Mais nous avons les commentaires ſur les prophetes, ſur les pſeaumes & ſur ſaint Paul. La vie des ſaints eſt le philothée, autrement l'hiſtoire religieuſe, qui comprend la vie des trente ſolitaires que Theodoret avoit connus: commençant à ſaint Jacques de Niſibe, & finiſſant à ſainte Domnine. Mais outre les ouvrages qu'il nomme dans la lettre à Euſebe, il avoit compoſé dès-lors un grand traité des maladies des Grecs; c'eſt-à-dire, des erreurs des payens, diviſé en douze livres & rempli d'une grande érudition. Il y cite plus de cent auteurs anciens. Il avoit auſſi compoſé un commentaire ſur le cantique.

V Differt. Garn. p. 259.
To. 1. 2 3.
To. 3.
To. 4.
To. 1.
To. 4.

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée, qu'il écrivit ſon Eraniſte, ou Polymorphe: ainſi nommé, parce qu'il prétend que l'erreur qu'il y attaque eſt un ramas de pluſieurs anciennes hereſies. C'étoit l'opinion de ceux qui prétendoient qu'il n'y avoit qu'une nature en JESUS-CHRIST: par un zele exceſſif contre les Neſtoriens, qui les portoit dans l'hereſie oppoſée. Cet ouvrage eſt diviſé en trois dialogues: le premier intitulé Immuable; parce que l'auteur y montre que le Verbe ſe faiſant chair n'a

Prefat. in Eranit.

AN. 447.

point été changé : le ſecond Inconfuſible, où il montre que l'Incarnation s'eſt faite ſans confuſion des deux natures : le troiſiéme impaſſible. Il cite entre les peres orthodoxes, Theophile d'Alexandrie & ſaint Cyrille ; & il cite les peres latins auſſi-bien que les Grecs. A la fin il ajoute divers ſyllogiſmes, pour démontrer ces trois mêmes veritez ; que le Verbe eſt immuable, incapable de mélange, & impaſſible.

Dial. 2. p. 110. *Dialog. 3. p. 167.*

XV. Lettre de Theodoret à Dioſcore.

Ceux qu'il attaque en cet ouvrage, étoient comme il dit, des gens obſcurs, qui ne pouvoient ſe rendre celebres que par leurs crimes, ce qui convient à certains moines Orientaux ; ou, comme il dit ailleurs, certains clecrs d'Oſroëne, qui étant venus à Alexandrie, accuſer Theodoret de diviſer Jeſus-Chriſt en deux Fils, dans les diſcours qu'il faiſoit à Antioche ; & ils attribuoient la même erreur aux évêques de Cilicie. Dioſcore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, ſe plaignant particulierement de Theodoret. Celui-ci lui écrivit pour ſe juſtifier, prenant à témoins les milliers d'auditeurs qu'il avoit eu à Antioche, au lieu que ſes accuſateurs n'étoient que quinze tout au plus. J'ai enſeigné, dit-il, ſix ans ſous Theodote d'heureuſe memoire : treize ans ſous le bienheureux Jean, qui prenoit tant de plaiſir à m'entendre, que ſouvent il ſe levoit & battoit des mains. C'eſt la ſeptiéme année du ſaint évêque Domnus ; & juſqu'ici aucun évêque, ni aucun clerc n'a rien repris en mes diſcours. La ſeptiéme année de Domnus tombe dans l'année 447.

Epiſt. 87.

Ep. 83. ad Dioſc.

Sup. liv. XXVI. n. 46.

Theodoret proteſte enſuite, qu'il veut ſuivre les traces des peres, & conſerver la foi de Nicée. Il ex-

plique la créance ſur l'Incarnation qui eſt la créance catholique. Il cite ſes livres, où il a emploïé les autoritez de Theophile & de ſaint Cyrille, ce qui marque l'Eraniſte. Puis il ajoûte : Je crois que vous ſçavez bien que Cyrille d'heureuſe memoire m'a pluſieurs fois écrit. Et quand il envoïa à Antioche ſes livres contre Julien, & le traité du bouc émiſſaire : il pria le bienheureux Jean d'Antioche, de les montrer aux docteurs les plus celebres d'Orient. Jean me les envoïa : je les lus avec admiration : j'en écrivis à Cyrile : il me fit réponſe, rendant témoignage à mon exactitude & à mon affection : je garde ces lettres. Il finit par cette profeſſion de foi : Si quelqu'un ne dit pas que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu, ou s'il dit que notre Seigneur JESUS-CHRIST eſt un pur homme, ou s'il diviſe en deux le Fils unique, & premier né de toute créature : qu'il ſoit déchu de l'eſperance en JESUS-CHRIST. AN. 447.

Theodoret écrivit en même temps une lettre circulaire aux évêques des deux Cilicies : où il les avertit que l'occaſion de la calomnie répanduë contr'eux, vient à ce qu'on dit de quelques-uns en petit nombre, qui diviſent en deux perſonnes le Verbe incarné. Il rapporte les paſſages de l'écriture les plus formels, pour l'unité de perſonne. Ces deux de ſaint Paul : Il y a un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt : & encore : un Seigneur, une foi, un baptême ; & de l'évangile : Perſonne n'eſt monté au ciel, que celui qui en eſt deſcendu, le Fils de l'Homme qui eſt au ciel. Et encore : Si donc vous voïez le Fils de l'Homme monter où il étoit auparavant. Theodoret exhorte les évêques à réprimer ceux qui *Epiſt. 84. ep. 85.* *1. Cor. VIII. 6. Eph. IV. 5. Joan. III. 13. VI. 63.*

combattent cette doctrine, par ignorance ou par esprit de contention : s'il est vrai, dit-il, qu'il y en ait quelques-uns, & que ce ne soit pas une calomnie.

XVI. Lettre de Theodoret à Flavien.

Dioscore n'eut aucun égard à la lettre de Theodoret : au contraire il souffrit que ses accusateurs prononçassent publiquement anathême contre lui, dans l'église d'Alexandrie ; & lui-même se leva de son siege, & cria comme eux anathéme. Il fit plus, il envoïa des évêques à Constantinople pour accuser Theodoret & les Orientaux. Theodoret s'en plaignit à Flavien de Constantinople. J'ai envoïé, dit-il, à Dioscore un de nos prêtres, avec des lettres synodales, pour lui apprendre, que nous nous en tenons à l'accord fait sous Cyrille d'heureuse memoire : que nous approuvons sa lettre, & que nous recevons avec respect celle de saint Athanase à Epictete & la foi de Nicée. Et les clercs qu'il avoit envoïez, ont reconnu eux-mêmes par experience, qu'aucun des évêques d'Orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apostolique. Il montre ensuite l'injustice de l'anathême prononcé contre lui, parce que le concile de Constantinople conformément à celui de Nicée, a séparé la jurisdiction des provinces: en sorte que l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte. Il vante incessamment, dit-il, la chaire de saint Marc ; mais il sçait bien qu'Antioche a la chaire de saint Pierre, qui étoit le maître de saint Marc, le premier & le chef des apôtres. Et ensuite : Sçachez, Seigneur, que son chagrin contre nous, vient de ce que nous avons consenti à la lettre synodale que vous fites sous Proclus d'heureuse memoire, conformément aux canons. Il s'en est plaint jusqu'à

Ep. 8. 6.

deux fois, comme ſi nous avions abandonné les droits de l'égliſe d'Antioche & de celle d'Alexandrie. On croit que cette lettre ſynodale de Proclus, eſt celle qui fut depuis rapportée au concile de Calcedoine touchant Athanaſe évêque de Perrha en Syrie. Dioſcore prétendoit, que les Orientaux en recevant cette lettre, avoient reconnu la juriſdiction de l'évêque de Conſtantinople ſur celui d'Antioche, qui juſques-là avoit été le troiſiéme évêque du monde, n'aïant devant lui que Rome & Alexandrie.

AN. 447.

V. Garn. ad epiſt. Theod. 89. *Inf. l.* XXVIII. *n.* 28.

XVII. Députation de Syrie à Conſtantinople.

Pour défendre Theodoret & tous les évêques Orientaux contre les calomnies des clercs d'Oſroëne & des autres que Dioſcore avoit écoutez, Domnus évêque d'Antioche envoïa de ſon côté des évêques à Conſtantinople, comme Dioſcore en avoit envoïé du ſien. Les évêques de Syrie partirent au fond de l'hyver, c'eſt-à-dire, à la fin de l'an 447. & Theodoret les chargea de pluſieurs lettres. Nous en avons juſqu'à vingt-deux; ſçavoir à treize grands officiers, dont la plûpart avoient été conſuls, à quelques-uns du clergé de Conſtantinople, & à trois évêques. Flavien de Conſtantinople à qui Theodoret écrivit une ſeconde lettre par les évêques députez: Baſile de Seleucie qui étoit alors à Conſtantinople, & Euſebe d'Ancyre, chez qui les députez devoient paſſer. Dans la lettre à Flavien, Theodoret s'explique ſur le dogme, & marque les differentes hereſies ſur l'Incarnation. Simon, Baſilide, Valentin, Bardeſane, Marcion & Manès, ne reconnoiſſoient Jeſus-Chriſt que Dieu, & ne lui attribuent l'humanité qu'en apparence: les Ariens diſent que le Verbe n'a pris qu'un corps, au-

Ep. 94. 101. 107. 108. 105. 106. 100. 101. *Ep.* 88. 89. &c. 104. 102. *Ep.* 109.

quel il tenoit lieu d'ame : Apollinaire dit, qu'il a pris un corps animé ; mais non d'une ame raiſonnable. Au contraire Photin, Marcel d'Ancyre, & Paul de Samoſate, diſent que c'eſt un pur homme. Il faut donc oppoſer à ceux-ci les paſſages qui prouvent la divinité de Jeſus-Chriſt ; & aux premiers, ceux qui prouvent l'humanité.

XVIII. Irenée de Tyr dépoſé. *Epiſt.* 110.

Cependant Theodoret apprit de Conſtantinople qu'il y avoit un ordre de l'empereur pour dépoſer Irenée, qu'il avoit ordonné évêque de Tyr. Il en écrivit à Domnus d'Antioche, lui expliqua les raiſons de ſoutenir cette ordination. Je l'ai faite, dit-il, en execution du decret de tous les évêques de Phenicie : connoiſſant le zele d'Irenée, ſa grandeur d'ame, ſa charité pour les pauvres & ſes autres vertus. Au reſte, je ne ſçache point qu'il ait jamais refuſé de nommer la ſainte Vierge mere de Dieu, ni qu'il ait eu aucune autre opinion contraire à la foi. Quant à la bigamie, j'ai ſuivi l'exemple de nos prédeceſſeurs. Alexandre d'Antioche avec Acace de Berée, ordonnerent Diogene bigame ; Prayle de Jeruſalem ordonna Domnin de Ceſarée bigame. Auſſi Proclus de Conſtantinople a-t'il approuvé l'ordination d'Irenée, comme les principaux évêques de Pont, & tous ceux de Paleſtine.

Epiſt. 30.

Sur le premier avis de cet ordre, Irenée étoit tenté de ſe retirer, & conſulta Theodoret : qui lui conſeilla d'attendre qu'il y fût forcé, ſans abandonner de lui-même ſon troupeau. La conſultation étoit couverte de cette parabole. Un juge impie a donné le choix à deux martyrs, de ſacrifier aux idoles ou de ſe jetter dans la mer : le premier s'y eſt précipité ; le ſecond n'a fait ni

l'un ni l'autre ; attendant qu'on l'y jette par force. Theodoret approuve la conduite du dernier.

L'ordre contre Irenée fut executé ; on le dépoſa, & on ordonna Photius évêque de Tyr à ſa place. Irenée ſe trouve compris dans une loi de Theodoſe, qui porte premierement ; que tous les écrits de Porphyre contre la religion chrétienne ſeront mis au feu. En ſecond lieu, que les Neſtoriens, s'ils ſont évêques ou clercs, ſeront chaſſez des l'égliſes : s'ils ſont laïques, ſeront excommuniez ; avec permiſſion à tous les catholiques de les dénoncer. Que les livres dont la doctrine n'eſt pas conforme à celle du concile de Nicée, du concile d'Epheſe, & de ſaint Cyrille, ſeront brûlez : avec défenſe à qui que ce ſoit, de les lire ou de les garder, ſous peine du dernier ſupplice. Cet article ſemble regarder les écrits de Dioſcore de Tarſe & de Theodore de Mopſueſte. Enfin, la loi ordonne qu'Irenée, qui après avoir encouru l'indignation de l'empereur, comme Neſtorien, avoit été ordonné contre les canons : ſera chaſſé de l'égliſe de Tyr, & ne ſortira point de ſon pays ; mais y demeurera en repos ſans porter le nom ni l'habit d'évêque. Cette loi fut publiée dans l'égliſe des moines d'Egypte, le vingt-troiſiéme de Pharmouthi, indiction premiere, l'an 164. de Diocletien ; c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme d'Avril 448. mais Photius étoit évêque de Tyr dès le mois de Février.

Conc. Eph. part. 3. c. 47.

XIX. Pourſuites contre Ibas.

On le voit par une aſſemblée qui fut tenuë au ſujet d'Ibas, ou Ihiba évêque d'Edeſſe. Il avoit ſuccedé à Rabbula ; mais il étoit dans des ſentimens

Sup. l. XXVI. *n.* 9.

Conc. Calch. act. 9. p. 625. E

Act. 10. p 640 E.

p 645. C.

f. 641. E.

oppoſez : car Rabbula fut toujours attaché à ſaint Cyrille & au concile d'Epheſe ; au lieu qu'Ibas fut du parti de Neſtorius & des Orientaux, juſqu'à la réunion procurée par Paul d'Emeſe. Le clergé d Edeſſe étoit diviſé, & pluſieurs étoient oppoſez à Ibas : entr'autres quatre prêtres qui furent encore excitez par Uranius évêque d'Imerie dans l'Oſroëne, d'intelligence avec Eutychés abbé de C. P. très zelé contre les Neſtoriens. Ces quatre prêtres étoient Samuel, Cyrus, Euloge & Maras ; qui donnerent des libelles contre Ibas à Domnus évêque d'Antioche, & il lui manda de venir ſe préſenter. Mais comme c'étoit en carême, apparemment de l'an 446. Domnus remit l'aſſignation après la fête, & manda cependant à Ibas de lever l'excommunication qu'il avoit prononcée contre ces prêtres. Ibas s'en rapporta au jugement de Domnus, qui à cauſe de la fête, les déchargea de l'excommunication ; à condition qu'ils ne ſortiroient point d'Antioche, juſqu'à ce que l'affaire fût reglée, ſous peine de dépoſition. Toutefois Samuel & Cyrus ſe retirerent avant qu'Ibas vint à Antioche, & s'en allerent à Conſtantinople, il n'y eut que Maras & Euloge qui demeurerent.

Domnus aſſembla un concile nombreux à Antioche, où ſe trouva Uranius d'Imerie. On y fit lire les libelles contre Ibas. Comme ils portoient les noms des quatre accuſateurs, & qu'il n'en paroiſſoit que deux : le concile leur demanda où étoient les autres. Ils répondirent qu'ils s'étoient retirez & ajouterent : Nous avons oüi dire qu'ils ſont allez à Conſtantinople. Le concile déclara qu'ils étoient défaillans, & que comme tels ils avoient encouru la peine de dépoſi-

tion,

tion. L'évêque Uranius avec les prêtres Euloge & Maras, & les autres accuſateurs d'Ibas allerent à Conſtantinople joindre Samuel & Cyrus : & preſenterent requête à l'empereur, pour avoir d'autres juges que Domnus, qui leur étoit ſuſpect. Ils obtinrent en effet des lettres, par leſquelles Uranius lui-même étoit commis avec Photius évêque de Tyr, & Euſtathe évêque de Beryte : pour prendre connoiſſance de l'accuſation intentée contre Ibas par Samuel, Cyrus, Maras & Euloge. Le porteur de cet ordre étoit Damaſcius, tribun & notaire de l'empereur, dont la commiſſion particuliere étoit dattée du ſeptiéme des calendes de Novembre à Conſtantinople, c'eſt-à-dire, du vingt-ſixiéme Octobre; & ce doit être l'an 447. Il mena avec lui l'évêque Uranius, un diacre de Conſtantinople nommé Euloge, envoyé par l'évêque Flavien & les accuſateurs d'Ibas, ſçavoir les quatre prêtres de Meſopotamie & quelques moines.

AN. 448.

Core. Calch. act. 9. p. 628. C.

p. 637.

XX. Arbitrage de Tyr.

Quand ils furent arrivez à Tyr; Photius & Euſtathe accepterent la commiſſion de l'empereur, & les adverſaires d'Ibas propoſerent pluſieurs chefs d'accuſations : mais la plus capitale étoit contre la foi. Car ils ſoûtenoient qu'Ibas étoit Neſtorien, & qu'il avoit dit publiquement dans l'égliſe : Je n'envie point à Jeſus-Chriſt, d'être devenu Dieu. Ibas le nioit avec ſerment, & proteſtoit qu'il étoit catholique. Les accuſateurs ne produiſoient contre lui, que trois témoins, qu'il recuſoit, parce qu'ils demeuroient avec eux. Comme ils faiſoient grand bruit, & rempliſſoient la ville de Tyr de trouble & de ſcandale : Photius les en fit ſortir; & ne voyant rien de ſolide dans leurs accuſations, lui & Euſtathe quitterent le per-

AN. 448.

sonnage de juges, pour prendre celui d'arbitres, & firent convenir les parties d'un traité; dont l'acte fut dressé le cinquiéme des calendes de Mars, sous le consulat de Zenon & de Postumien, indiction premiere, selon les Macedoniens l'an 574. d'Alexandre, le dixiéme de Perithius; c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme de Fevrier 448.

p. 628. Ce traité porte, qu'Ibas a donné par écrit sa confession de foi, à laquelle il a promis de se conformer en prêchant dans son église; & d'anathématiser clairement Nestorius, & ceux qui se servent de ses discours ou de ses livres. Il a déclaré, que sa créance est conforme aux lettres d'union entre Jean d'Antioche & saint Cyrille, dont Paul d'Emese a été le médiateur. Qu'il reçoit tous les decrets du concile d'Ephese, comme d'un concile inspiré par le saint Esprit; & le tient égal au concile de Nicée, sans aucune difference. En consequence, il a promis d'oublier tout le passé, & de tenir ses accusateurs pour ses enfans: comme aussi eux de leur côté ont promis de s'assembler dans l'église avec Ibas; le reconnoissant pour leur pere, & lui témoignant toute sorte d'affection. Que s'il croit avoir quelque sujet à l'avenir de se plaindre de Samuel, Cyrus, Maras ou Euloge: il ne les punira pas de son autorité particuliere, mais de l'avis de l'archevêque Domnus. Et parce qu'on accusoit Ibas, d'abuser des revenus & des offrandes de l'église: il convint de suivre l'usage de l'église d'Antioche; & que les biens de son église seroient administrez par des économes, qu'il prendroit dans le clergé. Après cet accord, Ibas & les quatre prêtres communierent ensemble aux sacrez

dons, dans la cathedrale de Tyr.

AN. 448. p. 637. A.

Nonobſtant cette reconciliation, les mêmes prêtres recommencerent à pourſuivre Ibas: & de plus ils accuſerent avec lui Daniel évêque de Charres ſon neveu, & Jean évêque de Batne. Aux quatre prêtres ſe joignirent cinq nouveaux accuſateurs, Albanius, Jean, Anatolius, Caïumas & Abib, tous clercs. Ils vinrent à Conſtantinople & s'adreſſerent à l'empereur Theodoſe & à l'évêque Flavien, qui renvoya le jugement aux mêmes évêques, à qui il avoit été renvoyé la premiere fois: c'eſt-à dire, à Photius de Tyr, à Euſtathe de Beryte & à Uranius d'Himerie, comme le témoignoient ſes lettres, dont il chargea Euloge diacre de Conſtantinople: l'empereur donna auſſi ſes lettres au même effet; & chargea le tribun Damaſcius de l'execution, comme la premiere fois.

XXI. Jugement à Beryte. *Conc. Caleh. act. 10. p. 637. E.*

Mais cette ſeconde fois, l'aſſemblée ſe tint à Beryte le premier jour de Septembre de la même année 448. Les trois juges y étoient: le tribun Damaſcius, les trois évêques accuſez & les neuf accuſateurs. Les juges voulant établir dabord les qualitez des parties, demanderent à Ibas, ce qui s'étoit paſſé au concile d'Antioche. Alors Samuel, un des accuſateurs dit: Nous prions que ce que l'on dit ſoit expliqué en Syriaque à l'évêque Uranius: car il ſçait parfaitement ce qui a été écrit à l'archevêque Flavien, par l'archevêque Domnus à notre ſujet. Il étoit à Conſtantinople. On lui donna un interprete nommé Maras. C'eſt que l'on parloit Grec, & Uranius qui étoit de Meſopotamie ne l'entendoit pas. Ibas répondant à la requiſition des juges, raconta ce qui s'étoit paſſé à Antioche; & com-

AN. 448.

me deux de ſes accuſateurs s'étoient abſentez, on lut les actes du concile qu'il avoit en main.

Enſuite on fit lire le libelle d'accuſation preſenté le jour précedent ; & les accuſateurs interrogez, déclarerent qu'ils perſiſtoient. On lut les chefs d'accuſation au nombre de dix-huit ; qui ſe réduiſoient à trois principaux contre Ibas. Qu'il étoit Neſtorien, & traitoit ſaint Cyrille d'heretique. Qu'il avoit ordonné pluſieurs perſonnes indignes : entr'autres ſon neveu Daniel ; l'aïant fait évêque dans une ville de payens, qui avoit beſoin d'un paſteur d'un grand exemple ; quoique ce fut un jeune homme inquiet & débauché. Qu'il étoit intereſſé, prenant de l'argent des ordinations, détournant les revenus de l'égliſe, & les donations qu'on lui faiſoit, pour enrichir ſon neveu & ſes parens. Contre Daniel, on diſoit qu'il aimoit une femme mariée de la ville d'Edeſſe nommée Challoa, & la menoit avec lui, en divers lieux ; qu'il l'avoit enrichie aux dépens de l'égliſe ; enſorte qu'elle, qui n'avoit rien auparavant, prêtoit des deux cens & trois cens ſous d'or ; & que Daniel par ſon teſtament, lui laiſſoit à elle & à ſes enfans les grands biens qu'il avoit : qu'il lui avoit auſſi donné la ſucceſſion d'un riche diacre, & des bois appartenans à l'égliſe. On accuſoit auſſi Daniel d'ordonner des complices de ſes débauches ; & de prendre des preſens pour abſoudre du crime d'idolâtrie.

Art. 11. 45. 6. 8. B. 2. 7. 8. 9. 13. 35. 14. 16. 38. 17.

Les juges dirent ; qu'il falloit commencer par l'accuſation contre la foi, comme la plus capitale ; & Maras dit en parlant d'Ibas : il a dit dans un diſcours : Je n'envie point à Jeſus-Chriſt d'être

Ap. 632. D.

devenu Dieu : car je le ſuis devenu comme lui. Les évêques demanderent à Ibas, s'il l'avoit dit. Il répondit : Anathême à qui l'a dit, & à l'auteur de la calomnie : pour moi je ne l'ai point dit, à Dieu ne plaiſe. Samuel dit : Nous en avons ici les témoins: nous vous prions de les faire appeller, & qu'ils dépoſent de leur propre bouche, s'ils ne lui ont pas ouï dire. Ibas dit : J'aimerois mieux être mort mille fois, que de dire cette parole. Dieu me garde d'en avoir ſeulement la penſée. Les évêques dirent : Prétendez-vous qu'Ibas l'ait dit dans l'égliſe. Samuel dit : La coûtume de l'égliſe eſt, que le jour de Pâque ou la veille, l'évêque donne de ſa main quelques preſens aux clercs. Il parle auparavant. C'eſt en cette occaſion, qu'il a tenu ce diſcours en preſence de tous les clercs. Nous le prouvons par quelques-uns d'entr'eux, qui ſont ici & qui lui ont oüi dire. Les évêques dirent : Combien y a-t'il à ce que vous prétendez, qu'Ibas l'a dit ? Samuel répondit : Il y a plus de trois ans. Il a dit encore d'autres choſes, que nous prouverons ſi vous l'ordonnez.

Les évêques dirent : Qui ſont vos témoins ? Samuel répondit : Nous en avons ici trois ; mais ſi vous l'ordonnez, nous donnerons les noms des autres & nous les ferons venir. Ibas dit : Notre clergé eſt de deux cens perſonnes, plus ou moins. Ils ont tous rendu témoignage, ſi je ſuis heretique ou orthodoxe ; & en ont envoyé des déclarations par écrit à l'archevêque Domnus & à votre pieté. C'eſt à vous à examiner ſi leur témoignage eſt conforme à celui de ces trois, qui ſont venus avec mes accuſateurs à Conſtantinople & ſont encore avec eux. Samuel dit ;

AN. 448. C'eſt à nous à prouver, & non pas à l'évêque Ibas: on ne prouve point une negative. Les évêques dirent: Nommez vos témoins. Samuel dit: il y a David diacre, qui a été tréſorier; Maras diacre, qui recite les écrits de ſaint Ephrem, homme très-ſçavant entre les Syriens. Ibas dit: Maras étoit avec eux à Antioche: il a donné les libelles avec eux: il eſt allé avec eux à Conſtantinople. Dans le vrai, il eſt excommunié, non par moi; mais par ſon archidiacre, pour avoir inſulté à un prêtre; & l'ayant trouvé irrité, ils l'ont pris pour m'accuſer avec eux. Les évêques
p. 655. repreſenterent, que le blaſphême dont on accuſoit Ibas, ayant été dit, à ce que l'on prétendoit, dans la ſalle de l'évêché en préſence de tout le clergé, on ne devoit pas manquer de témoins. A quoi Maras répondit, que la plûpart n'oſoient dépoſer par la crainte d'Ibas. Mais les évêques ne furent pas contens de cette réponſe, & dirent: Nous ne recevons pas la dépoſition des trois témoins que vous produiſez: vû principalement qu'ils ſont ſuſpects à l'évêque Ibas.

p. 657. E. Enſuite ils lui demanderent encore, ſi effectivement il avoit dit ce qu'on lui reprochoit. Ibas répondit: Je ne l'ai point dit; & j'anathematiſe quiconque l'a dit. Je ne crois pas qu'un démon puiſſe parler ainſi. Maras dit: N'avez vous pas appellé here-
p. 660. tique le bien-heureux Cyrille. En verité, dit Ibas, je ne m'en ſouviens pas. Si je l'ai appellé, c'eſt quand le concile d'Orient l'a anathematiſé, comme heretique. J'ai ſuivi mon patriarche. Maras ajouta: N'avez-vous pas dit, que s'il n'eût anathematiſe ſes articles, vous ne l'auriez pas reçu. Ibas répondit: J'ai

dit: que s'il ne ſe fût expliqué, le concile d'Orient ne l'eût pas reçu, ni moi non plus. Les évêques dirent aux accuſateurs: Déclarez, ſi vous pouvez montrer, qu'il ait nommé Cyrille heretique, après la réünion avec Jean. Ibas dit: tant s'en faut, que je l'aïe anathematiſé depuis qu'il a expliqué ſes articles; qu'au contraire j'ai reçu des lettres de lui, & lui ai envoyé les miennes; & nous avons été en communion. Les évêques dirent: Montrez ſi depuis la mort du bien-heureux Cyrille, l'évêque Ibas l'a nommé heretique. Maras dit: Nous le montrons; & fit lire une lettre d'Ibas à un Perſe Chrétien nommé Maris. AN. 448.

XXII. Lettre d'Ibas à Maris.

Elle contenoit toute l'hiſtoire de la diviſion arrivée entre Neſtorius & ſaint Cyrille. Ibas y accuſoit ſaint Cyrille, d'être tombé dans l'hereſie d'Apollinaire, & diſoit que ſes douze articles étoient pleins de toute ſorte d'impieté. Enſuite il rapportoit ce qui s'étoit paſſé au concile d'Epheſe, prenant toujours le parti des Orientaux contre ſaint Cyrille. Il s'emportoit contre Rabbula ſon prédeceſſeur, quoique ſans le nommer, le traitant de tyran, & l'accuſant d'avoir perſecuté non-ſeulement les vivans, mais les morts, particulierement Theodore de Mopſueſte, qu'il avoit anathematiſé publiquement dans l'égliſe. Enfin il rapportoit la reconciliation de Jean d'Antioche avec ſaint Cyrille, par le moïen de Paul d'Emeſe, dont il envoyoit les actes de Maris; & il ajoutoit: La diſpute a ceſſé, il n'y a plus de ſchiſme, l'égliſe eſt en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes, & vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de diviſion eſt ôtée;

ceux qui attaquoient insolemment les vivans & les morts, sont confondus; étant obligez à se défendre eux-mêmes, & à enseigner le contraire de leur doctrine précedente: car personne n'ose plus dire, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité; mais on confesse que le temple & celui qui y habite, est un seul Fils Jesus-Christ. Telle est la fameuse lettre d'Ibas à Maris.

Ibas de son côté demanda qu'on fît lire une lettre écrite en sa faveur au nom de tout le clergé d'Edesse, & adressée aux évêques juges, Photius & Eustathe. Elle marquoit le blasphême dont il étoit accusé, *p. 668.* & protestoit que jamais ils n'avoient rien oui dire de semblable, ni à lui, ni à aucun autre. Elle finissoit ainsi: Nous vous supplions de nous renvoïer au plûtôt notre évêque, principalement à cause de la fête de Pâque qui approche, où sa présence est necessaire, pour les catecheses & le baptême. On voit par là, que cette lettre avoit été écrite pour l'assemblée de Tyr. Elle étoit souscrite par soixante-un clercs; sçavoir, treize prêtres, trente-six diacres, onze sous-diacres, & un lecteur. Il est marqué de plusieurs, que leur souscription étoit en Syriaque. Ce qui montre que les deux langues, la Grecque & la Syriaque, étoient en usage dans cette église. Sur cette déclaration jointe à tout le reste, Ibas fut renvoyé absous à Berite; mais nous n'avons pas la fin des actes de cette assemblée.

XXIII. Commencement d'Eutychés.

Eutychés, qui agissoit de concert avec Uranius dans ses poursuites contre Ibas, fut lui-même le chef d'une heresie, opposée à celle de Nestorius. Il étoit prêtre & abbé d'un monastere de trois cens moines, près de

de C. P. Il avoit été un des plus zelez adverſaires de Neſtorius, & les amis de S. Cyrille le comptoient entre ceux qui pouvoient agir utilement pour la défenſe de la foi. Cette année même le pape S. Leon ayant reçu de lui une lettre, par laquelle il lui mandoit, que le Neſtorianiſme reprenoit de nouvelles forces: lui écrivit pour approuver ſon zele & l'encourager. La lettre de S. Leon eſt du premier de Juin, ſous le conſulat de Poſtumien & de Zenon, c'eſt-à-dire, l'an 448. Mais les Neſtoriens dont Eutychés ſe plaignoit, étoient en effet des catholiques; comme il paroît par une lettre ſynodale de Domnus d'Antioche à l'empereur Theodoſe. Il y accuſe Eutychés de renouveller l'hereſie d'Apollinaire, en diſant que la divinité du fils de Dieu & ſon humanité ne ſont qu'une nature, & attribuant les ſouffrances à la divinité; & ſe plaint qu'il anathematiſoit Diodore de Tarſe & Theodore de Mopſueſte, qui avoient défendu la foi contre Apollinaire.

Euſebe évêque de Dorylée en Phrygie, avoit auſſi été un des plus zelez adverſaires de Neſtorius. C'eſt le même qui publia une proteſtation contre lui à C. P. n'étant encore que laïque & avocat en 429. La conformité de ſentimens l'avoit lié d'une étroite amitié avec Eutychés, mais enfinil reconnut par ſes converſations, qu'il outroit la matiere, & donnoit dans l'hereſie oppoſée. Il eſſaya long-tems de le ramener, & le trouvant opiniâtre; non-ſeulement il renonça à ſon amitié; mais il ſe rendit ſon accuſateur. Il prit occaſion d'un concile de trente évêques, qui ſe trouvant à Conſtantinople, s'y étoient aſſemblés pour terminer un differend entre Florentius évêque de Sardes, mé-

AN. 448.

Liber brev. c. 113. Coll. lup. c. 20. Sup XXVI. n. 20.

Leo. ep. 19. al. 63.

Facund. VIII. 6. 5.

Sup, XXV. n. 2.

AN. 448.

tropolitain de Lydie, & deux évêques de ſa même province.

XXIV. Concile de C. P. premiere & ſeconde ſeſſion. *Conc. Calch act. 1. p. 150.*

Donc le ſixiéme des Ides de Novembre, ſous le conſulat de Zenon & de Poſtumien, c'eſt-à-dire, le huitiéme de Novembre 448. le concile étant aſſemblé dans la ſalle du conſeil de l'égliſe cathedrale de C. P. & Flavien y preſidant, après que l'affaire de Lydie fut terminée: Euſebe de Dorylée l'un des évêques aſſiſtans, ſe leva & preſenta un libelle au concile, conjurant les peres qu'il fût lû & inſeré aux actes. Flavien le fit lire par Aſterius prêtre & notaire. Il portoit qu'Eutychés ne ceſſoit de proferer des blaſphêmes contre Jeſus Chriſt; qu'il parloit des clercs avec mépris, & accuſoit Euſebe lui-même d'être heretique: c'eſt pourquoi il prioit le concile de faire venir Eutychés, pour répondre à ſon accuſation. Flavien dit: Je ſuis ſurpris d'une telle plainte contre Eutychés: prenez la peine de le voir & de l'entretenir, & ſi vous trouvez en effet, qu'il n'ait pas de bons ſentimens, alors le concile le fera appeller pour ſe défendre. Euſebe répondit: J'étois ſon ami auparavant, & je lui ai parlé ſur ce ſujet: non par une ou deux fois, mais pluſieurs, depuis qu'il s'eſt perverti. Je l'ai averti, je l'ai inſtruit: il a perſeveré à dire des choſes contre la foi. Je le puis prouver par pluſieurs témoins, qui étoient preſens & qui l'ont oüi. Je vous conjure donc de le faire venir: car il corrompt beaucoup de gens. Flavien dit: Donnez-vous encore la peine d'aller à ſon monaſtere & de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'égliſe. Euſebe dit: Après y avoir été tant de fois ſans le perſuader, il m'eſt impoſſi-

ble d'y retourner davantage, & d'entendre ſes blaſphêmes. Le concile voyant qu'il perſeveroit, ordonna que ſon libelle ſeroit reçu & inſeré aux actes; qu'Eutychés ſeroit appellé par Jean prêtre & défenſeur, accompagné d'André diacre, qui lui feroient lecture du libelle, & l'avertiroient de venir au concile ſe défendre. AN. 448.

Six jours après, & le douziéme de Novembre, ſur la requiſition d'Euſebe de Dorylée, on fit lire les deux lettres principales de ſaint Cyrille ſur l'incarnation : la premiere à Neſtorius, approuvée au concile d'Epheſe; la ſeconde à Jean d'Antioche ſur la réunion. Après cette lecture, Euſebe déclara que c'étoit là ſa créance, & ſur quoi il prétendoit convaincre ſes adverſaires : priant le concile de faire la même déclaration. Flavien dit, que telle étoit ſa foi; que Jeſus-Chriſt eſt Dieu parfait, & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps : conſubſtantiel à ſon pere ſelon la divinité, & à ſa mere ſelon l'humanité, & que des deux natures unies en une hypoſtaſe, & une perſonne, il réſulte aprés l'incarnation un ſeul Jeſus-Chriſt. Il invita enſuite chacun des évêques à dire ſon avis; & ils le firent tous dans le même ſens, quoiqu'en diverſes paroles; ſçavoir Baſile de Seleucie en Iſaurie, Seleucus d'Amaſie dans le Pont, Saturnin de Marcianople en Meſie, tous trois métropolitains : Julien évêque de Co, député du pape ſaint Leon, pour les affaires de l'égliſe Romaine à Conſtantinople, & les autres au nombre de dix-ſept en tout. Enſuite Euſebe de Dorylée dit : Quelques-uns des évêques qui ſont en cette ville ne ſont pas ici, ou parce qu'ils ſont malades, ou parce qu'ils n'ont pas ſû

p. 196.

p. 175.

p. 182.
p. 185.
p. 187.

p. 190. D.

la convocation du concile : c'eſt pourquoi je demande qu'ils ſoient avertis. L'archevêque Flavien l'ordonna ainſi.

p. 191. A

XXV. Troiſiéme ſeſſion. Citations contre Eutychés.

La troiſiéme ſéance fut tenuë au même lieu le lundi quinziéme de Novembre. Euſebe de Dorylée demanda que ceux qu'on avoit envoïez à Eutychés rendiſſent réponſe. Flavien ordonna aux notaires de dire ceux qui avoient été envoïez. Les notaires dirent que c'étoit Jean prêtre & défenſeur & André diacre, & qu'ils étoient préſens. On les fit approcher, & le prêtre Jean dit : Etant arrivez chez l'abbé Eutychés en ſon monaſtere, nous lui avons lû le libelle, & lui en avons donné copie ; nous lui avons déclaré l'accuſateur, & dénoncé la citation pardevant vous, pour ſe défendre ; mais il l'a refuſé, diſant que dès le commencement il s'eſt fait une loi de ne point ſortir, & de demeurer dans ſon monaſtere en quelque façon comme dans un ſepulchre. Mais il nous a priez de vous déclarer, que l'évêque Euſebe eſt ſon ennemi depuis long-tems, & n'a intenté ſon accuſation que pour lui faire injure. Que pour lui, il eſt prêt de ſouſcrire aux expoſitions de foi des peres de Nicée & d'Epheſe ; mais que s'ils ſe ſont trompez en quelque expreſſion, il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir ; & n'étudie que les écritures, comme plus ſeures que l'expoſition des peres. Qu'après l'incarnation il adore une ſeule nature de Dieu incarné. Et aïant tiré un memoire ſemblable, il le liſoit. Il a ajouté : on m'a calomnié, en me faiſant dire, que le Verbe a apporté ſa chair du ciel : J'en ſuis innocent. Mais que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt ſoit fait de deux natures unies ſelon l'hypoſtaſe ; je ne l'ay point appris dans

ſes expoſitions des peres, & je ne le reçois point, quand même on me liroit quelque choſe de ſemblable ; parce que les ſaintes écritures valent mieux que la doctrine des peres. Cependant je confeſſe que celui qui eſt né de la Vierge Marie, eſt Dieu parfait & homme parfait ; mais non pas qu'il ait une chair conſubſtantielle à la nôtre. Le diacre André déclara auſſi qu'il avoit oüi tout cela. Et comme le prêtre Jean dit, que le diacre Baſile de Seleucie, s'étoit trouvé préſent à cette converſation, Flavien l'interrogea auſſi, & il dépoſa qu'il avoit oüi la même choſe. AN. 448.

Euſebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût appellé encore une fois. Flavien dit: Dieu veüille qu'il vienne, & qu'il reconnoiſſe ſa faute. C'eſt pourquoi les prêtres Mamas & Theophile iront encore l'avertir, & lui donneront notre lettre de citation. Elle fut lûë, & marquoit que c'étoit la ſeconde. En attendant le retour des deux prêtres envoïez, le concile faiſoit lire les expoſitions des peres ſur la foi. Alors Euſebe de Dorylée ſe leva, & dit : Je ſçai qu'Eutychés a envoyé un tome par les monaſteres, pour exciter les moines à ſedition; je demande que le prêtre de l'Hebdomon, qui eſt ici preſent, déclare ce qui en eſt. Flavien le fit avancer, & lui demanda : Comment vous-nommez-vous ? Abraham, dit-il. Quel rang tenez-vous ? Je ſuis prêtre dans l'Hebdomon ſous votre ſainteté. Avez-vous oüi ce que l'évêque Euſebe a dépoſé ? Oüi, dit Abraham : Manuel prêtre & abbé, m'a envoïé vers le prêtre Aſterius, pour donner avis à votre ſainteté, qu'Eutychés lui a envoïé un tome

p. 195. B.

p. 198.

AN. 448.
p. 199.

touchant la foi, pour le lui faire ſigner. Euſebe de Dorylée demanda qu'on envoyât aux autres monaſteres, pour ſçavoir ſi Eutychés y avoit envoyé ſon tome. Flavien l'accorda, & dit : Le prêtre Pierre & le diacre Patrice iront aux monaſteres de la ville : le prêtre Retorius & le diacre Eutrope, à ceux de Sycai : les prêtres Paul & Jean à ceux de Calcedoine. Sycai étoit le fauxbourg de Conſtantinople, aujourd'hui nommé Petra, qui portoit alors ce nom à cauſe des figuiers.

Cang. C. P. c. 12 p. 67.

Tandis que Flavien parloit, Aëtius diacre & notaire, dit que les prêtres Mamas & Theophile étoient de retour. Flavien leur ordonna de faire leur rapport, & Mamas dit : Etant arrivez au monaſtere d'Eutychés, nous avons trouvé des moines devant la porte, avec leſquels nous ſommes entrez, & leur avons dit : Avertiſſez l'archimandrite, il faut que nous lui parlions de la part de l'achevêque & de tout le concile. Ils nous ont dit : L'archimandrite eſt malade, & ne peut vous voir : que vous plaît-il ? dites-le-nous. Nous leur avons dit : Nous ſommes envoyez à lui-même, avec une citation par écrit que nous avons en main. Ils ſont entrez & reſſortis, amenant avec eux un moine nommé Eleuſinius, & diſant : L'archimandrite l'a envoyé à ſa place, afin que vous lui diſiez vos ordres. Nous avons dit : S'il ne veut pas nous recevoir, dites-le-nous. Nous les avons vûs troublez ſe parlant à l'oreille, & murmurant de ce que la citation étoit par écrit. Nous leur avons dit : de quoi vous troublez-vous ? nous vous dirons ce que porte la citation. Le concile l'avertit pour la ſeconde fois de venir répon-

dre à l'accuſation de l'évêque Euſebe.

AN. 448.

Alors ils ſont entrez, & nous ont fait entrer. Nous avons donné à Eutychés la citation : il l'a fait lire devant nous, puis il a dit : Je me ſuis fait une loi de ne point ſortir du monaſtere, ſi la mort ne m'y contraint : l'archevêque & le concile voïent que je ſuis vieux & caſſé. Ils peuvent faire ce qui leur plaira : je les prie ſeulement que perſonne ne ſe donne la peine de venir pour une troiſiéme citation ; je la tiens pour faite. Il nous a preſſez de nous charger d'un papier ; mais nous l'avons refuſé, en diſant : Si vous avez quelque choſe à dire, venez le dire vous-même. Nous n'avons pas même voulu en entendre la lecture, il l'a ſouſcrit ; & comme nous ſortions, il nous a dit qu'il l'envoyoit au concile. Le prêtre Theophile confirma le rapport de Mamas ; & le concile ordonna qu'Eutychés ſeroit cité pour la troiſiéme fois, par Memnon prêtre & treſorier, Epiphane & Germain diacres, chargez d'une citation par écrit, pour le quatriéme jour après, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Novembre.

p. 202.

p. 203.

XXVI. Quatriéme & cinquiéme ſeſſion.

Le jour ſuivant de la troiſiéme ſeſſion, c'eſt-à-dire, le ſeiziéme Novembre, fut tenuë la quatriéme. Aſclepiade diacre & notaire dit : Quelques moines d'Eutychés & l'archimandrite Abraham demandent à entrer. Flavien dit : Qu'ils entrent ; & comme il leur demanda le ſujet de leur venuë, Abraham dit : qu'Eutychés les avoit envoyez : parce qu'il étoit malade, & ajoûta : En verité il n'a point dormi toute la nuit, & n'a fait que gemir. Je n'ai point dormi non plus ; car il m'avoit envoyé querir dès hier au ſoir ; & il m'a dit quelque choſe pour vous dire.

p. 206. Flavien dit : Nous ne le preſſons pas ; c'eſt à Dieu de donner la ſanté, & à nous d'attendre qu'il ſe porte mieux ; nous ne ſommes pas cruels. Dieu nous à établi pour exercer l'humanité. Abraham dit : Il m'a chargé de quelque autre choſe, que je dirai ſi vous m'interrogez.

Flavien dit : Comment ſe peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accuſé, un autre parle pour lui ? nous ne le preſſons pas ; s'il vient ici, il trouvera des peres & des freres ; il ne nous eſt pas inconnu, nous conſervons encore de l'amitié pour lui. S'il eſt venu autrefois ſoutenir la verité contre Neſtorius, combien plûtôt doit-il venir la défendre pour lui-même ? Nous ſommes hommes ; pluſieurs grands perſonnages ſe ſont trompez. Il n'y a point de honte à ſe repentir, mais à demeurer dans ſon peché. Qu'il vienne ici, & qu'il confeſſe ſa faute, nous lui pardonnons le paſſé, & qu'il nous aſſure pour l'avenir de ſe conformer aux expoſitions des peres, & de ne plus dogmatiſer. Il le faut ; je le connois avant que vous le connuſſiez. Et après qu'on ſe fût levé, Flavien ajoûta : Vous connoiſſez le zele de l'accuſateur ; le feu même lui paroît froid. Dieu ſçait combien je l'ai prié de ſe moderer. Je ne l'ai pas perſuadé ; que puis-je faire ? Veux-je votre perte ? Dieu m'en garde.

Le lendemain dix-ſeptiéme de Novembre, ſe tint la cinquiéme ſeſſion. Le prêtre Memnon député pour la troiſiéme citation, fit ainſi ſon rapport. Eutychés a dit : J'ai envoyé l'archimandrite Abraham, pour conſentir en mon nom à tout ce qui a

p. 207. été déclaré par les peres de Nicée & d'Epheſe, &

par

AN. 448.

par le bien-heureux Cyrille. Euſebe de Dorylée craignant de paſſer pour calomniateur, ſi le concile ſe contentoit de cette déclaration, interrompit le rapport du prêtre Memnon, & dit : Il vient maintenant conſentir ? Je ne l'ai pas accuſé de l'avenir, mais du paſſé. Si on lui donne maintenant une expoſition, qu'on lui faſſe ſouſcrire par neceſſité, ai-je pour cela perdu ma cauſe ? Flavien dit : Perſonne ne vous permet de vous déſiſter de l'accuſation, ni à lui de ne ſe pas défendre du paſſé. Euſebe dit : Je vous prie que cette parole ne me faſſe point de préjudice ; j'ai de bons témoins. Autrement dites aux voleurs qui ſont en priſon : Ne volés plus déſormais, ils le promettront tous. Memnon continua ſon rapport, & dit, qu'Eutychés avoit demandé un délai du reſte de la ſemaine, promettant de ſe preſenter au concile le lundi ſuivant.

Enſuite on fit venir ceux qui avoient été envoïés aux monaſteres, s'informer du tomé d'Eutychés ; & le prêtre Pierre dit : Nous avons été au monaſtere de Martin prêtre & archimandrite ; & l'aïant interrogé, il nous a dit ; Vendredi dernier, douziéme de ce mois de Novembre, Eutychés envoïa ſon tome par un diacre nommé Conſtantin, me priant d'y ſouſcrire. Je le refuſai, diſant, que ce n'eſt pas à moi à ſouſcrire, mais ſeulement aux évêques. Il inſiſta, diſant : Si vous ne conſpirez maintenant avec moi, l'évêque m'accablera & viendra enfin fondre ſur vous. De-là nous avons été trouver le prêtre & archimandrite Fauſte. Flavien interrompant le rapport, demanda : que diſoit l'abbé Martin du contenu de ce tome, qu'il n'a pas voulu ſouſcrire ? Pierre dit : Il

AN. 448. disoit que c'étoit la doctrine du concile d'Epheſe & de ſaint Cyrille, qu'il y avoit une ſouſcription : mais qu'on la cachoit. L'abbé Fauſte a dit de même, qu'on lui avoit envoïé le tome par Conſtantin & Eleuſinius
p. 212 pour le ſouſcrire. Il demanda ce qu'il contenoit. On lui dit que c'étoit l'expoſition de Nicée & d'Epheſe. Il dit : Nous en avons autant ; laiſſez-le moi conſiderer, de peur qu'il n'y ait quelque addition. Ils ne voulurent pas, mais ſe retirerent. Fauſte ajoûta : Nous ſommes enfans de l'égliſe, & après Dieu, nous n'avons point d'autre pere que l'archevêque. Job nous a dit : Il ne nous a point envoïé de tome ; mais on nous a dit : L'archevêque doit vous envoïer ces jours ci un tome à ſouſcrire, ne le faites pas. Nous avons été à Manuel, & il nous a dit, qu'on ne lui avoit point envoïé. Abraham nous a fait la même réponſe. Après ce rapport, Euſebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût jugé ſuivant les canons ; prétendant qu'il y avoit aſſez de preuves contre lui. Flavien en convint, & toutefois pour plus grande sûreté, il accorda à Eutychés le délai qu'il avoit demandé juſques au lundi ſuivant ; vingt-deuxiéme de Novembre.

XXVII. Sixiéme ſeſſion. La ſixiéme ſeſſion fut tenuë le ſamedi vingtiéme. Euſebe de Dorylée demanda que l'on appellât pour le lundi ſuivant, certaines perſonnes qui lui étoient
p. 214. neceſſaires, pour la pourſuite de ſon accuſation ; ſçavoir, Narſes prêtre & ſyncelle d'Eutychés, Maxime archimandrite ſon ami, Conſtantin diacre ſon apocriſiaire, Eleuſinius autre diacre de ſon monaſtere. Flavien ordonna qu'ils fuſſent appellés. Enſuite

Euſebe dit : J'ai appris que les prêtres Mamas & Theophile, qui ont été envoïés à Eutychés, pour la ſeconde citation, lui ont oui dire quelque choſe qu'ils n'ont pas dépoſé, & qui peut ſervir à faire connoître ſes ſentimens. Je demande qu'ils le déclarent devant les ſaints évangiles. Mamas étoit abſent, Theophile ſe trouva preſent, & étant interrogé, il dit : Eutychés nous dit au prêtre Mamas & à moi, en preſence du prêtre Narſes, de l'abbé Maxime, & de quelques autres moines : En quelle écriture trouve-t-on deux natures ? & enſuite. Qui des ſaints peres a dit : que le Verbe ait deux natures ? Nous lui répondîmes : Montrés-nous auſſi, en quelle écriture on trouve le conſubſtantiel. Eutychés répondit : Il n'eſt pas dans l'écriture, mais dans l'expoſition des peres. Mamas répondit : Il en eſt de même des deux natures. J'ajoûtai, dit Theophile : Le Verbe eſt il Dieu parfait, ou non ? Eutychés dit : il eſt parfait. J'ajoûtai : Etant incarné, eſt il homme parfait, ou non ? Il dit : Il eſt parfait. Je repris : Donc ſi ces deux parfaits, le Dieu parfait & l'homme parfait, compoſent un ſeul Fils : qui nous empêche de dire, qu'il eſt de deux natures ? Eutychés dit : Dieu me garde de dire, que Jeſus-Chriſt eſt de deux natures, ou de raiſonner de la nature de mon Dieu ; qu'ils faſſent contre moi ce qu'ils voudront, je veux mourir dans la foi que j'ai reçûë. Flavien dit à Theophile : Pourquoi n'avez-vous pas dit cela la premiere fois ? Theophile répondit : Nous n'avions été envoïés, que pour citer Eutychés ; & nous avons crû inutile, de parler d'autre choſe que de notre commiſſion. *p. 215.*

Mamas étant venu, on lui fit lire la dépoſition que Theophile venoit de faire, après quoi il dit : Quand nous fûmes envoïés à Eutychés, nous ne voulions lui parler de rien ; mais il entra en diſpute parlant de ſon dogme. Nous le reprenions doucement. Il diſoit que le Verbe incarné eſt venu relever la nature humaine, qui étoit tombée. Je repris auſſi-tôt : Quelle nature ? Il repeta : La nature humaine. Je lui dis : Et par quelle nature a-t'elle été relevée ? Il dit : Je n'ai point appris dans l'écriture, qu'il y ait deux natures. Je repris : Nous n'avons point non plus appris dans l'écriture le conſubſtantiel ; mais des ſaints peres, qui les ont bien entenduës & fidelement expliquées. Il dit : Je ne raiſonne point ſur la nature de la divinité, & je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde. Me voici, ſi je ſuis dépoſé, le monaſtere ſera mon tombeau. *p.* 218.

XXVIII. Septiéme ſeſſion. Comparution d'Eutychés.

Le jour marqué, lundi vingt-deuxiéme de Novembre, fut tenuë la ſeptiéme & derniere ſeſſion. Le concile étant aſſemblé, Aſterius prêtre & notaire dit, que l'évêque Euſebe étoit à la porte. Flavien dit : Qu'il entre. Et enſuite : Que les diacres Philadelphius & Berille cherchent autour de l'égliſe, ſi l'abbé Eutychés eſt venu ſuivant ſa promeſſe. Ils revinrent incontinent, & dirent ; qu'ils l'avoient cherché par toute l'égliſe, & ne l'avoient point trouvé, ni lui, ni aucun des ſiens. Flavien l'envoïa encore chercher par des diacres, Criſpin & Jobien. Quand ils furent revenus, ils dirent, qu'ils ne l'avoient point trouvé ; mais qu'ils avoient appris, qu'il alloit venir avec une grande eſcorte. Le concile attendit, & Jean prêtre & défenſeur vint dire : Eutychés

est arrivé avec une grosse troupe de soldats, de moines & d'officiers du préfet du prétoire. Ils ne veulent pas le laisser entrer au concile, si nous ne promettons de le rendre. Le silenciaire Magnus, est aussi à la porte & demande à entrer, comme envoïé par l'empereur. Flavien dit : Qu'ils entrent. Quand ils furent entrés, le silenciaire presenta & lut un ordre de l'empereur, portant qu'il vouloit que le patrice Florentius assistât au concile, pour la conservation de la foi. Après cette lecture le concile fit quelques acclamations d'actions de graces & de vœux, pour la longue vie de l'empereur. Ce qui montre, que ces sortes d'acclamations étoient de ceremonie. Car il est évident que cet ordre ne pouvoit leur être agréable. Ils agréerent toutefois, que Florentius fût present, du consentement d'Eutychés ; & Flavien l'envoïa querir par le silenciaire.

AN. 448. p. 219.

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accusateur & l'accusé, tous deux debout ; & on fit lire par Aëtius diacre & notaire, les actes de ce qui avoit été fait jusques-là. Quand il fut venu à l'endroit de la lettre de saint Cyrille aux Orientaux, où il marque la distinction des deux natures, Eusebe de Dorylée interrompit la lecture, & dit : Celui-ci n'en convient pas, il enseigne le contraire. Le patrice Florentius dit : S'il plaît à votre sainteté, que l'on demande au pape Eutychés, s'il en demeure d'accord. Eusebe dit : Permettez qu'on lise tous les actes ; ils me suffisent pour le convaincre. Quand il conviendroit à present, cela ne doit pas me porter préjudice. Je crains ses artifices. Je suis pauvre : il me menace d'exil ; il est riche, il me de-

p. 222.

AN. 448. ſtine l'Oaſis. Si je ſuis trouvé calomniateur, je perdrai ma dignité. Flavien l'aſſura, que ce que pourroit dire Eutychés, ne lui porteroit aucun préjudice.

p. 223. Puis il dit à Eutychés : Vous avez oüi ce que dit votre accuſateur ; dites donc ſi vous confeſſez l'union de deux natures. Eutychés dit : Oüi de deux natures. Euſebe dit : Confeſſés-vous deux natures, ſeigneur archimandrite, après l'Incarnation, & que Jeſus-Chriſt nous eſt conſubſtantiel ſelon la chair, ou non ? Eutychés adreſſant la parole à Flavien, répondit : Je ne ſuis pas venu pour diſputer, mais pour déclarer à votre ſainteté ce que je penſe. Il eſt écrit dans ce papier ; faites-le lire. Flavien dit : Liſez-le vous-même. Eutychés répondit : Je ne puis. Pourquoi, dit Flavien. Cette expoſition eſt-elle de vous ou d'un autre ? Si elle eſt de vous, liſez la vous-même. Elle eſt de moi, dit Eutychés, & conforme à celle des ſaints peres. Flavien dit : De quels peres ? dites-le vous-même ; qu'avez-vous beſoin de papier ? Eutychés dit : Je crois ainſi. J'adore le Pere avec le Fils, & le Fils avec le Pere, & le Saint-Eſprit avec le Pere & le Fils. Je confeſſe ſon avenement dans la chair, priſe de la chair de la ſainte Vierge, & qu'il s'eſt fait homme parfait pour notre ſalut. Je le confeſſe ainſi en preſence du Pere & du Fils & du Saint-Eſprit, & de votre ſainteté.

p. 226. Flavien lui dit : Confeſſés vous que le même Jeſus Chriſt, Fils unique de Dieu eſt conſubſtantiel à ſon Pere, ſelon la divinité, & conſubſtantiel à ſa mere, ſelon l'humanité ? Eutychés répondit : J'ai dit ce que je penſe, que me demandez-vous davan-

rage ? Flavien dit : Confeſſez-vous maintenant, qu'il eſt de deux natures ? Eutychés répondit : Comme je le reconnois pour mon Dieu & Seigneur du ciel & de la terre, juſques ici je ne me permets pas de raiſonner ſur ſa nature ; mais qu'il nous ſoit conſubſtantiel, juſques-ici je ne l'ai point dit, je l'avouë. Flavien dit : Ne dites-vous pas que le même eſt conſubſtantiel au Pere, ſelon la divinité, & à nous ſelon l'humanité ? Eutychés répondit : Juſques à ce jour, je n'ai point dit que le corps du Seigneur notre Dieu, nous ſoit conſubſtantiel ; mais j'avouë que la ſainte Vierge eſt de même ſubſtance que nous ; & que notre Dieu a pris d'elle ſa chair.

Baſile évêque de Seleucie dit : Si ſa mere nous eſt conſubſtantielle, il l'eſt auſſi ; car il a été nommé fils de l'homme. Eutychés dit : Puiſque vous le dites maintenant, je conſens à tout. Le patrice Florentius dit : La mere nous étant conſubſtantielle, aſſurément le fils nous eſt auſſi conſubſtantiel. Eutychés dit : juſques-ici je ne l'ai point dit ; car comme je ſoutiens que ſon corps eſt le corps d'un Dieu ; m'entendez-vous ? Je ne dis pas que le corps de Dieu, ſoit le corps d'un homme, mais un corps humain ; & que le Seigneur s'eſt incarné de la Vierge. Que s'il faut ajouter, qu'il nous eſt conſubſtantiel, je le dis auſſi ; je ne le diſois pas auparavant ; mais maintenant, puiſque votre ſainteté l'a dit, je le dis. Flavien reprit : C'eſt donc par neceſſité, & non pas ſelon votre penſée, que vous confeſſez la foi. Eutychés dit : C'eſt ma diſpoſition preſente. Juſques à cette heure, je craignois de le dire ; connoiſſant que le Seigneur eſt notre Dieu, je

AN. 448.

ne me permettois pas de raiſonner ſur ſa nature ; mais puiſque votre ſainteté me le permet & me l'enſeigne, je le dis. Flavien dit : Nous n'innovons rien ; nous ſuivons ſeulement la foi de nos peres. Le patrice Florentius dit : Dites-vous que notre Seigneur eſt de deux natures après l'Incarnation ou non ? Eutychés répondit : Je confeſſe qu'il a été de deux natures avant l'union ; mais après l'union je ne confeſſe qu'une nature.

p. 227. C. Le concile dit : Il faut que vous faſſiez une confeſſion claire, & que vous anathematiſiez tout ce qui eſt contraire à la doctrine qui vient d'être lûë. Eutychés dit : Je vous ai dit, que je ne le diſois point auparavant ; maintenant puiſque vous l'enſeignés, je le dis, & je ſuis mes peres. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, & les peres ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathême, malheur à moi : car j'anathematiſe mes peres. Tout le concile ſe leva & s'écria, en diſant : Qu'il ſoit anathême. Flavien dit : que le ſaint concile diſe, ce que merite cet homme, qui ne veut ni confeſſer clairement la vraïe foi, ni ſe rendre aux ſentimens du concile. Seleucus évêque d'Amaſée dit : Il mérite d'être dépoſé, mais vous pouvez lui faire grace. Flavien dit : S'il avoüoit ſa faute & anathematiſoit ſon erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit : Dites-vous qu'il y a deux natures, & que Jeſus-Chriſt nous eſt conſubſtantiel ? dites. Eutychés répondit : J'ai lû dans ſaint Cyrille & ſaint Athanaſe, qu'il eſt de deux natures avant l'union, mais après l'union & l'Incarnation, ils ne diſent plus deux natures, mais une. Florentius dit : Confeſſez-

vous

vous deux natures après l'union ? dites. Eutychés répondit : Faites lire ſaint Athanaſe, vous verrez qu'il ne dit rien de ſemblable. Baſile de Seleucie dit : Si vous ne dites deux natures après l'union, vous admettez un mélange & une confuſion. Florentius dit : Qui ne dit pas de deux natures, & deux natures, ne croit pas bien. Tout le concile ſe leva & s'écria : La foi n'eſt point forcée. Longues années aux empereurs, longues années. Notre foi eſt toujours victorieuſe. Il ne ſe rend pas, pourquoi l'exhortez-vous ?

AN. 448. p. 230.

XXIX. Condamnation d'Eutychés.

Flavien prononça la ſentence en ces termes : Eutychés, jadis prêtre archimandrite, eſt pleinement convaincu & par ſes actions paſſées & par ſes déclarations préſentes, d'être dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de ſuivre opiniâtrement leurs blaſphêmes ; d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'égard à nos avis & à nos inſtructions, pour recevoir la ſaine doctrine. C'eſt pourquoi, pleurant & gemiſſant ſur ſa perte totale, nous déclarons de la part de Jeſus-Chriſt, qu'il a blaſphemé ; qu'il eſt privé de tout rang ſacerdotal, de notre communion, & du gouvernement de ſon monaſtere. Faiſant ſçavoir à tous ceux qui lui parleront, ou le frequenteront ci-après, qu'ils ſeront eux-mêmes ſoumis à l'excommunication : Cette ſentence fut ſouſcrite, par trente-deux évêques & vingt-trois abbez, dont dix-huit étoient prêtres, un diacre & quatre laïques. Les plus connus ſont André, Fauſte, qui ſemble être le fils de ſaint Dalmace, Martin, Job, Manuel, Abraham, Marcel abbé des Acemetes. Les évêques les plus conſiderables étoient, Flavien de

C. P. Saturnin de Marcianople, Basile de Seleucie, Seleucus d'Amasée, Ethericus de Smyrne, Julien de Co député de saint Leon. Le concile étant fini; Eutychés dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appelloit au concile de Rome, d'Egypte & de Jerusalem; & Florentius le dit aussi tôt à Flavien, comme il montoit à son appartement. Ce mot dit à la dérobée, ne laissa pas de servir à Eutychés de prétexte, pour se vanter d'avoir appellé au pape, à qui en effet il écrivit.

Ap. conc. Calch. act. 1. p. 244. C. D.

Leo. epist. 20. al. 8.

XXX
S. Marcel abbé des Acemetes.

S. Marcel abbé des Acemetes, étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille considerable. Etant à la fleur de son âge, il perdit ses parens, qui lui laisserent de grands biens; mais loin de s'abandonner au plaisir, il alla à Antioche, & s'occupa à l'etude & à la pieté. Ensuite il donna son bien aux pauvres, & alla à Ephese, où il y avoit alors plusieurs personnes distinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à transcrire des livres; & y gagnoit de quoi subsister & faire l'aumône; passant dèslors presque toute la nuit en prieres. La réputation de saint Alexandre fondateur des Acemetes, l'attira à Constantinople, & il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrés dans la perfection: ensorte que prévoïant qu'on l'éliroit abbé après la mort de saint Alexandre; il sortit & alla visiter les autres monasteres, pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, & ne revint au sien qu'après l'élection de l'abbé Jean, qui toutefois lui fit part des soins du gouvernement.

Vita ap. Sur. 29. Decemb.

c. 2. 3.

c. 4. 5.

c. 7. On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie, nommée Gomon à demie lieuë de C. P. où il transf-

fera ſa communauté, & y fonda une maiſon, qui fut depuis nommée le grand monaſtere des Acemetes, & ils le nommerent auſſi *Irenaion*; c'eſt à-dire en Grec, paiſible; à cauſe de la tranquillité & de la liberté qu'ils y trouverent plus grande qu'à Conſtantinople, où la nouveauté de leur inſtitut leur avoit attiré des contradictions & du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, & Marcel diacre en même jour. Il étoit eſtimé & reſpecté des plus ſages de la communauté, mais quelques autres l'accuſoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du ſoin des ânes: ce que Marcel accepta en preſence de toute la communauté, & s'y engagea même par écrit, pour le reſte de ſa vie. Mais ces envieux détrompez le conjurerent de reprendre ſes premiers emplois. *c. 9. 10.*

Peu de temps après, l'abbé Jean étant mort, Marcel fut élu en ſa place; & il lui vint un ſi grand nombre de diſciples, qu'il fallut augmenter conſiderablement les bâtimens du monaſtere. La providence y mit ordre: un homme très-riche nommé Pharetrius ſe vint donner à lui, avec ſes enfans encore fort jeunes & tous ſes biens. Alors Marcel fit une plus grande égliſe, une infirmerie, & un logement pour les hôtes; & repara les anciens bâtimens, qui tomboient en ruine. Il étoit toutefois fort déſintereſſé. Son frere, qui avoit de grands biens, l'aïant inſtitué heritier, il diſtribua toute ſa ſucceſſion à d'autres monaſteres d'hommes & de filles, dont il connoiſſoit les beſoins; ſans en rien garder pour le ſien. On raconte de lui pluſieurs miracles, & entr'autres celui-ci. Un moine nommé Paul étant *c. 11. c. 12. c. 30. c. 27.*

malade, envoïa prier Marcel de le venir voir. Marcel étoit alors dans ſon monaſtere, occupé à parler des dogmes de la foi, avec l'évêque de Calcedoine. Si-tôt que la converſation fut finie, il alla trouver Paul ; mais il étoit déja mort, & on ſe diſpoſoit à l'enterrer. Marcel ſenſiblement affligé, ſe mit en prieres & toucha le mort qui ſe leva auſſi-tôt &
c. 13. commença à parler. Marcel pria les aſſiſtans de n'en rien dire ; mais ils ne purent s'empêcher de publier ce miracle. On tira du monaſtere de Marcel quantité d'excellens ſujets, & ceux qui bâtiſſoient des égliſes ou des monaſteres, lui demandoient de
c. 35. ſes diſciples. Après avoir donné à la priere la nuit & une grande partie du jour, il donnoit le reſte à la charité du prochain. Il recevoit premierement ceux qui avoient des peines d'eſprit, & leur donnoit des conſeils tirez de l'écriture & de ſon experience. Enſuite il donnoit audience à ceux qui ſe plaignoient d'avoir reçu quelque tort; & leur donnoit des lettres de recommandation pour les juges & les magiſtrats ; & quelquefois pour l'empereur même. En troiſiéme lieu, il alloit viſiter les malades pour leur procurer toutes ſortes de ſecours. Il acceptoit ſouvent des arbitrages, pour terminer des differends & réconcilier des ennemis. Tel étoit ſaint Marcel abbé des Acemetes, qui aſſiſta au concile de Conſtantinople, & ſouſcrivit à la condamnation d'Eutychés.

XXXI. Lettre d'Eutychés à ſaint Leon *Collect. Lup. p.* 212.

Celui-ci ſe voïant condamné, écrivit au pape ſaint Leon une grande lettre, où il ſe plaint de l'accuſation d'Euſebe de Dorylée. Je n'ai pas laiſſé, dit-il, de me preſenter au concile, quoiqu'accablé

de maladie & de vieilleſſe, & quoique je n'ignoraſſe pas la conjuration formée contre moi. J'ai preſenté une requête qui contenoit ma profeſſion de foi ; mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire. J'ai déclaré en propres termes, que je ſuivois la foi du concile de Nicée, confirmée à Epheſe. On vouloit me faire confeſſer deux natures & anathematiſer ceux qui le nient : pour moi je craignois la défenſe du concile, de rien ajoûter à la foi de Nicée ; ſçachant que nos ſaints peres Jules, Felix, Athanaſe & Gregoire ont rejetté le mot de deux natures ; & je n'oſois raiſonner ſur la nature du verbe divin, ni anathematiſer ces peres ; c'eſt pourquoi, je priois que l'on en fît rapport à votre ſainteté, proteſtant de ſuivre en tout votre jugement. Mais ſans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une ſentence de dépoſition ; & ma vie même étoit en danger ſi on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les ſuperieurs des autres monaſteres, de ſouſcrire ma dépoſition : ce qui ne s'eſt jamais fait contre les heretiques déclarez, ni contre Neſtorius même ; juſques-là, que comme je propoſois en public ma confeſſion de foi, pour me juſtifier devant le peuple : ils empêchoient qu'on ne l'écoutât, & en arrachoient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes le défenſeur de la religion, puiſque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathematiſe Appollinaire, Valentin, Manés, Neſtorius & ceux qui diſent que la chair de notre-Seigneur eſt deſcenduë du ciel ; & toutes les hereſies juſqu'à Simon le magicien. Je vous prie, que ſans avoir égard à ce qui a éte fait

AN. 449. contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi, ce que vous jugerez à propos ; & ne souffriez pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vêcu soixante & dix ans dans la continence & les exercices de pieté. J'ai joint à cette lettre l'une & l'autre requête ; celle que mon accusateur a presentée au concile, & celle que j'y ai portée, & qu'on n'a pas voulu recevoir ; & ce que nos peres ont decidé
c. 22. touchant les deux natures. On trouve ensuite de cette lettre une prétenduë lettre du pape Jules à un évêque Denis ; où combattant l'erreur de Paul de Samosate, il dit qu'il ne faut reconnoître en J. C. qu'une nature ; comme l'homme est une seule nature, quoique composé de corps & d'ame, qui sont de nature differente. Mais on doute que cette lettre du pape Jules soit veritable. En même temps l'empereur Theodose écrivit aussi à saint Leon, sur le trouble qui étoit arrivé dans l'église de C. P. sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à y remettre la paix ; & on ne peut douter qu'Eutychés n'eût obtenu cette lettre, par le credit de l'eunuque Chrysaphius son protecteur.

Leo. ep. 20. Saint Leon aïant reçu ces lettres, écrivit ainsi à Flavien : Je m'étonne, que vous ne m'ayez rien écrit de ce scandale, & que vous n'aïez pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychés, nous ne voïons pas avec quelle justice il a été separé de la communion de l'église. Mais comme nous desirons de la maturité dans les jugemens des évêques, nous ne pouvons rien décider, sans connoissance de cause. Envoïez-nous donc par quelque personne convenable, une ample relation de tout ce qui s'est

passé, & nous apprenez quelle nouvelle erreur s'eſt élevée contre la foi ; afin que nous puiſſions, ſuivant l'intention de l'empereur, éteindre la diviſion. Il ne ſera pas difficile ; puiſque le prêtre Eutychés a déclaré dans ſon libelle, que s'il ſe trouve en lui quelque choſe de reprehenſible, il eſt prêt à le corriger. Cette lettre eſt dattée du douziéme des calendes de Mars, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene, c'eſt-à-dire le dix huitiéme de Fevrier 449. La réponſe à l'empereur eſt du premier de Mars. *Ep. 21. al. 7.*

XXXII. Lettre de Flavien à S. Leon.

La lettre du pape à Flavien lui ayant été renduë par le comte Panſophius ; il lui fit réponſe par une lettre, qui porte en ſubſtance : Eutychés veut renouveller les hereſies d'Appollinaire & de Valentin: ſoutenant qu'avant l'incarnation de Jeſus-Chriſt, il y a deux natures la divine & l'humaine ; mais qu'après l'union, il n'y a qu'une nature ; & que ſon corps pris de Marie, n'eſt pas de notre ſubſtance, ni conſubſtantiel à ſa mere, quoiqu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné ſur l'accuſation de l'évêque Euſebe, & ſur les réponſes qu'il a faites dans le concile, découvrant ſon hereſie de ſa propre bouche, comme vous apprendrez par les actes que nous vous envoïons avec ces lettres. Il eſt juſte que vous en ſoyez inſtruit : car Eutychés au lieu de faire penitence, pour appaiſer Dieu & nous conſoler dans la douleur que nous ſentons de ſa perte, s'empreſſe à troubler notre égliſe en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, & préſentant à l'empereur des requêtes inſolentes. Nous voïons auſſi par vos lettres qu'il vous a envoyé des libelles pleins d'impoſtures, en diſant *Poſt. ap. 21. S. Leon. conc. Calch. 1. p. c. 4.*

AN. 449.

qu'au temps du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à votre ſainteté : ce qui n'eſt pas vrai, mais il a prétendu vous ſurprendre par ce menſonge. Tout cela doit vous exciter, très-ſaint pere, à emploïer ici votre vigueur ordinaire. Faites votre propre cauſe de la cauſe commune : autoriſez par vos écrits la condamnation prononcée regulierement, & fortifiez la foi de l'empereur. Cette affaire n'a beſoin que de votre ſecours ; c'eſt-à-dire, de votre conſentement ; pour procurer la paix & empêcher le concile, dont on a fait courir le bruit, & qui troubleroit toutes les égliſes du monde. Ce concile dont le bruit couroit en Orient, étoit un concile œcumenique, qui fut en effet convoqué à Epheſe.

XXXIII. Reviſion de la condamnation d'Eutychés.

Les requêtes d'Eutychés à l'empereur dont parle Flavien, tendoient à une reviſion des actes du concile de C. P. qu'il prétendoit n'avoir pas été fidelement redigez : ce que l'empereur lui accorda. On tint pour cet effet par ſon ordre une aſſemblée à Conſtantinople dans le baptiſtere de l'égliſe ; le ſixiéme des ides d'Avril, ſous le conſulat de Protogene, c'eſt-à-dire le huitiéme d'Avril 449. compoſée d'environ trente évêques, dont il y en avoit dix ou douze du concile précedent, & Thalaſſius de Ceſarée y préſidoit. Mais le patrice Florentius regloit toute l'action, & Macedonius tribun & notaire faiſoit l'inſtruction. On avoit reçu à Conſtantinople les lettres du pape ſaint Leon, quelques jours avant cette aſſemblée. Eutychés n'y vint pas en perſonne, mais il envoïa les moines Conſtantin, Eleuſinius & Conſtantius. Euſebe de Dorylée s'oppoſa à leur entrée, diſant : Si Eutychés

Liber. brev. c. 11.

Conc. Calch. p. 241.

Ibid. p. 236. D.

p. 229. bis. B.

Eutychés ſe défend par procureur, je n'ai qu'à me retirer. Meliphtongue évêque de Juliopolis ſoûtint la même choſe; & que le concile œcumenique étant ordonné, toutes les affaires lui devoient être reſervées, mais l'ordre de l'empereur l'emporta, & l'on fit entrer les procureurs d'Eutychés. AN 449.

On voulut encore faire jurer les évêques ſur la verité des actes en queſtion; mais Baſile de Seleucie dit: Juſques ici nous ne ſçavons point que le ſerment ait été déferé aux évêques; & le patrice n'inſiſta pas. Flavien repreſenta ſes notaires qui avoient redigé les actes du concile. Le patrice leur commanda de les apporter. Aëtius l'un d'entre eux, fit pluſieurs remontrances pour s'en défendre: attendu que les actes ne pouvoient être ſuſpects, ſans que le ſoupçon retombât ſur les notaires. Enfin par ordre du concile, il repreſenta les actes originaux, & Conſtantius de la part d'Eutychés en rapporta une copie. On commença la lecture, & il n'y eut aucune difficulté ſur les deux premieres ſeſſions. On fit enſuite diverſes chicanes ſur les réponſes d'Eutychés, rapportées par ceux qui avoient été envoyés pour le citer; & ſur celles qu'il avoit faites de ſa bouche dans le concile. On prétendit auſſi, que tout le concile n'avoit pas prononcé anathême contre lui. Sur quoi Aëtius dit: Il arrive ſouvent dans les conciles, qu'un des évêques dit quelque choſe, qui eſt écrit & entendu, comme dit par tout le concile: on en a ainſi uſé de tout temps. Les ſouſcriptions approuvent tout. Et à une autre occaſion il dit: Souvent les évêques diſent pluſieurs choſes dans les conciles, comme en conference commune

p. 449. *D.*

p. 245. *B.*

p. 148. *B.*

p. 269.

p. 233. *B.*

p. 240.

& par maniere de conſeil, qu'ils ne permettent pas d'écrire.

p. 244. B. Conſtantin un des procureurs d'Eutychés dit enſuite : Quand on lut la ſentence de dépoſition, il appella aux conciles des très-ſaints évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jeruſalem & de Theſſalonique ; & cela n'eſt point dans les actes. Le patrice dit : Comme on faiſoit du bruit après le concile fini, il me dit tout bas, qu'il appelloit au concile de Rome, à celui d'Alexandrie, & à celui de Jeruſalem, je ne crus pas raiſonnable que Flavien l'ignorât, & je lui allai dire. Baſile de Seleucie dit : Je le dis en verité, le concile étant encore aſſemblé ; comme on lui propoſoit de reconnoître les deux natures ſans mêlange ni confuſion, il dit : Si les peres me le commandent, celui de Rome & celui d'Alexandrie, je le dirai. Il ne le dit pas en appellant, mais en diſant : Je n'oſe le dire à cauſe des peres. Flavien dit : Je ne lui ai point oüi dire, mais au très-magnifique patrice comme je m'en allois à mon appartement haut, après la fin du concile. Le patrice dit : que les autres évêques diſent, s'ils ont connoiſſance qu'Eutychés ait appellé. Ils déclarerent qu'ils n'en avoient rien oüi

Eutychés préſenta encore une requête à l'empe-
p. 256. reur, pour faire entendre le ſilenciaire Magnus, ſur quelques particularités du concile : ce qui lui fut accordé. Magnus comparut le cinquiéme des calendes de Mai, c'eſt-à-dire, le vingt-ſeptiéme d'Avril la même année 449. pardevant Ariobinde maître des
p. 245. offices, & déclara qu'on lui avoit montré la ſentence de condamnation d'Eutychés toute écrite

avant le concile. Macedonius tribun & notaire, déclara auſſi qu'Aſterius prêtre & notaire l'avoit averti que les autres notaires avoient falſifié les actes. Cette procedure fut encore faite à la pourſuite de Conſtantin procureur d'Eutychés. AN. 449.

On obligea enſuite Flavien à donner ſa confeſſion de foi par ordre de l'empereur. Il y déclare, qu'il ſuit les conciles de Nicée, de C. P. & d'Epheſe, & qu'il reconnoît en Jeſus-Chriſt deux natures après l'incarnation en une hypoſtaſe & une perſonne : qu'il ne refuſe pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvû que l'on ajoûte incarnée & humaniſée. Il anathematiſe tous ceux qui diviſent Jeſus-Chriſt en deux ; & particulierement Neſtorius. *Liber. brev. 6. 11. Conc. Calch. pt 1. c. 5.*

XXXIV. Convocation d'un concile à Epheſe.

Cependant l'eunuque Chryſaphius protecteur d'Eutychés, écrivit à Dioſcore évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriſer tous ſes deſſeins, s'il vouloit prendre la défenſe d'Eutychés, & attaquer Flavien & Euſebe de Dorilée. Il excita auſſi l'imperatrice Eudocia à embraſſer le même parti, principalement pour chagriner Pulquerie. Eutychés de ſon côté, pria Dioſcore de prendre connoiſſance de l'affaire, & d'examiner ce qui avoit été fait contre lui. Dioſcore écrivit à l'empereur, qu'il falloit aſſembler un concile univerſel ; & il l'obtint facilement par les ſollicitations d'Eudocia & de Chryſaphius. Nous avons la lettre de convocation adreſſée à Dioſcore, donnée à C. P. le troiſiéme des calendes d'Avril après le conſulat de Poſtumien & de Zenon, c'eſt-à-dire, le trentiéme de Mars 449. Elle porte, que s'étant élevé quelques doutes ſur la foi, *Niceph. liv. XIV. c. 47.* *Liber brev. c. 12* *Conc. Calch. act. 1. p. 99.*

AN. 449.

qui troublent les ames, l'empereur a ordonné aux évêques de s'assembler. Vous donc aussi, dit-il à Dioscore, vous prendrez avec vous dix métropolitains de votre dépendance, & dix autres évêques, pour vous trouver à Ephese le premier jour d'Août prochain. Il ne s'y trouvera point d'autres évêques, de peur d'embarasser le concile; si quelqu'un y manque, sa conscience en sera chargée. Quant à Theodoret évêque de Cyr, à qui nous avons déja ordonné de ne s'occuper que de son église; nous lui défendons de venir au concile, jusqu'à ce que le concile assemblé le trouve à propos. L'empereur écrivit en la même forme aux autres évêques; c'est-à-dire, que chaque patriarche ou exarque devoit amener pareil nombre d'évêques de sa province.

Le quinziéme de Mai suivant, fut donnée une autre lettre de l'empereur adressée à Dioscore, portant: Nous avons appris que plusieurs archimandrites d'Orient & les peuples catholiques disputent avec chaleur contre quelques évêques, qui passent pour Nestoriens; c'est pourquoi nous ordonnons, que le très-pieux prêtre & archimandrite Barsumas se trouvera à Ephese, pour tenir la place de tous les archimandrites d'Orient, y prendre séance avec votre sainteté, & avec tous les peres. L'empereur écrivit aussi à Barsumas, lui attribuant d'avoir souffert de grands travaux pour la foi, & lui donnant séance & voix dans le concile. C'étoit Eutychés & Dioscore qui lui procuroient cet honneur, pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur étoient pas favorables.

p. 10. D.

p. 106 *A.*

Il y eut aussi deux laïques destinez pour assister

au concile, comme commiſſaires de l'empereur ; ſçavoir Elpide comte du conſiſtoire, c'eſt-à-dire ; conſeiller d'état, & Euloge tribun & notaire. Leur commiſſion les charge d'empêcher, qu'il n'arrive de tumulte dans le concile ; & ſi quelqu'un y en excitoit, de le mettre en lieu de ſûreté & en avertir l'empereur. Ceux qui ont condamné Eutychés doivent aſſiſter au concile, non en qualité de juges, mais de parties. Il ne ſera permis d'agiter aucune autre affaire, avant celle de la foi. Proclus proconſul d'Aſie eut un ordre particulier de prêter main-forte aux deux commiſſaires, pour empêcher le deſordre dans le concile. Il y eut encore une lettre generale de l'empereur au concile, pour en marquer le ſujet ; qui eſt de terminer la queſtion de foi, émuë entre Flavien & Eutychés, & chaſſer des égliſes tous ceux qui tiennent ou favoriſent l'erreur de Neſtorius. Enfin il y eut une derniere lettre à Dioſcore par laquelle l'empereur lui donne la preſidence du concile ; ſçachant bien, ajoûte-t-il, que les ſaints archevêques, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius & tous les zelés catholiques ſeront d'accord avec votre ſainteté. Il écrivit en même forme à Juvenal de Jeruſalem.

AN. 449.

Ibid. D.

p. 107. C.

Ibid. E.

p. 110. C.

Le pape ſaint Leon fut auſſi invité au concile avec les évêques d'Occident, mais il ne reçut la lettre de l'empereur, que le troiſiéme des Ides de Mai, c'eſt-à-dire, le treiziéme. Il ne reſtoit plus que deux mois & demi, juſqu'au premier d'Août, où devoit commencer le concile ; & la plus grande partie de ce temps ſe ſeroit paſſé à préparer le voïage des évêques ; puiſqu'il falloit tenir un concile à Rome, y nommer des députés, & leur donner leurs inſtruc-

Leo. epiſt. 28. al. 13. c. 4.

tions. Saint Leon ſe contenta donc d'écrire diverſes lettres, pour empêcher, s'il pouvoit, ce concile, ou du moins faire en ſorte que la foi y fût conſervée. Il écrivit premierement à l'empereur Theodoſe le vingt-cinquiéme de Mai : lui déclarant ſon attachement pour la foi de Nicée ; mais que comme il condamne Neſtorius, il ne condamne pas moins ceux qui nient que Jeſus-Chriſt ait pris la verité de notre chair, c'eſt-à-dire, Eutychés. C'eſt pourquoi il ſupplie l'empereur de faire aſſembler un concile en Italie. Toutefois voïant qu'il ne pouvoit empêcher que le concile ne ſe tînt à Epheſe: il deſtina pour y envoïer, Jules évêque de Pouzzole, René prêtre du titre de ſaint Clement, Hilarius diacre & Dulcitius notaire, & les chargea de pluſieurs lettres.

Epiſt. 23. al. 9.

v. Queſn. not. 39. ad epiſt. 24.

XXXV. Lettres de ſaint Leon à Flavien.

La plus importante eſt la lettre à Flavien évêque de Conſtantinople, où ſaint Leon explique à fond ce qu'il faut croire ſur le miſtere de l'incarnation. Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychés, qui eſt tombé dans l'erreur, faute d'avoir étudié l'écriture, & d'avoir même fait attention aux termes du ſymbole, que ſçavent tous les fideles : car ils y diſent qu'ils croïent en Dieu le pere tout puiſſant, & en Jeſus-Chriſt ſon fils unique notre Seigneur, qui eſt né du Saint-Eſprit & de la Vierge Marie. Ces trois articles, ajoûte ſaint Leon, ſuffiſent pour ruiner preſque toutes les machines des heretiques : car en croïant que Dieu tout puiſſant & éternel eſt pere, on montre que ſon fils lui eſt coéternel, conſubſtantiel & entierement ſemblable. C'eſt le même fils éternel du pere éternel; qui eſt né du Saint Eſprit & de la Vierge

Epiſt. 24. al. 10.

§. 2.

AN. 449.

Marie. Cette generation temporelle n'a rien ôté, ni rien ajoûté à la generation éternelle ; mais elle a été emploïée toute entiere à la reparation de l'homme pour vaincre la mort & le démon : car nous n'aurions pû ſurmonter l'auteur du peché & de la mort, ſi celui-là n'avoit pris notre nature, & ne l'avoit fait ſienne, qui ne pouvoit être infecté par le peché, ni retenu par la mort. Il a donc été conçu du ſaint Eſprit dans le ſein de la Vierge ſa mere : qui l'a enfanté comme elle l'avoit conçu, ſans préjudice de ſa virginité. S. Leon paſſe enſuite aux preuves de l'écriture, & montre que le Verbe a pris une veritable chair : par l'évangile, qui le nomme fils de David & d'Abraham ; par ſaint Paul, qui dit, qu'il a été fait du ſang de David ſelon la chair : par la promeſſe faite à Abraham, de benir toutes les nations par ſon fils, expliquée par ſaint Paul, & appliquée à Jeſus-Chriſt : par les propheties d'Iſaïe, touchant l'Emmanuel fils d'une vierge, & l'enfant qui eſt né pour nous. D'où il conclut que Jeſus-Chriſt n'a pas eu ſeulement la forme d'un homme, mais un corps veritable tiré de ſa mere. L'operation du ſaint-Eſprit n'a pas empêché, que la chair du fils ne fût de même nature que celle de la mere, elle a ſeulement donné la fecondité à une vierge.

Matth. I. 1.
Rom. I. 1.
Gen. XII. 3.
Gal. I. 11. 8.
Iſaï. VII. 14. XXV. 6.

Donc l'une & l'autre nature demeurant en ſon entier, a été unie à une perſonne ; afin que le même mediateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel & impaſſible. Il a tout ce qui eſt en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, & qu'il s'eſt chargé de réparer ; mais il n'apoint ce que le trompeur y a

c. 5.

AN. 449.

mis : il a pris la forme d'eſclave, ſans la ſoüillure du peché. Une nature n'eſt point alterée par l'autre : le même qui eſt vrai Dieu eſt vrai homme ; il n'y a point de menſonge dans cette union : Dieu ne
c. 4. change point par la grace qu'il nous fait ; l'homme n'eſt point conſumé par la dignité qu'il reçoit : le verbe & la chair gardent les operations qui leur ſont propres. L'écriture prouve également la verité des deux natures.

Il eſt Dieu, puiſqu'il eſt dit : Au commencement étoit le verbe, & le verbe étoit en Dieu. Il eſt homme, puiſqu'il eſt dit : Le verbe a été fait chair & a habité avec nous. Il eſt Dieu : Toutes choſes ont été faites par lui, & ſans lui rien n'a été fait. Il eſt homme, né d'une femme, ſoumis à la loi. La naiſſance de la chair montre la nature humaine : l'enfantement d'une Vierge montre la puiſſance divine. C'eſt un enfant dans le berceau, & le tres-haut loué par les anges : Herode veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de ſaint Jean, & en même temps la voix du pere le déclare ſon fils bien aimé. Comme homme, il eſt tenté par le demon ; comme Dieu, il eſt ſervi par les anges. La faim, la ſoif, la laſſitude, le ſommeil, ſont évidemment d'un homme ; mais il eſt certainement d'un Dieu, de raſſaſier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher ſur la mer, & d'appaiſer la tempête. Il n'eſt pas d'une même nature de pleurer ſon ami mort, & de le reſſuſciter, d'être attaché à la croix, & de changer le jour en nuit, faire trembler les élemens, & ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu, il dit :

AN. 449.

il dit : Le père & moi nous ne ſommes qu'un. Comme homme : Le pere eſt plus grand que moi : car encore qu'en Jeſus-Chriſt il n'y ait qu'une perſonne de Dieu & de l'homme ; toutefois autre eſt le ſujet de la ſouffrance commune à l'un & à l'autre, & autre le ſujet de la gloire commune.

C'eſt cette unité de perſonne, qui fait dire que le fils de l'homme eſt deſcendu du ciel, & que le fils de Dieu a pris chair de la Vierge ; que le fils de Dieu a été crucifié & enſeveli, comme nous diſons dans le ſymbole ; quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. L'apôtre dit : S'ils avoient connu le Seigneur de majeſté, jamais ils ne l'auroient crucifié. Jeſus-Chriſt demande à ſes apôtres : Et vous, qui dites-vous que je ſuis ? moi qui ſuis le fils de l'homme & que vous voïez avec une veritable chair. S. Pierre répond : Vous êtes le Chriſt fils du Dieu vivant ; le reconnoiſſant également Dieu & homme. Après ſa reſurrection, il montroit ſon corps ſenſible & palpable, avec les trous de ſes plaïes : il parloit, mangeoit & habitoit avec ſes diſciples ; & en même temps, il entroit les portes fermées, leur donnoit le ſaint-Eſprit & l'intelligence des écritures : montrant ainſi en lui les deux natures diſtinctes & unies.

c. 5.

2. Cor. II. 8.

Matth. XVI. 16.

Eutychés niant que notre nature eſt dans le fils de Dieu, doit craindre ce que dit ſaint Jean : Tout eſprit qui confeſſe que Jeſus-Chriſt eſt venu dans la chair, eſt de Dieu ; & tout eſprit qui diviſe Jeſus-Chriſt, n'eſt pas de Dieu ; & c'eſt l'ante-chriſt. Car qu'eſt-ce que diviſer Jeſus-Chriſt, ſi ce n'eſt en ſeparer la nature humaine ? L'erreur touchant la na-

1. Joan. IV. 1.

ture du corps de Jesus-Christ, anéantit par neces-
sité sa passion, & l'efficace de son sang. Et quand
c. 6. Eutychés vous a répondu : Je confesse que notre Seigneur étoit de deux natures avant l'union ; mais après l'union, je ne reconnois qu'une nature : je m'étonne que vous n'aïez point relevé un si grand blasphême, puisqu'il n'y a pas moins d'impieté à dire que le fils de Dieu étoit de deux natures avant l'incarnation, que de n'en reconnoître qu'une en lui après l'incarnation. Ne manquez pas de lui faire retracter cette erreur si Dieu lui fait la grace de se convertir. Mais en ce cas, vous pourrez en user envers lui de toute sorte d'indulgence ; car quand l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, c'est alors que la foi est le plus utilement deffenduë. Telle est la fameuse lettre de saint Leon à Flavien, destinée à être lûë dans le concile comme un temoignage de la foi de l'église Romaine.

XXXVI. Autres lettres de S. Leon. *Epist. 25. al. 11.*

Saint Leon s'explique aussi en écrivant à Julien évêque de Co son legat à Constantinople, afin qu'il eût de quoi soûtenir la verité contre les heretiques, conjointement avec Flavien. Co ou Coos est une petite île près de Gnide, aujourd'huy nommée Lango ou Stanchio. Dans cette lettre, il dit, qu'Eutychés accusoit les catholiques de Nestorianisme ; mais que son heresie niant la verité de l'incarnation, détruisoit toutes les suites de ce mystere & toute
c. 2. l'esperance des chrétiens. Il faut donc croire que le Verbe ne s'est point changé en chair, ni en ame, puisque la divinité est immuable ; & que la chair ne s'est point changée au Verbe ; & il ne doit point

paroître impoſſible, que le Verbe avec la chair & l'ame faſſe un ſeul Jeſus-Chriſt, puiſqu'en chaque homme la chair & l'ame, qui ſont de natures ſi differentes, font une ſeule perſonne. Quand Eutychés a dit, qu'avant l'incarnation il y avoit deux natures, il faut qu'il ait crû que l'ame du Sauveur avoit demeuré dans le ciel, avant que d'être unie au Verbe dans le ſein de la Vierge. Ce qui eſt contre la foi catholique : car il n'a pas pris une humanité deja créée, mais il l'a créé en la prenant ; & c'eſt retomber dans l'opinion condamnée d'Origene, que les ames aïent vêcu & agi avant que d'être miſes dans les corps. L'ame de Jeſus-Chriſt n'eſt pas diſtinguée des notres, par la diverſité du genre ; mais par la ſublimité de la vertu. Sa chair ne produiſoit point de deſirs contraires à l'eſprit; il n'y avoit point en lui de combat ; mais ſeulement des affections, ſoûmiſes à la divinité.

AN. 449.

c. 3.

Saint Leon écrivit en même temps à l'empereur Theodoſe, lui déclarant les legats qu'il envoïoit, pour tenir ſa place au concile, & pour y porter l'eſprit de juſtice & de miſericorde : afin, dit-il, que l'erreur ſoit condamnée, puiſqu'on ne peut douter quelle eſt la foi chrétienne ; & que l'on pardonne à Eutychés, s'il ſe repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoïé. Il écrivit à ſainte Pulquerie, loüant ſon zele contre tous les heretiques de ſon temps. Il parle d'Eutychés avec compaſſion, comme y croïant plus d'ignorance que de malice, & eſperant ſa correction : Mais, ajoûte-t-il, s'il perſiſte dans ſon erreur, perſonne ne pourra révoquer la ſentence, que les évêques ont prononcée contre

Epiſt. 26. al. 12.

Epiſt. 27. al. 13.

c. 3.

AN. 449.

lui. Il rend raiſon pourquoi il ne va pas au concile en perſonne ; premierement parce qu'il n'y en a point encore d'exemple ; puis à cauſe de l'état preſent des affaires qui ne lui permet pas de quitter Rome ſans mettre le peuple au deſeſpoir. On étoit continuellement en allarmes dans cette décadence de l'empire; & on craignoit alors principalement les Huns, qui entrerent en Italie trois ans après.

Ep. 28. *al.* 14. Saint Leon écrivit auſſi à Fauſte, à Martin & aux autres abbez de C. P. qui avoient ſouſcrit à la condamnation d'Eutichés, pour les encourager à la défenſe de la foi, les renvoïant à ſa lettre à Flavien ; où je penſe, dit-il, avoir ſuffiſamment expliqué notre doctrine, afin que vous la receviez par le miniſtere de votre prélat: Enfin il écrivit une lettre au concile d'Epheſe, qui eſt comme la commiſſion de

Ep. 29. *al* 15. *Conc. Calch. p.* 2. *c.* 13. ſes legats. Il y reconnoît que l'empereur a convoqué le concile, afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus authentique ; & il donne pouvoir à ſes legats, d'ordonner en commun ave le concile, ce qui ſera agréable à Dieu. C'eſt-à-dire, premierement de condamner l'erreur, enſuite de rétablir Eutychés, s'il ſe retracte & s'il condamne ſon hereſie. Dans toutes ces lettres, il renvoïe à la lettre à Flavien & elles ſont toutes ſix de même datte, des ides de Juin, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene ; c'eſt-à-dire, du treziéme de Juin 449. Par

Ep. 33. *al.* 17. une autre lettre à l'empereur Theodoſe, il s'excuſe d'aller au concile, comme dans la lettre à Pulqueric, & ajoûte : La foi eſt ſi évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raiſonnable de ne point indiquer de concile : car ce n'eſt pas une

queſtion ſur laquelle on puiſſe douter.

Flavien écrivit une ſeconde lettre à S. Leon, où il lui explique de nouveau les erreurs d'Eutychés & ſa condamnation : Dont je vous ai, dit-il, envoïé les actes il y a long-temps, afin que vous faſſiez connoître ſon impieté à tous les évêques de votre dépendance ; & que perſonne, ignorant ſes erreurs, ne communique avec lui, par lettre ou autrement. On voit ici que Flavien ne demande pas au pape un nouveau jugement, mais ſeulement l'execution du ſien, dans le patriarchat d'Occident. Et ce n'étoit pas ſans ſujet, qu'il craignoit qu'Eutychés n'y cherchât de la protection. Il s'adreſſa à ſaint Pierre Chryſologue évêque de Ravenne, ſéjour ordinaire de l'empereur Valentinien ; mais la réponſe qu'il en reçut ne lui étoit pas avantageuſe. Elle commence ainſi :

Poſt. ep. 31. S. Leon. conc Calch. part. I. c 6.

XXXVII. Lettre de ſaint Pierre Chryſologue à Eutychés.

Poſt. Epiſt. 23. Leon. conc. Cal. h. part. 1. c. 15.

J'ai lû triſtement vos triſtes lettres : car comme la paix des égliſes nous donne une joie celeſte : ainſi la diviſion nous afflige, principalement quand elle a de telles cauſes. Les loix humaines éteignent par trente ans les differends des hommes, & après tant de ſiecles on diſpute ſur la generation de Jeſus-Chriſt, que la loi divine nous propoſe, comme inexplicable. Vous n'ignorez pas comme Origene s'eſt égaré, en recherchant les principes, & Neſtorius en diſcourant des natures. Il rapporte enſuite quelques paſſages de l'écriture ; ſur le myſtere de l'incarnation ; & ajoûte : je vous ferois une plus ample réponſe, ſi notre frere Flavien m'avoit écrit ſur cette affaire. Car puiſque vous vous plaignez vous-même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons nous juger de ce que nous n'avons ni vû, ni appris

AN. 449.

de ceux qui étoient préſens ? Je vous exhorte, mon venerable frere : à vous ſoûmettre en tout, à ce qui a été écrit par le bien-heureux pape de Rome : car ſaint Pierre, qui vit & preſide dans ſon ſiege, donne la vraïe foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, l'affection que nous avons pour la paix & pour la foi, ne nous permet pas de juger les cauſes de la foi, ſans le conſentement de l'évêque de Rome. Depuis cette lettre, nous ne voïons plus de mention de ce ſaint, à qui l'élegance de ſon diſcours a donné le ſurnom de Chryſologue, c'eſt-à-dire, parole d'or. Il nous reſte de lui cent ſoixante & ſeize ſermons, la plûpart ſur des ſujets de l'évangile ; & l'égliſe honore ſa memoire le ſecond jour de Decembre.

Mart. R. 2. Dec.

XXXVIII. Ouverture du faux concile d'Epheſe.

Le concile d'Epheſe, convoqué par l'empereur pour le premier jour d'Août, s'aſſembla le huitiéme du même mois, c'eſt-à-dire, ſelon les Romains, le ſixiéme des ides d'Août ; ſelon les Egyptiens, le quinziéme de Meſori, indiction troiſiéme, après le conſulat de Zenon & de Poſthumien, qui eſt l'an 449. La ſéance ſe tint au même lieu où s'étoit tenu le premier concile d'Epheſe, dans l'égliſe nommée Marie. Il y eut cent trente évêques des provinces d'Egypte, d'Orient, d'Aſie, du Pont & de Thrace. Dioſcore d'Alexandrie tenoit la premiere place ſuivant l'ordre de l'empereur ; enſuite eſt nommé Jules tenant la place du pape ſaint Leon. Car c'eſt ainſi qu'il faut lire, ſuivant les meilleurs exemplaires latins & les anciens hiſtoriens & non pas Julien ; & c'eſt Jules de Pouzzole, que le pape avoit envoïé. Après lui ſont nommez Juvenal de Jeruſalem, Dom-

Conc. Calch. act. I. p. 115.

Evagr. 1. hiſt. c. 10. Brevic. hiſt. Eutych. tom. 4. conc. p. 1079. D. Proſp. Chr. Ap. & Prot. Coſſ. p. 55.

v. Queſn not. 39. ad ep. Sancti Leon. & Baluz. præf. in conc. Calched. n. 3031.

nus d'Antioche, Flavien de Conſtantinople, qui n'avoit ainſi que le cinquiéme lieu, comme le plus nouveau de tous les patriarches. Après les cinq patriarches, ſont nommez les exarques & les métropolitains ou leurs vicaires ; ſçavoir, Etienne d'Epheſe, Thalaſſius de Ceſarée en Cappadoce, Euſebe d'Ancyre en Galatie, Jean de Sebaſte en Armenie, Cyrus d'Aphrodiſiade en Carie, Eraſiſtrate de Corinthe, Quintillius d'Heraclée à la place d'Anaſtaſe de Theſſalonique, & les autres que l'on peut voir dans les actes. Après tous les évêques ſont nommez les prêtres, premierement l'abbé Barſumas, puis quatre députez d'évêques abſens ; & enfin les derniers de tous, le diacre Hilarus & le notaire Dulcitius légats du pape. Il n'eſt point parlé du prêtre René, parce qu'il étoit mort en chemin dans l'île de Delos. Eutychés étoit auſſi à Epheſe : ni le vœu de ne point ſortir de ſon monaſtere, ni ſon grand âge, ni ſes infirmitez ne l'avoient point empêché de faire ce voïage. AN. 449.

Jean prêtre & primicier des notaires, apparemment de l'égliſe d'Alexandrie, fit fonction de promoteur, comme avoit fait le prêtre Pierre dans le premier concile d'Epheſe ; & après avoir dit le ſujet du concile en termes generaux, il lut par ordre de Dioſcore la lettre de l'empereur, pour la convocation du concile. Enſuite l'évêque Jules légat du pape dit : Notre ſaint pape Leon a été appellé en la même forme. Comme il parloit latin, Florentius évêque de Lydes lui ſervoit d'interprete. Le diacre Hilarus par le même interprete, ajoûta : Notre empereur trés-chrétien a appellé par ſes lettres notre bienheu-

Conc. Calch. act. I. p. 11. G. Sup. XXV. n. 37.

p. 122. B.

AN. 449.

reux évêque Leon, pour assister au saint concile; & sa sainteté l'auroit fait s'il y en avoit quelque exemple. Mais vous sçavez que le pape n'a assisté, ni au concile de Nicée, ni à celui d'Ephese; ni à aucun autre semblable : c'est pourquoi il nous a envoïez ici pour le representer, & nous a chargez de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Dioscore dit : que l'on reçoive les lettres écrites au saint concile œcumenique, par notre trés-saint frere Leon. Mais au lieu de les lire, le prêtre Jean posa de lire une autre lettre de l'empereur à Dios-
c. 126. A. core; & Juvenal de Jerusalem en ordonna la lecture. C'étoit la lettre qui ordonnoit, que Barsumas assisteroit au concile. Juvenal dit : J'ai reçu un pareil ordre touchant Barsumas; c'est pourqui il est raisonnable qu'il assiste au concile. Ensuite le comte Elpide lut la commission de l'empereur, pour lui & pour le tribun Euloge, & fit faire la lecture de la
c. 127. lettre de l'empereur au concile, qui accusoit Flavien d'avoir émû des disputes sur la foi contre Eutychés.

Alors Thalassius évêque de Cesarée dit : que suivant l'intention de l'empereur marquée dans cette lettre, il falloit commencer par la question de la foi, toute autre affaire cessante. L'évêque Jules legat du pape en convint. Dioscore dit : Nous ne sommes pas assemblez pour exposer la foi que nos peres ont déja exposée, mais pour examiner si les nouvelles opinions conviennent aux décisions des peres. Il faut donc commencer par cet examen. Voudriez-vous changer la foi des peres ? Le concile dit : Si quelqu'un la change qu'il soit anathême : Si quelqu'un

qu'un y ajoute, qu'il ſoit anathême. Gardons la foi de nos peres. Ils firent encore quelques acclamations à la loüange de Dioſcore. Alors le comte Elpide dit : Puiſque vous êtes d'accord ſur la foi, ordonnez que l'on faſſe entrer l'archimandrite Eutychés, qui eſt le ſujet de cette action ; & qu'il vous explique ſes ſentimens. Le concile y conſentit, & quand il fut entré, Thalaſſius de Ceſarée l'invita à expliquer ſes défenſes. *p.* 131. *E.*

XXXIX. Requête d'Eutychés.

Eutychés dit : Je me recommande au Pere & au Fils, & au ſaint-Eſprit, & à votre juſtice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile aſſemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma foi : faites-le lire. On le lut : Il contenoit le ſymbole de Nicée, avec une proteſtation de vivre & mourir ſuivant cette foi, & d'anathematiſer Manès, Valentin, Apollinaire, Neſtorius & tous les heretiques, juſques à Simon le magicien ; & ceux qui diſent, que la chair de Jeſus-Chriſt eſt deſcenduë du ciel. Enſuite il ajoutoit : Vivant ſuivant cette foi, j'ai été accuſé par Euſebe évêque de Dorilée, qui a donné contre moi des libelles, où il me nommoit heretique, ſans ſpecifier aucune hereſie : afin qu'étant ſurpris & troublé dans l'examen de ma cauſe, il m'échappât de dire quelque nouveauté. L'évêque Flavien m'ordonna de comparoître, lui qui étoit preſque toujours avec mon accuſateur ; croïant, parce que j'avois accoutumé de ne point ſortir du monaſtere, que je ne me preſenterois pas, & qu'il me dépoſeroit comme défaillant. En effet, lorſque je venois du monaſtere à Conſtantinople, le ſilentiaire Ma- *p.* 134. *A.* *p.* 135. *E.* *p.* 142. *A.*

AN. 449.

gnus, que l'empereur m'avoit donné pour ma ſureté me dit ; que ma preſence étoit deſormais inutile, & que j'étois déja condamné, avant que d'être oüi. Sa dépoſition le fait voir. Quand je me fus préſenté à l'aſſemblée, on refuſa de recevoir, ni de faire lire ma confeſſion de foi ; & quand j'eus déclaré de vive voix, que ma créance étoit conforme à la déciſion de Nicée, confirmée à Epheſe, on voulut m'y faire ajoûter quelques paroles. Moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile d'Epheſe, & du concile de Nicée : je demandai que votre ſaint concile en fût informé, étant prêt de me ſoumettre à ce que vous approuveriez. Comme je parlois ainſi, on fit lire la ſentence de dépoſition, que Flavien avoit dreſſée contre moi, long-temps auparavant, comme il avoit voulu ; & l'on changea pluſieurs choſes aux actes, comme il a été verifié depuis à ma requête, par ordre de l'empereur. Car l'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjetté vers vous, ni aucun reſpect pour mes cheveux blancs, & les combats que j'ai ſoutenus contre les heretiques, mais il m'a condamné d'autorité abſoluë. Il m'a livré pour être mis en pieces comme heretique, par la multitude amaſſée exprès dans la cathedrale & dans la place, ſi la providence ne m'avoit conſervé. Il a fait lire en diverſes égliſes la ſentence prononcée contre moi, & a fait ſouſcrire les monaſteres : ce qui ne s'eſt jamais fait, comme vous ſçavez, même contre les heretiques. Il l'a envoïée en Orient, & l'a fait ſouſcrire en pluſieurs endroits par les évêques & les moines, qui n'avoient point été juges : quoiqu'il eût dû commencer par l'envoïer

Sup. n. 33.

p. 133.

Sup. 33.

aux évêques, à qui j'avois appellé. C'eſt ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous & à l'empereur ; afin que vous ſoïez juges du jugement rendu contre moi. AN. 449.

Apres cette lecture, Flavien de Conſtantinople dit : Son accuſateur étoit Euſebe, ordonnez qu'il entre. Le comte Elpide dit : l'empereur a ordonné, que ceux qui ont été juges, ſoient maintenant parties. Je réponds donc à l'archevêque Flavien, que l'accuſateur a rempli ſa fonction, il prétend avoir gagné ſa cauſe : ainſi le juge a fait paſſer en ſa perſonne la qualité d'accuſateur, comme il s'obſerve dans les tribunaux ſeculiers. Vous êtes maintenant aſſemblez pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accuſateur, & recommencer un nouveau procès. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'on liſe tout le reſte des actes de la cauſe. Dioſcore ne manqua pas d'être de cet avis, & les autres évêques le ſuivirent. Ainſi Euſebe de Dorilée n'entra point dans le concile, quoiqu'Eutichés y fût admis. Après que tous les évêques eurent opiné pour la lecture des actes, Dioſcore demanda auſſi l'avis à Jules legat du pape, qui dit : Nous voulons que l'on liſe les actes, à condition que l'on liſe auparavant les lettres du pape. Le diacre Hilarus ajouta : D'autant plus que le très-ſaint évêque de Rome n'a écrit ſes lettres qu'après s'être fait lire les actes dont vous demandez la lecture. Eutychés dit : Les envoïez du très-ſaint archevêque de Rome Leon, me ſont devenus ſuſpects : car ils logent chez l'évêque Flavien, ils ont dîné chez lui, & il leur a rendu toutes ſortes de ſervices. Je vous prie donc, que ce qu'ils pourroient faire contre moi, ne me porte aucun préju-

P. 146. D.

P. 150.

AN. 449.

dice. Dioſcore dit : Il eſt dans l'ordre de lire premierement les actes de la cauſe, puis les lettres du très-pieux évêque de Rome. On éluda ainſi pour la ſeconde fois la lecture de la lettre du pape ; & on lut les actes du concile, tenu à C. P. le huitiéme de Novembre 448. & les jours ſuivans, dont Flavien & Eutychés avoient fourni chacun un exemplaire.

Sup. n. 24. 25. & c.

XL. Lecture des actes de C. P. &c.

En liſant le libelle d'Euſebe de Dorylée contre Eutychés, comme on nommoit ſaint Cyrille, le concile d'Epheſe s'écria : La memoire de Cyrille eſt éternelle. Dioſcore & Cyrille n'ont qu'une foi. Maudit qui y ajoute, maudit qui en ôte. Jules legat du pape dit : Le ſiege apoſtolique croit ainſi. Après qu'on eut lû la lettre de ſaint Cyrille à Jean d'Antioche pour la réunion, où il inſiſte ſur la diſtinction des deux natures : Euſtache évêque de Beryte dit : que ſaint Cyrille s'étoit encore expliqué dans pluſieurs autres écrits, comme dans les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone & à Succeſſus de Dioceſarée, où il dit entre autres ces paroles : Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une ſeule nature du verbe incarné ; & confirme cette expreſſion par le témoignage de S. Athanaſe.

p. 151. E.

p. 174. B.

p. 223. A.

Quand ce vint à la derniere ſeſſion, à l'endroit où Euſebe de Dorilée preſſoit Eutychés de confeſſer deux natures après l'incarnation, & que Jeſus Chriſt nous eſt conſubſtantiel ſelon la chair, le concile d'Epheſe s'écria : Otez, brûlez Euſebe. Qu'il ſoit brûlé vif : qu'il ſoit mis en deux ; comme il a diviſé, qu'on le diviſe. Dioſcore dit : Pouvez-vous ſouffrir ce diſcours, qu'on diſe deux na-

tures après l'incarnation. Le concile dit : Anathême à qui le ſoutient. Dioſcore dit : J'ai beſoin de vos voix & de vos mains : ſi quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile dit : Si quelqu'un dit deux natures, anathême. Et après qu'on eut lu la déclaration d'Eutychés, Dioſcore dit : Quelle profeſſion de foi approuvez-vous ? celle d'Eutychés, dit le concile. Euſebe eſt un impie : faiſant alluſion à ſon nom, qui ſignifie pieux. Après les actes du concile de C. P. on lut auſſi ceux de l'aſſemblée tenuë le huitiéme d'Avril 449. pour la reviſion de ces actes, & l'information du vingt-ſeptiéme d'Avril.

Ibid. E.

p. 236. D. Sup. n. 35. p. 27. C.

Toutes ces lectures étant faites, les évêques dirent leurs avis y étant invitez par Dioſcore. Juvenal de Jeruſalem commença, & dit : Eutychés aïant toujours déclaré qu'il ſuit l'expoſition de foi de Nicée, & ce qui a été fait au premier concile d'Epheſe : je l'ai trouvé très-orthodoxe, & j'ordonne qu'il demeure dans ſon monaſtere & dans ſon rang. Le concile dit : Ce jugement eſt juſte. Domnus d'Antioche dit : Sur la lettre qui m'avoit été écrite par le concile de Conſtantinople au ſujet d'Eutychés, j'ai ſouſcrit à ſa condamnation ; mais ſur le libelle qu'il vient de donner au concile, où il confeſſe la foi de Nicée & du premier concile d'Epheſe, je ſuis d'avis, comme vous, qu'il reprenne la dignité de prêtre, & la conduite de ſa communauté. Etienne d'Epheſe, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, & tous les autres évêques opinerent de même ; excepté les legats du pape, dont il n'eſt point fait mention. Barſumas opina après tous les évêques ; & comme il

p. 256. B.

p. 276. A.

AN. 449.

étoit Syrien, & ne parloit pas Grec, le moine Eusebe lui servit d'interprête. Enfin Dioscore comme president, donna son suffrage le dernier en faveur d'Eutichés.

Ensuite le prêtre Jean fit la lecture d'une requête presentée par les moines de la communauté d'Eutychés en ces termes. Touchez des promesses de Dieu, nous avons quitté nos biens, nos dignitez, nos charges & nos esperances : pour former une
p. 277. communauté de moines jusques au nombre de trois cens, sous la conduite du très-pieux archimandrite Eutychés, & nous y vivons la plûpart depuis plus de trente ans. Mais le reverendissime évêque Flavien, au lieu de nous encourager & nous proteger, a opprimé notre pasteur par des calomnies; & l'aïant dépose, nous a fait dire par le prêtre Theodose accompagné de quelques autres clercs, de nous separer de lui, & de ne pas même lui parler, & de conserver à Flavien les biens du monastere au nom des pauvres, car c'étoit là à quoi il tendoit, autrement que nous serions privez des divins misteres, avec notre abbé.

En effet le saint autel que Flavien lui même avoit dressé six mois avant cette entrepriſe, est sans sacrifice; nous sommes demeurez liez de cette injuste censure, jusques à votre saint concile; & quelques-uns de nos freres sont morts en cet état. Nous avons passé dans cette affliction la fête de la Nativité de notre Seigneur, celle de l'Epiphanie & celle de la Resurrection, où les évêques donnent l'absolution à la plûpart des pecheurs, & où les princes font grace aux criminels. Il y a neuf mois que nous souffrons

cette rigueur, obſervant en tout le reſte les exercices ordinaires de la regle monaſtique. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions d'avoir compaſſion de nous, de nous rendre l'uſage des ſacremens, & d'impoſer à celui qui nous a ainſi traitez la peine de ſon injuſtice. Cette requête étoit ſouſcrite par le prêtre Narſes, dix diacres, trois ſoudiacres & ſeize autres moines, trente cinq en tout. Dioſcore leur demanda leur confeſſion de foi; & ils déclarerent qu'elle étoit conforme à celle d'Eutychés; ſur quoi de l'avis de Juvenal de Jeruſalem & de tout le concile, ils furent déclarez abſous & rétablis dans la communion de l'égliſe & les fonctions de leurs ordres. AN. 449. *p.* 280. B.

XLI. Condamnation de Flavien, &c.

Enſuite Dioſcore propoſa de faire lire ce qui avoit été décidé ſur la foi dans le premier concile d'Epheſe, & les autres évêques l'aïant approuvé, on lut les actes de la ſixiéme ſeſſion, tenuë le vingt-deuxiéme de Juillet 431. contenant le ſymbole de Nicée, les paſſages des peres ſur l'incarnation, la requête de Chariſius avec la fauſſe confeſſion de foi de Theodore de Mopſueſte, & les extraits des livres de Neſtorius. Après cette lecture, Dioſcore dit: Je croi que vous approuvez tous l'expoſition des peres de Nicée, confirmée par le concile précedent tenu ici; & nous avons oüi qu'il ordonne, que ſi quelqu'un dit, ou penſe quelque autre choſe, ou fait quelque autre queſtion, il doit être condamné. Que vous en ſemble? Que chacun diſe ſon avis par écrit. Thalaſſius de Ceſarée déclara, qu'il s'en tenoit aux conciles de Nicée & d'Epheſe, & qu'il deteſtoit tous ceux qui penſoient quelque choſe de contraire. Les autres évêques opinerent de même: Jules legat du pape *p.* 281. D *p.* 284. *&c. Sup. l.* XXV. *n.* 56. *p.* 292. *p.* 296. *p.* 300. E.

AN. 449. déclara, que c'étoit le ſentiment du ſiege apoſtolique. Mais le diacre Hilarus ajoûta : cela eſt conforme aux lettres que le ſiege apoſtolique vous a écrites; & ſi vous les faites lire, vous verrez qu'elles ſont conformes à la verité. Toutefois on n'eût point d'égard à ſa remontrance

p. 301. *D.* *p.* 304 *E.*

Au contraire Dioſcore aïant poſé ſon principe, en tira la conſequence qu'il prétendoit, & dit : Le ſaint concile de Nicée, & le ſaint concile d'Epheſe ont expoſé la foi, & ordonné, que quiconque diroit autre choſe ſeroit condamné. Vous voïez d'ailleurs, que Flavien ci-devant évêque de C. P. & Euſebe de Dorilée ont tout renverſé, & cauſé du ſcandale dans toutes les égliſes. Il eſt donc clair, qu'ils ſe ſont eux-mêmes ſoumis aux peines ordonnées par nos peres. C'eſt pourquoi en confirmant leurs déciſions ; nous avons jugé, que les ſuſdits Flavien & Euſebe ſeront privez de toute dignité ſacerdotale & épiſcopale. Dites tous votre avis, pour être inſeré aux actes ; & ſçachez que les empereurs ſeront informez de tout ce qui ſe fait aujourd'hui. Flavien dit : Je vous recuſe. Hilarus diacre de l'égliſe Romaine dit : *Contradicitur* ; c'eſt à dire : On s'y oppoſe. Et ce mot latin fut inſeré dans les actes grecs.

p. 505.

Toutefois Juvenal de Jeruſalem prononça, ainſi que Dioſcore, la dépoſition de Flavien & d'Euſebe, comme aïant alteré la foi de Nicée & d'Epheſe ; & il fut ſuivi de Domnus d'Antioche, de Thalaſſius de Ceſarée, d'Euſebe d'Ancyre, d'Etienne d'Epheſe & de tous les autres. Barſumas même prononça comme juge, après tous les évêques. Enſuite ils ſuſcrivirent tous, excepté les legats du pape. C'eſt

ce que

ce que portent les actes du concile d'Epheſe, mais les choſes ne s'y paſſerent pas ſi doucement.

Quand Dioſcore commença à prononcer ſa ſentence contre Flavien, Oneſiphore évêque d'Icone ſe leva avec pluſieurs autres ; prit les genoux de Dioſcore en le ſuppliant de n'en rien faire. Dioſcore ſe leva de ſon ſiege, & debout ſur ſon marche-pied, il dit : quand on me couperoit la langue je ne dirai pas autre choſe ; & comme les évêques continuoient de le prier en lui tenant les genoux, il s'écria : Où ſont les comtes ? On fit entrer le proconſul avec une grande multitude de ſoldats, armés d'épées & de bâtons, & avec des chaînes. Ainſi la plûpart des évêques ſouſcrivirent par force ſur un papier blanc, aïant été retenus juſques au ſoir enfermés dans l'égliſe, ſans leur donner du repos. Ceux qui demeurerent unis à Flavien, & qui ne voulurent pas ſouſcrire, furent envoïez en exil. Le diacre Hilarus s'échappa à grande peine, & vint à Rome par des chemins détournez. Il y eut quelques autres évêques dépoſez dans ce concile, dont les actes que nous avons ne font point de mention ; ſçavoir, Ibas d'Edeſſe & Daniel de Carres ſon neveu, Aquilin de Byblus & Savinien de Perrhe. Theodoret y fut auſſi dépoſé, quoi qu'abſent ; & même Domnus d'Antioche, pour avoir retracté ſa ſouſcription forcée à la condamnation de Flavien ; ce qui ſe paſſa ainſi par l'artifice de Dioſcore. Trois jours après la ſéance, où Flavien avoit été dépoſé, Dioſcore produiſit dans le concile des lettres, que Domnus lui avoit écrites, contre les douze articles de ſaint Cyrille, les accuſant d'obſcurité, & le fit dépoſer com-

Conc. Calch. act. 1. p. 253.

Ibid. p. 130. D.

Ep. Pulcl. part. 1. conc. Calch. c. 35.

Evagr. 1. c. 10.

Niceph. XIV. c. 47.

Brevic. hiſt. Eutyc. to. 4. conc. p. 1080. B.

ANN. 449.

Evagr. l. c. 10.

me ſuſpect de Neſtorianiſme, quoiqu'il fut abſent & malade. On ne ſçait ce que devint Domnus depuis ce temps-là ; mais on conjecture qu'il retourna au monaſtere de ſaint Euthymius, & qu'il y mourut quelque-temps après. Ainſi finit ce concile, plus connu ſous le nom de brigandage d'Epheſe.

Flavien & Euſebe furent mis en priſon ; mais Flavien outre ſa proteſtation dans le concile, donna aux légats du pape un libelle, par lequel il appelloit au ſiége apoſtolique. Après le concile Dioſcore ſe retira auſſi-tôt, & prononça une excommunication contre le pape ſaint Leon, qu'il fit ſouſcrire par environ dix évêques, qui étoient ſortis d'Egypte avec lui. On envoïa Flavien en exil ; mais au bout de quelques jours il mourut à Hypepe en Lydie, des coups de pieds & des autres mauvais traitemens qu'il avoit reçus, principalement de Barſumàs & de ſes moines. L'égliſe honore ſa memoire le dix-huitiéme de Fevrier. A ſa place, & apparemment après ſa mort, on ordonna évêque de Conſtantinople, Anatolius diacre d'Alexandrie, qui étoit à Conſtantinople apocriſiaire de Dioſcore. Ainſi il y eut un ſchiſme dans l'égliſe : les évêques d'Egypte, de Thrace & de Paleſtine ſuivoient ceux de la communion de Flavien ; & ce ſchiſme dura juſques à la mort de l'empereur Theodoſe. Ce prince publia même un édit, portant approbation du ſecond concile d'Epheſe, & défenſe d'ordonner aucun évêque qui ſoutienne l'heréſie de Neſtorius & de Flavien, car il ſuppoſe que c'eſt la même doctrine ; & de garder les écrits de Theodoret qu'il met au rang de ceux de Neſtorius.

Libel. Theod. conc. Calch. act. 3. p. 397. B.

Proſpo. Chr. int. Marc Ch. an. 449.

Conc. Calch. act. 4. p. 524 E.

Martyr. R. 18. Feb. lib. brev. c. 12.

Conc. Calched. part. 3. c. 10.

Cependant ſaint Leon étoit fort en peine de ce qui ſe paſſoit en Orient ; & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles ; c'eſt pourquoi trouvant l'occaſion d'un homme conſiderable nommé Eupſychius, il écrivit à Flavien pour lui témoigner ſon inquiétude : la lettre eſt de l'onziéme d'Août 449. Mais il fut pleinement inſtruit de tout, quelque-temps après le retour de ſon archidiacre Hilarus. ANN. 449. *Ep. 35. al. 21.*

XLII. Ravennius évêque d'Arles.

Tandis que ſaint Leon étoit dans cette attente, il reçut une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faiſoient ſçavoir l'élection de Ravennius dans le ſiege d'Arles, à la place de ſaint Hilaire. La réponſe de ſaint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle eſt adreſſée. Nous confirmons dit-il, par notre jugement la bonne œuvre que vous avez faite, en conſacrant dans la ville d'Arles, après la mort d'Hilaire de ſainte memoire, un homme que nous n'eſtimons pas moins, notre frere Ravennius ; & cela d'un conſentement unanime ſelon les deſirs du clergé, des magiſtrats & du peuple. On voit ici, qu'encore que l'on donnât part au pape de l'élection d'un évêque, pour un ſiege ſi important : on n'attendoit pas ſon conſentement pour le conſacrer. On peut encore remarquer les termes honorables, dont uſe le pape ſaint Leon, en parlant de ſaint Hilaire d'Arles nonobſtant tout ce qui s'étoit paſſé entr'eux. Cette lettre eſt dattée du vingt-deuxiéme d'Août 449. Il écrivit auſſi à Ravennius, qu'il connoiſſoit déja, parce qu'il avoit été à Rome pour l'affaire de ſaint Hilaire : l'exhortant à cultiver toutes les vertus epiſ- *Ep. 36. al. 106.* *Sup. n. 4.* *Ep. 37. al. 90.*

copales, & à lui donner ſouvent des nouvelles de
Ep. 38. al. 107. ce qu'il feroit dans la conduite de ſon troupeau. Peu de jours après, c'eſt à-dire, le vingt-ſixiéme d'Août, il lui écrivit encore, pour l'avertir de ſe donner de garde d'un vagabond nommé Petronien, qui couroit par les provinces de Gaule, ſe diſant diacre de l'égliſe Romaine. Avertiſſez, dit ſaint Leon, les évêques de le rejetter de la communion de toutes les égliſes.

XLIII. Concile de Rome contre celui d'Epheſe.

Ep. Leon. 16. al. 4 c. ult. *Ep. Hilari ap. Leon p. 530.* *Ep 40. al. 25. conc. Calch. p. 1. c. 19.*

Le diacre Hilarus arriva à Rome vers la fin de Septembre; & comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'Octobre, il ſe trouva aſſemblé tout à propos, pour déliberer ſur ce qui s'étoit paſſé à Epheſe : qui fut condamné tout d'une voix ; & on écrivit pluſieurs lettres au nom de ſaint Leon & du concile. La premiere à l'empereur Theodoſe, où il ſe plaint de la violence de Dioſcore, & de l'irregularité du concile d'Epheſe. Nous avons appris, dit-il, que tous ceux qui étoient venus au concile, n'ont pas aſſiſté au jugement. On a rejetté les uns, & introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives pour faire au gré de Dioſcore ces ſouſcriptions impies, ſçachant qu'ils perdroient leur dignité, s'ils n'obéiſſoient : nos légats y ont reſiſté conſtamment, parce qu'en effet tout le miſtere de la foi chrétienne eſt détruit, ſi on n'efface pas ce crime qui ſurpaſſe tous les ſacrileges. Nous vous conjurons donc, mes confreres, & moi, de peur que notre ſilence ne nous rende coupables devant le tribunal de Jeſus Chriſt ; nous vous conjurons devant l'inſeparable Trinité, & devant les ſaints anges, d'ordonner que toutes choſes demeurent en même

état où elles étoient avant tous ces jugemens : juſques à ce que l'on aſſemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques. AN. 449.

Et enſuite : toutes les égliſes de nos quartiers & tous les évêques vous ſupplient avec larmes, puiſque les notres ont fidelement reclamé, & que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation, que vous ordonniez la célebration d'un concile general en Italie : pour ôter tous les doutes ſur la foi, & toutes les diviſions qui bleſſent la charité. Que les évêques des provinces Orientales y viennent auſſi, afin que ceux qui ſe ſont écartez par foibleſſe, puiſſent être rétablis. Vous verrés par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien notre demande eſt néceſſaire, après un appel interjetté. On ne doute pas que ces canons de Nicée ne fuſſent ceux de Sardique ; & l'application qu'en fait ſaint Leon eſt remarquable. Car encore qu'ils ſemblent déferer au pape ſeul le jugement des appellations interjettés par les évêques : ſaint Leon le défere au concile univerſel, & conclut la néceſſité de s'aſſembler, tant de la diſpoſition de ces canons, que de l'appellation interjettée par Flavien. La ſeconde lettre ſinodale de ſaint Leon & du concile de Rome eſt à ſainte Pulquerie. Il s'y plaint, comme dans la précedente, que ſa lettre à Flavien n'a point été luë à Epheſe : il déclare, que tous les évêques d'Occident conſervent la communion avec Flavien, & prie la princeſſe d'appuïer auprès de l'empereur la demande d'un concile univerſel. La troiſiéme lettre eſt au clergé, aux magiſtrats & au peuple de C. P. pour les conſoler & les exhorter à demeurer fermes dans

Sup. liv. XII. *n.* 39. *&* *l.* XXIV. *n.* 6.

v. Quesn. Diſſert. 8.

Ep 41. *al.* 26.

Ep. 45. *al.* 21.

A N. 449. la foi & dans l'obéiſſance de leur évêque. Car, dit ſaint Leon, quiconque oſera uſurper le ſiege de Flavien de ſon vivant, ne ſera jamais dans notre communion, ni au nombre des évêques. La quatriéme lettre eſt à Fauſte, Martin, Pierre Magnus, Elie & Emmanuel, tous prêtres & abbez de Conſtantinople, & tend à même fin de les conſoler & les affermir dans la foi & l'union avec l'évêque Flavien. Les quatre lettres ſinodales ſont de même datte du jour des ides d'Octobre, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene, c'eſt-à-dire, du quinziéme d'Octobre 449.

Ep. 47. al. 28.

Saint Leon écrivit encore d'autres lettres en ſon particulier. Premierement à ſaint Flavien, pour le conſoler & l'encourager : car il n'avoit pas encore appris ſa mort. A Anaſtaſe de Theſſalonique, pour le feliciter de ne s'être point trouvé à Epheſe, & l'exhorter à demeurer ferme dans la foi & la communion de Flavien, & à ſoutenir les autres. A Julien de Co, tout de même, pour l'encourager. Au clergé, aux magiſtrats & au peuple de Conſtantinople, pour les inſtruire plus au long de la foi de l'incarnation ; qu'ils doivent conſerver. Cette derniere ſemble avoir été écrite plus tard que les autres : car ſaint Leon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avoit envoïé copie ; & qui devoient être celles, par leſquelles ils avoient déſapprouvé publiquement la dépoſition de Flavien. Saint Leon dans cette lettre, apporte entr'autres preuves de l'incarnation le ſacrement de l'euchariſtie, où les enfans même, dit-il, reconnoiſſent de leur bouche la verité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. C'eſt qu'a-

Ep. 42. al. 27.

Ep. 43. al. 29.

Ep. 43. al. 30.
Ep. 46. al. 23.

lors les enfans les recevoient & répondoient, *amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en son particulier à sainte Pulquerie, pour lui faire excuse de ce qu'il n'avoit pas été à C. P. lui rendre les lettres du pape, dont il étoit chargé pour elle. Il lui marque comme les choses s'étoient passées à Ephese, la peine qu'il avoit euë à se sauver, & les violences de Dioscore, condamnées par le pape & par tout le concile d'Occident.

AN. 449. *Conc. Calch. p. t. c. 24.*

XLIV. Theodoret écrit à S. Leon.

Theodoret aïant aussi appris ce qui s'étoit passé à Ephese, écrivit au pape saint Leon une grande lettre où il reconnoît d'abord, que le saint siége tient en tout le premier rang. Il s'étend ensuite sur les loüanges de Rome & de saint Leon en particulier. Il releve son zéle contre les Manichéens, & sa lettre à Flavien, qu'il dit avoir luë & admirée comme le langage du Saint-Esprit. Puis venant à sa cause, il se plaint de l'injustice de Dioscore, qui l'a condamné sans l'appeller & sans l'attendre, absent & éloigné de trente-cinq journées. Il represente ses travaux pour l'église. Il y a vingt-six ans, dit-il, que je suis évêque, sans avoir reçu aucun reproche, ni sous Theodote, ni sous les évêques d'Antioche ses successeurs. J'ai ramené à l'église plus de mille Marcionites, & quantité d'Ariens & d'Eunomiens : il ne reste pas un herétique dans les huit cens paroisses que je gouverne. Dieu sçait combien j'ai reçu de coups de pierres, & quels combats j'ai soutenus contre les païens & les Juifs. J'ai écrit plusieurs ouvrages depuis vingt ans, il en fait le dénombrement. On y peut voir aisément, si j'ai gardé la regle de la foi, où si je m'en suis écarté.

Ep. 113. ap. S. Leon p. 531.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

Ne rejettez pas, je vous ſupplie, ma très humble priere, & ne mepriſez pas ma vieilleſſe, chargée d'opprobres après tant de travaux. Avant tou-
c. 6. tes choſes, je deſire ſçavoir de vous, ſi je dois acquieſcer à cette injuſte dépoſition. J'attens votre déciſion. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai, je n'importunerai plus perſonne, & j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'eſt témoin, que je ne ſuis pas en peine de mon honneur, mais du ſcandale, & de ce que pluſieurs d'entre les ſimples, principalement d'entre les heretiques convertis, peuvent me regarder comme herétique, voïant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, & n'étant pas capables de diſcerner la doctrine, ni de conſiderer, que depuis tant d'années d'épiſcopat, je n'ai acquis, ni maiſons,
c. 7. ni terre, ni ſepulchre, pas même une obole; mais j'ai embraſſé la pauvreté volontaire, aïant diſtribué mon patrimoine auſſi-tôt après la mort de mes parens comme ſçait tout l'Orient. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius & Abraham corévêque, & Alypius exarque des moines, qui ſont chez nous: ne pouvant aller moi-même vers vous, à cauſe des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres.

Ep. 116. Il chargea les mêmes députez de trois autres lettres. A René prêtre de l'égliſe Romaine & un des légats pour le concile d'Epheſe dont Theodoret ne ſçavoit pas la mort: au contraire il ſuppoſe qu'il a aſſiſté au concile. Il y reconnoît la primauté du ſaint ſiége ſur toutes les égliſes du monde, principalement par la pureté de la foi, qui n'a jamais été infectée

infectée d'aucune héréſie. La ſeconde lettre eſt à l'archidiacre de Rome, c'eſt-à-dire, à Hilarus, à qui toutefois Theodoret parle, comme ne ſçachant pas qu'il eut été à Epheſe. La troiſiéme, à un évêque nommé Florentius ; mais dans la lettre il parle en plurier, comme aux évêques d'Occident, qui devoient avec ſaint Leon prendre connoiſſance de ſa cauſe. En même tems il écrivit au patrice Anatolius, le priant d'obtenir pour lui de l'empereur la liberté d'aller en Occident, pour être jugé par les évêques du païs : ou du moins de ſe retirer à ſon monaſtere, diſtant de Cyr de cent vingt milles, d'Antioche de ſoixante & quinze, & à trois milles d'Apamée ; & cela, ſur ce qu'il avoit appris qu'on vouloit auſſi le chaſſer de Cyr. Quoique nous n'aïons point les réponſes de ſaint Leon & des autres Occidentaux à Theodoret : nous voïons par la ſuite que ſa députation fut bien reçûë, & que le pape le rétablit dans l'épiſcopat, ſans avoir égard au jugement de Dioſcore. L'empereur lui permit auſſi de ſe retirer à ſon monaſtere, où l'on croit qu'il compoſa ſon hiſtoire eccléſiaſtique ; & il y écrivit pluſieurs lettres pour ſa juſtification & la conſolation de ſes amis.

ep. 118. *ep.* 117. *ep.* 119. *conc. Calch. act.* 1. *p.* 102. *B. D.* *ep.* 122. 123. *&c.*

Saint Leon reçut cependant une réponſe de la princeſſe Pulquerie, témoignant ſon affection pour la foi catholique, dont il la remercia, la priant toujours de ſoutenir la demande qu'il faiſoit d'un concile ; car, dit-il, les choſes humaines ne peuvent être en ſûreté, ſi la foi n'eſt ſoutenuë par l'autorité roïale & ſacerdotale. Sa réponſe eſt du ſeiziéme des calendes d'Avril, ſous le ſeptiéme conſulat de Valentinien avec Avienus, c'eſt-à-dire, du dix ſeptiéme

ep. 48. *al.* 31.

AN. 450. *ep. 49. al. 32.*

Mars 450. Le même jour il écrivit à Martin & à Fuſte abbez de C. P. pour répondre à une lettre qu'ils lui avoient écrite en même temps qu'il leur écrivoit avec le concile de Rome : il les exhorte à maintenir le peuple dans la foi catholique.

XLV. Reglement entre Arles & Vienne.

Poſt epiſt. 49. S. Leon.

Vers le même temps, il reçut deux députations de Gaule : la premiere de l'évêque de Vienne, qui ſe plaignoit que l'évêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaiſon : la ſeconde députation étoit des évêques de la province d'Arles, qui avoient envoïé un prêtre nommé Petrone & un diacre nommé Regulus, chargés d'une requête au nom d'eux tous, où ils parlent ainſi : Il eſt notoire à toutes les Gaules, & n'eſt pas inconnu à Rome, que la cité d'Arles a été la premiere, qui a reçu un évêque ; ſçavoir ſaint Trophime envoïé par l'apôtre ſaint Pierre : que d'elle la foi s'eſt repanduë dans le reſte des Gaules, & par conſequent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant uſurper la primauté. Il n'eſt pas néceſſaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute ſon étenduë : il ſuffit de l'entendre de la province Narbonnoiſe entiere, c'eſt à dire, de l'ancienne province Romaine, & ce qui eſt dit de la miſſion de ſaint Trophime par ſaint Pierre, ſignifie ſeulement qu'il fut envoïé par le ſaint ſiege. La requête continuë : Auſſi nos prédeceſſeurs ont toujours honoré l'égliſe d'Arles comme leur mere : nos villes lui ont toujours demandé des évêques, & ſon évêque nous a toujours conſacrés nos prédeceſſeurs & nous. Vos prédéceſſeurs ont confirmé par leurs lettres les privileges de cette égliſe : comme nous ne doutons pas

qu'il ne ſe trouve dans les archives du ſaint ſiege. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, comme l'égliſe Romaine a la primauté dans tout le monde. Ils ajoutent les avantages temporels de la ville d'Arles. Conſtantin lui a donné ſon nom : Valentinien & Honorius l'ont nommée la mere de toutes les Gaules. De leur temps on y a donné & reçu le conſulat : le préfet du prétoire y fait ſa réſidence. De-là vient que cette égliſe a toujours eu le gouvernement, non ſeulement de la province de Vienne, mais des trois provinces, & par commiſſion du ſaint ſiege, de toutes les Gaules. AN. 450.

La réponſe de ſaint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle eſt adreſſée, & marque que l'évêque de Vienne les avoit prévenus par ſes lettres & ſes députés. Les uns & les autres repreſenterent leurs interêts, il parut que Vienne & Arles avoient joüi tantôt l'une, tantôt l'autre, de divers avantages. C'eſt pourquoi ſaint Leon confirma l'autorité, qu'il avoit déja attribuée à l'évêque de Vienne, contre la prétention de S. Hilaire d'Arles, & ordonna, que l'évêque de Vienne préſideroit aux quatre villes voiſines, Valence, Tarantaiſe, Geneve & Grenoble ; & que les autres villes de la même province ſeroient ſous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre eſt datée du troiſiéme des nones de Mai, ſous le conſulat de Valentinien & d'Avienus, c'eſt-à-dire, du cinquiéme Mai 450. Le même jour il écrivit à Ravennius d'Arles, pour le charger de faire connoître à tous les évêques des Gaules ſa lettre à Flavien, qu'il lui envoïoit avec celle de ſaint Cyrille. Il dit, qu'il a retenu long-temps les

ep. 50. al. 109.

ep. 51. al. 110.

AN. 450.

députés de l'égliſe d'Arles, voulant qu'ils fuſſent témoins de tout ce qui ſe faiſoit au ſujet de la nouvelle héréſie contre l'incarnation : ce qui me ſemble marquer qu'ils aſſiſterent au concile de Rome du mois d'Octobre précedent ; & il renvoïe à eux pour apprendre de leur bouche ce qui ne devoit pas être confié à des lettres.

XLVI. Lettre de Valentinien à Theodoſe.

conc. Calch. p. 1. c. 25. &c. & poſt. epiſt. S. Leon. 47.

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de ſaint Pierre, c'eſt-à-dire, comme l'on croit, à la fin de Juin de cette année 450. ſa mere Galla Placidia & ſa femme Licinia Eudoxia l'accompagnerent en ce voïage de pieté. Le lendemain de leur arrivée, ils allerent à l'égliſe de ſaint Pierre, & quand la nuit de la vigile fut paſſée, c'eſt-à-dire, le jour de la fête, le pape ſaint Leon ſe preſenta à l'empereur avec pluſieurs évêques des diverſes provinces d'Italie : car il leur étoit ordinaire de s'aſſembler à Rome pour cette ſolemnité. Après la priere, étant encore à l'autel, ils ſe preſenterent à l'empereur & aux imperatrices, les conjurant avec larmes d'être touchés du péril où la foi étoit expoſée ; & leur repreſentant le déſordre arrivé en Orient & l'injuſte dépoſition de Flavien, par la paſſion de Dioſcore. Ils ſupplioient donc l'empereur & les imperatrices par la ſainteté du lieu où ils étoient, d'en écrire à l'empereur Theodoſe, & de le prier d'aſſembler en Italie un concile general de tout le monde, pour reparer ces déſordres. Il y eut des actes dreſſez de cette action, contenant les prieres & les acclamations qui s'étoient faites en cette rencontre.

L'empereur Valentinien écrivit donc à Theodoſe, le priant de conſerver la dignité de ſaint Pierre,

& la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité, au-deſſus de toutes les égliſes ; enſorte qu'il ait la liberté de juger de la foi & des évêques. Car c'eſt pour cela, ajoute-t-il, que ſuivant les conciles, l'évêque de C. P. a appellé à lui. Je vous prie donc que tous les autres évêques du monde étant aſſemblés en Italie, le pape prenne avec eux connoiſſance de toute la cauſe, & en porte un jugement conforme à la foi & à la religion. Les deux impératrices écrivirent dans le même ſens. Placidia écrivit en ſon particulier à Pulquerie, pour l'obliger à conſpirer au même deſſein. AN. 450.

Saint Leon avoit reçu réponſe de l'empereur Theodoſe ſur la lettre ſinodale du mois d'Octobre 449. Theodoſe diſoit que le concile de Nicée étoit ſuffiſant, ſans qu'il fut beſoin d'en aſſembler de nouveau ; & demandoit, que le pape approuvât l'ordination d'Anatolius évêque de C. P. à la place de Flavien. Saint Leon ſuſpend ſon jugement à cet égard, juſques à ce qu'il ſoit mieux informé de la foi d'Anatolius ; & demande, qu'il la déclare devant tout le clergé & le peuple, & envoïe ſa profeſſion de foi au ſaint ſiege, pour être publiée par toutes les égliſes. Qu'elle ſoit conforme à la lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius, à celle de ſaint Leon écrite par lui-même à Flavien ; & qu'il rejette de ſa communion ceux qui croïent autrement ſur l'incarnation. J'envoïe, ajoute-t-il, mes freres les évêques Abundius & Aſterius, & les prêtres Baſile & Senateur, afin que ſi l'évêque de C. P. confeſſe la même foi, nous nous réjoüiſſions de la paix de l'égliſe ; & ſi quelques-uns s'en éloignent, que votre clemence ac- *pag. 52. al. 33.*

AN. 450.

corde un concile universel en Italie, comme le finode assemblé pour ce sujet à Rome l'a demandé avec moi.

ep. 53. al. 34. Il écrivit en même temps à Fauste, à Martin & autres abbez de C. P. au nombre de seize, les priant de se joindre à ses légats, pour solliciter la profession de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur & aux abbez, sont de même datte du seiziéme des calendes d'Août, sous le consulat de Valentinien & d'Avienus, c'est-à-dire, du dix-septiéme de Juil-
ep. 54. al. 35. let 450. Trois jours après il écrivit à l'imperatrice Pulquerie à même fin.

conc. Calch. p. 1. c. 29. 30. 31. La réponse de Theodose à l'empereur Valentinien & aux deux imperatrices Placidia & Eudoxia, ne contenoit que des discours generaux d'honnêteté pour eux & d'attachement à la religion. Il les renvoïe à ce qu'il a écrit au pape sur ce sujet, & soutient le jugement du concile d'Ephese, & la condamnation de Flavien.

XLVII. Mort de Theodose. Marcien empereur.

L'eunuque Chrysaphius, qui entretenoit l'empereur dans cet attachement au schisme de Dioscore, & qui étoit fort décrié par son avarice, fut disgracié bien-tôt après, envoïé dans une isle & mis à mort par le conseil de Pulquerie. L'empereur Theodose mourut cette même année 450. le vingt-neuviéme de Juillet, âgé de quarante-neuf ans, dont il avoit regné quarante-un. L'imperatrice Eudoxia son épouse, quitta C. P. & sous prétexte d'un vœu, retourna à Jerusalem, où elle acheva ses jours, & d'où elle envoïa à Pulquerie l'image de la Vierge, qui passoit pour avoir été faite par saint Luc. Ainsi Pulquerie sœur du deffunt empereur demeura maî-

Marcell. Chron. an. 450.

Niceph. XIV. c. 49.

Prosp. integ. h. an. Marc. Chr. 450.

Chr. Pasc. p. 319. Idac Chr. Olymp. 30.

Evag. I. c. 21. 22.

Niceph. XIV. c. 9.

treſſe de l'Orient. Elle fit élire empereur Marcien natif d'Illyrie & grand capitaine. Il fut reconnu par le ſuffrage du ſenat, de l'armée & de tous les ordres. Mais on n'attendit pas le conſentement de l'empereur Valentinien qui commandoit en Occident, & qui toutefois agréa enſuite cette élection. Pulquerie épouſa Marcien, pour lui donner plus d'autorité, & pour regner avec lui ; mais à condition de demeurer vierge : auſſi avoit-elle cinquante-un an, & il étoit avancé en âge. D'un premier mariage il avoit une fille nommée Euphemie, qui épouſa Anthemius, depuis empereur d'Occident. Marcien étoit fort zelé pour la religion catholique, & fort liberal envers les pauvres. Il fut proclamé empereur à l'Hebdomon le jeudi vingt-quatriéme d'Août 450.

AN. 450.
Theod. lect. c. 1. 2.
Evagr. 11. hiſt. c. 1.
Evagr. 11. c. 16. 111. c. 26.
Chr. Paſch p. 319.

Dès le commencement de ſon regne, il fit une loi, pour condamner à toutes les peines les heréticques, les clercs & les moines qui auroient abandonné la religion catholique, pour ſuivre l'héréſie d'Apollinaire ou d'Eutychés. Le douziéme de Novembre de l'année ſuivante 451. il fit une loi très-ſevere contre l'idolâtrie. Elle porte défenſes d'ouvrir les temples fermez depuis long-temps, d'en orner les portes de feſtons, d'allumer du feu ſur les autels, d'y brûler de l'encens, d'offrir des libations, ou d'immoler des victimes ; le tout ſous peine du dernier ſupplice, avec confiſcation des biens.

1. ult. c. de apoſt.
1. 7. c de pag.

XLVIII. Concile de C. P. ſous Anatolius.

Les légats du pape S. Leon étant partis de Rome à la fin du mois de Juillet 450. n'arriverent à C. P. qu'après la mort de l'empereur Theodoſe, & fu-

AN. 450.

rent reçus favorablement par Marcien & Pulquerie. Anatolius évêque de C. P. assembla un concile des évêques qui se trouvoient présens, avec les abbés, les prêtres & les diacres. Abundius évêque de Côme l'un des légats, présenta la lettre de saint Leon à Flavien. Elle fut lûë publiquement, & trouvée conforme aux autoritez des peres Latins & Grecs, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius le premier y donna son consentement & y souscrivit, disant anatheme à Eutychés & à Nestorius, à leur dogme & à leurs sectateurs. Tous les assistans évêques, prêtres, abbez & diacres en firent autant.

Acta S. Abund. ap. Bar. an. 405. p. 120.

Ensuite les quatre légats du pape, Abundius & Asterius évêques, Basile & Senateur prêtres, rendirent graces à Dieu de ce consentement, & dirent aussi anatheme à Eutychés, & à tous ceux qui suivant son erreur, disoient, qu'il y a eu deux natures avant l'incarnation, & une seule nature après. Ils dirent aussi anatheme à Nestorius & à ses sectateurs. On ordonna dans ce même concile, que les évêques qui auroient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueroient qu'avec leurs églises.

L'empereur Marcien fit rapporter à C. P. le corps de saint Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la basilique des apôtres, avec ses prédecesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques qui avoient été exilez, pour avoir maintenu la foi catholique avec saint Flavien; entr'autres Theodoret, comme il paroît par ses lettres de remerciment aux personnes puissantes, qui avoient procuré son rappel, les patrices Anatolius & Vincomale,

Epist. Pulchr. 1. p. conc. Calch. c. 31.

ep. 138. 139.

male. Il les prie de procurer la celebration d'un concile, où l'empereur & l'imperatrice assistent en personne, pour empêcher le désordre. Il écrivit aussi à Abundius legat du pape une lettre, où il témoigne qu'il a souscrit à la lettre de saint Leon à Flavien, & qu'Ibas d'Edesse & Aquilin de Byblus en ont fait autant. *Ap. Bar. an. 450. p. 121.*

L'empereur Marcien incontinent après son élection, écrivit au pape saint Leon, comme au chef de la religion ; pour se recommander à ses prieres, & lui proposer en general la celebration d'un concile. L'imperatrice Pulquerie lui manda ce qui s'étoit passé à C. P. la souscription d'Anatolius, la translation du corps de S. Flavien, & le rappel des exilez, le priant de contribuer de sa part à la convocation d'un concile. Enfin Anatolius de C. P. écrivit lui-même à saint Leon, pour rendre témoignage de sa foi, & lui envoïa trois députés, Casterius prêtre, Patrice, & Asclepiade diacres : qui apporterent les actes du concile de C. P. la relation des legats du pape, de ce qui s'y étoit passé, & les lettres de Marcien & de Pulquerie. *conc. Calch. p. 1. c. 33.* *c. 35.*

XLIX.
Lettres de saint Leon à Marcien, &c.

Le pape saint Leon renvoïa les députés d'Anatolius après la feste de Pâques, qui en 451. fut le huitiéme d'Avril ; & les chargea des réponses à toutes ces lettres, écrites en même jour, aux ides d'Avril sous le consulat d'Adelphius, c'est à-dire le treiziéme d'Avril 451. Il rend témoignage à Pulquerie des services qu'elle avoit rendus à l'église contre l'heresie de Nestorius, aussi-bien que contre celle d'Eutychès. Il lui recommande Eusebe de Dorilée, qui étoit à Rome, & à qui on avoit donné un suc- *Ep. 58. 59. 60. al. 38. 39. 40.* *ep. 57.*

AN. 451.

ceſſeur : car étant chaſſé de ſon ſiege, & un autre évêque mis à ſa place, il étoit allé trouver le pape ; & pour diſſiper la calomnie du Neſtorianiſme, dont ſes ennemis le chargeoient, il fit ſa profeſſion de foi en preſence des députés de Conſtantinople, déclarant qu'il recevoit les decrets des trois conciles generaux de Nicée, de C. P. & d'Epheſe. S. Leon recommande encore à Pulquerie, Julien de Co, qui étoit toûjours à Conſtantinople, & les clercs de Conſtantinople qui étoient demeuré fideles à ſaint
ep. 60. Flavien. Il felicite Anatolius de la pureté de ſa foi, & de la paix de l'égliſe de C. P. Quant aux évêques qui avoient ſouſcrit par foibleſſe à la condamnation de ſaint Flavien, ſaint Leon approuve ce qui avoit été reglé au concile de C. P. qu'ils fuſſent réduits par proviſion à la communion de leurs égliſes ; mais, ajoûte-t-il, vous ordonnerez à la participation de nos legats, que ceux qui condamnent entierement ce qui a été mal fait, ſoient reçus à notre communion. Quant à ne point reciter à l'autel les noms de Dioſcore, de Juvenal & d'Euſtache ; vous obſerverez ce qui ne repugnera point à l'honneur de Flavien, & n'alienera pas de vous les eſprits du peuple. Il recommande auſſi à Anatolius, Julien de Co, les clercs fideles à Flavien, & l'égliſe de Dorilée en l'abſence d'Euſebe. Enfin il veut que cette lettre ſoit renduë publique.

Tatien préfet de Rome, rendit à S. Leon une ſeconde lettre de l'empereur Marcien, du vingt-deu-
Conc. Calch. p. xiéme Novembre de l'année precedente 450. par
3. c. 34. laquelle il lui témoignoit avoir reçu favorablement ſes legats, l'invitoit à venir en Orient, pour y te-

nir le concile. Que ſi ce n'eſt pas votre commodité, ajoûtoit-t-il, faites-le nous ſçavoir par vos lettres, afin que nous envoyions les notres par tout l'Orient, la Thrace & l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, tel qu'il vous plaira; & regler ce qui regarde la paix de l'égliſe & la foi catholique, comme vous avez défini ſuivant les canons. AN. 451.

S. Leon répondit le vingt-troiſiéme d'Avril. Il prie l'empereur de ne pas permettre que l'on examine le myſtere du ſalut, comme ſi l'on doutoit de ce que l'on doit croire. Il n'eſt pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des évangeliſtes & des apôtres: ni d'entendre autrement les divines écritures, que nos peres l'ont appris & enſeigné, ni par conſequent de remuer encore des queſtions impies, que le S. Eſprit a autrefois éteintes, ſitôt que le démon les a excitées. Il ſeroit trop injuſte, que quelque peu d'inſenſés fiſſent revoquer en doute, ſi Eutychés a eu des ſentimens impies, ou ſi Dioſcore a mal jugé. Il n'eſt point queſtion quelle foi on doit tenir; mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnoiſſent leur faute. Il remet à s'expliquer touchant le concile, par les légats qu'il doit envoïer. *Ep. 62. al. 42.*

En effet après le retour des premiers légats, il en envoïa deux autres à Conſtantinople, Lucentius évêque d'Aſcoli & Baſile prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réünion de ceux qui témoigneroient un ſincere repentir de s'être laiſſez entraîner à la faction de Dioſcore, & ne les recevoir qu'avec un judicieux examen; ſans toutefois les remettre trop long-temps, ni uſer de trop de rigueur. Il chargea ſes deux légats de trois lettres de même datte du *Ep. 63. al. 42.*

AN. 451. septiéme de Juin 451. la premiere à l'empereur Marcien, la seconde à Pulquerie, la troisiéme à Anatolius. Dans la lettre à l'empereur, il dit : Quant au
ep. 63. c. 2. concile, votre clemence se peut souvenir, que je l'ai demandé moi-même ; mais l'état present des affaires, ne permet en aucune façon d'assembler les évêques de toutes les provinces ; parce que celles dont on doit principalement les appeller, il veut dire celles d'Occident, sont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs églises. Remettez-le donc à un temps plus propre, quand par la misericorde de Dieu, la sureté publique sera mieux rétablie. Il prie l'imperatrice Pulquerie de
ep. 64. al. 45. c. 3. faire transferer Eutychés loin de Constantinople, dont son monastere étoit trop proche, & d'y mettre
ep. 75. al. 46. c. 2. à sa place un abbé catholique. Il recommande à Anatolius, de ne rien décider encore touchant les chefs du parti, qui ont présidé au faux concile, quand même ils témoigneroient du repentir ; mais sans refuser leur satisfaction, la reserver à être meurement examinée par le saint siege ; & cependant ne point reciter leurs noms à l'autel dans l'église de Constantinople.

L. Ravages d'Attila en Gaule.

Les guerres qui troubloient alors l'empire Romain, & que S. Leon regardoit comme un obstacle au concile, étoient causées principalement par l'invasion des Huns. Aïant autrefois passé les Palus Méotides, ils s'étoient étendus jusques au Danube, & avoient obligé les empereurs d'Orient à leur païer tribut. Sous Theodose le jeune, ils avoient pillé la Thrace & l'Illyrie, & ensuite l'Achaïe & le reste de la Grece. Ensuite leur roi Attila aïant soumis à sa puis-

Jornand. Cassiod. Chr. Prosp. Chr. Marcel, &c.

AN. 451.

sance pluſieurs autres rois barbares, & aſſemblé juſques à cinq cens mille hommes ; paſſa cette année 451. de la Pannonie dans la Gaule, ſous prétexte de faire la guerre à Theodoric roi des Viſigots. Ayant paſſé le Rhin, il arriva à Mets la veille de Pâques & y mit le feu ; tout le peuple fut égorgé, & les prêtres maſſacrés juſques au pied des autels : Il n'y demeura d'entier que l'oratoire de ſaint Etienne. Attila ravagea auſſi Reims, Cambrai, Beſançon, Langres & Auxerre. *Greg. Tur. 11. hiſt. c. 6.*

A Paris l'allarme fut ſi grande, que les habitans ſongeoient à ſe retirer dans les places plus fortes, avec leurs femmes & leurs enfans. Mais ſainte Geneviève exhorta les femmes à ſe confier en Dieu, & à s'appliquer avec leurs maris aux jeûnes & aux prieres. Pluſieurs femmes vertueuſes crurent ſon conſeil, & paſſerent quelques jours à veiller & à prier dans le baptiſtere. La ſainte exhortoit auſſi les maris à ne point tranſporter leurs biens ailleurs : les aſſurant que les villes où ils ſe vouloient refugier ſeroient maltraitées, & que Paris n'auroit aucun mal. A cette occaſion quelques citoïens commencerent à conſpirer contre elle, & à tenir des aſſemblées, où ils déliberoit s'il falloit la lapider ou la noïer dans la riviere. Cependant l'archidiacre d'Auxerre vint à Paris, qui aïant découvert ce complot, leur dit : Gardez-vous bien de prendre une reſolution ſi criminelle. J'ai oüi ſouvent le S. évêque Germain loüer cette fille & publier ſes vertus, En effet les Huns n'approcherent pas de Paris. *Vita S. Genov ap. Boll. 3. Jan.*

Mais Orleans fut aſſiegé & battu de béliers avec grand effort. S. Agnan, qui en étoit alors évêque, *Greg. Tur. 11. hiſt. c. 7. vita S. Aniani ap. Sur. 17. Nov.*

AN. 451.

voïant la ville menacée par les Huns, alla à Arles trouver le patrice Aëtius, & l'excita à venir au secours ; puis il rentra dans la ville, & exhorta son peuple à avoir recours à Dieu. Aëtius vint en effet avec Theodoric roi des Visigots, & ils firent lever le siege, lorsque les ennemis étoient déja dedans & prêts à piller la ville : S. Agnan mourut deux ans après. Il étoit natif de Vienne & de noble race, & avant quitté le monde dès sa jeunesse, il bâtit une cellule hors la ville, où il servit Dieu plusieurs années. Ensuite la reputation de S. Euverte ou Evurtius l'attira à Orleans, où il fut son successeur. Attila se retira dans les plaines de Champagne, où Aëtius avec le secours des Goths & des Francs, lui donna une grande bataille : il fut défait & obligé de quitter les Gaules. La ville de Troyes exposée dans ces vastes plaines, sans armes & sans murailles, craignoit l'approche des barbares ; mais S. Loup qui en étoit évêque, sçut tellement se faire respecter par Attila, que ce barbare l'obligea à venir avec lui jusques au Rhin, pour la conservation de sa personne & de son armée ; lui promettant de le renvoïer en sureté, comme il fit, & se recommanda encore à ses prieres.

Sidon. VII. *ep.* 15.

Greg. II. *hist.* c. 7.

Vita S. Lupi ap. Sur. 29. *Jul.*

LI. Préliminaires du concile de Calcedoine.

L'empereur Marcien persista dans la résolution de convoquer incessamment un concile en Orient : les lettres furent adressées à Anatolius & aux autres évêques des grands sieges, pour se trouver à Nicée en Bithynie, avec le nombre des évêques de leur dépendance qu'ils jugeroient à propos, dans le premier jour de Septembre. L'empereur promet de s'y trouver en personne. La datte est de Constantinople le seiziéme des calendes de Juin, sous le

Conc. Calched. p. I. *c.* 36. 37.

consulat de Marcien, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Mai 451. AN. 451.

S. Leon aïant appris cette convocation, choiſit deux nouveaux légats, pour envoïer au concile: Paſcaſin évêque de Lilibée en Sicile, & Boniface prêtre de l'égliſe Romaine. Celui-ci fut envoïé de Rome, & Paſcaſin de Sicile, d'où il pouvoit arriver plûtôt à C. P. car le terme du concile étoit court. D'ailleurs cette province étoit la plus paiſible de l'Occident, & la moins expoſée aux ravages des barbares. S. Leon commença par envoïer à Paſcaſin ſa lettre à Flavien, avec quelques paſſages choiſis des peres ſur le myſtere de l'incarnation, dont ſes premiers légats s'étoient déja ſervis à C. P. & par la lettre qui accompagnoit ces pieces, en datte du vingt-quatriéme Juin 451. il lui mande les nouvelles d'Orient. Sçachez, dit-il, que toute l'égliſe de Conſtantinople a donné ſon conſentement, & a anathematiſé par ſes ſouſcriptions Neſtorius & Eutychés avec leurs dogmes. Sçachez auſſi, que je viens de recevoir une lettre de l'évêque de C. P. qui porte que l'évêque d'Antioche a envoïé des lettres circulaires à tous les évêques, conſentant à ma lettre, & condamnant Neſtorius & Eutychés, par une ſemblable ſouſcription. Enfin S. Leon charge Paſcaſin de faire calculer par des gens habiles, le jour de Pâques de l'année 455. parce qu'il ſe trouvoit difficulté au calcul de Theophile d'Alexandrie dont toute l'égliſe uſoit alors. *Ep. 68.*

Le prêtre Boniface fut chargé des lettres de la légation, comme celui qui partoit ſeul de Rome. Elles ſont dattées du ſixiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat d'Adelphius, c'eſt-à-dire, du vingt-

AN. 451.

sixiéme Juin 451. Il y en a deux à l'empereur Marcien, une à Anatolius, une au concile. S. Leon fait entendre dans ses lettres, qu'il eût mieux aimé que le concile eut été differé à un temps plus commode, & qu'il eût été tenu en Italie ; que toutefois il se conforme à la volonté de l'empereur, & qu'encore que le terme soit fort court, il envoïe l'évêque Pascasin & le prêtre Boniface, pour présider en son nom au concile, avec Lucentius & Basile, qu'il avoit envoyez un peu devant, & Julien de Co, qui étoit parfaitement instruit de toute l'affaire, comme étant depuis long-temps en Orient, & aïant assisté au concile d'Epheſe. S. Leon lui écrivit aussi en particulier. Il soûtient encore dans ces lettres, qu'il ne faut point disputer sur la foi, qui est certaine ; & demande le rétablissement des évêques chassés de leurs sieges, pour avoir soûtenu la foi catholique, sans préjudice du premier concile d'Epheſe, & de la condamnation de Nestorius. Ce qu'il ajoûte, à cause que les adversaires les plus zelés d'Eutychés étoient accusez de Nestorianisme.

Epist. 69. al. 49. 73. al. 49. 70. 72. al. 47.

Epist. 71.

Dans d'autres lettres à Marcien & à Pulquerie du dix-neuviéme & du vingtiéme de Juillet, il dit, qu'il n'avoit désiré le concile en Italie, qu'afin que tous les évêques d'Occident pussent s'y trouver. Qu'il est d'avis d'user d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, & qu'il l'a montré par les effets, puisqu'un grand nombre ont été déja reçus : que les chefs du parti, quoique notez, sont encore dans leurs sieges jusqu'au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout notre but est, d'éteindre l'heresie que nous détestons, & de procurer

Ep. 74. al. 50. 51. Epist. 75.

curer la converſion des herétiques.

Les évêques s'étant aſſemblez à Nicée, ſuivant l'ordre de l'empereur, ce prince leur écrivit une premiere fois, pour les prier de l'attendre. Quelque-temps après ils lui firent ſçavoir, que pluſieurs étoient incommodez d'un ſi long ſéjour, tant par maladies qu'autrement. Il leur répondit : Les légats du pape Leon jugent ma preſence ſi néceſſaire au concile, qu'ils ne veulent point s'y trouver en mon abſence. C'eſt pourquoi je vous prie de paſſer à Calcedoine, parce qu'il me ſera plus facile d'y venir de C. P. où la néceſſité des affaires publiques me retient. Les évêques lui envoïerent de Nicée Atticus archidiacre de C. P. pour lui repreſenter, que Calcedoine en étant ſi proche, ils craignoient que quelques partiſans d'Eutychés ne vouluſſent y exciter du trouble. L'empereur leur écrivit une troiſiéme fois de ne rien craindre, & de venir inceſſamment à Calcedoine, de peur de retarder la tenuë du concile, attendu que les affaires d'Illyrie ne lui permettoient pas de s'éloigner. C'étoit les mouvemens des Huns, qui après leur défaite des Gaules avoient voulu entrer en Illyrie, mais l'empereur les en empêcha.

Au reſte, il avoit donné des ordres contre les ſéditieux, qui voudroient troubler le concile. Premierement, par une loi dattée de cette année le troiſiéme de ides, c'eſt à-dire, le treiziéme de Juillet, portant défenſe d'exciter du tumulte dans les égliſes, par des acclamations, ou par un concours affecté; & generalement de faire des aſſemblées & des conventicules à C. P. ou ailleurs, ſous peine du dernier

ANN. 451.

Conc. Cal. I. p. c. 58.

c. 41.

c. 42.

L. 5. de his qui ad eccleſ. conf.

ſupplice contre les ſéditieux. L'imperatrice Pulque-
AN. 451. rie écrivit auſſi à Strategius conſulaire de Bithynie,
depuis que les évêques furent aſſemblez à Nicée,
Conc. Calch. p.1.c. 39. lui ordonnant d'en chaſſer tous les clercs, les moi-
nes & les laïques, qui y étoient venus pour exciter
du tumulte, ſans y avoir été appellez, ni avoir la
permiſſion de leurs évêques.

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

LEs évêques aïant passé de Nicée à Calcedoine, & les grands officiers de l'empereur s'y étant aussi rendus de Constantinople, le concile s'assembla dans l'église de sainte Euphemie martyre, située hors de la ville, au bord de la mer, à deux stades seulement du Bosphore, c'est-à-dire, à deux cens cinquante pas. Le terrain étoit en pente douce, on y montoit insensiblement, & la vûë en étoit délicieuse. Au-dessous, de belles prairies, de belles moissons, des arbres de toutes sortes: au-dessus, des montagnes revêtuës de bois: la mer calme en quelques endroits, en d'autres agitée: en face, la ville de C. P. qui seule étoit un spectacle magnifique.

A N. 451. I.

I. Ouverture du concile de Calcedoine.

Evag. II. c. 3.

D'abord on entroit dans une grande cour, ornée de colonnes de tous côtés, c'est-à-dire, un peristile: ensuite dans la basilique, presque aussi grande & de même ornée de colonnes, avec une tribune, qui regnoit tout autour, & d'où l'on pouvoit prier & entendre l'office: sous ce dôme à l'Orient, étoit le tombeau de la sainte, dont les reliques étoient dans une châsse d'argent. On y sentoit continuellement une odeur excellente: on tenoit qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles; & quelquefois l'évêque de Constantinople y venoit avec l'empereur, les magistrats & tout le peuple. Alors l'évêque entroit dans le sanctuaire & par une petite ouverture, qui étoit au côté gauche du sepulchre, il y faisoit entrer une verge de fer avec une éponge, qu'il retiroit pleine

AN. 451. 8. Octobre.

de ſang, & le diſtribuoit à tout le peuple, enſorte que l'on en portoit des gouttes par tout le monde. Près le tombeau de la ſainte, étoit une peinture ſur une toile, où toutes les circonſtances de ſon martyre étoient repreſentées par un excellent peintre; & dont ſaint Aſtere d'Amaſée nous a conſervé la deſcription. Telle étoit l'égliſe de ſainte Euphemie près de Calcedoine.

Le concile s'y aſſembla pour la premiere fois le huitiéme des ides d'Octobre, ſous le conſulat de Marcien, indiction quatriéme; c'eſt-à-dire, le huitiéme jour d'Octobre 451. Il y avoit dix-neuf des premiers officiers de l'empire; ſçavoir Anatolius maître de la milice, qui avoit été conſul en 440. Pallade préfet du prétoire, Tatien préfet de Conſtantinople, Vincomale maître des offices, Sporatius comte des domeſtiques, ou capitaine des gardes, qui fut conſul l'année ſuivante 452. & pluſieurs autres qui avoient exercé les plus grandes charges, & n'étoient plus que ſenateurs. Les évêques nommez dans les actes, ſont au nombre des trois cens ſoixante: dont les premiers ſont les légats du pape, Paſcaſin & Lucentius, avec le prêtre Boniface: enſuite Anatolius évêque de C. P. Dioſcore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche & Juvenal de Jeruſalem.

Act. 1. p. 94. L'ordre de la ſéance étoit tel. Les magiſtrats & les ſenateurs étoient au milieu devant la baluſtrade de l'autel; à leur gauche les légats du pape, puis Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Thalaſſius de Ceſarée, Etienne d'Epheſe, & les autres évêques des diocéſes d'Orient, de Pont, d'Aſie & de Thrace. A la droite, étoient aſſis Dioſcore d'Alexan-

drie, Juvenal de Jeruſalem, Quintillus d'Heraclée en Macedoine, tenant la place d'Anaſtaſe de Theſſalonique, Pierre de Corinthe, & les autres évêques des dioceſes d'Egypte & d'Illyrie, avec ceux de Paleſtine : ainſi tout le parti de Dioſcore étoit de ce côté, qui étoit le moins honorable : l'évangile étoit au milieu. AN. 451.

II. Dioſcore accuſé.

L'évêque Paſcaſin légat du pape parla le premier & s'adreſſant aux magiſtrats, il dit : Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les égliſes, portant que Dioſcore ne doit point s'aſſeoir dans le concile : donc, s'il plaît à votre grandeur, qu'il ſorte, ou nous ſortons. Paſcaſin parla ainſi en latin, & ſon diſcours fut expliqué en Grec, par Beronicien ſecretaire du conſiſtoire de l'empereur. Les magiſtrats & les ſenateurs dirent : Quelle plainte particuliere y a-t-il contre le reverendiſſime évêque Dioſcore ? Lucentius l'autre évêque légat dit : Il doit rendre raiſon de ſon jugement : car il a uſurpé l'autorité de juge, & oſé tenir un concile ſans l'autorité du ſaint ſiége, ce qui ne s'eſt jamais fait & n'eſt pas permis. Paſcaſin ajouta : Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du pape, ni aux canons de l'égliſe. Dioſcore quitta donc ſa place par ordre des magiſtrats, & s'aſſit au milieu de l'aſſemblée.

Alors Euſebe évêque de Doryſée s'avança au milieu, & dit : Je vous conjure par la vie des maîtres du monde : faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioſcore, la foi a été bleſſée, l'évêque Flavien a été tué : il nous a dépoſés enſemble injuſtement, faites lire ma requête. Les magiſtrats l'ordonnerent,

A N. 451. & firent asseoir Eusebe au milieu avec Dioscore. Le secretaire Beronicien lut la requête adressée à l'empereur Marcien par Eusebe, tant pour lui, que pour la foi catholique, & pour la memoire de Flavien. Elle chargeoit Dioscore d'avoir violé la foi, pour établir l'heresie d'Eutychés, & d'avoir condamné
p. 98. D. Eusebe injustement; & pour le faire voir, il demandoit la lecture des actes du faux concile d'Ephese. Les magistrats aïant ordonné à Dioscore de se défendre, il demanda aussi la lecture des actes; mais quand les magistrats l'eurent ordonnée, il changea d'avis, & demanda que l'on traitât premierement la question de la foi. Les magistrats dirent: Il faut auparavant, que vous répondiez à l'accusation. Souffrez donc que l'on fasse la lecture des actes, que
p. 99. vous avez demandée vous-même. Constantin secre-
Sup. l. XXVII. n. 34. taire du consistoire commença la lecture de la lettre de Theodose le jeune à Dioscore, pour la con-
p. 102. B. vocation du concile d'Ephese. Comme elle portoit nommément défense à Theodoret d'y assister; les magistrats dirent: Que le reverendissime évêque Theodoret entre aussi, pour avoir part au concile; puisque le très-saint archevêque Leon l'a rétabli dans l'épiscopat, & que le très-pieux empereur a ordonné qu'il assisteroit au saint concile.

III. Theodoret admis au concile.

Theodoret entra donc; mais si-tôt qu'il parut, les évêques d'Egypte, d'Illyrie, de Palestine, s'écrierent: Misericorde; la foi est perduë; les canons le chassent, mettez-le dehors. Les évêques d'Orient, de Pont, d'Asie & de Thrace s'écrierent: Au contraire, nous avons souscrit en blanc; on nous a fait souscrire à coups de bâton: chassez les Mani-

chéens ; chaſſez les ennemis de Flavien ; chaſſez les ennemis de la foi. Dioſcore dit : Pourquoi chaſſe-t-on Cyrille, que celui-ci a anathematiſé ? Il vouloit dire, qu'en recevant Theodoret, on condamnoit la memoire de ſaint Cyrille. Les orientaux & ceux de leur côté, s'écrierent : chaſſez le meurtrier Dioſcore ; qui ne ſçait les actions de Dioſcore ? Les Egyptiens crierent : L'imperatrice a chaſſé Neſtorius : longues années à la princeſſe orthodoxe : le concile ne reçoit point Theodoret ; voulant dire qu'il étoit Neſtorien. A N. 451.

Theodoret s'avança au milieu, & dit : J'ai préſenté requête à l'empereur : j'ai expoſé les cruautez que j'ai ſouffertes : je demande qu'on l'examine. Les magiſtrats dirent : L'évêque Theodoret aïant reçu ſon rang de l'archevêque de Rome, eſt entré maintenant en qualité d'accuſateur : ſouffrez donc, pour ne pas faire de confuſion, que l'on acheve ce qui a été commencé. La preſence de Theodoret ne portera préjudice à perſonne ; tous les droits que vous pourriez avoir contre lui, & lui contre vous, ſeront conſervez ; vû principalement que l'évêque d'Antioche rend témoignage, qu'il eſt orthodoxe. Ils firent donc aſſeoir Theodoret au milieu, comme Euſebe de Dorylée.

Alors les Orientaux s'écrierent : il en eſt digne : Les Egyptiens crierent : Ne le nommez pas évêque ; il n'eſt pas évêque : chaſſez l'ennemi de Dieu ; chaſſez le Juif. Les Orientaux crierent : L'orthodoxe dans le concile ; chaſſez les ſéditieux, chaſſez les meurtriers. Ils continuerent quelque-temps à crier ainſi de part & d'autre : enfin les magiſtrats dirent : p. 105.

AN. 451.

8. Octobre.

Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques & ne ſervent de rien aux partis : ſouffrez donc que l'on faſſe la lecture de tout. Les Egyptiens crierent : Chaſſez ce ſeul homme, & nous écoutons tous : nous crions pour la foi catholique. Les magiſtrats dirent : Ecoutez plûtôt, & permettez qu'on liſe tout par ordre.

IV. Plainte contre Dioſcore.

p. 111.

Les ſecretaires Conſtantin & Beronicien continuerent de lire les lettres concernant la convocation du concile d'Epheſe, & Beronicien aïant dit, que l'empereur Theodoſe avoit écrit à Juvenal de Jeruſalem, comme à Dioſcore d'Alexandrie, Dioſcore dit : Vous voïez que ce n'eſt pas à moi ſeul, que l'empereur a commis ce jugement ; il a donné auſſi à l'évêque Juvenal & à l'évêque Thalaſſius l'autorité dans le concile. Nous avons jugé ce qui eſt jugé, & tout le concile l'a approuvé de vive voix & par écrit. On en a fait le rapport à l'empereur Theodoſe d'heureuſe memoire ; & il l'a confirmé par une loi generale.

Alors les Orientaux s'écrierent : Perſonne n'y a conſenti : on nous a forcez ; on nous a frappez. Nous avons ſouſcrit un papier blanc. On nous a menacez d'exil, des ſoldats nous ont preſſez avec des bâtons & des épées : Quel concile, avec des épées & des bâtons ? Dioſcore avoit pris exprès des ſoldats. Chaſſez le meurtrier. Les ſoldats ont dépoſé Flavien. Les Egyptiens crierent : Ils ont ſouſcrit les premiers. Pourquoi laiſſe-t-on crier des clercs. Mettez dehors des gens inutiles ; que ceux qui ont ſouſcrit s'avancent : Nous avons ſouſcrit après vous.

Etienne

AN. 451.

Etienne évêque d'Epheſe dit : Quand j'eus reçu à ma communion l'évêque Euſebe & quelques autres, comme Elpide, Euloge : les ſoldats & les moines d'Eutychés vinrent à l'évêché au nombre d'environ trois cens perſonnes, & me vouloient tuer, en diſant : Vous avez reçu les ennemis de l'empereur, vous êtes ſon ennemi. Je leur dis : J'exerce l'hoſpitalité, je ne prens point de part à l'affaire ; je n'ai pu refuſer la communion à ceux qui n'en ſont point exclus. Ainſi tout s'eſt paſſé par force & par violence. Les magiſtrats dirent : Dioſcore vous a-t'il fait violence ? Etienne évêque d'Epheſe répondit : On ne m'a pas laiſſé ſortir de l'égliſe, que je n'euſſe ſouſcrit à la ſentence de Dioſcore, de Juvenal, de Thalaſſius & des autres évêques, à qui les lettres de l'empereur étoient adreſſées. *p. 1143*

Thalaſſius évêque de Ceſarée dit : Il eſt vrai que jai été compris dans la lettre de l'empereur, je ne ſçai comment : toutefois quand on a fait quelque choſe, j'ai voulu l'empêcher & faire ſurſeoir : j'en ai des témoins. Theodore évêque de Claudiopolis en Iſaurie dit : Dioſcore, Juvenal & tous ceux qui ont ſouſcrit les premiers, qui avoient commiſſion de l'empereur, pour décider de la foi, après avoir malicieuſement concerté entre eux, nous ont engagez à juger, nous qui étions aſſis ſimplement, ſans connoiſſance de l'affaire. On liſoit les actes : on loüoit Flavien d'heureuſe memoire, nous ne diſions mot, trouvant que la choſe alloit bien. Après cela, pour nous épouvanter, ils s'écrierent : Coupez en deux ceux qui parlent des deux natures ; diviſez ceux qui diviſent, ôtez, chaſſez, nous taxant de Neſtorianiſ-

AN. 451. me. Chacun de nous craignit d'être chaſſé, comme héretique, & de perdre ceux qu'il avoit baptiſez. Ne falloit-il pas nous taire ? Ils firent encore autre choſe. L'empereur avoit ordonné le concile, pour juger premierement l'affaire de Flavien : Ces gens-ci, s'étant aſſemblez pluſieurs fois ſans rien ſouſcrire, ni écrire leurs réſolutions, ni les avoir luës à perſonne, ſans que perſonne en ſçut rien, nous preſenterent des papiers blancs, je dis, Dioſcore & Juvenal ; accompagnez d'une foule de gens inconnus, qui troubloient le concile par leurs cris & leur tumulte. Nous étions en tout cent trente-cinq. Il y en eut quarante-deux que l'on fit taire ; les autres étoient Dioſcore, Juvenal & cette multitude. Nous étions quinze de reſte ; que pouvions nous faire ? Ils ſe ſont joüez de notre ſang, ces hérétiques. Ils crioient tout d'une voix ; ils nous épouvantoient, nous traitant d'héretiques ; & nous ont chaſſez comme tels.

Les Orientaux s'écrierent : Nous diſons tous la même choſe. Les Egyptiens s'écrierent : Un Chrétien ne craint perſonne : qu'on apporte du feu, & nous le verrons. Il n'y auroit point eu de martyrs, s'ils avoient craint les hommes. Dioſcore dit : Puiſqu'ils ſoutiennent qu'ils n'ont pas ſçu ce qui avoit été jugé, & qu'ils ont ſouſcrit à un papier blanc : premierement ils ne devoient pas ſouſcrire, ſans être bien informé de ce qu'avoit fait le concile, puiſqu'il s'agiſſoit de la foi ; mais qui a dreſſé leurs dép. 115. clarations ? ordonnez leur, je vous prie, de le dire. Les magiſtrats, aïant ordonné de continuer la lecture des actes, le ſecretaire Conſtantin commença de

lire ceux du concile d'Epheſe, ſur l'exemplaire fourni par Aëtius archidiacre de C. P. AN. 451.

Comme il nomma Jules légat du pape, les Orientaux s'écrierent : on l'a chaſſé ; on n'a point reçu le nom de Leon. Enſuite ſous le nom de Flavien, ils s'écrierent : Flavien eſt entré, comme condamné. C'eſt une oppreſſion manifeſte. Pourquoi Flavien n'a-t-il pas pris ſa place : pourquoi ont-ils mis l'évêque de C. P. le cinquiéme ? Le légat Paſcaſin dit : Vous voïez, graces à Dieu, que nous mettons le ſeigneur Anatolius le premier, & ils ont mis au cinquiéme rang le bienheureux Flavien. Diogene évêque de Cizyque, dit : C'eſt que vous ſçavez les canons. Les Egyptiens s'écrierent : De grace, mettez dehors les gens inutiles : l'empereur a appellé les évêques : les évêques font le concile : pourquoi laiſſe-t-on crier des gens inutiles ? Theodore de Claudiopolis dit : Les notaires de Dioſcore crient. Dioſcore dit : je n'ai que deux notaires, deux hommes font-ils du tumulte ?

V. Autres plaintes. *p.* 132. *Sup.* XXVII. *n.* 38.

On vint à l'endroit des actes, où il étoit dit, que les légats du pape ſaint Leon, preſenterent ſa lettre au concile d'Epheſe, & que Dioſcore ordonna de la recevoir ; mais qu'auſſi-tôt le prêtre Jean promoteur du concile propoſa de lire une lettre de l'empereur, & que Juvenal l'ordonna. Comme on liſoit cet endroit à Calcedoine, Aëtius archidiacre de Conſtantinople dit : La lettre du très-ſaint archevêque Leon, n'a été ni luë, ni reçuë. Les Orientaux s'écrierent : On ne nous l'a point luë, on l'eût inſerée aux actes. Euſebe de Dorylée dit, parlant de Dioſcore : il a retenu la lettre ſinodale ſans la faire lire. L'archi-

AN. 451. p. 23.

diacre Aëtius ajouta : Il a juré ſept fois devant tout le monde de la faire lire, & il s'eſt parjuré. Theodore de Claudiopolis, dit : Nous ſçavons tous qu'il a juré, & nous déclarons tous que la lettre n'a point été luë.

Les magiſtrats dirent : Les évêques à qui l'empereur avoit donné autorité en cette affaire, doivent dire pourquoi la lettre du très-ſaint archevêque Leon n'a point été luë, vû principalement qu'il avoit été ainſi ordonné. Dioſcore dit : les actes font voir, que j'ai ordonné deux fois d'en faire la lecture. Les magiſtrats dirent : Pourquoi donc ne l'a-t-on pas fait ? Dioſcore dit ; qu'on le demande aux autres commiſſaires. Les magiſtrats dirent : Dites clairement, qui vous voulez qu'on interroge ? Juvenal & Thalaſſius, dit Dioſcore. Repondez le premier, dirent les magiſtrats : on les interrogera enſuite. Dioſcore répondit : Je l'ai déja dit : j'ai ordonné deux fois cette lecture. Euſebe de Dorylée dit : Il ment. Les magiſtrats interrogerent Juvenal, qui répondit : Jean prêtre & primicier des notaires dit auſſitôt, qu'il avoit entre les mains une lettre de l'empereur, & je répondis qu'on la lût. Les magiſtrats dirent : Après donc la lettre de l'empereur, a-t-on auſſi lu celle de l'archevêque Leon ? Juvenal dit : Ni le primicier des notaires, ni perſonne n'a plus dit, qu'il eût en main la lettre de l'archevêque de Rome. Les magiſtrats interrogerent auſſi Thalaſſius, qui dit : Je ne ſçai qu'une choſe ; c'eſt que je ne l'ai pas empêché, & que je n'avois pas aſſez d'autorité pour ordonner ſeul cette lecture.

Sur un autre endroit des actes, les Orientaux

s'écrierent : Nous n'avons point dit cela. Theodore de Claudiopolis dit, parlant de Dioſcore : Qu'il faſſe venir ſes notaires : car il a chaſſé tous les autres, & a fait écrire par les ſiens. Les magiſtrats dirent : De quel main ſont écrits les actes ? Dioſcore dit : Chacun a fait écrire par ſes notaires, les miens pour moi, ceux de Juvenal pour lui, ceux de Thalaſſius pour lui ; il y avoit des notaires de pluſieurs autres évêques, qui écrivoient. Juvenal dit : J'avois un notaire qui écrivoit avec les autres. Thalaſſius dit : J'en avois auſſi un. Dioſcore dit : Vous voïez que les miens n'étoient pas ſeuls. Euſebe de Dorylée dit : Je demande qu'Etienne évêque d'Epheſe ſoit interrogé, comment ſes notaires ont été traitez par ceux de Dioſcore. Etienne interrogé par les magiſtrats, dit : Mes notaires écrivoient ; ſçavoir, Julien, maintenant évêque de Lebede, & Criſpin diacre. Les notaires de Dioſcore vinrent, effacerent leurs tables, & penſerent leur rompre les doigts en leur voulant arracher leurs ecritoires. Je n'ai point eu de copie des actes, & je ne ſçai ce qu'ils ſont devenus. De plus, le même jour que l'on fit l'examen, nous ſouſcrivîmes un papier, & les évêques qui n'avoient pas ſouſcrit, ſouſcrivirent le lendemain ſur ma parole. Euſebe demanda qu'Etienne déclarât ſur quel papier ils avoient ſouſcrit. Etienne dit : ſur un papier blanc : car à la même heure que la condamnation fut faite, on fit auſſi la ſouſcription. Acace évêque d'Ariarathie ajouta : Nous avons ſouſcrit un papier blanc, forcez & violentez, & après avoir ſouffert mille maux. On nous retint juſqu'au ſoir enfermez dans l'égliſe. Malades que nous étions, on

AN. 451.

p. 127. E.

p. 130.

AN. 451.

ne nous laiſſoit pas reſpirer : on fit venir des moines & des ſoldats avec des bâtons & des épées.

VI. Erreur d'Eutychés.

Sur la confeſſion de foi d'Eutychés, inſerée dans le concile d'Epheſe, il y eut pluſieurs interruptions, entr'autres celles-ci. Eutychés anathématiſoit tous les hérétiques, qui diſoient que la chair de Jeſus-Chriſt étoit deſcenduë du ciel. Sur quoi Euſebe de Dorylée dit : Il a bien évité de dire, qu'elle eſt venuë du ciel ; mais il n'a pas ajouté d'où elle eſt venuë.

p. 138. Diogene de Cyzique dit : Par votre grandeur nous l'avons interpellé en diſant : Seigneur Eutychés, d'où vient-elle donc ? dites ; & il n'a pas voulu répondre. Baſile de Seleucie dit : Nous l'avons interpellé de dire la maniere de l'incarnation ; ſi le Verbe eſt devenu homme par une chair qu'il ait priſe ; & ils nous dirent de ne pas rechercher cela, & ne reçurent point notre ſommation. Dioſcore dit : Si Eutychés a d'autres ſentimens que ceux de l'égliſe, il eſt digne du feu. Je ne me ſoucie que de la foi catholique, & non d'aucun homme ; je ne regarde que Dieu & mon

p. 139. B. ame. Baſile de Seleucie ajouta enſuite : Eutychés interrogé par l'évêque Euſebe, s'il reconnoiſſoit deux natures en Jeſus-Chriſt, dit : qu'il reconnoiſſoit deux natures avant l'union, mais une ſeule après l'union. Alors je lui dis : Si vous n'admettez après l'union deux natures, ni ſeparées, ni confuſes, vous admettez confuſion & mélange. Mais ſi au lieu de dire ſimplement une nature, vous ajoutez incarnée & humaniſée ; vous penſez comme ſaint Cyrille, & vous dites la même choſe que nous ; car il eſt clair, que ſa divinité, qu'il tient de ſon pere, eſt autre choſe que ſon humanité qu'il tient de ſa mere.

AN. 451.

Les magiſtrats dirent : Après avoir ſoutenu une doctrine ſi orthodoxe, pourquoi avez-vous ſouſcrit à la dépoſition de Flavien ? Baſile de Seleucie répondit : J'étois livré au jugement de cent vingt ou trente évêques ; il a bien fallu ſuivre leur déciſion. Et comme Dioſcore lui faiſoit des reproches, il ajouta : Si ç'eut été devant des magiſtrats, j'aurois ſouffert le martire ; mais un fils jugé par ſon pere, n'a point de défenſe. Les Orientaux & les évêques de leur côté s'écrierent : Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon ; ce qu'ils repeterent trois fois. *p. 142.*

Euſebe de Dorilée ſe plaignit enſuite, qu'on ne l'avoit point fait entrer au concile d'Epheſe, quoique Flavien l'eût demandé. Les magiſtrats en demanderent la raiſon. Dioſcore & Juvenal s'excuſerent ſur le comte Elpide, qui l'avoit empêché par ordre de l'empereur. Les magiſtrats dirent ; ce n'eſt pas là une excuſe, quand il s'agit de la foi. Dioſcore dit : Puiſque vous m'accuſez d'avoir violé les canons ; comment les a-t-on obſervez maintenant en faiſant entrer Theodoret ? Les magiſtrats dirent ? L'évêque Theodoret eſt entré comme accuſateur, vous l'avez oüi de ſa bouche. Pourquoi donc, dit Dioſcore, eſt-il aſſis au rang d'évêque ? Les magiſtrats dirent : L'évêque Euſebe & l'évêque Theodoret ſont aſſis au rang d'accuſateurs, comme vous êtes aſſis au rang d'accuſé. Qu'on liſe le reſte. On lut les actes du concile de Conſtantinople ſous Flavien, inſerez en celui d'Epheſe. *p. 146.* *p. 150 E.*

Quand on vint à la lecture de la lettre de ſaint

VII. Doctrine de saint Cyrille.

Cyrille à Jean d'Antioche, les évêques d'Illyrie s'écrierent : Nous croïons comme Cyrille. La memoire de Cyrille est éternelle. Theodoret dit : anathême à qui reconnoît deux fils. Nous n'en adorons qu'un, Notre-Seigneur Jesus-Christ le fils unique. Tous les évêques s'écrierent : Nous croïons comme Cyrille ; anathême à qui ne croit pas ainsi. Les Orientaux s'écrierent : Flavien croïoit ainsi : c'est ce qu'il a défendu ; c'est pour cela qu'il a été dépose. Eusebe a dépose Nestorius. Dioscore a blessé la foi. Il vouloit dire qu'Eusebe avoit été le premier accusateur de Nestorius. Les Egyptiens crierent : Dieu a dépose Nestorius. Les Orientaux crierent : Leon croit ainsi, Anatolius croit ainsi. Les Egyptiens crierent : Nous croïons tous ainsi. Et après plusieurs acclamations semblables de part & d'autre, les magistrats dirent : Et comment donc avez-vous reçu Eutychés qui disoit le contraire, & dépose Flavien & Eusebe, qui soutenoient cette verité ? Dioscore dit : Les actes le feront voir.

p. 171. E.

p. 174.

On lut la remontrance d'Eustathe évêque de Berite, qui pour montrer que saint Cyrille s'étoit expliqué lui-même dans d'autres écrits, cita les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone, & à Successus de Diocesarée en Haurie, où il dit qu'en Jesus-Christ, il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. A cette lecture les évêques Orientaux s'écrierent : C'est ce que dit Eutychés, c'est ce que dit Dioscore. Voulant dire qu'Eutychés & Dioscore attribuoient leurs erreurs à saint Cyrille. Dioscore dit : Nous ne disons ni confusion, ni division,

ni

ni changement ; anathême à qui dit confusion, ou changement, ou mélange. Les magistrats dirent : Que le saint concile dise, si la remontrance d'Eustathe s'accorde aux lettres canoniques de Cyrille. AN. 451.

Mais avant que le concile répondit, Eustathe s'avança dans le milieu, & jettant un livre, dit : Si j'ai mal dit, voila le livre de Cyrille ; qu'on l'anathematise & moi aussi. Les Egyptiens s'écrierent : Eustathe a bien dit : il est orthodoxe. Eustathe recita par cœur ce passage de saint Cyrille : il ne faut donc pas entendre deux natures ; mais une nature du Verbe incarnée. Puis il ajoûta : Anathême à qui dit une nature pour nier que la chair de Jesus-Christ nous soit consubstantielle ; & anathême à qui dit p. 1752
deux natures, pour diviser le fils de Dieu. Je veux aussi parler pour le bienheureux Flavien. Il prit ces paroles toutes seules, & les presenta à l'empereur. Faites lire l'écrit de sa main, afin que tout le concile voïe qu'on a eu raison de le recevoir. Les magistrats dirent : Pourquoi donc avez-vous dépose Flavien ? Eustathe répondit : J'ai falli.

VIII. Flavien justifié.

On lut la déclaration que Flavien avoit faite dans le concile de Constantinople de sa foi touchant l'incarnation. Sur quoi les magistrats dirent : Que disent les évêques du present concile ? Flavien exposant ainsi la foi, conservoit-il la religion catholique, ou se trompoit-il ? Le legat Pascasin dit : Il a exposé la foi purement & entierement ; & cette ex- p. 1761
position s'accorde à la lettre de l'évêque de Rome. Anatolius de Constantinople en dit autant ; puis Lucentius, l'autre évêque legat ; puis Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre,

AN. 451. Euſtathe de Berythe ; tous déclarerent la doctrine de Flavien orthodoxe, & conforme à celle de ſaint Cyrille. Alors les Orientaux s'écrierent ; le martyr Flavien a bien expliqué la foi. Dioſcore dit : Qu'on liſe le reſte de ſes paroles, & alors je répondrai. On verra qu'il ſe contredit, & qu'il dit deux natures après l'union. Juvenal de Jeruſalem dit : Flavien a parlé conformément à Cyrille. Nous demandons qu'on liſe le reſte, pour voir plus clairement ſa penſée. Les évêques de Paleſtine dirent de même. Alors Juvenal ſe leva avec eux, & paſſa de l'autre côté ; déclarant ainſi, qu'il abandonnoit le parti de Dioſcore. Les Orientaux s'écrierent ; Dieu vous a bien amené, évêque orthodoxe, ſoyez le bien venu.

Pierre évêque de Corinthe dit : Je n'ai pas aſſiſté au concile d'Epheſe ; car je n'étois pas encore ordonné évêque ; mais par ce qu'on vient de lire, je trouve la doctrine de Flavien conforme à celle de Cyrille. Enſuite il ſe leva, & paſſa du côté des
p. 179. Orientaux, qui s'écrierent : Pierre croit comme Pierre ; vous êtes bien venu évêque orthodoxe. Irenée évêque de Naupacte avec les évêques d'Hellade, Quintillus, Sozon & les autres évêques de Macedoine & de Crete, & pluſieurs autres évêques, entre leſquels il y avoit même des Egyptiens, ſe déclarerent pour la
p. 182. mémoire de Flavien, & paſſerent du côté des Orientaux. Dioſcore ſe voïant ainſi abandonné, dit : il eſt clair que Flavien a été dépoſé, pour avoir ſoutenu deux natures après l'union. J'ai des paſſages des peres, d'Athanaſe, de Gregoire, de Cyrille, qui diſent qu'il ne faut pas dire après l'union deux natures, mais une nature incarnée du verbe. On me chaſſe avec les peres.

AN. 451.

IX. Violence de Dioſcore.

Sup. l. XXVII. *n.* 33.

Conc. Calch. p. 233.

p. 249. *E.*

p. 252.

On continua de lire les actes du concile de Conſtantinople, & ceux de la reviſion faite à la pourſuite d'Eutychés ; puis on continua les actes du faux concile d'Epheſe, où ceux de C. P. étoient inſerez. On y lut la déclaration de Baſile de Seleucie, contre ceux qui après l'union admettent deux natures ; où il ſe retractoit de ce qu'il les avoit admiſes au concile de C. P. Comme on liſoit ces paroles à Calcedoine, il dit : Je ne veux point d'autres témoins. J'ai prié l'évêque Jean de faire corriger ma déclaration ; par la crainte que j'ai euë de vous, reverendiſſime Dioſcore ; car vous nous fîtes alors une grande violence. Des ſoldats entrerent en courant dans l'égliſe avec des armes, les moines avec Barſumas, les parabolans & beaucoup d'autres. Qu'on prenne à ſerment tous les évêques ; qu'on interroge Auxone l'Egyptien ; qu'on interroge Athanaſe, s'ils ne vous diſoient pas : Non, ſeigneur, n'aboliſſez pas la créance de toute la terre. Dioſcore dit : Moi, je vous ai forcé ? Baſile répondit : Oüi, vous nous avez forcez à cette abomination, par les menaces de cette grande multitude, après la dépoſition du bienheureux Flavien. Jugez de quelle violence il uſoit alors, étant maître des affaires ; puiſque maintenant il trouble tout le concile ; quoiqu'il ne lui reſte que ſix perſonnes ? Je demande que tous les métropolitains de Lycaonie, de Phrygie, de Perge, & les autres, déclarent ſur les ſaints évangiles, s'il n'eſt pas vrai qu'après la dépoſition de Flavien, comme nous étions tous conſternez & n'oſions ouvrir la bouche, que quelques-uns même s'enfuïoient, il ſe dreſſa ſur ſes pieds, & dit : Voïez-vous ſi quelqu'un

AN. 451. ne veut pas ſouſcrire, il a affaire à moi ? Qu'on prenne à ſerment Euſebe, s'il n'a pas couru hazard d'être dépoſé, aïant un peu differé de parler.

Oneſiphore évêque d'Icone dit : Après ce qui vient d'être lu, on lut un canon, portant que perſonne ne fît plus aucune queſtion touchant la foi, ſous peine de dépoſition ou d'excommunication. Je dis aux évêques qui étoient aſſis auprès de moi :
p. 253. On ne lit ce canon, que pour dépoſer Flavien. Epiphane de Perge me dit : A Dieu ne plaiſe, s'il y a quelque chagrin, il tombera ſur Euſebe. Après la lecture du canon, Dioſcore dit auſſi-tôt : Faites venir les notaires. On apporta la condamnation de Flavien & on la lut. Je me levai prenant avec moi d'autres évêques, & j'embraſſai ſes genoux, en diſant : Non, je vous conjure, il n'a point merité d'être dépoſé. Dioſcore ſe leva de ſon ſiege ; & étant de bout ſur le marchepied, il dit : Vous vous revoltez contre moi ? ça les comtes. Ainſi nous ſouſcrivîmes par force.

Dioſcore dit : Il ment, j'en demande juſtice ; donnez des témoins. Et comme Marien évêque de Synnade ſe leva ; Dioſcore lui dit : Ai-je dit en menaçant ; Faites venir les comtes ? Marien dit : comme il alloit prononcer, je me levai avec Oneſiphore & Nunnechius de Laodicée & d'autres ; Nous lui tenions les pieds en diſant ; vous avez auſſi des prêtres, il ne faut pas dépoſer l'évêque pour un prêtre. Alors il dit : Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre choſe. La multitude ſurvint. Nous demeurions attachez à ſes genoux, le ſuppliant. Il lâcha cette parole : Où ſont les comtes ? les comtes

entrerent, & amenerent le proconſul avec des chaînes & une grande multitude. Alors chacun de nous ſouſcrivit ; Dioſcore dit : Il n'y avoit pas pour dix, vingt, trente ou cent perſonnes ; je produirai des témoins pour montrer qu'il n'y a pas un mot de vrai en ce qu'il vient de dire. Mais votre grandeur eſt fatiguée ; faites remettre, s'il vous plaît. AN. 451.

Les magiſtrats, ſans avoir égard à cette remontrance interreſſée de Dioſcore, firent continuer la lecture, pendant laquelle on fut obligé d'allumer des flambeaux ; ce qui montre qu'il étoit environ ſix heures du ſoir : car à Calcedoine le huitiéme jour d'Octobre le ſoleil ſe couche à cinq heures trente-huit minutes. Quand on vint à la condamnation de Flavien ; les Orientaux s'écrierent : Anathême à Dioſcore. Il l'a dépoſé alors, qu'il le ſoit maintenant lui-même. Seigneur, vangez-vous. Longues années à Leon ; longues années aux patriarches. Après la lecture de tous les actes du concile d'Epheſe & des ſouſcriptions, les magiſtrats dirent : On examinera la foi plus amplement dans la prochaine aſſemblée. Mais puiſque par la lecture des actes & la confeſſion de quelques-uns des chefs du concile, il paroît que Flavien de ſainte mémoire, & le très-pieux évêque Euſebe ont été injuſtement condamnez ; nous eſtimons juſte, ſous le bon plaiſir de Dieu & de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Euſtathe de Berythe, & Baſile de Seleucie qui préſidoient au concile, ſubiſſent la même peine, & ſoient privez par le ſaint concile de la dignité épiſcopale ſelon les canons. A la charge que tout ce

p. 300. E.

p. 305. E.

p. 321. E.

AN. 451. qui s'étoit paſſé, ſera rapporté à l'empereur. Les Orientaux s'écrierent ; Ce jugement eſt juſte. Les
10. Octobre. Illyriens dirent : Nous avons tous failli ; nous demandons tous pardon. Les magiſtrats avertirent tous les évêques de dreſſer leur confeſſion de foi par écrit en toute liberté. Ainſi finit la premiere action ou ſeſſion du concile de Calcedoine.

X. Seconde action. *p.* 325. *p.* 337. La ſeconde fut tenuë le ſixiéme des ides d'Octobre, c'eſt-à-dire, , le dixiéme du même mois. Les magiſtrats dirent : Dans la ſeſſion précedente on a examiné la dépoſition de Flavien & d'Euſebe, & on a montré, qu'ils avoient été cruellement & irregulierement dépoſez. Maintenant il faut établir la veritable foi, pour laquelle ce concile eſt principalement aſſemblé. Appliquez-vous donc à l'expoſer purement, ſans crainte & ſans complaiſance, comme devant rendre compte à Dieu de vos ames & des nôtres ; enſorte que ceux qui ſemblent avoir des ſentimens particuliers, reviennent à l'unité. Car vous devez ſçavoir, que l'empereur & nous, ſuivons la foi, qui a été enſeignée par les trois cens dix-huit peres de Nicée, par les cent cinquante de C. P. & par tous les autres peres. Les évêques s'écrierent : Perſonne ne fait d'autre expoſition ; nous n'oſons expliquer la foi ; les peres nous l'ont enſeignée ; nous avons leurs expoſitions par écrit ; nous ne pouvons rien dire au-delà.

Cecropius évêque de Sebaſtopolis dit : L'affaire d'Eutychés eſt ſurvenuë, l'archevêque de Rome l'a décidée, nous le ſuivons, & nous avons tous ſouſcrit à ſa lettre. Les évêques s'écrierent ; Nous en di-

ſons tous autant ; ce qui eſt expoſé ſuffit, il ne faut point d'autre expoſition. Les magiſtrats dirent : Si vous le trouvez bon, chaque patriarche choiſira un ou deux évêques de ſa dépendance ; ils s'avanceront au milieu de l'aſſemblée, & après avoir conſulté ſur la foi, ils la déclareront à tout le monde. Si tous s'y accordent, comme nous l'eſperons, il n'y aura plus de difficulté ; ſi quelques-uns ont d'autres ſentimens, on les verra clairement. Florentius de Sardes dit ; Nous ne pouvons dicter ſur le champ une expoſition de foi : c'eſt pourquoi nous vous ſupplions de nous donner un terme, pour le faire avec reflexion, quoique nous n'aïons pas beſoin d'être redreſſez, nous principalement qui avons ſouſcrit la lettre de Leon. Cecropius de Sebaſtopolis dit : La foi a été bien expliquée par les trois cent dix-huit peres, & par les ſaints peres Athanaſe, Cyrille, Celeſtin, Hilaire, Baſile & Gregoire, & maintenant par le trés-ſaint Leon ; c'ſt pourquoi nous demandons qu'on liſe leurs écrits. Les magiſtrats l'ordonnerent. AN. 451. p. 340.

Eunomius évêque de Nicomedie lut dans un livre le ſymbole de Nicée avec cette datte en tête. Sous le conſulat de Paulin & de Julien, l'an 636. d'Alexandre, le dix-neuviéme du mois Deſius, le treiziéme des calendes de Juillet, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Juin 325. Enſuite Aëtius archidiacre de C. P. lut dans un livre le ſymbole du concile de C. P. ſecond œcumenique. Puis il lut la lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius & celle de Jean d'Antioche. A chacune de ces lectures, les évêques déclarerent par leurs cris, qu'ils croïoient ainſi. Enfin le ſecretaire Beronicien lut dans un livre qu'Aëtius lui p. 341.

AN. 451.

XI. Approbaton de la lettre de saint Leon.

presenta la lettre de saint Leon à Flavien traduite en Grec.

Pendant cette lecture les évêques d'Illyrie & de Palestine firent quelques difficultez, sur trois endroits, où la distinction des deux natures est fortement exprimée; mais sur les deux premiers, l'archidiacre Aëtius leur fit voir des passages tout semblables de saint Cyrille; & Theodoret en fit autant sur le troisiéme. Après la lecture achevée, les évêques s'écrierent: C'est la foi des peres; c'est la foi des apôtres; nous croïons tous ainsi; les orthodoxes croïent ainsi; anathême à qui ne le croit pas. Pierre a parlé ainsi par Leon; les apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de Leon est sainte & vraïe: Cyrille a ainsi enseigné; mémoire éternelle à Cyrille. Leon & Cyrille ont enseigné de même. Pourquoi n'a-t-on pas lû cela à Ephese? Voila ce que Dioscore a caché. Après la lettre de saint Leon, on lut les passages des peres, qu'il avoit choisis; sçavoir de saint Hilaire, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin & de saint Cyrille.

p. 368. C. p. 369. p. 368. B. p. 367. C. p. 361.

Les magistrats demanderent; Après cela quelqu'un doute-t-il encore? Les évêques s'écrierent; Personne ne doute. Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les passages des peres; particulierement la lettre de saint Cyrille, qui contient les douze anathêmes. Tous les évêques appuïerent cette demande. Les magistrats dirent; L'audience sera differée jusqu'a cinq jours. Cependant vous vous assemblerez chez Anatolius

p. 364. 365. p. 369. B.

AN. 451.

Anatolius, pour conſulter en commun ſur la foi, & inſtruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrierent : nous croïons ainſi ; perſonne ne doute, nous avons déja ſouſcrit. Les magiſtrats dirent : Il n'eſt pas néceſſaire de vous aſſembler tous ; mais parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui doutent ; l'archevêque Anatolius choiſira entre les évêques qui ont ſouſcrit, ceux qu'il croira propres à les inſtruire. Les évêques s'écrierent: Nous prions pour nos peres ; rendez les peres au concile ; portez nos prieres à l'empereur ; nos prieres à l'imperatrice. Nous avons tous pechez, qu'on pardonne à tous. C'étoit apparemment ceux du parti de Dioſcore, qui parloient ainſi, pour le faire rentrer au concile avec Juvenal & les autres préſidens du faux concile d'Epheſe. Les clercs de Conſtantinople s'écrierent : Ils ſont peu qui crient : ce n'eſt pas le concile. Les Orientaux s'écrierent : Banniſſez l'Egyptien. Les Illyriens crierent : Nous avons tous failli ; qu'on pardonne à tous. Rendez Dioſcore au concile ; rendez-le aux égliſes. Après quelques cris ſemblables, les magiſtrats dirent : Ce qui a été prononcé ſera executé. Ainſi finit la ſeconde action.

p. 340.

XII. Troiſiéme action. Dioſcore cité.

La troiſiéme fut tenuë trois jours après ; ſçavoir, le troiſiéme des ides, c'eſt-à-dire, le treiziéme jour d'Octobre. Les magiſtrats n'y aſſiſterent point, & on y jugea canoniquement Dioſcore. Aëtius archidiacre de C. P. & primicier des notaires y fit fonction de promoteur, & remontra qu'Euſebe de Dorylée avoit preſenté une requête au concile, outre celle qu'il avoit preſentée à l'empereur, luë dans la premiere action. Paſcaſin évêque de Lylibée, pre-

p. 372.
p. 377. *E.*
p. 380.

AN. 451. 15. Octobre. p. 381. C.

sidant au concile à la place de saint Leon en ordonna la lecture. Elle tendoit à ce que tout ce qui avoit été fait contre Eusebe & contre Flavien fût cassé, l'heresie d'Eutychés anathematisée & Dioscore puni, ensorte qu'il servît d'exemple.

Ensuite Eusebe dit : Je demande que mon adversaire soit appellé en ma presence. Aëtius dit : Avant cette assemblée, les diacres Domnus & Cyriaque suivant votre ordre, ont déja averti Dioscore de s'y trouver comme les autres évêques ; & il a déclaré qu'il l'auroit bien voulu, mais que ses gardes ne lui permettoient pas. Pascasin ordonna, que l'on cherchât s'il n'étoit point à la porte du concile. Epiphane & Elpide prêtres en furent chargez, & étant rentrez & interrogez par Anatolius, ils p. 384. déclarerent qu'ils avoient fait le tour de l'église, & ne l'avoient point trouvé. On députa trois évêques pour aller à son logis ; sçavoir, Constantin métropolitain de Bostre en Arabie, Acace d'Ariarathie, & Atticus de Zele, avec Hymerius lecteur & notaire.

Quand ils furent arrivez, Constantin dit à Dioscore : Le saint concile vous prie de le venir trouver en l'église de sainte Euphemie où il est assemblé. Dioscore répondit : Je suis gardé ; que les magistriens disent s'il m'est permis d'aller. Acace évêque d'Ariarathie dit : Nous ne sommes pas envoïez aux p. 385. magistriens, mais à vous. Dioscore persista dans la même défaite. Mais après que les députez s'en furent allez, il les fit rappeller, & leur dit : J'ai fait refléxion, que dans l'assemblée précedente, les magistrats ont prononcé quelque chose, que le con-

cile veut révoquer en m'appellant maintenant. Je demande donc que les magiſtrats & les ſénateurs aſſiſtent encore au concile. Acace d'Ariarathie lui déclara, que le concile n'avoit point intention de révoquer ce que les magiſtrats avoient ordonné. Mais Dioſcore repliqua : Vous m'avez dit qu'Euſebe a donné une requête contre moi ; je demande qu'elle ſoit examinée devant les magiſtrats & le ſenat. Conſtantin lui dit : Vous nous avez dit d'abord, que ſi vos gardes le permettoient, vous viendriez au concile ; maintenant l'aide du maître des offices vous l'a permis. Répondez-là-deſſus, s'il vous plaît. Dioſcore dit : Je viens d'apprendre que les magiſtrats n'y ſont pas ; c'eſt pourquoi je répons ainſi. Le lecteur Hymerius dreſſa un acte de tout ce qui s'étoit paſſé à cette action ; & au retour des députez, il le lut dans le concile. AN. 451. *p.* 386.

On députa pour la ſeconde fois trois autres évêques Pergamius métropolitain d'Antioche de Piſidie, Cecropius de Sebaſtopolis, & Rufin de Samoſate, avec Hypatius lecteur & notaire, & on les chargea d'une citation par écrit. Quand ils furent arrivez, & que Pergamius eut ſignifié la citation, Dioſcore dit : Je vous ai déja déclaré, que je ſuis retenu par maladie, & je demande que les magiſtrats aſſiſtent à cette audience ; & comme ma maladie eſt augmentée, c'eſt ce qui m'a fait differer. Cecropius lui dit ; Un peu auparavant vous ne parliez point de maladie, vous demandiez ſeulement la preſence des magiſtrats, agiſſez comme il eſt digne de vous, & obéiſſez au concile. Dioſcore étant encore preſſé par Rufin, demanda ſi Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, *p.* 389.

AN. 451. Basile & Eustathe étoient au concile. C'étoit ceux que l'on avoit exclus avec lui. Pergamius lui répondit. Le concile ne nous a point chargez de répondre sur cette question. Dioscore dit : J'ai prié l'empereur, que les magistrats, qui ont déja assisté au concile, fussent presens à l'examen de ma cause, & les évêques avec lesquels elle m'est commune. Cecropius dit : Eusebe n'accuse que vous seul ; & quand on examine une affaire selon les canons, on n'a pas besoin de la presence des magistrats, ni d'aucun autre laïque. Mais Dioscore ne voulut jamais répondre autre chose. Le lecteur Hypatius dressa le procès verbal de cette seconde citation ; & après qu'il eut été lu dans le concile, Eusebe déclara qu'il n'accusoit que Dioscore seul, & demanda qu'il fût cité pour la troisiéme fois.

p. 383.

XIII. Requêtes contre Dioscore.

Cependant l'archidiacre Aëtius dit, qu'il y avoit à la porte du concile des clercs & des laïques venus d'Alexandrie, qui avoient donné des requêtes contre Dioscore, & demandoient à entrer. Le concile ordonna qu'ils entrassent. C'étoit Athanase prêtre, Ischyrion & Theodore diacres, & un laïque nommé Sophronius. Le légat Lucentius ordonna à Aëtius de lire leurs requêtes ; qui étoient toutes adressées à saint Leon & au concile de Calcedoine ; on commença par celle de Theodore, qui disoit en

p. 396.

substance : J'ai servi près de vingt-deux ans dans la compagnie des magistriens ; j'ai été député près de Cyrille d'heureuse memoire, principalement dans le temps du concile d'Ephese. Content de mes services il m'a mis dans le clergé d'Alexandrie, où j'ai demeuré quinze ans, preferant le service de l'église

aux avantages, que j'avois lieu d'eſperer de ma charge. Mais Dioſcore lui aïant ſuccedé, m'a auſſitôt chaſſé du clergé, ſans qu'il y eut contre moi, ni accuſation, ni plainte; ſeulement à cauſe que j'avois eu l'affection de Cyrille. Car il a pris à tâche de chaſſer de la ville, & même de faire périr non-ſeulement ſes parens, mais ſes amis; comme étant ennemis de ſa doctrine. Car il eſt herétique Origeniſte, & parle mal de la ſainte Trinité. Il a commis des homicides, coupé des arbres, brûlé & abbatu des maiſons. Il a toujours mené une vie infâme: ce que je ſuis prêt de prouver. Enfin étant à Nicée, il a oſé prononcer une excommunication contre le ſaint ſiége de Rome, avec les évêques qui l'avoient ſuivi d'Egypte, au nombre environ de dix qu'il a forcez d'y ſouſcrire. Theodore dans ſa requête nomme cinq témoins & demande qu'ils ſoient mis en ſûreté.

AN. 451.

p. 397.

La requête d'Iſchyrion contenoit les mêmes accuſations generales; & venant au particulier, il diſoit: Les empereurs fourniſſent du bled aux égliſes de la Lybie, où il n'en croît point; premierement, pour le ſacrifice non ſanglant, puis pour les étrangers & pour les pauvres du païs. Dioſcore n'a pas permis aux évêques de le recevoir: il l'a acheté, pour le vendre bien cher en temps de diſette. Enſorte que depuis ce temps, on n'a point célebré le terrible ſacrifice, ni ſoulagé les pauvres du païs, ou les étrangers. Periſterie d'illuſtre memoire avoit laiſſé par ſon teſtament une grande quantité d'or, pour être diſtribué aux monaſteres, aux hôpitaux, & aux autres pauvres d'Egypte. Dioſcore ſe l'eſt

p. 400.

p. 401.

AN. 451. fait donner, & l'a distribué à des danseuses & à d'autres gens de théatre. Son incontinence n'est ignorée de personne dans le païs. On voit les femmes deshonnêtes frequenter continuellement dans l'évêché & dans son bain ; principalement la fameuse Pansophie, surnommée la montagnarde ; & le peuple d'Alexandrie a souvent parlé d'elle & de son amant. Il est même arrivé des meurtres à cause de lui.

Quant à moi, j'ai été honoré de la clericature, pour avoir long-temps servi l'église d'Alexandrie, & j'ai été emploïé par saint Cyrille à plusieurs voïages ; particulierement à Constantinople, mais aussitôt après sa mort, en haine de la bienveillance qu'il avoit pour moi, celui-ci m'a empêché de servir aux saints misteres. Il a envoïé des moines & d'autres personnes dans mes petits heritages, d'où je tirois ma subsistance ; il a fait brûler les bâtimens, couper tous les arbres fruitiers, & rendu la terre inutile, me reduisant à la mendicité. Non content de cela, il a envoïé contre moi une bande d'ecclesiastiques,
p. 404. ou plûtôt de voleurs, avec Pierre diacre, Harpocration & Menas prêtres, pour me tuer, & lui apporter mon corps mort. Et comme je m'étois sauvé à Alexandrie, il m'a fait prendre par Harpocration, & enfermer dans un hôpital d'estropiez ; il y a envoïé pour me faire tuer, comme tous ceux de l'hôpital sçavent, m'en aïant délivré eux-mêmes, & il ne m'a tiré de cette injuste prison, qu'après que j'ai promis de sortir d'Alexandrie, tout infirme que je suis. Ischyrion nomme six témoins, même des domestiques de Dioscore.

Le prêtre Athanaſe diſoit dans ſa requête : Mon frere Paul & moi, nous étions neveux de ſaint Cyrille fils de ſa ſœur Iſidora. Par ſon teſtament il laiſſa à ſon ſucceſſeur, quel qu'il fût, pluſieurs legs conſiderables, le conjurant par les ſaints miſteres, de proteger ſa famille, & ne lui faire aucune peine. Toutefois Dioſcore dès le commencement de ſon épiſcopat, nous menaça de mort mon frere & moi, & nous fit quitter Alexandrie pour venir à Conſtantinople, où nous eſperions trouver de la protection ; mais il écrivit à Cryſaphius & à Nomus, qui gouvernoient tout alors, de nous faire perir. Nous fûmes mis en priſon, & maltraitez en diverſes manieres, juſqu'à ce que nous euſſions donné tout ce que nous avions en meubles, & nous fûmes même obligez d'emprunter pluſieurs ſommes à groſſes uſures : Mon frere eſt mort de ces mauvais traitemens ; je ſuis demeuré avec ſa femme, ſes enfans & nos tantes, chargez de ſes dettes, n'oſant nous montrer. Cependant afin qu'il ne nous reſtât pas de retraite, Dioſcore a fait convertir nos maiſons en égliſes : il y a même enfermé la mienne, qui eſt à quatre ſtades, & dont la ſituation ne convient point.

Non content de cela, il m'a dépoſé de la prêtriſe, ſans aucun ſujet ; & depuis ſept ans nous ſommes errans ; pourſuivis, tant par nos créanciers, que par Dioſcore ; n'aïant pas même la liberté de demeurer dans des égliſes ou des monaſteres. Je m'étois refugié dans celui de la Metanée à Canope, qui a de tout temps été un azile ; mais il a défendu que je puiſſe uſer de bain public, ni acheter du pain, ou aucune autre nourriture, me voulant faire périr ; en-

ANN. 451.

p. 405. D.

p. 408.

Sup. l. xx. *n.* 51.

Conc. Calch. p. 409.

AN. 451. sorte que je suis réduit à mandier avec deux ou trois esclaves qui me restent. Les sommes qui ont été exigées de nous, tant de notre bien, que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cens livres d'or. Ces sommes ont été données à Nomus & à Crysaphius; qui n'a pas laissé de se mettre en possession de mon bien, & d'exiger de nos tantes, sœurs de saint Cyrille, quatre vingt-cinq livres d'or, & quarante livres de la veuve de mon frere & de ses enfans orphelins.

p. 412. D. p. 413. C. La derniere requête étoit celle de Sophronius laïque, où il disoit: J'avois obtenu des ordres de la cour contre un officier d'Alexandrie nommé Macaire, qui m'avoit enlevé ma femme. Dioscore en a empêché l'execution; disant qu'il étoit plus maître du païs que les empereurs; & a envoïé un diacre nommé Isidore, avec une troupe de païsans, qui m'ont ôté tout ce que j'avois en habits & en autres choses pour vivre avec mes enfans; ensorte que j'ai été obligé de m'enfuir. Je soutiens de plus, que Dioscore a souvent dit des blasphêmes contre la sainte Trinité; qu'il a commis des adulteres & des p. 416. entreprises contre le service de l'empereur, prétendant être maître de l'Egypte, comme prouvent les actes faits devant plusieurs magistrats. Plusieurs autres personnes ont éprouvé sa fureur; mais la pauvreté ou la crainte, les ont empêché de porter leurs plaintes devant vous. Je demande qu'Agoraste son sincelle, qui est ici, soit representé. Ces quatre requêtes aïant été luës & avoüées par les parties presentes, furent inserées dans les actes.

Enfuite le concile ordonna, que Dioscore seroit cité

cité pour la troiſiéme fois, & députa pour cet effet Francion évêque de Philippopolis, Lucien de Bize, & Jean de Germanicie avec Pallade diacre & notaire. Ils portoient une citation par écrit ; où le concile déclaroit à Dioſcore, qu'il ne recevoit point ſes excuſes, & qu'il eût à venir ſe défendre, ſous peine d'être jugé par contumace. Dioſcore répondit : Qu'il n'avoit rien à ajouter à ce qu'il avoit déja dit ; & quoi qu'on lui pût repreſenter, il perſiſta dans cette réponſe, qu'il repeta juſqu'à ſept fois. Après que le rapport en eût été fait au concile, Paſcaſin demanda pluſieurs fois ce qu'il y avoit à faire, & ſi le concile trouvoit à propos de le juger ſuivant la rigueur des canons ; tout le concile déclara qu'il y conſentoit. Alors les trois légats, Paſcaſin, Lucentius & Boniface, prononcerent la ſentence en ces termes : Les excez commis contre les canons par Dioſcore, cidevant évêque d'Alexandrie, ſont manifeſtes, tant par la ſéance précedente, que par celle-ci. Il a reçu à ſa communion Eutychés, condamné par ſon évêque. Il perſiſte à ſoutenir ce qu'il a fait à Epheſe, dont il devroit demander pardon comme les autres. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Leon à Flavien. Il a même excommunié le pape. On a preſenté contre lui pluſieurs plaintes au concile. Il a été cité juſqu'à trois fois, & n'a pas voulu obéïr. C'eſt pourquoi le très-ſaint archevêque de Rome Leon, par nous & par le preſent concile, avec l'Apôtre ſaint Pierre, qui eſt la pierre & la baſe de l'égliſe catholique & de la foi orthodoxe, l'a dépoüillé de la dignité épiſcopale & de tout miniſtere ſacerdotal. Que

XIV. Condamnation de Dioſcore.

p. 416. *D.*

p. 417.

p. 420. *C.*

p. 421.

p. 424. *D.*

p. 425.

AN. 451. le concile ordonne donc de lui ſuivant les canons. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Etienne d'Epheſe, & tous les autres évêques opinerent l'un après l'autre ; déclarant en paroles differentes la même choſe, c'eſt-à-dire, leur conſentement & leur jugement, pour confirmer la ſentence des légats, & la dépoſition de Dioſcore ; & il y en a cent
p. 448. &c. quatre-vingt-onze, dont les avis ſont rapportez.
p. 459. C. Puis ils ſouſcrivirent tous dans le même ordre, les trois légats les premiers, même le prêtre Boniface avant Natolius. Il y eut un évêque qui ſouſcrivit en Perſien.

Le concile ſignifia à Dioſcore ſa ſentence, lui déclarant par écrit, qu'il avoit été dépoſé pour ſa contumace le treiziéme du mois d'Octobre. Il la ſignifia auſſi à Charmoſyne prêtre & œconome, à
p. 462 Euthalius archidiacre, & aux autres clercs d'Alexandrie, qui ſe trouvoient à Calcedoine ; les avertiſſant de conſerver les biens de l'égliſe pour le futur ſucceſſeur. Le concile publia ſon jugement par une affiche adreſſée à tout le peuple de C. P. & de Calcedoine : déclarant qu'il ne devoit reſter à Dioſcore aucune eſperance d'être rétabli, comme il le diſoit fauſſement. Le concile en écrivit aux empereurs Valentinien & Marcien, & à l'imperatrice Pulquerie. Et telle fut la troiſiéme action.

XV. Quatriéme action. La lettre de S. Leon encore approuvée.

La quatriéme fut tenuë quatre jours après, ſçavoir le ſeiziéme des calendes de Novembre qui eſt le dix-ſeptiéme d'Octobre, & les magiſtrats y aſſiſterent. Ils firent relire ce qu'ils avoient prononcé à
p. 467. E.
p. 470. D. la fin de la premiere action & au commencement

de la ſeconde, pour differer de cinq jours l'examen de la queſtion de foi. Enſuite ils prierent les légats de déclarer, ce que le concile avoit réſolu ſur cette matiere ; & Paſcaſin dit : Le ſaint concile ſuit la définition du concile de Nicée & celle du concile de C. P. ſous le grand Theodoſe, avec l'expoſition donnée à Epheſe par ſaint Cyrille. De plus, les écrits envoïez par le pape Leon, contre l'héréſie de Neſtorius & d'Eutychés, ont expoſé la vraie foi, que le ſaint concile reçoit ; & on n'y peut ôter ni ajouter. Cette déclaration de Paſcaſin aïant été expliquée en Grec, les évêques s'écrierent : Nous croïons tous ainſi ; c'eſt ainſi que nous avons été baptiſez, que nous baptiſons, que nous avons crû, & que nous croïons. Les magiſtrats dirent, en préſence des ſaints évangiles : Nous deſirons que chacun de vous déclare, ſi l'expoſition des cent dix-huit peres de Nicée, & celle des cent cinquante de C. P. s'accordent à la lettre du reverendiſſime évêque Leon.

AN. 451. Dix ſeptiéme Octobre.

p. 471.

Anatolius archevêque de Conſtantinople dit : La lettre du très-ſaint archevêque Leon s'accorde au ſimbole de Nicée, à celui de Conſtantinople, & à ce qui s'eſt fait au concile d'Epheſe, ſous ſaint Cyrille, quand Neſtorius a été dépoſé. C'eſt pourquoi j'y ai conſenti, & l'ai volontiers ſouſcrite. Paſcaſin dit, au nom de tous les légats : Il eſt clair que la foi du pape Leon eſt la même que celle des peres de Nicée & de C. P. & la définition du concile d'Epheſe ſous ſaint Cyrille, & qu'il n'y a aucune difference. C'eſt pourquoi la lettre du pape, qui a renouvellé cette foi à cauſe de l'héréſie d'Eutychés, a été reçûë,

AN. 451. comme étant du même esprit. Maxime d'Antioche dit : La lettre du très-saint archevêque Leon, s'accorde à l'exposition de Nicée, à celle de C. P. & à celle d'Ephese ; & j'y ai souscrit. Etienne d'Ephese, Diogene de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, & tous les autres évêques, au nombre de cent soixante ou environ, appprouverent de même la lettre de S. Leon ; & témoignerent qu'ils y avoient souscrit, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des peres.

p. 474.

p. 490. Les évêques d'Epire, de Macedoine, de Thessalie, de Grece & de Crete, c'est-à-dire, de toute l'Il-

p. 491. *c.* lyrie Orientale, firent leur déclaration par écrit, qui fut dictée au nom de tous, par Sozon évêque de Philippes en ces termes : Nous gardons la foi des trois cens dix-huit peres, qui est notre salut, & nous souhaitons d'y mourir. Celle de cent cinquante n'en differe en rien : Nous observons aussi en tout ce qui a été défini au concile d'Ephese, où ont présidé le bienheureux Celestin & le bienheureux Cyrille ; & nous sommes persuadez que le très-saint archevêque Leon est très-orthodoxe ; nous avons été éclaircis touchant sa lettre, par Pascasin & Lucentius ses légats ; & ils nous ont expliqué ce que l'impression sembloit avoir de different. Car nous étant rendus par votre ordre chez l'archevêque Anatolius, dans l'assemblée qui s'y est tenuë : ils ont anathematisé quiconque separe de la divinité la chair de Notre-Seigneur Jesus-Christ, tirée de la sainte Vierge, & qui ne lui attribuë pas ce qui lui convient, comme Dieu & comme homme ; sans confusion, ni chan-

gement ni diviſion. C'eſt pourquoi étant perſuadez, que la lettre s'accorde parfaitement à la doctrine des peres, nous y avons conſenti & ſouſcrit. Tous les évêques d'Illyrie confirmerent de vive voix cette déclaration. Les évêques de Paleſtine firent de même par écrit une déclaration commune ; où ils avouoient, qu'ils avoient crû trouver dans la lettre de S. Leon quelques mots, qui marquoient diviſion & ſeparation ; mais que les légats les avoient ſatisfaits.

AN. 451.

p. 494. C.

Après que ces cent ſoixante évêques eurent opiné les magiſtrats dirent : Si tous les autres évêques, qui n'ont pas fait leur déclaration particuliere, ſont du même avis, qu'ils le déclarent de leur bouche. Tous les évêques s'écrierent : Nous avons tous conſenti ; nous ſommes tous de même avis ; nous croïons tous ainſi. Rendez les peres au concile ; ils ſont catholiques ; ils ont ſouſcrit. Longues années aux empereurs, longues années à l'imperatrice. Les cinq ont ſouſcrit la foi : ils penſent comme Leon. Ces cinq dont ils demandoient le retour, étoient Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Baſile de Seleucie, & Euſtathe de Berythe, qui avoient preſidé au faux concile d'Epheſe avec Dioſcore ; & avoient été déclarez comme lui, dignes de dépoſition, à la premiere action de Calcedoine.

XVI. Rétabliſſement des cinq évêques.

p. 507. C.

Sur ces cris des évêques, les magiſtrats dirent : Nous en avons fait notre rapport à l'empereur, & nous attendons ſa réponſe. Au reſte, vous rendrez compte à Dieu, d'avoir dépoſé Dioſcore à l'inſçu de l'empereur & de nous ; de ces cinq que vous demandez maintenant & de tout ce qui s'eſt paſſé dans le concile. Tous les évêques s'écrierent : Dieu a dépoſé

AN. 451. Dioſcore ; Dioſcore a été dépoſé juſtement ; Jeſus-Chriſt a dépoſé Dioſcore. On attendit pendant quelques heures la réponſe de l'empereur, puis les magiſtrats dirent : Notre très-pieux empereur a laiſſé à votre jugement ce qui regarde les évêques Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, Baſile & Euſtathe. Voïez donc ce que vous avez à faire, ſçachant que vous en rendrez compte à Dieu. Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent. Tous les évêques s'ecrierent : Nous prions qu'ils entrent. Rendez au concile ceux qui ſont de même ſentiment ; qui ont ſouſcrit la lettre de Leon. Les magiſtrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrez & ſe furent aſſis, tous les autres s'écrierent : C'eſt Dieu qui l'a fait ; longues années à l'empereur, longues années aux magiſtrats, longues années au ſenat. Voilà l'union parfaite : voilà la paix des égliſes.

p. 510.

XVII. Remontrances des Egyptiens.

Enſuite les magiſtrats firent entrer quelques évêques d'Egypte, qui avoient preſenté requête à l'empereur. Ils étoient au nombre de treize, & ils s'aſſirent du conſentement de tous. Leur requête étoit au nom de tous les évêques d'Egypte, & ne contenoit autre choſe ; ſinon, qu'ils ſuivoient la foi catholique & condamnoient tous les herétiques, particulierement ceux qui diſent que la chair de Notre-Seigneur eſt venuë du ciel, & non de la ſainte Vierge Marie. Les évêques s'écrierent : Pourquoi n'ont-ils pas anathematiſé le dogme d'Eutychés ? Ils ont donné cette requête par ſurpriſe. Qu'ils ſouſcrivent la lettre de Leon. Ils veulent ſe moquer de nous & ſe retirer. Diogene de Cyzique dit : Le concile eſt aſſemblé pour Eutychés ; Y a-t-il un autre ſujet ? L'arche-

p. 511.

vêque de Rome a écrit à cauſe de lui. Nous avons tous conſenti à ſa lettre, qui eſt conforme aux expoſitions des peres ; qu'ils y conſentent auſſi. Les légats dirent par la bouche de Paſcaſin : Qu'ils diſent s'ils conſentent à la lettre du ſiege apoſtolique, & s'ils anathematiſent Eutychés. AN. 451.

Les évêques Egyptiens dirent par la bouche d'Hierace, le premier d'entr'eux : Si quelqu'un a d'autres ſentimens, que ce qui eſt porté dans notre requête, ſoit Eutychés, ſoit un autre, qu'il ſoit anathême : quant à la lettre du très-ſaint archevêque Leon, tous les évêques ſçavent qu'en toutes choſes, nous attendons l'avis de notre très-ſaint archevêque. Le concile de Nicée l'a ordonné, que toute l'Egypte ſuive la conduite de l'archevêque d'Alexandrie, & qu'aucun évêque ne faſſe rien ſans lui. Euſebe de Dorylée dit : ils mentent. Florentius de Sardes dit : Qu'ils montrent ce qu'ils diſent. Tous s'écrierent : Anathematiſez nettement le dogme d'Eutychés. Quiconque ne ſouſcrit pas à la lettre que ce concile a approuvée, eſt héretique. Anathême à Dioſcore & à ceux qui l'aiment. S'ils ne ſont pas orthodoxes comment ordonneront-ils un évêque. Paſcaſin dit : Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs égliſes, ne ſçavent pas encore la créance catholique, & attendent le ſentiment d'un autre ? p. 514.

Les Egyptiens crierent : anatheme à Eutychés & à ceux qui le croïent. Mais on continua de les preſſer de ſouſcrire la lettre de ſaint Leon, ſous peine d'excommunication. Hierace dit : Les évêques de notre province ſont en grand nombre : nous ſommes trop peu, pour nous faire forts de tous. Nous p. 515.

AN. 451.

supplions votre grandeur & le saint concile d'avoir pitié de nous : car si nous faisons quelque chose sans notre archevêque, tous les évêques d'Egypte s'éleveront contre nous, comme aïant violé les canons. Aïez pitié de notre vieillesse. Alors les treize évêques Egyptiens se jetterent par terre en disant : Aïez pitié de nous, aïez de l'humanité. Cecropius de Sebastopolis dit : Le concile œcumenique est plus digne de foi que celui d'Egypte : il n'est pas juste d'écouter dix héretiques, au mepris de douze cens évêques. Nous ne leur demandons pas de déclarer leur foi pour d'autres ; mais pour eux personnellement. On peut croire, que Cecropius par ces douze cens évêques, entendoit tous les évêques du monde. Les Egyptiens s'écrierent : Nous ne pourrons plus demeurer dans la province : aïez pitié de nous. Eusebe de Dorylée dit : ils sont députez de tous les Egyptiens, il faut qu'ils s'accordent au concile œcumenique. Le légat Lucentius dit aux magistrats : Apprenez leur, s'ils ne le sçavent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de six cens évêques.

Les Egyptiens s'écrierent : On nous tuëra : aïez pitié de nous. Tous les autres évêques s'écrierent : Voïez quel témoignage ils rendent à leurs évêques. Les Egyptiens dirent : On nous fera mourir ; aïez pitié de nous. Faites nous plûtôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un archevêque, Anatolius sçait la coutume d'Egypte. Nous ne desobéissons pas au concile ; mais on nous tuëra dans notre païs : aïez pitié de nous. Vous avez la puissance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur, & de vous & du concile. Pour Dieu aïez pitié de ces cheveux blancs ;

blancs : épargnez dix hommes ; vous êtes maîtres de notre vie. Si l'on veut nos ſiéges, qu'on les prenne, nous ne voulons plus être évêques ; ſeulement que nous ne mourions pas. Donnez-nous un archevêque ; & ſi nous reſiſtons, puniſſez-nous. Choiſiſſez un archevêque, nous attendrons ici juſqu'à ce qu'il ſoit ordonné. A N. 451. p. 518.

Les magiſtrats dirent : Il nous paroît raiſonnable, que les évêques d'Egypte demeurent en l'état où ils ſont à C. P. juſques à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Paſcaſin dit : Qu'ils donnent donc caution de ne point ſortir de cette ville, juſqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magiſtrats ordonnerent qu'ils donneroient caution du moins par leur ſerment.

XVIII. Requêtes des abbez ſchiſmatiques.

Enſuite par ordre des magiſtrats & du concile, on fit entrer Fauſte, Martin, Pierre, Manuel & pluſieurs autres prêtres & abbez catholiques au nombre de dix-huit en tout. Après qu'ils furent entrez & aſſis, les magiſtrats firent lire les noms de dix-huit autres prétendus abbez qui avoient preſenté requête à l'empereur, dont les premiers étoient Caroſe & Dorothée ; afin que les abbez catholiques déclaraſſent, s'ils les connoiſſoient tous pour abbez. Ils déclarerent par la bouche de Fauſte, que Caroſe & Dorothée l'étoient ; que d'autres n'étoient que de ſimples gardiens d'égliſes de martyrs, que quelques-uns avoient ſeulement avec eux trois ou quatre perſonnes ; & que pluſieurs leur étoient entierement inconnus. Nous prions, ajouterent-ils, que le concile envoïe viſiter leurs monaſteres, pour ſçavoir s'ils en ont, ou s'ils joüent le perſonnage d'abbez, & p. 532.

AN. 451. quant à ceux qui ſe diſent moines, & qui ſont inconnus ; qu'ils ſortent de la ville, comme des impoſteurs, qui ne font que du ſcandale.

Les magiſtrats ne laiſſerent pas de faire entrer Caroſe & Dorothée avec toute leur ſuite ; entre leſquels étoient Barſumas le Syrien, & l'eunuque Calopodius. On leur fit reconnoître leur requête, & on en ordonna la lecture. Mais Anatolius dit : Les prêtres Calopodius & Geronce, qui ſont avec eux, ſont dépoſez, il y a long-temps, & il ne leur eſt pas permis d'entrer. Perſonne ne nous l'a dit juſqu'ici, répondirent-ils. L'archidiacre Aëtius s'approcha de Calopodius, & lui dit : L'archevêque vous dit par ma bouche, que vous êtes dépoſé : ſortez. Pour quelle raiſon, dit Calopodius ? comme heretique, ré-
p. 524. pondit l'archidiacre. On lut la requête donnée au-nom de dix-huit, qui ſe diſoient abbez ; & de tous leurs conſorts, tant clercs que moines & laïques. Elle tendoit à demander à l'empereur ſa protection contre la perſecution des clercs, qui vouloient exiger d'eux des ſouſcriptions forcées, & les chaſſoient de leurs monaſteres & des autres égliſes où ils demeuroient.

Alors Diogene évêque de Cyzique dit : Barſumas qui eſt entré avec eux a tué le bienheureux Flavien. Il y étoit & diſoit : Tuë. Il n'eſt point compris dans la requête. Pourquoi eſt-il entré ? Tous les évêques
p. 525. s'écrierent : Barſumas a ruiné toute la Syrie ; il nous a amené mille moines. Les magiſtrats dirent aux moines : L'empereur a fait aſſembler le concile, comme vous avez demandé, & vous y a fait entrer. Souffrez donc que le concile vous inſtruiſe de ce

qu'il a reglé touchant la foi. Caroſe, Dorothée & les autres moines dirent : Nous demandons qu'on liſe notre requête. C'en étoit une autre adreſſée au concile. Les évêques s'écrierent : Chaſſez le meurtrier Barſumas ; envoïez-le à l'amphithéatre : anathême à Barſumas : Barſumas en exil. Ils demandoient qu'on l'envoïât à l'amphithéatre, pour être expoſé aux bêtes. On lut la requête adreſſée au concile au nom des abbez & de tous leurs freres en Jeſus-Chriſt, qui demandoient que Dioſcore & les évêques qui étoient avec lui, fuſſent preſens au concile.

AN. 451.

Comme on eut lu ces paroles, tous les évêques s'écrierent : Anathême à Dioſcore : Jeſus-Chriſt l'a dépoſé ; chaſſez ces gens-ci : ôtez l'opprobre du concile. Fauſte & les abbez catholiques dirent : Otez l'opprobre des monaſteres. Les magiſtrats firent continuer la lecture de la requête, qui rouloit tout ſur le rétabliſſement de Dioſcore, comme conſervateur de la foi de Nicée, avec proteſtation, ſi on le refuſoit, de renoncer à la communion du concile. Alors l'archidiacre Aëtius lut dans un livre le canon cinquiéme d'Antioche, portant que le prêtre ou diacre qui ſe ſépare de la communion de ſon évêque pour tenir à part des aſſemblées, doit être dépoſé ; & s'il perſiſte dans ſon ſchiſme, doit être chaſſé comme ſéditieux par la puiſſance ſeculiere. Les évêques s'écrierent : Ce canon eſt juſte ; c'eſt le canon des ſaints peres. Les magiſtrats demanderent aux moines ſchiſmatiques, s'ils conſentoient aux déciſions du concile. Caroſe dit : Je connois la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptiſé ; je n'en connois point d'autre. Ils ſont évêques, ils peuvent nous

p. 528.

Sup. liv. XII. *n.* 12.

p. 529.

AN. 451. chaſſer & nous dépoſer. Quand ſaint Theotime me baptiſa à Tomi, il me défendit de croire autre choſe. Dorothée dit : Je m'en tiens à la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptiſé, & à la définition du concile d'Epheſe contre Neſtorius ; je ne connois d'autre foi. Barſumas dit par interprete, parce qu'il parloit Syriaque : Je crois comme les trois cens dix-huit peres, j'ai été ainſi baptiſé, au nom du pere & du Fils, & du Saint-Eſprit ; comme le Seigneur a enſeigné aux apôtres mêmes. Les autres en dirent autant.

L'archidiacre Aëtius s'approcha d'eux, & leur dit: Le ſaint concile croit comme les peres de Nicée. Mais parce que depuis on a ému des queſtions, les ſaints peres, Cyrille & Celeſtin, & maintenant le très-ſaint pape Leon, ont publié des lettres, pour expliquer le ſimbole que le concile œcumenique reçoit avec reſpect. Obéiſſez-vous au jugement du concile, & anathematiſez-vous Neſtorius & Eutychés ? Caroſe répondit : J'ai aſſez anathematiſé Neſtorius. Aëtius lui dit : anathématiſez-vous auſſi Eutychés, comme le ſaint concile, ou non ? Caroſe dit : N'eſt-il pas écrit : ne jugez pas & vous ne ſerez point jugé ? Les évêques ſont aſſis ; pourquoi parlez-vous ? Aëtius dit : Répondez à ce que le concile vous demande par ma bouche, obéiſſez-vous au ſaint concile œcumenique, ou non ? Caroſe en revint au concile de Nicée, & conclut : Si Eutychés ne croit pas comme l'égliſe catholique, qu'il ſoit anatheme.

Matth. VII.

p. 532.

Les magiſtrats firent lire la requête preſentée à l'empereur par Fauſte & les autres abbez catholiques

contre les diſciples d'Eutychés, qui refuſoient de ſouſcrire à la confeſſion de foi, quoique pluſieurs fois avertis par Anatolius & par d'autres. Ils concluoient à ce que ces rebelles fuſſent châtiez ſelon la regle monaſtique, & chaſſez du lieu où ils tenoient leurs aſſemblées. Dorothée voulut ſoutenir qu'Eutychés étoit catholique, & qu'il ſuffiſoit de dire, que celui qui a ſouffert eſt de la Trinité. Tous les évêques dirent : Souſcrivez-vous à la lettre, ou non ? Ils entendoient celle de ſaint Leon. Dorothée dit : Je croi au baptême ; mais je ne ſouſcris point à la lettre. Les magiſtrats dirent : Quand l'empereur vous a envoïe des officiers, vous avez promis d'obéir aux déciſions du concile ; pourquoi donc n'y conſentez-vous pas à preſent ? Dorothée répondit : Nous avons demandé à l'empereur que le concile confirmât la foi de Nicée. Les magiſtrats prierent le concile de leur accorder un délai de deux ou trois jours ; mais Caroſe & Dorothée témoignerent qu'ils ne changeroient point de ſentimens. Ici finit la quatriéme action du concile de Calcedoine, ſuivant les plus anciens exemplaires. Les modernes y ajoutent la ſuite de l'affaire de Caroſe & Dorothée, & celle de Photius de Tyr, avec Euſtathe de Beryte ; & nous les rapporterons ici.

AN. 451.

p. 535.

Alexandre prêtre & viſiteur envoïé par le concile à l'empereur pour l'affaire des moines ſchiſmatiques, fit ſon rapport en ces termes : J'ai dit à l'empereur que Dorothée & Caroſe prétendoient qu'il avoit promis d'aſſembler les monaſteres & nous avec eux, & de nous entendre les uns les autres en preſence du ſaint évangile. L'empereur nous a chargez le dé-

p. 536.

AN. 451.

curion Jean & moi de leur dire : Si j'avois voulu vous entendre moi-même, je n'aurois pas donné la peine au concile œcumenique de s'assembler ici. Mais les évêques étant assemblez pour cela, je vous ai dit de les aller trouver, & d'apprendre d'eux ce que vous ignorez : car afin que vous le sçachiez, tout ce que le concile œcumenique aura décidé & m'aura donné par écrit, je le suis, je l'embrasse & je le croi. Tenez-vous en là, vous n'aurez point de moi d'autre réponse.

Après ce rapport le concile s'écria : longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice ; puis on rélut la requête que Carose & ses sectateurs avoient donnée à l'empereur pour demander le rétablissement de Dioscore. Ensuite l'archidiacre Aëtius demanda qu'on lût les canons contre les schismatiques ; & par ordre du concile, il lut dans un livre les canons 83. & 84. qui sont le quatre & le cinquiéme du concile d'Antioche. Ainsi l'on voit que l'église se servoit dèslors du recueil intitulé, code des canons de l'église universelle, tel que nous l'avons encore. Après la lecture des canons, le concile approuvant la bonté de l'empereur & des magistrats envers les moines rebelles, leur accorda un délai de trente jours ; depuis le quinziéme d'Octobre jusques au quinziéme de Novembre. Ce jourlà, dit le concile, on leur envoïera des clercs pour les avertir de se soumettre aux décrets du concile ; sinon ils seront déchus de tout degré, de toute dignité, de la conduite des monasteres, & même de la communion. S'ils prétendent s'enfuir, ils encourront la même peine ; ils seront contraints à

p. 537.

v. Bibl. Justel. tom. 1. p. 144.

p. 140.

obéir même par la puiſſance ſeculiere, ſuivant les canons. AN. 451.

Le terme depuis le quinziéme d'Octobre, remonte deux jours avant la quatriéme action du concile, où ils avoient été entendus ; & cette action particuliere eſt dattée de trois jours après, c'eſt-à-dire, du vingtiéme d'Octobre.

XIX. Jugement entre Photius de Tyr & Euſtathe de Beryte.

Voici le ſujet du differend d'entre Photius de Tyr & Euſtathe de Beryte. Photius prétendoit être ſeul métropolitain de la premiere Phenicie, & ſe plaignoit qu'Euſtache, par le crédit qu'il avoit eu ſous Theodoſe le jeune, avoit fait ériger Beryte en metropole, & s'attribuoit la juriſdiction & les ordinations ſur les ſix égliſes de Byblus, Botrys, Tripoli, Orthoſiade, Arcas & Antarade. Euſtathe vouloit éloigner le jugement, en repreſentant, que l'on devoit avant toutes choſes ſouſcrire la définition de foi ; mais les magiſtrats ne laiſſerent pas de faire lire la requête de Photius. Puis ils déclarerent que l'empereur ne vouloit point que les affaires des évêques fuſſent reglées ſuivant les lettres imperiales, ou les pragmatiques, mais ſuivant les canons. Ils demanderent au concile comment il vouloit que l'affaire preſente fût jugée ſelon les canons. Les pragmatiques n'auront point de vigueur ; les canons doivent l'emporter. *p. 544. p. 545. D.*

Euſtathe alleguoit en ſa faveur un concile de C.P. ſurquoi les magiſtrats demanderent ſi on devoit appeller concile l'aſſemblée des évêques qui ſe trouvoient à C. P. Tryphon évêque de Chio dit : On l'appelle concile, & on y rend juſtice à ceux qui y portent leurs plaintes. Anatolius de C. P. dit : La *p. 540. D.* *p. 548.*

AN. 451. coutume eſt établie depuis long-temps, que les évêques qui ſéjournent à C. P. s'aſſemblent quand l'occaſion le demande, pour les affaires eccleſiaſtiques qui ſurviennent ; qu'ils les décident & répondent à ce qu'on leur demande. Cette eſpece de concile s'appelloit en Grec : *Synodos endemouſa*, c'eſt à dire le concile ſéjournant.

On lut le quatriéme canon du concile de Nicée, qui attribuë les ordinations au métropolitain avec les évêques de la province. Surquoi les magiſtrats demanderent, s'il pouvoit y avoir deux métropolitains dans une même province : Le concile dit ; qu'il n'y en pouvoit avoir qu'un. Les
p. 549. magiſtrats dirent : Suivant les canons de Nicée & le jugement du concile, Photius de Tyr aura tout le pouvoir d'ordonner dans toutes les villes de la premiere Phenicie, & l'évêque Euſtathe n'aura rien en vertu de la pragmatique imperiale, au-deſſus des autres évêques de la province Que le concile déclare s'il y conſent. Le concile dit : Ce jugement eſt juſte : ce jugement eſt de Dieu : vive l'empereur, vive l'imperatrice, vivent les magiſtrats..

Les magiſtrats demanderent ce que le concile ordonnoit touchant les évêques ordonnez par Photius dépoſez par Euſtathe, & réduits au rang des prêtres. Le concile dit : Nous voulons qu'ils ſoient évêques ; il eſt juſte qu'ils rentrent dans les villes où ils ont été ordonnez par leur métropolitain. Les légats du pape dirent ; c'eſt un ſacrilege de réduire un évêque au rang de prêtre ; mais s'il y a cauſe légitime de le priver des fonctions de l'épiſcopat, il ne doit

pas

pas même avoir le rang de prêtre. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, & tous les autres furent de même avis. Cecropius de Sebaſtopolis demanda, que cette regle fût renduë generale à toutes les provinces ; que les pragmatiques n'euſſent point de lieu au préjudice des canons ; & il fut ainſi ordonné de l'avis du concile. Ces deux actions particulieres ſont dattées du vingtiéme Octobre.

AN. 451. 22. Octobre.

XX. Cinquiéme action. Définition de foi rejettée. *P.* 556.

La cinquiéme action du concile de Calcedoine ſe tint l'onziéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire, le vingt-deuxiéme d'Octobre. Les magiſtrats dirent : Faites-nous connoître ce qui a été decidé touchant la foi. Aſclepiade diacre de C. P. lut une définition, qu'on ne jugea pas à propos d'inſerer aux actes. Quelques-uns propoſerent des difficultez, & Jean évêque de Germanicie dit : Cette définition n'eſt pas bien, il en faut faire une autre. Anatolius de C. P. dit au concile : La définition vous plaît-elle? Tous les évêques, excepté les Romains & quelques Orientaux s'écrierent : La définition plaît à tout le monde : c'eſt la foi des peres ; celui qui penſe autrement eſt héretique ; anathême à qui penſe autrement ; chaſſez les Neſtoriens. Anatolius dit : Hier la définition de foi ne plût-elle pas à tout le monde? Les évêques dirent : Elle plût à tout le monde ; nous ne croïons point autrement ; c'eſt la foi des peres ; qu'il ſoit écrit que ſainte Marie eſt mere de Dieu ; qu'on l'ajoute au ſimbole.

Les légats du pape dirent : Si on ne conſent pas à la lettre du bienheureux évêque Leon, faites-nous donner un reſcrit pour nous en retourner, & que le

AN. 451. concile ſoit celebré en Occident. Les magiſtrats dirent : Si vous le trouvez bon, aſſemblons-nous avec ſix évêques d'Orient, trois d'Aſie, trois de Pont, trois d'Illyrie & trois de Thrace, l'archevêque Anatolius & les Romains, dans l'oratoire de l'égliſe ; & quand tout aura été bien examiné, on vous déclarera ce qui ſera arrêté touchant la foi. Les évêques

p. 557. s'écrierent : La définition a plû à tout le monde ; & voïant Jean de Germanicie qui s'approchoit des magiſtrats, ils s'écrierent chaſſez les Neſtoriens ; chaſſez les ennemis de Dieu. La definition plut hier à tout le monde ; faites-la ſouſcrire ; qui n'y ſouſcrit pas eſt héretique ; le Saint Eſprit l'a dictée, qu'on y ſouſcrive tout-à-l'heure.

Après pluſieurs cris ſemblables, les magiſtrats dirent : Dioſcore diſoit : J'ai dépoſé Flavien, parce qu'il ſoûtenoit, qu'il y a deux natures ; la definition porte deux natures. Anatolius dit : Dioſcore n'a point été dépoſé pour la foi ; mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Leon ; & qu'aïant été cité trois fois, il n'eſt pas venu. Les magiſtrats dirent : Recevez-vous la lettre de l'archevêque Leon ? Les évêques crierent : Oüi nous l'avons reçûë, & nous y avons ſouſcrit. Donc reprirent les magiſtrats, que l'on metre dans la définition ce qu'elle contient. Les évêques s'écrierent : Il ne faut point d'autre définition ; il n'y manque rien ; elle confirme la lettre ; l'archevêque Leon croit comme nous. Il a parlé comme Cyrille. Celeſtin & Sixte ont confirmé ce qu'a dit Cyrille, que la definition ſoit ſans fraude. Les magiſtrats dirent : Vos acclamations ſeront portées à l'empereur, & ils envoïerent au palais le ſecretaire Beronicien.

Il revint peu de temps après, & dit : L'empereur ordonne, que ſuivant l'avis des magiſtrats, ſix évêques d'Orient, trois de Pont, trois d'Aſie, trois de Thrace & trois d'Illyrie avec l'archevêque Anatolius & les Romains s'aſſemblent dans l'oratoire de l'égliſe, & reglent la foi; enſorte que tout le monde en convienne. Ou ſi vous n'en êtes pas d'avis, que chacun declare ſa foi par ſon métropolitain ; & ſi vous ne le voulez pas encore, vous devez ſçavoir, que le concile ſe tiendra en Occident ; puiſque vous ne voulez pas convenir ici de la foi. Il y eut encore quelque reſiſtance ; mais enfin tous les évêques conſentirent que la choſe fut traitée par commiſſaires. Ainſi les magiſtrats entrerent dans l'oratoire de ſainte Euphemie avec Anatolius de C. P. les quatre légats Paſcaſin, Lucentius, Boniface & Julien de Co, Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Quintillus, Atticus & Sozon évêques d'Illyrie, Diogene de Cizyque, Leonce de Magneſie, Florentius de Sardes, Euſebe de Dorylée, Theodore de Tarſe, Cyrus d'Anazarbe, Conſtantin de Boſtre, Theodore de Claudiopolis en Iſaurie, Francion, Sebaſtien & Baſile évêques de Thrace, ils étoient en tout vingt deux.

AN. 451. 27. Octobre. p. 560. p. 561.

XXI. Définition de foi approuvée.

Après qu'ils eurent examiné la foi, ils ſortirent de l'oratoire, & quand tous furent aſſis, les magiſtrats dirent : Le ſaint concile écoutera, s'il lui plaît, en ſilence ce qui a été défini en notre preſence. Aëtius archidiacre de Conſtantinople lut la définition de foi, dreſſée au nom du concile. On y rapporte tout au long le ſimbole de Nicée, & celui de C. P. puis on ajoute ; ce ſimbole ſuffiſoit pour la connoiſſance p. 564. p. 565.

AN. 451. parfaite de la religion. Mais les ennemis de la verité ont inventé de nouvelles expreſſions ; les uns voulant anéantir le miſtere de l'incarnation, & refuſant à la Vierge le titre de mere de Dieu ; les autres introduiſant une confuſion & un mélange, & forgeant une opinion inſenſée & monſtrueuſe, qu'il n'y a qu'une nature de la chair & de la divinité, & que la nature divine du Fils de Dieu eſt paſſible. C'eſt pourquoi le ſaint concile œcumenique voulant obvier à toutes leurs entrepriſes, & montrer que la doctrine de l'égliſe eſt toujours inébranlable, a défini : Premierement, que la foi des trois cens dix-huit peres demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante peres aſſemblez à C. P. ont enſeignée touchant la ſubſtance du S. Eſprit, à cauſe de ceux qui l'attaquoient ; non qu'ils creuſſent que quelque choſe manquât à l'expoſition précedente. Et à cauſe de ceux qui veulent détruire le miſtere de l'incarnation, le concile reçoit les lettres ſinodales du bienheureux Cyrille, tant à Neſtorius qu'aux Orientaux ; comme propres à refuter l'erreur de Neſtorius, & expliquer les ſens du ſimbole. Le concile y joint avec raiſon la lettre du très-ſaint archevêque Leon à Flavien, contre l'erreur d'Eutychés ; comme conforme à la confeſſion de ſaint Pierre, & également propre à detruire les erreurs & à affermir la verité.

Suivant donc les ſaints peres, nous declarons tout
P. 568. d'une voix, que l'on doit confeſſer un ſeul & même Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, le même parfait dans la divinité, & parfait dans l'humanité, vraiment Dieu & vraiment homme ; le même compoſé d'une

ame raiſonnable & d'un corps ; conſubſtantiel au Pere ſelon la divinité, & conſubſtantiel à nous ſelon l'humanité, en tout ſemblable à nous, hormis le peché, engendré du Pere avant les ſiecles ſelon la divinité, & dans les derniers temps, né de la Vierge Marie mere de Dieu ſelon l'humanité, pour nous & pour notre ſalut ; un ſeul & même Jeſus-Chriſt fils unique, Seigneur en deux natures, ſans confuſion, ſans changement, ſans diviſion, ſans ſeparation, ſans que l'union ôte la difference des natures ; au contraire la proprieté de chacune eſt conſervée, & concourt en une ſeule perſonne & une ſeule hypoſtaſe ; enſorte qu'il n'eſt pas diviſé ou ſeparé en deux perſonnes ; mais que c'eſt un ſeul & même fils unique, Dieu Verbe Notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Le concile défend à qui que ce ſoit, d'enſeigner ou penſer autrement, ſous peine aux évêques & aux clercs d'être depoſez ; aux moines & aux laïques d'être anathematiſez.

AN. 451.

v. Evagr. 11 hiſt. c. 5. in fine.

Après la lecture de cette définition de foi, tous les évêques s'écrierent : C'eſt la foi des peres ; que les metropolitains ſouſcrivent tout à-l'heure ; qu'ils ſouſcrivent en preſence des magiſtrats ; ce qui a été bien défini ne ſouffre point de délai : c'eſt la foi des apôtres ; nous la ſuivons tous. Les magiſtrats dirent : Ce que les peres ont ordonné, & dont tout le monde eſt content, ſera rapporté à l'empereur. Ainſi finit la cinquiéme action.

XXII. Sixiéme action. Marcien préſent. *p. 573.*

La ſixiéme fut tenuë trois jours après, le huitiéme des calendes de Novembre, c'eſt-à dire, le vingt-cinquiéme d'Octobre. Les évêques étant aſſemblez en grand nombre, l'empereur Marcien vint au con-

AN. 451. cile en perſonne, accompagné des magiſtrats, qui avoient accoutumé d'y aſſiſter, & de quelques autres, juſqu'au nombre de trente-quatre. Il fit une
25. Octobre. harangue qu'il prononça en Latin, comme la lan-
p. 576. gue de l'empire, & qui fut expliquée en Grec. Il y marquoit l'intention qu'il avoit euë en convoquant le concile, de conſerver la pureté de la foi alterée depuis quelque temps par l'avarice & la paſſion de quelques perſonnes; il marquoit ſans doute Chryſaphius. Il dit, que l'on ne doit tenir autre créance ſur le miſtere de l'incarnation, que ce qu'ont enſeigné les peres de Nicée, & S. Leon dans ſa lettre à Flavien. Il declare qu'à l'exemple de Conſtantin, il n'a voulu aſſiſter au concile que pour confirmer la foi, & non pour exercer ſa puiſſance; & il exhorte les peres à expliquer ſincerement la foi, ſuivant qu'ils l'ont reçûë par tradition. Tous les évêques s'écrierent: Longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice, longues années aux princes
p. 580. catholiques. Enſuite l'archidiacre Aëtius dit, qu'il avoit entre les mains la définition de foi faite par le concile, & la lut par ordre de l'empereur. C'étoit celle du jour précedent, qui fut ſouſcrite par tous les évêques au nombre de trois cens cinquante-ſix,
p. 601. E. commençant par les légats. Diogene metropolitain de Cyzique, ſouſcrivit pour lui & pour ſix évêques ſes ſuffragans abſens: ainſi Theodore de Tarſe & douze autres métropolitains.

p. 605. D. L'empereur demanda ſi tout le concile étoit d'accord de cette confeſſion de foi. Tous les évêques s'écrierent: Nous croïons tous ainſi; nous avons tous ſouſcrit volontairement; nous ſommes tous ortho-

doxes ; ce qu'ils accompagnerent de pluſieurs autres acclamations de louanges & de vœux pour l'empereur & l'imperatrice, le nommant nouveau Conſtantin, & elle nouvelle Helene. AN. 451.

L'empereur dit : La foi catholique aïant été declarée, nous eſtimons juſte & utile d'ôter à l'avenir tout pretexte de diviſion. Donc quiconque fera du tumulte en public, parlant de la foi ; ſi c'eſt un particulier, il ſera chaſſé de la ville imperiale, ſi c'eſt un officier, il ſera caſſé ; ſi c'eſt un clerc, il ſera dépoſé & ſoumis à d'autres peines. Tous les évêques s'écrierent : Vive l'empereur, vive le prince pieux, vous avez redreſſé les égliſes, vous avez affermi la foi : vive l'imperatrice. Dieu conſerve votre empire ; vous avez chaſſé les héretiques. Anatheme à Neſtorius, à Eutychés & à Dioſcore. p. 609. D. p. 609.

L'empereur dit : Il y a quelques articles que nous vous avons reſervez par honneur, eſtimant convenable, qu'ils ſoient ordonnez canoniquement dans le concile, plûtôt que condamnez par nos loix. Le ſecretaire Beronicien les lut par ordre de l'empereur : Il y en avoit trois, dont le premier étoit conçu en ces termes : Nous honorons comme ils meritent ceux qui embraſſent ſincerement la vie monaſtique ; mais parce que quelques-uns ſous ce pretexte troublent l'égliſe & l'état, il eſt ordonné que perſonne ne bâtiſſe un monaſtere, ſans le conſentement de l'évêque de la ville, & du proprietaire de la terre ; & que les moines, tant des villes que de la campagne, ſoient ſoumis à l'évêque, & vivent en repos : ne s'appliquant qu'au jeûne & à la priere, ſans s'embaraſſer des affaires eccléſiaſtiques ou ſeculieres, s'ils n'en

AN. 451. ſont chargez par l'évêque, pour quelque neceſſité. Ils ne pourront auſſi recevoir dans leurs monaſteres des eſclaves ſans la volonté des maîtres.

Le ſecond article porte : Parce que quelques clercs & quelques moines s'engagent par avarice en des affaires ſeculieres, le concile a ordonné qu'aucun clerc ne prenne des terres à ferme, ou ne ſe charge d'une intendance, ſi ce n'eſt que ſon évêque lui commetre le ſoin des terres de l'égliſe. Si contre cette défenſe, quelqu'un oſe ſe rendre fermier par lui-même ou par autrui, il ſera ſujet à une peine eccleſiaſtique ; s'il perſevere opiniâtrement, il ſera dépoüillé de ſa dignité. Le troiſiéme porte. Les clercs qui ſervent une égliſe, ne peuvent être deſtinez à l'égliſe d'une autre ville ; mais ils doivent ſe contenter de celle à laquelle ils ont été premierement deſtinez ; excepté ceux, qui étant chaſſez de leurs païs, ont paſſé dans une autre égliſe par neceſſité. Si quelqu'un contre cette ordonnance reçoit le clerc, qui appartient à un autre évêque ; l'un & l'autre ſera excommunié, & l'évêque & le clerc qu'il
p. 612. a reçu ; juſqu'à ce qu'il retourne à ſon égliſe. Ces trois articles aïant été lus, l'empereur les donna à l'évêque Anatolius ; & après quelques acclamations, il dit :

Pour l'honneur de ſainte Euphemie & de votre ſainteté, nous ordonnons que la ville de Calcedoine, en laquelle le ſaint concile a été aſſemblé, ait les privileges de métropole ; mais pour le nom ſeulement, ſauf la dignité de la métropole de Nicomedie. Le concile l'approuva par ſes acclamations, ajoutant à la fin : Nous vous ſupplions de nous

renvoïer

renvoïer. L'empereur répondit : Je ſçai que vous êtes fatiguez d'un ſi long ſejour ; toutefois patientez encore trois ou quatre jours, & pourſuivez les affaires que vous voudrez en preſence des magiſtrats : étant aſſurez d'avoir le ſecours neceſſaire ; & que perſonne de vous ne ſe retire avant que tout ſoit terminé. Ainſi finit la ſixiéme action. AN. 451.

Les dernieres paroles des évêques qui demandoient leur congé, font voir qu'ils tenoient le concile pour fini ; parce qu'ils étoient convenus de la définition de foi, & l'avoient autoriſée par leurs ſouſcriptions. Ils avoient même approuvé les trois canons propoſez par l'empereur ; ainſi ils ne voïoient plus rien à faire pour l'interêt general de l'égliſe. Auſſi paroît-il par la réponſe de l'empereur, qu'il ne les retint à Calcedoine, que pour des affaires particulieres. C'eſt pourquoi les anciens faiſoient grande difference entre ces ſix premieres actions, & les ſuivantes, où il n'étoit plus queſtion de la foi. C'eſt ainſi qu'en parloit depuis le pape Pelage II. écrivant aux évêques d'Iſtrie vers l'an 586. Et l'hiſtorien Evagre qui écrivoit à peu près en même temps, rapportant un extrait du concile de Calcedoine, s'étend beaucoup ſur les ſix premieres actions, & tranche ſommairement les ſuivantes. L'un & l'autre met à la ſeptiéme action les ving-ſept canons, que nous trouvons aujourd'hui placez à la quinziéme, à la fin du concile ; mais il ſe trouve encore d'anciens exemplaires, qui les mettent à la fin de la ſixiéme ; & le pape Pelage dit, qu'a bien conſiderer ils en font partie, puiſqu'ils n'ont point de datte particuliere, & que les noms des évêques preſens n'y ſont point

Epiſt. 3. tom. 5. Conc. p. 629. D.

Evagr. II. hiſt. c. ult.

Ap. Baluz. Nova coll. p. 1282. tom. 5. Conc. p. 340. B.

AN. 451.

exprimez. Après cette observation, dont on verra l'importance dans la suite, je continuerai de rapporter les actions du concile de Calcedoine, suivant les éditions ordinaires.

26. Octobre.

XXIII. Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal.

Il y en a trois dattées du vingt-sixiéme d'Octobre, que l'on compte pour la septiéme, la huitiéme & la neuviéme. Dans la septiéme action, les magistrats dirent : L'empereur à la priere des évêques Maxime & Juvenal, nous a ordonné de prendre connoissance de leurs differends. Ils se sont assemblez, & ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées, & qui nous paroissent raisonnables. Nous avons crû necessaire qu'ils en instruisent le concile, afin que le tout soit confirmé par votre consentement. Maxime d'Antioche dit : Le reverendissime évêque Juvenal & moi, nous sommes convenus après une longue contestation, que le siege de S. Pierre d'Antioche aura les deux Phenicies & l'Arabie, & celui de Jerusalem, les trois Palestines. Nous prions que cette convention soit confirmée par écrit, par le decret de votre grandeur, & du saint concile. Juvenal de Jerusalem dit : J'en suis aussi d'accord, que la sainte resurrection de Jesus-Christ ait les trois Palestines, & le siege d'Antioche, les deux Phenicies & l'Arabie ; & j'en demande la confirmation. Les legats, Anatolius de CP. & sept autres métropolitains opinerent pour la confirmation de ce concordat ; tous les autres évêques y consentirent par acclamation ; & les magistrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette contestation étoit l'entrepriſe de Juvenal au concile d'Epheſe, à laquelle S. Cyrille s'oppoſa comme il a été dit.

p. 613.

p. 616.

p. 617.

Sup. XXV. *n.* 59.

AN. 451.

XXIV. Huitiéme action. Theodoret rétabli.

La huitiéme action fut au ſujet de Theodoret. Les évêques s'écrierent : Que Theodoret anathematiſe tout à l'heure Neſtorius. Theodoret dit : J'ai donné une requête à l'empereur, & des libelles aux legats de l'archevêque Leon ; on vous les lira, s'il vous plaît, & vous verrez ce que je penſe. Les évêques s'écrierent : Nous ne voulons point qu'on liſe rien ; anathematiſez Neſtorius. Theodoret dit : J'ai, Dieu merci, été nourri par des catholiques ; j'ai été inſtruit de la doctrine catholique, je l'ai prêchée ; je rejette non-ſeulement Neſtorius & Eutychés, mais quiconque a de mauvais ſentimens. Les évêques l'interrompirent en criant : Dites netement : Anathême à Neſtorius & à ſa doctrine : anathême à Neſtorius & à ceux qui l'aiment. Theodoret dit : En verité je ne dis que ce que j'eſtime agréable à Dieu. Perſuadez-vous premierement, que je ne me ſoucie, ni de rentrer dans ma ville, ni de recouvrer ma dignité, je ne ſuis point venu pour cela ; mais aïant été calomnié, je ſuis venu vous perſuader que je ſuis ortodoxe, & que j'anathematiſe Neſtorius, Eutychés & quiconque dit qu'il y a deux fils. Les évêques l'interrompirent encore en criant : Dites netement : Anathême à Neſtorius, & à ceux qui ſuivent ſes ſentimens. Theodoret dit : Je ne le dirai point, que je n'aïe expliqué ma créance. Je crois... Les évêques l'interrompirent encore en criant : Il eſt heretique ; il eſt Neſtorien ; chaſſez l'heretique. Theodoret dit : Anathême à Neſtorius, à quiconque ne dit pas que la Vierge Marie eſt mere de Dieu, & à quiconque diviſe en deux le fils unique. Pour moi, j'ai ſouſcrit à la définition de foi, & à la lettre du

p. 620.

AN. 451. très-saint archevêque Leon, & je crois ainsi. Et après tout cela, Dieu vous benisse.

Les magistrats dirent : il n'y a plus de difficulté sur Theodoret. Il a anathematisé Nestorius devant vous, il a été reconnu par l'archevêque Leon, il a reçu volontiers votre définition de foi ; enfin il a souscrit à la lettre de Leon. Il ne manque plus, si-non que vous ordonniez qu'il rentre dans son église, comme Leon l'a jugé. Tous les évêques s'écrierent : Theodoret est digne de son siege, qu'on le rende à son église ; qu'elle reçoive son pasteur, son docteur orthodoxe. Vive l'archevêque Leon. Ensuite les legats opinerent à ce que Theodoret rentrât dans son église, comme pleinement justifié. Anatolius de CP. en dit autant. Maxime d'Antioche ajouta : Il y a
p. 624. long-temps que je sçavois qu'il est catholique, aïant oüi souvent ses instructions dans l'église. Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Photius de Tyr & Constantin de Bostre furent du même avis. Puis tous les évêques s'écrierent : Ce jugement est juste ; c'est le jugement de Jesus-Christ ; nous l'approuvons tous. Les magistrats dirent : Suivant le jugement du concile, Theodoret reprendra l'église de Cyr. Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathematiser Nestorius ; sçavoir Sophrone de Constantienne, Jean de Germanicie & Amphiloque de Side, ainsi finit la huitiéme action.

XXV. Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas.

En la neuviéme, dattée du même jour ving-sixiéme d'Octobre : Ibas évêque d'Edesse, entra dans le concile, & dit : Aïant été persecuté par Eutychés & dépose, quoiqu'absent de quarante journées ; je
p. 625.

me ſuis adreſſé à l'empereur, qui a ordonné, que votre grandeur avec le ſaint concile examineroit ma cauſe. Je vous prie donc de faire lire ce qui a été jugé par les évêques Photius & Euſtathe. Car Uranius évêque d'Himerie étant dévoüé à Eutychés, m'a fait accuſer par quelques clercs, & s'eſt fait envoïer lui-même, pour me juger, avec les évêques que j'ai nommez; mais j'ai été trouvé innocent. Caſſez donc tout ce qui a été fait à Epheſe en mon abſence, & me rendez mon égliſe. Les magiſtrats aïant demandé l'avis au concile, les legats du pape ordonnerent la lecture des actes par leſquels Ibas prétendoit avoir été juſtifié. AN. 451.

p. 618.

On lut donc premierement la ſentence arbitrale de Photius de Tyr, & d'Euſthate de Beryte, donnée à Tyr le vingt-cinquiéme de Fevrier 448. par laquelle il paroiſſoit qu'Ibas avoit déclaré ſa foi, & reçu en grace les clercs ſes accuſateurs. Après cette lecture, les juges remirent l'affaire au lendemain; apparemment, parce qu'ils virent qu'il y avoit beaucoup de pieces à lire, & qu'il étoit déja tard.

Sup. liv. XXVII. n. 20.

p. 632.

Le lendemain donc, ſixiéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire, le vingt-ſeptiéme d'Octobre, fut tenuë la dixiéme action, pour achever l'affaire d'Ibas. Il ſe preſenta, & renouvella ſes plaintes contre Eutychés, qui l'avoit traduit par quarante journées de chemin, & fait changer de vingt priſons, comme dépoſé au concile d'Epheſe, quoiqu'abſent & ſans connoiſſance de cauſe. Les magiſtrats aïant demandé l'avis aux évêques, ils s'écrierent: On ne condamne point un abſent. Ibas dit: De grace, je

p. 633.

AN. 451.

n'y étois point ; je n'ai point été défendu , on ne m'a pas laiſſé parler. Les évêques s'écrierent : Ils ont mal fait de l'avoir condamné contre les canons. Ce qui eſt fait contre un abſent eſt mal ; nous le diſons tous. Patrice évêque de Thiane dit : On lut hier la ſentence des arbitres , qui l'ont reconnu évêque. Nous l'approuvons tous. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement eſt juſte. Mais quelques évêques crierent : On s'y oppoſe. Il y a des gens qui veulent accuſer l'évêque Ibas.

On les fit entrer. Ils étoient quatre : Theophile diacre , Euphraſius , Antiochus & Abraham. Theophile dit : Nous demandons qu'on liſe ce qui a été fait à Beryte contre Ibas , afin que vous voïez qu'il
p. 637. a été juſtement dépoſé. Après quelques conteſtations , les magiſtrats ordonnerent la lecture. On lut premierement la commiſſion de l'empereur Theodoſe au tribun Damacius , puis les actes du jugement rendu à Beryte le premier jour de Septembre
Sup. XXVII. *n.* 21. *p.* 613. 448. où Ibas avoit été renvoïé abſous. Après cette lecture , les magiſtrats vouloient qu'on lût auſſi la procedure faite contre Ibas au faux concile d'Epheſe ; mais les légats s'y oppoſerent , en diſant ; qu'on ne devoit avoir aucun égard à ce qui avoit été fait en ce concile ; & qu'il falloit demander à l'empereur une loi , qui défendît même de lui donner le nom de concile. Ils déclarerent toutefois , que Maxime évêque d'Antioche en devoit être excepté , c'eſt-à-dire , que ſon ordination n'avoit rien de commun avec ce faux concile. Anatolius de C. P. opina de même contre le concile d'Epheſe , à l'exception de ce qui regardoit Maxime. D'autant plus , dit-il , que

le très-saint évêque Leon l'aïant reçu à sa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'église d'Antioche. C'est qu'encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du concile, elle étoit fondée sur la déposition de Domnus, qui y avoit été faite. Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée & onze autres métropolitains opinerent de même ; & tous les évêques s'écrierent : nous disons la même chose. AN. 451.

Donc sans faire lecture des actes d'Ephese, les magistrats inviterent le concile à opiner sur l'affaire d'Ibas. Les légats dirent par la bouche de Pascasin : Suivant les pieces qui ont été lûës, nous connoissons qu'il est orthodoxe ; c'est pourquoi nous jugeons qu'il doit recouvrer l'honneur de l'épiscopat, & son église, dont il a été chassé injustement. Quant à l'évêque Nonnus, qui depuis peu à été mis en sa place, c'est à l'évêque d'Antioche à examiner ce qu'il en faut ordonner. Anatolius de C. P. opina de même, & déclara Ibas exempt de tout soupçon, parce qu'il avoit souscrit la lettre de saint Leon. Maxime d'Antioche déclara la lettre d'Ibas orthodoxe, & dit touchant Nonnus : Il demeurera dans la dignité épiscopale, jusqu'à ce que j'examine son affaire avec les évêques de la province. Tous les autres évêques opinerent de même, demandant seulement qu'Ibas anathematisât Nestorius & Eutichés. Ibas dit : J'ai déja anathematisé par écrit Nestorius & sa doctrine, & maintenant je l'anathematise mille fois. Car on n'a point de peine à faire mille fois ce dont on est une fois persuadé. Anatheme donc à Nestorius, à Eutychés, & à quiconque dit une seule nature : j'a-

p. 676.

p. 677.

p. 681. B.

AN. 451. nathematiſe auſſi quiconque ne croit pas comme ce ſaint concile. Les magiſtrats dirent : Ce que ce ſaint concile a jugé touchant Ibas ſera executé. Ainſi finit la dixiéme action.

p. 681. On met enſuite une action touchant Domnus, que les anciens exemplaires mettent à la ſeptiéme action, & qui ne ſe trouve plus qu'en Latin. Maxime d'Antioche demande aux magiſtrats & au concile, la reſtitution d'une penſion ſur les revenus de l'égliſe d'Antioche, au profit de Domnus ſon predeceſſeur ; ce qui lui eſt accordé ; laiſſant à ſa diſcretion la quantité de la penſion. On ne ſçait quelle en fut l'execution : car Domnus avoit renoncé à l'épiſcopat, & s'étoit retiré dans ſon monaſtere auprès de S. Euthymius ; & ne parut point, ni perſonne de ſa part au concile de Calcedoine.

V. Queſn. diſſert. 9. in S. Leon, & Baluz. præf. in Conc. Calch. c. 32.

XXVI. Onziéme & douziéme action. Affaire de Baſſien & Etienne d'Epheſe.

L'onziéme action fut tenuë le vingt-neuviéme d'Octobre. Baſſien qui avoit été évêque d'Epheſe, entra dans le concile, accompagné de Caſſien prêtre, & demanda qu'on lût la requête qu'il avoit preſentée à

p. 684. l'empereur, & que l'empereur avoit renvoïée au con-

p. 685. cile. Elle contenoit des plaintes d'avoir été dépoſſedé

p. 688. de ſon ſiege par violence. Les magiſtrats demanderent à Baſſien les noms de ceux dont il ſe plaignoit. Il répondit : Ils ſont pluſieurs ; mais leur chef eſt Etienne, maintenant évêque d'Epheſe : Il retient mon ſiege & mon bien. Les magiſtrats ordonnerent à Etienne de répondre, & il dit : Les évêques de la province d'Aſie ſont ici, qu'ils viennent & je me défendrai. Les magiſtrats dirent : En attendant, répondez-vous-même. Etienne dit : Celui-ci n'a point été ordonné à Epheſe ;

Epheſe ; mais l'égliſe étant vacante, il a aſſemblé une troupe de gladiateurs, & d'autres gens armez, il y eſt entré & s'eſt aſſis. Après qu'il a été rejetté ſelon les canons, & chaſſé comme il méritoit ; quarante évêques d'Aſie m'ont ordonné par le ſuffrage des nobles, du peuple, du clergé & de la ville. Il y a aujourd'hui cinquante ans que je ſuis dans le clergé d'Epheſe.

AN. 451.

29. Octobre.

Baſſien repondit : dès ma jeuneſſe j'ai pris ſoin des pauvres, j'ai fait un hôpital, ou j'ai mis ſoixante & dix lits ; j'y recevois tous les malades & les bleſſez. L'évêque Memnon en fut jaloux, parce que j'étois aimé de tout le monde ; & fit tout ce qu'il put, pour me chaſſer de la ville. Il m'impoſa les mains, & m'ordonna évêque d'Evaſe ; je ne le voulois point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure de tierce juſqu'à midi, & me maltraita ; de ſorte que l'évangile & l'autel furent remplis de ſang. Je n'allai point à Evaſe, & ne l'ai jamais vuë. Memnon mourut, Baſile fut ordonné. Aïant aſſemblé le concile de la province & appris la violence que j'avois ſoufferte : il ordonna un autre évêque pour Evaſe & me rendit la communion, avec le rang d'évêque. Il mourut auſſi : je fus mis dans le ſiege d'Epheſe malgré moi & avec une grande violence, par le peuple, le clergé & les évêques, dont un, ſçavoir Olympius eſt ici preſent. L'empereur confirma mon élection. Je vins à Conſtantinople, je communiquai avec Proclus, & il m'envoïa depuis ſes lettres ſinodiques. Je ſuis demeuré ainſi quatre ans, enſorte que j'ai ordonné dix évêques & pluſieurs clercs. L'empereur aïant envoïé un ſilentiaire avec des lettres, pour la paix des

p. 689.

AN. 451. églises le lendemain au sortir de la liturgie, ils mirent les mains sur moi, m'enfermerent, m'arracherent l'habit sacerdotal & tout ce que j'avois : prirent un d'entr'eux, sçavoir Etienne que voilà, & le firent évêque.

Etienne dit : Les évêques sont ici ; qu'ils viennent déposer la verité. Il est entré dans l'église avec des gladiateurs, des épées & des flambeaux, & s'est assis dans le siege ; c'est pour cela qu'il a été chassé par le très-saint évêque de Rome Leon, par le bien-heureux Flavien de C. P. par l'évêque d'Alexandrie, & par celui d'Antioche. C'est pour cela que l'empereur Theodose envoïa Eustathe primicier des silentiaires, pour juger entre lui & les pauvres qu'il avoit maltraitez. Eustathe vint à Ephese, & y demeura trois mois à instruire l'affaire.

p. 692. Les magistrats dirent : Que Bassien montre s'il a été établi évêque d'Ephese par le concile des évêques, & après le terme ordinaire pour l'ordination. Bassien dit : Je n'ai jamais été évêque d'Evase, & n'y suis point allé : on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les translations : les magistrats l'ordonnerent, & Leonce évêque de Magnesie lut le canon quatre-vingt-quinziéme & le quatre-vingt-seiziéme, qui sont le seiziéme & le dix-septiéme du concile d'Antioche. Le premier deffend à un évêque vacant, de s'ingerer à une autre église vacante, quand même il pretendroit y être forcé ; le second declare excommunié l'évêque qui ne va pas à une église pour laquelle il est ordonné.

Sup. liv. XII. *n.* 12.

Les magistrats dirent : Que Bassien montre qui l'a

établi évêque. Il ne put nommer qu'Olympius évêque de Theodoſiopolis. Olympius étant interrogé, dit : Après la mort de l'évêque Baſile, j'étois chez moi ; le clergé d'Epheſe me manda, pour ordonner un évêque ; j'y allai, croïant que les autres évêques avoient été appellez. Après que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelques-uns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne ſont point ici ; que faut-il faire ? Je leur dis : Il eſt contre les canons, qu'un ſeul évêque diſpoſe d'une égliſe, principalement d'une ſi grande métropole. Comme je parlois ainſi une multitude infinie environna mon logis ; je ne ſçavois où j'étois, ils m'emporterent & me menerent à l'égliſe ; entr'autres un officier nommé Holoſericus, qui mit l'épée à la main. Ainſi deux ou trois cens hommes m'emmenerent au ſiege épiſcopal avec Baſſien, & il y fut placé. Baſſien dit : Il a menti. Les magiſtrats demanderent au clergé de C. P. ſi Proclus avoit communiqué avec Baſſien, comme évêque d'Epheſe. Ils dirent tous qu'oüi ; qu'il lui avoit donné des lettres ſinodiques, & avoit mis ſon nom dans les diptyques.

ANN. 451.

Les magiſtrats demanderent enſuite à Etienne, comment Baſſien avoit été depoſé, & ſi lui-même avoit été ordonné par le concile. Il repeta ce qu'il avoit dit, que Baſſien avoit été depoſé par l'autorité de l'empereur Theodoſe & du pape Leon ; s'excuſant au reſte de n'avoir pas en main les preuves de ſon ordination ; ſur ce qu'il ne prévoïoit pas que l'on dût parler de cette affaire, la croïant finie. Lucien évêque de Byſe, & Meliphetongue évêque d'Heliopolis s'avancerent ; & dirent au nom de tous les évê-

p. 93.

p. 692.

AN. 451.

ques leurs voisins ; que Bassien avoit été chassé contre les canons, sans avoir été jugé ni accusé, après
p. 697. quatre ans de paisible possession. Etienne repeta encore que le pape Leon l'avoit condamné ; & com-
p. 689. C. me il avoit aussi allegué auparavant, qu'il avoit été condamné par Flavien, Cecropius évêque de Sebastopolis lui dit : Seigneur Etienne, que Flavien est puissant, même après sa mort ? Voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Ephese. Tous les évêques & les clercs de Constantinople dirent : il est vrai. Eternelle memoire à Flavien. Voilà la vengeance, voilà la verité. Flavien vit après sa mort ; le martir prie pour nous.

Les magistrats demanderent l'avis au concile ; & les évêques s'écrierent : La justice demande Bassien ; que les canons soient observez. Les magistrats dirent : Pour nous il nous semble, que ni Bassien n'est digne d'être évêque d'Ephese, puisqu'il est intrus par violence : ni Etienne qui est entré par conjuration & par artifice ; & qu'il faut élire un autre évêque ; mais nous laissons le tout au jugement du concile. Le concile revenant à l'avis des magistrats, s'écria : Ce jugement est juste, c'est le jugement de Dieu. Vous gardez les canons & les loix.

Les évêques d'Asie se prosternerent devant le concile, & dirent : Aïez pitié de nous, & de nos enfans. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfans, & la ville est perduë. Il faut entendre que la plûpart de ces évêques avoient été mariez ; & qu'ils craignoient une sédition à Ephese, si on y envoïoit un évêque élû à Calcedoine. Les magistrats demanderent où l'évêque d'Ephese devoit être ordonné

AN. 451.

ſelon les canons. Les évêques dirent : Dans la province. Diogene de Cyzique dit : L'uſage eſt, que ce ſoit ici ; ſi l'évêque avoit été ordonné à C. P. ces maux ne ſeroient pas arrivez. On ordonne là des gens de néant ; c'eſt la cauſe du deſordre. Il compte Calcedoine & Conſtantinople pour le même lieu, à cauſe de la proximité. Leonce évêque de Magneſie dit : Depuis S. Timothée juſqu'à preſent, il y a eu vingt-ſept évêques qui ont été ordonnez à Epheſe, Baſile ſeul fut ordonné ici par violence ; & il y eut des meurtres. Philippe prêtre de Conſtantinople dit : Le ſaint évêque Jean dépoſa quinze évêques quand il alla en Aſie, & en ordonna d'autres à leur place. Memnon fut confirmé ici : Heraclide & d'autres furent ordonnez du conſentement de notre archevêque ; le bienheureux Proclus ordonna de même Baſile. Les magiſtrats voïant que cette affaire avoit beſoin d'examen, la remirent au lendemain.

Sup. liv. XXI. n. 6.

On tint donc la douziéme action le lendemain trentiéme d'Octobre, pour terminer l'affaire d'Epheſe. Les magiſtrats dirent : Notre aſſiduité au concile, porte préjudice aux affaires publiques ; c'eſt pourquoi cherchant à finir promptement, nous vous prions de dire, s'il vous eſt venu quelque nouvelle lumiere ſur l'affaire d'Epheſe. Anatolius dit : Je ſuis d'avis que ni l'un ni l'autre ne ſoit évêque de cette ville ; mais qu'on en éliſe un troiſiéme, parce qu'ils ſe ſont intrus contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité d'évêque, & ſeront nourris au depens de l'égliſe. Les legats opinerent de même. Les magiſtrats firent apporter l'évangile ; conjurant les évêques de juger de cette affaire en leur conſcience.

p. 701.

AN. 451. Anatolius de Conſtantinople repeta le même avis ; & les légats auſſi, puis Maxime d'Antioche, Juve-
30. Octobre. nal, Thalaſſius & huit autres évêques en particulier, & tous les ſuivirent par des acclamations generales.
p. 704. Enſuite les magiſtrats prononcerent, ſuivant l'avis
p. 705. du concile, que Baſſien & Etienne ſeroient ôtez du ſiege d'Epheſe, gardant toutefois la dignité d'évêque ; recevant du revenu de la même égliſe pour nourriture & entretien, deux cens ſols d'or par an, qui font environ ſeize cens livres de notre monnoïe ; & que l'on ordonneroit un autre évêque ſelon les canons.

XXVII. Treiziéme action. Reglement entre Nicomedie & Nicée.

Le même jour trentiéme d'Octobre, fut tenuë la treiziéme action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomedie, où il ſe plaignoit qu'Anaſtaſe de Nicée entreprenoit ſur les droits de ſa métropole, & qu'il avoit excommunié des clercs de l'égliſe de
p. 709. D. Baſilinople. Anaſtaſe nioit l'un & l'autre, & diſoit : Baſilinople étoit une bourgade ſoumiſe à Nicée, comme pluſieurs autres. Un empereur, ſoit Julien
Sup. liv. XI. n. 43. *Conc. Calch. p.* 712. ou un autre en fit une cité, & y mit des magiſtrats tirez de Nicée. C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cauſe de ſa mere Baſiline. Anaſtaſe continua : Depuis ce temps, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean évêque de Conſtantinople à l'évêque de Nicée, pour aller regler cette égliſe, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Proclus. Eunomius repondit : il ſe peut faire que l'égliſe de Nicomedie n'avoit point alors d'évêque, & qu'il fallut avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer, que pluſieurs ont été or-

donnez par l'évêque de Nicomedie ; je puis montrer des décrets de Basilinople, par lesquels ils le prient de leur donner un évêque. AN. 451.

Les magistrats firent lire les canons. On lut le quatriéme de Nicée, qui porte, que les ordinations de chaque province se doivent faire par l'autorité du métropolitain. Anastase voulut montrer qu'il l'étoit, par une loi de l'empereur Valens, qui attribuoit à Nicée le droit de métropole ; supposant qu'elle l'avoit eu auparavant ; mais avec la clause, sauf le droit d'autrui. Eunomius de son côté fit lire une loi de Valentinien, posterieure à la précedente, portant que le titre de métropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux privileges de Nicomedie. Après ces lectures, les magistrats dirent : Ces loix ne parlent point des évêques ; mais seulement de l'honneur des villes : celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de métropole, declare nommément qu'elle n'ôte rien aux autres villes ; le canon ordonne, qu'il n'y aura qu'un métropolitain en chaque province ; qu'ordonne le concile sur tout cela ? Le concile s'écria ; que les canons soient observez. *p. 713.* *p. 716.*

Les évêques de Pont dirent : Les canons ne connoissent qu'un métropolitain : il est clair, que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomedie, les loix ne donnent à Nicée que le nom de métropolitain ; & à son évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aëtius demanda que cette procédure ne fit aucun préjudice au siege de C. P. prétendant qu'il faisoit par lui-même ou par autrui, les ordinations en Bithynie. Les magistrats

AN. 451.

prononcerent : L'évêque de Nicomedie aura l'autorité de métropolitain dans les égliſes de Bithynie & l'évêque de Nicée en aura ſeulement l'honneur, & ſera ſoumis à celui de Nicomedie, comme les autres évêques de la province ; c'eſt l'avis du concile. Quant au droit du ſiege de C. P. pour ordonner dans les provinces, il ſera examiné en ſon temps.

p. 717.

31. Octobre. XXVIII. Quatorziéme action. Jugement entre Sabinien & Anaſtaſe de Perrha.

La quatorziéme action fut le lendemain trente-uniéme d'Octobre. On lut une requête preſentée à l'empereur par Sabinien évêque de Perrha en Syrie, où il diſoit : J'étois dès l'enfance dans un monaſtere nombreux où javois la charge d'économe ; ne penſant à rien moins qu'à l'épiſcopat. Tout d'un coup le métropolitain accompagné des évêques de la province, me prit, & m'ordonna évêque de Perrha à la place d'Anaſtaſe dépoſé pour ſes crimes. Au concile d'Epheſe, l'évêque d'Alexandrie l'a renvoié à mon égliſe, on m'a chaſſé ; les habitans de la ville étant en pleurs & en gemiſſement à ma ſortie. Je vous demande juſtice. On lut auſſi une requête adreſſée aux archevêques Leon, Anatolius & Maxime, & à tout le concile, tendant aux mêmes fins.

p. 720. G.

p. 721.

Anaſtaſe dit, que ſa cauſe avoit été jugée par S. Cyrille & Proclus, & qu'après la mort de S. Cyrille, Domnus d'Antioche avoit voulu renouveller la pourſuite. On lut deux lettres ſinodiques à Domnus, l'une de ſaint Cyrille, l'autre de Proclus, qui contenoient en ſubſtance la même choſe : qu'Anaſtaſe s'étoit plaint au concile de Conſtantinople, de quelques-uns de ſes clercs qui vouloient mettre les économes de l'égliſe à leur choix, & ôter ſon nom des ſacrez diptiques. S. Cyrille & Proclus prioient

p. 724.

Domnus

Domnus de donner des commiſſaires, pour juger Athanaſe ſur les lieux, ſi ſa ville étoit loin d'Antioche ; attendu que ſon métropolitain lui étoit ſuſpect. Ils n'uſoient que de ſimple recommandation ; n'aïant point de juriſdiction dans le patriarchat d'Antioche ; & reconnoiſſoient que le métropolitain étant recuſé, la connoiſſance de la cauſe étoit dévoluë au patriarche ; mais qu'en cas d'éloignement, il devoit déleguer ſur les lieux. AN. 451.

Sabinien de ſon côté demanda la lecture des actes d'un concile d'Antioche, où vingt-huit évêques, dont Domnus étoit le premier, avoient jugé la cauſe d'Athanaſe. Il paroiſſoit par ces actes, que Domnus avoit renvoïé la cauſe d'Athanaſe à Panolbius, alors évêque d'Hierapolis, ſon métropolitain ; devant lequel il n'avoit oſé la ſoutenir, quoiqu'il le reconnut pour ſon ami ; mais il avoit renoncé devant lui à l'évêché, par un acte dont on rapportoit l'original ; & s'étoit retiré chez lui au territoire de Samoſate. Sur quoi les évêques du concile d'Antioche déclarerent, qu'il avoit expoſé faux à Proclus & à Cyrille. On lut les plaintes formées contre lui, remplies de faits ſcandaleux ; & les pieces qui prouvoient qu'aïant été cité trois fois par le concile, il n'avoit point voulu venir ſe défendre. C'eſt pourquoi il fut déclaré déchu du ſacerdoce ; & enjoint à Jean évêque d'Hierapolis, d'ordonner au plûtôt un évêque de Perrha. p. 728. D. p. 729. p. 736.

Ces actes du concile d'Antioche aïant été lus à Calcedoine, les magiſtrats dirent : Si quelques-uns de ceux qui ont dépoſé Athanaſe avec Domnus ſont preſens au concile, qu'ils s'avancent au milieu.

AN. 451. Theodore de Damas, & ſix autres s'avancerent. Les magiſtrats leur demanderent pour quelle cauſe ils
p. 752. avoient dépoſé Athanaſe. Theodore dit : Des clercs de l'égliſe de Perrha avoient donné des plaintes contre lui. Etant appellé il ne ſe preſenta point ; diſant qu'il avoit des ennemis. Il fut appellé une ſeconde fois, & ne vint point. Après une troiſiéme citation, ne s'étant point preſenté, on a prononcé contre lui la ſentence de dépoſition, ſuivant les canons. Les ſix autres évêques en dirent autant. Les magiſtrats demanderent à Athanaſe, pourquoi il ne
p. 753. s'étoit pas preſenté au concile d'Antioche. Parce, dit-il, que l'évêque d'Antioche, qui y préſidoit, étoit mon ennemi.

Les magiſtrats dirent : Sabinien doit demeurer, à notre avis, dans l'évêché de Perrha, puiſqu'il a été ordonné par le concile de la province, après la dépoſition d'Athanaſe : car il ne doit ſouffrir aucun préjudice de la dépoſition prononcée contre lui, ſans avoir été entendu, ni appellé. Au contraire Athanaſe, qui étant dépoſé pour ſa contumace a été rétabli par défaut, par ordre de Dioſcore, doit quant à preſent, demeurer en repos. Maxime évêque d'Antioche avec ſon concile, prendra connoiſſance du procès intenté contre lui ; enſorte qu'il ſoit terminé dans huit mois. S'il ſe trouve convaincu de tout ce dont il eſt chargé par les actes, ſoit pour le criminel, ſoit pour le civil, ou d'un ſeul chef digne de dépoſition : non-ſeulement il ſera déchu de l'épiſcopat, mais ſoumis aux peines des loix. Si dans ce terme il n'eſt pas pourſuivit, ou convaincu ; il ſera rétabli dans ſon ſiege par Maxime d'Antioche ; & Sabinien

aura la dignité épiſcopale, & ſera coadjuteur, avec une penſion que Maxime reglera, ſelon les facultez de l'égliſe de Perrha. Maxime avec tout le concile ſuivit ce jugement, propoſé par les magiſtrats.

ANN. 451.
31. Octobre.

La quinziéme action fut le même jour dernier d'Octobre ; mais ni les magiſtrats, ni les légats n'y aſſiſterent. Car après que l'on eut reglé la foi & les affaires particulieres portées au concile, les clercs de C. P. prierent les légats de traiter avec eux une affaire, qui regardoit leur égliſe. Les légats le refuſerent : diſant, qu'ils n'en avoient point reçu la commiſſion. Les clercs de C. P. propoſerent la même choſe aux magiſtrats, qui renvoïerent la connoiſſance au concile. Après donc qu'ils ſe furent retirez, & les légats auſſi, le reſte du concile fit un canon touchant les prérogatives de l'égliſe de C P. que l'on compte pour le vingt-huitiéme, & auquel les Grecs ont joint depuis tous les autres canons, que le même concile avoit faits ; & les anciens exemplaires mettoient enſuite de la ſixiéme action. Je les rapporterai tous ici, comme ils ſont dans les éditions ordinaires.

XXIX.
Quinziéme action. Canons.
p. 796. C.

Le premier porte confirmation des canons faits juſques alors dans les conciles. Le ſecond eſt contre la ſimonie en ces termes : Si quelque évêque a fait une ordination pour de l'argent, & mis en commerce la grace, qui n'eſt point venale ; pour ordonner un évêque, un corévêque, un prêtre, un diacre, ou quelqu'autre clerc ; ou s'il a établi pour de l'argent, un œconome, un défenſeur, un concierge, ou quelqu'autre de ceux qui ſont dans le canon : l'ordinateur ſera en danger de perdre ſon rang, &

p. 756.

AN. 451.

celui qui ſera ordonné, ou pourvû, ne profitera point de la place qu'il aura voulu acheter, & l'entremetteur de cet infame trafic, s'il eſt clerc, ſera dépoſé, s'il eſt laïque ou moine, ſera anathematiſé. Par le troiſiéme canon, le concile défend à un évêque, clerc ou moine, de prendre à ferme des terres, ou ſe charger d'affaires temporelles; ſi ce n'eſt que les loix les appellent à une tutelle, dont ils ne puiſſent s'excuſer; ou que l'évêque les charge du ſoin des affaires de l'égliſe, ou des perſonnes miſerables. C'eſt à peu près le ſecond article des trois, qui avoient
Sup. n. 22. été lus dans la ſixiéme action en preſence de l'empereur. Le quatriéme canon eſt le premier de ces articles, pour ſoumettre entierement les moines aux évêques; & leur défendre de ſe mêler d'aucune affaire eccleſiaſtique ou ſeculiere.

Can. 24. Les monaſteres une fois conſacrez par l'autorité de l'évêque, demeureront monaſteres à perpetuité; leurs biens leur ſeront conſervez, & il ne ſera plus
Can. 26. permis d'en faire les habitations ſeculieres. Chaque égliſe cathédrale aura un œconome du corps de ſon clergé, pour adminiſtrer ſes biens ſuivant la volonté de l'évêque, afin qu'on voïe clair en cette adminiſtration, & que les biens de l'égliſe ne ſoient pas
Can. 21. diſſipez, ni le ſacerdoce décrié. Il eſt défendu aux clercs ſous peine de dépoſition, ſuivant les anciens canons, de piller les biens de leur évêque après ſa mort.

Can. 25. Les ordinations des évêques doivent ſe faire dans trois mois; s'il n'y a une néceſſité abſoluë, qui oblige le métropolitain à differer, & le revenu de l'égliſe vacante ſera conſervé par l'œconome. Il eſt

défendu aux évêques, ſous peine de dépoſition, de s'adreſſer aux puiſſances, & d'obtenir des lettres du prince, pour diviſer une province en deux, & y faire deux métropolitains. Quant aux villes, qui ont déja été honorées du nom de métropoles, elles ne joüiront que de l'honneur, ſans préjudice des droits de la véritable métropole. Il eſt aiſé de voir, que ce canon eſt fait à l'occaſion des differends entre les évêques de Tyr & de Beryte, de Nicomedie & de Nicée.

AN. 451. *Can.* 12.

Sup. n. 19. *n.* 27.

Comme la tenuë des conciles étoit négligée au préjudice des affaires eccleſiaſtiques; le concile ordonne ſuivant les canons, qu'en chaque province les évêques s'aſſembleront deux fois l'année, au lieu choiſi par les métropolitains; & que les évêques qui n'y viendront pas, étant dans leur ville en ſanté, & ſans empêchement néceſſaire, ſeront admoneſtez fraternellement. On n'admettra pas indifferemment les clercs, ou les laïques à accuſer des évêques, ou des clercs ſans avoir examiné leur réputation. Les paroiſſes de la campagne demeureront aux évêques, qui en ſont en poſſeſſion paiſible depuis trente ans. S'il y a quelque differend ſur ce ſujet; il pourra être pourſuivi au concile de la province. Et ſi quelqu'un ſe plaint de l'injuſtice de ſon métropolitain, il ſera jugé par l'exarque du dioceſe: ou par le ſiége de C. P. Si quelque nouvelle cité eſt établie par la puiſſance de l'empereur, l'ordre des paroiſſes eccleſiaſtiques ſuivra la forme du gouvernement politique.

Can. 19.

Can. 21.

Can. 17.

Si un clerc a une affaire contre un autre clerc, il ne doit pas quitter ſon évêque, pour s'adreſſer aux

Can. 9.

AN. 451.

tribunaux ſéculiers ; mais il pourſuivra ſa cauſe, premierement devant ſon évêque, ou par ſon ordre devant celui dont les parties ſeront convenuës. Le tout ſous les peines canoniques. Si un clerc a une affaire contre ſon évêque, ou un autre, il ſera jugé par le concile de la province. Mais ſi un évêque ou un clerc a un differend avec le métropolitain, il s'adreſſera à l'exarque du diocéſe, ou au ſiége de Conſtantinople.

Can. 6. Perſonne ne ſera ordonné abſolument, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre eccleſiaſtique ; mais il ſera deſtiné à une égliſe de la ville ou de la campagne, ou à un monaſtere. Les ordinations abſoluës ſeront nulles, & ceux qui les auront reçuës ne pourront faire aucune fonction, à la honte de ceux qui

Can. 10. les auront ordonnez. Un clerc ne peut en même temps être compté dans le clergé de deux villes, ſçavoir, de celle où il a été ordonné d'abord, & de celle où il a paſſé, comme plus grande, par ambition. Ceux qui l'auront fait ſeront rendus à la premiere égliſe. Que ſi quelqu'un eſt déja transferé à une autre égliſe, il n'aura plus aucune part aux affaires de la premiere, ou des oratoires & des hôpitaux qui en dépendent. Le tout ſous peine de dé-

Can. 5. poſition. Les anciens canons ſeront obſervez à l'égard des évêques & des clercs, qui paſſent de ville

Can. 20. en ville. Ici on inſere le troiſiéme article lu à la ſi-

Sup. n. 20. xiéme action, qui eſt preſque le même que le précedent.

Can. 7. Ceux qui ſont une fois entrez dans le clergé, ou dans la profeſſion monaſtique, ne peuvent plus venir à la milice, ou à une dignité ſéculiere, ſous peine

d'anathême. Nous avons appris que quelques clercs & quelques moines ſans avoir de commiſſion de leur évêque ; quelquefois même après qu'il les a excommuniez, viennent à C. P. & y demeurent longtemps ; excitant du tumulte, troublant le repos de l'égliſe & des maiſons particulieres ; c'eſt pourquoi le concile a ordonné, qu'ils ſoient premierement avertis par le défenſeur de l'égliſe de C. P. de ſortir de la ville, & s'ils continuent à pourſuivre inſolemment les mêmes affaires, qu'il les en chaſſe par force, & les renvoïe chacun chez eux. Tous ces canons contre les moines vagabonds & ſéditieux, ſont faits à l'occaſion de Barſumas, de Caroſe & des autres ſectateurs d'Eutychés & de Dioſcore.

AN. 451. *Can.* 23.

On y peut rapporter les ſuivans. Les clercs étrangers & inconnus, n'exerceront aucune fonction dans une autre ville, ſans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres qui ont beſoin de ſecours, ne doivent voïager qu'avec de ſimples lettres eccleſiaſtiques pacifiques, accordées en connoiſſance de cauſe ; non avec des lettres de recommandation, qui ne ſont que pour les perſonnes conſiderables. La conjuration & la cabale étant un crime défendu par les loix ſéculieres, doit encore bien plus l'être dans l'égliſe. Si donc on trouve des clercs & des moines, qui aïent conſpiré contre leurs évêques ou leurs confreres, ils ſeront dépoſez. Les clercs des hôpitaux & des monaſteres, demeureront ſous la puiſſance de l'évêque en chaque ville, ſuivant la tradition des peres, ſans ſe revolter contre lui, ni renverſer cet ordre, en quelque maniere que ce ſoit, ſous peine de correction canonique, pour les

Can. 13.

Can. 11.

Can. 18.

Can. 8.

AN. 451. clercs, & d'excommunication, pour les moines & les laïques.

Can. 14. Puiſqu'en quelques provinces il eſt permis aux lecteurs & aux chantres, de ſe marier, le concile leur défend de prendre des femmes, qui ne ſoient pas catholiques, ou de baptiſer leurs enfans chez les herétiques. Ils ne pourront non plus les marier à des herétiques ; des Juifs ou des païens ; s'ils ne promettent de ſe convertir. Il eſt remarquable, que le mariage des lecteurs n'étoit pas permis dans toutes

Can. 15. les provinces, comme il eſt à preſent. On n'ordonnera point de diaconeſſe, qu'a l'âge de quarante ans, & après un rigoureux examen. Que ſi après avoir reçu l'impoſition des mains, & paſſé quelque-temps dans le ſervice, elle ſe marie au mépris de la grace de Dieu, elle ſera anathematiſée avec ſon mari.

Can. 16. Une vierge qui s'eſt conſacrée à Dieu, ou un moine, ne peut contracter mariage. S'ils le font, ils ſeront excommuniez ; mais l'évêque pourra uſer en-

Can. 27. vers eux d'indulgence. Ceux qui enlevent les femmes, même ſous prétexte de mariage, leurs complices & leurs fauteurs, ſeront dépoſez, s'ils ſont clercs ; & anathematiſez, s'ils ſont laïques. Voilà les vingt-ſept canons du concile de Calcedoine, reçus par toute l'égliſe.

XXX. Prérogatives de C. P. Le vingt-huitiéme, qui fit depuis tant de bruit, donne le ſecond rang à l'égliſe de C. P. en ces termes:

Can. 28. Les peres ont eu raiſon d'accorder au ſiege de l'ancienne Rome ſes privileges, parce qu'elle étoit la

Conc. C. P. ville regnante ; & par le même motif, les cent cin-

Can. 3. quante évêques ont jugé que la nouvelle Rome, qui eſt honorée de l'empire & du ſenat, doit avoir les

Sup. l. XVIII. *n.* 7.

mêmes

mêmes avantages dans l'ordre ecclesiastique, & être la seconde après elle. Ensorte que les métropolitains des dioceses de Pont, de Thrace & d'Asie seulement, & les évêques de ces dioceses, qui sont chez les barbares, soient ordonnez par le siege de Constantinople sur le rapport qui lui sera fait des élections canoniques. Bien entendu, que chaque métropolitain de ces dioceses, ordonnera les évêques de sa province, avec les évêques comprovinciaux, selon les canons. Je prens ici le nom de dioceſe dans sa signification la plus étenduë, où il comprend plusieurs provinces. *Sup.* XVIII. *n.* 7.

AN. 451.

Le vingt-neuviéme canon porte, qu'un évêque ne doit jamais être réduit au rang de prêtre ; comme les légats du pape & Anatolius de C. P. avoient dit dans la quatriéme action, à l'occasion des évêques, ordonnez par Photius de Tyr, & dépoſez par Eustathe de Berythe. Le dernier canon accorde aux évêques d'Egypte un délai pour souscrire à la lettre de S. Leon, jusqu'à l'élection d'un évêque d'Alexandrie ; comme il avoit été reglé dans l'action quatriéme. Ce sont les trente canons attribuez au concile de Calcedoine. *Sup. n.* 19. *Can.* 30. *Sup. n.* 17.

La seiziéme & derniere action se tint le lendemain premier jour de Novembre. Les légats du pape s'adressant aux magistrats firent cette remontrance par la bouche de Pascasin : Hier après que vous vous fûtes retirez, & nous aussi, on dit qu'il se fit quelque chose, que nous croïons être contre les canons Nous vous prions de le faire lire ; afin que tous nos freres voïent, s'il est juste ou non. Les magistrats en ordonnerent la lecture ; mais auparavant, Aëtius archidiacre de C. P. dit : On demeure d'ac- *p.* 769. *p.* 769.

AN. 451.
1. Novembre.

cord que ce qui regarde la foi, a été terminé ; mais c'eſt la coûtume des conciles, après que les matieres les plus importantes ont été décidées, d'en examiner & en regler auſſi d'autres, qui ſont neceſſaires. Nous, c'eſt-à-dire, l'égliſe de C. P. avions certaine choſe à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part, ils l'ont refuſé, diſant qu'ils n'en avoient point d'ordre ; vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Après que vous avez été ſortis, les évêques ſe ſont levez, & ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte qui n'eſt point fait en cachete, ni à la dérobée, mais canoniquement & dans l'ordre. Les magiſtrats en ordonnerent la lecture : Aëtius preſenta la piece, & le ſecretaire Beronicien la lut. C'étoit le vingt-huitiéme canon, qui vient d'être rapporté, avec les ſouſcriptions de
p. 869. C. cent quatre-vingt-quatre évêques.

Alors Lucentius, un des légats dit : Remarquez premierement, que les évêques ont été ſurpris, & contraints à ſouſcrire avant qu'on eût écrit les canons, dont il eſt fait mention. Les évêques s'écrierent : Perſonne n'a été contraint. Lucentius : De plus, ils ont laiſſé les canons des trois cent dix-huit peres, & n'ont fait mention, que de ces deux cent cinquante, qui ne ſont point entre les canons des conciles ; & ſont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingt ans. S'ils ont joüi de cet avantage pendant un ſi long-temps ; que demandent-ils maintenant ? S'ils n'en n'ont jamais joüi, pourquoi le demandent-ils ? L'archidiacre Aëtius dit, parlant des légats : S'ils ont reçu quelque ordre ſur cet article, qu'ils le mon-

trent. Le prêtre Boniface lut dans un papier cet ordre du pape S. Leon. Ne ſouffrez point, que l'ordonnance des peres ſoit enfreinte ou diminuée par aucune entrepriſe : gardez en tout la dignité de notre perſonne, que vous repreſentez, & ſi quelques-uns ſe confiant en la ſplendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque choſe, repouſſez-les avec la fermeté convenable. Les magiſtrats dirent : Qu'on propoſe les canons de part & d'autre. AN. 451.

Paſcaſin lut le ſixiéme canon de Nicée, commençant par ces mots : L'égliſe Romaine a toujours eu la primauté, qui ne ſont point dans le Grec ; & toutefois il n'y eut point de conteſtation ſur ce ſujet. Il lut donc le ſixiéme canon, qui conſerve les privileges de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, & les droits de métropolitains ; & tout de ſuite le ſeptiéme qui conſerve à l'évêque de Jeruſalem un rang d'honneur, ſans aucune juriſdiction. Le ſecretaire Conſtantin lut auſſi le ſixiéme canon de Nicée, dans un livre qui fut preſenté par l'archidiacre Aëtius, & ne lut point le ſeptiéme. Mais il lut enſuite le decret du concile de C. P. ſous Nectarius ; contenant premierement la définition de foi ; puis le canon touchant la hierarchie, qui confirme la juriſdiction des évêques d'Alexandrie & d'Antioche, & des conciles des trois grands dioceſes, d'Aſie, de Pont & de Thrace ; & ajoute à la fin, que l'évêque de C. P. aura la prerogative d'honneur après l'évêque de Rome. *p.* 812. *Sup.* XI *n.* 20. *Sup. n.* 6. *n.* 7. *p.* 893.

Les magiſtrats dirent : Que les évêques des dioceſes d'Aſie & de Pont, qui ont ſouſcrit à ce qui vient d'être lû, déclarent, ſi c'eſt de leur bon gré

ou par contrainte. Ils s'avancerent au milieu ; &
AN. 451. Diogene de Cyzique dit, J'ai ſouſcrit de bon gré, je le dis, comme devant Dieu. Florentius de Sardes, & pluſieurs autres, au nombre de treize en tout, firent en particulier la même déclaration ; diſant que
p. 816. B. ce canon étoit conforme à la coutume. Quelques-uns d'entre-eux reconnurent, qu'ils avoient été ordonnez par l'évêque de C. P. Euſebe de Dorylée dit : J'ai ſouſcrit volontairement, puiſqu'étant à Rome, j'ai lu ce canon au pape, en preſence des clercs de C. P. & il l'a reçu. Il parle du canon du concile de C. P. Tous les autres évêques s'écrierent: Nous avons ſouſcrit volontairement. Les magiſtrats demanderent enſuite, ce que diſoient ceux qui n'avoient pas ſouſcrit. Euſebe d'Ancyre déclara, qu'il ne vouloit point ſe mêler des ordinations, quoiqu'il eût droit d'ordonner les évêques de Galatie, mais il demanda, que l'on ne paiât rien pour les ordinations. Philippe prêtre de C. P. dit : Le canon
p. 317. a ôté cet abus, voulant parler du ſecond canon de Calcedoine. Euſebe d'Ancyre répondit : Dieu merci, la reputation de l'archevêque Anatolius eſt ſans tache ; mais perſonne n'eſt immortel.

Les magiſtrats dirent : De ce qui a été fait & dit, nous voïons premierement, que la primauté & la prérogative d'honneur, doit être conſervée, ſelon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome ; mais que celui de C. P. doit avoir les mêmes avantages ; & qu'il a droit d'ordonner les métropolitains dans les dioceſes d'Aſie, de Pont & de Thrace, en cette maniere. Dans chaque métropole, les clercs, les poſſeſſeurs des terres & les hommes conſtituez

en dignité, avec tous les évêques de la province, ou la plus grande partie, feront un decret, par lequel ils choisiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la métropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de C. P. & il sera à son choix de faire venir l'élû, pour l'ordonner ici, ou de donner permission, pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulieres, ils seront ordonnez par tous ceux de la province, ou par la plus grande partie, de l'autorité du métropolitain, selon les canons; sans que l'archevêque de Constantinople y prenne part. Tel est notre avis; que le concile dise le sien. Les évêques s'écrierent: Cet avis est juste; nous disons tous de même; nous en sommes tous d'accord: de grace renvoïez-nous; & firent plusieurs acclamations semblables. Le légat Lucentius dit: Le siege apostolique ne doit pas être abaissé en notre absence; c'est pourquoi nous vous prions de faire révoquer tout ce qui fut fait hier au préjudice des canons; sinon, que notre opposition soit inserée dans les actes; afin que nous sçachions ce que nous devons rapporter au pape, & qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son siege, & le renversement des canons. Les magistrats dirent: Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Telle fut la derniere action du concile de Calcedoine. *p. 810.*

AN. 451.

XXXI. Fin du concile de Calcedoine.

Le recueil que nous avons aujourd'hui, & que j'ai suivi dans ce recit, est un peu different de celui qu'avoit l'historien Evagre, & qui se voit encore en quelques anciens exemplaires. L'ordre y est tel. La premiere action est comme dans les notres: la se-

Evagr. II. hist. c. ult. V. Baluz. præf. in Conc. Calc.

AN. 451.

conde, eſt la condamnation de Dioſcore : la troiſiéme, celle que nous mettons la ſeconde, où furent lûës les lettres de S. Cyrille & de S. Leon. La quatriéme eſt la même que la nôtre, & comprend l'examen de la définition de foi. Dans la ſixiéme, elle eſt reluë & ſouſcrite, en preſence de l'empereur Marcien, & trois canons approuvez. La ſeptiéme action dans ces anciens exemplaires, contient les autres canons. La huitiéme eſt l'approbation du concordat entre Maxime & Juvenal, que nous comptons pour la ſeptiéme. La neuviéme, eſt la juſtification de Theodoret. La dixiéme & l'onziéme, celle d'Ibas ; & ainſi des autres : c'eſt-à-dire, que la douziéme & la treiziéme contiennent l'affaire d'Epheſe : la quatorziéme, l'affaire de Baſilinople : la quinziéme, l'affaire de Sabinien de Perrha : la ſeiziéme & derniere, contient la conteſtation touchant les prérogatives de C. P.

Cette diverſité d'exemplaires vient de ce que dans les conciles generaux, les évêques des grands ſieges avoient chacun leurs notaires, par leſquels ils faiſoient rediger ou copier les actes, ſuivant le beſoin qu'ils en avoient. Tous étoient ſoigneux d'en porter avec eux, & de publier dans leurs provinces, ce qui regardoit toute l'égliſe ; c'eſt-à dire, les définitions de foi & les canons. Mais pour les actes touchant les affaires particulieres, ceux qui n'y étoient pas intereſſez, n'en prenoient pas le même ſoin ; les uns les négligoient tout-à-fait, d'autres en recueilloient une partie & laiſſoient l'autre ; & ceux qui les recueilloient, les plaçoient differemment, ſuivant ou l'ordre des dattes, ou le mérite des matieres.

AN. 451.

Les évêques demeurerent quelque-temps à Calcedoine, ou à C. P. avant que de se separer & adresserent une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle ils remercient Dieu de son zele & de celui du pape, dont ils loüent la doctrine & la pieté. Ils témoignent, que l'on a suivi dans ce concile, la conduite des precedens; en refutant les nouvelles erreurs par de nouvelles définitions, sans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le mystere de l'incarnation. Ils justifient la lettre de S. Leon à Flavien de toute nouveauté, & montrent sa conformité avec l'écriture sainte, le symbole de Nicée & les peres: dont ils mettent ensuite plusieurs passages choisis. *Conc. Calch. 3. part c. 1.*

Le concile écrivit aussi à saint Leon une lettre synodale, où ils le reconnoissent pour l'interprête de saint Pierre, pour leur chef & leur guide, qui leur a donné dans sa lettre la nourriture spirituelle. Ils marquent leur nombre de cinq cent vingt; & que personne n'a été retranché de l'église, que Dioscore, dont ils relevent les crimes & l'impenitence. Puis il ajoutent: Nous vous faisons aussi sçavoir, que nous avons ordonné quelques autres choses, pour le bon ordre des affaires & la fermeté des loix ecclesiastiques; persuadez que votre sainteté en étant instruite, voudra bien les approuver & les confirmer. C'est que nous avons autorisé par sentence synodale, l'ancienne coûtume de la sainte église de Constantinople, pour ordonner les métropolitains des dioceses d'Asie, de Pont & de Thrace. Non tant pour l'avantage du siege de C. P. que pour le repos des mé- *p. 828. E. p. 3. c. 21. p. 836. p. 437.*

AN. 451.

tropoles ; où il eſt ſouvent arrivé du tumulte , après la mort des évêques , le peuple & le clergé n'aïant point de chef , ce que votre ſainteté même n'ignore pas en aïant été ſouvent importunée , principalement pour l'égliſe d'Epheſe.

Nous avons auſſi confirmé le canon des cent cinquante peres aſſemblez à C. P. ſous le grand Theodoſe , qui ordonne , que l'évêque de C. P. aura la prérogative après votre ſaint ſiege ; perſuadez , que comme vous communiquez ſans envie vos biens à vos freres , vous continuerez de prendre ſoin du ſiege de C. P. & d'y étendre la ſplendeur de votre puiſſance apoſtolique. Il eſt vrai que vos légats ont vigoureuſement reſiſté à ce decret , mais ils ont voulu ſans doute vous en laiſſer l'honneur , afin que l'on vous attribuë la conſervation de la paix , comme de la foi. Nous avons en cela déferé au déſir de l'empereur , du ſenat & de toute la ville imperiale. Nous vous prions donc d'honorer notre jugement par votre ſuffrage , & d'accomplir les juſtes deſirs de vos enfans , qui ſe ſont conformez à vous , pour le bien. Vous ferez plaiſir aux empereurs , qui ont confirmé votre jugement comme une loi ; & le ſiege de Conſtantinople vous en témoignera une reconnoiſſance éternelle en toute occaſion , par ſon union & par ſon zele. S. Gregoire témoigne , que le concile de Calcedoine , offrit même au pape le titre d'évêque œcumenique ou univerſel.

Lib. XV. ep 36. XII. ep. 30.

XXXII. Lettres de ſaint Leon aux évêques de Gaule.

Avant que ſaint Leon reçût cette lettre , il en reçut de pluſieurs évêques des Gaules ; la premiere de Ceretius , Salonius & Veran que l'on croit avoir été

été évêques dans la province des Alpes maritimes ; la seconde, de Ravennius d'Arles & de quarante-trois autres. Salonius & Veran étoient freres, fils de saint Eucher, depuis évêque de Lyon : & Veran étoit évêque de Vence. Ces trois évêques remercient le pape, de l'instruction qu'il leur a donnée par sa lettre à Flavien, & lui envoïent la copie qu'ils en avoient, le priant de la corriger, afin qu'elle puisse être communiquée, non-seulement aux évêques des Gaules, mais encore aux laïques, qui desiroient la lire & la copier.

AN. 451.

V. Quesn. adpr. ceret.

Les quarante-quatre évêques, qui écrivirent à saint Leon de leur concile, étoient, comme l'on croit, des sept provinces des Gaules. Le premier est Ravennius d'Arles, puis Rustique de Narbonne, Venerius de Marseille, Maxime de Riés, qui avoit été abbé de Lerins, Nectaire évêque de Digne, Constantius d'Uzés, Ursus de Senés, Ingenuus d'Embrun, qui fut le porteur de cette lettre. On ne connoît pas si bien les autres. Ils s'excusent de n'avoir pû remercier plûtôt saint Leon de sa lettre à Flavien. Nous l'avons luë, disent-ils, avec une extrême joïe, que nous avons communiquée à tous ceux qui sont dans les Gaules. Plusieurs y ont reconnu la foi qu'ils ont reçuë de leurs peres ; quelques-uns y ont trouvé l'instruction & l'autorité dont ils avoient besoin, pour soutenir leurs sentimens. Nous aurions souhaité d'écrire même à l'empereur, pour lui témoigner l'inquiétude où nous étions ; mais les nouvelles que nous avons reçuës d'Orient, nous ont fait croire, que cela n'étoit point necessaire, & que l'erreur étoit découverte & dissipée. Le reste de la

V. not. Quesn.

lettre ſont des loüanges de ſaint Leon.

AN. 451. *Ep. 77. al. 52.* Il loüe de ſon côté dans ſa réponſe, la foi & la doctrine des évêques Gaulois. J'aurois ſouhaité, dit-il, de recevoir vos lettres dans le temps que vous aviez promis ; afin que nos freres, que nous avons envoïez au concile, y euſſent auſſi porté votre déclaration. Il marque qu'il n'eſt plus permis d'alleguer aucun prétexte d'ignorance, ou d'obſcurité ſur la foi de l'incarnation, après la déciſion d'un concile d'environ ſix cens évêques ; & ne laiſſe pas d'expliquer en peu de mots cette doctrine, contre les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés. Nos freres les légats, dit-il, ont ſi bien fait, que non-ſeulement les évêques, mais encore les princes & les puiſſances, les clercs, le peuple, tous les ordres ont été pleinement perſuadez, que c'eſt la foi apoſtolique que nous prêchons, comme nous l'avons reçuë, & que nous ſoutenons, aïant maintenant pour nous, le conſentement de tout le monde. Rendez-donc graces à Dieu, priez que nos freres reviennent au plûtôt ; & que nous puiſſions vous inſtruire pleinement de tout ce qui s'eſt paſſé. Nous n'avons pas voulu retenir notre frere Ingenuus, pour les attendre, de peur que vous n'ignoraſſiez plus long-temps une ſi agréable nouvelle, dont nous vous prions même de faire part à nos freres les évêques d'Eſpagne. Cette lettre eſt du premier Fevrier, ſous le conſulat d'Herculan, c'eſt-à-dire, l'an 452. On voit que le pape ſçavoit en gros ce qui s'étoit paſſé au concile de Calcedoine, mais qu'il n'en avoit pas encore les actes que ſes légats devoient apporter.

Quand ils furent arrivez, ſaint Leon écrivit encore à Ruſtique, à Ravennius, à Venerius & aux autres évêques des Gaules, une lettre courte, où il leur mande, que la verité a triomphé, que l'hereſie a été condamnée tout d'une voix avec ſes auteurs; & leur envoïe copie de la ſentence des légats contre Dioſcore. AN. 452. *Ep. 82. al. 94.*

Il avoit écrit de même aux évêques de la province de Milan, comme il paroît par leur réponſe, qui eſt une lettre ſinodale. Ils y déclarent, qu'ils ont lu dans leur concile la lettre de ſaint Leon à Flavien; qu'ils l'ont trouvée conforme aux ſaintes écritures, à la doctrine de ſaint Ambroiſe, & à toute la tradition; c'eſt pourquoi ils s'y ſont conformez pour condamner les mêmes erreurs contre l'incarnation. Cette lettre eſt ſouſcrite par Euſebe évêque de Milan, Grec de naiſſance, que l'égliſe honore entre les ſaints le vingt-deuxiéme d'Août, par ſaint Maxime de Turin, honoré le vingt-cinquiéme de Juin, dont nous avons des homelies, & par dix autres évêques. *Poſt. epiſt. 77. Ennod. epigr. 84. Martyr. R. 22. Aug. 25. Jun.*

XXXIII. Lettres contre la prétention d'Anatolius.

Lucien évêque & Baſile diacre, vinrent enſuite à Rome avec des lettres de l'empereur Marcien, de l'imperatrice Pulquerie, d'Anatolius de Conſtantinople & de Julien de Co: toutes tendantes à perſuader au pape d'approuver le canon du concile de Calcedoine, touchant les prérogatives de l'évêque de C. P. On le voit par les réponſes & par la lettre de l'empereur, qui nous reſte, en datte du cinquiéme des calendes de Janvier, ſous ſon conſulat, c'eſt-à-dire, du vingt-huitiéme Decembre 451. Lucien & Baſile s'acquitterent fidelement de leur commiſ- *Poſt. epiſt. 77. & collect. Holſt.*

AN. 452.

sion, & firent tous leurs efforts pour persuader à saint Leon d'autoriser la prétention d'Anatolius ; mais inutilement, comme on voit par ses réponses, toutes dattées du même jour onziéme des calendes de Juin, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire, du vingt-deuxiéme de Mai 452.

Ep. 78. al. 54. c. 25. Ep. 80. al. 53. c. 2. Anatolius, dit-il, devroit se contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté, que la justice, en approuvant son ordination mal fondée & dissimulant l'entrepriſe, par laquelle il avoit ordonné l'évêque d'Antioche. C'est qu'Anatolius avoit été ordonné évêque de C. P. par Dioscore, après l'injuste déposition de Flavien ; & avoit lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, aussi injustement dépoſé, & saint Leon avoit approuvé l'une & l'autre ordination, pour le bien de la paix. Cette indulgence, continuë saint Leon, devoit le

Ep. 79. al. 55. c. 3. rendre modeste plûtôt qu'ambitieux. Il devroit imiter l'humilité de Flavien son prédecesseur, & ne pas

c. 2. se prévaloir du consentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ses confreres, & qui ne peut servir

Ep. 80. c. 2. 4. de rien contre les canons ; principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité est éternelle & inviolable, & qui ne peuvent être abrogez par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il soit.

Ep. 78. c. 3. La ville de Constantinople a ses avantages, mais ils ne sont que temporels ; elle est ville roïale, mais elle ne peut devenir siege apostolique. On ne peut

Ep. 79. donner atteinte aux privileges des églises établis par les canons, ni blesser l'autorité de tant de métropolitains, pour contenter l'ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second rang,

pour le crime particulier de Dioſcore; ni Antioche le troiſiéme. Il y a environ ſoixante ans, que cette entrepriſe eſt tolerée : mais les évêques de C. P. n'ont jamais envoïé au ſaint ſiége le prétendu canon, que l'on allegue. Par toutes ces raiſons, le pape exhorte l'empereur & l'imperatrice à reprimer l'ambition d'Anatolius; & l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité & à la charité : déclarant qu'il ne conſentira jamais à une telle entrepriſe ; & que ſi Anatolius y perſiſte, il le ſeparera de la paix de l'égliſe univerſelle. Mais le pape n'executa pas cette ménace, & n'en vint pas à l'excommunication. Quant à Julien de Co, il lui dit : Vous devez aimer l'état de l'égliſe univerſelle, plus qu'aucun homme particulier, & ne me pas demander ce qui nous rendroit tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant.

AN. 452.

Ep. 80. *c.* 5.

Ep. 81.

XXXIV. Loix pour le concile.

Le concile de Calcedoine ne fut pas reçu ſi paiſiblement en Orient, qu'en Occident. L'empereur fit bien de ſa part tout ce qu'il put pour le faire executer ; mais il ne fut pas obéï en Egypte & en Paleſtine. Il y eut premierement un édit donné à Conſtantinople le ſeptiéme de Fevrier, ſous le conſulat de Sporatius, c'eſt-à-dire, en 452. par lequel il eſt défendu de diſputer publiquement ſur la religion ; ſous peine aux clercs de dépoſition, aux officiers, de privation de leurs charges ; aux autres, d'être chaſſez de Conſtantinople & punis ſelon leur mérite. C'eſt, dit l'empereur, une impieté & un ſacrilege, de ſe permettre d'examiner quelque choſe par ſon ſens particulier, après la déciſion de tant d'évêques. Et enſuite : c'eſt faire injure au jugement du concile, de vouloir encore diſputer, ſur ce qui a

Concil Calch. p. 3. c. 3. l. 3. Cod. de Sum. Trin.

AN. 452.

été jugé. Cet édit eſt adreſſé aux citoïens de C. P. Mais comme il n'arrêta pas les eſprits inquiets, & que pluſieurs continuoient de diſputer publiquement des miſteres, en preſence même des Juifs & des païens; il y eut une iterative défenſe conforme à la premiere, avec un ordre de ſe ſoumettre au concile de Calcedoine, par un ſecond édit du treiziéme de Mars de la même année, publié auſſi à C. P. & adreſſé au préfet du prétoire d'Orient, à celui d'Illyrie, au préfet de C. P. & au maître des offices.

Conc. Calch. p. 3. c. 4.

C. 11. p. 865. Le ſixiéme de Juillet de la même année, l'empereur Marcien adreſſa aux mêmes officiers un reſcrit, pour revoquer la loi que Theodoſe le jeune, ſurpris par Chryſaphius, avoit donnée contre Flavien, en faveur d'Eutychés, & en confirmation du faux concile d'Epheſe. Celle-ci juſtifie la memoire de Flavien, & les perſonnes d'Euſebe de Dorylée & de Theodoret. Le vingt-huitiéme du même mois de Juillet, fut donnée une autre loi, par laquelle l'empereur Marcien ordonne l'obſervation du concile de Calcedoine, veut que les ſectateurs d'Eutychés ſoient punis comme les Appollinariſtes, dont il a ſuivi les erreurs; qu'ils ne puiſſent avoir ni prêtres, ni clercs; qu'Eutychés lui même ne ſoit plus reconnu pour prêtre; que ſi au préjudice de cette loi, ils ordonnent des évêques, des prêtres & d'autres clercs, les ordinateurs & les ordonnez ſoient bannis, avec confiſcation de biens. Il leur eſt défendu de s'aſſembler, ou de bâtir un monaſtere, ſous peine de confiſcation des lieux, & de punition des proprietaires ou locataires. Ils ne pourront rien recevoir par teſtament, exercer aucune charge, ni demeurer à Conſ-

Sup. l. XXVII. n. 41.

C. 12. p. 868.

p. 869.

tantinople, ou dans aucune métropole. En particulier, les clercs & les moines du monaſtere d'Eutychés ſeront pris & chaſſez hors des terres de l'empire. Les livres de cette ſecte ſeront brûlez, ceux qui l'enſeigneront, punis du dernier ſupplice, les diſciples païeront dix livres d'or.. AN. 452. p. 372.

XXXV. Proterius évêque d'Alexandrie.

Dioſcore fut relegué à Gangres en Paphlagonie: & quatre évêques qui étoient venus avec lui, retournerent en Egypte, après avoir aſſiſté au concile de Calcedoine, anathematiſé Eutychés, condamné Dioſcore & ſouſcrit à la lettre de S. Leon. Ils portoient des lettres de l'empereur adreſſées à Theodore gouverneur d'Egypte, pour proceder à l'élection d'un évêque d'Alexandrie; mais elle ne fut pas ſans difficulté, parce que la plûpart des citoïens ne vouloient point d'autre évêque du vivant de Dioſcore. Enfin on choiſit Proterius, que Dioſcore avoit fait archiprêtre, & à qui il avoit confié le ſoin de l'égliſe. Il fut donc ordonné & introniſé en preſence de ces quatre évêques, Athanaſe de Buſiris, Neſtorius de Phagone, Auxone de Sebennyte, & Macaire de Chabaſene. *Lib. c. 14.*

Alors le peuple d'Alexandrie ſe diviſa: pluſieurs demandoient Dioſcore, pluſieurs ſoutenoient Proterius. Les partiſans de Diſcore attaquerent les magiſtrats & pourſuivirent à coups de pierres les ſoldats, qui vouloient appaiſer la ſédition. Ils les mirent en fuite; & comme ils s'étoient retirez à l'ancien temple de Serapis, ils les y aſſiegerent & les brûlerent tout vifs. L'empereur l'aïant appris, envoïa deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent ſi favorable, qu'ils arriverent le ſixié- *Evagr. II. c. 5.*

AN. 452.

me jour à Alexandrie ; mais ces nouveaux ſoldats traiterent inſolemment les femmes & les filles des habitans, ce qui cauſa de plus grands déſordres. Pour punir ce peuple on lui ôta la diſtribution ordinaire du bled, l'uſage des bains & les ſpectacles. Mais Florus qui avoit le commandement civil & militaire leur rendit tout quelque-temps après, à la perſuaſion du rheteur Priſcus, & appaiſa ainſi la ſédition pour quelque-temps. Toutefois Proterius étoit toujours en péril, enſorte que la plûpart du temps de ſon pontificat, il fut obligé d'avoir une garde de ſoldats.

Liber. c. 15.

XXXVI. Theodoſe faux évêque de Jeruſalem.

Il y eut auſſi une grande diviſion en Paleſtine. Etienne évêque de Jamnie, & Jean évêque des Sarraſins, tous deux diſciples de S. Euthymius, avoient aſſiſté au concile de Calcedoine. Pierre évêque des Sarraſins étoit mort, & ſon ſucceſſeur Auxolaüs avoit aſſiſté au faux concile d'Epheſe, & adheré à Dioſcore. C'eſt pourquoi il mourut dans la diſgrace de S. Euthymius, & Jean lui ſucceda. Donc après le concile de Calcedoine, Etienne & Jean revinrent en diligence porter la définition à S. Euthymius, craignant d'encourir ſon indignation, comme Auxolaüs. S. Euthymius aïant lu la définition de foi du concile de Calcedoine, l'approuva & la reçut comme catholique.

Vita S. Euthym. p. 34.

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Paleſtine alloient recevoir le concile de Calcedoine, n'eût été l'oppoſition de Theodoſe. C'étoit un moine, qui étant convaincu de crime par ſon évêque, avoit été chaſſé de ſon monaſtere. Etant venu à Alexandrie, il attaqua Dioſcore ; il fut foüetté comme ſédtieux ; promené par la ville ſur un chameau. Il

Evagr. II. hiſt. c. 5.

Coteler. Mon. Gr. tom. 1. p. 415.

alla

alla au concile de Calcedoine, apparemment avec Barſumas, & revint promptement en Paleſtine, criant avec d'autres, que le concile avoit trahi la foi, & compoſa des lettres, où il diſoit, que le concile avoit déclaré, qu'il y avoit deux fils, deux Chriſts, & deux perſonnes qu'il falloit adorer, c'eſt-à-dire, qu'il avoit autoriſé l'hereſie de Neſtorius. Il repandit auſſi une mauvaiſe traduction de la lettre de ſaint Leon à Flavien. Il ſéduiſit ainſi beaucoup de moines & d'autres perſonnes ſimples, mais ſur tout l'imperatrice Eudocie veuve de Theodoſe, qui s'étoit retirée à Jeruſalem, & qui gagnée par Chryſaphius, avoit toujours favoriſé Eutychés. Elle attira la plûpart des moines & du peuple dans le parti de Theodoſe. Juvenal évêque de Jeruſalem étant revenu du concile, ils le voulurent obliger à ſe retracter, & à anathematiſer la doctrine catholique, qu'il avoit ſouſcrite; ils envoïerent même un aſſaſſin pour le tuer; & comme il manqua ſon coup, il s'en vengea ſur Severien évêque de Scytopolis, & le tua. Juvenal s'enfuit à C. P. Alors les ſchiſmatiques s'aſſemblerent dans l'égliſe de la Reſurrection, & ordonnerent Theodoſe évêque de Jeruſalem.

AN. 452.

conc Calch. p. 3. c. 15. p. 877. D.

Leo ep. 97. al. 83.

Il ordonna des évêques pour pluſieurs villes de Paleſtine, particulierement à la place de ceux qui n'étoient pas encore revenus du concile. Il excita une grande perſécution à Jeruſalem, contre ceux qui n'embraſſerent pas ſa communion. On foüetta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maiſons. On ouvrit les priſons, & on mit en liberté les criminels. On maltraita des femmes de qualité. On obligeoit à anathematiſer de vive voix & par

Niceph. XV. c. 9.

Tom. 4. conc. p. 80. B. 857. B.

AN. 452.

écrit le concile de Calcedoine, & le pape S. Leon. Un diacre nommé Athanaſe, dit un jour à Theodoſe au milieu de l'égliſe, comme il étoit aſſis dans le trône : Ceſſe de faire la guerre à Jeſus-Chriſt, & de diſſiper ſon troupeau ; & connois enfin l'affection que nous portons à notre vrai paſteur. Nous ne ſçaurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parloit ainſi, il fut tiré dehors par les ſatellites de Theodoſe ; & après lui avoir fait ſouffrir toutes ſortes de tourmens, on lui coupa la tête, ſon corps fut traîné par un pied dans toute la ville, & donné à manger aux chiens. L'égliſe honore ſa mémoire, comme martyr le cinquiéme Juillet.

Martir. R. 5. Jul.

Dorothée gouverneur de Paleſtine, étoit alors occupé contre les barbares dans le païs des Moabites. Aïant appris ce qui s'étoit paſſé à Jeruſalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes, pour y mettre ordre ; mais les gens de Theodoſe & d'Eudocie lui fermerent les portes, & ne le laiſſerent point entrer, qu'il n'eût promis d'adherer au ſchiſme, comme tous les moines & toute la ville. Theodoſe occupa ainſi pendant vingt-mois le ſiege de Jeruſalem.

XXXVII. S Euthymius réſiſte à Theodoſe.

Vita S. Euthym. p. 36.

Il s'efforça même d'attirer à ſon parti S. Euthymius. Premierement, il le demanda ; mais le ſaint homme ne voulut pas venir à Jeruſalem. Theodoſe lui envoïa deux abbez, Elpide diſciple & ſucceſſeur de ſaint Paſſarion, & Geronce, qui gouvernoit le monaſtere de ſainte Melanie. Saint Euthymius leur dit : Dieu me garde de prendre part aux crimes de Theodoſe, ou à ſon erreur. Elpide & Geronce répondirent. Il faut donc que nous recevions le dog-

me de Neſtorius, autoriſé par le concile de Calcedoine : en diſant que l'on reconnoît Jeſus-Chriſt en deux natures. S. Euthymius repliqua : Je n'ai pas lû tous les actes du concile ; mais pour la définition de foi, je n'y trouve rien à reprendre. Il leur expliqua enſuite, comme le concile reconnoiſſoit les deux natures en Jeſus-Chriſt, ſans aucune diviſion de perſonnes, ſuivant la doctrine de S. Cyrille. Elpide approuva ſon diſcours, & reconnut qu'il étoit conforme à la foi catholique : toutefois il ne quitta pas ſi-tôt la communion de Theodoſe ; mais Geronce demeura opiniâtre dans l'erreur ; & ils retournerent ainſi diviſez. Theodoſe ne ſe rebuta pas, & envoïa encore differentes perſonnes, pour tâcher de gagner S. Euthymius, qui voïant ſon impudence, avertit les abbez de ne point communiquer au ſchiſme, & ſe retira dans le fonds du déſert. Pluſieurs anacoretes l'aïant appris, l'y ſuivirent ; & ſaint Euthymius y demeura juſqu'à ce que l'on eût chaſſé Theodoſe.

AN. 452.

p. 59.

Il y avoit un fameux anacorete nommé Geraſime, qui après avoir pratiqué long-temps la vie monaſtique en ſon païs, qui étoit la Lycie, étoit venu depuis peu s'établir dans le déſert près du Jourdain. Il avoit été entraîné avec les autres anacoretes dans l'erreur de Theodoſe ; mais aïant oüi parler des vertus de S. Euthymius, il vint le trouver à Rouba, & aïant demeuré aſſez long-temps avec lui, il conſentit à la définition du concile de Calcedoine, & renonça à la communion de Theodoſe, avec quatre autres anacoretes, Pierre ſurnommé Tournit, Marc, Jullon & Silvain. Geraſime bâtit à un quart de lieuë du

AN. 452.

Jourdain, une laure & un monaſtere. La laure étoit compoſée de ſoixante & dix cellules, éloignées les unes des autres ; le monaſtere étoit au milieu, deſtiné pour les novices & les jeunes gens. Les cellules de la laure étoient pour les moines plus avancez dans la perfection. Ils y demeuroient ſeuls pendant cinq jours de la ſemaine, depuis le lundi juſqu'au vendredi ; & quand ils en ſortoient, ils laiſſoient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avoient rien, dont les autres ne ſe puſſent ſervir s'ils vouloient. Le ſamedi & le dimanche, ils venoient communier au monaſtere. Saint Geraſime mourut l'an 454. le cinquiéme de Mars, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Vita S. Cypriaci. p. 107. Martyr. R. 5. Mart.

XXXVIII. L'abbé Gelaſe reſiſte à Theodoſe.

L'abbé Gelaſe ſoutint auſſi le concile de Calcedoine contre Theodoſe. Celui-ci dès le commencement de ſon ſchiſme, l'alla trouver dans ſon monaſtere, & lui parla contre le concile, comme aïant autoriſé le dogme de Neſtorius. Gelaſe connoiſſant le perſonnage, amena un jeune enfant de ſes diſciples, qu'il avoit reſſuſcité, étant mort par accident, & dit à Theodoſe : ſi vous voulez diſputer ſur la foi, voici qui vous répondra : car je n'ai pas le loiſir de vous entendre. Ainſi Theodoſe s'en alla confus. Enſuite quand il eut uſurpé le ſiége de Jeruſalem, il envoïa querir l'abbé Gelaſe, & uſant de careſſes & de menaces, il le fit entrer dans le ſanctuaire, & lui dit : Anathematiſez Juvenal. Gelaſe lui dit ſans s'étonner : Je ne connois point d'autre évêque de Jeruſalem que Juvenal. Theodoſe craignant que ſon exemple n'en attirât d'autres, le fit chaſſer de l'égliſe. Les ſchiſmatiques le prirent & mirent du bois autour de lui,

Cotel. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

p. 416.

menaçant de le brûler ; mais quand ils virent qu'il ne s'étonnoit point, ils craignirent le ſoulevement du peuple, à cauſe de ſa grande réputation, & le laiſſerent aller. AN. 452.

On connoît le déſintereſſement de l'abbé Gelaſe par cet exemple. Il avoit un livre écrit en parchemin, contenant l'ancien & le nouveau teſtament, qui valloit dix-huit ſols d'or, c'eſt-à-dire, 144 liv. Il l'avoit mis dans l'égliſe, afin que tous les freres le puſſent lire. Un moine étranger le déroba, & le ſaint vieillard ne le pourſuivit point, quoiqu'il s'en fût apperçu. L'autre étant allé dans la ville, chercha à le vendre, & en demanda ſeize ſols d'or. Celui qui vouloit l'acheter, lui demanda permiſſion de l'examiner, & le porta pour cet effet à l'abbé Gelaſe ; qui lui dit : Achetez-le, il eſt beau, & vaut bien ce prix. L'acheteur dit au vendeur : Je l'ai montré à l'abbé Gelaſe, & il m'a dit que c'eſt trop cher, & qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le vendeur lui dit : Ne vous a-t'il rien dit de plus ? Non, répondit l'autre. Alors il répondit : Je ne le veux plus vendre ; & touché de répentir, il vint trouver Gelaſe, & lui voulut rendre ſon livre ; mais il refuſa de le reprendre. Le moine lui dit : Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos. Il le reprit donc ; & le moine étranger converti par cette action, demeura avec lui juſqu'à ſa mort. *Ibid. p. 410.*

XXXIX. S Leon arrête Attila.

L'Occident cependant étoit troublé par les ravages d'Attila, qui aïant reparé ſes pertes de l'année précedente, entra en Italie par la Pannonie, & courut librement pluſieurs provinces. On craignoit pour Rome, & il penſoit à l'attaquer ; mais les ſiens *Chr. Proſp. Ducheſn. to. 1. an. 452.* *Chr. Caſſiod. eod. an.*

AN. 452.

l'en détournerent, par l'exemple d'Alaric, qui n'avoit pas vêcu long-tems après l'avoir pillée. L'empereur Valentinien & Aëtius même ſongeoient à abandonner l'Italie ; mais auparavant on jugea à propos de tenter des propoſitions de paix. On envoïa à Attila le pape S. Leon avec Avienus conſulaire & Trygetius, qui avoit été préfet : Ils le trouverent dans la Venetie, en un lieu nommé Ambuleium au paſſage du Menzo. Outre la réputation de ſes cruautez, ſa figure ſeule étoit terrible. Il étoit de petite taille, mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête groſſe, les yeux petits, vifs & toujours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le tein brun ; marquant ſon origine, & tel que ſont encore les Tartares. Quoiqu'il fut fort brave il combattoit plus de la tête que de la main ; étant très habile pour les conſeils. Il ſe laiſſoit fléchir à ceux qui ſe ſoumettoient, & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné ſa parole. Comme il héſitoit s'il iroit à Rome, cette ambaſſade le détermina. Il eut tant de joïe d'avoir vû S. Leon, qu'il écouta favorablement ſes propoſitions, arrêta les actes d'hoſtilitez, & ſe retira au-delà du Danube, avec promeſſe de faire la paix.

Jordand. p. 475: c. 42.

Id. p. 471.

Novel. Valent. tit. 12.

L'empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une loix le dix-ſeptiéme des calendes de Mai, ſous le conſulat d'Herculan, c'eſt-à-dire, le quinziéme d'Avril de cette année 452. qui reſtraint la juriſdiction eccléſiaſtique, & les privileges des clercs. Elle porte, que l'on ſe plaint ſouvent des jugemens des évêques, & pour y remédier, elle déclare que l'évêque n'a pouvoir de juger, même les clercs, que

de leur consentement, & en vertu d'un compromis. Parce qu'il est certain, que les évêques & les prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des causes de religion, suivant les ordonnances d'Arcade & d'Honorius, inserées dans le code Theodosien. Les clercs sont obligez à répondre devant les juges, soit pour le civil, soit pour le criminel; seulement les évêques & les prêtres auront le privilege de se défendte par procureur en matiere criminelle. Aucun esclave ou serf de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la cléricature ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent joüir de leurs privileges, & ne se mêleront que des fonctions ecclésiastiques. AN. 452.

XL. Aëtius archidiacre de C. P. maltraité.

Julien de Co, qui résidoit pour le pape à C. P. lui écrivit une lettre, où il témoignoit compâtir à ses peines & aux maux qu'avoit souffert l'Italie par l'incursion des barbares. En même temps il lui donne avis d'une nouvelle entrepriſe d'Anatolius, qui avoit ôté de sa place l'archidiacre Aëtius, toujours catholique & opposé aux Nestoriens & aux Eutychiens, & l'avoit ordonné prêtre d'une église d'un cimetiere, pour faire archidiacre un nommé André ami d'Eutychés, & accusateur de Flavien. S. Leon en écrivit à Marcien & à Pulquerie, se plaignant qu'Anatolius avoit dégradé Aëtius, sous prétexte de lui faire honneur. Car n'aïant rien à lui reprocher pour la foi ni pour les mœurs, il lui avoit ôté la fonction d'archidiacre, qui donnoit une grande autorité, parce qu'elle comprenoit l'administration de toutes les affaires de l'église, pour le condamner

Leo epist. 86. al. 56.

Epist. 84. 85. al. 57. 58.

AN. 452.

à une eſpece d'exil, en l'attachant à un cimetiere hors la ville, & en un lieu écarté, & cela parce qu'Aëtius avoit toujours été attaché à S. Flavien, & à la foi catholique. Ainſi Anatolius ſe rendoit ſuſpect de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychés. Il avoit même violé la tradition apoſtolique, en faiſant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du ſamedi au dimanche.

Sup. liv. XXVII. n. 33.

S. Leon prie l'empereur & l'imperatrice de l'obliger à changer de conduite, & en même temps il leur recommande Julien de Co, qu'il déclare avoir établi ſon légat, pour pourſuivre à leur cour tout ce qui regarde la foi & la paix de l'égliſe, contre les héréticques du temps. C'eſt le commencement des légats du pape, réſidans à C. P. que l'on nomma depuis apocriſiaires ou correſpondans, comme on nommoit déja ceux que les évêques d'Alexandrie & d'Antioche, y tenoient pour les affaires de leurs égliſes. Mais ceux du pape y étoient pour les affaires generales, pour maintenir la foi & la diſcipline, obſerver de près les évêques de C. P. & empêcher qu'eux, ni les autres patriarches d'Orient n'entrepriſſent rien au préjudice de l'égliſe univerſelle. Ces lettres ſont du dixiéme & de l'onziéme de Mars ſous le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire, en 453.

v. Queſn. not. 6. ad epiſt. 84.

Epiſt. 85. c. 3.

Saint Leon écrivit en même temps à Julien ſur le même ſujet, le priant auſſi de l'inſtruire de ce qui avoit excité les moines de Paleſtine à faire du déſordre. Si c'étoit pour le parti d'Eutychés, ou par un zele indiſcret contre Juvenal de Jeruſalem, qui l'avoit favoriſé. Il lui demande auſſi des nouvelles des moines d'Egypte, & de l'égliſe d'Alexandrie; marquant

marquant qu'il avoit écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoïer les actes du concile de Calcedoine, exactement traduits en latin, & recueillis en un volume.

XLI. Lettres de Marcien aux moines de Paleſtine.

Il apprit peu de jours après le ſujet du tumulte de Paleſtine, & ce que l'empereur avoit fait pour le reprimer. Les abbez & les moines de Jeruſalem & des environs adreſſerent une requête à l'imperatrice Pulquerie, prétendant juſtifier leur conduite, & rejetter les excez qui avoient été commis ſur les habitans de Jeruſalem & ſur des étrangers. Par le conſeil de l'évêque Juvenal, qui étoit à C. P. l'empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit: qu'ils devoient ſe tenir en repos, & demeurer ſoumis aux évêques, ſans s'ingerer à enſeigner. Il marque enſuite, qu'il a été bien informé par des actes autentiques, de tout ce qui s'eſt paſſé à Jeruſalem; & après avoir raconté leurs violences: Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défenſe de la foi, mais pour uſurper les prélatures, dont vous êtes tout-à-fait indignes. Au reſte nous nous étonnons comment vous anathematiſez Eutychés, vous livrant à Theodoſe ſon ſectateur, & auteur de tous ces déſordres. Vous rendrez compte de votre impieté & de vos crimes à Jeſus-Chriſt notre maître & notre Sauveur, qui ne les laiſſera pas impunis; mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition ſur des moines. Nous avons ſeulement donné ordre, de contenir la ville de Jeruſalem, de la pacifier & de punir ceux qui ſe trouveront coupables de meurtres ou d'incendies; & parce que l'expreſſion des deux natures vous a troublez, comme ſi c'étoit une nouveauté; ſçachez que

Ep. 88. conc. Calch. p. 3. c. 9.

p. 857.

p. 860.

vous ne deviez point examiner ces queſtions, dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, ſuivant la doctrine des peres, nous croïons que notre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt vrai Dieu & vrai homme. Il expli-
p. 861. que enſuite la foi de l'incarnation, particulierement contre l'erreur de Neſtorius, que l'on imputoit au concile de Calcedoine, & il le juſtifie pleinement, puis il ajoute: Nous n'avons ordonné de forcer perſonne à ſouſcrire ou à conſentir, s'il ne veut: car nous ne voulons pas attirer au chemin de la verité, par les menaces ou la violence.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont inſulté les égliſes, & commis des meurtres & d'autres crimes; ſçachez que nous avons ordonné au comte Dorothée d'en informer exactement, de faire reſtituer aux égliſes & aux particuliers, ce qui leur a été enlevé, & de punir les cou-
p. 851. pables; mais cela ne vous regarde point. Nous avons auſſi ordonné au comte Dorothée de délivrer vos monaſteres des logemens des hommes & des chevaux deſtinez à la garde de Jeruſalem. Vivez donc en paix, ſans vous ſéparer de la foi catholique, ni tenir des aſſemblées particulieres: ſçachant que les princes chrétiens nos prédeceſſeurs, l'ont défendu ſous de groſſes peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la priere de l'évêque Juvenal, & vous accorder des marques de notre clemence, eſperant que vous changerez de conduite.

XLII. Mort de ſainte Pulquerie.

L'imperatrice Pulquerie écrivit aux mêmes moines une lettre, dont la ſubſtance eſt la même, & qui tend principalement à juſtifier ſa foi, & celle du con-
Conc. Calch. p. 3. *c.* 14. *Ibid. c* 13. cile de Calcedoine, contre les calomnies des ſchiſ-

matiques. Elle écrivit en particulier à Baſſa, qui gouvernoit un monaſtere de filles à Jeruſalem ; & qui fonda auſſi un monaſtere d'hommes, en l'honneur de ſaint Mene, où elle mit pour abbé André tiré de la laure de ſaint Euthymius. Pulquerie écrivit donc à Baſſa quelque-temps après, pour l'avertir que ſi quelques religieuſes par ſimplicité s'étoient laiſſé ſurprendre aux calomnies de Theodoſe, elles devoient ſe détromper & reconnoître la ſincerité de ſa foi, & la pureté du concile de Calcedoine.

ANN. 453.

Vita S. Euthym. p. 67.

L'imperatrice Pulquerie mourut cette année 453. ſous le conſulat de Vincomale & d'Opilion, âgée de cinquante-quatre ans. L'égliſe honore ſa memoire comme d'une vierge ſainte, le dixiéme de Septembre. Un peu avant ſa mort, elle avoit achevé la cour de l'égliſe de ſaint Laurent à C. P. dans ſon palais, d'un ouvrage merveilleux. Elle bâtit pluſieurs autres égliſes ; celle de Blaquerne, celle de Chalcoprate, celle d'Hodege : toutes trois en l'honneur de la ſainte Vierge. En la derniere, elle mit l'image que l'imperatrice Eudocia lui avoit envoïée de Jeruſalem ; & que l'on diſoit avoir été peinte par ſaint Luc. Elle fonda pluſieurs hôpitaux & pluſieurs monaſteres, auſquels elle aſſigna des revenus. Elle laiſſa tous ſes biens aux pauvres par ſon teſtament, que Marcien executa fidelement.

Marcell. Chr. Chr. Paſch.

Martyr. R. 10. Sept.

Cang. C.P. lib. IV. c. 5. n. 57. c. 2.

Theod. lect. lib. 1. init. & p. 552. C.

Sozom. IX. c. 1.

Cette même année 453. le chef de S. Jean Baptiſte fut trouvé à Emeſe en Phenicie, où depuis longtemps il étoit caché ſous terre, dans une caverne, près de laquelle des moines avoient établi leur demeure. Le ſuperieur de ce monaſtere, du temps de l'empereur Marcien, étoit le prêtre Marcel, homme

XLIII. Invention du chef S. Jean à Emeſe.

Marcell. Chr. Chr. Paſch.

AN. 453.

d'une vie irréprochable, à qui S. Jean-Baptiſte apparut deux fois en ſonge, vers le commencement de Fevrier ; & un de ſes moines nommé Iſaac apperçut du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti, & conduit par une étoile de feu, juſques à une voute qui étoit dans la caverne, & ſous laquelle il trouva l'urne où étoit le chef de S. Jean, aïant encore ſes cheveux. Il alluma une lampe, brûla de l'encens & adora Dieu, avec une joïe mêlée de crainte. Puis il ſe joignit avec deux abbez de ſon voiſinage, Gennade & Cyriaque ; & tous trois enſemble, ils allerent trouver Uranius évêque d'Emeſe & lui rapporterent ce qu'ils avoient vû. Il leur recommanda le ſecret ; & le lendemain il vint à la grotte avec les prêtres & les diacres. Il leva l'urne avec le chef, qui étoit dedans ; & l'apporta dans la ſacriſtie de l'égliſe : en attendant qu'on en eut bâti une nouvelle pour cette relique. Cette tranſlation ſe fit le mardi vingt-quatriéme Fevrier 453. On bâtit enſuite une égliſe au monaſtere de la caverne, & le chef de S. Jean y fut transferé en proceſſion le vingt-ſixiéme d'Octobre la même année. Depuis ce temps on n'a plus parlé de la tranſlation du chef de ſaint Jean à C. P. ſous le grand Theodoſe, ſoit que l'on ait reconnu que ce n'étoit pas le chef de ſaint Jean-Baptiſte, ou par quelque autre raiſon.

Marcell. dans du Cang. Diſſert. du chef S. Jean.

Nicep. XIX. *n.* 49.

XLIV.

Juvenal rétabli à Jeruſalem.

L'empereur Marcien ne ſe contenta pas de la douce correction qu'il avoit faite aux moines ſeduits de Paleſtine ; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Theodoſe pour le punir ; mais il échappa & s'enfuit au mont Sinaï. Pluſieurs de ſes complices, non-ſeulement des ſecu-

Nicep. XV. *c.* 9.

liers, mais des moines, furent châtiez de punition corporelle. Theodoſe étant chaſſé, Juvenal rentra dans ſon ſiége au bout de vingt mois, c'eſt-à-dire, au plûtôt, en Juillet 453. Il dépoſa auſſi-tôt tous ceux que Theodoſe avoit ordonnez; & tint un concile, d'où il écrivit une lettre ſinodale, adreſſée à tous les abbez & les moines de Paleſtine, pour leur déclarer que le concile de Calcedoine n'avoit fait que confirmer la foi de Nicée, & les raſſurer contre les calomnies des ſchiſmatiques. Cette lettre fut ſouſcrite par Juvenal de Jeruſalem, Irenée de Ceſarée, Paul de Parale & tous les évêques des trois Paleſtines. L'empereur Marcien écrivit à ce concile, pour déclarer encore ſa foi, & exhorter les évêques à ramener les peuples, & particulierement les moines ſéduits par les calomnies de Theodoſe. Il marque qu'il écrit à l'évêque Marcien, aux abbez & aux moines du mont Sina, où il s'étoit retiré, pour leur découvrir ſes crimes, & les précautionner contre ſes artifices.

AN. 453.

Conc. Chalch. p. 2. c. 20.

Ibid. c. 15.

XLV.
Lettre de S. Leon aux évêques du concile.

Leon. ep. 88. 89. 90.

Les ſchiſmatiques publioient, que ſaint Leon n'approuvoit pas le concile de Calcedoine, ſous prétexte qu'il n'avoit pas voulu recevoir le canon fait en faveur de l'évêque de Conſtantinople. Il eſt vrai que la lettre de S. Leon à Anatolius, auroit pu les déſabuſer facilement; mais Anatolius n'avoit garde de la publier; & on l'accuſe même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impreſſion, que l'empereur Marcien exhorta ſaint Leon à s'en expliquer nettement. Il croïoit l'avoir aſſez fait, avant le concile, par ſa lettre à Flavien: & depuis, par celles qu'il avoit écrites à l'empereur, à l'imperatrice & à

Anatolius. Toutefois pour ſatisfaire l'empereur, il
AN. 453. écrivit encore une lettre adreſſée à tous les évêques,
Ep. 87. 61. qui avoient aſſiſté au concile de Calcedoine, par laquelle il déclare qu'il approuve tout ce qui s'y eſt fait touchant la foi, & que quiconque oſera ſoutenir l'erreur de Neſtorius, ou d'Eutychés & de Dioſcore, doit être retranché de l'égliſe. Mais il proteſte en même temps d'obſerver inviolablement les canons de Nicée, & de reſiſter à l'ambition, quelque concile qu'elle puiſſe alleguer en ſa faveur; comme il paroît par ſon oppoſition aux entrepriſes de l'évêque de Conſtantinople. Cette lettre eſt dattée du douziéme des calendes d'Avril, ſous le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire, du vingt-uniéme de Mars 453.

Epiſt. 89. 90. al. 50. 90. Saint Leon écrivit en même-temps à l'empereur Marcien & à l'imperatrice Pulquerie, qui vivoit encore; pour les remercier du ſoin qu'ils avoient pris, de ramener doucement les moines de Paleſtine. Il
Epiſt. 88. écrivit auſſi à Julien de Co ſur le même ſujet. Il lui dit, en parlant de l'injure faite au prêtre Aëtius: Il faut ſouffrir cela, quant à preſent, de peur qu'il ne ſemble que j'excede les bornes de la gravité. Ana-
c. 5. tolius perſiſte tellement dans ſa prétention, qu'il a voulu y faire ſouſcrire les évêques d'Illyrie. Je ne lui écris point, quoique vous en fuſſiez d'avis, parce que je vois bien qu'il ne veut pas ſe corriger.

Dans la même lettre il marque qu'il a reçu un
c. 3. ordre ſecret de l'empereur, pour écrire à l'impera-
Epiſt. 96. al. 60. trice Eudocia, comme il fit en effet le vingt-cinquiéme de Juin, l'exhortant à ramener les moines égarez de Paleſtine & à leur faire entendre, que la

foi catholique condamne également les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés. Il écrivit auſſi à ces moines : attribuant l'occaſion de leur erreur à la mauvaiſe traduction de ſa lettre à Flavien. Il s'étend ſur la matiere ; & après avoir inſtruit ces moines, qui la plûpart étoient fort ignorans, il leur reproche fortement leurs excez, & les exhorte à en revenir. Cette lettre eſt une des plus éloquentes de ſaint Leon.

AN. 453. *Epiſt. 97. al. 83.*

c. 8. 9.

Il marque dans deux autres lettres de la même année, que la prédication ne convient point aux moines. Il dit à Julien de Co : Comme il eſt de la puiſſance imperiale, de reprimer ſeverement les tumultes & les ſéditions ; auſſi eſt il de l'autorité ſacerdotale, de ne laiſſer aux moines aucune liberté de prêcher contre la foi, & d'empêcher qu'ils ne s'attribuent ce qui appartient aux évêques : Et à Maxime d'Antioche : Vous devez auſſi prendre garde, qu'excepté ceux qui ſont dans le ſacerdoce, perſonne n'ait la hardieſſe de s'attribuer le droit d'enſeigner, ſoit un moine, ſoit un laïque, qui ſe flatte de quelque reputation de ſcience. Tout doit être ordonné dans l'égliſe & chacun de ſes membres doit être content de ſa fonction. Il repete la même choſe dans la lettre à Theodoret. Tout cela à l'occaſion des moines partiſans d'Eutychés, & en particulier, d'un certain George, qui ſe donnoit l'autorité d'écrire & de prêcher avec la permiſſion de Thalaſſius évêque de Ceſarée en Cappadoce.

Epiſt. 91. al. 82.

Epiſt. 92. al. 62. c. 5.

Epiſt. 93. al. 63. c. 6.

Epiſt. 91.

Maxime d'Antioche avoit écrit à S. Leon, par le prêtre Marien & le diacre Olympius, par leſquels

XLVI. Lettre à Maxime d'Antioche & à

AN. 453. Theodoret.

il avoit appris, qu'il y avoit encore en Orient grand nombre de Neſtoriens & d'Eutychiens, qui s'anathematiſoient reciproquement. Saint Leon exhorte Maxime à tenir ferme dans la foi de ſaint Pierre à qui nous avons, dit-il, ſuccedé l'un & l'autre. Ne ſouffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les égliſes d'Orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au ſiége d'Antioche. J'ai un tel reſpect pour ces canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conſervez ſoigneuſement les privileges du troiſiéme ſiege; & ſi vous avez quelque choſe à pourſuivre ſur ce ſujet, expliquez-le par vos lettres, afin que je puiſſe vous répondre plus préciſement. L'ambition prend ſouvent l'occaſion de ſe gliſſer dans les conciles generaux. Comme dans le concile d'Epheſe, Juvenal crut pouvoir uſurper la primauté de la Paleſtine, & établir ſa prétention par des écrits ſuppoſez : Saint Cyrille s'y oppoſa, & écrivit ici pour faire connoître cette entrepriſe, & empêcher qu'elle ne fut autoriſée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de ſa lettre, dont vous nous avez envoïé copie. Que ſi mes freres envoïez au concile, qui ne regardoit que la foi, ont fait quelqu'autre choſe, il n'aura aucune force, puiſqu'ils auront excedé leur pouvoir. Vous verrez notre attachement au concile de Nicée, par les copies de la lettre que nous avons envoïée à l'évêque de Conſtantinople, pour reprimer ſon ambition, & que vous ferez venir à la connoiſſance de tous nos collegues.

Sup. l. XXV. n. 59.

Ep. 93. al. 63.

La

AN. 453.

La lettre de saint Leon à Theodoret, tend à le consoler & le confirmer dans le bon parti qu'il avoit pris. D'abord ces paroles sont remarquables. Nous nous glorifions en notre Seigneur, de ce qu'il n'a pas permis que nous perdions aucun de nos freres : mais ce qu'il avoit auparavant défini par notre ministere, il l'a confirmé par le consentement irrévocable de toute la fraternité : & a montré que ce que le premier de tous les sieges avoit décidé, a été reçû par le jugement de toute la Chrétienté. Car de peur que le consentement des autres sieges, ne parût une flatterie, ou qu'on pût former quelqu'autre soupçon fâcheux, il s'en est trouvé qui ont disputé sur notre jugement. Et ensuite : La verité paroît plus clairement & s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avoit enseigné auparavant, est ensuite confirmé par l'examen. Car le ministere sacerdotal éclate manifestement, quand les premiers gardent l'autorité, sans diminiuer la liberté des inferieurs : & l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu. On voit ici que la décision de foi prononcée par le pape, est examinée par les autres évêques en toute liberté ; & qu'après qu'ils l'ont confirmée par leur consentement, il n'est plus permis d'y toucher. Saint Leon dit ensuite à Theodoret : Quoique vous n'aïez pas besoin d'instruction, nous croïons vous devoir avertir dans l'occasion présente, qu'en combattant les ennemis de l'église, nous devons mesurer nos discours avec une extrême précaution. Il ne faut plus disputer comme de choses douteuses, mais établir avec une entiere autorité, ce qui est défini dans le concile de Calcedoine. Il ne faut laisser aux ennemis

AN. 453. de l'égliſe aucune occaſion de calomnie ; comme ſi en combattant les Neſtoriens & les Eutychiens, nous avions cedé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également, & les frapper d'anathême, ſans héſiter, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande. Vous venez encore de l'apprendre par expérience. Mais beni ſoit Dieu, dont la verité invincible vous a montré net de toute tache d'héreſie, ſuivant le jugement du ſiege apoſtolique. Il le charge enſuite de l'avertir des progrès que fera la ſaine doctrine en Orient. Quiconque fera réflexion ſur la conduite paſſée de Theodoret, verra aiſément l'utilité de ces avis.

XLVII. Fin de Theodoret. *Lib. IV. c. ult.*

On croit que Theodoret vêcut encore quatre ou cinq ans, & juſques vers l'an 458. On rapporte à ces derniers temps ſon traité des fables hérétiques, compoſé après le concile de Calcedoine ; puiſqu'il y parle de l'héréſie d'Eutychés comme abſolument condamnée. Il écrivit cet ouvrage à la priere de Sporace, un des commiſſaires du concile, & conſul l'année 452. & il le loüe de ce qu'au milieu de la cour & de ſes grands emplois, il fait ſon principal ſoin de la connoiſſance des choſes divines, & de l'étude de la vérité. L'ouvrage eſt diviſé en cinq livres, le premier comprend les héréſies qui établiſſoient deux principes, & diſoient que Dieu ne s'étoit incarné qu'en apparence, commençant à Simon le Magicien, & finiſſant à Manés. Le ſecond livre eſt de ceux qui diſoient, que Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un pur homme, depuis Ebion juſqu'à Photin. Le troiſiéme contient diverſes héréſies, entr'autres des Montaniſtes & des Novatiens. Le quatriéme les hé-

Præfat. in fin.

réſies plus nouvelles, depuis Arius juſqu'à ſon tems. Il finit par Neſtorius & Eutychés, & parle ſi fortement contre Neſtorius, que ce chapitre eſt ſuſpect. Le cinquiéme livre eſt une expoſition de la doctrine catholique, pour ſervir de réfutation aux héréſies. Ce fut auſſi dans ces derniers temps de ſa vie, qu'il écrivit à la priere d'Hypatius ſon corévêque, les queſtions ſur l'octateuque, c'eſt-à-dire, ſur les huit premiers livres de l'écriture, ſçavoir les cinq de Moyſe, Joſué, les Juges & Ruth. Il en écrivit auſſi ſur les rois & les Paralipomenes. Ainſi il finit ſa vie ſaintement, comme il l'avoit commencée, dans la paix & la communion de l'égliſe. Il reſte de lui près de cent cinquante lettres.

AN. 453.

c. 12.

Id. hiſt. Theod. c. 13. *n.* 5.

V. Garn. Diſſ. 2. *c.* 3.

XLVIII. Conciles de Gaule.

Cette même année 453. ſous le conſulat d'Opilion, il ſe tint un concile à Angers le quatriéme d'Octobre, où aſſiſterent ſept évêques; ſçavoir Leon de Bourges, Cariton, Rumoride, Viventius du Mans, Thalaſſius nouvel évêque d'Angers, dont l'élection fut l'occaſion de ce concile. On y fit douze canons, dont quelques-uns ordonnent conformément au concile de Calcedoine, que les clercs ne plaident point devant les juges ſeculiers, ſans le conſentement de leurs évêques; qu'ils ne voïagent point, ſans leur permiſſion & leurs lettres; qu'il ne leur ſoit pas permis de porter les armes, ou d'exercer des charges ſéculieres; que les moines vagabonds ſoient excommuniez. On y défend les violences & les mutilations de membres; on déclare excommuniez ceux qui auront livré des villes. Tout cela marque les déſordres cauſez par les incurſions des barbares, qui ravageoient les Gaules. Ce fut apparem-

Tom. 4. *conc. p.* 1020.

Conc. Calch. c. 59. 13. 7. 4.

Conc. Andeg. c. 1. 7. 8.

c. 3. 4.

AN. 453.

ment dans ces commencemens de son épiscopat, que Thalassius consulta S. Loup de Troyes & S. Euphrone d'Autun sur quelques points de discipline. Nous avons leur réponse, où ils marquent la maniere de célebrer la veille de Noël, celle de Pâques & de l'Epiphanie. Que l'on souffroit des portiers bigames, mais non pas des exorcistes ou des soudiacres.

Tom. 4. Conc. p. 1048.

On rapporte à peu près au même temps, le second concile d'Arles dont on ne sçait ni l'année, ni les évêques qui y ont assisté : on ne convient pas même du nombre des canons, qui est tout ce qui nous en reste. On en compte jusqu'à cinquante-six : mais on croit que quelques uns sont tirez d'autres conciles. Les plus remarquables sont : le dixiéme, qui porte, que ceux qui sont tombez dans la persécution, & qui ont renoncé volontairement à la foi, feront sept ans de pénitence, suivant le concile de Nicée, c'est-à-dire, suivant que Rufin l'avoit rapporté dans son histoire. Car le concile même dans l'onziéme canon leur imposoit douze ans de pénitence. Au reste, il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre persécution, que celle des barbares infideles, qui ravageoient l'empire. Le vingt troisiéme canon regarde les restes d'idolâtries qui se trouvoient encore chez les Gaulois. Il porte que si dans le territoire de quelque évêque, les infideles allument des flambeaux, ou reverent des arbres, des fontaines ou des pierres, l'évêque qui néglige d'abolir cet abus, est coupable de sacrilege. Si le maître ou celui qui le fait faire ne se corrige, il sera excommunié. Le vingt-deuxiéme porte, qu'on ne peut donner la pénitence aux gens mariez, que de leur consente-

Tom. 4. Conc. p. 1010. V. not. Sirm. ibid. & p. 1812.

Lib. 1. c. 5. can. 12.

Sup. liv. XI. n. 21.

ment, c'eſt à dire, à l'un des deux, du conſentement de l'autre, parce que l'état de pénitence engageoit à la continence, comme il paroît par le canon précedent. AN. 454.

S. Leon aïant appris le rétabliſſement de Juvenal à Jeruſalem, en rendit graces à l'empereur Marcien par une lettre du neuviéme de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Studius, c'eſt à-dire, l'an 454. En même temps il en écrivit à Julien de Co, par qui il avoit appris cette agréable nouvelle: lui marquant auſſi qu'il avoit reçu des lettres de Proterius d'Alexandrie, qui rendoient un témoignage ſuffiſant de ſa foi. Or il y avoit lieu de s'en défier, parce qu'il étoit diſciple de Dioſcore. Mais S. Leon ſe plaint de ce qu'en liſant publiquement à Conſtantinople ſa lettre au concile de Calcedoine en préſence des évêques & des prêtres, on n'en a lû que la premiere partie, qui regardoit la foi, & non la ſeconde, touchant l'entrepriſe d'Anatolius.

XLIX. Lettre de S. Leon à Proterius, &c. An. 454. *Epiſt.* 99. *Epiſt.* 100. *al.* 68.

Il écrivit quelque-temps après à Proterius, qui lui avoit écrit & déclaré qu'il recevoit ſa lettre à Flavien. Il l'exhorte à maintenir la pureté de la foi, & à ramener les ſectateurs d'Eutychés, en leur faiſant voir combien la doctrine catholique eſt éloignée de celle de Neſtorius. Montrez-leur, dit-il, que vous ne leur enſeignez que ce qu'ont enſeigné leurs peres, particulierement Athanaſe, Theophile & Cyrille, dont vous leur lirez premierement les ouvrages, & enſuite ma lettre à Flavien, afin qu'ils en voïent la conformité. Il l'exhorte auſſi à maintenir la diſcipline, à conſerver la dignité de ſon égliſe, & contenir ſous ſon autorité tous les évêques d'E-

Epiſt. 103.

AN. 454. gypte : déclarant de ſon côté, qu'il n'a pas moins à cœur la conſervation des canons, que la foi. Ce qui regarde la prétention de l'évêque de C. P. Cette lettre eſt datée du dixiéme de Mars 454. Comme l'empereur Marcien rendoit témoignage à la foi de Proterius, S. Leon lui écrivit en même temps, & le pria d'envoïer à Alexandrie par une perſonne ſûre & ſous le ſceau impérial, ſa lettre à Flavien, fidelement traduite en Grec, par les ſoins de Julien de Co ; & de l'adreſſer aux juges d'Alexandrie, qui la faſſent lire publiquement,

Epiſt. 104. *al.* 69.

Ep. 102.

L. Queſtion de la pâque pour 455.

S. Leon étoit en peine du jour auquel l'on devoit célebrer la Pâque l'année ſuivante 455. indiction huitiéme. Selon le calcul de Theophile d'Alexandrie, ce devoit être le huitiéme des calendes de Mai, c'eſt-à-dire, le vingt-quatriéme d'Avril, qui ſembloit un terme trop reculé : car on avoit crû juſques-là, que le jour de Pâques ne devoit être, ni plûtôt que le vingt-deuxiéme de Mars, ni plus tard que le vingt-uniéme d'Avril. Dès l'année précédente 453. le pape ſaint Leon en avoit écrit à l'empereur Marcien, le priant de faire examiner cette queſtion par les plus habiles gens, afin que la pâque fût celebrée en même jour par toutes les égliſes. Il avoit auſſi chargé Julien de Co, de ſolliciter cette affaire ; & l'on voit par la quantité de lettres où il en parle, combien il l'eſtimoit importante. L'empereur envoïa à Alexandrie un de ſes agens avec une lettre à Proterius, qui pour ſatisfaire S. Leon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la queſtion à fonds.

Epiſt. 94. *al.* 54.
Epiſt. 95. *al.* 65.
Ep. 100. *al.* 68.
Ep. 102.
Epiſt. 105. *c.* 3. *al.* 70.
Poſt. epiſt. 103.

Il montre que la pâque doit être celebrée par les chrétiens, non le quatorziéme de la lune du pre-

mier mois, comme chez les Juifs ; mais le dimanche suivant ; par consequent quand le quatorziéme arrive un dimanche, il faut reculer la pâque jusqu'au dimanche suivant, qui est le vingt-uniéme. Et il ne faut pas craindre pour cela de célébrer la pâque dans le second mois : car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe, qui est toujours le vingt-uniéme de Mars ; mais du jour de la nouvelle lune d'après l'équinoxe. Proterius soutient cette doctrine par plusieurs exemples ; & conclut, que le calcul de Theophile est bon, & que la pâque de l'indiction huitiéme, c'est-à-dire, de l'an 455. doit être celebrée le vingt-neuviéme jour de Pharmouthi, huitiéme des calendes de Mai, c'est à-dire, le vingt-quatriéme d'Avril. S. Leon se rendit à l'autorité de S. Proterius plûtôt qu'à ses raisons ; voulant éviter la diversité en la célébration de la fête ; & il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule & d'Espagne, dattée du cinquiéme des calendes d'Août, après le consulat d'Opilion, c'est-à dire, du vingt-huitiéme de Juillet 454. par laquelle il les avertit, que la pâque prochaine sera le huitiéme des calendes de Mai, & non le quinziéme, comme quelques-uns pensoient, c'est-à-dire, le vingt-quatriéme d'Avril, & non le dix-septiéme. Et telle fut la fin de cette question.

AN. 454.

Ep. 108.

Epist. 109. *al.* 95.

Mais pour prévenir de telles difficultez, & n'être pas obligé de suivre aveuglement l'autorité des Alexandrins, S Leon fit travailler à un nouveau canon paschal. Au moins est il vrai semblable, que Victorius ne composa le sien que par son ordre. Ce que nous voïons ; c'est qu'Hilarus alors archidiacre de

L I.
Canon paschal de Victorius.

Rome, & depuis pape, enjoignant à Victorius d'examiner à loisir la raison de la diversité d'opinions qui se trouvoit sur cette matiere entre les Grecs & les Latins ; & de montrer à quoi l'on s'en devoit tenir. Victorius étoit un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cause des Goths. Il accepta la commission, & entreprit pour travailler plus sûrement, de prendre toute la suite des lunaisons & des jours, c'est-à-dire, des feries, depuis le commencement du monde, suivant la chronique d'Eusebe. Il trouva que le cycle lunaire des dix-neuf ans, dont se servoient les Grecs, étoit plus sûr que ceux des Latins, & le multipliant par le cycle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de cinq cens vingt-deux ans ; plus ample que tous ceux que l'on avoit faits jusqu'alors ; commençant, selon lui, au consulat des deux Geminius, qu'il mettoit pour l'année de la passion, & finissant en l'an 559. de l'incarnation, suivant notre Ere vulgaire. Victorius publia ce canon pascal sous le consulat de Constantin & de Rufus l'an 457. & il fut depuis le plus suivi par les Latins. L'auteur se trouve aussi nommé Victorin ou Victor.

Epist. Hilari apud. Buch. de Doct. temp.

Gennad. illust. c. 58.

Epist. Vict. ap. Buchr.

LII. Satisfaction d'Anatolius.

Anatolius de C. P. pressé par l'empereur offrit de satisfaire saint Leon, se plaignant de ce qu'il avoit cessé de lui écrire. Je n'ai cessé, dit saint Leon, que quand j'ai vû qu'il ne me répondoit rien qui témoignât du repentir de sa prétention ambitieuse ; principalement après ce qui s'est passé touchant Aëtius & André ; mais je n'ai jamais cessé de désirer sincerement sa correction. Après plusieurs

Epist. 101.

Post. ep. 105.

lettres

lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même à S. Leon, que le prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'égliſe en ſon premier rang d'honneur : ce qui ne ſignifie pas, qu'il eut repris la place d'archidiacre : il ne le pouvoit étant prêtre ; mais ſeulement qu'on l'avoit tiré du cimetiere, où il étoit comme relegué, pour le remettre dans le clergé de la cathedrale. Anatolius ajoute : André qui avoit été honoré de la dignité d'archidiacre a été ſeparé de l'égliſe, avec ceux qui étoient contre S. Flavien, & du parti d'Eutychés ; quoiqu'ils paruſſent avoir ſatisfait en ſouſcrivant à la lettre de votre ſainteté ; & ils demeureront ainſi, juſqu'à ce que vous en aïez ordonné. Quant à ce qui a été décidé en faveur du ſiége de C. P. au concile de Calcedoine, ſoïez ſûr qu'il n'y a point de ma faute : j'ai toute ma vie aimé le repos & à me tenir dans ma baſſeſſe. Mais le clergé de Conſtantinople l'a deſiré, & les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, vous le verrez par les actes. AN. 454.

Anatolius aïant ainſi ſatisfait, S. Leon lui écrivit. *Ep. 106. al. 71.* Il approuve le rétabliſſement d'Aëtius, & la dépoſition d'André, & ajoute : ſi André & Eufratas, que j'apprens avoir inſolemment accuſé Flavien de ſainte memoire, condamnent par écrit autentiquement l'erreur d'Eutychés, auſſi bien que celle de Neſtorius ; vous les ordonnerez prêtres, après avoir choiſi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été ſoupçonné de ces heréſies. Les autres qui étoient dans la même faute, ſeront rétablis, s'ils ſatisfont de même ; mais il ne faut mettre aux premieres places, que ceux qui conſtamment n'auront jamais été

A N. 454.

engagez dans aucune erreur. Quant à la prétention ambitieuſe d'Anatolius, le pape ne paroît pas perſuadé de ſa ſincerité ſur ce point. Cette lettre eſt du vingt-neuviéme de Mai 454.

LIII. Autres lettres de S. Leon.

En même temps S. Leon écrivit à l'empereur ſur le même ſujet, & pour le prier de reprimer le moine Caroſe, qu'il qualifie très-ignorant & très-corrompu, & qui pervertiſſoit beaucoup de gens; ſoutenant l'heréſie, & mépriſant l'autorité du concile. L'empereur eut égard à cette priere, & ôta de leurs monaſteres Caroſe & Dorothée, les mettant en lieu où ils ne pouvoient nuire à perſonne. Peu de temps auparavant, ſaint Leon avoit prié l'empereur d'envoïer Eutychés plus loin : aïant appris par Julien de Co, que dans le lieu de ſon exil, il s'efforçoit de tromper, & blaſphemoit contre la doctrine catholique, avec l'impudence d'un homme deſeſperé. Dioſcore mourut la même année à Gangre, où il étoit relegué, & S. Leon l'aïant appris, eſpera que ceux qui s'étoient égarez, reviendroient plus facilement.

ep. 107.
ep. 112. *c.* 2. *ep.* 1. 3. *c.* 1.
ep. 101. *al.* 70. *c.* 2.
ep. 111.

Juvenal de Jeruſalem écrivit à S. Leon, pour lui faire part de ſon rétabliſſement. Je m'en rejoüis, dit S. Leon ; mais en faiſant reflexion ſur le paſſé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs, & que vous avez perdu l'autorité pour réſiſter aux heréticques, quand vous avez témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien, & recevant Eutychés au faux concile d'Epheſe. Perſonne, ajoute-t-il, n'eſt plus inexcuſable en cette matiere, que ceux qui demeurent à Jeruſalem, & qui n'ont pas beſoin de lecture, pour connoître la verité de l'é-

ep. 110. *al.* 72.

vangile ; voïant de leurs yeux les lieux où ſe ſont accomplis les miſteres. Il conclut par ces deux mots, qui ſuffiſent pour détruire l'heréſie d'Eutychés : La divinité ne peut être paſſible en ſon eſſence ; & la verité n'a pu nous tromper, en feignant de prendre notre nature. La lettre eſt du quatriéme de Septembre 454. Dans une lettre de cette année, ſaint Leon ſe plaint à l'empereur Marcien, que les œconomes de l'égliſe de C. P. rendoient leurs comptes devant les juges ſeculiers : ce qu'il dit être ſans exemple & contre l'uſage, ſuivant lequel les comptes des égliſes ſe rendoient devant les évêques.

AN. 454.

Ep. 108. c. 24

LIV. Loix de Marcien pour l'égliſe.

Theodoſe le faux évêque de Jeruſalem, s'étoit retiré au mont Sina, dont les monaſteres aïant tiré leur origine d'Egypte y conſervoient une grande relation. C'eſt pourquoi l'empereur Marcien envoïa en Egypte le décurion Jean, avec une lettre adreſſée aux moines du païs, pour les inſtruire des crimes de Theodoſe. Il les exhorte à le chercher dans ſes cachetes, & à le livrer avec ſes complices au gouverneur de la province, non pour le punir comme il meritoit, mais pour l'empêcher de ſéduire encore les ſimples. L'empereur ne manque pas dans cette lettre, de déclarer la pureté de ſa foi, pour diſſiper les calomnies des heretiques.

Ep. Leon. 113. c. 1. Conc. Calch. p. 3. c. 8.

Le décurion Jean fut peut-être auſſi chargé de publier en Egypte une loi de l'empereur Marcien contre les herétiques, particulierement contre les Eutychiens, qui les déclare Apollinariſtes, & les ſoumet aux mêmes peines, leur ôtant la faculté de donner ou recevoir par teſtament : leur défendant d'ordonner des évêques & des clercs, ſous peine

Ibid. c. 19. l. 8. cod. de haret.

AN. 455.

d'exil & de confiſcation de biens : ni de tenir des aſſemblées ou de parler contre le concile de Calcedoine. La loi eſt dattée du premier d'Août, ſous le huitiéme conſulat de Valentinien avec Anthemius ; c'eſt-à-dire, l'an 455. adreſſée au préfet Pallade, avec ordre de la faire executer, particuliere-

Nov. ult Marti. 5. ment à C. P. & à Alexandrie. La même année 455. l'empereur Marcien abrogea la loi de Valentinien,

L. 20. C. Th. de epiſ. du trentiéme Juillet 370. par laquelle il étoit défendu aux clercs & aux moines, de rien recevoir des

Sup. liv. XVI. n. 41. teſtamens des femmes. Marcien permit aux vierges & aux femmes conſacrées à Dieu, de donner aux égliſes, aux clercs, aux moines ou aux autres pauvres tout ce qu'elles voudroient, ſoit par donation ou par teſtament.

Ep. 12. C. de ſacroſ. eccleſ. On trouve une loi de l'année précedente 454. adreſſée à Pallade préfet du prétoire d'Orient, qui confirme les privileges des égliſes & les penſions accordées en diverſes eſpeces, pour la nourriture des pauvres. Elle révoque toutes les pragmatiques

Sup. n. 19. L. 25. C. de epiſ. accordées par ſurpriſe au préjudice des canons. Ce qui ſemble être ordonné en execution du concile de Calcedoine. En 456. l'empereur Marcien fit une loi en faveur des clercs, portant qu'ils ne doivent être appellez en jugement que devant l'évêque. Toutefois à Conſtantinople on peut les pourſuivre devant le préfet du prétoire. Leur caution, en cas de beſoin, ſera l'œconome ou le défenſeur de l'égliſe de C. P. juſqu'à cinquante livres d'or. Les ſalaires des appariteurs & les autres frais de juſtice ſeront taxés plus moderement contre les clercs.

Rome cependant étoit agitée de grands troubles.

L'empereur Valentinien ſe broüilla avec le patrice Aëtius ; ils en vinrent à une rupture ouverte, par les artifices du patrice Maxime & de l'eunuque Heraclius qui gouvernoient l'empereur ; & la choſe alla ſi loin, que l'empereur réſolut de le prévenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis : Valentinien le tua de ſa main dans ſon palais. Mais il avoit irrité cruellement Maxime, en abuſant par force de ſa femme. Ainſi Maxime ſe ſervit contre Valentinien des gens d'Aëtius, qu'il avoit eu l'imprudence de garder auprès de ſa perſonne ; & comme il ſe promenoit à Rome dans le champ de Mars, deux d'entr'eux le ſurprirent & le tuerent, ſans que perſonne ſe mît en devoir de le défendre. C'étoit le dix-ſeptiéme de Mars 455. Telle fut la fin de l'empereur Valentinien III. le dernier de la race du grand Theodoſe. Il étoit âgé de trente-ſix ans, & en avoit regné près de trente.

Maxime fut auſſi tôt reconnu empereur. Il étoit patrice, avoit été deux fois conſul, & deſcendoit de Maxime, qui uſurpa l'empire du temps du grand Theodoſe. Comme ſa femme étoit morte, il contraignit Eudoxie veuve de l'empereur Valentinien de l'épouſer. Mais quand elle eut découvert qu'il étoit l'auteur de la mort de Valentinien, elle en eut un tel dépit, qu'elle envoïa en Afrique à Genſeric roi des Vandales de grands preſens : l'invitant à venir à Rome, dont il ſe rendroit aiſément le maître. Genſeric n'y manqua pas ; & ſur le bruit de ſa venuë, pluſieurs des nobles & du peuple ſe retirerent de Rome. Maxime ſongeoit à en ſortir lui-même, permettant à tout le monde d'en faire autant ; mais ſa

AN. 455.

LV.
Mort de Valentinien III. Maxime & Avitus empereurs.

Chr. Proſp. Idac. Marcell. Chr. Paſch.

Caſſiod. Victor. Evag. 11. c. 7.

Procop. 1. Vand. c. 4.

Idac. Chr.

AN. 455. lâcheté le rendant mépriſable, des ſerviteurs de l'empereur Valentinien le tuerent, le mirent en pieces, & jetterent ſes membres dans le Tybre, le ſoixante & dix-ſeptiéme jour de ſon regne, douziéme de Juin 455.

Proſp. Chr. Genſeric arriva trois jours après, & trouva Rome ſans défenſe. Le pape S. Leon alla au-devant, hors des portes de la ville, & obtint par ſes prieres qu'il

Procop. 1. Vand. c. 5. ſe contentât de pillage, & s'abſtînt des incendies, des meurtres & des ſupplices. Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les richeſſes immenſes, qui furent enlevées de Rome, étoient les vaſes ſacrez que Titus avoit autrefois apportez de Jeruſalem. On emmena pluſieurs milliers de captifs; l'imperatrice Eudoxie, qui avoit appellé Genſeric, fut conduite à Carthage avec ſes deux filles Eudocie & Placidie: Genſeric maria Eudocie à ſon fils Huneric, & renvoïa quelque-temps après Placidie à C. P. avec l'imperatrice ſa mere.

Victor. Chr. Deux mois & demi après le pillage de Rome, Avitus fut élu empereur en Gaule, où il étoit préfet du prétoire, & avoit été déclaré maître de la milice par Maxime. Mais l'année ſuivante 456. ſous le conſulat de Jean & de Varane: Avitus étant venu en Italie fut vaincu par Ricimer, & ordonné évêque de Plaiſance: il mourut peu de temps après.

LVI. Fin de S. Proſper. C'eſt à cette révolution & au pillage de Rome, que S. Proſper finit ſa cronique, ſous le huitiéme conſulat de Valentinien avec Anthemius, c'eſt-à-

Victor. præf. in Cycl. dire, l'an 455. & il mourut peu de temps après,

Sup. XXVI. n. 43. avant l'an 457. Outre les ouvrages dont il a été parlé, il avoit compoſé ſur la matiere de la grace un poëme

intitulé, des ingrats, pluſieurs épigrammes, & un recueil de ſentences tirées de S. Auguſtin. Car il avoit fait ſa principale étude des œuvres de ce pere. Sa cronique commence à la création du monde, & eſt diviſée en deux parties : la premiere finit à l'an 378. où finit la cronique de S. Jerôme ; & la ſeconde commence à l'an 379. & finit en 455. Il avoit auſſi fait un cycle paſcal. Comme il avoit été ſecretaire du pape ſaint Leon, quelques anciens lui ont attribué les lettres de ſaint Leon contre l'erreur d'Eutychés. *Ado. Vien 6. stat. Gennad. illuſtr. c. 8. Marc. Chr. an. 463.*

On lui attribuë d'ordinaire le traité de la vocation des Gentils ; que d'autres prétendent être de ſaint Leon, à cauſe de la conformité du ſtile & des ſentimens ; & croïent qu'il l'a compoſé avant que d'être pape. L'auteur y traite cette queſtion. Comment il eſt poſſible, que Dieu veüille que tous les hommes ſoient ſauvez, puiſqu'il fait tout ce qu'il veut, & qu'il eſt certain que pluſieurs périſſent ? Les Pelagiens diſoient, que le libre arbitre en étoit cauſe, attirant la grace à ceux qui en uſoient bien. Mais par là ils détruiſoient la grace, en l'attribuant aux merites. L'auteur établit donc premierement la néceſſité de la grace ; puis il ajoute, qu'il ne faut pas obſcurcir les veritez claires par l'opiniâtreté à chercher celles qui nous ſont cachées. Or telle eſt la raiſon du choix que Dieu fait entre les hommes, pour en ſauver effectivement quelques-uns. Nous ne devons pas être plus curieux que l'Apôtre, qui ne nous en a pas dit ce qu'il falloit croire ; mais nous a montré ce qu'il ne falloit pas rechercher. Il y a donc trois veritez certaines en cette matiere. La premiere : *Queſn. Differt. 2. in S. Leon.* *Lib. 1. c. 2.* *c. 6. 7. 8.* *c. 8.* *c. 21.* *1. Tim. 11. 4.* *Lib. 11. c. 2. 3.*

Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & viennent à la connoiſſance de la verité. La ſeconde : Perſonne n'arrive par ſon merite à la connoiſſance de la verité & au ſalut, mais par les ſecours de la grace. La troiſiéme : La profondeur des jugemens de Dieu eſt impenetrable à l'intelligence des hommes ; & il ne faut point rechercher, pourquoi il ne ſauve pas effectivement tous les hommes, qu'il veut être ſauvez. Ainſi en ne cherchant point ce que l'on ne peut ſçavoir, on ne trouvera point d'oppoſition entre les deux premieres veritez.

LVII. Charité de l'évêque de Carthage.

Victor. Vit. l. 1. c. 8.

Les captifs amenez de Rome à Carthage, furent charitablement ſecourus par Deogratias, qui y avoit été ordonné évêque en 454. à la priere de l'empereur Valentinien après une longue vacance. Les Vandales & les Maures partageant entre eux ces pauvres eſclaves, ſeparoient les maris d'avec les femmes, & les enfans d'avec leurs parens. Le ſaint évêque voulant empêcher ce deſordre, entreprit de les racheter & de les mettre en liberté ; & pour cet effet il vendit tous les vaſes d'or & d'argent, qui ſervoient aux égliſes. Et parce qu'il n'y avoit point de lieux aſſez ſpacieux pour contenir cette multitude, il y deſtina deux grandes égliſes ; celle de Fauſte & la Neuve, qu'il fit garnir de lits & de paille, ordonnant chaque jour ce dont chacun avoit beſoin. Il y avoit entre eux un grand nombre de malades ; ſoit de la mer, à laquelle ils n'étoient pas accoutumez, ſoit des mauvais traitemens de l'eſclavage. Le ſaint évêque les viſitoit à tous momens avec des medecins ; ſuivant l'avis deſquels il leur faiſoit diſtribuer

la nourriture en sa presence. La nuit même il parcouroit les lits, demandant à chacun comment il se portoit : car il se donnoit tout entier à ce travail, nonobstant sa foiblesse & sa vieillesse décrepite. Les Ariens envieux de sa vertu, voulurent le faire perir par divers artifices dont Dieu le délivra ; mais il mourut peu de temps après, n'aïant tenu le siege de Carthage que trois ans. On l'enterra secretement, pendant que l'on étoit occupé aux prieres accoutumées, de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il étoit aimé ; & les captifs Romains croïoient à sa mort être de nouveau retombez en servitude. L'eglise honore sa mémoire le vingt-deuxiéme de Mars. Après sa mort le roi Genseric défendit d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire & dans la Zeugitane, où il y en avoit soixante & quatre. Ainsi manquant peu à peu, au bout de trente ans ils étoient reduits à trois. *Martyr. R. 22. Mart.*

LVIII. Genseric persecute les catholiques.

Il y eut alors plusieurs confesseurs & plusieurs martyrs. Quatre freres Martinien, Saturien, & deux autres étoient esclaves d'un Vandale, avec une fille nommée Maxima d'une rare beauté. Martinien étoit armurier, & fort aimé de son maître, Maxima gouvernoit toute la maison. Le Vandale voulut les marier, pour se les attacher davantage. Martinien en étoit bien aise, mais Maxima étoit déja consacrée à Dieu ; ainsi quand on les eut mis ensemble, elle persuada à Martinien de garder la continence. Il gagna aussi ses freres, & tous cinq ensemble, ils sortirent de nuit, & allerent à Trabaque, où les quatre freres entrerent dans un monastere, dont l'abbé se nommoit André. Maxima se mit dans une

communauté de filles, qui étoit proche. Le Vandale chercha tant qu'il les trouva ; & les aïant repris, il les mit aux fers, & leur fit ſouffrir divers tourmens, voulant non ſeulement que Martinien & Maxima vêcuſſent enſemble comme mari & femme, mais encore qu'ils fuſſent rebaptiſez.

Le roi Genſeric en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter juſqu'à ce qu'ils obeiſſent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillez en forme de ſcies, qui les mettoient tout en ſang, & les déchiroient juſqu'à découvrir leurs entrailles ; & toutefois le lendemain on les trouvoit gueris : ce qui arriva pluſieurs fois. Enſuite on les mit dans une rude priſon avec des entraves aux pieds ; mais elles ſe rompirent en preſence d'un grand nombre de fideles, qui venoient les viſiter : ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit ſur la maiſon du Vandale. Il mourut lui & ſes enfans, & ce qu'il y avoit de meilleur dans ſes eſclaves & ſes beſtiaux. Sa veuve donna les ſerviteurs de Dieu à un parent du roi nommé Serſaon ; mais le démon tourmenta ſes enfans & ſes domeſtiques. Il raconta la choſe au roi, qui ordonna que l'on envoïât les quatre freres liez à un roi Maure païen, nommé Capſur. Pour Maxima, il la laiſſa en liberté ; & elle vivoit encore trente ans après ſuperieure de pluſieurs vierges.

Les confeſſeurs étant arrivez dans le déſert ou demeuroit ce roi Maure, & y voïant quantité de ſacrifices profanes, commencerent par leurs diſcours & par leur maniere de vivre à attirer les barbares à la connoiſſance de Dieu, & en gagnerent une gran-

de multitude, dans un païs où le nom de Jeſus-Chriſt n'avoit point encore été porté. Alors ils penſerent comment ils feroient pour y établir l'évangile, & y faire adminiſtrer le baptême. Ils envoïerent des députez qui aïant traverſé le deſert, arriverent à une ville Romaine, c'eſt-à-dire, des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoïer des prêtres & des miniſtres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joïe : on bâtit une égliſe, & on baptiſa une grande multitude de barbares. Genſeric l'aïant appris par la relation de Capſur, fit attacher les ſerviteurs de Dieu par les pieds derriere des chariots, qui courant dans des lieux pleins de ronces & de bois, les mirent en pieces. Les Maures ſe lamentoient ; & les martyrs ſe regardoient l'un l'autre en paſſant, & ſe diſoient : Mon frere, priez pour moi : Dieu a rempli notre deſir : c'eſt ainſi qu'on arrive au roïaume des cieux. Il ſe fit de grands miracles à leur tombeau.

LIX. Suite de la perſecution. c. 12.

Après cela Genſeric s'échauffa encore plus contre les catholiques. Il envoïa dans la province Zeugitane un nommé Proculus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vaſes ſacrés & les livres, comme pour les déſarmer. Les évêques déclarerent qu'ils ne pouvoient les livrer ; & les Vandales les prirent de force, & pillerent tout ; juſqu'à ſe faire des chemiſes & des calleçons avec des nappes d'autel. Proculus executeur de cette violence, mourut bien-tôt après, ſe coupant la langue par morceaux avec les dents. Alors Valerien évêque d'Abbenze, âgé de plus de quatre-vingt ans, refuſant hardiment de livrer les choſes ſacrées, fut chaſſé ſeul hors de la

ville, avec défenſes à perſonne de le loger dans aucune maiſon, ni à la ville, ni à la campagne. Ainſi ce ſaint vieillard demeura long-temps étendu nud ſur le grand chemin, expoſé aux injures de l'air. L'égliſe en fait memoire le quinziéme de Decembre.

Mart. R. 15. Dec.

En un lieu nommé Regia, les catholiques ouvrirent une égliſe fermée, pour y celebrer la fête de pâque. Les Ariens le ſçurent, & un de leurs prêtres nommé Adduit, aïant aſſemblé des gens armez, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main, d'autres montent ſur les toits voiſins, & tirent des fleches dans les fenêtres de l'égliſe. Un lecteur monté ſur la tribune, chantoit *Alleluia*, quand il reçut un coup de fleche dans la gorge: le livre lui échappa des mains, & il tomba mort. Pluſieurs furent tuez à coup de fleches & de darts ſur le marche-pied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas ſur le champ, furent tourmentez enſuite, & preſque tous mis à mort par ordre du roi, principalement les grandes perſonnes. L'égliſe fait mémoire de ces martyrs le cinquiéme d'Avril. A Tinuzude & en d'autres lieux, les Ariens entrant avec fureur dans le temps que l'on donnoit au peuple la communion, répandirent ſur le pavé le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, & le foulerent aux pieds.

Martyr. R. 5. Apr.

Genſeric avoit ordonné, à la perſuaſion des évêques, qu'il n'y eut que des Ariens qui ſerviſſent dans ſa maiſon & dans celle de ſes enfans. On trouva un catholique nommé Armogaſte au ſervice de Theodoric fils du roi. Il fut ſouvent tourmenté avec des cordes de boïaux, dont on lui ſerroit les jambes & le front. Après avoir fait le ſigne de la croix,

il regardoit le ciel, & les cordes ſe rompoient. On y employa des cordes plus fortes & de chanvre; mais elles ſe rompoient, ſi-tôt qu'il invoquoit le nom de Jeſus-Chriſt. Etant même pendu par un pied la tête en bas, on le voïoit dormir comme ſur un lit de plume. Theodoric ſon maître lui vouloit faire couper la tête; mais Jocondus prêtre Arien, qui étoit à lui, l'en détourna, diſant: Vous pouvez le faire mourir par divers ſupplices; mais ſi vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnoître pour martyr. Par tout l'empire les barbares nommoient Romains, les anciens habitans des provinces. Theodoric envoïa donc Armogaſte dans la province Byzacence travailler à creuſer la terre. Puis pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprès de Carthage & garder des vaches. Le confeſſeur aïant eu revelation, que ſa mort étoit proche, dit à un catholique nommé Felix intendant du prince: Je vous prie de m'enterrer ſous ce cheſne, ſinon vous en rendrez compte à Dieu. Felix qui le regardoit comme un apôtre, repondit: Dieu m'en garde. Je vous enterrerai dans une égliſe avec l'honneur que vous meritez. Armogaſte inſiſta, & Felix le promit, pour ne le pas contriſter. Le ſaint confeſſeur mourut peu de jours après. Felix commença à creuſer au pied de l'arbre; mais la dureté de la terre & des racines l'arrêtoient. Enfin les aïant coupées, & foüillant plus avant, il trouva un cercuëil d'un marbre très-fin, qui ſembloit être mis exprès.

Un nommé Archinimus de la ville de Maſcula fut attaqué par divers artifices, pour renoncer à la

foi catholique : le roi lui-même le flatoit, & lui promettoit de le combler de richeſſes. Enfin il le condamna à perdre la tête ; mais voulant le priver de la gloire du martyr, il donna un ordre ſecret : que ſi au moment de l'execution il témoignoit de la crainte, on le fit mourir ; s'il demeuroit ferme, on l'épargnât. Le confeſſeur témoigna une conſtance inébranlable, & on le laiſſa en vie.

Satur intendant de la maiſon d'Huneric, parloit ſouvent avec liberté contre l'Arianiſme. Un diacre Arien nommé Marivade, ou Varimade, l'aïant dénoncé, Huneric le preſſa de ſe faire Arien : le menaçant s'il n'obéïſſoit, de lui ôter ſa maiſon, ſes biens, ſes eſclaves, ſes enfans, ſa femme même ; & la faire épouſer en ſa preſence à un gardeur de chameaux. Satur ſe ſoumit à tout ; mais ſa femme à ſon inſçû demanda du temps. Elle vint le trouver en un lieu, où il prioit à l'écart ; elle avoit les habits déchirez, les cheveux épars, ſes enfans l'accompagnoient, & elle tenoit entre ſes bras une petite fille qui tétoit encore. Elle la jetta aux pieds de ſon mari, ſans qu'il s'en apperçût, & lui embraſſant les genoux, lui dit : Aïez pitié de vous, de moi & de nos enfans ; ne les reduiſez pas à la ſervitude ; nous ſommes d'une race noble ; ne m'expoſez pas moi-même à un mariage infâme de votre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci par force. Il lui répondit, par les paroles de Job : Vous parlez comme une femme inſenſée. Si vous m'aimiez, vous ne me pouſſeriez pas à une ſeconde mort. Que l'on faſſe ce que l'on voudra je me ſouviendrai toujours des paroles du

Job, 2. 1. 10.

Seigneur : Quiconque ne quitte pas ſa femme, ſes enfans, ſes terres, ſa maiſon, ne peut être mon diſciple. On le dépoüilla de tout, & on le reduiſit à la mendicité, avec défenſe même de ſortir. L'égliſe honore ces trois martyrs le vingt-neuviéme de Mars. *Luc. x. v 26.* *Martyr. R. 29. Mart.*

Enſuite Genſeric fit fermer l'égliſe de Carthage, & bannit en divers lieux les prêtres & les miniſtres ; car il n'y avoit point d'évêque. Ce qui dura juſqu'au temps de l'empereur Zenon. Genſeric fit même beaucoup de maux aux catholiques de pluſieurs provinces hors l'Afrique, en Eſpagne, en Italie, particulierement dans la partie méridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grece, en Epire, en Dalmatie & juſques dans la Venetie. Car s'étant fortifié par le ſecours des Maures ; après la mort de Valentinien, il envoïoit tous les ans au printemps des vaiſſeaux faire des deſcentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, tantôt aux provinces de l'empire d'Orient, pillant par tout, emmenant un grand nombre de captifs, & ruïnant des villes entieres. *Procop. 1. Vandal. c. 5.*

L'imperatrice Eudocie veuve de Theodoſe, qui étoit à Jeruſalem, apprit avec une ſenſible douleur tout ce qui s'étoit paſſé à Rome, la mort violente de l'empereur Valentinien ſon gendre, l'irruption des Vandales, la captivité de ſa fille Eudocie, & de ſes petites filles emmenées à Carthage. D'ailleurs ſon frere Valere & Olybrius gendre de ſa fille, lui écrivoient ſouvent de ſe ſeparer des Eutychiens, & de rentrer dans la communion de l'égliſe catholique. Elle étoit dans une grande peine d'eſprit, ne voulant pas agir contre ſa conſcience, & preferer

LX.
Eudocie quitte le ſchiſme.
Vita S. Euthym. p. 64.

l'affection de ſes parens à ce quelle croïoit la vraïe foi. Elle réſolut donc de conſulrer les ſolitaires les plus renommez. Elle envoïa Anaſtaſe corévêque de Jeruſalem à Antioche vers S. Simeon Stylite, qui étoit alors une grande lumiere de l'égliſe, lui écrivit l'état de ſon ame, & lui demanda conſeil. Il répondit : Sçachez que le démon voïant la richeſſe de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment, & le pernicieux Theodoſe, lui ſervant d'inſtrument, a rempli votre ame de tenebres & de trouble. Mais courage, votre foi n'a pas manquée. Au reſte je m'étonne fort, qu'étant ſi près de la ſource, vous veniez chercher un ruiſſeau ſi loin. Vous avez le divin Euthymius, ſuivez ſes inſtructions, vous ſerez ſauvée.

Eudocie aïant reçu cette réponſe, & ſçachant que ſaint Euthymius n'entroit point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut déſert d'Orient, à trente ſtades de ſa laure, vers le midi ; afin de pouvoir l'y entretenir ſouvent. Elle l'envoïa chercher par Coſme gardien de la croix, avec le corévêque Anaſtaſe. Ils ne le trouverent point à ſa laure : parce que ſur cette nouvelle il s'étoit retiré à Rouban : ils prirent avec eux Theoctiſte ſon diſciple, & l'aïant trouvé après beaucoup de prieres, ils lui perſuaderent à grande peine de venir à la tour, que l'on venoit de bâtir ; & où l'on fit depuis un monaſtere. L'imperatrice fut ravie de voir le ſaint, & ſe jettant à ſes pieds, elle dit : je vois maintenant que Dieu m'a viſité par votre preſence. Le ſaint
p. 66. viellard après lui avoir donné ſa benediction, lui dit : Ma fille, prenez garde à vous deſormais. Ces

malheurs

malheurs ſi funeſtes vous ſont arrivez en Italie, parce que vous vous êtes laiſſée ſéduire à la malice de Theodoſe. Quittez donc cette opiniâtreté déraiſonnable ; & outre les trois conciles écuméniques de Nicée contre Arius, de C. P. contre Macedonius, d'Epheſe contre Neſtorius, recevez auſſi la définition de celui de Calcedoine ; retirez-vous de la communion de Dioſcore, & embraſſez celle de Juvenal. Aïant ainſi parlé, il lui donna ſa bénédiction, prit congé d'elle & ſe retira.

Eudocie admirant ſa vertu, executa ce qu'il avoit dit, comme ſi Dieu lui eût parlé de ſa bouche. Elle retourna auſſi-tôt à Jeruſalem ; & par le moïen des prêtres Coſme & Anaſtaſe, elle ſe réünit à l'archevêque Juvenal & à l'égliſe catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques & de moines, que Theodoſe avoit ſéduits. L'abbé Elpide ſe réünit ; mais Geronce demeura dans le ſchiſme avec un grand peuple, qu'il entraîna ; même deux moines, Marcien & Romain, qui quitterent l'abbé Elpide, & fonderent enſuite des monaſteres, l'un à Bethléem, l'autre à Thecué. *p. 673.*

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

AN. 457.

I.
Mort de Marcien. Leon empereur.

L'EMPEREUR Marcien ſe préparant à la guerre contre les Vandales, faiſoit des proceſſions auprès de C. P. où il aſſiſtoit à pied, & qu'il accompagnoit d'aumônes. Il s'en fit une entr'autres le vingt-ſixiéme de Janvier 457. ſous le conſulat de Conſtantin & de Rufus, & l'empereur mourut peu de temps après, âgé de ſoixante & cinq ans, en aïant regné ſix & demi. Sa memoire eſt en bénediction pour ſes vertus & pour les ſervices qu'il rendit à la religion. Son ſucceſſeur fut Leon natif de Thrace, ſurnommé Magnus ou Macela, tribun & gouverneur de Selymbrie. Il fut élû le ſeptiéme de Février 457. ſous le conſulat de Rufus & de Conſtantin, indiction dixiéme, & couronné par l'évêque Anatolius. Il regna près de dix-ſept ans.

An. 457.
Theod. lect. lib. 8.

Chr. Paſch. Marcell. chr.

Chr. Paſch. Theoph. p. 95.

II.
Timothée Elure intrus à Alexandrie.

Dès le commencement de ſon regne, le parti d'Eutychés ſe releva en Egypte. Il y avoit un moine nommé Timothée, ſurnommé Elure, qui étoit prêtre, & s'étoit ſeparé des catholiques auſſi-tôt après le concile de Calcedoine. Il étoit joint à quatre ou cinq évêques, & à quelques moines infectez de la même erreur; & pour ce ſujet, condamnez par Proterius & par le concile d'Egypte, & exilez par ordre de l'empereur Marcien. Ce Timothée alloit de nuit par les cellules des moines, & leur parlant au travers d'une cane creuſe, les appelloit par leur nom, & leur diſoit qu'il étoit un ange envoïé du ciel, pour les avertir de fuir la communion

Epiſt. Ægypt. conc. Calch. p. 3. c. 22. c. 23.

Theod. lect. lib. 1.

Nic. ep. XV. c. 16.

Evagr. II. c. 8.

de Proterius, & d'élire pour archevêque Timothée qui étoit lui-même. Peut-être cette maniere d'aller de nuit, lui fit-elle donner le surnom d'*ailouros*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'empereur Marcien l'enhardit : il commença à parler plus haut contre le concile de Calcedoine ; il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuroient dans le voisinage d'Alexandrie ; & remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osoient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de séditieux, gagnez par argent ; & prenant occasion de l'absence de Denis, qui commandoit les troupes de la province, & qui étoit alors occupé dans la haute Egypte ; il s'empara de la haute église d'Alexandrie, nommée la Cesarienne, & se fit ordonner évêque, par deux de ces évêques condamnez & exilez, sçavoir Eusebe de Peluse & Pierre de Majume. Timothée ainsi ordonné, célebra le baptême, & fit toutes les fonctions d'évêque.

AN. 457.

Tom. 4. conc. p. 898. D.

Le duc Denis étant de retour à Alexandrie, & aïant trouvé que Timothée en étoit dehors, l'empêcha d'y rentrer, ce qui mit en fureur ceux de son parti. Ils chercherent l'évêque Proterius, qui se retira dans le baptistere, croïant se garantir par la sainteté du lieu & du temps : car c'étoit le vendredi saint, vingt-neuviéme de Mars, cette même année 457. mais les schismatiques n'y eurent point d'égard, non plus qu'à sa vieillesse & ses cheveux blancs; ils entrerent à main armée dans le baptistere, & comme Proterius étoit en priere, il fut tué d'un coup d'épée dans le ventre, & percé de plusieurs autres coups : puis on attacha son corps à une corde ; on

Victor. chr. p. 899. C.

AN. 457. l'expoſa à la vûë de tout le peuple, au lieu nommé Tetrapyle ou Quatre portes ; lui inſultant & criant avec de grandes huées, que c'étoit Proterius. Enſuite on traîna ce cadavre par toute la ville ; on le mit en pieces, on le déchira de mille coups ; quelques-uns même n'eurent pas horreur de goûter de ſes entrailles. On brûla le reſte de ſes membres, & on jetta les cendres au vent. Six autres furent tuez avec l'évêque.

p. 894. D. Après cela Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du ſacerdoce. Il diſpoſoit à ſon gré des biens de cette égliſe, & les diſtribuoit aux gens de ſa faction, au préjudice des pau-

p. 899. D. vres qui en devoient vivre. Il anathematiſa le concile de Calcedoine, & tous ceux qui le recevoient ; c'eſt-à-dire, le pape ſaint Leon, Anatolius de C. P. Baſile d'Antioche, car Maxime étoit mort, & tous les évêques catholiques. Il ôta des ſacrez diptiques le nom de Proterius, & y mit le ſien & celui de Dioſcore. Il perſecuta les parens de Proterius, & pilla

p. 901. B. les biens de ſon patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de ſon parti, il en retenoit les uns auprès de lui, & envoïoit les autres par les villes d'Egypte, pour perſecuter les évêques catholiques & leur clergé. Il chaſſoit des vieillards ordonnez par Theophile & par ſaint Cyrille, & faiſoit ordonner à leur

p. 900. B. place des héretiques : il faiſoit rompre & brûler les chaires pontificales, où Proterius s'étoit aſſis, & laver d'eau de mer les autels dreſſez & conſacrez dans les égliſes. Il troubloit les monaſteres d'hommes &

p. 865. A. de filles, y mettant des clercs de ſa faction ; & défendant de recevoir la communion des évêques & des

clercs catholiques, ni de les tenir pour clercs. Ainſi ils étoient réduits à s'enfuir & ſe cacher.

AN. 457.

III
Lettres de ſaint Leon au ſujet de Timothée.

Ces nouvelles étant venuës à C. P. Anatolius en avertit ſaint Leon, & que les hérétiques demandoient hautement un nouveau concile, pour caſſer les décrets de celui de Calcedoine, mais que l'empereur avoit rejetté de lui-même cette propoſition. Que toutefois il étoit à propos que le pape lui écrivît pour le ſoutenir dans ſes bons ſentimens, & le prier de remédier à ces maux. Le pape ſaint Leon écrivit donc à l'empereur Leon, à qui il avoit déja écrit pour le féliciter ſur ſon avenement à l'empire. Par cette ſeconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Calcedoine; & de procurer la paix de l'égliſe d'Alexandrie, en y faiſant ordonner un évêque par les catholiques. La lettre eſt du neuviéme de Juin, ſous le conſulat de Conſtantin & de Rufus, c'eſt-à-dire, en 457.

Epiſt. Leon. 118.

Epiſt. 115. *al.* 73.

Saint Leon crut auſſi devoir exciter les évêques des grands ſieges, à ſoutenir la bonne cauſe par un conſentement unanime. Il écrivit donc à Baſile d'Antioche une lettre qui commence ainſi : Nous devions avoir appris votre ordination, ſuivant la coutume de l'égliſe, par vous ou par nos freres les évêques de la province; mais vous ne manquez pas de raiſons qui peuvent vous en avoir empêché : l'empereur Marcien, de ſainte mémoire, nous a fait ſçavoir par ſes lettres votre conſécration; & d'ailleurs nous vous connoiſſons aſſez, pour ne pouvoir douter de votre mérite. Il l'exhorte enſuite à réſiſter aux entrepriſes criminelles des Eutychiens, & à ne pas ſouffrir que l'on donne atteinte au con-

Epiſt. 118.

AN. 457. cile de Calcedoine : car on ne l'attaque, dit il, que pour anéantir le miſtere de l'incarnation. Je ſuis aſſuré que l'empereur, le patrice & tous les magiſtrats n'accorderont rien aux hérétiques, au préjudice de l'égliſe ; s'ils voïent que le courage des paſteurs n'eſt point ébranlé. Il charge Baſile de donner part de cet avis à tous les évêques, c'eſt-à-dire, à ceux de ſa province. La même lettre fut envoïée à Juvenal de Jeruſalem, & à Euxithée de Theſſalonique. Elle eſt du vingt-troiſiéme d'Août 457.

epiſt. 119.

Enſuite ſaint Leon trouvant l'occaſion d'un nommé Geronce, qui retournoit à C. P. écrivit trois lettres le premier jour de Septembre ; l'une à Julien de Co, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avoit écrites aux métropolitains, & ſe plaindre de ce que quelques-uns accuſoient d'obſcurité ſa lettre à Flavien, prétendant qu'elle devoit être mieux expliquée. La ſeconde lettre eſt au prêtre Aëtius, à qui il dit qu'il a écrit au patrice Aſpar, à Sporatius, & à d'autres perſonnes. Je vous envoïe auſſi, dit-il, des copies des lettres, que les évêques de Gaule & d'Italie nous ont envoïées, afin que vous voïez combien nous ſommes unis avec eux, par la même foi. La troiſiéme lettre eſt à l'empereur Leon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Calcedoine. Majorien regnoit alors en Occident, aïant été déclaré empereur à Ravenne, du conſentement de l'empereur Leon.

epiſt. 120.

epiſt. 122. *al.* 74.

Marcell. chr. Idac.

IV. Evêques d'Egypte à C. P.

Cependant pluſieurs évêques d'Egypte s'étant ſauvez de la perſécution de Timothée, vinrent à C. P. & raconterent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur étoit arrivé. Ils préſenterent à l'empe-

reur Leon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte & des clercs d'Alexandrie, où ils disoient; que dès le commencement de son regne il avoit écrit aux métropolitains, pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ses prédécesseurs, & particulierement de l'empereur Marcien. Ils racontoient ensuite l'intrusion de Timothée, le massacre de Proterius, & la persécution que souffroient les catholiques; puis ils ajoutoient: Nous vous supplions donc d'écrire au très-saint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jerusalem & de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres que vous jugerez à propos, afin qu'ils vous rapportent ce qui est reglé par les canons, & que vous ordonniez, que l'usurpateur soit chassé de l'église d'Alexandrie, & puni comme il mérite. Ensuite que suivant les canons & l'ancienne coutume, le concile orthodoxe de tout le diocése d'Egypte, élise un personnage digne de remplir le siege de saint Marc. Que si après cela, il est encore besoin d'un concile, ce que nous ne croïons pas, nous y viendrons hardiment, non pour la cause de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entrepriſes de Timothée: nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques ou de clercs, de célebrer l'office; ni de rien innover dans nos églises; & d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie, soient administrez par le conseil des anciens du clergé; & que tous les clercs catholiques soient maintenus en paix dans leurs églises: & pour cet effet d'adresser vos lettres au très-magnifique duc Denis,

Conc. Calched. p. 3. c. 22.

p. 896.

p. 897. & aux juges de chaque province. Cette lettre étoit ſouſcrite par quatorze évêques, par quatre prêtres, dont deux étoient œconomes de l'égliſe d'Alexandrie, & par deux diacres.

Timothée envoïa auſſi de ſon côté à C. P. & ſes députez préſenterent à l'empereur des lettres de ſa part; mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de déclarer leur foi, & ce qu'ils croïoient des conciles. Ils donnerent donc un libelle, par lequel ils déclarent, qu'ils tiennent la foi de Nicée, ſans y rien ajouter; qu'ils reçoivent les conciles d'Epheſe, c'eſt-à-dire, tant le faux concile de Dioſcore, que le légitime de ſaint Cyrille. Mais ils rejettent le concile de C. P. & celui de Calcedoine, & demandent à l'empereur de faire réponſe à leur archevêque Timothée. Cette requête étoit ſans ſouſcription, de peur que l'on ne vît le petit nombre de ſchiſmatiques : car il n'y avoit que quatre évêques pour Timothée. Il écrivit auſſi à l'empereur un mémoire fort artificieux, où il prétendoit montrer, que ſaint Leon, le concile de Calcedoine & tous les évêques Orientaux étoient Neſtoriens.

Conc. Calch. p. 3. c. 24.

Leo epiſt. 125. al. 75. c. 4. ep. 126. c. 2. Genn. de ſcript. n. 71.

V. L'empereur Leon conſulte les évêques.

L'empereur Leon renvoïa ces requêtes à Anatolius évêque de C. P. lui déclarant, que le peuple d'Alexandrie, les magiſtrats & les gens de mer demandoient que Timothée demeurât leur évêque. Apparemment il y avoit auſſi des requêtes de leur part. L'empereur ordonne donc à Anatolius d'aſſembler ſon clergé, avec les évêques catholiques, qui ſe trouvoient alors à C. P. pour donner leur avis, tant ſur l'ordination de Timothée, que ſur le con-

Conc. Calch. p. 3. c. 21.

cile

cile de Calcedoine. Car les ſchiſmatiques prétendoient, que ſans y avoir égard, on devoit en aſſembler un autre, & examiner la foi de nouveau.

Anatolius tint un concile à C. P. ſuivant cet ordre de l'empereur ; comme on voit par la requête des évêques d'Egypte, concluant à ce qu'il écrivît des lettres ſynodales au pape ſaint Leon, aux évêques d'Antioche, de Jeruſalem, de Theſſalonique, d'Epheſe & aux autres qu'il lui plairoit, afin que tous déclaraſſent à l'empereur, ce qu'il devoit faire ſelon les canons, pour reprimer ces déſordres. Le réſultat de ce concile de C. P. fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur Leon où il marque, qu'il a écrit au pape S. Leon & à tous les métropolitains ; & répondant à la conſultation de l'empereur, il déclare que l'ordination de Timothée eſt nulle & contre les canons ; que le concile de Calcedoine n'a rien défini que de conforme à la foi, & que vouloir y donner atteinte, c'eſt chercher à troubler la paix des égliſes.

Conc. Calch. p. 3. c. 25. p. 900. D.

Conc. Calch. p. 3. c. 26.

L'empereur Leon conſidera la difficulté d'aſſembler un concile univerſel, & l'incommodité qu'en ſouffriroient tant d'évêques, à qui leur grand âge, leur foible ſanté ou leur pauvreté rendroit le voïage très penible. Il ſe contenta donc d'écrire aux évêques des grands ſieges, leur envoïant la même lettre qu'il avoit adreſſée à Anatolius ; mais au lieu qu'il lui ordonnoit d'aſſembler les évêques qui ſe trouveroient à C. P. il ordonnoit aux autres d'aſſembler ceux de leur province. Nous avons les noms des évêques, à qui fut envoïée cette lettre circulaire au nombre d'environ ſoixante, dont les premiers

Liber. Breviar. c. 15.

To. 4. conc. p 890. 891. Baluz. Nova coll. p. 1422.

ſont ; le pape S. Leon , Baſile d'Antioche , Juvenal de Jeruſalem , Epiphane d'Apamée métropole de la ſeconde Syrie , Dorothée de Tyr , Jean de Damas , Pelage de Tarſe , Oreſte d'Anazarbe , Etienne d'Hieraple , Ibas d'Edeſſe. Toutes ces lettres de l'empereur furent envoïées par des magiſtriens ; & Anatolius envoïa auſſi Aſclepiade ſon diacre. L'empereur conſulta encore ſur cette queſtion trois fameux ſolitaires ; S. Simeon Stylite , S. Jacques & S. Baradat. Il faut dire qui étoient ces ſaints que l'on conſultoit avec les grands évêques.

VI. S. Jacques le Syrien & S. Baradat.

Theod. Philoth. c. 21.

Le plus vieux des trois étoit S. Jacques , ſurnommé le Syrien , & diſciple de S. Maron. Il demeuroit ſur une montagne à trente ſtades , c'eſt-à-dire , à une lieuë & demi de la ville de Cyr ; & il étoit connu particulierement de Theodoret. Il vivoit à découvert , ſans avoir ni toit ni clôture , expoſé continuellement à toutes les injures de l'air & à la vûë de ceux qui le venoient voir ; quelquefois il étoit brûlé du ſoleil , quelquefois on le trouvoit enſeveli ſous la neige. Par deſſous ſon habit , il portoit de peſantes chaînes de fer , & ne ſe ſervoit point de feu pas même pour faire cuire ſa nourriture , qui ne conſiſtoit qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faiſoit quantité de miracles ; gueriſſant des fiévres & d'autres maladies , & chaſſant les démons : l'eau qu'il avoit benite étoit un remede à pluſieurs maux. Il reſſuſcita un enfant de quatre ans , que Theodoret dit avoir vû , & avoir oüi raconter le miracle au pere. Quand le ſaint étoit malade , le peuple s'aſſembloit autour de lui , pour enlever ſon corps après ſa mort. On avoit bâti une égliſe pour le mettre , &

Theodoret lui avoit preparé un cercueil dans l'égliſe des apôtres ; mais le ſaint anacorete lui fit promettre de l'enterrer ſur ſa montagne ; & le cercueil y aïant été tranſporté, il y fit mettre des reliques des prophetes, des apôtres & des martyrs, qu'il avoit ramaſſées de tous côtez, afin que l'on ne dît pas que c'étoit ſon ſepulchre ; & voulut être mis dans un autre cercueil auprès de ces ſaints.

Saint Baradat logeoit du commencement dans une cabanne où il étoit enfermé ; puis il monta ſur une roche, & ſe mit dans une eſpece de cofre ſi petit, qu'il y étoit tout courbé, & ſi mal joint, que c'étoit comme une cage où il étoit expoſé, & à la pluïe & au ſoleil. Après y avoir demeuré long-tems, il en ſortit par le conſeil de Theodote évêque d'Antioche, & demeura en plein air, aïant continuellement les mains étenduës au ciel, & tout couvert d'une tunique de peau ; enſorte qu'il n'avoit de libre que le nez & la bouche pour reſpirer. Il répondoit très-pertinemment aux queſtions qu'on lui faiſoit ; & raiſonnoit mieux, dit Theodoret, que ceux qui ont étudié les labyrinthes d'Ariſtote : avec cela il étoit d'une humilité profonde. *Ibid. c. 27.*

VII. Commencement de S. Simeon Stylite.

Saint Simeon étoit né en un bourg de Cilicie, nommé Siſan, ſur la frontiere de Syrie, & dès l'âge de treize ans il garda les brebis de ſon pere. Un jour que le troupeau ne pouvoit ſortir à cauſe de la neige il alla à l'égliſe avec ſes parens, & y entendit lire l'évangile, qui dit : que ceux qui pleurent ſont heureux, & ceux qui rient malheureux ; & qu'il faut avoir le cœur pur. Il demanda à un vieillard comment on pouvoit acquerir ce bonheur ; il lui dit, par *c. 26. Vita per Anton. ad Roſvue. p. 170. Theod. Philoth. c. 26. Luc. VI. 21. 25.*

le jeûne, la priere, l'humilité & la pauvreté, & lui conſeilla d'aller à un monaſtere. Le jeune Simeon entra dans un monaſtere voiſin, où il demeura deux ans. Mais le déſir d'une vie plus parfaite, le fit aller à Thelede, bourgade ſituée au pied du mont Coryphe, entre Berée & Antioche. Il y avoit là deux monaſteres, dont l'un étoit gouverné par Heliodore, & compoſé de quatre-vingt moines. Simeon y demeura dix ans, & ſurpaſſa en auſterité tous ſes confreres : car au lieu qu'ils mangeoient de deux jours l'un, il ne mangeoit que deux fois la ſemaine ; & quoique les ſuperieurs l'en repriſſent, comme d'une déſobéïſſance, ils ne pouvoient le perſuader.

Philoth. c. 4.

Un jour il prit une corde à puits faite de palmier, très-rude même pour les mains, & s'en entoura le corps depuis la ceinture en haut, enſorte qu'elle lui entra dans la chair : l'aïant ainſi portée plus de dix jours on s'en apperçût enfin à l'odeur & au ſang qui en dégoutoit. On la lui ôta à peine, & le voïant ſi exceſſif dans ſes mortifications, on le fit ſortir du monaſtere. Il ſe retira dans le plus déſert de la montagne, & deſcendit dans une citerne ſeiche, où il continuoit à loüer Dieu. Au bout de cinq jours, les ſuperieurs du monaſtere ſe repentirent de l'avoir chaſſé ; ils l'envoïerent chercher ; on le trouva, & on le retira avec une corde. Peu de temps après, il s'en alla à Thelaniſſe, bourgade ſituée au pied d'une montagne près d'Antioche. Il y trouva une petite loge, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïſe & d'Elie, & paſſer quarante jours ſans manger. L'abbé Baſſus étoit ſuperieur d'un monaſtere voiſin & avoit

l'inſpection des prêtres de la campagne. Simeon le pria de murer ſa porte avec de la terre, ſans lui rien laiſſer dans ſa cellule. Baſſus lui dit : Que ſe donner la mort n'étoit pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Simeon lui dit : Mon pere, mettez-là dix pains & un vaſe plein d'eau : ſi j'ay beſoin de nourriture j'en prendrai. Ainſi fut fait. Au bout des quarante jours, Baſſus revint : il ôta la terre dont la porte étoit bouchée, & étant entré, il trouva tous les pains en leur entier, le vaſe encore plein d'eau, & Simeon proſterné ſans voix, ſans mouvement, ſans reſpiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, & lui donna les divins myſteres. En étant fortifié, il ſe leva & prit un peu de nourriture, c'eſt-à-dire, des laituës, de la chicorée & des herbes ſemblables, qu'il mâchoit & avaloit peu à peu. Baſſus ravi de joïe retourna à ſon monaſtere, compoſé de plus de deux cens moines, & leur raconta cette merveille. Depuis ce temps, Simeon continua de jeûner ainſi tous les ans quarante jours de ſuite ; & il avoit déja paſſé vingt-huit ans de la ſorte, quand Theodoret l'écrivoit. Il demeuroit debout les premiers jours, enſuite il s'aſſeïoit continuant de prier, puis il demeuroit étendu & demi-mort.

Après avoir paſſé trois ans dans cette cellule près de Telaniſſe, il monta au haut de la montagne, & fit faire une enceinte de murailles, dans laquelle il s'enferma, aïant une chaîne de fer de vingt coudées de long, attachée par un bout à un groſſe pierre, & par l'autre à ſon pied droit ; afin que quand il eût voulu, il ne pût ſortir de cet eſpace. Là il

s'occupoit à la méditation des choſes céleſtes. Melece alors corévêque d'Antioche, lui conſeilla d'ôter cette chaîne, lui repreſentant que la volonté ſuffiſoit, pour tenir le corps par des liens raiſonnables. Simeon ſe rendit & fit venir un forgeron, qui détacha la chaîne. Ce Melece ſemble être le même, qui fut depuis évêque de Mopſueſte, ami particulier de Theodoret.

La réputation de Simeon ſe repandant de tous cotez, on venoit à lui, non ſeulement du voiſinage, mais de pluſieurs journées de chemin. On lui amenoit des paralitiques, on le prioit de guerir diverſes maladies, ou d'obtenir la fecondité aux perſonnes ſteriles. Ceux qui avoient reçû ce qu'ils demandoient, s'en retournoient avec joïe, & publioient ſes bienfaits : ce qui en attiroit encore un plus grand nombre. Toutes ſortes de nations y venoient en foule, des Iſmaëlites, des Perſes, des Armeniens, des Iberiens, des Omerites & des Arabes plus reculez. On y venoit des extremitez d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Eſpagne, de la grande Bretagne. Sa réputation s'étendoit juſques aux Ethiopiens & aux Scythes errans. A Rome elle étoit ſi grande, que les artiſans avoient mis de petites images du ſaint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer ſa protection. Theodoret temoigne l'avoir oüi dire.

VIII. 5. Simeon ſur la colonne.

Simeon ſe ſentoit importuné de cette foule innombrable qui s'empreſſoit autour de lui pour le toucher, & tirer quelque benediction des peaux dont il étoit vêtu. Il lui paroiſſoit impertinent de ſouffrir ces honneurs exceſſifs, & penible d'être tou-

jours ainſi preſſé ; c'eſt ce qui le fit aviſer de ſe tenir debout ſur une colonne. Il en fit faire une d'abord de ſix coudées ; puis de douze , puis de vingt-deux, & enfin de trente ſix ; & de là lui vint le nom de Stylite : car *Stylé* en grec ſignifie une colonne. Pluſieurs blamerent une maniere de vie ſi extraordinaire , & quelques-uns s'en mocquoient ; mais Theodoret croïoit , que c'étoit l'effet d'une providence particuliere de Dieu , pour frapper les hommes d'un tel ſpectacle , & les miracles que Simeon fit devant & après , donnent bien ſujet de le croire.

Les moines du deſert lui envoierent demander quelle étoit cette maniere de vie ſi étrange : lui ordonnant de la quitter , & de ſuivre le chemin battu de leurs peres. Ils avoient dit à leur envoïé : S'il obéït volontiers , laiſſez-le vivre à ſa maniere ; s'il reſiſte & ſe montre eſclave de ſa propre volonté , tirez-le de la colonne par force. L'envoïé étant arrivé , & aïant declaré à Simeon l'ordre des peres , auſſi-tôt il avança un pied pour deſcendre. L'envoïé lui dit de demeurer & de prendre courage , & que ſon état venoit de Dieu. Les moines d'Egypte ſcandaliſez auſſi de cette nouveauté , lui envoïerent dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informez de ſon merite , ils rentrerent dans ſa communion. Domnus évêque d'Antioche le vint voir , admira ſa maniere de vie , & lui donna les ſacremens. *Evagr. I. hiſt. c. 13.* *Theod. lect. II. p. 565.*

Depuis que Simeon fut ſur la colonne , il convertit un grand nombre d'infideles , d'Iberiens , *Theod. 883.*

d'Armeniens, de Perſes, & particulierement d'Arabes Iſmaëlites. Ils venoient le voir en grandes troupes de deux ou trois cens, quelquefois de mille ; renonçoient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulierement au culte de Venus, & briſoient leurs idoles en ſa preſence ; ils recevoient le baptême, & apprenoient de ſa bouche les loix ſuivant leſquelles ils devoient vivre. Theodoret en parle comme temoin oculaire, & penſa une fois être écraſé par ces barbares, qui par ordre du ſaint s'empreſſoient à recevoir ſa benediction. Il rend auſſi temoignage, que Simeon avoit le don de pro-
p. 885. phetie, qu'il prédit deux ans devant une ſechereſſe & une famine, & une autre fois une grande multitude de chenilles.

IX. Occupations de S. Simeon.

Son occupation ordinaire étoit la priere : tantôt debout tantôt incliné, & il s'inclinoit ſi bas qu'il
p. 887. touchoit du front aux doigts de ſes pieds : car ſes jeûnes continuels lui avoient rendu le ventre creux. Il faiſoit des inclinations ſi frequentes, qu'on en compta une fois juſqu'à douze cens quarante-qua-
p. 888. tre. Aux grandes ſolemnitez, il paſſoit les nuits debout les mains étenduës. Après avoir prié toute la nuit & tout le jour juſqu'à none, il commencoit à inſtruire les aſſiſtans ; puis il écoutoit leurs demandes, gueriſſoit des malades, & terminoit des differends. Vers le coucher du ſoleil, il recommençoit à prier. Il ne mangeoit qu'une fois la ſemaine, & point du tout pendant le carême. Les femmes n'entroient point dans l'enceinte de ſa colonne : il ne permit pas même à ſa mere de le voir : mais étant

morte

morte ſur le lieu, il pria à haute voix pour le repos de ſon ame. Il étoit vêtu d'un habit de peau, qui le couvroit juſques aux pieds ; il avoit la tête couverte d'une tiare, c'eſt-à-dire, d'un bonnet à la maniere du païs, & portoit la barbe longue. Au haut de la colonne étoit une petite enceinte, comme à nos chaires, ſur laquelle il s'appuïoit. *Anton. vita ap. Roſvuei. Evagr. l. c. 14.*

Il ne négligeoit pas les affaires generales de l'égliſe, mais il combattoit contre les payens, les Juifs & les heretiques. Quelquefois il en écrivoit à l'empereur ; comme à Theodoſe, à l'occaſion d'une ſynagogue d'Antioche : quelquefois il excitoit le zele des magiſtrats, & exhortoit les évêques mêmes à prendre plus de ſoin de leurs troupeaux. L'empereur Marcien ſe déguiſa pour l'aller voir, comme un particulier & l'admira. Le roi de Perſe l'honoroit beaucoup ; & comme des ambaſſadeurs lui en parloient, il s'informoit curieuſement de ſa maniere de vie & de ſes miracles. La reine ſon épouſe demanda de l'huile qu'il eût benite, & la reçut comme un grand preſent. Tous les courtiſans malgré les calomnies des mages, prenoient ſoin de s'en inſtruire, & le nommoient un homme divin. Au milieu de cette gloire il étoit ſi humble, qu'il ſe croïoit le dernier des hommes. Il étoit de facile accès, doux & agréable : répondant à tout le monde, fût-ce un artiſan, un païſan ou un mendiant. Il diſoit à ceux qu'il avoit délivrez de leurs maladies : Si quelqu'un vous demande qui vous a gueris, dites que c'eſt Dieu : gardez-vous de parler de Simeon : autrement je vous avertis que vous retomberez dans le même mal. Theodoret, qui l'avoit vû & entretenu plu- *Evagr. l. c. 1.* *Theod. lect. p. 565. Philoth. 8. pag. 86. B.* *p. 887. D.*

Philoth. p. 877. A.

sieurs fois, & qui a écrit de son vivant l'abregé de sa vie, voïoit bien la peine qu'on auroit à croire ces merveilles : c'est pourquoi il en parle ainsi : Encore que j'aie pour témoins, s'il faut ainsi dire, tous les hommes vivans, je crains que mon recit ne paroisse à la posterité une fable entierement destituée de verité. Car ce qui se passe ici est au-dessus de l'humanité ; cependant les hommes ont accoutumé de mesurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature ; & si quelque chose en passe les bornes : il paroît un mensonge à ceux qui ne connoissent pas les choses divines.

Tel étoit donc le grand Simeon Stylite, que l'empereur Leon consulta sur le concile de Calcedoine. Nous n'avons point la réponse qu'il fit à l'empereur ; mais seulement la lettre qu'il écrivit à Basile évêque d'Antioche, où il dit : Aïant reçu vos lettres, j'ai admiré le zele de l'empereur, sa pieté & son affection pour la foi des peres. Ce don n'est pas de nous, comme dit l'Apôtre ; mais de Dieu, qui lui a donné cette bonne volonté par vos prieres. Et un peu après : C'est pourquoi tout vil & mépriſable que je suis, & l'avorton des moines : j'ai aussi déclaré à sa majesté mon sentiment, touchant la foi des six cens trente peres, qui se sont assemblez à Calcedoine ; m'arrêtant & m'affermissant sur cette foi revelée par le saint-Esprit. Car si le Sauveur est present au milieu de deux ou trois personnes assemblées en son nom ; comment se pourroit-il faire, que le saint-Esprit ne fût pas entre tant de saints évêques ? Soïez donc ferme & courageux pour la vraïe religion, comme Josué pour le peuple d'Israël. Je vous prie de vou-

Evagr. II. hist.

loir bien ſaluer de ma part tout votre pieux clergé, & votre peuple fidele.

AN. 458.

X. Lettres de S. Leon à C. P.

Le pape ſaint Leon aïant appris que les évêques catholiques d'Egypte s'étoient refugiez à C. P. leur écrivit pluſieurs lettres, pour les conſoler & les encourager. Dans la derniere, qui eſt du vingt-uniéme de Mars 458. il les nomme juſqu' au nombre de quinze, dont les premiers ſont Neſtorius, Athanaſe, Paul, Pierre & Theonas. Cependant il écrivoit auſſi à Anatolius de Conſtantinople & à l'empereur Leon. Il ſe plaint à Anatolius que quelques-uns de ſes clercs favoriſoient les heretiques, & l'exhorte à les retrancher de l'égliſe, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'y avoit point donné ordre, il l'en avertit encore plus fortement par une ſeconde lettre : marquant en particulier le prêtre Atticus, qui avoit prêché dans l'égliſe contre la foi catholique & le concile de Calcedoine. Il demande qu'il ſe retracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychés. Anatolius ne trouva pas bon ce ſoin que S. Leon prenoit de ſon clergé. Le prêtre Atticus envoïa auſſi pour ſa juſtification un écrit, où il proteſtoit qu'Eutychés lui avoit été odieux : ſur quoi ſaint Leon répondit à Anatolius : Vous ne devez point trouver mauvais que je vous aïe renvoïé l'examen de ce que l'on diſoit contre vos clercs : je n'ai point en cela bleſſé votre dignité : mais j'ai pris ſoin de votre reputation, qui m'eſt auſſi chere que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguité de ſon écrit confirme ce qui nous en a été rapporté. Car autre choſe eſt l'inimitié qui ſe trouve même entre les catholiques : autre choſe

Epiſt. 124. *al.* 76.

Epiſt. 126.

Epiſt. 128. *al.* 77.

l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychés, & qu'il promette de garder la définition du concile de Calcedoine. Cette lettre eſt du mois de Mars 458.

Ep. 131. S. Leon écrivit en même temps au clergé de Conſtantinople, pour les confirmer dans la foi & dans l'éloignement des heretiques, pour faire dépoſer Atticus & André, que l'on accuſoit de la même erreur, s'ils ne la condamnoient publiquement.

Ep. 115. *al.* 75. L'empereur avoit invité le pape à venir à Conſtantinople, ſur quoi le pape lui répondit dès le premier de Novembre 457. qu'il n'y avoit point de raiſon d'examiner de nouveau ce qui avoit été décidé au concile de Calcedoine. Autrement, dit-il, les troubles des égliſes n'auroient point de fin, ſi on renouvelloit toujours les diſputes au gré des heretiques. Il l'exhorte à ne les point écouter, & à les chaſſer au contraire du ſiege d'Alexandrie, qu'ils ont ſi indignement uſurpé. Il remarque la difference des requêtes dont l'empereur lui avoit envoïé copie; les catholiques avoient la leur, & y avoient mis hardiment leurs noms & leurs qualitez; les heretiques n'avoient point ſouſcrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre & l'indignité de leurs perſonnes. Aïant perdu l'eſperance d'un concile œcumenique, ils demandoient au moins une conference, où ils puſſent dire leurs raiſons; mais ſaint Leon tint ferme à ſoutenir, qu'il ne falloit entrer avec eux en

Ep. 132. *al.* 78. aucun examen de doctrine. Il promit toutefois d'envoïer des légats en Orient, ſuivant l'ordre de l'empereur, non pour diſputer contre les ennemis de la foi, mais pour inſtruire ceux qui voudront ſimple-

ment être éclairez. Car nous n'oſons, dit-il, aucunement mettre en queſtion ce qui a été décidé à Nicée & Calcedoine. Cette lettre eſt du vingt-deuxiéme de Mars 458. AN. 458.

Il envoïa en effet quatre mois après deux députez Domitien & Geminien évêques, mais ſeulement pour ſolliciter auprès de l'empereur la paix de l'égliſe, comme il paroît par ſa lettre du dix-ſeptiéme Août 458. où parlant des crimes de Timothée Elure, il dit : Nous ne deſirons point la vengeance ; mais nous ne pouvons avoir aucune ſocieté avec les miniſtres du démon. Que ſi nous les voïons venir à penitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne periſſent pas éternellement. Incontinent après, c'eſt-à-dire, le vingtiéme d'Août il envoïa à l'empereur une inſtruction plus ample, qu'il lui avoit promiſe touchant la foi ; où il traite le myſtere de l'incarnation & de la redemption, & refute les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés, à peu près comme il avoit fait dans la lettre à Flavien ; inſiſtant principalement ſur la neceſſité de croire, que Jeſus-Chriſt a eu une vraïe chair comme la nôtre. Il joint à cette lettre des extraits des peres Latins & Grecs ; ſçavoir de S. Hilaire, S. Athanaſe, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Jean Chryſoſtome, Theophile d'Alexandrie, S. Gregoire de Nazianze, S. Baſile, S. Cyrille d'Alexandrie. *Epiſt.* 133. *c.* 95. *Ep.* 154. *al.* 97.

XI. Décretales à Nicetas & à Neonas.

La ville d'Aquilée une des plus puiſſantes d'Italie, avoit été priſe & pillée par Attila, quand il ravagea le païs. On avoit emmené pluſieurs captifs, dont quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou ſouffert d'être rebaptiſez : quelques uns

AN. 458.

Epiſt. 129. al. 79.

à leur retour avoient trouvé leurs femmes mariées. Nicetas évêque d'Aquilée conſulta ſaint Leon ſur tous ces cas, & ſaint Leon lui répondit par une decretale, dattée du vingt-uniéme de Mars, ſous le conſulat de Majorien, c'eſt-à-dire, en 458. A l'égard des femmes qui ſe ſont remariées, croïant que leurs maris avoient été tuez, ou qu'ils ne reviendroient jamais : ſaint Leon décide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, ſous peine d'excommunication : parce que le premier mariage ſubſiſte toujours, quoique les ſeconds maris ſoient excuſables. Ceux que la crainte ou la faim
Cap. 5. a obligez de manger des viandes immolées, doivent faire penitence ; mais on la meſurera plus par la vehemence de la douleur, que par la longueur du
c. 7. temps. Ceux qui ſe ſont faits rebaptiſer par crainte ou par erreur, ne ſçachant pas qu'il fut défendu, doivent être mis en penitence, & reconciliez par l'impoſition des mains de l'évêque ; mais on abregera la penitence, ſi la vieilleſſe, la maladie ou quelqu'autre peril les preſſe. Ceux qui n'ont été baptiſez qu'une ſeule fois, mais par les heretiques, doivent être ſeulement confirmez par l'impoſition des mains avec l'invocation du Saint-Eſprit, pour recevoir la ſanctification, que les heretiques ne donnent point. Saint Leon ordonne à Nicetas, de communiquer cette lettre à tous ſes comprovinciaux, afin qu'ils obſervent la même diſcipline.

Epiſt 135. al. 3. V. Queſ. not.

On doit rapporter à la même année & au conſulat de Majorien la décretale de ſaint Leon à Neonas évêque de Ravenne, qui eſt le reſultat d'un concile, & où le pape décide ſuivant l'avis commun, que

ceux qui ont été emmenez en captivité avant l'âge de raiſon, & n'ont aucune mémoire d'avoir été baptiſez ; doivent être examinez ſoigneuſement, pour voir ſi on ne découvrira point par eux ou par d'autres quelque preuve de leur baptême. Mais enfin ſi on n'en trouve rien, on doit les baptiſer hardiment, ſans craindre le péril de les rebaptiſer, de peur de les laiſſer périr par un vain ſcrupule. Il n'étoit pas encore mention de baptiſer ſous condition. AN. 458.

On trouve que S. Leon ordonna, que les vierges ne recevroient point la benediction ſolemnelle avec le voile, qu'elles n'euſſent été éprouvées juſqu'à quarante ans : ce qui fait croire que ce fut de ſon avis que l'empereur Majorien fit une loix contre les parens qui forçoient leurs filles à ſe conſacrer à Dieu : défendant que les filles ainſi offertes par leurs parens reçuſſent le voile avant l'âge de quarante ans ; & leur donnant liberté de ſe marier juſqu'à cet âge. La même loi reprime ſeverement les veuves ; qui n'aïant point d'enfans renonçoient aux ſecondes nôces, par libertinage & non par vertu. Cette loi eſt dattée de Ravenne le vingt ſixiéme d'Octobre 458. *Lib. Pontif.* *Nov. Major. tit. 8.*

XII. Réponſes des métropolitains.

Les métropolitains d'Orient, que l'empereur Leon avoit conſultez ſur l'autorité du concile de Calcedoine, & l'ordination de Timothée Elure, lui firent tous des réponſes conformes. Il nous en reſte juſqu'à trente-ſix, en comptant les deux que j'ay rapportées ; ſçavoir, la lettre du pape S. Leon en datte du premier de Novembre 457. où il parloit pour tout l'Occident, & celle d'Anatolius de C. P. *Marc. Chr. an. 458. to. 4. Conc. p. 902. ad 975. Conc. Calch. p. 3. c. 25. ad c. 60. Baluz. Encycl.*

Ces lettres ſont ſynodales, & la plûpart portent la *Epiſt. 125. al. 75.*

AN. 458.

souscription de plusieurs évêques. Julien évêque de Co répondit aussi en son particulier ; & il paroît par la liste des évêques qui avoient été consultez, qu'il y en avoit plus de soixante. Tous approuvent le concile de Calcedoine, le tenant pour œcumenique, & le mettant au rang de ceux de Nicée, de C. P. & d'Ephese. Tous rejettent l'ordination de Timothée, & le nomment tyran & usurpateur ; déclarant qu'ils tiennent Proterius pour martyr, & qu'ils communiquent avec ceux de sa communion. Le seul Amphiloque évêque de Side, bien qu'il condamnât l'ordination de Timothée, déclara qu'il ne recevoit pas le concile de Calcedoine. Aussi n'a-t-on pas conservé sa lettre.

c. 46.

Tom. 4. Conc. p. 850. 891.

Evagr. 11, hist. c. 10.

Mais nous avons celle du saint moine Baradat, en datte du vingt-septiéme d'Août, la seconde année de l'empereur Leon, indiction dixiéme, c'est-à-dire l'an 458. Il explique doctement le mystere de l'incarnation, & parle clairement de l'eucharistie. On fit un recueil de toutes ces lettres, que l'on nomma en grec *Encyclia* : comme qui diroit les lettres circulaires, & qui fut traduit environ cinquante ans après par Epiphane le scholastique. Ainsi les deux questions pour lesquelles les heretiques demandoient un nouveau concile, demeurerent résoluës, les lettres des conciles particuliers, sans autre concile œcumenique, firent le même effet, & l'on vit clairement par cet exemple, que la force des décisions de l'église ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quelque maniere qu'il soit déclaré.

Tom. 4. conc. p. 977. E.
Brev. lib. c. 15.
Baluz. praef. in cod. Encycl.

Basile d'Antioche mourut cette année 458. après avoir

avoir tenu le ſiege deux ans, eut pour ſucceſſeur Acace, ſous qui arriva un grand tremblement de terre, qui renverſa preſque toute la ville d'Antioche. Ce fut le quatorziéme de Septembre, la ſeconde année de l'empereur Leon. Iſaac prêtre de la même égliſe fit un poëme pour déplorer cet accident ; & écrivit pluſieurs ouvrages en Syriaque, principalement contre les Neſtoriens & les Eutychiens. Acace ne tint qu'un an le ſiege d'Antioche, & Martyrius lui ſucceda en 459.

AN. 458.

Chronogr. Nicep.

Evagr. II. c. 12. Marcell. chr. an. 459.

Chr. Niceph.

Juvenal évêque de Jeruſalem mourut auſſi en 458. après quarante ans d'épiſcopat. Anaſtaſe lui ſucceda, & fut élû par le ſuffrage de tout le peuple au commencement de Juillet, ſuivant la prophetie de ſaint Euthymius. Car quelques années auparavant, Anaſtaſe diſciple de l'abbé Paſſarion, étant treſorier de l'égliſe du ſaint Sepulchre & corévêque, déſira de voir S. Euthymius, & y vint avec Fidus évêque de Joppé & Coſme Staurophylax, c'eſt-à-dire gardien de la croix. Ils menoient avec eux Fidus, jeune lecteur de l'égliſe du ſaint Sepulchre, petit-fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchoient de la laure, ſaint Euthymius dit à Chryſippe, qui étoit œconome : Preparez-vous, voilà le patriarche qui vient avec votre frere. Car Coſme & Chryſippe étoient freres. Quand ils furent arrivez, S. Euthymius parla à Anaſtaſe, comme étant patriarche de Jeruſalem; les aſſiſtans s'en étonnoient, & Chryſippe s'approchant du ſaint viellard, lui dit en particulier : Mon reverend pere, le patriarche n'eſt pas ici. C'eſt Anaſtaſe le treſorier : voïez qu'il a des habits de couleur, qu'un patriarche de Jeruſalem ne peut porter.

Vita S. Euthym. p. 70. & vita S. Cyr. p. 103.

Vita S. Euthym. p. 44.

S. Euthymius tout étonné, lui dit : Croïez-moi, mon fils, juſqu'à ce que vous m'aïez parlé : je l'ai vû vêtu de blanc. Puis il dit tout haut : Aſſurement je ne me ſuis pas trompé. Ce que Dieu a prévû & préordonné il l'accomplira ſans doute : car ſes graces ſont ſans repentir.

Rom. XI. 29.

p. 70. Anaſtaſe étant évêque de Jeruſalem, ſe ſouvint de cette prophetie ; & aïant ordonné diacre du ſaint Sepulchre Fidus, qui en avoit été témoin étant lecteur, il l'envoïa à S. Euthymius avec le gardien de

p. 71. la croix, le priant de trouver bon qu'il vînt le voir. Euthymius répondit : J'aurois un grand déſir de joüir toujours de votre preſence ; mais je ne puis plus vous recevoir ſans embarras, comme auparavant. Je vous ſupplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulez je vous recevrai avec joïe ; mais ſi je vous reçois, je recevrai tous ceux qui viendront, & il ne me ſera plus permis de demeurer ici. L'archevêque Anaſtaſe aïant oüi cette réponſe, dit : Si je l'incommode, je ne veux plus y aller.

Niceph. chr. Sup XXVII. *n.* 41. *Theod. lect.* 1. *p.* 553.

Anatolius évêque de Conſtantinople mourut vers le même temps, après huit ans & huit mois d'épiſcopat. Son ſucceſſeur fut Gennade prêtre de C. P. qui tint le ſiege treize ans & deux mois. Il établit œconome, Marcien, qui avoit été de la ſecte des Cathares ou Novatiens, & qui auſſi-tôt qu'il fut en en cette charge, ordonna que les clercs de chaque égliſe particuliere en prendroient les offrandes : au lieu que la grande égliſe les prenoit toutes auparavant. On raconte pluſieurs miracles de Marcien, auſſi-bien que de Gennade.

Vita Marc. ap. Bol. 10. *Januar. p.* 609.

L'empereur Leon aïant reçu les réponſes des métropolitains, écrivit à Syla duc d'Alexandrie, de chaſſer Timothée Elure, ce qui fut executé. Mais à la ſollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permiſſion de venir à C.P. & faiſant ſemblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans ſon ſiege, comme n'en aïant été chaſſé qu'à cauſe de la doctrine. Le pape S. Leon l'aïant appris, en écrivit à l'empereur Leon. Il le remercie d'abord au nom de toutes les égliſes, d'avoir chaſſé l'uſurpateur, & le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie, qui n'ait jamais été ſoupçonné de l'hereſie dont il s'agit. Quant à Timothée, il dit, que quand même ſa profeſſion de foi ſeroit ſincere, l'horreur de ſes crimes ſuffit pour l'exclure à jamais de l'épiſcopat: puiſque dans un évêque, & principalement d'un ſi grand ſiege, le ſon des paroles ne ſuffit pas, à moins qu'on ne ſoit aſſuré de ſa religion par ſes bonnes œuvres. La lettre eſt dattée du dix-ſeptiéme de Juin 460.

Saint Leon apprit environ deux mois après, que Timothée Elure avoit été relegué dans la Cherſoneſe, ſous bonne garde, & qu'un autre Timothée ſurnommé Solofaciole ou le Blanc, avoit été élu évêque d'Alexandrie, du commun conſentement du clergé & du peuple. Il en reçut ſes lettres d'avis, avec celles de dix évêques d'Egypte, & du clergé d'Alexandrie. Saint Leon leur répondit par trois lettres, où il les felicite de cette élection, les exhorte à la concorde, & à ramener avec douceur les heretiques. Il prie Timothée en particulier de lui écrire ſouvent, pour l'inſtruire du progrès que la paix fera dans ſon égliſe. Ces lettres ſont du dix-huitiéme

AN. 460.

XIV. Timothée Solofaciole évêque d'Alexandrie.

Liber. brev. c. 15. 16.

Ep. 137. *al.* 99.

Ep. 138. *al* 150.

Ep. 139. 14. *c.* 142. *al.* 101. 102. 103.

AN. 460.

d'Août 460. & les dernieres qui nous reſtent de S. Leon, ſuivant l'ordre des temps.

XV. Autres décretales de S. Leon.

Mais il y en a quelques-unes que je n'ai pas rapportées ſelon leurs dattes, parce qu'elles ne ſont que de diſcipline. La premiere adreſſée à Dorus évêque de Benevent, eſt du quinziéme de Mars 448. S. Leon le reprend vigoureuſement, d'avoir troublé l'ordre qui devoit être entre les prêtres de ſon égliſe. Il avoit ordonné un nommé Epicarpe, & l'avoit mis à la tête de tous ſes prêtres, du conſentement & même à la priere des deux premiers. Un autre prêtre nommé Paul s'en plaignit au pape, qui ordonna que chacun d'eux garderoit le rang de ſon ordination, excepté ces deux premiers qui avoient cedé leur rang par une lâche flatterie, & par colluſion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent après celui à qui ils ont cedé, c'eſt-à-dire, les derniers de tous. Encore S. Leon prétend leur faire grace, & qu'ils meritoient d'être dépoſez. Il commet l'execution de ces ordres à un évêque nommé Jules.

Ep. 83. al. 91.

La ſeconde de ſes décretales eſt adreſſée à Theodore évêque de Frejus, & regarde la penitence. La datte eſt du dixiéme de Juin 452. Le pape S. Leon reprend d'abord Theodore de ne s'être pas adreſſé premierement à ſon métropolitain, pour l'inſtruire de ce qu'il ignoroit. Puis il marque tout l'ordre de l'adminiſtration de la penitence: la confeſſion, la ſatisfaction & la réconciliation, qui fait rentrer dans la participation des ſacremens. Il dit que la penitence s'accomplit par le miniſtere des paſteurs; mais par la puiſſance de Jeſus-Chriſt & le don du Saint-Eſprit. Ce remede n'eſt que pour les vivans, & ne

peut plus être appliqué aux morts, qui l'ont negligé pendant leur vie; mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre de bornes à la misericorde de Dieu; & nous devons accorder la satisfaction & la réconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le peril & à l'extrémité de la vie; pourvû que la conversion soit veritable. Nous ne devons pas être difficiles dans la dispensation des dons de Dieu, ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent; au contraire nous devons croire que c'est Dieu qui leur inspire la penitence. Quand ils auroient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une connoissance entiere, ou que des personnes dignes de foi témoignent qu'ils ont demandé la penitence. Le pape recommande à Theodore de faire connoître cette réponse à son métropolitain, pour l'instruction des autres évêques.

La troisiéme décretale est adressée à tous les évêques de la Campanie & des deux provinces voisines, nommées Samnium & Picenum, & dattée du sixiéme de Mars 459. Saint Leon y reprend fortement ces évêques, de ce qu'ils administroient le baptême sans necessité hors les deux jours solemnels de Pâques & de la Pentecôte, & qu'ils le donnoient sans les préparations necessaires; l'instruction, les exorcismes, l'imposition des mains & les jeûnes. Il leur reproche de mépriser ainsi les regles par un motif d'interêt; & exprimer les cas de necessité, où l'on doit administrer le baptême en tout temps; sçavoir, une maladie désesperée, une incursion d'ennemis, la crainte du naufrage. Il reprend aussi ces évêques, *Ep. 136. al 80.*

de ce qu'ils faiſoient reciter publiquement la confeſſion des penitens. Cette abondance de foi, dit-il, eſt loüable, qui fait que l'on craint Dieu, juſqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes; mais tous les pechez ne ſont pas de telle nature, que ceux qui demandent la penitence ne craignent point de le publier, & pluſieurs s'en éloigneroient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis, qui pourroient les pourſuivre en vertu des loix. Il ſuffit donc que les pechez ſoient confeſſez, premierement à Dieu, & enſuite au prêtre par une confeſſion ſecrete.

XVI. Mort de S. Leon. Hilarus pape.

Les écrits qui nous reſtent du pape ſaint Leon, ſont quatre-vingt-ſeize ſermons ſur les principales fêtes de l'année, & cent quarante-une lettres. C'eſt le premier de tous les papes, dont nous aïons un corps d'ouvrage. Son ſtile eſt noble & élegant: marquant la ſolidité de ſon jugement, la beauté de ſon eſprit & la grandeur de ſon courage. Après le ravage des Vandales, il renouvella l'argenterie par toutes les égliſes de Rome: aïant fondu pour cet effet ſix grands vaſes de cent livres chacun, donnez autrefois par Conſtantin. Il repara la baſilique de S. Pierre, & y fit une voute qu'il orna. Il rebâtit auſſi la baſilique de ſaint Paul frappée du tonnerre, & y fit une voute; où il fit peindre en moſaïque notre Seigneur Jeſus-Chriſt, accompagné des vingt-quatre vieillards, avec une inſcription, qui marque que cette égliſe avoit été commencée par Theodoſe, achevée par Honorius, & ornée par Placide & par S. Leon. Il fit auſſi une baſilique en l'honneur

Lib. pontif.

Hadrian. ep. ad Car. M. to. 7. conc. p. 955. D. ap. Grut.

du pape ſaint Corneille, près le cimetiere de Calliſte en la voïe Appienne. Il établit aux ſepulchres des ſaints apôtres des gardiens, que l'on appelloit chambriers, & depuis chapelains, parce qu'on nommoit alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna quatre-vingt-un prêtres, trente un diacres & cent quatre-vingt-cinq évêques en divers lieux. Il tint le ſaint ſiege vingt-un ans, & mourut en 461. comme l'on croit, l'onziéme d'Avril, jour auquel l'égliſe honore à preſent ſa mémoire. AN. 461. *V. Queſn. diſſ. 2. n. 3. 4. &c.*

Son ſucceſſeur fut Hilarus ſon archidiacre, qui étant envoïé au concile d'Epheſe trente ans auparavant, y avoit ſi bien ſoutenu les interêts de l'égliſe. Il fut élû le douziéme de Novembre de la même année, ſous le conſulat de Severin & de Dagalaïfe. Il étoit de Sardaigne, fils de Chriſpin, & tint le ſaint ſiege ſix ans. On dit qu'il écrivit une lettre touchant la foi catholique, & qu'il l'envoïa par tout l'Orient, approuvant les trois conciles de Nicée, d'Epheſe & de Calcedoine, avec la lettre de ſaint Leon, & condamnant Eutychés & Neſtorius; mais nous n'avons plus cette lettre. *Marcell. chr.* Au. 461. *Marc. Scot. hoc an.* *Lib. Pontif.*

La même année 461. le patrice Ricimier obligea l'empereur Majorien à quitter l'empire à Tortone le ſecond jour d'Août, & le ſeptiéme il le fit tuer, après un regne de quarante ans & quatre mois. Le dix-neuviéme de Novembre, Severe fut proclamé empereur à Ravenne, ſans attendre le conſentement de l'empereur Leon. *Chr. Idac. Marcell. Caſſiod. Jornand.*

En Orient l'imperatrice Eudocie veuve de Theo-

AN. 461.

XXII.
Mort de l'impératrice Eudocie.
Vita S. Euthy. p. 64.

dose le jeune, mourut le vingtiéme d'Octobre de la même année 461. indiction quatorziéme, âgée de soixante & sept ans. Depuis sa retraite en Palestine, elle bâtit un grand nombre d'églises, de monasteres & d'hôpitaux; entr'autres une église de S. Pierre vis-à-vis le monastere de S. Euthymius, environ à
p. 72. une lieuë. Elle y vint pendant le temps pascal, voir
Evagr. lib. 1. c. 21. 22. Niceph. XIV. c. 50. une grande citerne, qu'elle y faisoit faire; & regardant la laure de S. Euthymius, avec ses cellules répanduës dans le désert, elle en fut touchée, pensant
Num. XXIV. 5. à ce passage de l'écriture: Que vos maisons sont belles, Jacob, & vos tabernacles, Israël! Elle envoïa Gabriel abbé de S. Etienne prier S. Euthymius de la
p. 73. venir voir; mais il lui fit dire: Ma fille, ne vous attendez plus à me voir en cette vie. Et pourquoi vous dissipez-vous à tant de choses? je crois que vous passerez au Seigneur avant l'hyver. Songez-donc à vous recuëillir pendant cet été, & à vous préparer à ce passage, & ne faites plus mention de moi en cette vie, ni par écrit, ni de vive voix: je veux dire, pour donner ou recevoir. Mais quand vous serez allée au Seigneur, souvenez-vous de moi, afin que par sa misericorde il me prenne quand il voudra & comme il voudra.

L'imperatrice aïant reçu cette réponse, fut fort affligée, principalement de ce que le saint avoit dit: Ne faites plus mention de moi par écrit: car elle vouloit lui laisser par testament un grand revenu. Elle alla
Niceph. XIV. c. 50. en diligence à Jerusalem, dit à l'archevêque le discours de S. Euthymius, & fit dédier le 15. Juin l'église de S. Etienne, qu'elle faisoit bâtir au lieu de son mar-

tyre

AN. 461.

tyre à une ſtade de Jeruſalem, qui n'étoit pas encore achevée. Elle étoit ſi grande qu'il y pouvoit tenir dix mille perſonnes : on y mit le corps de S. Etienne : & ce fut auſſi le lieu de la ſepulture d'Eudocie, qui y donna de grands revenus, dont elle laiſſa l'adminiſtration à l'abbé Gabriel : car il y avoit un monaſtere joint à cette égliſe. Gabriel gouverna ce monaſtere vingt-quatre ans, & mourut à quatre-vingt ans après avoir fait des miracles. Il étoit homme de lettres, & écrivoit en latin, en grec & en ſyriaque. Ils étoient trois freres, Gabriel, Coſme & Chryſippe, tous trois diſciples de S. Euthymius. Coſme fut gardien de la croix, puis pendant trente ans évêque de Scytopolis métropole de la ſeconde Paleſtine. Chryſippe lui ſucceda à la garde de la croix, & en eut la charge pendant douze ans. Il étoit prêtre, & avoit écrit quelques ouvrages. Eudocie fit auſſi dédier avant ſa mort les autres égliſes qu'elle avoit bâties, & donna à chacune des revenus ſuffiſans. Toutes ces donations aux égliſes, aux hôpitaux & aux monaſteres, montoient à vingt mille quatre cens quatre-vingt livres d'or ; ſans compter les vaſes ſacrez. Un jour de Pâque, étant venuë à l'égliſe du ſaint Sepulchre, elle y donna pour le luminaire dix mille ſeptiers d'huile, chacun du poids d'environ une livre Romaine. Elle rebâtit de fond en comble la maiſon épiſcopale, étendit & renouvella les murs de Jeruſalem.

Conc. Nic. II. act. 1. tom. 6. p. 92. B.

Vita S. Euthy. p. 76. 77.

Phot. cod. 171. p. 383.

Niceph. XIV. c. 50.

L'imperatrice Eudocie avoit auſſi employé ſon bel eſprit au ſervice de la religion. Elle mit en vers heroïques Grecs les huit premiers livres de l'écriture. C'étoit une ſimple traduction nette & élegante,

Phot. cod. 173. p. 414.

AN. 461. qui rendoit fidelement le texte, ſans aucun ornement poëtique. Elle avoit traduit de même les prophetes Zacharie & Daniel ; & compoſé en trois livres du même ſtile l'hiſtoire de ſaint Cyprien & de ſainte Juſtine. Nous n'avons aucun de ſes ouvrages, mais ſeulement les centons d'Homere, c'eſt-à-dire ; la vie de Jeſus-Chriſt, toute par vers d'Homere, rapportez de ſes differens ouvrages. D'autres les attribuent au patrice Pelage. Il y a auſſi des centons de Virgile, attribuez à Proba Faltonia femme d'Anicius Probus.

Cod. 184.

Sup. XIX. *n.* 60.

XVIII. Mort de ſaint Simeon Stylite. *Vita per Anton. c.* 26, *al.* 9.

Saint Simeon Stylite mourut vers le même temps. S'étant incliné pour prier, il demeura trois jours en cette poſture, c'eſt-à-dire, le vendredi, le ſamedi, & le dimanche. Antoine ſon diſciple épouvanté de cette merveille monta à lui, & lui dit : levez-vous, ſeigneur, beniſſez-nous. Il y a trois jours & trois nuits que le peuple attend votre benediction. Comme il ne répondoit point, Antoine ajouta : Pourquoi m'affligez-vous ? donnez-moi la main : nous auriez vous déja quitté ? Voïant qu'il ne parloit point, il réſolut de n'en rien dire ; & n'oſant le toucher, il approcha l'oreille & ne l'entendît point reſpirer ; mais il ſentit une odeur excellente, qui ſortoit de ſon corps. Il comprit qu'il étoit mort ; lui baiſa les yeux & la barbe, & dit : A qui me laiſſez-vous, ſeigneur ? où chercherai je votre doctrine angelique ? qui pourra regarder votre colonne ſans vous & retenir ſes larmes ? que répondrai-je aux malades qui viendront vous chercher ? Il s'endormit de triſteſſe : le ſaint lui apparut & lui dit : Je n'abandonnerai point cette colonne, ce lieu, ni cette mon-

tagne. Faites ſçavoir ſecretement cette nouvelle à Antioche, de peur qu'il n'y eût du tumulte, & ne ceſſez point de ſervir en ce lieu.

Antoine étant éveillé, envoïa un frere fidele à Antioche avertir l'évêque Martyrius. Il vint auſſitôt avec trois autres évêques ; & Ardabure maître de la milice en Orient avec ſes troupes, pour garder le ſaint corps, de peur que le peuple aſſemblé des villes voiſines ne l'enlevât. On le porta à Antioche en chantant des hymnes & des pſeaumes ; mais tout le peuple du païs étoit dans une grande triſteſſe, de ce qu'on leur ôtoit une telle protection, & de ce que l'évêque d'Antioche avoit défendu que perſonne n'y touchât. On le portoit ſur des mulets à cauſe de la longueur du chemin : car il y avoit trois cens ſtades, c'eſt-à-dire, quinze lieuës. Un homme qui en punition d'un grand peché étoit ſourd & muet depuis onze ans, ſe jetta devant le cercuëil, en criant : Vous êtes le bien venu, ſerviteur de Dieu, vous me guerirez & je vous ſervirai toute ma vie. Il ſe releva, prit un des mulets, & dès ce moment ſe trouva gueri.

c. 17. *Evagr. l. c.* 13.

Anton. c. 17.

c. 20.

Tous les habitans d'Antioche vinrent au-devant des précieuſes reliques ; & en chantant & portant pluſieurs flambeaux, ils les mirent dans la grande égliſe, & de-là dans une autre, qu'on appelloit la penitence. Il ſe fit plus de miracles à ſon tombeau, qu'il n'en avoit fait pendant ſa vie ; & l'homme qui avoit été gueri demeura le reſte de ſes jours à ſervir l'égliſe. Tout ceci eſt tiré du recit d'Antoine diſciple du ſaint. Saint Simeon vêcut environ ſoixante & neuf ans. Il en avoit treize quand il embraſſa la vie

Evagr. 1. hist. c. 13.

monastique ; & il la pratiqua cinquante-six ans, dont il en passa neuf dans les premiers monasteres, & quarante-sept dans la mandre : car on nommoit ainsi le lieu de sa demeure. Ce mot signifie proprement troupeau ; & de-là vient archimandrite, pour dire abbé. Saint Simeon demeura dix ans dans la petite enceinte, & trente-sept sur les colonnes de diverses hauteurs. Ainsi il devoit être né vers l'an 390.

L'empereur Leon demanda aux habitans d'Antioche le corps de saint Simeon ; mais ils le prierent de le leur laisser, pour servir de sauve-garde à leur ville, dont les murs étoient tombez par le tremblement de terre, & l'empereur le leur accorda. On montroit la tête du saint, que l'historien Evagre dit avoir vûë avec ses cheveux, & la chaîne de fer qu'il
c. 14. portoit au cou. On bâtit depuis à la mandre une église en forme de croix, dont les quatre cotez étoient ornez de galeries soutenuës de colonnes : le milieu de la croisée étoit une cour découverte ; ornée avec grand art, où étoit la colonne de quatre coudées, sur laquelle le saint avoit vêcu : les galeries avoient des fenêtres par où on la voïoit ; mais les femmes ne la voïoient que par les portes : car elles n'entroient point dans cette église.

XIX.
Troisiéme concile d'Arles.

En Gaule le monastere de Lerins eut pour abbé après saint Honorat, saint Maxime, depuis évêque de Riés, qui fit plusieurs miracles, & dont l'église honore la mémoire le vingt-septiéme de Novembre. Fauste lui succeda dans l'une & dans l'autre place. Tandis qu'il étoit abbé de Lerins, il eut un differend avec Theodore évêque de Frejus : car Lerins dépendoit alors de ce diocese. Pour y remedier, Ra-

Martyr. R. 27. Nov.

Ravennius évêque d'Arles convoqua un concile de treize évêques, lui compris, avec Ruſtique de Narbonne, & les évêques de la province. L'abbé & les moines de Lerins y aſſiſterent. Il y fut réſolu premierement, que Theodore évêque de Frejus ſeroit prié, pour terminer le ſcandale, de recevoir la ſatisfaction de Fauſte abbé de Lerins, d'oublier tout le paſſé, lui rendre ſon amitié & le renvoïer à ſon monaſtere. Qu'il continueroit à lui donner les ſecours qu'il avoit promis; & ne s'attribueroit ſur ce monaſtere, que ce que Leonce ſon prédeceſſeur s'étoit attribué, c'eſt-à-dire, que les clercs & les miniſtres de l'autel ne ſeroient ordonnez que par lui, ou par celui à qui il en auroit donné la commiſſion; que lui ſeul donneroit le ſaint chrême & confirmeroit les neophytes, s'il y en avoit; que les clercs étrangers ne ſeroient point reçûs ſans ſon ordre. Mais il fut dit, que la multitude laïque du monaſtere, ſeroit ſous la conduite de l'abbé qu'elle auroit élû; ſans que l'évêque s'y attribuât aucun droit ni qu'il pût en ordonner aucun pour clerc, ſinon à la priere de l'abbé.

AN. 461.

Ep. tom. 4. Conc. p. 1023. E.

On voit ici les droits des évêques ſur les monaſteres, & le commencement des exemptions, fondé ſur ce que le corps de la communauté étoit compoſé de laïques, qui choiſiſſoient un ſuperieur. On compte ce concile pour le troiſiéme d'Arles; & il ne peut avoir été tenu plus tard qu'en 461. car au commencement de l'année ſuivante, Leonce étoit archevêque d'Arles après Ravennius. On le voit par les lettres du pape Hilarus, qui lui écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 462. ſous le conſulat de l'empe-

V. not. Sirm. p. 1725.

AN. 462.

reur Severe, pour lui faire part, ſuivant la coutume, de ſon élection, & le prier de la notifier à tous les évêques de ſa dépendance.

Hilar. ep. 5. tom. 4. Conc. 109.

XX. Concile de Tours.

Peu de temps auparavant il y eut un concile à Tours le quatorziéme des calendes de Decembre, ſous le conſulat de Severin, c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme de Novembre quatre cens ſoixante & un. Il étoit compoſé de huit évêques, à la tête deſquels étoit ſaint Perpetuus, que l'on compte pour le ſixiéme évêque de Tours, & le troiſiéme depuis ſaint Martin. A ſaint Martin ſucceda ſaint Brice; puis Euſtochius de race de ſenateurs, puis Perpetuus parent d'Euſtochius. Comme il ſe faiſoit continuellement des miracles au tombeau de ſaint Martin, Perpetuus trouva trop petite l'égliſe que ſaint Brice y avoit bâtie, & fit élever à cinq cens pas de la ville une grande égliſe, longue de cent cinquante-cinq pieds, large de ſoixante, haute de quarante-cinq; ſoûtenuë de ſix vingt colonnes; avec huit portes & cinquante-deux fenêtres. Elle fut dédiée le même jour que le corps de ſaint Martin y fut transferé, qui étoit le jour de ſon ordination troiſiéme de Juillet. Perpetuus demanda à pluſieurs poëtes du temps des inſcriptions pour ſa nouvelle égliſe; mais la principale fut celle de Sidonius, que lui-même nous a conſervée.

Greg x. hiſt. c. 31. Sup. xx n. 909.

Greg. tur. hiſt. c. 14.

Id. 1. Mirac. S. Mart. c. 6.

Sid. IV. epiſt 18.

Le ſecond évêque du concile de Tours étoit Victorius évêque du Mans; compté auſſi entre les ſaints le premier de Septembre, & ſucceſſeur de ſaint Liboire. Le troiſiéme étoit Leon évêque de Bourges. Ces évêques s'étant aſſemblez à Tours pour la ſolemnité de ſaint Martin, y tinrent ce

Inf. n. 42. Mart. R. 1. Sept.

concile le jour de l'octave, & y dreſſerent treize canons.

La continence y eſt particulierement recommandée. On renouvelle les anciennes défenſes aux prêtres & aux diacres mariez d'avoir commerce avec leurs femmes ; mais on modere la rigueur des anciens canons, qui les privoit en ce cas de la communion ; & on les exhorte à éviter les excès de vin & la frequentation des femmes étrangeres, comme des ſources d'incontinence. Les clercs inferieurs, à qui le mariage eſt permis, ne doivent point épouſer des veuves. On excommunie les clercs, qui quittent leurs fonctions pour embraſſer la milice, où retourner à la vie des laïques, & tous ceux qui abandonnent leurs égliſes ſans permiſſion de leur évêque. On leur défend l'uſure, comme contraire aux commandemens de Dieu. On reprime les entrepriſes des évêques ſur leurs confreres. On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges ſacrées & les religieux apoſtats, juſques à ce qu'ils faſſent penitence. De même avec les penitens deſerteurs, c'eſt-à-dire, ceux qui après avoir reçu la penitence, en abandonnent les exercices. Il eſt à croire, que les guerres & les incurſions des barbares donnoient occaſion aux déſordres que reprime ce concile. Il eſt ſouſcrit par les huit évêques qui y ſont nommez, par un prêtre, par un évêque aveugle, & par Thalaſſius évêque d'Angers, qui ſouſcrivit chez lui.

c. 1.
c. 2.
c. 3.
c. 4.
c. 5.
c. 11.
c. 13.
c. 9. 10.
c. 6. 7.
c. 8.

Quelques années après, le même Perpetuus tint un concile à Vannes, à l'occaſion de l'ordination

XXI. Concile de Vannes.

de Paterne évêque de la ville. Il s'y trouva encore quatre autres évêques, Athenius de Rennes, Nunechius de Nantes, ſucceſſeur d'Euſebe, Albin & Liberalis. On y fit treize canons ſemblables pour la
c. 6. plûpart à ceux de Tours. On étend aux moines la défenſe faite aux clercs de voïager ſans lettres de recommandation de leurs évêques, & on les ſoûmet à
c. 7. la punition corporelle, ſi les paroles ne ſuffiſent. On leur défend d'avoir des cellules particulieres, ſinon dans l'enclos du monaſtere, & par permiſſion de
c. 8. l'abbé; & à un abbé d'avoir pluſieurs monaſteres, ou diverſes demeures; ſi ce n'eſt des retraites dans
c. 9. les villes pour les incurſions des ennemis. Il eſt défendu aux clercs ſous peine d'excommunication, de s'adreſſer aux tribunaux ſeculiers, ſans permiſſion de leur évêque; mais ſi l'évêque leur eſt ſuſpect, ou ſi c'eſt contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent
c. 11. s'adreſſer aux autres évêques. Les clercs, à qui le mariage eſt interdit, c'eſt-à-dire, les ſoudiacres, & au-deſſus, ne doivent point aſſiſter aux feſtins de nôces, ni aux aſſemblées dans leſquelles on chante des chanſons amoureuſes, où l'on fait des danſes deſhonnêtes, pour ne pas ſalir leurs yeux & leurs oreil-
c. 12. les, deſtinez aux ſacrés myſteres. Ils doivent auſſi éviter de manger avec les Juifs, puiſqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que nous croïons permiſes.
c. 13. Celui qui ſe ſera enyvré, ſera ſéparé de la communion pendant trente jours, ou puni corporellement.
c. 14. Un clerc qui étant dans la ville aura manqué d'aſſiſter aux prieres du matin ſans excuſe neceſſaire, ſera ſéparé de la communion pendant ſept jours

jours. L'ordre des ſacrées cérémonies, & l'uſage de la pſalmodie ſera le même dans toute la province. Il eſt défendu aux clercs ſous peine d'excommunication, d'exercer la divination, que l'on appelle le ſort des ſaints, ou de prétendre connoître l'avenir, par l'inſpection de quelques écritures que ce ſoit. Il a déja été parlé de cette ſuperſtition ; & elle a duré long-temps après. A la tête de ces canons eſt une lettre, pour les adreſſer aux deux évêques de la province, qui n'avoient pas aſſiſté au concile de Vannes, ſçavoir Victorius du Mans & Thalaſſius d'Angers.

AN. 462.

c. 15.

c. 16.

Sup.

XXII. Concile de Rome.

Un nommé Hermés aïant été ordonné évêque de Beziers, les habitans ne voulurent pas le recevoir, parce qu'en effet ſa vie paſſée le rendoit indigne de l'épiſcopat. Irrité de ce refus, il fit enſorte de s'emparer de l'égliſe de Narbonne. Enſuite lui & l'évêque de Beziers porterent leurs plaintes à Rome au pape S. Leon & au pape Hilarus : qui en étant encore inſtruit par un diacre nommé Jean, écrivit premierement à Leonce d'Arles, l'exhortant à lui envoïer une relation du fait, ſouſcrite de lui & des autres évêques, ſur laquelle il pût interpoſer ſon jugement. Cette lettre eſt du troiſiéme de Novembre 462. On envoïa des députez de part & d'autre ; & deux évêques de Gaule Fauſte & Auxanius étant venus à Rome, aſſiſterent au concile que le pape tint dans le même mois de Novembre avec les évêques, qui s'étoient aſſemblez en grand nombre & de diverſes provinces, pour l'anniverſaire de ſon ordination. L'affaire d'Hermés y fut jugée, & le pape écrivit la déciſion du concile aux évêques des provinces de

Hil. epiſt. 7. to. 4. conc. pag. 1040.

AN. 462. *Epist.* 8. Vienne, de Lyon, de Narbonne & des Alpes Pennines. La lettre est du troisiéme de Decembre, sous le consulat de l'empereur Severe, la même année 462.

Elle porte que pour le bien de la paix & par indulgence, Hermés demeurera évêque de Narbonne; mais à condition qu'il n'aura point de pouvoir d'ordonner les évêques, qui est transferé à Constantius évêque d'Usez, comme le plus ancien de la province; mais après la mort d'Hermés, le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne. Pour éviter de pareils inconveniens, on recommande aux évêques de Gaule, de tenir tous les ans un concile des provinces, dont on pourra l'assembler: apparemment à cause des hostilitez, qui ne permettoient pas de les tenir par tout regulierement. Leonce évêque d'Arles doit marquer le lieu & le tems du concile par ses lettres aux métropolitains; mais on doit consulter le saint siege dans les affaires plus importantes, qui ne pourront être terminées au concile de la province. Les évêques ne doivent point sortir de leur province, sans avoir des lettres de leur métropolitain; & en cas de refus ils s'adresseront à l'évêque d'Arles. Ils ne peuvent aliener les terres de l'église, que par l'autorité du concile. Leonce s'étoit adressé au pape, pour redemander quelques paroisses de l'église d'Arles, alienées par S. Hilaire son prédécesseur; mais le pape en renvoïe la connoissance aux évêques des Gaules.

c. 2.
c. 3.
c. 5.
c. 4.

XXIII. Lettre d'Hilarus contre saint Mamert de Vienne.

On rapporta au pape Hilarus, que Mamert évêque de Vienne avoit ordonné un évêque à Die malgré le peuple & par violence; & il trouva par

les archives de l'égliſe Romaine, que cette égliſe n'étoit pas du nombre de celles qui dépendoient de Vienne. Car ſuivant le reglement de S. Leon, elle n'en avoit que quatre ſous ſa juriſdiction : Valence, Tarantaiſe, Geneve & Grenoble. Le pape Hilarus ſe plaignit à Leonce d'Arles de ne l'avoir point averti de cette entrepriſe. Examinez, dit-il, cette affaire dans le concile, qui, ſelon nos ordonnances, doit s'aſſembler tous les ans, & où vous devez préſider : faites-y rendre compte à Mamert de ſa conduite & nous en inſtruiſez par une lettre commune. Cette lettre eſt du dixiéme d'Octobre 463. ſous le conſulat de Baſile. Le pape en écrivit auſſi aux évêques des provinces de Vienne, de Lion, de Narbonne & des Alpes, par un évêque nommé Antoine : les exhortant à réprimer cette entrepriſe & les autres ſemblables, & à tenir plus exactement les conciles.

ANN. 463.

Sup. XXVIII. *n.* 49. *Leo epiſt.* 50. *al.* 109.

Epiſt. 9. *to.* 4: *conc. p.* 143.

Epiſt. 10.

Antoine rapporta la réponſe du concile de Gaule, compoſé de vingt évêques, comme il paroît par la lettre que le pape leur écrivit le vingt-quatriéme de Février de l'année ſuivante 464. Il dit que l'évêque de Vienne devoit être dépoſé avec celui de Die, qu'il avoit ordonné contre les regles : toutefois il en uſe plus modérement, pour conſerver la paix des égliſes, & charge l'évêque Veran, l'un d'entre eux, comme délégué du ſaint ſiege, d'aller trouver Mamert de Vienne, pour l'admoneſter de ne plus faire de telles entrepriſes, ſous peine d'être privé de ſa juriſdiction ſur les quatres égliſes de ſa province, qui ſeront attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne auſſi que l'ordination de l'évêque de Die, ſoit confirmée

Epiſt. 11.

AN. 465.
XXIV.
Autre concile de Rome.

par Leonce évêque d'Arles, s'il le juge à propos.

Epist. 1. Tarr. tom. 4. conc. p. 1053.

Ascagne évêque de Tarragone, avec tous ses suffragans écrivirent au pape Hilarus, pour se plaindre de Silvain évêque de Calahorre, à l'extrêmité de la même province, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit point, & avoit pris un prêtre d'un autre évêque, pour le faire évêque malgré lui. L'évêque de Sarragosse s'en étoit plaint, & avoit averti tous les évêques voisins de se séparer de ce schismatique. Les évêques de la province de Tarragone, prioient donc le pape de leur prescrire ce qu'ils en devoient ordonner dans leur concile. Ils

Epist. 2. lui écrivirent ensuite sur une autre affaire. Nundinaire évêque de Barcelonne, avoit déclaré en mourant, qu'il désiroit avoir pour successeur Irenée déja évêque d'une autre ville, dépendant originairement de la même église, à qui il laissoit le peu de bien qu'il avoit. Les évêques de la province aïant égard à la volonté du défunt & au consentement du clergé & du peuple de Barcelonne, & des plus considérables de la province, consentirent à la translation d'Irenée. Ils en demanderent au pape la confirmation.

Tom. 4. conc. pag. 1860.

Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, sous le consulat de Basilisque & d'Hermeneric le quinziéme des calendes de Décembre, c'est-à-dire, le dix-septiéme de Novembre 465. dans la basilique de sainte Matie, à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du pape. Il s'y trouva quarante-huit évêques, en comptant le pape & deux Afriquains. Après le pape, saint Maxime de Turin est nommé le premier : aussi étoit-il en réputation

dès le temps de l'empereur Honorius. Il nous reſte de lui pluſieurs ſermons. L'évêque de Porto n'eſt nommé que le cinquiéme, & il paroît que l'on ſuivoit l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons que le pape prononça, & que les autres évêques approuverent par leurs acclamations, ſans dire leurs avis en particulier. Le quatriéme canon porte, qu'un évêque doit condamner de lui-même, ce que lui ou ſes prédéceſſeurs ont fait contre les regles; mais que s'il ne le fait il en ſera châtié. Le cinquiéme eſt contre les évêques, qui déſignent en mourant leurs ſucceſſeurs, prévenant ainſi & empêchant les élections légitimes. AN. 465.

Comme le pape propoſoit ce reglement à l'occaſion de ce qui étoit arrivé à Barcelonne, il fit lire la lettre des évêques d'Eſpagne ſur ce ſujet; & la lecture fut deux fois interrompuë par les évêques, qui ſe recrierent contre cet abus, de donner des évêchez comme par teſtament. On lut auſſi l'autre lettre touchant les entrepriſes de Silvain. Après quelques acclamations, le pape demanda les avis. S. Maxime de Turin proteſta, qu'il ne feroit jamais rien de ce qui étoit défendu par les canons; & que quiconque le feroit, devoit en rendre compte au ſaint ſiege. Ingenuus d'Embrun fit la même proteſtation, & les autres le ſuivirent. Le pape ordonna que les actes du concile ſeroient publiez par les notaires, & en écrivit le réſultat dans une lettre décretale adreſſée à Aſcagne & à tous les évêques de la province de Tarragone, & dattée du trentiéme de Décembre de la même année 465. Le pape y marque d'abord, qu'il avoit reçû des lettres des magiſtrats & des prin-

Epiſt. 2. to. 4. conc. p. 105.

AN 465.

cipaux citoïens de plusieurs villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain : ce qui fait que, vû la nécessité des temps, il pardonne le passé, pourvû qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne donc premierement, que l'on ne consacrera aucun évêque, sans le consentement du métropolitain. Il défend les translations ; veut qu'Irenée retourne à son église sous peine d'excommunication ; & qu'Ascagne fasse élire du clergé de Barcelonne un évêque digne d'en remplir le siege, & le consacre, sans qu'à l'avenir on puisse regarder comme héréditaire l'épiscopat, qui n'est conferé que par la grace de Jesus-Christ. Il n'y aura jamais deux évêques dans une église : l'on n'ordonnera ni bigames, ni pénitens, ni mutilez, ni gens sans lettres ; quoique le peuple les demande. Le pape permet toutefois que les évêques ordonnez à l'insçû d'Ascagne demeurent évêques, s'ils n'ont aucuns de ces défauts. La nécessité des temps, qui sert de motif pour user d'indulgence, semble signifier l'oppression des barbares, dont l'Espagne étoit remplie.

Ingenuus évêque d'Embrun, métropole des Alpes maritimes, se plaignit au pape Hilarus, que dans le concile de Rome, tenu en 562. l'évêque Auxanius avoit obtenu par surprise quelque avantage au préjudice de sa métropole. Le pape écrivit aux évêques Leonce, Veran & Victurus, de prendre connoissance de ce differend : déclarant qu'il ne veut rien faire contre les canons, ou contre les privileges des églises, ni favoriser l'ambition des évêques, dont le ministere doit fructifier, non par l'étenduë des païs, mais par l'acquisition des ames.

Epist. 4.

Il confirme ce que ſaint Leon avoit ordonné, touchant les deux villes de Cemele & de Nice; qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il réſidoit alors à Cemele, qui étoit plus conſidérable : depuis Cemele aïant été ruinée, on l'a transferé à Nice. AN. 465.

XXV. Commencement de ſaint Daniel Stylite.

La même année 465. ſous le conſulat de Baſiliſque & d'Hermeneric, il arriva à C. P. un grand incendie, qui conſuma huit de ſes regions ou quartiers. Saint Daniel Stylite l'avoit prédit, & avoit conſeillé au patriarche Gennade & à l'empereur Leon, de le prévenir en faiſant deux fois la ſemaine des prieres publiques : mais on ne l'avoit pas crû. L'évenement en fit ſouvenir, & le peuple courut en grand hâte vers ſa colonne. L'un ſe plaignoit d'avoir perdu ſa maiſon, l'autre ſes biens, ſes amis, ſa femme, ſes enfans. Le ſaint touché de leur affliction fondoit en larmes, & leur conſeilloit de s'appliquer à la priere & au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel, & pria pour eux; puis il les renvoïa, diſant que l'incendie finiroit au bout de ſept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'imperatrice, le prier de demander à Dieu de leur pardonner le paſſé, & de les mettre en ſûreté pour l'avenir.

Marc. Chr. an. 465. Chr. Paſc. Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Decemb. c. 24.

c. 27.

Daniel n'étoit monté ſur ſa colonne que depuis quatre ou cinq ans, c'eſt-à-dire depuis la mort de ſaint Simeon, qu'il ſe propoſa d'imiter. Daniel étoit natif du bourg de Maratha, près de Samoſate; à l'âge de douze ans, il ſe retira dans un monaſtere voiſin. Long-tems après, ſon abbé allant à Antioche

Vita c. 12.

c. 6.

pour les affaires de l'égliſe le mena avec lui ; & paſſant à Telade ou Telaniſe, il lui fit voir S. Simeon Stylite ſur la colonne. S. Simeon lui permit de monter auprès de lui, lui donna ſa bénédiction, & lui prédit qu'il ſouffriroit beaucoup pour Jeſus-Chriſt. L'abbé étant mort, on voulut mettre Daniel à ſa place, mais il le refuſa. Il retourna voir S. Simeon Stylite, & demeura quatorze jours dans la mandre ou
c. 8. monaſtere, qui étoit auprès de ſa colonne. Il entreprit enſuite le voïage de la terre ſainte ; mais S. Simeon lui apparut en chemin, & lui ordonna d'aller à C. P. Il obéït, & s'étant arrêté en un lieu nommé Philempore, où l'on diſoit que les malins eſprits revenoient, il s'établit dans une égliſe abandonnée.
c. 11. Quelques clercs de l'égliſe de C. P. voulurent l'inquieter, mais il fut protegé par l'évêque Anatolius ; & l'aïant guéri d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute récompenſe, le pardon de ceux qui l'avoient calomnié.

c. 14. S. Simeon Stylite avoit envoïé ſon diſciple Sergius porter à l'empereur ſon habillement de tête. N'aïant pû avoir accès auprès du prince, il alla trouver Daniel, dont il avoit oüi dire de grandes choſes. Il lui apprit la mort de S. Simeon & le ſujet de ſon voïage ; & Daniel de ſon côté lui dit des particularitez de la vie de ſaint Simeon, que Dieu lui avoit revelées : ainſi Sergius quitta ſon premier deſſein, & laiſſa à Daniel le préſent qu'il portoit à l'empereur. Il y avoit neuf ans que Daniel demeuroit à Philempore, quand il prit la réſolution de monter ſur une colonne.

Il la fit bâtir ſur une montagne au lieu nommé Anaplus, près l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avoit premierement deux grandes colonnes jointes par des barres de fer, & au-deſſus une plus petite, ſur laquelle étoit attaché une eſpece de boiſſeau où il étoit. La ſituation du païs ſujet à de grands vents & des froids très-rudes, rendoit ſa pénitence encore plus étonnante que celle de ſaint Simeon. Il y eut un hiver où les vents penſerent l'emporter : ils le dépoüillerent de tous ſes habits, & il demeura immobile & tranſi de froid. Ses diſciples monterent à la colonne, & avec des éponges lui appliquerent de l'eau chaude pour le dégeler. Il ne quitta point pour cela ſa colonne, & ne laiſſa pas d'y vivre juſques à quatre-vingt ans.

Theod. lect. lib. 1. p. 554.

Vita Dan. c. 28; c. 32.

Sans en deſcendre il fut ordonné prêtre par Gennade évêque de C.P. qui aïant fait au bas les prieres, monta à la colonne pour achever la céremonie & lui donner la communion. Il obtint par ſes prieres un fils à l'empereur Leon, qui le viſitoit ſouvent & lui portoit un profond reſpect. Ce prince fit bâtir près de la colonne de Daniel un petit monaſtere pour ſes diſciples, & un hoſpice pour ceux qui le venoient voir, avec un oratoire pour mettre des reliques de ſaint Simeon, que ſaint Daniel avoit fait venir d'Antioche. Gubas roi des Lazes étant venu renouveller ſon alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir ſaint Daniel, comme le miracle de ſon empire. Le roi barbare ſe proſterna avec larmes devant la colonne ; & le ſaint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubas étant de retour chez lui, y racontoit cette merveille, &

c. 25.

c. 21.

c. 34.

c. 31.

n'envoïoit jamais à C. P. qu'il n'écrivit à S. Daniel, pour ſe recommander à ſes prieres.

A N. 466.

XXVI. Loi pour les aſiles.

Le patrice Ardabure le plus puiſſant de l'empire, étant irrité contre un homme de ſa dépendance, celui-ci ſe refugia dans le monaſtere des Acemetes, que gouvernoit le ſaint abbé Marcel. Ardabure l'envoïa demander, & comme on refuſa de le rendre, il uſa de menaces; puis il envoïa des ſoldats qui entourerent le monaſtere. Saint Marcel leur demanda s'ils vouloient demeurer, & leur offrit des vivres qu'ils accepterent. C'étoit le ſoir; & la nuit étant venuë, les moines preſſoient ſaint Marcel de donner l'homme qui s'étoit refugié, pour ne les pas expoſer tous à périr avec le monaſtere. Les ſoldats au dehors menaçoient l'épée à la main, réſolus d'attaquer la maiſon ſi-tôt qu'il ſeroit jour. Alors ils virent un feu ſur le haut du monaſtere, qui lançoit vers eux des traits comme de foudre: ils jetterent les armes, ſe proſternerent & chercherent à appaiſer Dieu par leurs prieres. Ardabure lui-même l'aïant appris, pardonna à celui qui s'étoit refugié.

Vita S. Marc. ap. Sur. 29. Decemb.

Sup. l. XXVII, n. 30.

On croit que ce miracle fut l'occaſion d'une grande loi de l'empereur Leon pour les aſiles, en datte du dernier jour de Février, ſous ſon troiſiéme conſulat, c'eſt-à-dire, l'an 466. Elle défend de tirer perſonne des égliſes, ni d'inquiéter les évêques ou les œconomes pour les dettes des refugiez: car on les en rendoit reſponſables, ſuivant la loi d'Arcade du vingt-ſeptiéme Juillet 398. Celle-ci défend tout cela ſous peine capitale. On ne doit point non plus tellement reſſerrer les refugiez, qu'ils manquent de nourriture, d'habit ou de repos. S'ils paroiſſent publiquement

L. 6. Cod. De his qui ad eccleſ.

Sup. liv. XX. n. 36. l. 3. C. T. h. De his qui ad eccleſ.

dans l'égliſe, on pourra ſans bleſſer la reverence du lieu, leur notifier la ſentence du juge, & recevoir leur réponſe : s'ils ſe cachent dans l'enceinte de l'aſile, l'œconome ou le défenſeur, ou quelqu'autre commis par l'évêque les fera venir dans l'égliſe. Etant avertis, ils pourront conſtituer procureur pour ſe défendre devant le juge : s'ils le refuſent, on procedera contre eux par les voïes de droit, & on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, ſelon les formes, en execution du jugement. Que s'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'égliſe, ou chez quelqu'un des clercs, ils ſeront repreſentez à la diligence de l'œconome, ou du défenſeur ; & ſi quelqu'un eſt ſoupçonné de les receler, il ſera obligé à s'en purger par l'autorité de l'évêque. AN. 466.

Quant aux eſclaves & aux autres domeſtiques, ſitôt que l'œconome, ou le défenſeur ſeront avertis par ceux à qui ils appartiennent ; ils doivent les renvoïer avec tout ce qu'ils ont apporté, après avoir pris ſerment des maîtres, de leur pardonner ou de les châtier humainement. Car il ne convient pas qu'ils demeurent long-temps dans les égliſes, de peur que les maîtres ne ſoient privez de leur ſervice, & qu'ils ne ſoient nourris aux dépens des pauvres. Les œconomes ou les défenſeurs s'informeront inceſſamment de la qualité des perſonnes & des affaires des refugiez ; pour en avertir les juges & les perſonnes intereſſées. Cette loi ne doit point avoir lieu à C. P. mais on doit s'adreſſer à l'empereur, pour regler les cas particuliers. On y voit le légitime uſage des aſiles, pour conſerver le reſpect de la religion, ſans donner atteinte à la juſtice.

AN. 467.

XXVII. Anthemius empereur d'Occident.

Cassiod. & Marcell. Ch.

Il y avoit plus d'un an que Rome étoit sans empereur ; Severe y avoit été empoisonné dans le palais dès le quinziéme d'Août 465. & on en accusoit le patrice Ricimer qui gouvernoit l'Occident. Enfin il convint que l'empereur Leon envoïeroit d'Orient Anthemius fils de Procope & petit-fils d'un autre Anthemius ; que Ricimer épouseroit sa fille, & qu'il seroit reconnu empereur d'Occident. Le senat envoïa pour cet effet une députation à C. P. Anthemius vint en Italie & fut reconnu empereur à huit milles près de Rome au mois d'Août, sous le consulat de Pusée & de Jean l'an 467. & Ricimer devint son gendre.

Idem Vict. Tun. Chr. Pasc. p. 323. & Evagr. l. 2. c. 16.

Gelas. epist. 13. Tom. 4. conc. p. 1208. C.

Anthemius avoit auprès de lui un nommé Philothée herétique Macedonien, qui appuïé de sa faveur vouloit introduire à Rome de nouvelles assemblées de diverses sectes. Le pape Hilarus s'y opposa, & pria l'empereur Anthemius de l'empêcher ; il lui en parla publiquement & à haute voix dans l'église de saint Pierre, & l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en seroit rien.

XXVIII. Mort d'Hilarus Simplicius pape.

Lib. pontif.

Le pape Hilarus mourut la même année 467. le dix-septiéme de Septembre, après avoir tenu le saint siege cinq ans & dix mois. Il bâtit plusieurs églises, & donna un très-grand nombre de vases sacrez, apparemment pour reparer le pillage des Vandales. Il fit trois oratoires dans le baptistere de la basilique de Constantin, un de S. Jean-Baptiste, un de S. Jean l'évangliste & un de la sainte Croix où il mit du bois de la vraïe croix, avec une croix d'or ornée de pierreries du poids de vingt livres. Il y avoit dans le baptistere une cuve de porphyre &

trois cerfs d'argent qui verſoient de l'eau, chacun du poids de trente livres : un agneau d'or & une colombe d'or. Tous les vaſes qu'il donna montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or & mil deux cens cinquante-deux livres d'argent. Il fit auſſi un oratoire de ſaint Etienne dans le même baptiſtere de Latran, & mit au même lieu deux biblioteques, ou plûtôt deux armoires de livres. Il fit des monaſteres auprès de ſaint Laurent, avec un bain & palais. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-cinq prêtres, ſix diacres & vingt-deux évêques. Il fut enterré à ſaint Laurent dans une voute près de ſaint Sixte. Après dix jours de vacance, on élut le vingtiéme de Septembre Simplicius de Tibur fit de Caſtin, qui tint le ſaint ſiége quinze ans.

AN. 467.

XXIX. Mort d'Aſpar & d'Ardabure.

Nicep. XV. *hiſt.* 6. 27. *Procop.* 1. *Vand.* c. 6.

L'empereur Leon ne pouvant ſouffrir les inſultes que Genſeric faiſoit tous les jours aux villes de l'empire, envoïa contre lui une grande flotte, ſous la conduite de Baſiliſque frere de ſa femme l'imperatrice Verine ; mais Baſiliſque étoit d'intelligence avec le patrice Aſpar & ſon fils Ardabure, qui avoient alors la plus grande autorité. Ils étoient Ariens déclarez, & par cette raiſon ne pouvoient aſpirer eux-mêmes à l'empire : car le peuple de C. P. haïſſoit cette heréſie, ſe ſouvenant des perſécutions, que l'égliſe avoit ſouffertes ſous Conſtantius & Valens. C'eſt ce qui avoit obligé Aſpar à procurer l'empire à Leon ; mais il s'étoit depuis broüillé avec lui, & diſoit hautement, qu'il ne falloit pas s'étonner ſi Genſeric proſperoit, puiſque ſa religion étoit la meilleure. Il avoit donc concerté avec ſon fils Ar-

AN. 468.

dabure, de faire empereur Basiliſque, qui profeſſoit la religion catholique, afin de regner ſous ſon nom & d'établir l'Arianiſme. Basiliſque étant arrivé en Afrique, fit périr la flotte d'intelligence avec Genſeric, & s'enfuit honteuſement. Quand il fut de retour à C. P. il ſe ſauva dans une égliſe, & l'impératrice ſa ſœur le fit retirer à Perinthe, chargé de la malediction publique. Ceci arriva ſous le conſulat d'Anthemius l'an 468.

Vict Tun. Chr. L'année ſuivante, ſous le conſulat de Zenon & de Marcien, l'empereur Leon inſtruit de la conſpiration, & ne ſe ſentant pas aſſez puiſſant, pour venir à bout d'Aſpar & de ſes enfans à force ouverte, feignit de ne ſe douter de rien, & offrit ſa fille Ariane à l'autre fils d'Aſpar, nommé Patrice ou Patricole, avec la dignité de Ceſar, qui étoit comme la ſurvivance de l'empire. On prétendoit que Patrice renonceroit à l'Arianiſme. Toutefois le peuple de C. P. & tous les gens de bien furent fort allarmez; & aïant à leur tête S. Marcel abbé des Acemetes, & un autre nommé Gelade, ils vinrent dans l'hippodrome, pour détourner l'empereur de cette entrepriſe, ſçachant bien qu'il n'avoit pris cet engagement qu'à contre-cœur, & par la néceſſité de ſes affaires. Marcel étant entré au lieu où l'empereur étoit aſſis, lui parla librement; l'exhorta à réſiſter aux ennemis de l'égliſe, & lui fit promettre que le fils d'Aſpar ne ſeroit point Ceſar, s'il ne ſe faiſoit inſtruire de la religion catholique.

Vita. S. Marc ap. Sur. 29. Dec.

Niceph. XV. c 37. Le peuple de C. P. ne s'appaiſa pas pour cela; & ne pouvant ſouffrir d'être expoſé après la mort de Leon à la domination des Ariens, il s'aſſembla dans

l'hippodrome, & dit beaucoup d'injures à Aſpar & à ſes enfans. Ils eurent peur : ils paſſerent à Calcedoine, & ſe refugierent dans l'égliſe de ſainte Euphemie. L'empereur envoïa le patriarche, s'excuſant & promettant de leur garder ſa parole, s'ils ſortoient de l'égliſe. Ils répondirent qu'ils n'en ſortiroient point, ſi l'empereur ne venoit lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux & leur donna toutes les autres marques d'avoir oublié le paſſé. Mais d'ailleurs il donna ordre à Zenon ſon confident de leur couper la tête, quand ils entreroient dans le palais par les bains. Aſpar & Ardabure furent ainſi mis à mort : Patrice l'autre fils fut ſeulement exilé ; & Leon lui aïant ôté ſa fille Ariane, la donna en mariage à Zenon. Il étoit d'Iſaurie, & ſe nommoit auparavant Aricmeſe ou Teraſicodiſe ; mais Leon lui changea de nom en le faiſant ſon gendre. Ceci ſe paſſa ſous le quatriéme conſulat de Leon avec Probien, c'eſt-à-dire, en 471.

AN. 471.

Marc. Chr. an. 471.

Candid. ap. Ph. Cod. 79. p. 164.

XXX. Loix de Leon pour l'égliſe.

L'empereur Leon fit pendant ces années-là pluſieurs loix en faveur de la religion. Il défendit de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal, à quiconque ne ſeroit pas catholique, ſous peine de banniſſement perpetuel. Cette loi eſt du dernier Juillet 468. Il confirma les loix contre les païens. Il accorda à tous les clercs & les moines le privilege de n'être point traduits en juſtice devant les tribunaux étrangers, ni obligez, pour ſe défendre, à quitter leurs égliſes & leurs monaſteres. Chacun d'eux doit être pourſuivi devant les juges ordinaires des lieux. Ceux qui ſeront trouvez à C. P. ne pourront être

L. 15. C. de ep. aud.

L. 8. C. de pag.

L. 33. C. de ep.

pourſuivis, que devant le préfet du prétoire. Dans les provinces, ils ne ſeront tenus de donner autres cautions, que les défenſeurs ou œconomes des égliſes : à C. P. ils n'en donneront point. Dans les cauſes eccleſiaſtiques, on ne doit pourſuivre que l'œconome. Les frais d'exécution ſont taxez moderement contre les clercs, & ceux qui les pourſuivent ſans juſte cauſe, ſont condamnez aux dépens. Cette loi eſt aſſez conforme à celle de Marcien du mois d'Avril 456. Par une autre loi du cinquiéme de Janvier 469. Leon confirme tous les privileges des hôpitaux & des monaſteres. Le treiziéme de Decembre de la même année, il fit une loi pour l'obſervation des fêtes, qui défend tout acte judiciaire le dimanche, juſques aux ſimples citations, & pour les ſpectacles du théatre du cirque, ou des combats des bêtes, ſous peine aux officiers contrevenans de pertes de leurs charges & de confiſcation de biens. Le quinziéme de Mars de la même année 469. il avoit fait une loi contre la ſimonie: qui veut que les évêques ne ſoient choiſis que pour leur merite ; & que loin de briguer l'épiſcopat, ils le fuïent. Car, ajoute la loi, l'évêque eſt certainement indigne du ſacerdoce, s'il n'eſt ordonné malgré lui. Elle veut que ce crime ſoit pourſuivi, comme celui de leze-majeſté, & que quiconque en ſera convaincu, ſoit dépoſé & noté d'infamie.

L. 25. C. de ep. Sup. l. XXVIII. n. 53. l. 35. Cod.

L. ult. C. de fer.

L. 31. ſi quemq. C. de epiſ.

Cette loi ſemble être la ſuite d'un concile tenu par les évêques qui ſe rencontrerent à C. P. ſous le patriarche Gennade, ſans marque de temps. Il nous en reſte une lettre circulaire adreſſée à tous les métropolitains, qui condamne fortement la ſimonie, &

Tom. 4. conc. p. 1025.

tous

& tous les artifices que l'on emploïe ordinairement pour la déguiſer. Elle rapporte le ſecond canon du concile de Calcedoine, & en ordonne l'execution : déclarant dépoſez & excommuniez tous clercs ou laïques, qui auront voulu acheter ou vendre le miniſtere ſacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques-uns ont été trouvez coupables de ce crime. Enfin on charge chaque métropolitain d'envoïer copie de cette lettre à ſes ſuffragans, aux viſiteurs & à tous les autres Cette lettre circulaire fut ſouſcrite par plus de quatre-vingt évêques. *Baluz. Nova. Coll.*

XXXI. Pierre le Foulon à Antioche.

L'empereur Leon donna le gouvernement de l'Orient à Zenon ſon gendre, qui emmena avec lui à Antioche un nommé Pierre, prêtre de l'égliſe de ſainte Baſſa martyre à Calcedoine. Il avoit été moine dans un monaſtere d'Acemetes, & y avoit exercé le métier de foulon dont le ſurnom lui demeura. Mais comme il rejettoit le concile de Calcedoine, & ſoûtenoit l'hereſie d'Eutychés, il fut chaſſé du monaſtere, & interdit des fonctions de prêtre, & ſe retira à C. P. où il s'attacha à faire ſa cour aux grands, & particulierement à Zenon, s'inſinuant ſous pretexte de pieté. Etant arrivé avec lui à Antioche, il réſolut de s'en faire évêque, & lui perſuada de favoriſer ſon entrepriſe. Il gagna par argent quelques Apollinariſtes, & commença à calomnier l'évêque Martyrius, l'accuſant d'être Neſtorien. Il ajoûta au Triſagion : Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous. Attribuant ainſi la paſſion, non au Fils ſeul ; mais à toutes les trois perſonnes de la Trinité ; & diſant anatheme à qui ne vouloit pas par- *Theod. lect. lib. 1. p. 554. Niceph. XV. c. 28. Serm. Alex. ap. Sur. 11. Jan.*

AN. 471.

ler ainſi. Ce qui mit la diviſion dans le peuple d'Antioche.

Martyrius patriarche d'Antioche étoit à C. P. & fut obligé d'y ſejourner long-temps, par la neceſſité des affaires ; mais l'empereur le renvoïa avec beaucoup d'honneur, par les ſoins & les ſollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voïage de Martyrius fut l'occaſion d'une loi du premier Juin 471. ſous le conſulat de Leon & de Probien adreſſée à Zenon, qui porte que ceux qui demeurent dans les monaſteres, n'aïent point la liberté d'en ſortir, ni de ſejourner à Antioche, ou dans les autres villes, excepté les apocriſiaires, c'eſt-à-dire, les procureurs de communauté, & ſeulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point diſputer de religion, tenir des aſſemblées ni exciter aucun trouble. Toutefois Martyrius étant de retour à Antioche, & voïant que le peuple aimoit la diviſion, & que Zenon le favoriſoit : après avoir en vain eſſaïé de les ramener par ſes exhortations, il réſolut de ſe retirer, & dit publiquement dans l'égliſe : Je renonce au clergé peu ſoumis, au peuple déſobéïſſant, & à l'égliſe impure, me reſervant la dignité du ſacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du ſiege vacant, & fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade l'aïant appris, en informa l'empereur, qui ordonna que Pierre fut envoïé en exil dans l'Oaſis ; mais il fut averti, & prevint l'execution de cet ordre par la fuite. Julien fut élû évêque d'Antioche d'un commun conſentement.

Theod. lect.

Brev. hiſt. Eutych. to. 4. Conc. p. 1682. B.

Gennade mourut quelque temps après aïant tenu

le ſiege de C. P. treize ans. Il avoit l'eſprit vif & s'expliquoit nettement. Il commenta tout de nouveau le prophete Daniel à la lettre, & compoſa auſſi pluſieurs homelies ; mais il ne nous reſte rien de ſes écrits. On dit qu'il n'ordonnoit aucun clerc, qui ne ſçût par cœur le pſeautier, & on lui attribuë pluſieurs miracles. De ſon temps, Studius qui avoit été conſul en 454. fonda un monaſtere ſous l'invocation de S. Jean, & y mit des moines de la regle des Acemetes tirez du grand monaſtere de Gomon en Bithynie. Ce monaſtere de Studius étoit à l'extrémité de C. P. vers la porte dorée, & devint très-celebre dans la ſuite. Gennade eut pour ſucceſſeur Acace recteur de l'hôpital des orphelins à C. P. Ce fut apparemment Acace qui renouvella du temps du pape Simplicius la prétention des évêques de C. P. pour avoir le premier rang après ceux de Rome, en vertu du dernier canon du concile de Calcedoine ; mais Probus évêque de Canuſe & légat du ſaint ſiege s'y oppoſa en preſence même de l'empereur Leon.

AN. 473.

Sup. n. 29. Genn. ſcript. Theod. lect. p. 554.

Evagr. 2. c. 11. Gelaſ. epiſt. 13. to. 4. Conc. p. 1207. B.

Vers ce temps-là moururent en Paleſtine S. Theoctiſte, & enſuite ſaint Euthymius. Saint Theoctiſte mourut le troiſiéme de Septembre indiction cinquiéme, c'eſt-à-dire, en 467. ſaint Euthymius, qui étoit alors dans ſa quatre-vingt dixiéme année, le vint voir dans ſa maladie, & prit ſoin de ſes funerailles ; & Anaſtaſe évêque de Jeruſalem profita de cette occaſion pour voir ſaint Euthymius. Il lui baiſa les mains, ſe recommanda à ſes prieres, & le pria de lui écrire ſouvent. A la place de Theoctiſte ſaint Euthymius établit abbé du monaſtere, Maris oncle

XXXII.
Mort de ſaint Euthymius.
Vita S. Euthym. p. 74.

AN. 473.

Sup. l. XXIV. *n.* 27.

de Terebon avancé en âge & en vertu ; mais il mourut au bout de deux ans. S. Euthymius l'enterra dans le ſepulchre de ſaint Theoctiſte, & fit abbé Longin, qui eut depuis pour ſucceſſeur Paul & Terebon le jeune.

S. Euthymius avoit accoutumé de ſe retirer dans le grand déſert, depuis l'octave de l'Epiphanie juſqu'au dimanche des Rameaux. En 473. ceux qui devoient l'accompagner s'étant aſſemblez, Martyrius & Elie virent qu'il ne préparoit rien, & lui dirent :
p. 73. Ne ſortirez-vous pas demain, mon pere ? Il répondit : Je demeurerai cette ſemaine, & je m'en irai ſamedi la nuit. Trois jours après, il ordonna de faire la vigile de S. Antoine la nuit du ſeiziéme au dix-ſeptiéme Janvier ; & pendant l'office il prit les prêtres dans la diaconie, & leur dit : Je ne ferai plus d'autre vigile avec vous en cette vie : car le Seigneur m'a appellé. Envoïez moi Domitien, & demain matin aſſemblez tous les peres.

Quand ils furent venus : il leur dit : Mes freres ; je m'en vais dans la voïe de mes peres. Si vous m'aimez, gardez mes commandemens. Il leur recommanda enſuite la charité, l'humilité, la pureté de
p. 80. l'ame & du corps ; puis il leur demanda qui ils vouloient pour ſuperieur. Ils choiſirent tout d'une voix Domitien. Cela ne ſe peut, dit ſaint Euthymius : car il ne demeurera que ſept jours après moi en cette vie. Les peres étonnez d'une prophetie ſi claire, demanderent pour ſuperieur Elie œconome du monaſtere, natif de Jerico. S. Euthymius lui dit devant tous les autres : Tous les peres vous ont choiſi pour leur paſteur : prenez garde à vous & à tout vo-

tre troupeau ; & ſçachez premierement, qu'il a plû à Dieu que cette laure devienne un monaſtere, & dans peu de temps. Il regla le lieu & la maniere dont il devoit être bâti, l'hoſpitalité, l'ordre de la pſalmodie, le ſoin des freres, & recommanda que la porte en fut ouverte à tout le monde. AN. 473. p. 81.

Enſuite il congedia tous les aſſiſtans, excepté Domitien, & demeura dans la diaconie, où il mourut la nuit du ſamedi vingtiéme de Janvier indiction onziéme, ſous le cinquiéme conſulat de Leon, c'eſt-à-dire, l'an 473. Il étoit âgé de quatre vingt-ſeize ans, dont il avoit paſſé ſoixante-ſept dans le déſert : toutefois il joüiſſoit d'une ſanté parfaite, aïant encore la vûë bonne & toutes ſes dents. Sa taille étoit petite, ſon viſage rond & le tein blanc, l'œil gai, les manieres douces & agréables, ſa barbe deſcendoit juſqu'à la ceinture. A la nouvelle de ſa mort, il s'aſſembla une infinité de moines & de laïques de tout le païs d'alentour. Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem y vint accompagné de Chryſippe, de Gabriel, de Fidus & d'une grande quantité de clercs. On ne put enterrer le corps juſqu'à l'heure de none, encore fallut-il que le patriarche fît écarter le peuple par les ſoldats. Il chargea le diacre Fidus du ſoin de bâtir le monaſtere, & lui envoïa de Jeruſalem des ouvriers & des materiaux. Fidus changea donc en une belle & grande égliſe la caverne où S. Euthymius s'étoit d'abord retiré. Il mit ſon ſepulchre au milieu, & des deux côtez ceux des prêtres & des abbez. Quand tout fut prêt, le patriarche envoïa de Jeruſalem la table de marbre, qui devoit couvrir le ſepulchre, l'urne d'argent pour mettre deſſus, la baluſtrade pour l'en-

p. 82.

p. 83.

p. 84.

p. 85.

AN. 474. vironner, & tous les autres ornemens de l'égliſe. Le ſeptiéme jour de Mai il vint à la laure, transfera le ſaint corps de ſes propres mains, & l'enferma dans le ſepulchre : enſorte qu'on ne pût l'ouvrir, ni rien emporter dés reliques. Il s'y fit une infinité de mira-
f. 84. cles. Le patriarche emmena avec lui Martyrius & Elie, & les fit prêtres du ſaint Sepulchre. Quant à Domitien, il étoit mort ſept jours après le ſaint, ſuivant ſa prophetie : il le ſervit plus de cinquante ans, & fut ſon parfait imitateur.

XXXIII. Mort de Leon. Zenon empereur.

L'empereur Leon après avoir regné ſeize ans, mourut à C. P. au mois de Janvier l'année ſuivante, 474. ſous le conſulat de ſon petit-fils Leon, fils de ſa fille Ariane & de Zenon. Zenon ſe fit déclarer empereur au mois de Fevrier par ſon fils Leon, qui n'avoit au plus que trois ans, & qui mourut au mois de Novembre ; enſorte que Zenon demeura ſeul empereur. Si-tôt qu'il ſe vit le maître, il s'abandonna ſans reſerve à ſes mauvaiſes inclinations : il ne comptoit rien pour honteux ou illegitime, & ſembloit perſuadé qu'il y avoit de la baſſeſſe à ſe cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la dignité d'un empereur de le faire à découvert. Pendant qu'il menoit ainſi une vie diſſoluë, ſon empire étoit ravagé par les barba-
c. 2. res ; au levant par les Sarraſins ou Arabes Scenites, au couchant par les Huns, qui avoient paſſé le Danube ſans trouver de réſiſtance, & pilloient la Thrace. Zenon plus barbare encore achevoit de ruïner ſes peuples, leur ôtant par force ce qui leur reſtoit. Auſſi ne fut-il pas long-temps paiſible. Dès l'année ſuivante 475. en laquelle il étoit ſeul conſul, s'étant broüillé avec ſa belle-mere Verine, veuve de l'em-

Chr. Marcell. Evagr. II. hiſt. c. 17.

Theod. lect. p 555. Chr. Paſch. Evagr. II. hiſt. f. 1.

Evagr. III. c. 3. Chr. Marc. Chr. Paſch.

pereur Leon, il craignit qu'elle ne le fit assassiner, & s'enfuit en Isaurie sa patrie, où sa femme Ariane le suivit. Basiliſque frere de l'imperatrice Verine se fit reconnoître empereur avec son fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon ; & sa femme Zenonie l'engagea dans le parti des Eutychiens.

AN. 475.

Theod. lect. 1. p. 556.

Candi ap. Phod. Cod. 79. p. 556.

XXXIV. Fin de l'empire d'Occident.

L'empire d'Occident étoit encore en un état plus pitoïable. Anthemius après avoir regné près de cinq ans, fut tué à Rome l'onziéme de Juillet, sous le consulat de Festus & de Marcien, c'est-à-dire, l'an 472. par ordre de Ricimier son gendre, qui mourut lui-même de maladie le dix-huitiéme d'Août suivant. Anicius Olibrius qui avoit épousé à CP. Placidie fille de Valentinien III. fut reconnu empereur d'Occident ; mais il mourut le vingt troisiéme d'Octobre. Après un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'empereur à Ravenne le cinquiéme de Mars 473. mais il ne regna que quinze mois, & fut dépoſé & ordonné évêque de Salone en Dalmatie. On élut à sa place le vingt-quatriéme de Juin 474. Jules Nepos, qui regna quatorze mois ; & fut chassé dans la Dalmatie le vingt-huitiéme d'Août 475. Alors le patrice Oreste, que Nepos avoit fait maître de la milice, fit reconnoître empereur son fils Romulus ou Momyle, autrement nommé Augustule, qui fut déclaré empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre suivant. Il ne regna que dix mois : car ceux du parti de Nepos appellerent en Italie Odoacre roi des Turcilingues & des Herules, qui étoit en Pannonie. Il se rendit maître de Rome le vingt-troisiéme d'Août 476. sous le consulat de Basiliſque & d'Harmatius,

Evagr. II. hist c. 16.

Chr. Cassiod. Jornand. p. 477.

Marcell. Chr. Anonym. Cusp.

AN. 476.

indiction quatorziéme. Il fit mourir Oreſte à Plaiſance & envoïa le jeune Auguſtule à une petite ville de la Campanie. Ainſi finit l'empire d'Occident : car Odoacre ne prit ni le titre d'empereur, ni la pourpre & les ornemens imperiaux, mais ſeulement le nom de Roi d'Italie. Le reſte de l'Occident obéïſſoit à divers rois barbares : l'Afrique aux Vandales, l'Eſpagne & une grande partie de la Gaule aux Goths, le reſte de la Gaule aux Bourguignons & aux Francs, partie de la grande-Bretagne aux Anglois Saxons. Les Francs & les Anglois étoient encore idolâtres, tous les autres peuples que j'ai nommez étoient Ariens. Le patrice Ricimer, qui avoit ſi long-temps gouverné à Rome, étoit auſſi Goth & Arien, & il avoit pris l'oratoire de ſainte Agathe, pour ſervir aux aſſemblées de ſa ſecte. Mais l'égliſe indépendante des révolutions temporelles ſe ſoutenoit au milieu de ces déſordres, comme elle avoit fait ſous les perſecutions des trois premiers ſiecles.

Inſcript. ap Baron. 472. Greg. III. epiſt. 19. & VII. dialog. c. 30.

XXXV.

S. Severin de Norique.

Odoacre allant en Italie, viſita ſaint Severin fameux ſolitaire, qui demeuroit ſur le Danube près de Vienne. Sa cellule étoit ſi baſſe qu'Odoacre, qui étoit un jeune homme de fort grande taille, ſe baiſſa pour ne pas toucher au toit ; & le ſaint lui prédit la gloire qu'il alloit recevoir : car comme il prenoit congé, il lui dit : Allez en Italie : vous portez maintenant de chetives fourures ; mais vous ferez bientôt de grandes liberalitez. Quand Odoacre ſe vit établi dans ſon roïaume, il ſe ſouvint de la prédiction de ſaint Severin, & lui envoïa des lettres, le priant de lui demander tout ce qu'il voudroit. Le ſaint lui demanda le rappel d'un nommé

Vitæ S. Sever. Noric. ap. Boll. 8. Jann.

Ambroiſe

Ambroiſe, qui avoit été exilé, & l'obtint. Il prédit devant pluſieurs perſonnes nobles, qu'Odoacre regneroit entre treize & quatorze ans.

S. Severin eſt regardé comme l'apôtre du Norique. On ne ſçait point le lieu de ſa naiſſance, & il prit grand ſoin de le cacher ; mais la pureté de ſon latin faiſoit juger qu'il étoit de Rome, ou de quelqu'autre endroit d'Italie. L'amour de la perfection le porta à ſe retirer en Orient où il paſſa quelque temps dans la ſolitude. Enſuite il vint dans le Norique, qui eſt aujourd'hui l'Autriche, alors continuellement expoſée aux courſes des barbares. Le ſaint étoit le refuge des peuples dans ces miſeres publiques. Souvent il apprenoit par revelation les deſſeins des barbares, & avertiſſoit les habitans de leur marche : il les exhortoit à détourner les maux qui les menaçoient par des prieres & des bonnes œuvres, & à païer exactement les dîmes, pour ſoulager les pauvres. Il rachetoit les captifs, guériſſoit les malades, chaſſoit les ſauterelles qui ruinoient le païs. Pluſieurs égliſes le demanderent pour évêque ; mais il diſoit que c'étoit aſſez de s'étre privé de ſa chere ſolitude, pour venir par ordre de Dieu dans cette province, où il ſe trouvoit ſi ſouvent environné des peuples affligez.

Il établit pluſieurs monaſteres, dont le plus conſiderable étoit ſur le bord du Danube près de Vienne. Mais il le quittoit ſouvent, pour aller à deux lieuës au-delà dans un endroit écarté prier plus tranquillement. Souvent la charité l'obligeoit d'aller en divers lieux conſoler les habitans dans leurs allarmes continuelles : car ils ſe croïoient en ſûreté quand il

étoit avec eux. Il inſtruiſoit ſes diſciples par ſon exemple plus que par ſes paroles, & leur recommandoit ſur tout l'imitation des anciens & l'éloignement du ſiecle. Excepté les fêtes, il ne mangeoit qu'après le ſoleil couché, & en carême une fois la ſemaine. Il dormoit tout vêtu ſur un cilice étendu ſur le pavé de ſon oratoire : Il marchoit toujours nuds pieds, même lorſque le Danube étoit gelé. Il prédit le jour de ſa mort deux ans auparavant, & avertit ſes diſciples que tout le peuple du païs paſſeroit dans une province Romaine ; leur ordonnant de le ſuivre & de tranſporter ſon corps. Il mourut en 482. le huitiéme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Mart. 8. Janu.

XXXVI. Sidonius évêque de Clermont.

Evaric roi des Goths en Eſpagne, étendoit tant qu'il pouvoit ſa frontiere dans les Gaules, & comme Arien paſſionné, il perſécutoit la religion catholique. Il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts : Il en exiloit d'autres, enſorte qu'il n'y en avoit point à Bourdeaux, à Perigueux, à Rodès, à Limoges, à Mende, à Baſas, à Cominges, à Auch ; & faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres, ni miniſtres inferieurs. Les peuples abandonnez étoient au déſeſpoir. Les égliſes tomboient en ruine, les toits fondoient, les portes n'étoient plus fermées, mais ſeulement bouchées par les ronces qui y croiſſoient. Les beſtiaux couchoient dans les veſtibules des égliſes, & mangeoient l'herbe qui croiſſoit autour des autels. Les aſſemblées devenoient rares, non-ſeulement à la campagne, mais dans les égliſes même des villes. C'eſt ainſi qu'en parle Sidonius, qui voïoit ces miſeres de ſes yeux.

Sidon. VII. epiſt. 9. ad Baſil.

Greg. Tur. II. hiſt. c. 23.

Il étoit de la premiere nobleſſe des Gaules, où ſon pere & ſon aïeul avoient commandé comme préfets du prétoire. Il naquit à Lyon, & fut inſtruit dans les lettres & les ſciences par les meilleurs maîtres, enſorte qu'il devint un des plus fameux de ſon temps, pour l'éloquence & la poëſie. L'empereur Anthemius le fit préfet de Rome & patrice. Il épouſa Papianille fille de l'empereur Avitus, & en eut un fils nommé Apollinaire, & deux filles, Roſcia & Severienne. Après la mort d'Eparchius évêque de Clermont en Auvergne, il fut élû malgré lui pour remplir ce ſiége étant encore laïque vers l'an 472. Il étoit fort charitable, & même avant ſon épiſcopat il détournoit ſouvent à l'inſçû de ſa femme ſa vaiſſelle d'argent, pour la donner aux pauvres. On loüe auſſi la charité de ſon beau-frere le ſénateur Ecdicius, fils de l'empereur Avitius. Car le roïaume des Bourguignons fut alors affligé d'une grande famine, les Goths aïant ravagé le païs & brûlé les bleds, enſorte que le peuple ſe diſperſoit en divers païs, & perſonne ne faiſoit l'aumône. Alors Ecdicius envoïa par les villes de ſon voiſinage ſes domeſtiques, avec des chevaux & des chariots pour lui amener les pauvres; il en retira ainſi plus de quatre mille de l'un & de l'autre ſexe, qu'il logea dans ſes maiſons, & les nourrit pendant tout le temps de la ſterilité. Puis l'abondance étant revenuë, il leur fournit encore des voitures & les renvoïa chacun chez eux.

Vita Sidon. per Sirm.

VI. Epiſt. 1. & ib. Sirm.

Greg. Tur. II. hiſt. c. 22.

c. 24.

S. Patient évêque de Lyon ſe ſignala dans la même famine; & non content d'aſſiſter ſon peuple & ceux de ſa connoiſſance, il étendit ſes liberalitez juſqu'à l'extrémité des Gaules. Il envoïa par le Rhô-

XXXVII. S. Patient évêque de Lion.

Sidon. VI. epiſt. 12.

& par la Saone quantité de bleds, qu'il faiſoit diſtribuer gratuitement, & dont on voïoit de grands magaſins ſur les bords de ces rivieres. Il aſſiſta ainſi Arles, Riès, Avignon, Orange, Albi, Valence & juſqu'à l'Auvergne. Il fit auſſi bâtir pluſieurs égliſes, entr'autres une à Lyon, pour laquelle Sidonius fit une inſcription en vers. On y voit que cette égliſe étoit ſituée entre la Saone & le grand chemin, tournée à l'Orient équinoxial, ornée de lambris dorez, d'incruſtarions de marbre & de moſaïques. Il y avoit devant une cour environnée de trois galeries, ſoutenuës de colomnes d'Aquitaine, c'eſt-à-dire, de marbres des Pirenées, & plus loin encore d'autres galeries & d'autres colonnes. Les évêques s'aſſemblerent ſelon la coutume, pour la dédicace de cette égliſe, & Fauſte de Riés y prêcha.

Sidon. 11. epiſt. 10.

Sidon. VI. ep. 12. & ibi Sirm.

Saint Patient avoit toutes les vertus paſtorales, une ſeverité mêlée de douceur, beaucoup de vigilance & d'application à convertir les barbares Photiniens, c'eſt-à-dire, les Bourguignons Ariens, dont il ramenoit un grand nombre. Son abſtinence & ſes jeûnes le faiſoient admirer du roi & de la reine : car Lyon étoit le ſéjour du roi des Bourguignons, qui étoit alors Gondebaud. L'égliſe honore la mémoire de ſaint Patient l'onziéme de Septembre.

Martyr. 11. Sept.

XXXVIII. Saint Mamert de Vienne.

La Gaule avoit alors pluſieurs autres ſaints évêques, connus principalement par les lettres de Sidonius. S. Mamert de Vienne eſt du nombre : nonobſtant les plaintes que le pape Hilarus reçut contre lui. Il eſt principalement illuſtre par l'inſtitution des rogations, que l'on rapporte à l'an 468. & dont les

Rogations.

Sap. n 23.

Sigibert Chr.

calamitez publiques furent l'occaſion. Il y avoit ſouvent des tremblemens de terre, des incendies, des bruits pendant la nuit, des bêtes ſauvages, qui paroiſſoient en plein jour dans les plus grandes aſſemblées. La veille de pâque le peuple étant dans l'égliſe de Vienne avec l'évêque Mamert, pour célebrer cette ſainte nuit, le feu prit à la maiſon publique, qui étoit au haut de la ville. Chacun craignant pour la ſienne on abandonna l'égliſe; & l'évêque demeura ſeul devant l'autel, priant & répandant des larmes. Le feu étant éteint le peuple revint; & quand la fête fut paſſée, ſaint Mamert déclara le deſſein qu'il avoit formé pendant cette allarme, d'inſtituer une proceſſion ſolemnelle. Tout le peuple & le ſenat même de Vienne y conſentit, quoique peu diſpoſé d'ailleurs à recevoir de nouvelles cérémonies. On choiſit les trois jours avant l'Aſcenſion, & ſaint Mamert voulant éprouver la ferveur du peuple, marqua d'abord pour terme de la proceſſion l'égliſe la plus proche de la ville; mais ce chemin parut trop court pour la dévotion des fidéles.

S. *Avit. homil de Rogat. Greg. Tur. 1. hiſt. c. 34. Sidon. VII. epiſt. 1.*

Quelques égliſes des Gaules imiterent cet exemple: D'abord elles faiſoient leurs proceſſions à d'autres jours; mais enſuite elles s'accorderent toutes à les faire au même temps. Il ſe faiſoit bien auparavant des proceſſions, mais peu de gens y aſſiſtoient & avec peu de dévotion, & elles étoient retardées par des repas; celles-ci étoient accompagnées de jeûnes, de prieres & de larmes. S. Mamert transfera le corps entier du martir S. Ferreol, & la tête de S. Julien de Brioud de l'ancienne égliſe ſur le bord du Rhône, en une nouvelle qu'il fit bâtir. Pluſieurs abbez &

Sidon. V. epiſt. 14.

plusieurs moines s'assemblerent pour cette céremonie ; & après avoir veillé la nuit, quand on eut ouvert la terre, on trouva trois sepulchres. On ne sçavoit lequel étoit celui de saint Ferreol ; mais un des assistans dit, qu'il passoit pour constant que le chef de saint Julien étoit enfermé dans le sepulchre de saint Ferreol ; & on le trouva en effet dans le troisiéme.

XXXIX. Mamert Claudien, ses écrits.

Gen. script. c. 81.

Sidon. IV. *epist.* II.

Bibl. PP. Paris. to. 4. *p.* 998.

S. Mamert avoit un frere nommé aussi Mamert, & surnommé Claudien, prêtre de l'église de Vienne : il avoit été moine dans sa jeunesse, & pendant ce temps avoit étudié tous les bons auteurs Grecs & Latins, chrétiens & profanes. Il étoit géometre, musicien, poëte, orateur, dialecticien, interprete de l'écriture, exercé à résoudre toutes les questions, & à combattre toutes les erreurs. Il soulageoit son frere dans ses fonctions, prenant tout le travail de l'épiscopat, sans en avoir le titre. Il marquoit les leçons pour les differentes fêtes, conduisoit le chœur & le chant, & n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par ses talens. Il écrivit un traité de l'état, ou plûtôt de la nature de l'ame, pour refuter un petit écrit de Fauste évêque de Riès, par lequel il avoit prétendu montrer que Dieu seul est incorporel, & que toutes les créatures sont corporelles, même l'ame raisonnable. Claudien lui répond par trois livres, où il soutient entre autres choses, que l'ame n'est jamais sans penser, & que la pensée n'est point differente de l'ame ; mais seulement l'objet de la pensée, quand elle ne pense pas à elle-même. Elle pense toute entiere par sa substance ; & c'est une erreur de croire que ses puissances soient autre chose

Ibid. p. 702. *lib.* I. *c.* 24. *p.* 723. *B.*

qu'elle-même. Il eſt ainſi de la volonté : l'ame eſt toute volonté, comme elle eſt toute penſée, & vouloir eſt ſa ſubſtance. Ce qui eſt accidentel, c'eſt de penſer ou de vouloir tel ou tel objet. L'amour n'eſt point une partie de l'ame, mais l'ame entiere ; d'où vient qu'il nous eſt commandé d'aimer Dieu de toute notre ame. Il conclut ſon ouvrage par une récapitulation en dix propoſitions, dont les principales ſont, Dieu eſt incorporel, l'homme eſt fait l'image de Dieu, donc ſon ame eſt incorporelle. Il eſt eſſentiel à l'ame de raiſonner : or la raiſon ne dépend ni du corps ni du lieu. La volonté n'eſt point un corps, & toutefois c'eſt la ſubſtance de l'ame. Il n'y a point de corps ſans longueur, largeur & profondeur : or l'ame n'a point ces dimenſions. Elle n'a ni droite, ni gauche, ni haut, ni bas, ni devant, ni derriere : elle eſt donc eſt incorporelle.

p. 755. 1. 3. 4. 9. 10.

Claudien dédia cet ouvrage à Sidonius, avant qu'il fut évêque, parce qu'il l'avoit excité à le publier ; & Sidonius témoigna l'eſtime qu'il en faiſoit par deux lettres, l'une à un nommé Nymphidius, l'autre à Claudien même, où il le compare aux meilleurs auteurs profanes & eccléſiaſtiques. Il y loüe auſſi une hymne de Claudien en vers trochaïques, que l'on croit être l'hymne de la paſſion, qui commence par *Pange lingua*. Nous avons un autre poëme de Claudien contre la poëſie profane. Il mourut avant l'évêque ſon frere, quoiqu'il fût plus jeune ; & Sidonius fit ſon epitaphe contenant ſon éloge, qu'il envoïa à Petreius fils de leur ſœur.

Lib. v. *epiſt.* 3. IV. *epiſt.* 3.

Bibl. PP. p. 762.

IV. *epiſt.* 12.

XL. Monaſtere du mont Jura.

v. *Hiſt. de l'iſle B. par le Labour.*

Il y avoit deſlors des monaſteres dans le voiſinage de Vienne & de Lyon. Le plus ancien étoit celui de l'Iſle-Barbe dans la Saone, qui ſubſiſtoit dès le commencement de ce cinquiéme ſiécle. Maxime diſciple de S. Martin de Tours s'y retira pour cacher ſes vertus ; mais étant découvert il revint en ſon païs, & fonda un monaſtere dans la ville de Chinon, où il mourut. Sidonius parle auſſi des monaſteres du mont Jura, dont le premier fondateur fut S. Romain. Il étoit né dans le même païs, nommé alors les Sequaniens, à preſent le comté de Bourgogne. A l'âge de trente-cinq ans il quitta ſes parens, & ſe retira dans les forêts du mont Jura. Il avoit été quelque temps à Lyon auprès de l'abbé Sabin, dont on croit que le monaſtere étoit celui d'Aîné, & en avoit apporté les vies des peres & les inſtitutions monaſtiques, c'eſt-à-dire, les livres de Caſſien. Romain s'étant ainſi préparé à la ſolitude, s'arrêta dans un lieu nommé Condat, où entre trois montagnes pierreuſes il y avoit une eſpace de terre propre à cultiver, & quelques arbres qui lui donnoient des fruits ſauvages. Là il s'occupoit à la priere, à la lecture & au travail des mains, pour fournir à ſa ſubſiſtance.

Greg. de gl. Confeſ. c. 22.

Sid. IV. ep. 25. Boll. 28. Febr. p. 741.

Lupicin ſon frere vint ſe joindre à lui quelque temps après ; puis deux clercs, & enſuite pluſieurs autres, attirez par leurs vertus & leurs miracles. Ils bâtirent même d'autres monaſteres dans le voiſinage & dans tout le païs ; mais celui de Condat fut toujours le plus parfait. Romain & Lupicin le gouvernoient enſembe, quoique leur génie fût different. Romain étoit plus doux, & Lupicin plus

ſevere.

ſevere. S. Hilaire d'Arles ſe trouvant dans le païs, à l'occaſion de l'affaire de Celedonius, & aïant oüi parler de S. Romain, le fit venir auprès de Beſançon ; & après l'avoir ordonné prêtre, le renvoïa avec honneur à ſon monaſtere. C'étoit en 444. mais ſaint Romain n'en fut pas moins humble dans ſa communauté, & ne ſe diſtinguoit des freres, que pour offrir le ſacrifice aux jours ſolemnels. Le monaſtere de Condat s'accrut tellement, que la ſterilité du lieu ne pouvoit plus ſuffire à un ſi grand nombre de moines & d'hôtes. Ils défricherent donc les bois voiſins dans un endroit plus uni, où ils firent des prairies & des terres labourables. Le lieu ſe nommoit Lauconne, & ils y bâtirent un nouveau monaſtere, que ſaint Lupicin prit particulierement ſous ſa conduite. Ils bâtirent un troiſiéme monaſtere pour leur ſœur, ſur une roche voiſine enfermée de tous côtez ; enſorte qu'il n'avoit qu'une iſſuë dans la plaine. On le nomma la Baume, & il y eut juſqu'à cent cinq religieuſes. Elles obſervoient une cloture ſi exacte, qu'elles n'en ſortoient que pour être portées au cimetiere ; & encore que quelqu'une eut ſon fils ou ſon frere dans le monaſtere de Lauconne ſi voiſin, elle ne le voïoit, ni n'apprenoit de ſes nouvelles, non plus que s'il étoit mort.

Vita c. 2. Sup. XXXI. n. 4.

Un ancien moine repreſenta une fois à ſaint Romain, qu'il avoit trop de facilité à admettre les poſtulans, & ne les éprouvoit pas aſſez. Pouvez-vous, répondit le ſaint, diſcerner facilement ceux qui doivent réuſſir ? Et n'en avez-vous pas vû qui après avoir commencé avec grande ferveur ſe ſont relâchez ; & pluſieurs qui après être ſortis du monaſtere,

c. 3.

ſon revenus juſqu'à deux ou trois fois, & ſont arrivez à une haute perfection ? D'autres ſans revenir, ont ſi bien ſuivi notre inſtitut, qu'ils ont gouverné très-dignement des monaſteres ou des diocéſes ? Une année d'abondance aïant été grande, les moines de Condat malgré ſaint Romain, ſe donnerent plus de nourriture & plus délicate qu'à l'ordinaire. Il appella à ſon ſecours ſaint Lupicin, qui rétablit la premiere auſterité, ſe contentant de boüillie, d'orge ſans ſel & ſans huile ; & ceux qui ne s'en accommodoient pas ſe retirerent. Saint Romain mourut vers l'an 460. & fut enterré au monaſtere de la Baume.

Vita ap Boll. 21. Ap. p. 263.

Saint Lupicin lui ſurvêcut environ vingt ans. Il n'étoit pas moins ſévere pour lui que pour les autres. Le froid du païs l'obligeant à porter de la fourure, il avoit une tunique de peaux de diverſes bêtes par eſprit de pauvreté ; ſa chauſſure étoit des ſabots ou galoches de bois, dont ſe ſervoient les moines des Gaules : ſon lit dans les plus grands froids étoit une écorce en forme de berceau qu'il faiſoit un peu chauffer. Dans ces monaſteres particulierement à Condat, on ne mangeoit point de chair, & on ne permettoit qu'aux malades les laitages & les œufs ; mais pour lui, il ne ſouffroit pas même qu'on mît une goutte d'huile ou de lait dans ſon potage. Jamais il ne but de vin depuis qu'il eut embraſſé la profeſſion monaſtique. Toutefois il blâmoit les auſteritez exceſſives, & prit grand ſoin de rétablir un de ſes moines qui s'étoit ruiné la ſanté.

Ap. l. n. 4.

Greg. Tur. vit. PP. c. 21.

Saint Lupicin étant fort âgé, alla trouver Chilperic roi de Bourgogne, qui demeuroit à Geneve

& lui demanda quelque choſe pour la ſubſiſtance de ſes moines, qui manquoient quelquefois du néceſſaire. Le roi lui voulut donner des terres & des vignes ; mais ſaint Lupicin les refuſa : diſant qu'il ne convenoit pas aux moines de s'élever dans la poſſeſſion des biens temporels, & que l'humilité en ſouffriroit. Il pria donc le roi de leur donner ſeulement quelques revenus. Le roi leur donna des lettres, en vertu deſquelles ils recevoient tous les ans trois cens boiſſeaux de bleds, trois cens meſures de vin, & cent ſols d'or pour leurs habits. Saint Lupicin mourut vers l'an 480. & fut enterré à Lauconne, où il laiſſa cent cinquante moines d'une grande perfection. Il n'y avoit entr'eux ni jalouſie, ni proprieté ; ils étoient prompts à ſe ſecourir dans leurs beſoins. S'ils avoient quelque voïage à faire, ils marchoient à pied, ſans autre ſoulagement qu'un bâton.

V. S. Rom. t. 2. n. 8.
V. S. Lupic. c. 4.

A Vienne ſaint Leonien fonda deux monaſteres vers le même temps. Il étoit de Pannonie, & les barbares l'aïant pris ils l'amenerent captif dans les Gaules. Il vêcut reclus pendant quarante ans, tant à Autun qu'à Vienne, ſans ſe laiſſer voir à perſonne ; mais on lui parloit. Il gouverna pluſieurs moines aſſemblez auprès de ſa cellule hors de Vienne ; & ce fut le commencement de l'abbaïe de ſaint Pierre. L'autre monaſtere dédié à ſaint André, & ſitué dans la ville, étoit de fille, & il y en avoit ſoixante. Dans le même païs au voiſinage de Vienne étoient les fameux monaſteres de Grigni, dont Sidonius met la regle en paralelle avec celle de Lerins.

V. S. Eug. n. 5. Act. SS. B. to. 1. p. 571. Ibid. p. 577.

Sidon. VII. 17. ad Voluſ.

La plûpart des évêques dont Sidonius fait mention, aſſiſterent à un concile, où préſida Leonce

XLI. Retractation de Lucidus.

d'Arles ; & où Fauſte de Riés obligea un prêtre nommé Lucidus à ſe retracter de quelques erreurs touchant la prédeſtination. Après avoir eſſaïé en vain de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre, où il marqua ſix articles, qu'il lui demandoit d'anathematiſer. 1. L'erreur de Pelage : que l'homme naiſſe ſans peché, qu'il puiſſe ſe ſauver par ſon ſeul travail, & être délivré ſans la grace de Dieu. 2. Qu'un fidele & faiſant profeſſion de la foi catholique, s'il tombe après ſon baptême, périſſe dans le peché originel. 3. Que l'homme ſoit précipité dans la mort, par la preſcience de Dieu. 4. Que celui qui perit n'a pas reçu le pouvoir de ſe ſauver, ce qui s'entend d'un baptiſé ou d'un païen, en tel âge, qu'il a pu croire & n'a pas voulu. 5. Que le vaiſſeau d'infamie ne peut s'élever à être vaiſſeau d'honneur. 6. Que Jeſus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous, & ne veut pas que tous les hommes ſoient ſauvez. L'évêque Fauſte preſſoit Lucidus de répondre à cette lettre, proteſtant de prendre ſon ſilence pour conviction de ſes erreurs. Avec lui, onze autres évêques ſouſcrivirent ſa lettre, mais il n'y a que Patient de Lyon, dont nous connoiſſions le ſiége.

Epiſt. Fauſti to. 4. conc. p. 1042.

Le prêtre Lucidus ſe rendit & ſe retracta par un écrit adreſſé à trente évêques, qui le lui avoient ordonné, étant aſſemblez en concile à Arles comme l'on croit : car Leonce eſt à la tête. On voit enſuite Euphronius d'Autun, Mamert de Vienne, Patient de Lyon, Fauſte de Riés, Grec de Marſeille, Crocus de Nîmes, Baſile d'Aix, Jean de Châlon ſur Saone. On ne connoît pas les autres. Lucidus condamne pluſieurs propoſitions, qui ne ſont pas pré-

Libell. Luc. tom. 4. conc. 1044.

ciſément les mêmes de la lettre de Fauſte ; mais dont la condamnation tend à reconnoître que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes ; que Dieu ne prédeſtine perſonne à la damnation ; que le libre arbitre n'a pas péri en Adam , & que la grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme pour y coopérer. Le même concile chargea Fauſte de Riés d'écrire contre cette erreur de ceux qui outroient la matiere de la prédeſtination. Il le fit par deux livres de la grace & du libre arbitre , qu'il adreſſa à Leonce d'Arles ; mais il donna dans l'excès oppoſé , relevant trop les forces de la nature.

Prol. Fauſt. ad lib. de Grat. &c. Bibl. PP. Pariſ. to. 4. p. 799.

XLII. Ordinations mémorables. *Sidon.* IV. *ep.* 25.

Jean évêque de Châlons ſur Saone , qui aſſiſta à ce concile, avoit été ordonné en cette maniere. L'évêque Paul ſon prédeceſſeur étant mort , Patient de Lyon métropolitain , Euphronius d'Autun de la même province , & pluſieurs autres évêques s'aſſemblerent à Châlons. Ils trouverent le peuple diviſé par divers interêts particuliers , qui faiſoient propoſer trois ſujets pour l'épiſcopat , l'un recommandable ſeulement par ſa nobleſſe , le ſecond par ſa bonne table, le troiſiéme par une promeſſe ſecrete d'abandonner les terres de l'égliſe à ſes partiſans. Patient & Euphronius voïant ce déſordre , concerterent ſecretement avec les autres évêques ; & ſans s'arrêter à l'emportement du peuple , ils jetterent les mains tout d'un coup ſur le prêtre Jean , qui ne penſoit à rien moins. Il avoit été lecteur dès ſon enfance ; puis après avoir long-temps ſervi , il fut archidiacre, & long-temps encore après il fut ordonné prêtre ; il ſe diſtinguoit par ſon humanité & ſa

douceur. Tous les gens de biens témoignerent par leurs acclamations, qu'ils approuvoient ce choix, & perſonne n'oſa s'y oppoſer : ainſi il fut conſacré évêque.

Sidon. VII. epiſt. 5.

Une autre ordination mémorable, fut celle de Simplicius de Bourges. Le ſiége étant vacant, il y eut de grandes factions, & pluſieurs demandoient ouvertement l'épiſcopat, juſqu'à offrir de l'argent. Sidonius évêque de Clermont dans la même province fut appellé par le décret des citoïens, pour aſſiſter à l'élection ; & voïant les brigues, le grand nombre & l'imprudence des prétendans, il écrivit à Agrecius de Sens métropolitain de la province voiſine, le priant de venir à Bourges préſider à cette élection avec les évêques ſes ſuffragans ; parce que ceux de la province de Bourges, qui étoit la prémiere Aquitaine, n'étoient pas en nombre ſuffiſant : car il ne reſtoit de cette province que la ville de Clermont en Auvergne ſous l'obéiſſance des Romains. Le peuple de Bourges ſe rapporta de l'élection à Sidonius ſeul. On lui dit tant de bien de Simplicius, qu'il crut le devoir nommer, quoiqu'il ne fût que laïque. Toutefois il conſulta auparavant

VI. epiſt. 8.
VII. poſt. ep. 9.

Euphronius évêque d'Autun, promettant de ſuivre ſon avis. Enfin Sidonius pour déclarer ſon choix, fit un ſermon en preſence de toute l'aſſemblée, & d'Agrecius de Sens qui préſidoit. Il s'excuſe d'abord ſur ce qu'on l'oblige de parler, quoiqu'il ſoit novice dans l'épiſcopat.

Il repreſente la difficulté des élections, & l'impoſſibilité d'en faire une qui ſoit au gré de tout le mon-

de. Si je nomme un moine, dit il, fut-il auſſi ſaint que les Antoines & les Hilarions, on dira qu'il eſt bon pour être abbé, & non pour être évêque. On défigure tous les vertus : on appelle l'humilité baſſeſſe, l'élevation orgueil, la ſéverité cruauté, l'indulgence foibleſſe, la ſimplicité bêtiſe. Si je nomme un clerc, ceux qui le ſuivent en ſont jaloux, ceux qui le précedent le mépriſent : ils croïent qu'il ne faut regarder en un évêque, que la longueur du ſervice, & veulent gouverner l'égliſe quand leur vieilleſſe a beſoin d'être gouvernée. Si je nomme un officier militaire, on dit auſſi-tôt : Parce que Sidonius a été tiré de la profeſſion ſéculiere, il ne veut pas prendre ſon métropolitain entre les religieux ; il eſt enflé de ſa naiſſance & de ſes dignitez ; il mépriſe les pauvres de J. C.

Enfin Sidonius nomma pour évêque de Bourges, Simplicius, illuſtre par ſes ancêtres, entre leſquels il y avoit des évêques & des gouverneurs de province. Il étoit d'un âge mur, mais encore vigoureux : il avoit de l'eſprit & des lettres, beaucoup d'humanité, d'affabilité & de charité pour les pauvres, beaucoup de fermeté & de modeſtie. Sa ville l'avoit ſouvent député vers les empereurs & vers les rois barbares, qui l'avoient même tenu en priſon. Il avoit bâti une égliſe étant encore jeune & fils de famille. Il étoit fils d'Eulode, & gendre de Pallade, qui avoient été les deux derniers évêques de Bourges ; & on l'avoit déja voulu élire à leur place : ſa femme étoit vertueuſe, & ils élevoient bien leurs enfans. S. Perpetuus évêque de Tours aïant oüi parler de ce

VII. *epiſt.* 9. ſermon, le demanda à Sidonius, qui le lui envoïa.

XLII. S. Perpetuus. S. Loup. S. Perpetuus vêcut encore environ quinze ans, c'eſt-à dire juſqu'en 491. & toutefois nous avons

Ap. Boll. 8. *Ap. tom.* 9. *p.* 750. ſon teſtament fait vers ce même temps le premier de Mai, après le conſulat du jeune Leon, c'eſt à dire, l'an 475. par lequel il affranchit pluſieurs eſclaves, remet à ſes débiteurs tout ce qu'ils lui devoient; & legue à ſon égliſe pluſieurs fonds de terres & de ſes livres. Il legue à ſon ſucceſſeur ſes meubles de chambre & de ſacriſtie; & à deux prêtres qu'ils avoit depoſez, & qu'il défend du rétablir, une penſion à prendre ſur ſes biens. Il inſtituë les pauvres ſes heritiers. On peut croire qu'il fit depuis un autre teſ-

Greg. X. hiſt. 32. tament dans lequel au rapport de ſaint Gregoire de Tours, il laiſſa à chacune des égliſes bâties de ſon temps dans le diocéſe, les biens qu'il avoit dans les mêmes lieux. Car Gregoire marque ſous chacun de ſes prédeceſſeurs, les bourgades ou les autres lieux où furent fondées de nouvelles égliſes. S. Perpetuus regla les jeûnes & les vigiles de toute l'année, & les

Martyr. R. 8. *Apr.* égliſes où on devoit les célebrer. Il tint le ſiége trente ans, & l'égliſe honore ſa memoire le huitiéme d'Avril.

VI. *epiſt.* 1. *Ibid. ep.* 9. Saint Loup de Troïes vivoit encore, & Sidonius le nommoit le pere des peres, l'évêque des évêques, & le premier ſans difficulté des pontifes Gau-

ep. 1. lois. Peu après que Sidonius eut été ordonné évêque, ſaint Loup lui écrivit, & Sidonius l'en remercia en des termes, qui font voir en même temps combien il eſtimoit ſaint Loup, & combien il ſe croïoit indigne de l'épiſcopat. Il y avoit alors quarante

rante-cinq ans que ſaint Loup étoit évêque, ce qui revient à l'an 472. puiſqu'il avoit été ordonné en 427. comme il a été dit. Il vécut encore ſept ans, & mourut en 479. après cinquante-deux ans d'épiſcopat : l'égliſe honore ſa mémoire le vingt-neuviéme de Juillet. Il laiſſa pluſieurs diſciples ; entre autres ſaint Polycrone évêque de Verdun, ſaint Severe évêque de Treves l'apôtre de la premiere Germanie, ſaint Aubin évêque de Châlons, qui chaſſa les démons de pluſieurs poſſedez, auſſi-bien que S. Polycrone. Le ſucceſſeur de ſaint Loup dans le ſiege de Troïes, fut Camelin imitateur de ſes vertus.

Sup. XXV. *n.* 15.

Martyr. R. 29. *Jul.*

XLIV. Commencement de S. Remi.

Cependant s'élevoit une autre grande lumiere dans la même partie des Gaules, ſaint Remi évêque de Reims. Son pere Emilius & ſa mere Celinie avoient eu un autre fils en leur jeuneſſe nommé Principius, qui fut évêque de Soiſſons & pere de Loup ſon ſucceſſeur. L'égliſe honore ſaint Principe le vingt-cinquiéme de Septembre. Long-temps après ſa naiſſance, Emilius & Celinie étant fort agez, un ſolitaire nommé Montan, connut par révélation, qu'ils auroient encore un fils qui ſeroit nommé Remi, & procureroit le ſalut des peuples. Il le dit à Celinie, & ajouta pour preuve de ſa prédiction : Je ſuis aveugle comme vous voïez, mais en me frottant les yeux de votre lait, je recouvrerai la vûë. L'enfant nâquit, & au baptême fut nommé Remigius ou Remi, & le ſolitaire Montan recouvra la vûë par le lait de la mere. Saint Remy nâquit vers l'an 450. dans le territoire de Laon. Sa nourrice Balſamie eſt comptée auſſi entre les ſaints, & connuë à Reims par une égliſe collégiale, qui porte le nom de ſainte Nour-

Flodoard. hiſt. I. *c.* 11.

Hincmar. ap. Surc. 13. *Jan.*

rice. Elle fut mere de Celſin, depuis diſciple de ſaint Remy, & connu à Laon ſous le nom de ſaint Souſſin.

IX. *Epiſt.* 7. S. Remy avoit l'eſprit excellent & fit un tel progrès dans les lettres, qu'il devint au jugement de Sidonius le plus éloquent de ſon temps. Sa vertu n'étoit pas moindre, & dès ſa plus grande jeuneſſe il *Flod.* I. *c.* II. joignit la gravité à la pureté des mœurs, ce qui fut cauſe qu'après la mort de Bennage évêque de Reims, il fut élû pour lui ſucceder, d'un conſentement unanime de tout le peuple, malgré ſa réſiſtance & ſa jeuneſſe, car il n'avoit que vingt-deux ans. L'évenement fit voir que Dieu avoit conduit cette élec- *c.* 17. tion ; & ſaint Remy gouverna dignement l'égliſe *Sigebert Ch.* de Reims pendant ſoixante & quatorze ans. On rapporte ſon ordination à l'an 471.

XLV. Autres ſaints évêques en Gaule. Sidonius nous a conſervé la mémoire de pluſieurs autres ſaints évêques, dont les plus connus ſont, *Sid.* IX. *epiſt.* 10. Aprunculus de Langres, qui étant chaſſé de ſon *Greg. Tur.* II. *hiſt.* *c.* 23. ſiege, vint en Auvergne, & fut choiſi par Sidonius *Sid.* VII. *ep.* 10. même pour ſon ſucceſſeur en l'évêché de Clermont; IV. *ep.* 10. Auſpicius évêque de Toul, Cenſurius évêque d'Au- I. *ep.* I. xerre, à qui le prêtre Conſtantius auſſi ami de Sido- *Martyr.* 10. *Jun.* nius adreſſa la vie de ſaint Germain. L'égliſe honore 29. *Jul.* la mémoire de Cenſurius le dixiéme de Juin ; & le *Sid.* VIII. *ep.* 15. vingt-neuviéme de Juillet celle de Proſper d'Orleans, qui pour la gloire de ſaint Agnan ſon prédeceſſeur, avoit voulu engager Sidonius d'écrire la guerre d'Attila, mais il s'en excuſa.

XV. *epiſt.* 14. Un officier du palais nommé Maxime, avoit prêté une ſomme d'argent à Turpion, qui avoit été tribun. Celui-ci malade à la mort, & preſſé de païer,

pria Sidonius ami commun de lui obtenir du temps. Maxime demeuroit à Toulouſe, & Sidonius l'alla trouver à une maiſon de campagne, qu'il avoit auprès. Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au-devant de moi, mais fort changé. J'avois accoutumé de lui voir le corps droit, la démarche aiſée, la voix libre, le viſage ouvert : alors la poſture, le pas, la parole, la couleur, la modeſtie ; tout ſentoit la religion. Il avoit les cheveux courts, la barbe longue, des ſelles à trois pieds, des rideaux de groſſe étoffe à ſes portes : point de plumes à ſon lit, point de pourpre ſur ſa table. Il faiſoit une chere honnête, mais frugale, avec plus de légumes que de viande ; & ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour ſes hôtes, & non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout bas aux aſſiſtans, lequel des trois genres de vie il avoit embraſſé : s'il étoit moine, clerc ou pénitent ? On me dit qu'il étoit depuis peu chargé du ſacerdoce, où l'affection de ſes citoïens l'avoit engagé malgré lui.

Sidonius raconte enſuite comme il propoſa à Maxime de donner du temps à Turpion ; & comme Maxime non ſeulement lui accorda un délai d'un an ; mais lui remit encore tous les interêts, qui montoient plus haut que le principal ; promettant, s'il venoit à mourir, de ne rien demander aux enfans que ce qui conviendroit au devoir de ſa profeſſion. On ne connoît point d'ailleurs ce Maxime ; & comme il ne ſe trouve point entre les évêques de Toulouſe, on peut croire qu'il n'étoit que prêtre ; mais cette hiſtoire eſt remarquable pour montrer le changement qu'attiroit la cléricature, même dans l'exterieur. *v. Gal. Chr.* 101

LVI. Lettre circulaire de Basiliſque.

En Orient Baſiliſque étant reconnu empereur après la fuite de Zenon, reçut une députation de quelques Alexandrins, ſuivant laquelle il rappella Timothée Elure de l'exil où il étoit depuis dix-huit ans. Timothée vint donc à C. P. y fut reçû par ceux de ſa faction, avec des acclamations, où ils diſoient: Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur; mais comme il alloit en proceſſion du palais de Baſiliſque à l'égliſe, ſuivie d'une troupe d'Alexandrins, & monté ſur un âne: il tomba ſi rudement, qu'il ſe rompit le pied. Pierre le Foulon ſortit auſſi du monaſtere des Acemetes, où il ſe tenoit caché; & tous les ennemis du concile de Calcedoine commencerent à paroître & à l'attaquer librement.

Sup. n. 40.

Evagr. III. *c.* 4.

Sup. n. 20.

Theod. lect. I. *p.* 556. *epiſt.* 4. *Simpl. pp.*

Timothée perſuada même à l'empereur Baſiliſque de condamner le concile, & la lettre de S. Leon, par une lettre circulaire adreſſée à tous les évêques, où ſous prétexte de confirmer les loix de ſes prédeceſſeurs, de procurer l'union de l'égliſe, & de conſerver les décrets de Nicée, de C. P. & d'Epheſe, il ordonne à tous les évêques d'anathematiſer & de mettre au feu le tome de Leon, & tout ce qui a été fait à Calcedoine; tant la définition de foi, que les interprétations & les diſputes, comme autant de nouveautez. Il eſt vrai qu'il condamne ceux qui ne confeſſent pas, que le fils de Dieu s'eſt véritablement fait homme, & qui ſuppoſent que ſa chair eſt venuë du ciel, ou qu'il ne s'eſt incarné qu'en apparence. La lettre circulaire ajoute, que tous les évêques y ſouſcriront & anathématiſeront expreſſément ce qui s'eſt fait à Calcedoine; & ceux qui oſeront à l'avenir en faire mention, ſeront punis com-

Ap. Evagr.

me perturbateurs des égliſes, & ennemis de Dieu & de l'empereur. Les évêques & les clercs ſeront dépoſez, les moines & les laïques bannis, avec confiſcation de leurs biens. AN. 476.

Timothée Elure fut renvoïé à Alexandrie, & Pierre le Foulon à Antioche; mais avant que de partir de C. P. ils ſouſcrivirent les premiers à la lettre circulaire de Baſiliſque, & furent ſuivis d'un grand nombre d'évêques; enſorte qu'on en comptoit environ cinq cens, qui avoient ſouſcrit, en condamnant la lettre de S. Leon & le concile de Calcedoine. Les ſchiſmatiques qui reſtoient autour de Jeruſalem, ſe prévalurent de l'occaſion, & mirent à leur tête en qualité d'archimandrite, Geronce abbé de ſainte Melanie, qui ne fit guéres moins de mal qu'avoit fait Theodoſe, vingt-trois ans auparavant. On dit même qu'Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem ſouſcrivit à la lettre circulaire.

Evagr. III. c. 5.

Vita S. Euty. p. 864.

Sup. XXVIII. n. 47.

Acace de C. P. fut le ſeul des patriarches qui réſiſta à Baſiliſque, & refuſa de ſouſcrire, aïant pour lui les moines & tout le peuple de C. P. qui s'aſſembla dans l'égliſe contre Baſiliſque. Acace prit des habits noirs, & couvrit de draps noirs la chaire & l'autel. Des prêtres, des abbez & des moines zélez de C. P. avoient déja donné avis au pape Simplicius du retour de Timothée Elure, & des troubles qu'il faiſoit à Conſtantinople, pour ſe faire rétablir à Alexandrie. Sur quoi le pape écrivit à l'empereur le dixiéme de Janvier 476. l'exhortant à ſuivre les exemples de Marcien & de Leon, ſous leſquels il avoit été élevé; à maintenir comme eux le concile de Cal-

Theod. lect. 1.

Simp. epiſt. 4. t. 4. concil. p. 1070.

cedoine & la lettre de S. Leon, où la foi eſt ſi claire-
AN. 476. ment expliquée, à rétablir dans le ſiege d'Alexandrie l'évêque catholique, & en chaſſer bien-loin le meurtrier Timothée.

Epiſt. 5. En même temps il écrivit à Acace le chargeant, même comme ſon légat, de ſe joindre aux prêtres & aux moines qui réſiſtoient à Timothée, & de ſolliciter avec eux l'empereur, pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, on n'en a jamais tenu que quand il s'eſt élevé quelque nouvelle erreur, ou quelque doute dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par la commune délibération des évêques.

XLVII. S. Daniel Stylite à C. P.

Acace de concert avec les moines de Conſtantinople, réſolut d'appeller S. Daniel Stylite, & lui manda ce que faiſoit l'empereur Baſiliſque, qui de ſon côté lui envoïa des plaintes contre Acace, l'accuſant de ſoulever la ville contre lui, de corrompre

Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Dec. c. 41.

c. 42. les ſoldats, & de le charger d'injures. Daniel repondit à l'empereur, que Dieu détruiroit ſon regne, & ajouta des reproches ſi véhémens, que l'envoïé n'oſa s'en charger, & pria le ſaint de les écrire dans une lettre cachetée. Le patriarche de ſon côté aïant aſſemblé pluſieurs évêques, envoïa prier Daniel de venir au ſecours de l'égliſe, & comme il ne pouvoit ſe reſoudre à deſcendre de ſa colonne, Acace les renvoïa, avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignerent l'excès de leur affliction par leurs geſ-

c. 43. tes, leurs paroles & leurs larmes ; & lui propoſerent l'exemple de Jeſus-Chriſt même, qui eſt deſcendu du ciel pour notre ſalut. Daniel deſcendit enfin &

fut reçû par les évêques & le patriarche, avec une joïe incroïable. Il ſe trouva dans les aſſemblées du peuple, qui s'émut juſqu'à menacer de brûler la ville. Baſiliſque épouvanté ſortit de C. P. aïant ordonné aux ſenateurs de ne point voir Acace. Mais Daniel ſuivi des moines & de quantité de peuple ſortit auſſi, & alla à l'Hebdomon, où étoit l'empereur. Comme il arrivoit, un Goth regardant par la fenêtre, vit qu'on le portoit : car ſa maniere de vivre toujours debout, lui avoit tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher. Ce Goth voïant donc qu'il ſe faiſoit porter, dit en ſe mocquant : Voilà un nouveau conſul, mais auſſi tôt il tomba mort. Les gardes craignant pour l'empereur même, empêcherent Daniel d'entrer dans le palais. Il ſecoüa la pouſſiere de ſes pieds ſuivant l'évangile, ordonna à ceux qui l'accompagnoient d'en faire autant, & retourna à Conſtantinople ſuivi de pluſieurs ſoldats étonnez de ſon habit & de ſa maniere de vivre. L'empereur envoïa prier de revenir ; mais il le refuſa avec indignation : enfin après y avoir envoïé pluſieurs perſonnes, l'empereur vint lui-même trouver le ſaint, & ſe jetta à ſes pieds, lui demandant pardon, mais Daniel lui fit des reproches, & dit aux aſſiſtans : Cette feinte humilité n'eſt qu'un artifice dont il couvre ſa cruauté : vous verrez bientôt le pouvoir de Dieu, qui abbat les puiſſans. Aïant ainſi prédit la chute de Baſiliſque, & fait pluſieurs miracles, il retourna ſur ſa colonne. Il y eut auſſi un moine nommé Olympius, qui parla à l'empereur Baſiliſque avec grande liberté.

Theod. lect. p. 556. D.

Matth. x. 14.

XLVIII. Efforts des schismatiques.

Cependant Timothée Elure allant à Alexandrie, s'arrêta à Ephese, où il tint un concile des évêques
Evagr. 3. c. 6. Asiatiques de son parti, qui sçachant combien l'on pressoit Basilisque à C. P. de revoquer sa lettre circu-
Id. c. 5. laire, lui présenterent une requête, où ils se plaignoient que les ennemis de la foi, c'est-à-dire, les catholiques, les accusoient faussement d'y avoir souscrit par force ; & l'exhortoient à tenir ferme, pour ne publier rien autre chose. Ce concile schismatique rétablit Paul évêque d'Ephese dépose ; & rendit à l'église d'Ephese le droit patriarcal que le concile de Calcedoine lui avoit ôté en la soumettant à C. P. Timothée Elure acheva son voïage, vint à Alexandrie, & continua à obliger ceux qui le venoient trouver à anathématiser le concile de Calcedoine. Plusieurs toutefois de son parti se séparerent de lui, entre autres Theodote évêque de Joppé, ordonné par le faux évêque de Jerusalem Theodose. C'est que Timothée, quoiqu'ennemi du concile de Calcedoine, rejettoit l'erreur d'Eutychés. En effet, comme il étoit encore à C. P. les moines Eutychiens, croïant que la lettre circulaire de Basilisque leur donnoit gain de cause, coururent vers Timothée ; mais il leur prouva que la chair du Verbe incarné est consubstantielle à la nôtre, & qu'il est consubs-
Theoph. Chr. p. 104. D. tantiel au pere suivant la divinité, ce qui les obligea à se retirer. Timothée Solofaciole évêque catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée d'Elure, se retira dans les monasteres de Canope, dont il avoit pratiqué la regle ; & il étoit si aimé de tout le monde, qu'Elure ne lui put faire de mal.

Pierre

Pierre de Foulon retourna auſſi à Antioche, par ordre de l'empereur Baſiliſque, & trouva le ſiége vacant : car Julien l'évêque catholique mourut d'affliction, voïant ce qui ſe paſſoit. Pierre commença à jetter des anathêmes, & à exciter du tumulte à cauſe de l'addition qu'il avoit faite au triſagion. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avoit été dépoſé par un concile ; mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir, & Jean revint à Antioche, où il ſupplanta Pierre lui-même.

Theod. l. 5. p. 556. C. Theoph. Chr. 104. D.

Ces mouvemens des ſchiſmatiques donnerent occſion à Gelaſe de Cyzique, d'écrire l'hiſtoire du concile de Nicée. Il étoit fils d'un prêtre de l'égliſe de Cyzique ; & avoit vû chez ſon pere un ancien livre en parchemin, qui contenoit tout ce qui s'étoit paſſé en ce concile, & avoit appartenu à Dalmace évêque de la même ville. Gelaſe avoit lu ce livre en ſa jeuneſſe avec grand plaiſir, & ne pouvant tout retenir par cœur il en avoit remarqué pluſieurs endroits. Enſuite ces députez des Eutychiens, qui à la faveur de Baſiliſque s'élevoient contre le concile de Calcedoine ſous prétexte de ſoutenir celui de Nicée, lui firent voir qu'ils en ignoroient la doctrine, & en parloient ſans ſçavoir ce qu'ils diſoient. Il réſolut donc d'en écrire l'hiſtoire, & joignant à ſes memoires d'anciens cahiers d'un prêtre nommé Jean, & tout ce qu'il put tirer d'ailleurs, principalement d'Euſebe de Ceſarée & de Rufin ; il écrivit une hiſtoire du concile de Nicée, diviſée en trois livres, & tirée en effet pour ce qu'elle contient de plus ſolide, d'Euſebe, de Socrate de Sozomene & de Theodoret : car tout le reſte eſt très-ſuſpect, & ne don-

Gelaſ. præf. tom. 2. conc. p. 106.

A N. 477.

ne pas une grande opinion du jugement de l'auteur.

XLIX. Retour de l'empereur Zenon.

L'empereur Baſiliſque épouvanté par l'oppoſition du patriarche, des moines & du peuple de C. P. qui le traitoient d'herétique, & apprenant que Zenon revenoit d'Iſaurie, & marchoit contre lui : vint dans l'égliſe faire publiquement ſes excuſes, & ſe retracta par une ordonnance, où il déclare nul ce qu'il avoit fait par ſurpriſe ſous le nom de lettre circulaire ou autrement : prononce anathême à Neſtorius, à Eutychés & à tous les autres herétiques : défend de faire pour ce ſujet, ni concile, ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçuë dès le commencement dans les égliſes catholiques, demeure ferme & inébranlable : que l'on rend au patriarche Acace les provinces, où les ordinations appartiennent au ſiége de C. P. c'eſt à-dire, le privilege attribué à ce ſiége par le concile de Calcedoine, que ſa lettre circulaire avoit déclaré nul.

Evagr. 11. c. 7. Theod. lect. 1.

Vict. Chron. Chr. Paſch. an. 478. Theod. lect. p. 557.

Zenon revint en effet, & fut reçu à C. P. vingt mois après ſa retraite, c'eſt-à-dire en 477. Baſiliſque vint dans l'égliſe, mit ſa couronne ſur l'autel, & ſe refugia dans le baptiſtere avec ſa femme Zenonide, & ſon fils Marc. Zenon leur promit de ne leur point faire couper la tête ; mais il les envoïa en Cappadoce dans un château, dont il fit murer la porte, & ils y moururent de faim. Zenon arrivant à C. P. vint d'abord à l'égliſe faire ſes actions de graces. Il alla remercier S. Daniel Stylite, qui lui avoit prédit ſon exil & ſon retour, & fit bâtir à Seleucie en Iſaurie une égliſe magnifique en l'honneur de ſainte Thecle, où il fit de très-grands preſens, prétendant

Vita cap. 49. Evagr. 111. c. 8.

qu'elle lui avoit apparu & lui avoit promis ſon rétabliſſement. Mais il ne changea pas pour cela ſes mauvaiſes mœurs. Il publia une loi, pour caſſer tout ce qui avoit été fait depuis ſon départ contre la religion pendant la tirannie de Baſiliſque, tant ſur la foi que ſur les privileges des égliſes, les ordinations & les dépoſitions des évêques ; confirmant principalement les prérogatives du patriarche de Conſtantinople, tant pour la préſeance, que pour les ordinations ; enſorte que cette loi ſemble avoir été dictée par Acace. ANN. 477.

Id. l. 6. C. de Sacr. eccleſ.

L'empereur Zenon écrivit au pape Simplicius : qui le congratula de ſon heureux rétabliſſement, & l'exhorta à témoigner ſa reconnoiſſance envers Dieu en protegeant ſon égliſe. Il le prie avant toutes choſes, de délivrer l'égliſe d'Alexandrie de l'uſurpateur ; d'y rétablir le paſteur légitime, d'ôter de même ceux que l'uſurpateur a ordonnez, pour mettre à leur place des évêques catholiques ; enfin de ne ſouffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine, ni à la lettre de S. Leon. Cette lettre du pape Simplicius eſt du huitiéme d'Octobre, après le conſulat de Baſiliſque & d'Armatus, c'eſt-à-dire, en 477.

Epiſt. 8. Simpl. tom. 4. conc. p. 1078.

Acace envoïa au pape Simplicius le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les herétiques avoient fait contre la foi & les canons ; demandant comment on pourroit ſecourir les égliſes auquelles Timothée Elure avoir fait violence, à la faveur de la tirannie de Baſiliſque. Le pape repond : que c'eſt de l'empereur après Dieu, qu'il faut attendre le ſecours de l'égliſe ; qu'il doit publier

Epiſt. ult 1039.

Epiſt. ult.

une ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure a ordonnez évêques, & rétablir les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres, vos instances & celles de tant d'évêques, qui sont venus à C. P. afin que Timothée & ses sectateurs soient bannis sans retour. La même loi doit comprendre Paul d'Ephese, Pierre d'Antioche, & tous ceux qu'ils prétendent avoir ordonnez évêques. Quant à Jean autrefois prêtre de C. P. que les heréтiques ont fait évêque d'Apamée, & qui tournant cette entrepriſe contre ſon auteur, a chaſſé d'Antioche l'uſurpateur Pierre, & uſurpé lui-même cette égliſe: il doit être anathematiſé & retranché de la ſocieté des chrétiens, ſans eſperance de retour. Et enſuite: Au reſte, il ne convient pas que nos freres les évêques ſéjournent long-temps à C. P. maintenant, principalement que le peuple de ces égliſes eſt en allarme, à cauſe de la perſécution paſſée: de peur que quelqu'un ne s'imagine, que l'on veüille donner atteinte au concile de Calcedoine. Car on tient par tout le monde pour inviolable, ce qui a été ordonné par tous les évêques.

L. Revolutions à Antioche & à Alexandrie.

L'empereur Zenon executa ce que le pape déſiroit. Il fit dépoſer par un concile d'Orient Pierre le Foulon, qu'il regardoit comme attaché à Baſiliſque. On mit à ſa place Jean évêque d'Apamée: mais il fut auſſi chaſſé trois mois après, & Etienne homme pieux, ordonné évêque d'Antioche. Il envoïa auſſi tôt des lettres ſinodales à Acace de C. P. pour lui faire part de ſon ordination, & de la condamnation de Pierre & de Jean. Acace aſſembla le concile des évêques qui ſe trouvoient à C. P. condamna

Theoph. p. 107.

Valeſ. diſſ. de petr. &c. c. 2.

Pierre le Foulon, Jean d'Apamée & Paul d'Epheſe ; & en écrivit au pape Simplicius, le priant que sils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à pénitence. Le pape les condamna de ſon côté, écrivit à Acace de ſolliciter l'empereur, pour les faire chaſſer hors des limites de l'empire.

Paul étant chaſſé d'Epheſe, les évêques d'Aſie voulurent appaiſer Acace de C. P. ils lui demanderent pardon, & lui envoïerent une retractation, où ils aſſuroient avec ſerment, qu'ils n'avoient ſouſcrit que par force à la lettre circulaire de Baſiliſque, & qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Calcedoine. *Evagr. III. c. 8. c. 6.*

Zenon vouloit auſſi chaſſer d'Alexandrie Timothée Elure; mais on lui repreſenta qu'il étoit ſi vieux, qu'il ne pouvoit aller loin ; & en effet, il mourut peu de temps après. On dit même qu'il s'empoiſonna de peur d'être chaſſé. Ses diſciples diſoient qu'il avoit prédit ſa mort : ce qui n'étoit pas difficile, s'il eſt vrai qu'il ſe la voulut donner lui-même. Ils furent nommez Timothéens, & ils rejettoient le concile de Calcedoine, ſans être tout-à-fait Euthychiens. A ſa place les évêques herétiques du païs élurent de leur autorité Pierre, qui avoit été archidiacre, ſurnommé Monge ou Moggos, c'eſt-à-dire, begue ; & il fut ordonné de nuit par un ſeul évêque. L'empereur Zenon l'aïant appris, le trouva fort mauvais, & écrivit à Anthemius gouverneur d'Egypte, de chaſſer Pierre, punir ceux qui l'avoient ordonné, & rétablir dans le ſiege d'Alexandrie Timothée Solofaciole : ce qui fut exécuté. L'empereur écrivit auſſi aux évêques, aux clercs & aux laïques de toute *Breviar. lib. c. 16. Genn. ſcript. n. 80. Evagr. III. c. 14.*

l'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, ſous peine de privation de leurs honneurs & de leurs égliſes; & déclara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure & de Pierre Monge.

AN. 478.

Felix ep. 1. ad. Acac. p. 1050. C.

Liberat. ibid. Evagr. III. c. 12.

Timothée Solofaciole envoïa des eccleſiaſtiques à C. P. pour remercier l'empereur : entre leſquels étoit Gennade évêque d'Hermopole ſon parent, & Jean ſurnommé Talaïa, qui avoit été moine à Canope ſous la regle de Tabenne, œconome de l'égliſe d'Alexandrie & puis prêtre. Ces députez aïant executé leur commiſſion retournerent à Alexandrie : excepté l'évêque Gennade, qui demeura à C. P. comme apocriſiaire du patriarche Timothée. Acace de C. P. donna avis au pape Simplicius de cet heureux changement de l'égliſe d'Alexandrie : de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Monge, & du rétabliſſement de Timothée Solofaciole dont il loüe la douceur & la patience. La réponſe du pape eſt du treiziéme de Mars 478. ſous le conſulat d'Illus. Il ſe plaint à la fin de la foibleſſe de Timothée, qui avoit ſouffert que l'on recitât à l'autel le nom de Dioſcore. Mais Timothée le ſatisfit peu de temps après : car il lui envoïa trois députez avec des lettres ſolemnelles, pour lui donner part de ſon rétabliſſement, & le prier de demander à l'empereur l'éloignement de Pierre Monge, qui demeuroit caché à Alexandrie. Timothée déclaroit auſſi, qu'il avoit aboli ce qu'il avoit fait par crainte touchant le nom de Dioſcore, il en demandoit pardon, & envoïoit au pape la copie de l'abjuration de ceux qui avoient été ſéduits par Timothée Elure & Pierre

Epiſt. Acac. to. 4. conc. p. 1080.

Simp. epiſt. 9.

Epiſt. 11.

Monge. Le pape Simplicius écrivit à l'empereur & au patriarche Acace ſuivant les intentions de Timothée.

Quelque-temps après le pape Simplicius reçut des lettres de l'empereur Zenon & du patriarche Acace, par leſquelles il apprit le déſordre arrivé à Antioche. Après qu'Etienne en eut rempli le ſiége environ un an, les herétiques s'éleverent contre lui & le tuerent dans l'égliſe à coups de cannes aiguiſées comme des lances, traînerent le corps par la ville, & le jetterent dans l'Oronte. L'égliſe l'honore comme martyr le vingt-cinquiéme d'Avril. L'empereur l'aïant appris envoïa à Antioche, & fit punir les auteurs de la ſédition : les citoïens envoïerent des députez pour demander pardon, & prierent, que pour éviter de pareils déſordres on leur donnât un évêque à C. P. ce que l'empereur leur accorda. Ainſi Acace, par ordre de l'empereur ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne que l'on nomme Etienne le jeune, recommandable pour ſa pieté auſſi-bien que ſon prédeceſſeur.

Epiſt. 10.

Evagr. III.

Martyr. 25. *Apr.*

Cette ordination étant contre les regles, l'empereur & le patriarche en écrivirent au pape, le priant de l'approuver, comme faite par néceſſité pour le bien de la paix. Le pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avoit ſuivi ce que j'avois écrit à mon confrere Acace au ſujet de Pierre & des autres, on n'auroit pas eu de tels crimes à punir. Car j'avois mandé que l'on vous ſuppliât de le chaſſer hors des bornes de votre empire, lui & tous ceux qui avoient uſurpé les égliſes à l'occaſion de la domination du

Simpl. ep. 241.

AN. 479. tyran. C'eſt pourquoi, s'il s'en trouve quelques reſtes, faites les chaſſer dans les païs étrangers. Et parce que vous avez cru ne pouvoit appaiſer les ſéditions d'Antioche, qu'en ordonnant un évêque à C. P. contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de reſerver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche : l'apôtre ſaint Pierre conſerve votre promeſſe & votre ſerment, afin que ce que mon frere Acace a fait par votre ordre ne ſoit pas à l'avenir tiré en coutume. C'eſt pourquoi nous ne pouvons déſaprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre eſt du vingt-deuxime de Juin 479. Le pape écrivit à Acace dans le même ſens : lui recommandant ſur tout que cet exemple ne fut pas tiré à conſequence. L'empereur ſuivit l'avis du pape, & envoïa Pierre le Foulon en exil à Pityonte ſur la frontiere de l'empire dans le Pont ; mais Pierre trompa ſa gardes & ſe retira auprès de S. Theodore des Euchaïtes que l'on croit être celui que les Grecs nomment Trichinas, à cauſe du rude cilice qu'il portoit.

Epiſt. 15.

Theoph. p. 107.

Menol. 20. *Ap.*

LI. Martyrius patriarche de Jeruſalem.

Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem mourut au commencement de Janvier, cinq ans après la mort de l'empereur Leon, c'eſt-à-dire, l'an 479. aïant tenu le ſiége vingt ans. Son ſucceſſeur fut Martyrius natif de Cappadoce, qui avoit paſſé en Egypte, & mené quelque-temps à Nitrie la vie d'anacorete. Il en ſortit à l'occaſion des troubles, qui ſuivirent le maſſacre du patriarche Proterius, & ſe retira avec un autre anacorete, nommé Elie natif d'Arabie. La reputation de ſaint Euthymius les attira en Paleſtine : ils

Vita S. Euty. p. 86.

p. 69.

p. 2.

ils s'attacherent à lui & il les aima particulierement, prévoïant qu'ils tiendroient tous deux en leurs temps le ſiege de Jeruſalem. Il les prenoit d'ordinaire avec S. Geraſime, pour compagnons de la retraite qu'il faiſoit tous les ans dans le déſert, depuis le quatorziéme de Janvier juſqu'au dimanche des Rameaux. Après la mort de ſaint Euthymius, le patriarche Anaſtaſe les amena tous deux à Jeruſalem; les ordonna prêtres, & les aggrégea au clergé du ſaint ſepulchre.

Martyrius étant donc ordonné patriarche de Jeruſalem, écrivit des lettres à l'empereur Zenon, & au patriarche Acace touchant les ſchiſmatiques & leur héréſie. Il en chargea le diacre Fidus, qui s'embarqua à Joppé; mais il fit naufrage la nuit, & ſe ſoutint quelque-temps ſur une piece de bois, qu'il rencontra par hazard. Alors il invoqua à ſon ſecours ſaint Euthymius, qui lui apparut marchant ſur la mer, & lui dit, Sçachez que ce voïage n'eſt point agréable à Dieu, & ne ſera d'aucune utilité à la mere des égliſes, c'eſt-à-dire, à Jeruſalem. Retournez à celui qui vous a envoïé, & lui dites de ma part, qu'il ne ſe mette point en peine de la ſéparation des ſchiſmatiques: car l'union ſe fera dans peu ſous votre pontificat. Pour vous il faut que vous alliez à ma laure, & que vous en faſſiez un monaſtere. *p. 86.*

Aïant ainſi parlé, il enveloppa Fidus dans ſon manteau, & Fidus ſe trouva tout d'un coup ſur le rivage, & enſuite à Jeruſalem dans ſa maiſon, ſans ſçavoir comment il y étoit venu. Il raconta tout au patriarche Martyrius, qui ſe ſouvint de la prophetie de ſaint Euthymius; ſur le changement de la laure en *p. 87.* *p. 90.*

monaſtere. Il chargea Fidus de l'exécuter, & lui promit toute ſorte de ſecours ; & en effet Fidus bâtit un grand monaſtere à la place de la laure & du cimetie-
p. 93. re de S. Euthymius : il changea en réfectoir l'ancienne égliſe, & en bâtit une nouvelle, dont le patriarche fit la dédicace avec grande ſolemnité. On célebra la vigile & enſuite la meſſe, pendant laquelle on mit ſous l'autel des reliques des ſaints martyrs Taraque, Probus & Andronic, le ſeptiéme jour de Mai, la douziéme année après la mort de S. Euthymius, par conſequent l'an 485. Quelque-temps après le diacre Fidus fut fait évêque de Dora.

Vita Eutym. ap. Cotelier. t. 2. monum. p. 306.

Le patriarche Martyrius, ne penſoit plus à la réünion des ſchiſmatiques, quand l'abbé Marcien leur chef, comme s'il eût été inſpiré de Dieu, les aſſembla tous en ſon monaſtere de Bethlehem, & leur dit: Mes freres & mes peres, juſqu'à quand tiendrons-nous en diviſion le corps de l'égliſe ? Et cela ſans ſçavoir ſi c'eſt la volonté de Dieu, mais nous appuïant ſur nos propres raiſonnemens. Suivons l'exemple des apôtres, & tirons au ſort pour les évêques & pour les moines. Si le ſort tombe ſur les moines, nous demeurerons comme nous ſommes ; s'il tombe ſur les évêques, nous communiquerons
p. 307. avec eux. Ils approuverent tous la propoſition de Marcien. Le ſort fut jetté & tomba ſur les évêques ; & auſſi-tôt ils communiquerent tous avec eux, croïant que c'étoit l'ordre de Dieu. Le patriarche les reçut à bras ouverts, & fit une grande fête à cette réünion. Il n'y eut que deux abbez qui demeurerent opiniâtres : Geronce qui gouvernoit depuis quarante-cinq ans les monaſteres de ſainte Melanie, &

Romain qui conduiſoit celui de Thecué. Ils furent chaſſez pour leurs erreurs, & finirent malheureuſement, menant une vie errante. C'eſt ce qui ſe paſſa en Paleſtine ſous le regne des Zenon. AN. 482.

LII. Calendion patriarche d'Antioche.

A Antioche Etienne le jeune étant mort, après avoir tenu le ſiege environ trois ans, l'empereur Zenon obligea encore Acace d'ordonner à C. P. un patriarche d'Antioche, qui fut Calendion. Les évêques d'Orient prétendant l'ignorer, ordonnerent de leur côté Jean ſurnommé Codonat; mais Calendion vint auſſi-tôt à Antioche, où il aſſembla un concile des évêques de la province, & fit premierement approuver ſon ordination par tous leurs ſuffrages. Enſuite il envoïa une lettre ſynodale au pape Simplicius qui le reçut volontiers en ſa communion, comme il témoigna à Acace de C. P. par ſa lettre du quinziéme de Juillet 482. ſous le conſulat de Severin.

Calendion obtint de l'empereur Zenon la permiſſion d'apporter à Antioche les reliques de S. Euſtathe de la ville de Philippes en Macedoine, où il étoit mort en exil. Cette tranſlation ſe fit avec grande ſolemnité: tout le peuple d'Antioche alla au-devant juſques à dix-huit milles: & les Euſtathiens, qui bien que catholiques étoient demeurez ſeparez juſqu'alors, ſe réünirent à l'égliſe, c'eſt-à-dire, qu'il en reſtoit encore quelques-uns, après la réünion faite ſous Alexandre, ſoixante & dix ans auparavant.

Theod. lect. lib. II. *Vict. Chr. an.* 42. *Sup. liv.* XI. *n.*

Sup. liv. XXIII. *n.* 26.

LIII. Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.

Cependant Timothée Solofaciole patriarche d'Alexandrie étant à l'extrémité, envoïa tant en ſon nom que de tout ſon clergé une députation à Conſ-

AN 482.

tantinople, prier l'empereur qu'après ſa mort, ils euſſent la liberté de lui choiſir un ſucceſſeur ; mais qu'il ne pût être pris qu'entre les clercs catholiques & ordonné par des catholiques. Jean Talaïa prêtre & œconome de l'égliſe d'Alexandrie fut chargé de cette députation. L'empereur accorda au patriarche d'Alexandrie & à ſon clergé ce qu'ils demandoient, & donna dans ſa réponſe de grandes loüanges au prêtre Jean. Enſorte qu'à ſon retour, tout le peuple d'Alexandrie le regardoit comme déſigné pour ſucceder à Timothée ; qui peu de temps après mourut en paix la vingt-troiſiéme année de ſon épiſcopat, le ſixiéme mois, c'eſt-à-dire, au moins l'an 482. Il étoit ſi doux, qu'on l'accuſoit de foibleſſe : car encore que l'empereur lui eût écrit de ne point ſouffrir que les hérétiques tinſſent des aſſemblées & adminiſtraſſent le baptême, il ne leur faiſoit point de peine. Enſorte qu'ils crioïent dans les places & les égliſes : quoique nous ne communiquions pas avec toi, nous ne laiſſons pas de t'aimer.

Felix. ep. 1. to. 4. Conc. p. 1050. C.

Geſta de nom. Acac. p. 1081. D.

Liber. brev. c. 16. Sup. n. 20.

Après ſa mort les évêques, les clercs & les moines de ſa communion, c'eſt-à-dire, les catholiques, élurent Jean Talaïa, qui auſſi-tôt en donna avis par ſes lettres ſynodales au pape Simplicius & à Calendion patriarche d'Antioche ; mais il ne prit pas aſſez de ſoin d'en donner part à Acace de C. P. Il ſe fioit à l'amitié d'Illus maître des offices, qu'il avoit cultivée par des préſens conſidérables, aïant, comme œconome la diſpoſition de tous les biens de l'égliſe d'Alexandrie. Etant donc élû patriarche, il lui adreſſa les lettres qu'il écrivoit à l'empereur & à Acace, & les envoïa par un magiſtrien. Celui-ci n'aïant

Liber. c. 17.

Liber. c. 16.

point trouvé Illus à C. P. ne rendit les lettres ni à l'empereur ni au patriarche Acace ; mais il s'en alla droit à Antioche où étoit Illus.

Acace aïant appris d'ailleurs l'ordination de Jean Talaïa, prit à injure de n'avoir pas reçu ſes lettres ſynodales. Il ſe joignit à l'évêque Gennade parent de Timothée Solofaciole, qui prétendoit auſſi que Jean l'avoit mépriſé ; & tous deux ſe ſervirent de patrons que Pierre Monge avoit à la cour pour accuſer Jean Talaïa auprès de l'empereur : Soutenant qu'il n'étoit pas digne de l'épiſcopat, parce que du vivant de Timothée Solofaciole, il avoit voulu ſortir de l'égliſe, & avoit perſuadé au même Timothée de recevoir dans les dyptiques le même Dioſcore. De plus, ils accuſoient Jean de parjure, prétendant que lorſqu'il fut député à C. P. on avoit découvert qu'il briguoit le ſiege d'Alexandrie, & qu'on l'avoit fait jurer de n'y jamais prétendre. D'autre côté, Acace repréſentoit à l'empereur, que Pierre Monge étoit agréable au peuple d'Alexandrie ; & qu'en le maintenant dans le ſiege, on pourroit réünir toute cette égliſe. Il vint auſſi des députez de Pierre, offrant de faire cette réünion. Acace les reçut avec grande joïe, & les préſenta à l'empereur. *Evagr. III. c. 12.*

L'empereur Zenon écrivit donc premierement au pape Simplicius une lettre, où il déclaroit Jean indigne du ſiege d'Alexandrie comme coupable de parjure, & jugeoit que pour procurer la réünion des égliſes d'Egypte, il étoit plus à propos de rétablir Pierre dans ce ſiege. Le pape Simplicius avoit déja reçu la lettre ſynodale de Jean, & étoit prêt à con- *Simpl. epiſt. 17.*

AN. 482.

firmer ſon ordination ; mais il s'arrêta tout court ſur la lettre de l'empereur, & lui fit réponſe ; qu'il ſuſpendoit la confirmation de l'ordination de Jean ; mais que pour le rétabliſſement de Pierre il ne pouvoit y conſentir. Il a été, diſoit-il, complice, & même chef des hérétiques, & j'ai demandé pluſieurs fois qu'il fut chaſſé d'Alexandrie. La promeſſe qu'il fait à preſent de profeſſer la vraïe foi, ne peut ſervir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'égliſe, mais non pas à l'élever à la dignité du ſacerdoce, de peur que ſous prétexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enſeigner l'erreur. Ce qui eſt d'autant plus à craindre, que l'on dit, qu'il eſt demandé pour paſteur par ceux même avec leſquels il s'eſt autrefois ſeparé de l'égliſe. Le pape écrivit à Acace dans le même ſens le quinziéme de Juin 482.

LIV. Henotique de Zenon.

Geſta de nom. Acac. Liber.

L'empereur Zenon irrité de ce refus, écrivit à Pergamius duc d'Egypte & au gouverneur Apollonius de chaſſer Jean d'Alexandrie, & mettre Pierre en poſſeſſion du ſiege patriarchal. Alors Acace avec le ſecours des patrons de Pierre, perſuada à l'empezeur de faire le fameux édit d'union nommé en Grec *Honoticon*, que Pierre devoit ſouſcrire en rentrant dans le ſiege d'Alexandrie. Il eſt adreſſé à tous les évêques & les peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de Pentapole, & dit en ſubſtance.

Evagr. III. *c.* 14. *Niceph.* XVI. *C. Liber. c.* 18.

Des abbez & d'autres perſonnes venerables nous ont preſenté des requêtes, pour demander la réünion des égliſes, & faire ceſſer les funeſtes effets de leur diviſion : car pluſieurs perſonnes ont été pri-

vées du baptême, ou de la ſainte communion, & il s'eſt commis une infinité de meurtres. C'eſt pourquoi nous vous faiſons ſçavoir, que nous ne recevons autre ſymbole que celui des 318. peres de Nicée, confirmé par les 150 peres de C. P. ſuivi par ceux d'Epheſe, qui ont condamné Neſtorius & Eutycés. Nous recevons auſſi les douze chapitres de Cyrille d'heureuſe mémoire; & nous confeſſons que Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt Dieu, fils unique de Dieu, qui s'eſt incarné en verité, conſubſtantiel au Pere ſelon ſa divinité, & conſubſtantiel à nous ſelon ſon humanité; le même qui eſt deſcendu & s'eſt incarné du Saint-Eſprit & de la Vierge Marie mere de Dieu, eſt un ſeul fils, & non deux. Nous diſons que c'eſt le même fils de Dieu qui a fait des miracles & qui a ſouffert volontairement en ſa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui diviſent ou confondent les natures, ou admettent une ſimple apparence d'incarnation. Mais nous anathematiſons quiconque croit ou a cru autre choſe autrefois à Calcedoine ou en quelque concile que ce ſoit, principalement Neſtorius, Eutychés & leurs ſectateurs. Réüniſſez-vous donc à l'égliſe notre mere ſpirituelle; étant dans les mêmes ſentimens que nous. Tel eſt l'henotique de Zenon, dont le venin eſt qu'il ne reçoit pas le concile de Calcedoine comme les trois autres, & qu'il ſemble au contraire lui attribuer des erreurs.

LV. Variations de Pierre Monge.

Cet édit fut envoïé à Alexandrie avec les lettres de l'empereur, pour le gouverneur & le duc, par l'abbé Ammon & les apocriſiaires de Pierre Monge qui l'accompagnoient. Avant leur départ, Acace *Liber. C. 17.*

communiqua avec eux, & avec les autres Egyptiens qui ſe trouverent à C. P. & qui reçurent l'henotique, quoique juſques-là ils euſſent été heretiques.
Evagr. III. c. 13. Il permit auſſi de lire dans les diptyques le nom de Pierre, comme patriarche d'Alexandrie, ſur la ſimple promeſſe de réünion. Pergamius qui venoit d'être déclaré duc d'Egypte, y porta avec les députez, les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avoit pris la fuite; mais Pierre Monge reçut l'henotique de Zenon, & le fit recevoir non ſeulement à ceux de ſon parti, mais à ceux du parti de Proterius avec leſquels il communiqua; & prenant l'occaſion d'une fête, que l'on célebroit à Alexandrie, il parla au peuple dans l'égliſe, & fit lire l'henotique publiquement.

Victor, Tun. Chr. Liber, c. 18. Il anathematiſa le concile de Calcedoine, & la lettre de S. Leon, il ôta des diptyques les noms de Proterius & Timothée Solofaciole, & y mit ceux de Dioſcore & de Timothée Elure. Il déterra le corps de Timothée Solofaciole, l'ôta de l'égliſe, & *Evagr. III. c. 16.* le mit hors de la ville dans un lieu déſert. Acace de C. P. en fut averti par Calendion d'Antioche & *c. 17.* par d'autres, & embarraſſé de cette conduite de Pierre Monge, il envoïa des gens pour s'en éclaircir; mais Pierre les aſſura qu'il n'en étoit rien, & écrivit à Acace une lettre où il approuve expreſſément le concile de Calcedoine, ſe plaignant ſeulement du zele indiſcret, & de la légereté de ſon peuple qui veut le gouverner plûtôt que de lui obéïr.

Liber. c. 18. Il écrivit de même au pape Simplicius, qu'il approuvoit le concile de Calcedoine; quoique dans le même temps, il voulut perſuader au peuple d'Alexandrie,

xandrie, qu'il le rejettoit. Cette conduite double & inconſtante, aliena de lui pluſieurs de ſon propre parti. Dès le commencement il y en eut qui ſe ſéparerent de lui, parce qu'en recevant l'henotique, il n'anathematiſoit pas nommément le concile de Calcedoine. On les appella Acephales, c'eſt-à-dire, ſans chef, parce qu'ils s'aſſembloient ſeparément, & ne ſuivoient pas leur patriarche. Et quoiqu'enſuite il anathematiſât nommément le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui.

Leont. de Sect. act. 5.

Jean Talaïa étant chef d'Alexandrie, alla à Antioche trouver Illus maître des offices, à qui il raconta ce qui s'étoit paſſé, & par ſon conſeil il s'adreſſa à Calendion patriarche d'Antioche. Il prit de lui des lettres ſynodales en ſa faveur, & appella au pape Simplicius, comme avoit fait ſaint Athanaſe. Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçu du pape, qui écrivit pour lui à Acace de C. P. mais Acace lui répondit, qu'il ne connoiſſoit point Jean pour évêque d'Alexandrie, qu'il avoit reçu Pierre Monge en ſa communion, en vertu de l'henotique de Zenon; ce qu'il avoit fait, contre l'avis du pape à la verité, mais pour la paix des égliſes & par ordre de l'empereur.

Lib. c. 18.

Geſta de nomi. Acac.

Le pape mal ſatisfait d'Acace lui répondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à ſa communion un heretique condamné; & qu'il ne ſuffiſoit pas que Pierre Monge embraſsât la communion de l'égliſe catholique, ſuivant l'henotique de Zenon, s'il ne recevoit auſſi le concile de Calcedoine & la lettre de S. Leon.

Tandis qu'Acace déliberoit ſur la réponſe qu'il

AN. 483.

LVI.
Mort du pape Simplicius & ſes décretales.
Sup. n. 34.
Lib. Pontif.

devoit faire à cette lettre, le pape Simplicius mourut après avoir tenu le ſaint ſiege quinze ans & cinq mois. Il fut enterré à S. Pierre le ſecond jour de Mars 483. Il dédia l'égliſe de S. Etienne au mont Celius: celle de S. André au mont Eſquilin, à preſent ruinée : un autre de S. Etienne près de S. Laurent, une autre de ſainte Bibienne. Il établit des prêtres ſemainiers, qui fuſſent toujours près certaines égliſes, pour adminiſtrer le baptême & la penitence en cas de néceſſité ; ſçavoir à S. Paul pour le premier quartier de Rome, à ſaint Laurent pour le troiſiéme, à S. Pierre pour le ſixiéme & ſeptiéme ; peut-être que les Goths tenoient les autres quartiers. Simplicius fit trois ordinations au mois de Decembre & de Fevrier, & ordonna cinquante-huit prêtres, onze diacres, trente-ſix évêques en divers lieux.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous
Epiſt. 1. en reſte trois. La premiere à Zenon évêque de Seville, par laquelle étant informé de ſon zéle, il le fait ſon vicaire en Eſpagne, pour veiller à la con-
Epiſt. 2. ſervation des canons. La ſeconde, à Jean évêque de Ravenne, en datte du trentiéme de Mai 482. il le reprend ſéverement de ce que par envie, il avoit ordonné évêque un nommé Gregoire malgré lui & avec violence. Celui, dit-il, qui abuſe de ſa puiſſance, mérite de perdre ſon privilege ; c'eſt pourquoi, mon frere Gregoire gouvernera l'égliſe de Modene, à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire en demandant ou en défendant, on s'adreſſera à nous. Et pour le ſoulager dans la néceſſité où vous l'avez réduit, il aura près de Boulogne une terre de trente ſols d'or de revenu libre

pendant ſa vie, la propriété conſervée à l'égliſe de Ravenne. Au reſte nous vous déclarons, que ſi à l'avenir, vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre ou un diacre malgré eux, vous ſerez privé des ordinations de l'égliſe de Ravenne, ou de la province d'Emilie.

La troiſiéme lettre du pape Simplicius eſt dattée du dix-neuviéme de Novembre 475. & adreſſée à Florentius Equitius & Severe évêques. Nous avons appris, dit-il, par votre relation, que Gaudence évêque d'Aufinium a fait des ordinations illicites; c'eſt pourquoi nous lui ôtons entierement la puiſſance d'ordonner; & nous avons écrit à notre frere l'évêque Severe, qu'il exerce cette fonction dans cette égliſe, s'il en eſt beſoin. Enſorte que ceux que Gaudence a ordonnez contre les regles, ſoient privez du miniſtere eccleſiaſtique. Il aura ſeulement la quatriéme partie des revenus de l'égliſe, & des oblations des fideles, dont il ne ſçait pas uſer. Deux portions ſeront emploïées aux réparations & à l'entretien des étrangers & des pauvres, & adminiſtrées par le prêtre Onagre, ſous peine de dépoſition, s'il en abuſe. La derniere partie ſera diſtribuée aux clercs, ſelon leur mérite. Les vaſes ſacrez, qui ont été alienez, ſeront rétablis à la diligence de Severe, qui fera auſſi rendre les trois parts du revenu que Gaudence s'eſt approprié pendant trois ans. Ce partage & cet emploi des revenus eccleſiaſtiques ſont à remarquer.

Après la mort du pape Simplicius, le ſaint ſiege ne vaqua que ſix jours, pendant leſquels il ſe tint à S. Pierre une aſſemblée du clergé & des magiſtrats, où Baſile préfet du prétoire, & tenant la place du

Lib. Pont. f. in Simpl. Conc. & Rom. to. 4. conc. p. 1334. E.

roi Odoacre, parla ainſi : Vous vous ſouvenez que notre bienheureux pape Simplicius nous a recommandé, que pour éviter le tumulte, ſi Dieu le retiroit de ce monde, on ne fît point d'élection ſans nous conſulter. Ainſi nous nous étonnons, que l'on ait entrepris quelque choſe ſans nous ; & s'il plaît à votre grandeur & à votre ſainteté, nous conſerverons en entier tout ce qui regarde l'élection de l'évêque futur ; & nous établirons pour nous & nos ſucceſſeurs la loi ſuivante.

Qu'aucun heritage de la ville ou de la campagne, ni les ornemens ou les vaſes ſacrez, qui appartiennent à l'égliſe, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puiſſent être alienez à quelque titre, ou ſous quelque prétexte que ce ſoit, par celui qui ſera maintenant élû évêque, & par ſes ſucceſſeurs. Autrement que l'alienation ſoit nulle, & que celui qui l'aura faite, qui y aura conſenti ou reçu la choſe, ſoit anatheme. Sans que l'acquereur de l'heritage ſe puiſſe prévaloir de la preſcription ; au contraire il ſera obligé à le reſtituer avec les fruits, lui & ſes heritiers. Et chacun des clercs aura la faculté de s'oppoſer à une telle aliénation. Toutefois les meubles peu utiles à l'égliſe, ou de difficile garde, pourront être vendus après une juſte eſtimation, pour être emploiez en œuvres pies.

LVII. Felix pape.

On élut pour pape Felix natif de Rome, fils du prêtre Felix, du titre de Faſciole, qui tint le ſaint ſiege près de neuf ans. Jean Talaïa continua de ſolliciter auprès de lui ſon rétabliſſement dans le ſiege d'Alexandrie ; & le pape lui donna l'égliſe de Nole en Campanie, où il demeura pluſieurs années, &

Lib. Pontif. Brev. Liber. c. 18. p. 769.

Geſta de nom. Acac.

mourut en paix. Pendant qu'il étoit à Rome, il fit connoître au pape plus à fond la conduite d'Acace de Conſtantinople : car comme on lui diſoit qu'Acace avoit écrit de Pierre le Foulon & de Jean qui qui s'étoit auſſi intrus à Antioche, on vit manifeſtement les variations d'Acace. Il avoit écrit au pape de ne les point recevoir, s'ils s'adreſſoient à lui, & ne pas même les voir ; & toutefois il avoit envoïé ce même Jean tant de fois condamné, pour gouverner l'égliſe de Tyr. *Sup.*

Le pape Felix voïant donc que les lettres de ſon prédeceſſeur n'avoient été d'aucun effet, & qu'Acace ſe joüoit de la diſcipline de l'égliſe : il tint un concile dans l'égliſe de ſaint Pierre, où il choiſit Vital évêque de Tronto dans le Picenum, Miſene évêque de Cume en Campanie, & Felix défenſeur de l'égliſe Romaine, & les envoïa avec cette inſtruction. Que Pierre Monge fût chaſſé de l'égliſe d'Alexandrie : qu'Acace répondît au libelle que Jean Talaïa avoit preſenté au pape contre lui, & qu'on lui dénonçât de prononcer anatheme contre Pierre Monge. Le pape chargea ces légats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zenon. *Theopha. Zen. an. 12. p. 113. E. Evagr. III. hiſt. c. 38.*

LVIII. Lettres à Acace & à Zenon.

Dans la lettre à Acace, il ſe plaint de ſon ſilence affecté ſur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois preſſé de s'expliquer, par les lettres du pape Simplicius. Vous deviez, dit-il, repreſenter à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, & en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'hereſie, qu'il avoit *Felix ep. 1. tom. 8. Conc. p. 1049.*

abattuë, de peur de vous rendre ſuſpect de la favoriſer vous-même. Car on ſçait aſſez le credit que vous avez auprès du prince. Où eſt, mon frere Acace, le travail que vous avez emploïé contre le tyran heretique ? Il veut dire, contre Baſiliſque. Voulez-vous en perdre la recompenſe ? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur ſoit déchiré ? Voulez-vous fuïr comme le mercenaire ; ou plûtôt, puiſque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous expoſez le troupeau ? Ne craignons rien pour l'égliſe, après les promeſſes de J. C. mais craignons de nous perdre nous-mêmes, ſi nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'eſt pourquoi je vous avertis, je vous conſeille & vous exhorte à corriger le paſſé, & ne pas ſouffrir que toute l'égliſe ſoit remiſe en péril par l'audace de ceux qui s'élevent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera, telle que nous l'avons reçûë de nos peres, dès cette vie ; c'eſt s'en retrancher, que de ne pas pourvoir à ſa ſûreté. Et comme nous ne voulons pas avoir ſi mauvaiſe opinion de vous, nous vous exhortons très-inſtamment à éviter déſormais tout ce qui le pourroit faire penſer.

Ep. 2. p. 1053. Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord, qu'il envoïe ſes légats, pour lui faire part de ſon ordination, & s'acquitter de ſes premiers devoirs. Enſuite il ſe plaint que l'empereur n'a point fait de réponſe aux lettres de ſon prédeceſſeur, pour le repos de l'égliſe d'Alexandrie ; & qu'il ſemble ſe vouloir ſéparer de la confeſſion de S. Pierre, & par conſéquent de la foi de l'égliſe univerſelle. Souvenez-

vous, dit-il, de ce qu'il a abattu vos ennemis, & vous a rétabli ſur le trône. Ils ſont tombez en voulant attaquer le concile de Calcedoine, & les écrits du bienheureux pape Leon ; & vous avez recouvré la puiſſance, en rejettant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous, qui portiez le nom d'empereur ; cherchez à vous rendre Dieu propice, plûtôt que d'attirer ſon indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos prédeceſſeurs Marcien & Leon d'auguſte mémoire ; ſuivez la foi de ceux dont vous êtes le ſucceſſeur légitime. Suivez celle que vous avez profeſſée vous-même : faites chercher dans les archives de votre palais ce que vous avez écrit à mon prédeceſſeur, quand vous êtes remonté ſur le trône. Vous n'y parlez que de conſerver le concile de Calcedoine, & de rappeller Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même, pour le feliciter de ſon retour à Alexandrie, comme en étant le véritable évêque : d'où il s'enſuit que Pierre, qui en avoit été chaſſé, étoit un faux évêque & un partiſan de l'erreur. Enfin vous avez menacé par vos lettres tous les évêques & tout le clergé d'Egypte, que ſi dans deux mois ils ne revenoient à la communion de Timothée, ils ſeroient dépoſés & chaſſés de toute l'Egypte. Vous avez voulu que ceux qui avoient été ordonnez par Pierre ou par l'heretique Timothée déja mort, fuſſent reçus à la communion de Timothée le catholique, s'ils revenoient dans le temps marqué. Mais vous n'avez point voulu que la cauſe de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendît jamais gouverner des catholiques. Au contraire vous avez déclaré, que ſi

Timothée venoit à mourir, vous ne ſouffririez point qu'on lui donnât de ſucceſſeur, qui ne fût pris entre les clercs catholiques, & conſacré par des catholiques. Comment donc ſouffrez-vous que le troupeau de Jeſus-Chriſt ſoit encore ravagé par ce loup que vous en avez chaſſé vous-même ? Et enſuite : N'eſt-ce pas lui, qui depuis trente ans, aïant abandonné l'égliſe catholique, eſt le ſectateur & le docteur de ſes ennemis, & toujours prêt à repandre le ſang ? Enfin comme Dieu a délivré l'état du tyran heretique ; délivrez l'égliſe de ceux qui enſeignent l'hereſie, & ramenez le ſiege de ſaint Marc à la communion de ſaint Pierre. Telles furent les lettres que le pape Felix envoïa à C. P. par les évêques Vital & Miſene ſes légats.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE LEIPZIG

Fin du ſixiéme Tome.

TABLE

TABLE
DES MATIERES.

A

ABBEZ schismatiques se plaignent au concile de Calcedoine, 418

Abbez de Constantinople tentez par Eutychès, 309, 313. Abbez qui le condamnent, 321. Saint Leon leur écrit, 340. Assistent au concile de Calcedoine, 417

Abib évêque schismatique chassé de son siege, 211

Acace évêque de Berée écrit à saint Cyrille, 25. Il lui écrit encore pour la paix avec les Orientaux, 169. Approuve sa réponse, 171

Acace de Melitine au concile d'Epheſe, 172. Saint Cyrille lui écrit pour se justifier, 200. Acace combat les écrits de Theodore de Mopsueste, 216

Acace évêque d'Antioche, 537

Acace évêque de C. P. 571. Resiste à l'empereur Basilique, 597. Se broüille avec le pape Simplicius, 617. Plaintes du pape Felix contre lui, 621

Acemetes genre de moines 54, 322

Acephales schismatiques d'Alexandrie, 617

Acilin évêque schismatique, 211

Actes des conciles, comment redigés, 129, 389, 462

Aetius archidiacre de C. P. 329. Assiste au concile de Calcedoine, 418. Privé de sa charge par Anatolius 479. Rétabli, 497

Aetius patrice tué par l'empereur Valentinien, 501

Afrique ravagée par les Vandales, 47

Comment partagée par Genseric, 241

S. *Aignan* délivre Orleans d'Attila, 374

S. *Alexandre* fondateur des Acemetes, 51. Chassé d'Antioche, 53. vient à Constantinople, 54

Alexandre d'Hieraple schismatique condamné à Epheſe, 114. Rejette la paix, 172. Opiniâtre dans le schisme, 193, 198, 206, 207. 208. Chassé de son siege, 209. Exilé. 211

Alexandre d'Apamée schismatique condamné à Epheſe, 141

Anastase de Tenedos schismatique, 212

Anastase syncelle de Nestorius prêche contre la mere de Dieu, 1

Anastase de Thessalonique vicaire du pape en Illirie, 225, 260, 285

Anastase évêque de Jerusalem, 537. Sa mort, 608

Anathême. Les 12. anathêmes de S. Cyrille contre Nestorius, 40. Combatus par les Orientaux, 57

Anatolius évêque de C. P. 354. Approuve la lettre de S. Leon, 368. Plaintes de saint Leon contre lui. 468, 480, 531. Satisfaction d'Anatolius, 497. Il répond à la consultation de l'empereur Leon, 521. Mort d'Anatolius, 538

André de Samosate écrit contre saint Cyrille, 57. Se réünit avec lui, 194

Angers. Concile en 453. page 491

Anthemius empereur d'Occident, 546. Sa mort. 575
ANTROPOTOCOS. Nom donné par Neſtorius à la Ste Vierge, 2
Antioche. Concile qui défend la mémoire de Theodore de Mopſueſte, 222, 223
Antoine, diſciple de ſaint Simeon Stylite, 546
Antonin Honorat évêque d'Afrique, 230
Apocriſiaires légats du pape & des autres patriarches, 480
Aprunculus évêque de Langres, puis de Clermont, 594
Arbogaſte martyr en Afrique, 508
Arcade évêque légat du pape au concile d'Epheſe, 100
Archimandrite chef des monaſteres, 88
Archinimus martyr, 510
Ariens. Auteurs Africains contre eux, 230, 231
Ariſtolaüs tribun envoïé pour la réunion des ſchiſmatiques, 168. Va à Alexandrie, 169. Revient à Antioche 177. Puis à C. P. 183. Retourne en Orient, 212
Arles premiere égliſe des Gaules, 362. Second concile d'Arles, 492. Troiſiéme, 549
Armach métropole d'Irlande. Son égliſe fondée par S. Patrice, 161
Armeniens écrivent à Proclus contre Theodore de Mopſueſte, 218
Armentarius dépoſé au concile de Riez, 234
Aſcagne évêque de Tarragone, 556
Aſpar & *Ardabure* mis à mort, 567
Aſiles. Loix pour en regler l'uſage, 62, 562
S. *Athanaſe*. Sa lettre à Epictete alterée par les Neſtoriens, 182
Athanaſe prêtre neveu de ſaint Cyrille accuſe Dioſcore, 407
Attila roi des Huns ravage les Gaules, 373. Entre en Italie où S. Leon l'arrête 478. Prend Aquilée, 535
S. *Auguſtin* appellé au concile d'Epheſe, 44. Son ouvrage imparfait contre Julien, 45. Son *ſpeculum*, 46. Sa lettre à Honorat ſur le devoir des paſteurs, 48. Sa mort, 50. Ses miracles, 51 Son éloge par le pape S. Celeſtin. 157
Auguſtule empereur d'Occident, 575
Avitus empereur, 502
Auſpicius évêque de Vaiſon, 234
Auxiliaris prefet des Gaules, 272, 274

B

Ste. BALSAMIE nourrice de S. Remi, 593
Baptême des enfans, ſes effets. 204
Baptême ignoré n'eſt reïteré, 249. 535. Défendu de baptiſer à l'Epiphanie, 283. & hors Pâques & la Pentecôte, 541
S. *Baradat* moine, 205, 523. Sa lettre à l'empereur Leon, 536
Barbares meilleurs que les Romains, 232. Leurs vices & leurs vertus, 233. Canons à l'occaſion de leurs ravages, 491, 492, 558
Barſumas abbé appellé au ſecond concile d'Epheſe, 332. Y ſied avec les évêques, 352. Fait mourir S. Flavien, 354. Entre au concile de Calcedoine, 418
Baſile archimandrite maltraité par Neſtorius, 12. Sa requête à l'empereur, 13
Baſile évêque de Lariſſe ſchiſmatique, 212
Baſile évêque de Seleucie, 293, 322. ſe juſtifie à Calcedoine, 395
Baſile prêtre légat de S. Leon, 371

Baſile évêque d'Antioche, 516. Sa mort, 536
Baſiliſque empereur d'Orient, 575 Sa lettre circulaire, 596. Sa rétractation & ſa mort, 602
Baſa abbeſſe à Jeruſalem, 483
Baſſien évêque d'Epheſe ſe plaint au concile de Calcedoine, 440
Benediction. Prêtre ne peut la donner dans l'égliſe, 235
Berythe. Concile en l'affaire d'Ibas, 299
Beſſala diacre de Carthage député au concile d'Epheſe, 84
Biens des clercs & des moines, à qui appartiennent, 197. Biens eccleſiaſtiques, défenſes de les aliener, 620
Bigames irreguliers, 245. Quelques évêques bigames, 294
Blanc. Patriarche de Jeruſalem vêtu de blanc, 537
Boniface prêtre légat de S. Leon au concile de Calcedoine, 375
Bouc émiſſaire expliqué allegoriquement par S. Cyrile, 201
Bretagne infectée par les Pelagiens, 31
Brigandage d'Epheſe, 354. *V.* Epheſe ſecond concile.

C

CALCEDOINE. Le concile y eſt convoqué, 377. Premiere action, 380 Seconde, 398. Troiſiéme, 401. Quatriéme, 410. Cinquiéme, 423. Définition de foi, 428. Sixiéme action, 429. Concile y finit, 433, Septiéme action, 434. Huitiéme, 435. Neuviéme, 436. Dixiéme, 437. Onziéme. 440 Douziéme, 445. Treiziéme, 446. Quatorziéme, 448. Quinziéme, 451. Seiziéme, 457. Diverſité des exemplaires de ce concile, 462
Calendius évêque d'Antioche, 611
Calopodion abbé ſchiſmatique entre au concile de Calcedoine, 418
Caloſyrius. Lettre de ſaint Cyrille à lui, 263
Candidien comte des domeſtiques arrive à Epheſe, 65. Veut retarder le concile. 71. Proteſte contre la condamnation de Neſtorius, 88. Aſſiſte au prétendu concile de Jean d'Antioche, 96. Plaintes du concile contre lui, 92
Canons. Code des canons de l'égliſe univerſelle lûs au concile de Calcedoine. 422. Affaires eccleſiaſtiques jugées ſelon les canons non ſelon les loix, 423. Canons de Calcedoine, 431, 451
Capreolus évêque de Carthage, ſa lettre au concile d'Epheſe, 84. Sa lettre à Vital & à Tonantius, 185
Caréme diverſement pratiqué, 240
Caroſe abbé ſchiſmatique ſe plaint au concile de Calcedoine, 418. Chaſſé par l'empereur Marcien, 498
Carthage priſe par les Vandales, 231. Ses vices, *Ibid.*
Caſſien écrit de l'Incarnation, 26. Ses conferences combattuës par ſaint Proſper, 190
Catecumenes. Regles du concile d'Orange, 251
S. *Celeſtin* pape ſcandaliſé des ſermons de Neſtorius, 10. Les condamne, 28. Ecrit à ſaint Cyrille. *Ibid.* à Neſtorius, 29. Ses légats arrivent à Epheſe, 100. Sa lettre au concile, 101. Inſtruction à ſes légats, 103. Le concile lui écrit, 115. Il écrit aux évêques de Gaule, pour la doctrine

de saint Augustin, 157. Ses lettres en confirmation du concile d'Ephese, 162. Sa mort, 164
Celidonius évêque Gaulois condamné, 267
Cemele & *Nice* n'avoient qu'un évêque, 559
S. *Censurius* évêque d'Auxerre, 594
Ceremonies uniformes en chaque province. 553
Charisius. Ses plaintes au concile d'Ephese contre les Nestoriens, 121
Chypre. Evêques de Chypre se veulent soustraire du patriarche d'Antioche, 125
Chrysaphius eunuque puissant, 285. Excite Dioscore contre Flavien, 331. Chrysaphius disgracié, 366
Chrysippe disciple de S. Euthymius, 545
CHRISTOTOCOS appuïé par Nestorius, 19, 55, 57
Cilicie. Nestorianisme enraciné en cette province, 215
Claudien. *V*. Mamert.
Clercs. Leur modestie exterieure, 595
Code Theodosien publié, 227
Comptes des églises rendus devant les évêques, 499
Conciles. Voïez les noms des lieux où ils sont tenus. Conciles provinciaux recommandez, 554
Concubines esclaves, 248
Condat, monastere, 584
Confession publique défenduë, 542
Confirmation, jamais sans onction, 251
Consentement des évêques vaut un concile, 336
Constantin évêque de Gap, 224
Constantinople. Concile des évêques qui se trouvoient à C. P. 434. Concile de C. P. en 429. favorable aux Pelagiens, 22. Clergé de C. P. soûtient le concile d'Ephese, 142. Concile de C. P. en 448. contre Eutychès, 306. Ses actes lûs à Ephese, 348. Prérogatives accordées à Calcedoine à l'église de C. P. 456. Rejettées par les légats, 458. & par saint Leon, 468. Incendie à Constantinople, 559. Concile sous Gennade, 568
Continence ordonnée aux soudiacres, 247, 652. Continence des clercs, 551
Cosme évêque de Scytopolis, 645
Coûtumes des églises selon Socrate & Sozomene, 240
Cyr. Sa fondation, 58
S. *Cyrille* d'Alexandrie écrit contre Nestorius. Ses lettres aux solitaires. 7. Ses lettres pascales, 9. 16. Ses scholies, *ibid.* Ses lettres à Nestorius, premiere, 10. Seconde, 17. Troisiéme avec les anathêmes, 39. Ses lettres à l'empereur, 23. Aux princesses, 24. Au pape saint Celestin, *ibid.* à Acace de Berée, 25. Saint Cyrille commis pour executer le jugement du pape, 28. Il défend ses douze anathêmes, 60. Il va à Ephese, 65. Préside au concile, 72. Ses lettres touchant la déposition de Nestorius, 87. & contre les schismatiques, 137. Son retour à Alexandrie, 155. Sa lettre à Acace pour la paix, 170. Ses sollicitations à C. P. 178. Se justifie touchant la paix, 179 220. Ecrit contre Theodore de Mopsueste, 221. 223. Sa mort, 262. Ses écrit, *ibid.* 265. Sa doctrines approuvée à Calcedoine, 392
Cyrus payen, consul, puis évêque, 229

D

S. DALMACE abbé de C. P. 87. Soûtient le concile d'Epheſe, 143
S. *Daniel* Stylite, 559. Sa colomne, 561. Vient à Conſtantinople ſoûtenir la foi, 599
Decretales de S. Leon aux évêques de Campanie, &c. 256
Deogratias évêque de Carthage, Sa charité pour les Romains captifs, 504
Deputez du concile d'Epheſe à C. P. 146. oüis à Calcedoine, 149. viennent à C. P. 153
Diodore de Tarſe. Ses écrits répandus par les Neſtoriens, 215
Dioſcore évêque d'Alexandrie, 266, S. Leon lui écrit, *ibid.* Accuſe Theodoret, 290, 292. & les Orientaux, 293. Embraſſe le parti d'Euthichès, 331. Préſide au faux concile d'Epheſe, 342. Violences qu'il y exerce, 353, 389, 395. Accuſé au concile de Calcedoine, 381, 384, 389. Abandonné par la plûpart de ſon parti, 394. Cité au concile, 402. Requête contre lui, 404. Il eſt dépoſé, 409. Relegué à Gangre, 471. Sa mort, 498
Domnus évêque d'Antioche, 238. Envoïé à C. P. pour la défenſe des Orientaux, 293. dépoſé au ſecond concile d'Epheſe, 353
Donat évêque de Nicopolis. Saint Cyrille lui écrit. 200
Dorus évêque de Benevent repris par ſaint Leon, 540
Dorothée évêque de Marcianople flateu de Neſtorius, 11. chaſſé par l'empereur Marcien, 498. Schiſmatique opiniâtre, 148, 167 199. Chaſſé, 212
Dorothée abbé ſchiſmatique entre au concile de Calcedoine, 418

E

ECDICIUS ſenateur, ſa charité, 569
Egliſe de C. P. profanée, 61
Egliſe catholique. Son autorité ſelon Vincent de Lerins, 186
Egyptiens ſchiſmatiques refuſent de ſouſcrire la lettre de S. Leon, 415 Evêques Egyptiens catholiques ſe plaignent à l'empereur Leon, 519. S. Leon leur écrit, 531
Elections des évêques. Leur difficulté, 591
Elpide comte, commiſſaire au ſecond concile d'Epheſe, 333
Empire d'Occident. Sa fin, 576
ENCYCLIA ou recuëil des lettres des métropolitains, 536
Entergumenes. Regles du concile d'Orange, 251
Enfans expoſez, 255
Epheſe. Concile convoqué par l'empereur, 43. Premiere ſeſſion, 72. On y examine la lettre de ſaint Cyrille, 77. Celle de Neſtorius, 79. Celle du pape S. Celeſtin, 80. les autorité des peres, 83. On y condamne Neſtorius, 85. Lettre ſynodale à l'empereur, 90. Faux concile des Orientaux, 92. Condamne ſaint Cyrille & Memnon, 95. Seconde ſeſſion du concile d'Epheſe, 100. Lettre du pape approuvée, 102. Troiſiéme ſeſſion, 104. Les légats confirment la dépoſition de Neſtorius 105. Quatriéme ſeſſion. Plaintes contre Jean d'Antioche, 100. 108. Cinquiéme ſeſſion. 111. Lettres ſynodales, 114, 115. Sixiéme ſeſſion. 120. Septiéme & derniere

124. Jugement pour les évêques de Chipre, 126. Actes de ce concile imparfaits, 129. Ses canons, *ibid.* Concile terminé par autorité de l'empereur, 154. Convocation d'un second concile, 328, 331. S. Leon s'y oppose, 334. Il se tient, 342. Ceux qui y avoient présidé exclus du concile de Calcedoine, 398. Rappellez, 414
Concile de schismatiques à Ephese, 600
Epiphane syncelle de S. Cyrille. Sa lettre à Maximien de C. P. 178.
Espagne divisée sous la domination des barbares, 282
S. Estienne. Eglise en son honneur à Jerusalen, 545
Etienne évêque d'Ephese accusé d'intrusion, 440
Etienne évêque d'Antioche, 604. Tué par les heretiques, 607
Etienne le jeune, évêque d'Antioche, 607. Sa mort, 611
Elure. Voiez Thimothée.
Evaric roi des Goths persecute les Catholiques, 578
Eucharistie. Preuve de l'incarnarion, 24, 258, 264. Donnée aux enfans, 104. Reservée, 263
S. *Eucher*, évêque de Lyon, 250
Eudocia ou *Eudoxia* épouse de Valentinien III. 228. Fait venir Genseric d'Afrique, 501
Eudocia ou *Eudoxia* femme de Theodose va à Jerusalem, 228. Prend le parti d'Eutychès, 331. Retourne à Jerusalem, 366. Consulte saint Euthymius, 512. Quitte le schisme, 513. Sa mort, 544. Ses poëmes, 546, 513
Evêques tous établis par Jesus-Christ pour enseigner, 101. N'est permis à un évêque de renoncer à son eglise 127. Evêque ne peut devenir simple prêtre, 424, 457. Plusieurs évêchez donnez à un même évêque, 128. C'est aux évêques seuls à enseigner, 157. Ne doivent nommer leurs successeurs, 557
Euloge tribun, commissaire au second concile d'Epheſe, 333
Sainte *Euphemie.* Son église près Calcedoine, 379
Eusebe évêque d'Ancyre, 293
Eusebe avocat à C. P. s'éleve contre Nestorius, 3. Evêque de Dorylée & amis d'Eutychès, 305. L'accuse, 306. Eusebe exclus du second concile d'Ephese, 347, 391, Y est condamné, 352. Se retire à Rome, 370. Assiste au concile de Calcedoine, 381. Y est rétabli, 397
S. Eustache d'Antioche. Ses reliques rapportées, 611
Eustathe de Beryte justifie sa foi au concile de Calcedoine, 393. Sa prétention contre l'évêque de Tyr, 423
Eutherius de Tyane schismatique. 172. Ecrit au pape Sixte III. pour le suprendre, 194. Chassé de son siege, 211
Saint *Euthymius* reçoit le concile de Calcedoine, 472. Resiste au schismatique Theodose, 474. Sa mort, 573
Eutychés abbé de C. P. zelé pour saint Cyrille, 178. Auteur d'une nouvelle heresie, 305. Cité au concile de C. P. 308. Refuse de comparoître, 311. Ses erreurs, 315, 319, 390. Il comparoît 317, Il est comdamné, 321. En appelle, 322, 330. Ecrit à S. Leon 324. Obtient la revision des actes de sa condamnation, 328. Assiste au second concile d'Ephese, 343,

Ses plaintes contre Flavien, 345. Eutychès y eſt abſous, 349. Ses moines ſe plaignent de Flavien, 350. Eutychiens. Loi de Marcien contr'eux, 499

F

FAUSTE évêque de Riés 548. Chargé d'écrire ſur la grace, 589

Fauſte abbé de C. P. 87

Felix II. pape, 620. Envoïe des légats à C. P. 621. Ecrit à Acace, *ib.* & à l'empereur Zenon, 622

Fidus diacre de Jeruſalem ſauvé d'un naufrage par ſaint Euthymius, 609

Firmus de Ceſarée en Cappadoce au concile d'Epheſe, 72

Flavien évêque de Philippes au concile d'Epheſe, 72

S. Flavien évêque de C. P. 285. Son indulgence pour Eutychès, 312. Il le condamne, 321. Il écrit à S. Leon, 327. Aſſiſte au ſecond concile d'Epheſe au cinquiéme rang, 343. Y eſt condamné, 352. Appelle au pape, 354. Sa mort, 354. Son corps rapporté à C. P. 368. Sa memoire juſtifiée à Calcedoine, 393, 397.

Foi. Commiſſaires du concile de Calcedoine, pour dreſſer la définition de foi, 427

Fondations d'égliſes. Regles du concile d'Orange, 252

Fritilas évêque d'Heraclée, Neſtorien, 128

G

GABRIEL abbé à Jeruſalem, 545

S. Gaudioſe évêque Africain confeſſeur, 242

Glelaſe de Cizyque écrit l'hiſtoire du concile de Nicée, 601

Gelaſe abbé, s'oppoſe au ſchiſme de Theodoſe, 476

Ste. *Genevieve* conſacrée à Dieu par ſaint Germain 32. Deffenduë des calomnies, 275. Raſſure Paris contre Attila, 375

Gennade évêque de C. P. 538. Sa mort, 570

Genſeric perſecute les catholiques, 230, 242, 255, 505. Prend Carthage, 231. Pille Rome, 501. Ses courſes hors l'Afrique, 511

Gentils, Traité de leur vocation, 503

S. Geraſime anacorette, 475

S. Germain d'Auxerre envoyé en Bretagne, 31. Combat les Pelagiens 34. Défait les Saxons, 35. Va à Arles, 274. Second voïage en Bretagne, *ibid.* Il arrête les Allemans, 276. Il va en Italie, *ibid.* Il arrive à Ravenne, 277. Y meurt, 278. Ses reliques rapportées, 279

Geronce abbé chef des ſchiſmatiques de Paleſtine, 597

Glycerius empereur d'Occident, 575

Gomon, monaſtere des Acemetes, 322

Grace. Neuf articles du pape ſaint Celeſtin, 158. Ne quitte point avant qu'on la quitte, 189

Grini monaſtere fameux, 588

Gubas roi des Lazes honore ſaint Daniel Stylite, 561

H

HÉLLADE évêque de Tarſe ſchiſmatique, 167. Rejette la paix. 172, 194, 204. Se réünit, 207

Henoticon. Edit de l'empereur Ze-

non, 614
Hermes évêque de Narbonne, 554
S. Hilaire d'Arles, 234. Ses vertus, 273. Va à Rome se justifier, 267. Y est condamné, 269
Hilarus diacre légat au second concile d'Ephese, 343. S'oppose à la condamnation de Flavien, 352. Se sauve à peine d'Ephese, 353 Arrive à Rome, 356. Est élû pape, 542. Sa lettre aux évêques de Gaule, 554. Autres lettres contre saint Mamert de Vienne, 555. Le pape Hilarus empêche des assemblées d'heretiques, 564. Sa mort, *ibid.*
Hippone assiegée par les Vandales, 49.
Huns ravagent l'empire, 372
Hypostase. Union hypostatique, 18

I

S. Jacques de Nisibe le jeune ou le Syrien, 205, 522
Ibas évêque d'Edesse, 295. Accusé par ses prêtres de Nestorianisme, 296, 267. S'accorde avec eux à Tyr, 298. Accusé de nouveau, 299, 300. Sa lettre à Maris, 303 Ibas est absous, 304. Condamné au second concile d'Ephese, 353. Se plaint au concile de Calcedoine, 437. Y est déclaré orthodoxe & rétabli, 439
Idolâtrie reste dans les Gaules, 492
Jean Cassien *V.* Cassien.
Jean évêque d'Antioche écrit à Nestorius, 36. Se fait attendre à Ephese, 66, 68. Y arrive, 91. Fait schisme contre le concile, 92. Y est cité, 109, 112. & excommunié, 113. Desire la paix, 173. Se reconcilie aevc S. Cyrille, 180. Annonce la paix à tout l'Orient. 183. Poursuit les schismatiques, 197. écrit à Proculus pour les Orientaux soupçonnez, 214. Ne veut que l'on condamne Theodore de Mopsueste, 220. Mort de Jean d'Antioche, 238
S. Jean-Baptiste, son chef trouvé à Emese, 484
S. Jean l'Evangeliste enterré à Ephese, 91
S. Jean Chrysostome, ses reliques apportées à C. P. 227
Jean évêque de Damas schismatique condamné à Ephese. 114
Jean syncelle de S. Cyrille, 120
Jean comte envoïé à Ephese, 120 Y arrive, 131. Fait arrêter saint Cyrille, Memnon & Nestorius, 132. Les catholiques s'en plaignent, 133
Jean évêque de Châlons sans ordination, 589
Jean évêque schismatique d'Apamée, puis d'Antioche, 601, 604
Jean Talaïa prêtre d'Alexandrie, 606. En est élû évêque, 612. Se broüille avec Acace de C. P. 613. S'enfuir d'Alexandrie, 616. Appelle au pape, & vient à Rome, 617. Sa mort, 620
Jesus-Christ, comment descendu du ciel, 181
Jeux du cirque omis le Vendredi-saint, 261
Illyrie, le pape Sixte III. y conserve la jurisdiction, 225
Incarnation expliquée par S. Cyrille, 17, 23, 24, 181, 201, 206 par Cassien, 26. Diverses heresies sur ce mystere, 203. Expliquée par saint Leon, 334
Jours d'assemblées ecclesiastiques, 240
Irenée comte Nestorien à Ephese, 65. Renvoyé à C. P. par les schismatiques

matiques, 99. Sollicite pour eux, 118. Ordonné évêque de Tyr, 287. Dépoſé, 294
Iſaac abbé, 87
Iſchirion diacre d'Alexandrie accuſe Dioſcore, 405
S. *Iſidore* de Peluſe, 141. Ses lettres ſur l'affaire de Neſtorius, *ibid.* Deux autres, 203
Iſle-barbe monaſtere, 584
Juifs. Loi de Theodoſe contr'eux, 229
Jules évêque de Pouzzole légat du pape au ſecond concile d'Epheſe, 342
Julien évêque de Co député de ſaint Leon, 307. 322. 338
Julien d'Eclane tente inutilement de ſe rétablir, 236
Julien de Sardique ſchiſmatique, 212
Juvenal évêque de Jeruſalem, 30. Arrive à Epheſe, 66. Prétend la primauté de la Paleſtine, 129. 448. S'accorde avec Maxime d'Antioche, 434. Rétabli à Jeruſalem, 485. Sa mort, 537

L

LEGATS du pape préſident au concile de Calcedoine. 380. Se plaignent des prérogatives attribuées à C. P. 458. 461.
S. *Leon* archidiacre de Rome. 26. élu pape. 238. Ecrit contre ſaint Hilaire d'Arles, 269. Ecrit à Flavien ſur Eutychés, 326. Et ſur le myſtere de l'incarnation, 334. Autres lettres ſur ce ſujet, 338. &c. Sa lettre non luë au ſecond concile d'Epheſe, 344. 348. 352. 387. Luë & approuvée à Calcedoine, 400. 411. Reçuë par les évêques des Gaules, 465. Et par ceux de la province de Milan, 467. Ses lettres contre le ſecond concile d'Epheſe, 356. 358. Et contre l'ambition d'Anatolius de C. P. 468. Se juſtifie au ſujet du concile de Calcedoine, 485. Ecrit aux moines de Paleſtine, 487. Son reſpect pour les canons de Nicée, 488. Soutient le concile de Calcedoine, 517. 532. Ses dernieres lettres, 540. Ses autres écrits, 542. Sa mort, 543
S. *Leon* évêque de Bourges, 491. 550
Leon empereur d'Orient, 514. Conſulte les évêques ſur le ſchiſme, 520. Sa lettre circulaire, 521. S. Leon lui écrit ſur la foi, 533. Mort de l'empereur Leon, 574.
Leonce évêque d'Arles, 549
Lettres du ſaint ſiege luës en latin, 100.
Littorius capitaine païen battu, 229
Loix de Valentinien III. pour la religion, 271. Contre la juriſdiction eccleſiaſtique, 479. De Marcien, 367. Pour le concile de Calcedoine, 469. Pour l'égliſe, 499. 500. De Leon, 567. De Zenon, 603
S. *Loup* évêque de Troyes envoïé en Bretagne, 31. Délivre Troyes d'Attila, 374. Sa mort, 593. Ses diſciples, *ibid.*
Lucentius évêque, légat de S. Leon, 371
Lucidus prêtre, ſa rétractation, 588
S. *Lupicin* abbé dans le Montjura, 584

M

MAGISTRATS qui aſſiſtent au concile de Calcedoine, 380
Majorin empereur d'Occident, 518. Dépoſé & tué, 543.
Mamert Claudien prêtre. Ses écrits, 582
S. *Mamert* de Vienne accuſé près

le pape Hilarus, 554
Manichéens à Rome découverts par saint Leon, 257. Il en écrit aux évêques d'Italie, 259. Loi de Valentinien contr'eux, 271
Marcel abbé à Emese découvre le chef saint Jean, 484
S. *Marcel* abbé des Acemetes, 322. Son désintéressement, 323. Miracle à son monastere, 562
Marcien empereur, 367. Ecrit à saint Leon, 369. 370. Convoque le concile de Calcedoine, 374. Y assiste 430. Ecrit aux moines de Palestine, 481. Sa mort, 514
S. *Marcien* œconome de C. P. 538
Marie mere de Dieu, non de la divinité, 8. Honorée à Ephese, 91
Marius Mercator s'éleve contre Nestorius, 4 Son memoire contre les Pelagiens, 14. Il les fait chasser de C. P. 23. Il écrit pour saint Cyrille, 59. Et pour saint Augustin contre Julien, 191. Et contre Theodore de Mopsueste, 192
Martinien martyr en Afrique, 505. Convertit des barbares, 507
Martyrius évêque de Jerusalem, 608
Martyrius évêque d'Antioche, 537. Se retire, 570
Martyrs d'Afrique, 506. 507. 508
Mauritanie. Lettre de saint Leon aux évêques de Mauritanie, 245
Maxima vierge en Afrique, 505
Maxime prêtre à Toulouse, 595
Maxime diacre d'Antioche zelé contre les Nestoriens, 202. 206
Maxime évêque d'Antioche reconnu par S. Leon, 439. Assiste au concile de Calcedoine, 380. S'accorde pour la jurisdiction avec Juvenal de Jerusalem, 434
Maxime empereur d'Occident, 501
S. *Maxime* évêque de Turin, 557
S. *Maxime* évêque de Riez, 548
Maximien évêque de C. P. 156. Son ordination approuvée par le pape, 163. Rejettée par Jean d'Antioche, 166. Approuvée par lui, 181. Sa mort, 195
Maximin d'Anazarbe schismatique, 172. Son concile contre la paix, 194. Sa réunion, 207
Melece évêque de Mopsueste schismatique opiniâtre, 198. 205. 207. Relegué, 212
Memnon évêque d'Ephese, 72. Condamné par les schismatiques, 95. Ses plaintes contr'eux, 99
Mendiant chargé des lettres du concile d Ephese, 128
Messaliens heretiques. Leur condamnation confirmée au concile d'Ephese, 128
Messe. Plusieurs en un jour, 266
Métropolitains répondent à l'empereur Leon, 535
Misene évêque légat à C. P. 621
Moines haïs à Carthage, 232. Ne doivent prêcher, 487. Comment soumis aux évêques, 549. S'il faut les recevoir facilement, 585. S'ils doivent avoir des biens en fonds, 587

N

NATURE. Une nature incarnée, 201. 293. Deux natures en Jesus-Christ, 336. Deux natures, expression rejettée au second concile d'Ephese, 349. Preuve courte de deux natures, 499
Neonas évêque de Ravenne. S. Leon lui écrit, 534
Nepos empereur d'Occident, 575
Nestoriens répandent les écrits de Diodore de Tarse & de Theodore de Mopsueste, 215. Loi contre les Nestoriens, 295
Nestorius Ses sermons à C. P. 2. 5. 6. Recueillis & envoïez de tous côtez

7. Il eſt irrité contre S. Cyrille, 9. Ses violences contre les catholiques, 12. Sa premiere lettre au pape S. Celeſtin, 14. La ſeconde, 55. Sa ſeconde lettre à S. Cyrille, 21. Sa réponſe à Jean d'Antioche, 38. Neſtorius maltraite les députez de ſaint Cyrille, 56. Ses derniers ſermons, *ibid.* Il arrive à Epheſe, 65. Sommé d'aſſiſter au concile, 70. Cité en forme juſqu'à trois fois, 75. 76. Dépoſitions contre lui, 81. Sa doctrine examinée, 80. 84. Il eſt condamné, 84. S'en plaint à l'empereur, 89. Evêques de ſon parti, 90. Se retire d'Epheſe à ſon monaſtere 149. Loi contre lui, 210. Son exil & ſa mort, 211

Nicetas évêque d'Aquilée conſulte S. Leon, 534

Nicomedie maintenuë contre Nicée dans le droit de métropole, 448

Nundinaire évêque de Barcelonne nomme ſon ſucceſſeur, 556

O

ODOACRE roi d'Italie, 575. Sa loi pour conſerver les biens de l'égliſe Romaine, 620

Olybrius empereur d'Occident, 575

Orange. Premier concile, 250

Ordinations, regles du concile d'Orange, 253. De S. Leon, 256. 261. 270. Du concile de Calcedoine, 452. Ordinations abſoluës défenduës, 454. Ordinations forcées ſont défenduës, 619

Orientaux ſchiſmatiques à Epheſe, 92. Leurs plaintes contre le concile, 97. 116. 140. Plaintes du concile contr'eux, 133. 136. Leurs députez vers la cour, 148. Laiſſez à Calcedoine, 153. Leurs vaines remontrances, 155. Leurs procedures après le concile, 166. Pourſuites des catholiques contr'eux, 167. La plûpart ſe réuniſſent à l'égliſe, 207. Quinze perdent leurs ſieges, 211. Six chaſſez, 212. Avouent au concile de Calcedoine avoir failli, 391

P

PALLADE diacre envoïé en Bretagne, 31. Premier évêque des Ecoſſois, 36

Pallade magiſtrien envoïé à Epheſe, 96

Pape, ſon autorité reconnuë par tout l'Orient, 195. N'empêche l'examen des autres évêques, 489

Partage des revenus de l'égliſe en quatre, 609

Paſchaſin évêque de Lilibée conſulté par ſaint Leon, 256, 375. Legat pour le concile, *ibid.*

Pâque, comme on la doit compter, 495

S. *Patient* évêque de Lyon, 579

S. *Patrice* évêque apôtre d'Irlande, 160

Patronage. Commencement de ce droit, 253

Paul d'Emeſe député des ſchimatiques à C. P. 148. envoïé en Egypte, 173. Négocie la paix des Orientaux, 175. Prêche à Alexandrie, 176, 177

Paul évêque ſchiſmatique d'Epheſe, 600. Chaſſé, 605

S. *Paulin* de Nole. Ses vertus épiſcop. 63. Sa mort, 64. Ses écrits, 65

Pauſien d'Hipate ſchiſmatique, 212

Payens. Loi contr'eux, 229

Pelagiens protegez par Neſtorius, 5. 22. Canon Pelagien attribué au concile d'Epheſe, 23. Pelagiens en grande Bretagne. 31. Pelagiens condamnez au concile d'Epheſe, 116. Pourſuivis par S. Leon, 259

Penitence. Regles de S. Leon, 248. 541. Du concile d'Orange, 251
Penſion à des évêques dépoſez, 440. 446
S. *Perpetuus* évêque de Tours, 550. Son Teſtament, 592
Perſonne. Unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, 291
Philippes prêtre legat du pape à Epheſe, 100
Photius évêque de Tyr, 295
Pierre ou *Aſpebète* premier évêque des Arabes, 30
S. *Pierre* Chryſologue évêque de Ravenne, 277. Ecrit à Eutychés, 341
Pierre prêtre d'Alexandrie, promoteur du concile d'Epheſe, 73
Pierre Monge évêque ſchiſmatique d'Alexandrie, 605. Chaſſé *ibid.* Rétabli, 614. Ses variations, 616
Pierre le Foulon, 569. Intrus à Antioche & chaſſé, 570. Revient ſous Baſiliſque, 596. Rentre à Antioche, 601. Encore chaſſé, 604, 608
S. *Polycron* évêque de Verdun, 593
Poſſidius évêque de Calame écrit la vie de S. Auguſtin, 46. 51
Poſſidonius prêtre d'Alexandrie, 266
Prêtres doivent garder leur rang, 540
Prieres de l'égliſe montrent ſa foi touchant la grace, 159. Obligation d'aſſiſter aux prieres publiques.
Priſcillianiſtes pourſuivis en Eſpagne, 279
Proclus évêque de Cyzique combat Neſtorius, 6. Propoſé pour C. P. 155. Elû évêque de C. P, 196. Son tome ou lettre aux Armeniens, 219. Sa mort, 285
Projectus évêque legat du pape à Epheſe, 100
Projectus évêque Gaulois ſe plaint de ſaint Hilaire d'Arles. 268
PROSOPON n'exprime autant que perſonne, 18
S. *Proſper* répond aux objections de Vincent, 188. & aux quinze articles des Gaulois. 189. Ecrit contre Caſſien, 190. Ses autres ouvrages & ſa mort, 502. 503
Proterius évêque d'Alexandrie, 471. S. Leon lui écrit, 495. Maſſacré par les ſchiſmatiques, 515
Sainte *Pulquerie* vierge imperatrice, 367. S. Leon lui écrit, 369. Sa mort, 483. Egliſe qu'elle bâtit, *ibid.*

Q

QUARANTE martyrs. Leurs reliques découvertes à Conſtantinople.
S. *Quodvultdeus* évêque de Carthage banni, 242

R

RABBULA. Sa converſion, 52. Evêque d'Edeſſe & perſecuté par les ſchiſmatiques, 166. Anathematiſe Theodore de Mopſueſte, 216. En écrit à ſaint Cyrille, 217
Ravennius évêque d'Arles, 355. Saint Leon lui envoïe ſa lettre à Flavien, 363. Il aſſemble le troiſiéme concile d'Arles, 549
Reliques. Linges que l'on y faiſoit toucher, 228
S. *Remy* évêque de Reims. Ses commencemens, 593
Riés. Concile au ſujet d'Armentarius, 234
Rogations, leur inſtitution, 581
S. *Romain* fondateur du monaſtere de Condat, 584
Romains, leur vices, 233
Rome. Concile contre Neſtorius en 230. *p.* 27. Concile où le ſecond concile d'Epheſe eſt condamné, 356. Primauté de l'égliſe Romaine reconnue au concile de Calcedoine, 460. 463. Concile de

Rome en 462. *p.* 553. Concile en 465, *p.* 556
Rufus évêque de Theſſalonique tenté par les ſchiſmatiques, 153
S. *Ruſtique* évêque de Narbonne, 246. S. Leon lui écrit, *ibid*

S

SABINIEN évêque de Perrha ſe plaint au concile de Calcedoine, 448. Maintenu en ſon ſiege, 550
Salonius fils de ſaint Eucher, 232
Salvien prêtre de Marſeille. Ses écrits, 232
Samaritains réprimez par l'empereur Marcien, 482
Satur martyr en Afrique, 510
Saturien martyr en Afrique, 505
Schiſme après le premier concile d'Epheſe. *V.* Orientaux. Schiſme après le ſecond concile d'Epheſe, 354. Schiſme après le concile de Calcedoine à Alexandrie, 571. A Jeruſalem, 472. Réünion des moines ſchiſmatiques de Paleſtine, 610
Scytie n'avoit qu'un évêque, 241
Sebaſtien comte & martyr, 244
S. *Serge*. Egliſe en ſon nom, 199
Serment. Evêques n'en faiſoient point, 329
Severe empereur d'Occident, 543
S. *Severe* de Treves, 275. 593
S. *Severin* apôtre du Norique, 557
Sicile. Ordre aux évêques de Sicile de venir à Rome tous les ans, 284
Sidonius évêque de Clermont, 579
Silvain évêque de Cahors. Plaintes contre lui, 556
S. *Simeon Stylite*, 205. Ses commencemens, 523. Son jeûne, 525. Ses miracles, 526. Sa colomne, 527. Sa lettre à Baſile d'Antioche, 530. Sa mort, 546
Simonie condamnée au concile de Calcedoine, 451
Simplicius évêque de Bourges. Son ordination, 590
Simplicius pape, 565. Ecrit à l'empereur Baſiliſque, 598. à Zenon & à Acace de C. P. 603. S'oppoſe au rétabliſſement de Pierre Monge, 614. Reçoit Jean Talaïa, 617. Mort du pape Simplicius, 618
Sixte III. pape, 164. Ses lettres à S. Cyrille & aux Orientaux, 165. Ses lettres ſur la réünion des Orientaux, 185. Sa mort, 236. Ses offrandes aux égliſes, 237
Socrate hiſtorien. Son jugement ſur Neſtorius, 4. Fin de ſon hiſtoire, 239
Solofaciole. *V.* Timothée.
Sophronius accuſe Dioſcore à Calcedoine, 408
Sorts des ſaints défendus, 553
Sozomene. Fin de ſon hiſtoire, 239
SPECULUM de ſaint Auguſtin, 46
Sporace conſul ami de Theodoret, 490
Studius. Fonde un monaſtere à Conſtantinople, 571
Suburbicaires. Le pape ſeul conſacroit les évêques de ces provinces, 283
Succeſſus évêque de Dioceſarée. Saint Cyrille lui écrit, 201. 202
Symbole de Theodore de Mopſueſte condamné à Epheſe, 122. 124. Refuté par Mercator, 192. Symbole de Nicée expliqué par S. Cyrille, 217. Sa datte, 399
Syncelles. Ce que c'étoit, 13
SYNODOS ENDEMOUSA. 424

T

THALASSIUS évêque de Ceſarée en Capadoce, 239. Préſide à la reviſion en faveur d'Eutychés, 328
Thalaſſius moine maltraité par Neſtorius, 12

Thalaſſius évêque d'Angers, 491. 551. Saint Loup & S. Euphrone lui écrivent. 492
S. *Theoctiſte* abbé. Sa mort, 571
THEOTOCOS, mot employé par Neſtorius, 19
Theodore de Mopſueſte auteur d'une fauſſe expoſition de foi, 124. Ses écrits répandus par les Neſtoriens, 215. Ses erreurs, 217
Theodore évêque de Frejus. S. Leon lui écrit, 540. Son differend avec Fauſte abbé de Lerins, 549
Theodoret écrit contre ſaint Cyrille, 57. Ses commencemens. 58. Condamné au concile d'Epheſe, 114. Député des ſchiſmatiques vers la cour, 148. 150. Ses livres de l'incarnation, 167. N'aprouve la réunion, 192. Trois ſaints moines lui écrivent pour la paix, 205. Il ſe réunit aux catholiques, 207. Il eſt relegué. 286. Se juſtifie, 288. 290. Ses écrits, 289. Se plaint de Dioſcore, 292. Ecrit pluſieurs lettres à C. P. 293. Eſt exclus du concile d'Epheſe, 332. Y eſt dépoſé, 353. S'en plaint à S. Leon, 359. Qui le rétablit, 361. Rappellé par l'empereur Marcien, 368. Admis au concile de Calcedoine, 382. Y anathematiſe Neſtor, 435. Rétabli dans ſon égliſe, 436. Saint Leon lui écrit, 489. Ses derniers ouvrages, 490. Sa mort, 491
Theodoſe le jeune empereur convoque le concile d'Epheſe 43. Préoccupé contre ſaint Cyrille, 44. & contre le concile d'Epheſe, 96. Entend les députez des deux partis, 150. Ecrit pour la réunion des ſchiſmatiques, 168. Approuve le ſecond concile d'Epheſe, 354. Meurt, 366
Theodoſe moine, faux évêque de Jeruſalem, 473. Chaſſé, 485
Theodote diacre d'Alexandrie accuſe Dioſcore au concile de Calcedoine, 404
Theodote d'Ancyre au concile d'Epheſe, 72. Combat les livres de Theodore de Mopſueſte. 216
Theoſebe évêque ſchiſmatique, 212
THEOTOCOS mot emploïé par les anciens, 5. Rejetté par Neſtorius, 15. 19. Approuvé par Jean d'Antioche. 37
Thrace. Pluſieurs évêchez à un même évêque dans cette province. 128
Timothée, Solofaciole évêque d'Alexandrie, 539. Se retire à Canope, 600. Rétabli. 606. Sa mort, 612
Timothée Elure moine Eutychien, 514. Ordonné évêque d'Alexandrie, 515. Perſecute les catholiques, 516. Envoïe des députez à C. P. 520. Chaſſé d'Alexandrie, 539. Rappellé par Baſiliſque, 596. Rejettoit l'erreur d'Eutychés, 600. Sa mort, 605
Tours. Suite des évêques de Tours 550. Concile l'an 461, *ibid.*
Tranſlations d'évêques quelquefois permiſes, 196. Défenduës, 558
Triſagion. Addition de Pierre le Foulon, 469
S. *Trophime* d'Arles envoyé par ſaint Pierre, 362
S. *Turibius* évêque d'Aſtorga, 279. Saint Leon lui écrit, 281
Tyr. Concile en l'affaire d'Ibas, 297. Photius de Tyr maintenu dans le droit de ſa metropole, 424

V

VACANCE du ſiege épiſcopal, 236
Vagabonds moines & clercs reprimez, 455
Vaiſon. Concile, 254
Valentinien III. empereur vient à Rome, 364. Ecrit à Theodoſe, 364.

est tué, 501
Valerien évêque d'Icone. S. Cyrille lui écrit, 202
Valerien évêque de Cemele, 234
Valerien évêque en Afrique martyr, 507
Vandales en Afrique, 46
Varimade diacre Arien, 510
Vannes. Concile, 551
Veran évêque de Vence fils de saint Eucher, 465
Victor évêque de Cartenne, 230
Victorius. Son canon paschal, 495
S. *Victorius* évêque du Mans, 550
Vienne dispute la juriſdiction à l'église d'Arles, 362. S. Leon les regle, 363. Monasteres de Vienne, 587
Vierges de deux sortes consacrées, ou non, 249. Non voilées avant quarante ans, 535
Villages. Evêques en des villages, 241
Vital évêque legat à C. P. 621
Vincent de Lerins. Ses écrits, 186 soupçonné d'opposition à saint Augustin, 188
Volusien préfet de Rome converti, 197
Union. Quelle union Nestorius admettoit en Jesus-Christ, 21
Uranius prêtre écrit la mort de saint Paulin, 65
Uranius évêque d'Himerie poursuit Ibas, 296

Z

ZENOBE évêque schismatique relegué, 212
Zenon gendre de l'empereur Leon protege Pierre le Foulon, 569. Il devient empereur d Orient, 474. Chassé, 575. Retabli, 602
Zenon évêque de Seville vicaire du pape en Espagne,

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & féaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT: Pierre Aubouin, & Pierre Emery Syndics de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de notre bonne Ville de Paris, nous aïant fait expoſer qu'ils deſireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Hiſtoire Eccleſiaſtique*, par le ſieur Abbé Fleury, ci-devant ſous-Precepteur de nos très-chers Petits Fils les Roi d'Eſpagne, Ducs de Bourgogne & de Berry, s'il Nous plaiſoit leur accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires: Nous avons permis & permettons par ces Preſentes auſdits Aubouin & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon leur ſemblera, & de le vendre, & faire vendre, & débiter par tout notre Roiaume, pendant le temps de vingt années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons deffenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles puiſſent être, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, contrefaire ledit Livre, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit deſdits Expoſans ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amande contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers auſdits Expoſans, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion ſera faite dans noſtre Royaume & non ailleurs; & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de noſtre Chaſteau du Louvre, & un dans celle de noſtre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le ſieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir leſdits Expoſans, ou leurs aians cauſe pleinement & paiſiblement ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingt-ſixiéme jour de Janvier, l'an de grace mil ſept cens cinq, & de notre regne le ſoixante-deuxiéme. Signé par le Roy en ſon Conſeil, LE COMTE.

Regiſtré ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 308. page 412. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le 27. Janvier mil ſept cens cinq.

Signé, P. EMERY, Syndic.